

L'APPROCHE MÉSO DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VERS UN NOUVEAU PARADIGME ?

Sous la direction
de Justine Ballon, Sylvain Celle et Benoît Lévesque



revue **INTERVENTIONS**
ÉCONOMIQUES

papers in

POLITICAL
ECONOMY

74 | 2026

L'approche méso de l'économie sociale et solidaire : vers un nouveau paradigme ?

Justine Ballon, Sylvain Celle et Benoit Lévesque (dir.)



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/28077>

DOI : 10.4000/15nak

ISSN : 1710-7377

Éditeur

Université du Québec à Montréal

Référence électronique

Justine Ballon, Sylvain Celle et Benoit Lévesque (dir.), *Revue Interventions économiques*, 74 | 2026, « L'approche méso de l'économie sociale et solidaire : vers un nouveau paradigme ? » [En ligne], mis en ligne le 06 février 2026, consulté le 11 février 2026. URL : <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/28077> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/15nak>

Description de couverture

J'ai choisi de représenter une ville en isométrie, avec des fermes et des champs colorés à la base. Ces couleurs se propagent ensuite vers les quartiers résidentiels et jusqu'aux gratte-ciels. L'idée est de montrer comment l'économie sociale et solidaire, ancrée localement, rayonne et influence le niveau plus large.

Cela met en avant la dynamique du méso vers le macro, tout en gardant une dimension humaine à travers les espaces habités et les quartiers représentés.

Légende de couverture

Crédits de couverture

Vincent Deblock

Ce document a été généré automatiquement le 11 février 2026.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

SOMMAIRE

L'approche méso de l'économie sociale et solidaire : vers un nouveau paradigme ?

Sylvain Celle, Justine Ballon et Benoît Lévesque

Rethinking the Social and Solidarity Economy and Its Potential for Socio-Ecological Transitions: A Meso-economic Approach

Catherine Bodet, Thomas Lamarche et Nadine Richez-Battesti

Les SCIC françaises : raviver la fonction critique de l'économie sociale et solidaire ?

Nathalie Magne et Delphine Vallade

L'économie sociale à l'épreuve du multisociétariat : une analyse mésoéconomique

Olivier Rafélys de Broves, Myriam Michaud, Dan Furukawa Marques et Luc K. Audebrand

«Les coopératives éphémères d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif : entre leurs racines québécoises et leur essaimage en France, un espace méso-critique entravé »

Elodie Ros et Lamia Bouadi

Les mutuelles santé en France, un espace méso spécifique de l'assurance maladie complémentaire ?

Florian Beaucreux et Florence Gallois

Le réemploi solidaire au risque de la récupération. Analyse d'un espace méso critique en construction à partir du travail politique des acteurs

Benjamin Cordrie, Clotilde Grassart et Victor Bayard

Court-circuiter le secteur de l'électricité ? Une analyse des conditions institutionnelles d'émergence des AMEP en France

Clotilde Grassart et Adèle Sébert

Vers un écosystème des communs à Montréal ? Enjeux et défis pour démocratiser la gouvernance municipale

Dan Furukawa Marques et Jonathan Durand Folco

Pour une approche processuelle de la futurité dans les espaces méso-critiques – analyse du cadrage de l'alimentaire alternatif lyonnais

Emilie Lanciano et Severine Saleilles

Le pouvoir des métaorganisations de l'économie sociale et solidaire dans les espaces mésostratégiques

Louis Cousin et Luc K. Audebrand

Entretiens

Deux regards sur l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire au Québec et en France

Entretien croisé avec Nancy Neamtan et Scarlett Wilson-Courvoisier

Penser l'ESS : de nouvelles perspectives meso ?

Un dialogue universitaire France-Québec entre Nadine Richez-Battesti et Marie-Claire Malo

Notes de lecture

Jérémie Bastien et Thomas Lamarche, Mésoéconomie. Penser la pluralité des dynamiques économiques, Paris, Dunod, 2025, 224 p.

Une théorie mésoéconomique en voie d'élaboration
Benoît Lévesque

Jean-Michel Servet, L'institution monétaire de l'Humanité, Paris, Classiques Garnier, 2025, 920 p.

Frédéric Hanin

L'approche méso de l'économie sociale et solidaire : vers un nouveau paradigme ?

A Meso-Level Perspective on the Social and Solidarity Economy: Towards a New Paradigm?

Sylvain Celle, Justine Ballon et Benoît Lévesque

- 1 Alors que les crises s'entremêlent dans leur dimension écologique, sociale, politique et économique, l'économie sociale et solidaire (ESS) a été reconnue pour son potentiel de transformation du capitalisme contemporain (Organisation des Nations unies, Organisation internationale du Travail, Organisation de coopération et de développement économiques). Les caractéristiques des organisations qui la composent, leur projet politique, constituent des facteurs propices aux expérimentations de transition socioécologique, au sens de Van Neste et al. (2024). Reconnue institutionnellement en France comme au Québec, l'ESS favorise l'émergence d'initiatives porteuses de modèles productifs et de dynamiques d'intercoopération qui s'inscrivent explicitement dans cette perspective.
- 2 Néanmoins, l'ESS reste traversée par des tensions. Elle fait face à de nombreux défis et risques qui la fragilisent et limitent ses ambitions de transformation sociale et écologique : baisse de financements publics, logiques de marchandisation, répression politique, explosion des inégalités, etc. Sa capacité d'innovation sociale et de transformation sociale (Bouchard, 2011 ; Richez-Battesti et Bidet, 2024 ; Bouchard et al., 2025) continue de faire débat. Elle se heurte à ces défis contextuels. Elle peine à « changer d'échelle », à passer d'initiatives localisées - ayant fait l'objet de nombreuses études de cas (Bouchard & Roy, 2024) - capables d'engager des changements organisationnels, voire institutionnels (Bouchard, 2006 ; Hillenkamp & Bessis, 2012 ; Klein & al., 2016), à même de transformer les rapports sociaux et le régime d'accumulation en place (Boyer, 2023).
- 3 Pour saisir ces dynamiques et ces reconfigurations en ESS, il apparaît nécessaire de mobiliser un cadre d'analyse capable d'articuler les évolutions macroéconomiques et

institutionnelles avec les pratiques des organisations, les jeux d'acteurs au niveau local. C'est tout l'intérêt de l'approche mésorégulationniste, approche méso ci-après (Lamarche et al., 2021 ; Lamarche et Bastien, 2025). Dans un entretien de ce numéro, l'économiste Nadine Richez-Battesti estime que le méso permet de dépasser la riche littérature en ESS mobilisant une approche sectorielle et/ou territoriale, « pour aller vers des dimensions plus macro, pour chercher des régularités » et ainsi donner une certaine cohérence aux études monographiques.

« L'approche méso permet de franchir une étape analytique et théorique, pour nombre d'entre nous [...] enfermés dans des études de cas [...] avec cette volonté d'exhiber les processus. Parce que finalement, ce qui nous intéresse, c'est de comprendre les transformations, les déformations, l'instabilité dans les temps longs de la transformation sociale, d'aller chercher des formes de cohérence, des régularités y compris dans la gestion des tensions. [...] L'approche méso vient donner une cohérence de moyen ou long terme. C'est une lecture plus globale, même si on voit bien, et le numéro va de mon point de vue pour partie l'illustrer, que le passage du micro au méso s'articule bien, tandis que le passage du méso au macro est plus turbulent, moins évident. »

- 4 L'approche méso permet de sortir du dualisme micro/macro pour étudier un niveau intermédiaire : celui des réseaux, des dispositifs, des secteurs, des territoires, des mouvements sociaux, etc. Elle aide à comprendre comment se construisent, se stabilisent, se transforment, et parfois s'étiolent, les relations entre les organisations et les acteurs de l'ESS, en rapport avec le macro. Pour identifier les espaces où engager des expérimentations propices aux transformations sociales et écologiques, il importe de considérer comment se construisent, dans ces espaces intermédiaires dits méso, des dynamiques alternatives et soutenables.
- 5 L'approche méso de l'ESS est née en France autour d'un collectif d'économistes s'intéressant à l'ESS suivant la théorie de la régulation, en particulier au sein du séminaire « Théorie de la Régulation & ESS ». Son objectif est de « rendre compte de la diversité des formes organisationnelles de l'ESS ainsi que du degré d'autonomie qu'elles maintiennent par rapport au régime d'accumulation dominant (et donc à la dynamique capitaliste) » (Bodet et al., 2026, dans ce numéro, notre traduction). Ce travail aboutit à un premier numéro consacré aux « approches mésoéconomiques des coopératives » dans la *Revue de la Régulation* (Lamarche et Richez-Battesti, 2023). En septembre 2024, un appel à articles, intitulé « Une approche méso de l'économie sociale et solidaire - Comparaison franco-qubécoise », est diffusé en vue de réaliser un numéro spécial dans la revue *Interventions Économiques* dont résulte ce numéro.
- 6 Ce projet constituait un grand défi. Née en France au cours de la dernière décennie, l'approche méso connaît en effet une diffusion encore restreinte. Au Québec, elle était alors pratiquement inconnue. Elle reste encore confidentielle. De plus, cette nouvelle approche est complexe, tant sur le plan théorique qu'au niveau de la méthodologie. Il n'est pas évident de se l'approprier, en particulier quand on n'est pas familier avec la théorie de la régulation (complexe en elle-même), ou lorsqu'on vient d'une autre discipline. Audacieux, ce projet s'avère néanmoins fructueux et riche en apprentissages.
- 7 L'approche méso offre une nouvelle grille d'analyse pour étudier l'ESS sous un autre jour : elle n'est pas réductible au micro (des organisations de l'ESS isolées) ni au macro (relevant de législations ou de statuts génériques de l'ESS), mais comme un espace méso suivant une dialectique micro-méso-macro. Cette grille d'analyse heuristique fournit

des outils conceptuels pour apprécier l'ESS comme un espace, d'une part, relativement autonome du capitalisme, et, d'autre part, de transformation de celui-ci. Elle nous permet d'étudier ce que les acteurs et les actrices considèrent comme central (cf. entretien avec Nancy Neamtan dans ce numéro) : l'intercoopération, les regroupements, les écosystèmes, voire les mouvements sociaux permettant d'amener l'ESS dans une dynamique de résistance et transformation (Ballon et Celle, 2023 ; Bouchard et al., 2025 ; Richez-Battesti et al., 2025). Ce faisant, l'approche méso ne permet-elle pas d'une certaine façon la reconstruction (Bourdieu et al., 2021) de l'objet ESS ?

- 8 Dans cette perspective, on peut se demander si l'approche méso de l'ESS pourrait constituer un nouveau paradigme. En effet, elle est porteuse d'une lecture théorique novatrice et inédite. On pourrait donc parler d'un « nouveau paradigme scientifique » (Kuhn, 1962) partagé par une communauté de chercheurs et de chercheuses qui s'intéressent à l'ESS. Plus largement, on pourrait y voir un « paradigme de l'ESS » comme une nouvelle vision de l'ESS portée par les acteurs et les actrices pouvant inspirer l'émergence d'un « nouveau paradigme sociétal » (Lipietz, 1992) portant sur le fonctionnement plus global de la société. Du moins, il sera question d'étudier ce phénomène, de le démontrer. Si le terme de paradigme est sans doute trop fort, ce numéro exploratoire cherche toutefois modestement à montrer l'intérêt de l'approche méso de l'ESS comme une approche théorique potentiellement porteuse d'un nouveau paradigme.
- 9 Après un aperçu de l'approche méso, cette introduction présente les thèmes des dix articles de ce numéro, ainsi que deux entretiens croisés et deux notes de lecture. Nous terminons avec une lecture plus transversale des apports et limites de ce numéro, en proposant plusieurs chantiers de recherche.

01. Qu'est-ce que l'approche méso-régulationniste ?

- 10 Commençons par revenir rapidement sur sa genèse théorique et sa signification. L'approche méso est l'héritière d'un ensemble de travaux sectoriels et territoriaux, et plus largement de la théorie de la régulation, historiquement dominée par la macro, comme le rappellent Catherine Bodet et al. (2026) et Benoît Lévesque (2026) dans ce numéro. Mais alors, pourquoi passer à la mésoéconomie, une « économie politique des milieux », pour reprendre la formule de T. Lamarche et Jérémie Bastien dans leur ouvrage, *Mésoéconomie. Penser la pluralité des dynamiques économiques* ?

« Recourir à la mésologie, qui est la science des milieux au sens écologique des milieux de vie, nous conduit à formuler l'idée que la méso n'est pas seulement entre micro et macro, mais que c'est la trame d'une économie politique des milieux. Ce qui signifie que la variété des milieux au sens environnemental comme au sens institutionnel engendre une variété de systèmes de production, de consommation et d'échange. Qui plus est, le recours à la notion de milieu permet de mettre en avant combien le milieu façonne le vivant et qu'en retour, ou dans le même temps le vivant façonne son milieu » (Lamarche et Bastien, 2025, p. 60).
- 11 En plus d'introduire une considération plus importante de notre rapport au vivant et au territoire, et aux espaces plurisectoriels, comme l'ÉSS, l'approche méso permet de saisir la double dialectique entre le micro et le méso d'une part, et entre le méso et le macro d'autre part. Dans l'héritage de la théorie de la régulation, elle met au cœur de son analyse les rapports sociaux et les dynamiques institutionnelles dans ces milieux.

Clé de lecture particulièrement intéressante en contexte de crises, appelant à une transformation sociale et écologique du capitalisme néolibéral et technofasciste, elle apporte un cadre heuristique porteur pour la théorie de la régulation et l'ESS.

- 12 Mais s'intéresser à cet espace socioéconomique - le méso - peut amener un certain nombre de confusions, voire de difficultés pour distinguer un espace méso, de l'approche méso, d'un secteur ou d'un territoire, etc. Attachons-nous à distinguer « l'approche méso » d'un « espace méso ». L'approche méso fournit une méthode, un cadre d'analyse heuristique des espaces méso. Quant aux espaces méso, à l'instar de B. Lévesque (2026), on peut les présenter comme « des systèmes productifs et des milieux de vie, et de ressources comprenant des relations marchandes et non marchandes, mais aussi de coopération et de concurrence ».
- 13 Reposant sur un raisonnement d'abduction-déduction-induction¹ (Labrousse et al., 2017), la méthode de l'approche méso prend la forme d'une grille d'analyse articulant des canaux de différenciation, qui façonnent voire instituent des espaces méso, en plus d'être porteurs de rapports sociaux inhérents à ces espaces. Dans sa note de lecture, B. Lévesque (2026), dans ce numéro) présente les quatre canaux distingués par T. Lamarche et J. Bastien (2025) :

« Le premier canal concerne le conflit à l'intérieur du capital pour atteindre le marché (produits-concurrence) et le second rend compte du conflit capital-travail (rapport de travail et division du travail). Ces deux premiers canaux sont orientés vers la cohésion interne de l'espace et sa fermeture. Les deux suivants, la futurité et le rapport à la nature, sont situés au cœur de l'analyse mésorégulationniste. Ainsi, la futurité, entendue comme représentation d'un futur souhaitable, est associée étroitement au travail politique. Le canal concernant le rapport à la nature et aux vivants est devenu incontournable. Selon les espaces étudiés, il s'impose en relation aux milieux de vie pour le bien-vivre et à la nature pour des activités orientées vers la transition socioécologique. » (Lévesque, 2026)
- 14 Ces canaux - non exclusifs, mais combinés - se façonnent et s'influencent mutuellement, voire dominant l'un ou l'autre. Ce faisant, ils activent la constitution d'un espace méso selon un processus largement imbriqué. Pour comprendre précisément comment ces canaux interviennent, nous vous invitons à lire les textes de Catherine Bodet, T. Lamarche et N. Richez-Battesti (2026) et B. Lévesque (2026) dans ce numéro. Et plusieurs articles de ce numéro, sur lesquels nous reviendrons, mobilisent justement cette grille d'analyse pour étudier plusieurs espaces méso au sein de l'ESS. On notera que les vecteurs de différenciation peuvent être étudiés à partir d'autres grilles d'analyse théoriques.
- 15 À travers l'appréciation de ces canaux, l'approche méso cherche à saisir la dialectique entre la régulation et la différenciation d'un espace méso et celle du régime macro. Elle est donc particulièrement intéressante pour saisir les dynamiques et les arrangements propres à l'ESS au sein du capitalisme. En effet, d'un point de vue théorique, il n'est pas évident de saisir l'ESS, souvent distinguée de la dynamique d'accumulation du régime capitaliste par ses statuts (coopérative, mutuelle, association ou organisation à but non lucratif (ONBL), etc.), ses règles et ses principes (lucrativité absente ou limitée, gouvernance démocratique, etc.), son utilité sociale ou encore son ancrage territorial.
- 16 Autrement dit, l'approche méso apporte une nouvelle clé de lecture - théorique et méthodologique - de l'ESS pour mieux comprendre d'où proviennent et comment se cristallisent les tensions entre le projet productif (dynamique productive) et le projet politique (dispositif institutionnel) (Lamarche & Richez-Battesti, 2023). Des travaux

vont même jusqu'à montrer comment les coopératives peuvent être porteuses d'une « critique en acte », de « canaux d'innovation » façonnant ainsi des « marges institutantes » à même de transformer le capitalisme (Bodet & Lamarche, 2020 ; Ballon & Celle, 2023). Qu'en est-il d'autres segments de l'ESS jusqu'ici moins étudiés par le prisme de l'approche méso à l'instar des milieux associatifs ? En insistant sur la futurité² propre aux différents acteurs de l'ESS, l'approche méso permet de mettre l'accent sur l'intentionnalité des acteurs - leur capacité à agir sur les institutions - et, par-là, de proposer une nouvelle compréhension des processus d'innovations sociales qui s'y opèrent, qui ont fait l'objet de nombreuses recherches, notamment au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) au Québec. L'approche méso rend possible l'appréciation des difficultés et des possibilités de l'ESS, comme espace(s) mésocritique(s), à agir sur le régime d'accumulation dominant. C'est ce que ce numéro spécial, ainsi que plusieurs articles, mobilisant l'approche méso, cherchent notamment à mieux saisir.

02. Un nouveau regard sur les espaces méso de l'ESS

- 17 Intéressons-nous à présent plus précisément au contenu de ce numéro spécial. Celui-ci est ordonné afin de permettre deux types de lectures : une lecture d'ensemble ou une lecture thématique du numéro. Un article théorique ouvre le numéro, suivi d'une série de deux ensembles d'articles plus empiriques, qui élargissent l'approche méso de l'ESS vers de nouveaux terrains et de nouvelles perspectives conceptuelles. Le numéro se termine avec deux entretiens croisés et deux notes de lecture qui permettent de situer l'intérêt de ce numéro dans l'actualité scientifique, mais aussi politique de l'ESS, en France et au Québec.

2.1 Un premier cadrage théorique de l'ESS, comme espace méso porteur de transition socioécologique

- 18 Écrit par C. Bodet, T. Lamarche et N. Richez-Battesti, le premier article de ce numéro est rédigé en anglais afin de diffuser cette approche et ainsi élargir le lectorat de l'approche méso. En effet, quasiment toute la littérature mobilisant l'approche méso est en français. Le seul article en anglais mobilisant l'approche méso vient tout juste de paraître dans *Review of Radical Political Economics*, intitulé « Between Autonomy and Determinism: The Meso-Régulation Approach Applied to Digital Platforms », il a été coécrit par J. Bastien, Pascal Grouiez et T. Lamarche (2026). Quant à l'article de C. Bodet et al. (2026) dans ce numéro intitulé « Rethinking the Social and Solidarity Economy and Its Potential for Socio-Ecological Transitions: A Meso-economic Approach », il offre un premier cadrage théorique et méthodologique de l'approche méso pour apprécier l'ESS comme espace méso, tout en ouvrant vers de nouvelles perspectives autour de la transition socioécologique, un chantier de recherche à poursuivre. Les auteurs et les autrices montrent que l'approche méso permet d'éclairer ce qui fonde l'unité de l'ESS malgré sa diversité, en soulignant notamment la centralité de la futurité et des politiques publiques dans ce processus d'unification, ainsi que l'importance du concept de polycentricité. Bodet et al. (2026) soulignent que :

« l'unité de l'ESS réside ainsi dans la polycentricité portée par des communautés humaines le plus souvent organisées en petites entités, parfois en structures

organisationnelles plus larges, notamment des entreprises, et quelquefois en fédérations ou en réseaux. Cette polycentricité se donne justement à voir à travers la diversité des espaces méso (existants ou en devenir) étudiés dans ce numéro et qui contribuent à transformer l'ESS » (Bodet et al., 2026).

2.2 Une approche méso des modèles coopératifs...

- 19 Le premier ensemble de trois articles propose une approche méso de trois modèles coopératifs ayant émergé ces dernières décennies : les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) en France, les coopératives de solidarité au Québec et les coopératives éphémères d'éducation à l'entrepreneuriat collectif en France. Ceux-ci témoignent des transferts de pratiques d'ESS entre le Québec et la France (en particulier les coopératives éphémères). Ces articles s'appuient sur des enquêtes empiriques récentes à partir d'ancrages disciplinaires variés (économie, science politique, gestion).
- 20 On soulignera que l'intérêt de l'approche méso pour étudier les coopératives n'est pas nouveau. Il est même constitutif des premiers travaux méso (Bodet et Lamarche, 2020 ; Lamarche et Richez-Battesti, 2023 ; Ballon et Celle, 2023 ; Itçaina, 2023, etc.), y compris dans le cadre de thèses portant notamment sur les coopératives d'activités et d'emploi (Ballon, 2020), les coopératives de production et de consommation (Celle, 2020), ou les supermarchés coopératifs (Grassart, 2024). Ces trois articles poursuivent cette perspective en étudiant trois autres modèles coopératifs peu ou pas profondément analysés suivant l'approche méso.
- 21 Les SCIC et les coopératives de solidarité sont particulièrement représentatives d'un renouveau coopératif international. Amorcé dans les années 1990, il est marqué par l'émergence de coopératives multisociétaires incluant travailleurs et travailleuses, consommateurs et consommatrices et d'autres parties prenantes. Pour le chercheur canadien Marcelo Vieta (2010), la seconde vague du « nouveau coopératisme » intervient depuis 2010. Sa singularité est de vouloir faire revivre les racines originelles du mouvement coopératif, en préfigurant des imaginaires postcapitalistes en réponse à la crise du néolibéralisme, par l'« *organizing* » de communs. De fait, les trois articles susnommés estiment que ces nouveaux modèles coopératifs - SCIC, coopératives de solidarité, coopératives éphémères d'éducation à l'entrepreneuriat collectif - participent à reconfigurer l'espace méso de l'ESS.
- 22 Nathalie Magne et Delphine Vallade (économistes à l'Université Paul Valéry) reviennent sur l'essor des SCIC en interrogeant les effets de leur développement sur l'espace méso de l'ESS en France, faisant l'hypothèse qu'elles pourraient renforcer sa fonction critique. Au Québec, Olivier Rafaelis de Broves, Myriam Michaud, Dan Furukawa Marques et Luc Audebrand (sociologues et gestionnaires) étudient comment les coopératives de solidarité contribuent à reconfigurer l'espace méso de l'économie sociale, en favorisant son unification, par l'hybridation entre le modèle coopératif et associatif. Mais contrairement au cas français, les auteurs et l'autrice montrent que les coopératives de solidarité tendent plutôt à promouvoir un entrepreneuriat collectif local pouvant affaiblir la capacité critique de l'ESS.
- 23 Quant à l'article d'Elodie Ros et de Lamia Bouadi, il s'intéresse aux coopératives éphémères d'éducation à l'entrepreneuriat collectif en France, inspiré des Coopératives jeunesse de services québécoises (Favreau et Lévesque, 1993), appelées désormais Coopératives d'Initiation à l'Entrepreneuriat collectif. Les sociologues montrent leurs difficultés à se constituer comme un nouvel espace méso du mouvement coopératif

français, en raison d'un manque de reconnaissance, d'une récupération par différents acteurs engagés dans la démarche, et de leur difficulté à établir une alternative à l'entrepreneuriat individuel pour la jeunesse d'entrepreneuriat collectif viable.

- 24 Ces trois articles invitent à poursuivre l'analyse comparée des dynamiques entre la France et le Québec au-delà des lectures organisationnelles traditionnelles. Il serait intéressant de poursuivre dans les prochaines années l'analyse de ces nouveaux modèles coopératifs dans leur capacité à construire des espaces méso relativement autonomes et critiques, au sein du mouvement coopératif, et à même de transformer l'ESS en France et au Québec.
- 25 La focalisation sur ces espaces mésocoopératifs nous amène à constater l'absence d'un poids lourd de l'ESS dans ce numéro : les associations loi 1901 en France ou les organismes à but non lucratif (OBNL), voire l'action communautaire³ au Québec. Or, le monde associatif est prédominant dans l'ESS - près de 80% de l'emploi en France et au Québec - et pluriel en termes de secteurs, de tailles, de projets politiques, etc. Si ces organisations s'identifient souvent peu à l'ESS, les associations connaissent aujourd'hui de profondes mutations dont l'approche méso pourrait rendre compte, afin d'apprécier les reconfigurations au mouvement associatif, des OBNL et de l'action communautaire au sein de l'ESS.

2.3 ... des secteurs de l'ESS...

- 26 Le numéro se compose d'un deuxième ensemble d'articles qui renouvellent l'approche sectorielle de l'ESS à partir de l'approche méso. Le lien entre l'approche méso et les secteurs est au cœur des premiers travaux mésorégulationnistes, qui s'intéressent notamment au secteur de l'aéronautique ou à l'enseignement supérieur (Lamarche et al., 2021). Les trois articles ici regroupés interrogent la capacité d'anciens ou de nouveaux acteurs de l'ESS, et des modèles productifs de l'ESS, à maintenir ou construire leur différenciation dans des secteurs soumis à la concurrence croissante des entreprises lucratives construites par les pouvoirs publics : l'assurance maladie complémentaire, l'énergie et le réemploi.
- 27 Florian Beaucreux et Florence Gallois s'intéressent à un acteur historique de l'ESS : les mutuelles de santé en France. Les économistes s'interrogent sur le maintien de certaines spécificités mutualistes au regard de trois canaux de différenciation : la politique-produit, l'organisation du travail et la future. L'article montre que leurs spécificités persistent moins dans les pratiques, que dans le récit mutualiste au sein duquel elles s'inscrivent.
- 28 Adèle Sébert et Clotilde Grassart analysent le secteur de l'énergie, et plus particulièrement les énergies renouvelables au sein duquel l'ESS a joué un rôle pionnier. Dans le contexte de libéralisation du secteur de l'énergie en France, les économistes enquêtent sur la récente émergence d'un nouveau modèle d'autoconsommation collective : les Associations pour la Mutualisation d'une Énergie de Proximité (AMEP). L'article montre le travail de différenciation critique engagé par les AMEP depuis quelques années par rapport aux acteurs lucratifs et de l'ESS du secteur. Cette recherche pionnière sur cet acteur permet d'interroger l'émergence d'un modèle productif et du potentiel d'un espace méso spécifique à même de transformer le secteur.

- 29 Enfin, Benjamin Cordrie, C. Grassart et Victor Bayard travaillent sur le réemploi solidaire, un autre secteur de la transition socioécologique et où, là encore, l'ESS a joué un rôle pionnier. Toutefois, ce secteur connaît de profondes transformations. Les nouvelles politiques publiques et la concurrence croissante d'acteurs lucratifs viennent fragiliser les modèles historiques de l'ESS. À partir de la grille d'analyse du travail politique, les auteurs et l'autrice étudient en particulier les stratégies de l'Union pour le Réemploi Solidaire (URS), créée en 2023, pour façonner et différencier un espace méso critique dans le secteur du réemploi. Autrement dit, leur intérêt se porte sur ce qu'on peut nommer une métaorganisation qui va jouer un rôle important dans la tentative de différenciation d'un espace méso : un angle choisi également par le troisième ensemble d'articles de ce numéro.
- 30 Ces trois articles témoignent de l'intérêt de l'approche méso pour étudier la manière dont des structures et des modèles productifs de l'ESS cherchent (avec difficulté) à se différencier et à transformer des secteurs d'activité, redonnant par là une certaine agentivité aux acteurs collectifs, au sein des traditions théoriques de l'économie industrielle et de la théorie de la régulation.

2.4 ... et des acteurs collectifs de l'ESS

- 31 Les trois derniers articles de ce numéro établissent des ponts entre l'approche méso de l'ESS et d'autres traditions théoriques sur lesquelles nous reviendrons. Ils reposent sur des enquêtes empiriques longitudinales à propos de regroupements d'organisations (réseaux, plateformes, etc.). Ces articles insistent plus précisément sur le rôle de collectifs d'acteurs et d'organisations - associations d'organisations, réseaux, fédérations, plateformes, etc. - dans l'émergence et les transformations d'espaces méso. Cette perspective a notamment été ouverte par Justine Ballon et Sylvain Celle (2023).
- 32 Les chercheurs québécois Dan Furukawa Marques et Jonathan Durand Folco s'intéressent à la construction d'un écosystème de communs urbains à Montréal. À partir de la notion de partenariats public-communs (PPC), ils étudient trois acteurs intermédiaires du territoire (l'organisme de transfert Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)⁴, l'organisation Solon, et le collectif Transition en Commun). Cet article étudie notamment les interactions entre la participation citoyenne locale et le gouvernement municipal pour construire des communs. Il considère l'importance du rôle d'acteurs intermédiaires. Les auteurs invitent à articuler l'approche méso avec l'approche néomarxiste des communs, et plus précisément d'écosystèmes des communs.
- 33 De leur côté, Emilie Lanciano et Séverine Saleilles proposent d'analyser la structuration de réseaux d'un système alimentaire alternatif à Lyon (en France) comme un espace mésocritique. Au-delà du regard original de l'approche méso sur un secteur - l'alimentation alternative - où l'ESS a joué un rôle pionnier, les autrices proposent de mobiliser les concepts de « cadre » et de « cadrage » pour analyser la construction de la futurité dans les espaces méso. Les chercheuses en science de gestion offrent ainsi des pistes conceptuelles intéressantes pour l'approche méso.
- 34 Enfin, Louis Cousin et L. Audebrand mobilisent un concept qui a émergé en sciences de gestion de « métaorganisation » (Ahrne & Brunsson, 2005 ; Berkowitz et al., 2022) pour étudier une plateforme destinée à numériser les connaissances sur l'eau. Ils s'intéressent aux rapports de pouvoirs qui s'y nouent pour comprendre son rôle dans la

configuration d'un espace méso relativement autonome et différencié. L'intérêt de leur article est de considérer les stratégies d'une métaorganisation, qui n'est pas sans faire écho à plusieurs articles de ce numéro portant leur attention sur le rôle des réseaux, fédérations, etc. dans la différenciation d'espace méso.

- 35 Ces trois articles ouvrent un dialogue entre l'approche méso, d'autres disciplines et concepts susceptibles d'enrichir et d'outiller conceptuellement l'approche méso de l'ESS.
- 36 Finalement, les articles de ce numéro montrent que les espaces méso s'ancrent dans différentes traditions (coopérative, mutualiste, etc.), sont plus ou moins matures (parfois en émergence) avec des échelles variables (locale, sectorielle, nationale, etc.). C'est d'ailleurs là un intérêt majeur de la notion d'espace méso qui permet d'appréhender une diversité de configurations à l'œuvre dans l'ESS sans la réduire à l'échelle d'une organisation particulière et d'un statut spécifique.

2.5 Dialogue autour de l'approche méso de l'ESS

- 37 Le numéro se poursuit avec deux entretiens croisés réalisés avec quatre femmes ayant joué un rôle essentiel dans l'ESS en France et au Québec, côté recherche et côté action. Ces entretiens éclairent les dynamiques institutionnelles et intellectuelles en ESS, des deux côtés de l'Atlantique, ainsi que la manière dont l'approche méso offre de nouvelles clés de lecture. Ces deux entretiens nous apparaissent particulièrement importants pour donner la parole - encore trop souvent occultée - à des femmes, actrices et chercheuses de l'ESS, et dans une optique de transmission générationnelle de la mémoire de ces luttes et de ces recherches.
- 38 Le premier entretien a été réalisé avec Scarlett Wilson-Courvoisier, qui a notamment travaillé au sein de la Délégation interministérielle à l'économie sociale (DIES) en France, et Nancy Neamtan, cofondatrice et dirigeante du Chantier de l'économie sociale pendant plus de vingt ans au Québec. À travers le parcours de ces deux actrices, on y découvre des dynamiques différentes, mais comparables d'institutionnalisation de l'ESS, ainsi que les nouveaux enjeux auxquels elle fait face : l'écologie et la place des femmes. Leurs témoignages ne sont pas sans faire écho à la construction historique de l'unité de l'ESS, comme espace méso (Celle, 2024), autant en France qu'au Québec, où on observe un rôle différencié de l'État et des mouvements sociaux, que leur parcours reflète.
- 39 Le second entretien propose un dialogue entre Marie-Claire Malo, professeure honoraire à HEC Montréal au Canada, et N. Richez-Battesti, maîtresse de conférences à Aix-Marseille Université en France. Leur parcours de recherche permet de découvrir le développement des recherches à propos de l'ESS au Québec et en France, les fertilisations croisées entre les deux écosystèmes de recherche, et entre les disciplines de l'économie et de la gestion. Finalement, elles expliquent en quoi l'approche méso ouvre de nouvelles perspectives, intéressantes pour étudier l'ESS aujourd'hui. À ce titre, leurs échanges reflètent pleinement les ambitions de ce numéro.
- 40 Ce numéro se termine avec deux notes de lecture. La première est écrite par B. Lévesque qui propose son regard sur l'ouvrage *Mésoéconomie. Penser la pluralité des dynamiques économiques* (Lamarche et Bastien, 2025), qui constitue aujourd'hui le principal et le seul manuel de mésoéconomie francophone. Au-delà d'une lecture fine de l'ouvrage, le sociologue relève trois grandes perspectives ouvertes par l'ouvrage, et

plus largement pour l'approche méso de l'ESS. L'approche méso est-elle une théorie ou une méthodologie ? Quel éclairage peut-elle apporter sur l'ESS ? Le cofondateur du CRISES pointe à cet égard plusieurs pistes d'approfondissements. Quel est le potentiel de l'approche méso pour étudier l'ESS voire relancer les travaux de recherche de comparaison internationale en ESS ? Cette tradition de recherche en ESS, qui a impliqué le Québec et la France notamment dans le cadre du CIRIEC international, est également soulignée par M.-C. Malo et de N. Richez-Battesti. Dans cette perspective, B. Lévesque considère l'importance de la méthodologie développée pour relancer et approfondir les relations de l'ESS, côté recherche et côté action, entre la France et le Québec, auquel ce numéro entend aussi contribuer.

- 41 La deuxième note de lecture aborde un sujet qui n'a pas été abordé dans les articles, mais qui est néanmoins central : la monnaie. Frédéric Hanin propose une recension de l'œuvre-synthèse, pour reprendre ses mots, de l'ouvrage de Jean-Michel Servet, *L'institution monétaire de l'Humanité*, publié en 2025. Ce dernier a largement contribué à développer la socioéconomie francophone, sur la monnaie et la finance, mais aussi sur l'ESS (Farinet⁵, 2018), et pourrait fournir des ressources précieuses pour l'approche méso.

03. Consolider et élargir l'approche méso de l'ESS

- 42 L'un des objectifs de ce numéro est de nourrir et d'éprouver l'approche méso comme méthode et grille d'analyse heuristique. Celle-ci apporte un regard nouveau sur l'ESS en tant qu'espace(s) méso(s). Dans cette partie, plusieurs propositions permettant de l'enrichir, la consolider et l'élargir sont mises en perspective.

3.1 Approfondir la grille des canaux de différenciation

- 43 L'identification de canaux de différenciation est centrale dans l'approche méso comme le montrent plusieurs articles de ce numéro. L'intérêt des canaux est de montrer comment l'ESS, et certains de ses espaces sont porteurs de logiques d'auto-institutionnalisation non réductibles aux logiques d'institutionnalisation habituellement identifiées : « d'en bas » (au sein des organisations), ou « d'en haut » (par l'État notamment).
- 44 Toutefois, la notion de canaux n'est pas stabilisée. On peut l'expliquer au regard d'une approche théorique qui se construit progressivement au fil de boucles abductives. Les deux premiers articles scientifiques publiés (Bodet et Lamarche, 2020 ; Lamarche et al., 2021) identifiaient trois canaux : futurité, travail et produits-concurrence⁶. Depuis, le canal du rapport à la nature a été ajouté (Ballon et Celle, 2023 ; Lamarche et Bastien, 2025). J. Ballon et S. Celle (2023) considèrent en sus le canal de gouvernance pour apprécier une spécificité du milieu coopératif, renvoyant aux rapports de pouvoir dans les coopératives, qui s'objective dans des règles de propriété, de décision, etc. Ce numéro permet de constater une appropriation hétérogène, selon les articles, des canaux (trois ou quatre canaux, avec un usage plus ou moins central pour apprécier l'ESS et ses composantes⁷).
- 45 Étudiant différents secteurs où l'ESS est présente (protection sociale, énergie renouvelable, réemploi des déchets, etc.), plusieurs articles soulignent l'importance de la contrainte de la concurrence, en s'appuyant de façon plus ou moins directe sur le

canal produit-concurrence. Depuis les années 1980, ces secteurs ont connu des vagues de libéralisation, qui fragilisent, ou à l'inverse, participent à la formation d'espaces mésocritiques, visant à défendre les spécificités et la dimension critique des organisations de l'ESS. Au-delà, le canal produit-concurrence constitue une clé d'analyse importante dans l'approche méso des coopératives. Pour N. Magne et D. Vallade (2026), « le canal produit-concurrence, relativement peu exploré dans la littérature sur les coopératives [apparaît structurant] pour [comprendre ce qui se joue pour] les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) qui proposent des biens et services différenciés et développent des stratégies pour se protéger de la concurrence et ainsi développer l'autonomie de l'ESS ». Cette perspective mériterait sans doute d'être approfondie auprès d'autres terrains, comme le champ associatif et communautaire, qui fait face aujourd'hui à des logiques de marchandisation puissantes et déstabilisantes (Cottin-Marx et al., 2023).

- 46 Dans le processus de différenciation de l'ÉSS et/ou de ses composantes, comme espace méso, le rôle du **canal travail-produit** est variable. Bodet et al. (2026) rappellent que l'importance du canal travail pour analyser les coopératives de travail, les SCIC et les coopératives d'activités et d'emploi⁸ en France, car il véhicule une critique en acte d'émancipation au travail (Lamarche et Bodet, 2020 ; Lamarche et Richez-Battesti, 2023). Mais si le canal travail opère de façon singulière dans l'espace méso des coopératives de solidarité, le pouvoir décisionnel accordé aux travailleurs et travailleuses dans l'organisation du travail est variable. Il n'existe pas toujours de catégories de membres travailleurs ou travailleuses. Ces coopératives constitueraient davantage « un levier de développement par l'entrepreneuriat collectif suivant une orientation de développement économique local plutôt que de démocratisation des milieux de travail ». É. Ros et L. Bouadi montrent, elles, la volonté des coopératives éphémères d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif de construire des espaces « d'expérimentation d'un autre rapport au travail », qui se heurte néanmoins à des « tensions [...] qui ont empêché leur constitution en espace méso-critique capable de favoriser une transformation sociale et de mieux sensibiliser les jeunes à la coopération ». Ces coopératives touchent peu les jeunes des classes populaires peu ou pas diplômés, faute de dispositifs adaptés à leur situation socioéconomique. D'après F. Beaucreux et F. Gallois (2026), le canal travail marque la différenciation des mutuelles par rapport aux assurances privées, en termes de conditions salariales - garanties par des conventions collectives nationales - qui « constituent un marqueur de l'institutionnalisation de la relation salariale et de sa différenciation » (rémunération plus élevée, voix dans la gouvernance démocratique), mais aussi du point de vue de la distribution des produits (plus territorialisée, fondée sur le salariat).
- 47 Autrement dit, le numéro montre que : « La relation au travail et les relations de travail sont [...] assez hétérogènes au sein de l'ESS. Si la qualité de l'emploi est interrogée dans certaines structures ou certains secteurs (notamment féminisés), un fil conducteur reste la modération des écarts de salaire, ce qui va dans le sens d'une justice sociale » (Bodet et al., 2026). Toutefois, il serait pertinent de comparer de façon plus systémique l'intervention et les configurations différentes que peut prendre le canal de travail en considérant distinctement les différentes composantes de l'ÉSS notamment. Par ailleurs, il serait intéressant de clarifier où se situe la gouvernance dans les canaux, car elle apparaît souvent étudiée via le canal travail, comme en attestent les articles cités, ce qui avait amené J. Ballon et S. Celle (2023), à proposer le canal de gouvernance. L'article d'O. Rafaelis de Broves et al. (2026) met justement l'accent sur le canal

gouvernance et ses effets sur trois autres canaux : futurité, travail et produits-concurrence.

- 48 S'inspirant de la futurité conceptualisée par l'économiste institutionnaliste Commons (1934)⁹, le canal futurité apparaît central dans la plupart des articles. Commons (ibid. 125) considérait que « la futurité est le principe le plus important de l'économie », car il explique pourquoi elle est instituée (Gislain, 2011). Étudiant les coopératives, C. Bodet et T. Lamarche (2020) définissent le canal futurité comme l'ensemble des projections et des aspirations portées par des coopératives, ainsi que leurs effets, façonnant un patrimoine collectif immatériel. La centralité de ce canal observé dans les articles de ce numéro peut s'expliquer par son lien à la fonction critique et aux logiques de différenciation ou d'innovation que cherchent à développer ou préserver plusieurs espaces méso de l'ESS. Ce canal renvoie sans doute à un projet politique réaffirmé de transformation sociale et écologique, que les réseaux de l'alimentation alternative, les Associations pour la Mutualisation d'une Énergie de Proximité (AMEP), ou encore l'Union pour le Réemploi Solidaire, viennent incarner dans leurs secteurs respectifs. Dans le cas des coopératives, elle est sans doute à mettre en perspective avec le « projet coopératif » (Desroche, 1976), utopie écrite ou rêvée, qu'il s'agit d'expérimenter (critique en acte), pour en faire une utopie pratiquée à même de faire émerger des espaces mésocritiques, des marges instituant (Bodet et Lamarche, 2020). Plus encore, le canal futurité semble modeler une différenciation qui caractérise les canaux les plus significatifs, amenant une certaine autonomisation et soutenant l'innovation sociale, tout en se confrontant au contexte macro voire sectoriel.
- 49 Finalement, ce numéro montre d'abord l'intérêt heuristique et analytique des différents canaux de différenciation (Lamarche et al., 2021), d'autonomisation et d'innovation d'un espace méso (Ballon et Celle, 2023). Ensuite, on constate que leur mobilisation varie selon les composantes de l'ESS. Leur interprétation et leur mobilisation diffèrent toutefois. C'est une invitation à continuer, préciser et éprouver leur déclinaison analytique. Pour consolider l'analyse des canaux, un retour aux « classiques » de l'économie sociale, comme Desroche (1976) et Vienney (1982, 1994), pourrait s'avérer salutaire, comme nous y invite M.-C. Malo dans son entretien :
- « Je vois des points de jonction et des enrichissements possibles [entre l'approche méso et d'autres approches]. Le canal futurité [...] renforce la question du projet rêvé chère à Desroche [et] celle de la perspective stratégique, condition nécessaire au positionnement. Le canal gouvernance rejoint la question du pouvoir sur les orientations stratégiques et sur les modes de raisonnement et les règles de Vienney. Le canal travail n'est pas restreint au travail associé. Il permet de revisiter le pôle salarié du quadrilatère des pouvoirs de Desroche, et la capacité organisationnelle, en stratégie. [L'approche méso permet de considérer] le système de règles dominantes [ce qui] est nécessaire à la compréhension du rôle d'agent d'adaptation chez Vienney, en tension avec le rôle d'agent de transformation. [...] Par ailleurs, la gestion des avoirs (des membres et de l'entreprise) chez Desroche, la question du surplus (où va-t-il ?) chez Vienney, la concentration du capital en stratégie, me semblent incontournables. [Où est-ce considéré dans l'approche méso : dans le canal travail ? Le canal gouvernance ? Dans un canal manquant ?] »
- 50 Des pistes fructueuses pour approfondir l'approche méso de l'ESS, en renouant avec des références théoriques souvent oubliées, et pourtant si riches.

3.2 Élargir l'appareillage conceptuel sur la capacité d'agir des espaces méso

- 51 Si l'approche méso s'intéresse aux espaces méso, ces derniers peuvent aussi être analysés à partir d'autres cadres d'analyse et d'autres perspectives théoriques, issus d'autres disciplines (champ, écosystème, métaorganisation, communs). Plusieurs articles ouvrent ainsi des pistes théoriques et conceptuelles pour enrichir l'approche méso de l'ESS. Ils permettent notamment de conceptualiser les espaces qui la composent et d'étudier la capacité d'agir des acteurs collectifs dans ces derniers.
- 52 Au cours des dernières décennies, la notion d'écosystème s'est déployée autant dans le champ académique que dans la pratique (Richez-Battesti et al., 2025). Si dans ce numéro, D. Furukawa Marques et J. Durand Folco ne mobilisent pas directement l'approche méso, ils proposent un croisement analytique exploratoire inédit :
- « Tout d'abord [un] écosystème [...] se situe d'emblée à l'échelle méso, possédant une autonomie relative vis-à-vis de l'espace micro des interactions interpersonnelles, et le niveau macrosocial du mode de régulation et du régime d'accumulation capitaliste. Ensuite, ces perspectives [écosystème et méso] permettent d'embrasser les dimensions économiques, politiques, culturelles et territoriales influençant la trajectoire de domaines ou régions spécifiques au sein d'une même société. Enfin, plusieurs chercheurs mobilisant l'approche méso dans leurs travaux utilisent comme étude de cas des écosystèmes spécifiques ».
- 53 Ce faisant, inspirés notamment d'une première tentative d'articulation entre écosystèmes d'innovation sociale et approche méso (Ballon et Celle, 2023), les auteurs cherchent à dépasser l'analyse des interactions entre communs et institutions publiques, dans les partenariats publics-communs (acteurs intermédiaires), en les analysant comme des acteurs stratégiques façonnant un « écosystème de communs » ancré sur un territoire et orientant ses actions dans « la protection, la création et la pérennisation des communs dans des espaces mésocritiques ». Si l'arrimage, autant pratique que théorique, reste encore à préciser, il semble fructueux d'approfondir ces pistes pour saisir les dynamiques actuelles entre approche méso, canaux de différenciation, d'autonomisation et d'innovation (Ballon et Celle, 2023), écosystèmes (de communs) et communs suivant l'approche néomarxiste.
- 54 L'article de L. Cousin et L. Audebrand s'intéresse aussi au rôle stratégique des acteurs intermédiaires dans un espace méso. Les auteurs proposent d'articuler l'approche méso avec le concept de métaorganisation - en sciences de gestion, organisation d'organisations - pour comprendre le cas d'une métaorganisation en ESS (MOESS). Ce qu'ils nomment « l'analyse mésostratégique permet de révéler des relations de pouvoir entourant les canaux de différenciation d'un espace méso, en mettant notamment en avant les stratégies déployées par une MOESS, afin d'asseoir et maintenir sa position d'actrice incontournable [pour façonner] ces canaux [de différenciation] ». De façon indirecte, dans ce numéro, Cordrie et al. (2026) étudient une forme de métaorganisation, témoignant d'un intérêt à étudier ces organisations intermédiaires en ESS, qu'il serait intéressant d'articuler à la notion d'écosystèmes.
- 55 Ces concepts d'écosystème et de métaorganisation partagent la prise en compte d'éléments externes (internalisation de facteurs, marchands et non marchands, et d'actrices et d'acteurs considérés comme externes). Mais l'approche méso s'en distingue par son ancrage dans l'économie institutionnaliste, et en particulier la théorie de la régulation (dialectique avec la micro et avec la macro ; ancrage dans les

rapports sociaux et les institutions, etc.). Ces concepts viennent certainement enrichir l'approche méso, mais leur articulation avec les canaux de différenciation (futurité), le travail politique, les marges institutantes et la critique en acte restent à préciser. L'écosystème pourrait permettre de comprendre les dynamiques entre acteurs façonnant un espace méso. La métaorganisation donne la possibilité d'étudier le rôle (travail politique ou travail institutionnel) des fédérations dans la construction d'une régulation méso, en dialectique avec le macro, de marges institutantes.

- 56 Ce numéro met en lumière d'autres concepts pour analyser le rôle des acteurs collectifs dans la construction d'un espace méso. L'article de B. Cordrie et al. (2026) étudie le « travail politique » (Smith, 2019) de l'Union pour le réemploi solidaire. Issu de la sociologie du travail politique, ce concept a notamment été introduit par Xavier Itçaina (2023) dans l'approche méso de l'ESS. Le travail politique met en lumière la capacité d'agir des acteurs (un angle mort de la théorie de la régulation plutôt macro). Pour B. Cordrie et al. (2026), il permet de « rendre compte plus finement des processus concrets de changement institutionnel à l'œuvre ».
- 57 Proche de la sociologie du travail politique, mais en sciences de gestion, E. Lanciano et S. Saleilles mobilisent les concepts de « cadre » et de « cadrage » - initialement développé par Goffman (1983) - pour analyser plus finement comment des acteurs construisent une futurité alternative. Le concept de cadrage renvoie au « processus par lequel les acteurs construisent leur définition de la réalité sociale et politique et donnent un sens à leurs actions (Snow et al., 1986) ». Cette perspective théorique fournit des repères conceptuels et méthodologiques qui peuvent aider l'approche méso à prendre ses distances vis-à-vis d'un certain déterminisme associé à la théorie de la régulation. Elle offre la possibilité de comprendre les jeux d'acteurs et les processus intentionnels de changements institutionnels.
- 58 Ces différentes pistes conceptuelles — écosystème de communs, métaorganisations, travail politique, cadrage — représentent autant de possibilités pour un dialogue entre l'approche méso et d'autres champs disciplinaires et concepts théoriques situés à ce même niveau. Dans leur entretien, M.-C. Malo et N. Richez-Battesti rappellent d'ailleurs l'importance de la circulation des idées et des cadres théoriques dans l'histoire de l'ESS, entre disciplines (ex. gestion, économie, sociologie), et entre la France et le Québec. En sus, cet intérêt pour l'agentivité des acteurs en ESS n'est pas complètement nouveau. M.-C. Malo souligne le potentiel d'articulation théorique que peut offrir l'approche méso avec des concepts clés d'auteurs historiques en économie sociale (Desroche, Vienney), et plus récemment au Québec, en gestion stratégique, comme les travaux sur les tensions (Audebrand et Malo, 2010), sur l'approche des ressources, compétences, etc. (Malo et Vézina, 2005) et sur le rapport entre les organisations de la société civile et l'État d'Annie Camus (2003).
- 59 Il y a sans doute matière à relire les travaux historiques du CRISES en innovation sociale, qui considèrent davantage le rôle des mouvements sociaux dans l'économie sociale. Comme le souligne B. Lévesque dans sa note de lecture, l'approche méso offre un cadre heuristique et méthodologique pour aller plus loin dans l'articulation entre la théorie de la régulation et les approches des mouvements sociaux, une articulation indispensable pour rendre compte des capacités de transformation sociale au niveau macro de l'ESS. D'ailleurs, la base de données sur les innovations sociales (BDIS) - qui rassemble l'ensemble des études de cas réalisées au CRISES depuis sa création en 1986 - offre un outil propice pour engager ce travail (Bouchard & Roy, 2024). Autrement dit,

l'approche méso pourrait permettre une relecture de recherches antérieures sous un nouveau jour.

- 60 Finalement, pour dépasser les limites du micro et du macro, ce numéro invite à enrichir l'approche méso d'une plus grande considération de l'intentionnalité, du rôle stratégique et de l'agentivité d'acteurs intermédiaires hétérogènes qui s'organisent ensemble autour d'un projet politique et d'un régime productif porteur de transformation sociale dans l'étude de l'ESS comme espace(s) méso. Dans son entretien, N. Richez-Battesti abonde dans ce sens :

« L'intercoopération est sans doute un moyen de sortir de ce qui va aussi de pair avec l'accumulation du capital, qui est la logique purement concurrentielle. L'idée, c'est bien de réinventer des formes de coopération et de mutualisation, qui permettent de se mettre à distance de cette logique purement concurrentielle et de la privatisation des ressources qui l'accompagnent. [...] L'échelon méso [...] permet de rendre plus intelligible [...] une forme de proximité et de visibilité de l'action collective qu'on mène à l'intérieur, qu'on perd à l'échelon macro et qui est parfois, à l'inverse, trop isolée à l'échelon micro. L'approche méso donne à voir le mouvement social en acte, une forme d'utopie [...] capable de repenser des alliances pour le vivant, qui remette le capital à sa juste mesure, comme un moyen parmi d'autres de créer des richesses sur lesquelles nous devons discuter pour savoir ce qui est essentiel, ce qui l'est moins, comment on les partage, etc. Ça veut dire aussi que le niveau méso permet de voir le débat se construire entre des corps sociaux qui ne sont pas forcément d'accord, mais qui vont faire des alliances constructives à un moment donné, orienté vers un projet social de transformation, pouvant aller jusqu'à une émancipation du capitalisme. »

- 61 L'agenda de l'approche méso reste à affiner pour concevoir les espaces de transformation possible vers un futur soutenable, où éventuellement l'ESS jouerait un rôle central.

3.3 Analyser les défis méthodologiques de l'approche méso

- 62 Encore peu connue en France, et encore moins au Québec¹⁰, l'approche méso fait face à un autre défi : l'appropriation de cette méthode et de ce cadre d'analyse reste difficile. Il faut d'ailleurs souligner l'effort de mobilisation par les auteurs et des autrices de ce numéro d'un cadre théorique souvent éloigné de leurs propres travaux et de leur discipline. En effet, la théorie de la régulation est réputée pour sa difficulté d'accès ; l'approche méso n'y échappe pas. Au-delà, il ne faut pas sous-estimer les difficultés méthodologiques qu'implique une enquête sur un espace méso. Or, et c'est une force de ce numéro, tous les articles - à l'exception du premier article plus théorique - s'appuient sur de solides enquêtes empiriques.
- 63 L'approche méso conduit en effet à étudier des terrains connus, mais peu ou jamais analysés sous cet angle (mutuelles, coopératives de solidarité, SCIC, etc.), parfois parce qu'ils sont délaissés par la recherche ou relativement récents (AMEP, réemploi solidaire, coopératives éphémères, etc.). Les auteurs et les autrices du numéro ont ainsi changé de lunettes - pour reprendre Bourdieu - afin d'étudier autrement leur terrain. Autre défi, présenter les résultats d'une recherche qualitative, longitudinale, ou encore en cours par le prisme de l'approche méso dans un article. Cet exercice didactique est difficile, car il nécessite d'être précis et clair (sans être jargonneux), complet (sans pouvoir être exhaustif), tout en expliquant de façon synthétique l'approche méso et en développant une analyse approfondie.

- 64 Dans leur manuel, T. Lamarche et J. Bastien (2025, p. 198-221) soulignent l'intérêt d'une méthodologie mixte pour analyser les espaces méso à partir de données quantitatives et qualitatives (entretiens, observations, économétrie de séries temporelles), afin de compiler un ensemble de données suffisamment complet pour circonscrire son périmètre (qui plus est évolutif) et croiser les échelles d'analyse. Plusieurs articles ont d'ailleurs relevé ce défi en croisant différentes méthodes et différents types de données (statistiques, issues d'entretiens et d'observations), comme ceux portant sur les coopératives de solidarité, les SCIC et les mutuelles (Rafaelis de Broves et al., 2026 ; Magne et Vallade, 2026 ; Gallois et Beaucreux, 2026). Outre le problème de l'accès aux données quantitatives et statistiques dans l'ESS (Bidet et Richez-Battesti, 2025), ces croisements de méthodes et de données nécessitent des compétences diversifiées permises par des équipes de recherches plus ambitieuses à monter.
- 65 L'approche méso nécessite de comprendre la construction d'un espace méso à l'aune de ses acteurs et dans son environnement sur un temps long, donc d'engager des enquêtes en conséquence. Dans le numéro, la première partie de plusieurs articles situe justement leur objet dans leur environnement institutionnel et historique. Elle permet de comprendre l'émergence des SCIC, des coopératives de solidarité, des coopératives éphémères, des AMEP ou du réemploi solidaire dans l'histoire de leur secteur respectif sur au moins dix ans. Par exemple, A. Sébert et C. Grassart (2026) étudient l'évolution historique du secteur de l'énergie en France depuis 50 ans pour comprendre les conditions sectorielles, institutionnelles, technicoproductives et sociopolitiques ayant favorisé l'émergence des AMEP depuis 2023. Cet exercice n'est pas évident dans un format d'article, comme le montre également le travail de J. Ballon et A. Artis (2026) qui ont étudié les dynamiques d'un espace mésocritique tronqué : celui des énergies renouvelables participatives. Ce défi rappelle l'importance de considérer l'historicité des espaces méso (Celle, 2024) pour saisir historiquement les dynamiques productives et institutionnelles qui façonnent cet espace.
- 66 D'autres articles adoptent une perspective sur des temporalités plus courtes pour étudier une organisation ou un collectif d'acteurs sur un territoire donné (Montréal, Lyon, etc.). Plusieurs articles sont ainsi le produit d'enquêtes collectives et multiples réalisées sur plusieurs années, parfois en proximité avec des recherches doctorales. L'article étudiant la structuration d'un espace mésocritique de l'alimentaire dans la métropole lyonnaise repose sur un riche corpus de données primaires (entretiens, observations) et secondaires (presses, rapports, etc.), fruit de plusieurs enquêtes menées entre 2008 et 2024 (Lanciano et Saleilles, 2026). Les autrices ont choisi de réutiliser leurs données (Chabaud et Germain, 2006) pour en proposer une nouvelle analyse sous l'angle de l'approche méso. Cela leur permet de reconstruire les temporalités - tout comme L. Cousin et L. Audebrand qui reconstruisent également des phases temporelles - et l'histoire des controverses qui ont façonné cet espace mésocritique. Or, ce type d'enquête à long terme est peu courant, en plus d'exiger un travail de réanalyse conséquent, pouvant faire l'objet de critiques. Comment faciliter (et légitimer) ce type d'enquête sur le long terme pour favoriser les recherches sous l'angle de l'approche méso ?
- 67 L'approche méso invite également à repenser le rôle d'intervention de la recherche dans le processus de transformation sociale, en lien avec des traditions historiques de recherche-action (Desroche, 1984 ; Draperi, 2007) et de recherches partenariales (Fontan, 2011) en France et au Québec. On pourra aussi s'intéresser à la place des

acteurs dans les recherches méso. Si les auteurs et les autrices de ce numéro ne s'en revendiquent pas directement, plusieurs enquêtes s'inscrivent dans ces traditions ou encore sur des dispositifs comme les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) qui permettent de réaliser une thèse doctorale au sein d'une organisation¹¹. Les acteurs permettent un accès privilégié aux données en plus d'avoir une connaissance fine des dynamiques productives et institutionnelles tout en devenant eux-mêmes producteurs de nouvelles connaissances coanalysées avec les chercheurs et les chercheuses. Dans ce numéro, l'article sur les mutuelles, qui mobilisent des données administratives, s'appuie aussi sur des observations participantes de l'auteur œuvrant dans une mutuelle, ce qui apporte « une connaissance fine des mécanismes de l' [assurance maladie complémentaire], de ses dispositifs institutionnels et de son fonctionnement ». O. Rafaelis de Broves, salarié du Réseau Coop qui fédère les coopératives de solidarité, apporte également une connaissance précise de ces coopératives. Finalement, on pourra citer l'implication militante de J. Durand-Folco et D. Furkawa-Marques au sein notamment de Transition en Commun, l'un de leurs terrains, dans lequel ils œuvrent au sein de groupe de travail, leur permettant aussi cette analyse fine.

- 68 Cette tradition de recherche embarquée est l'une des caractéristiques presque génétiques de l'approche méso de l'ESS. D'ailleurs, l'un des premiers articles portant sur l'approche méso (Bodet et Lamarche, 2020) mobilise des connaissances venant du terrain, et a sans doute bénéficié du compagnonnage intellectuel de la Manufacture Coopérative et de Coopaname, deux coopératives pratiquant la recherche-action participative. Dans les deux entretiens, les actrices et les chercheuses rappellent l'importance de ces espaces de rencontres entre recherche et action qui ont marqué leur propre trajectoire militante, scientifique et pédagogique. M.-C. Malo rappelle ainsi l'importance de cette tradition au Québec et en France de cheminement entre chercheurs, chercheuses et acteurs, actrices : la coopératrice Berthe Chaurès-Louard avec Victor Barbeau et François-Albert Angers autour de la coopération de consommation au Québec, André Chomel (Crédit Coopératif) et Claude Vienney autour du mouvement coopératif en France, ou plus récemment N. Neamtan avec B. Lévesque et Marguerite Mendell autour de l'écosystème québécois de l'économie sociale. « Chaque duo ou trio a combiné les savoirs et les souhaits indispensables à la transformation sociale. En somme, pour que les acteurs et les actrices de terrain se reconnaissent mutuellement et que l'État reconnaisse l'ÉSS, il faut que les universitaires continuent de travailler à la reconnaissance scientifique de ce champ. ». N. Neamtan souligne également dans l'autre entretien :

« La recherche a été essentielle dans le développement de l'économie sociale. On a pu bénéficier plus rapidement de la crédibilité qui nous permettait d'avoir des politiques publiques coproduites systématiquement avec nous, les acteurs et les actrices, dans des groupes de travail associant les municipalités, l'économie sociale et la recherche. Depuis le début du mouvement, les liens forts avec la recherche ont été l'un des facteurs du succès extrêmement important de l'économie sociale, et notamment des politiques publiques au Québec ».

- 69 Il y a sans doute une réflexion à avoir pour favoriser des recherches suivant l'approche méso qui s'inscrivent dans ces traditions de façon renouvelée, avec le défi de reconnaissance de ces résultats dans le milieu académique et l'accès à des financements.

- 70 Pour conclure, sur le plan plus analytique, si la grille d'analyse méso offre de nouvelles clés de lecture de l'ESS, et de ses composantes, il faut souligner la difficulté d'une majorité d'articles à aborder l'articulation et le bouclage avec le macro. Parmi ces difficultés, E. Ros et L. Bouadi soulignent la difficulté à entretenir une critique en acte qui traduise effectivement la futurité d'un potentiel espace méso autour des coopératives éphémères. Le risque est de rester davantage une marge qu'un espace méso instituant face à une nouvelle concurrence, comme dans le cas du secteur historique du réemploi solidaire. On peut aussi citer le cas des AMEP, qui engagent certes des actions porteuses d'une critique en acte, pouvant façonner un espace méso relativement autonome et différencié. Elles peinent toutefois à se déployer plus amplement dans un secteur dominé par de gros joueurs et un État proposant des politiques ambiguës et pas toujours favorables (voir aussi Ballon et Artis, 2026). C'est également l'un des constats de l'article sur les coopératives de solidarité qui rend compte de l'émergence de pratiques organisationnelles des coopératives de solidarité au niveau micro et sur le niveau méso de l'économie sociale québécoise. « En revanche, notre analyse ne permet pas de tirer des conclusions sur l'impact de ces transformations méso sur le régime macro » (Magne et Vallade, 2026). Pourtant, c'est l'une des ambitions de l'approche méso.
- 71 Dans la majorité des articles, l'espace méso construit son autonomie et développe sa fonction critique dans des secteurs d'activités spécifiques et/ou au sein de l'ESS. Mais l'articulation à la dynamique d'accumulation du capitalisme apparaît beaucoup plus lointaine. Est-ce un effet de la loupe des chercheurs et des chercheuses ou un reflet de l'ambition politique des acteurs et des actrices de l'ESS étudié, qui est limité à l'échelle locale, sectorielle ou de l'ESS ? Les organisations, les métaorganisations et les réseaux que nous avons étudiés tentent de créer (sans toujours y parvenir) et de préserver des espaces méso. Ces derniers ont la capacité de s'autonomiser et de transformer les secteurs ou les politiques publiques auxquels ils sont intégrés. Cependant, ils semblent peu en mesure d'agir sur une échelle plus macro. Ce constat interroge à la fois la capacité de l'approche méso à pouvoir saisir ces potentielles dynamiques de transformation sociale et écologique, ou bien la capacité même de l'ESS et ses composantes à pouvoir l'engager.

04. Quelques chantiers pour poursuivre l'approche méso de l'ESS

- 72 Si ce numéro a permis d'ouvrir plusieurs chantiers de recherche autour de l'approche méso de l'ESS, la plupart nécessitent encore d'être affiné et poursuivi. Nous avons fait le choix de mettre l'accent sur trois chantiers théoriques et politiques, qui émergent en toile de fond de certains articles, et surtout des entretiens qui font l'écho de préoccupations actuelles du côté de l'ESS et de la recherche : l'écologie, le féminisme et le renouvellement des comparaisons internationales en ESS. Si aucun n'est tout à fait nouveau, ces chantiers font l'objet d'un nouvel élan ces dernières années dans le champ militant et scientifique. Concernant l'écologie, le rôle pionnier de l'ESS dans le réemploi, les énergies renouvelables ou l'alimentation durable est rappelé par plusieurs articles. C'est d'ailleurs un chantier politique et théorique clairement identifié dans les deux entretiens et l'article de C. Bodet et al. Concernant le féminisme, ce sont surtout les entretiens qui rappellent les liens intimes entre l'ESS et les mouvements féministes.

Finalement, relancer les comparaisons internationales nous semblerait un bel agenda de recherche en lien avec des institutions internationales valorisant le rôle de l'ESS pour répondre aux crises. Il nous semble que l'approche méso peut apporter des clés de lecture heuristique sur ces trois chantiers.

4.1 1er chantier : Mieux intégrer les enjeux écologiques

- 73 La question écologique est intimement liée au renouveau de la mésoéconomie, comme entendu par T. Lamarche et J. Bastien (2025) et C. Bodet & al. dans ce numéro, comme une économie politique des milieux - et des milieux de vie dans l'héritage des écologues et des géographes. Le rapport à l'écologie est notamment développé dans le canal du rapport à la nature, qui n'a toutefois pas été étudié dans les articles de ce numéro, malgré l'ancrage de plusieurs terrains d'enquête sur des activités liées à la transition socioécologique. Dans l'article plus théorique de C. Bodet & al. (2026), le canal du rapport à la nature est principalement identifié sous l'angle de l'ancrage territorial, car, pour les autrices et l'auteur, c'est par le territoire que se construit le rapport au vivant. Cet ancrage territorial est aussi en toile de fond de plusieurs articles de ce numéro (ex. coopératives éphémères), sans pour autant qu'il soit lié à la nature. Il y a là, nous semble-t-il, un chantier à défricher, ce lien entre territoire et écologie mérite d'être approfondi et questionné. Mais le rapport à la nature ne peut être réduit au territoire. Dans quelques articles de ce numéro, le rapport à la nature - rarement explicitée - est moins en lien avec le territoire qu'avec l'activité productive mise en œuvre (réemploi, etc.) et dans la futurité qui peut lui être adossée ou pas. L'article de J. Ballon et A. Artis (2026) propose peut-être une lecture plus approfondie de la manière dont ce canal traduit un rapport spécifique et différent que tentent de déployer les énergies participatives.
- 74 Mais c'est une critique écologique en acte qui se traduit par la nature et la finalité de l'activité : le réemploi des déchets, les communautés énergétiques basées sur le renouvelable, l'alimentation biologique. L'originalité de cette critique écologique est de s'articuler aux principes de démocratie - par la promotion de la participation citoyenne notamment - et de solidarité - par la lutte contre la précarité énergétique, l'insertion de publics éloignés de l'emploi, l'accessibilité des ressources, etc. Cette articulation constitue en fait un élément clé de la différenciation de ces espaces méso émergents. C. Bodet et al. rappellent d'ailleurs que « certaines organisations de l'ESS expérimentent la transition en l'intégrant à leur futurité et en plaçant au cœur de leur activité un rapport renouvelé au vivant et aux milieux écologiques » (notre traduction) un constat également souligné par J. Ballon et A. Artis (2026). C. Bodet et al (2026) apportent une nouvelle contribution théorique (et politique) à l'approche méso de l'ESS avec un schéma qui étend la dialectique économique (dynamique productive)/politique (dispositif institutionnel) à la relation à la nature (projet écologique). Cet élargissement marque une rupture par rapport au primat de l'économique, qui ne peut résulter de la seule volonté d'acteurs et d'actrices au sein des organisations. Il suppose par ailleurs des alliances favorables à une transition socioécologique. C'est là que le méso prend tout son sens.
- 75 Cette perspective devra toutefois être mise à l'épreuve dans de prochains travaux - les rapports entre écologie et ESS feront l'objet du prochain numéro de la revue *Bifurcation/s*¹² -, amenant trois types d'enjeux plus spécifiques pour l'approche méso de

l'ESS. Il y a des enjeux d'abord théoriques qui invitent à construire un dialogue plus fort avec la socioéconomie écologique (Petit, 2018). Cette démarche a été timidement initiée dans J. Ballon et A. Artis (2026). Les enjeux empiriques portent sur la nécessité de s'intéresser à des terrains liés explicitement à la transition socioécologique, comme dans ce numéro avec le réemploi, etc., tout en continuant l'étude de terrains plus traditionnels (ex. : mutuelles) pour étudier l'évolution de leur rapport à l'écologie. Il y a aussi des enjeux méthodologiques, car les chercheurs et chercheuses qui développent l'approche méso de l'ESS sont rarement formés et compétents dans les méthodes écologiques, nécessitant une coopération au-delà des clivages disciplinaires traditionnels, avec des maillages interdisciplinaires avec les sciences de la vie et de l'ingénieur, par exemple. C'est donc un chantier colossal qui s'ouvre et dans lequel l'approche méso de l'ESS a un rôle à jouer.

4.2 2e chantier : Enrichir l'approche méso des perspectives féministes, postcoloniales et décoloniales

- 76 Le deuxième chantier a trait au féminisme au cœur de l'engagement et des défis passés et actuels de l'ESS. Il est clairement identifié par S. Wilson-Courvoisier et N. Neamtan et en toile de fond de l'entretien avec N. Richez-Battesti et M.-C. Malo. Ces entretiens et portraits de femmes et féministes engagées dans l'ESS sont le reflet d'une ESS qui, en France comme au Québec, aux Nords comme aux Suds, reste d'abord une économie où prédomine le travail des femmes et une reproduction des inégalités de genre dans l'ESS. Pour autant, si l'économie féministe – qui regroupe un ensemble de courants différents – s'est intéressée à des pratiques et des espaces relevant de l'ESS (ou des champs proches, comme le « care »), les recherches sur l'ESS mobilisent plus rarement l'économie féministe.
- 77 Cependant, il existe plusieurs travaux inspirants, comme ceux des socioéconomistes Verschuur, Guérin, Hillenkamp (2015) et Hillenkamp et Schenck (2023), et de certains pans de la sociologie (Simonet, 2018) s'intéressant à l'ESS. À l'exception d'Isabelle Hillenkamp (2023) qui cherche à articuler les échelles micro, méso et macro, l'angle méso est rarement explicité dans ces travaux. S'intéresser aux dynamiques productives, aux alliances et aux mouvements sociaux portés par les femmes dans l'ESS ouvre des pistes de dialogue fructueuses. Dans l'outillage méso, l'intégration des questions posées par la socioéconomie féministe, en particulier dans le canal travail – avec un élargissement au rapport social d'activités (Ballon et al., 2023) qui offre des pistes d'intégration du travail du care ou du travail reproductif – et le canal de la futurité pourraient offrir de prochaines pistes de travail. Enfin, l'approche méso pourrait s'appuyer sur le dialogue récemment ouvert entre la théorie de la régulation et la théorie de la reproduction sociale (Berthonnet et Clos, 2024) dans l'optique de mieux saisir les logiques genrées à l'œuvre dans le bouclage macro des espaces méso de l'ESS.
- 78 Il y a sans doute aussi une piste sérieuse dans le croisement avec les travaux des héritiers et héritières de Karl Polanyi, comme Nancy Fraser, autour de la considération d'un quatrième principe d'intégration, celui de l'économie domestique souvent oubliée, comme l'a souligné I. Hillenkamp (2013). Cette perspective permettrait de dépasser la considération importante donnée à l'économie marchande, aux échanges marchands et à la lucrativité des activités productives, pour s'intéresser aux activités productives qui

répondent aux besoins et aux aspirations de la société. Sous le prisme de l'approche méso, il pourrait être intéressant de mieux considérer l'importance de ces dynamiques, y compris en ESS, et en particulier dans les milieux communautaires au Québec, et dans les milieux associatifs en France.

- 79 Au-delà, il nous semble qu'il y a un enjeu à développer un regard décolonial et postcolonial sur l'approche méso, qui découle d'une théorie principalement occidentale, dans un souci de plus grande justice épistémique à cette lecture théorique. C'est ce qu'aborde notamment N. Neamtan dans son entretien en soulignant la coopération avec les communautés autochtones, mais il reste un travail important à faire en ESS, au Québec, mais encore plus en France, pour faire évoluer ses pratiques et son projet politique qui ont largement invisibilisé les questions raciales et coloniales. Ramboarisata et al. (2022) engagent cette relecture pour « Décoloniser la RSE » dans un numéro dédié de la *Revue de l'Organisation Responsable*. Les théories décoloniales et postcoloniales proposent une « analyse du fait colonial et de ses héritages dans toutes leurs dimensions (culturelles, économiques, historiques, philosophiques, psychologiques, etc.). » Pour Hélà Yousfi (2021), cité dans l'article, cette analyse s'articule autour de trois dimensions : « la résistance aux représentations dominantes, la prise en compte de l'histoire coloniale et ses effets sur le monde contemporain lorsqu'il s'agit de penser les expériences partagées et enfin l'espérance d'une reconnaissance réciproque redonnant à chacun son histoire, sa culture et sa dignité. ». Cette perspective offre des pistes pour faire le lien avec le thème de l'écologie. Qu'en est-il de l'approche méso ? Quelles sont ses limites pour saisir les dynamiques néocoloniales contemporaines ? Par ailleurs, est-elle adaptée pour comprendre ce qui se construit dans les pays qui constituent les anciennes colonies des anciennes puissances européennes ?

4.3 3e chantier : de nouvelles coopérations franco-québécoises ?

- 80 L'une des ambitions initiales de ce numéro était de favoriser la comparaison franco-québécoise autour de l'approche méso de l'ESS. Les entretiens et la note de lecture permettent de rappeler l'importance des échanges croisés, tant du côté des chercheurs et des chercheuses, que des acteurs et actrices, et cela, depuis plusieurs décennies autour de plusieurs générations qui ont travaillé et dialogué ensemble autour des coopératives, puis de l'ESS et de l'innovation sociale. Des échanges croisés, davantage personnalisés, autour de la théorie de la régulation ont également eu lieu à partir des années 1980. La note de lecture de B. Lévesque souligne qu'à partir des années 2000, on constate au Québec un certain « regard désenchanté » sur la théorie de la régulation. Mais comme il le mentionne, l'approche méso permet de dépasser certaines limites de la théorie de la régulation, en ouvrant de nouvelles perspectives pour la comparaison internationale.
- 81 La comparaison internationale, et France-Québec, ne sont finalement pas au cœur des articles de ce numéro, même si deux équipes de recherche, sur les SCIC en France et les coopératives de solidarité au Québec, ont dialogué et posé les bases de perspectives comparatives sur les coopératives multisociétaires. Mais chaque article est autonome et la présentation sous l'angle méso de chaque cas national nécessitait des articles respectifs. Dans le numéro, l'approche méso est mobilisée différemment selon l'origine des terrains en France ou au Québec, laissant voir tout le potentiel de cette approche.

- 82 On observe aussi des difficultés de comparaison internationale sur des terrains relativement récents. Le cas des coopératives éphémères témoigne de formes de transfert et d'adaptation du Québec vers la France. Cependant, une comparaison nécessiterait l'existence de travaux contemporains sur les coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif au Québec. Le réemploi solidaire mériterait lui aussi une comparaison internationale. Rappelons que le modèle de recyclerie et de ressourceries a fait l'objet dans les années 1990 de transferts et d'appropriation croisés entre la France et le Québec (Celle, 2020), malgré des dynamiques d'institutionnalisation différenciées à partir des années 2000 qui ont éloigné ces deux mouvements.
- 83 Il y a donc un nouveau chantier à ouvrir, car l'approche méso, en proposant un nouveau regard sur l'ESS, rend d'autant plus pertinente la comparaison internationale. Il est donc probablement bénéfique de réexaminer les méthodes d'analyse comparative internationale élaborées par le CIRIEC International pour éclairer les études sur l'ESS grâce à une approche méso. Ces méthodes ont largement inspiré les recherches, notamment celles de N. Richez-Battesti et de M.-C. Malo, comme elles l'ont souligné dans leur entrevue. Une piste d'ailleurs suggérée par B. Lévesque dans sa note de lecture. S'il reste certainement des espaces de recherche à combler, une grille à travailler, il nous semble qu'une étape vient d'être franchie avec ce numéro. Elle devra se poursuivre par la suite pour permettre à la fois un dialogue international entre des équipes de recherche internationales qui travaillent sur l'ESS, mais aussi un dialogue intergénérationnel, comme en témoignent la richesse des entretiens et la coordination de ce numéro. Un numéro exploratoire qui ouvre beaucoup de portes à préciser et affiner théoriquement et dans sa déclinaison empirique.
- 84 Finalement, l'approche méso pourrait permettre de concevoir un programme de recherche sur l'ESS, en dialogue avec d'autres disciplines (y compris des sciences de la vie), d'autres approches théoriques (féministes, économie écologique, approche critique en sciences de gestion), pour renouveler les angles d'analyse et ainsi saisir la capacité et les limites de transformation sociale de l'ESS. D'ailleurs, il y a sans doute un enjeu à considérer ces alliances au-delà de l'ESS avec les organismes communautaires (notamment autonomes), les municipalités et les mouvements sociaux (ex. Multitudes au Québec ou Opération milliard Pour la Transition juste en France). Finalement, l'approche méso apporte un cadre heuristique permettant de renouveler notre regard sur l'objet ESS au XXI^e siècle. Face au défaitisme ambiant, elle permet de mieux saisir les transformations sociales et écologiques en s'intéressant aux formes hybrides d'institutionnalisation et d'auto-institutionnalisation d'espaces mésocritiques et de marges institutantes, qui ne passent pas nécessairement par les chemins habituels et attendus. Comme le souligne N. Richez-Battesti dans l'entretien : « Il reste des défis importants à relever, à la fois concrets et conceptuels, pour asseoir théoriquement l'approche méso et la mobiliser pour aborder les transitions. Cela dit, le potentiel de l'approche méso, c'est de maintenir de façon permanente cet objectif de transformation sociale, qui est indispensable. »

Remerciements : Nous tenons à remercier chaleureusement le Centre de recherche sur les innovation sociales (CRISES), le Réseau de recherche en économie sociale et solidaire (RRESS) et Chaire Euro-Méditerranéenne d'Économie Sociale et Solidaire pour leur soutien financier à la publication de ce numéro sans qui il n'existerait pas.

BIBLIOGRAPHIE

- Ahrne, Goran et Nils Brunsson (2005). Organizations and meta-organizations, *Scandinavian Journal of Management*, vol. 21, n° 4, pp. 429-449. <https://doi.org/10.1016/j.scaman.2005.09.005>
- Audebrand, Luc et Marie-Claire Malo (2010). La gestion quotidienne des tensions dialectiques dans l'aire de jeu du commerce équitable. Dans Marie-France Turcotte et Caroline Hervieux (Eds.), *Mettre en marché pour une cause*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Ballon, Justine et Amélie Artis (2026). Quelle place pour les projets d'énergies renouvelables participatifs dans le secteur de l'énergie ? Entre marge instituante et appendice de légitimation. *Marché et organisations*, Pub. Anticipées (0), I158-XLIII. <https://shs.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2026-0-0-page-I158?lang=fr>
- Ballon, Justine et Sylvain Celle, (2023). Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel, *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 69. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.20404>
- Ballon, Justine, Celle, Sylvain, Fretel, Anne, et Delphine Vallade (2023). Coopératives de production : Quelle spécificité du rapport social d'activités coopératif à l'aune du rapport salarial ? *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n°34, 1er semestre. <https://doi.org/10.4000/regulation.22351>
- Ballon, Justine (2020). *De la multifonctionnalité des Coopératives d'Activités et d'Emploi : Des modèles socioproductifs expérimentaux dans les zones grises de l'emploi et du travail*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris Cité. <https://theses.fr/2020UNIP7183>
- Bastien, Jérémie, Grouiez, Pascal et Thomas Lamarche (2026). Between Autonomy and Determinism : The Meso- Régulation Approach Applied to Digital Platforms, *Review of Radical Political Economics*. <https://doi.org/10.1177/04866134251395788>
- Berkowitz, Héloïse, Brunsson, Nils, Grothe-Hammer, Michael, Sundberg, Mikaela, & Bertrand Valiorgue (2022). Meta-Organizations : A Clarification and a Way Forward, *M@n@gement*, vol. 25, pp. 1-9. <https://doi.org/10.37725/mgmt.v25.8728>
- Berthonnet, Irène, et Clos, Clémence. (2019). Intégrer la division sexuelle du travail au rapport social de travail. Pistes pour l'analyse régulationniste. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, vol. 25, 1er semestre. <https://doi.org/10.4000/regulation.14506>
- Bidet, Eric, et Nadine Richez-Battesti, N. (2025). Statistiques de l'ESS en France : Avancées, limites et enjeux. *SSE's role in the socio-ecological transition*. <https://hal.science/hal-05375872>
- Bodet, Catherine, Lamarche, Thomas et Nadine, Richez-Battesti (2026). Rethinking the Social and Solidarity Economy and Its Potential for Socio-Ecological Transitions: A Mesoeconomic Approach. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.
- Bodet, Catherine, et Thomas Lamarche (2020). Des coopératives de travail du 19ème siècle aux CAE et Scic, les coopératives comme espace méso critique. *RECMA*, vol. 358, n° 3, pp. 72-86. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02462804/document>
- Bouchard, Marie-J. (2006). L'innovation sociale en économie sociale. Dans Juan.-Luis Klein & Denis Harisson (ed.), *Emergence et effets sur la transformation de la société*, Québec, Presse de l'Université du Québec, pp. 121-138.

- Bouchard, Maire J. (dir.) (2011). *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*. Québec, Les Presses de l'Université du Québec.
- Bouchard, Marie J. et Hugo Roy (2024). Liste des études de cas incluses dans la Base de données sur les innovations sociales (BDIS) du CRISES au 1er janvier 2024, *Les Cahiers du CRISES*, Hors-Série, HS2401, 29 p., Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).
- Bouchard, Marie J., Fontan, Jean-Marc, et Benoit Lévesque (2025). Écosystèmes de l'économie sociale et solidaire : Éléments d'une recherche exploratoire. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research / Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale*, vol. 16, n°1, pp. 1-23. <https://doi.org/10.29173/cjnser778>
- Bourdieu, Pierre, Chamboredon, Jean-Claude et Jean-Claude Passeron (1968/2021). *Le métier de sociologue*. Nouvelle édition. Paris, Éditions de l'EHESS.
- Boyer, Robert (2023). *L'économie sociale et solidaire. Une utopie réaliste pour le XXI^e siècle*, Paris, Les Petits matins.
- Camus, Annie (2003). *La structuration du rapport entre l'État et la société civile dans le développement local au Québec: Le cas de Corporation de développement économique communautaire (CDEC) montréalaises*. Thèse de doctorat en sciences de gestion. HEC Montréal.
- Celle, Sylvain (2024). The institutionalisation of the social and solidarity economy in France as a meso-space. *Revue de La Régulation. Capitalisme, Institutions, Pouvoirs*, n°36. <https://doi.org/10.4000/11w7k>
- Celle, Sylvain (2020). *La dynamique démocratique de l'économie sociale : Une approche institutionnaliste de l'émergence et de l'évolution historique des organisations de l'économie sociale dans le capitalisme en France (1790-2020)*. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Lille. <https://theses.fr/2020LILUA011>
- Commons, John R. (1934-1990). *Institutional Economics—Its Place in Political Economy*, Transaction Publishers, Madison, University of Wisconsin Press.
- Cordrie, Benjamin, Grassart, Clotilde et Victor Bayard (2026). Le réemploi solidaire au risque de la récupération. Analyse d'un espace méso critique en construction à partir du travail politique des acteurs. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.
- Cottin-Marx Simon, Hamidi Camille et Arnaud Trenta (coord.), Financement et fonctionnement du monde associatif : la marchandisation et ses conséquences, *Revue française des affaires sociales*, n° 2023/4.
- Cousin, Louis et Luc K. Audebrand (2026). Le pouvoir des métaorganisations d'économie sociale et solidaire dans les espaces mésostratégiques. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.
- Desroche, Henri (1976). *Le projet coopératif*, Paris, Les éditions ouvrières.
- Desroche, Henri. (1984). *Opération UCI itinérante et saisonnière : Une université coopérative internationale, 1978-1984*, UCI.
- Drapéri, Jean-François (2007). Fondements éthiques et posture épistémologique de la recherche en économie sociale. *Revue internationale de l'économie sociale*, n°303, pp.67-82. <https://doi.org/10.7202/1021548ar>
- Farinet collectif (2018). *Pour une socioéconomie engagée. Monnaie, finance et alternatives*. Paris, Classiques Garnier.

Favreau, Louis et Benoit Lévesque (1993). Les Coopératives jeunesse de services au Québec : des entreprises d'insertion pour des jeunes de milieux populaires, *Apprentissage et socialisation*, vol. 16, n°1 -2.

Federici, Silvia. (2019). *Re-enchanting the World. Feminism And the Politics of the Commons*, Oakland, PM Press.

Fontan, Jean-Mars, (2011). La recherche partenariale en économie sociale : L'expérience québécoise. Dans Marie. J Bouchard (dir.), *L'économie sociale, vecteur d'innovation: L'expérience du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 63-88.

Furukawa Marques, Dan et Jonathan Durand Folco (2026). Vers un écosystème des communs à Montréal ? Enjeux et défis pour démocratiser la gouvernance municipale. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.

Gallois, Florence et Florian Beaucreux (2026). Les mutuelles santé en France, un espace méso spécifique de l'assurance maladie complémentaire ?. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.

Gislain, Jean-Jacques (2010). Pourquoi l'économie est-elle nécessairement instituée ? Une réponse commonsienne à partir du concept de futurité. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n°42. En ligne : <http://interventionseconomiques.revues.org/1195>

Goffman, Erving (1986). *Frame Analysis. An essay on the organization of experience*, Boston, Northeastern University Press.

Grassart, Clotilde (2024). *Standardiser l'alternative ? : Une analyse socio-économique de l'émergence des projets de supermarché coopératif et participatif en France*. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Lille. <https://theses.fr/2024ULILA013>

Guérin, Isabelle, Hillenkamp, Isabelle, et Christine Verschuur, (2019). L'économie solidaire sous le prisme du genre : Une analyse critique et possibiliste. *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 22, n°1, pp. 107-124. <https://doi.org/10.3917/rfse.022.0107>

Hanin, Frédéric (2026). Recension. Jean-Michel Servet, L'institution monétaire de l'Humanité, Paris, Classiques Garnier, 2025, 920 p. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.

Hillenkamp, Isabelle (2023). *Economies solidaires, émancipation et soutenabilité : une approche socioéconomique et féministe*, Habilitation à Diriger les Recherche, Université Paris Cité.

Hillenkamp, Isabelle et Beatriz Schwenck (2023). Travail de care dans les économies solidaires brésiliennes : Une contribution féministe au renouvellement des critiques en acte. *RECMA*, n°367, pp. 82-98. <https://doi.org/10.3917/recma.367.0086>

Hillenkamp, Isabelle (2013). Le principe de householding aujourd'hui. Discussion théorique et approche empirique par l'économie populaire, Dans Hillenkamp Isabelle et Jean-Louis, Laville (dir.), *Socioéconomie et démocratie L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Eres, pp. 215-239.

Hillenkamp, Isabelle et Franck Bessis, (2012). L'innovation sociale par l'économie solidaire en Bolivie : Une démocratisation des conventions de production et de genre, *Innovations*, n°38, pp. 85-105.

Itçaina, Xabier (2023). Entre matrice territoriale et enjeux sectoriels, *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n°34, 1er semestre/ <https://doi.org/10.4000/regulation.21959>

Klein, Juan-Luis, Camus, Annie., Jetté, Christian, Champagne, Christine et Matthieu Roy (2016). *La transformation sociale par l'innovation sociale*, Québec, Presses universitaires du Québec.

Kuhn, Thomas S. (1962). *The structure of scientific revolutions*, Chicago, University of Chicago Press.

Lamarche, Thomas et Jérémie Bastien, J. (2025). *Méso-économie. Penser la pluralité des dynamiques économiques*, Paris, Dunod.

Lamarche, Thomas et Nadine Richez-Battesti (2023). Produire est politique : Les coopératives, levier de transformation. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 34, 1er semestre. <https://doi.org/10.4000/regulation.22341>

Lamarche, Thomas, Grouiez, Pascal, Nieddu, Martino, Chanteau, Jean-Pierre, Labrousse, Agnès, Michel, Sandrine, et Julien Vercueil (2021). Saisir les processus méso : Une approche régulationniste. *Économie appliquée*, pp. 13-49.

Lanciano, Emilie et Severine Saleilles (2026). Pour une approche processuelle de la futurité dans les espaces méso-critiques – analyse du cadrage de l’alimentaire alternatif lyonnais. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.

Lévesque, Benoît (2026). Une théorie mésoéconomique en voie d'élaboration. À propos de Lamarche, Thomas et Jérémie Bastien, *Mésoéconomie. Penser la pluralité des dynamiques économiques*, Paris, Dunod, 2025, 224 p. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.

Lipietz, Alain (1992). Bases pour une alternative démocratique, Dans Boismenu, et al. (eds). *Les formes modernes de la démocratie*, Montréal-Paris, Presses Universitaires de Montréal-L'Harmattan.

Malo, Marie-Claire, et Martine Vézina (2005). Gouvernance et gestion de l'entreprise collective d'usagers : Stratégies de création de valeur et configurations organisationnelles. *Économie et solidarité*, Vol. 35, n° 1-2, pp.100-120.

Magne, Nathalie et Delphine Vallade (2026). Les SCIC françaises : raviver la fonction critique de l'économie sociale et solidaire ?. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.

Petit, Olivier (2018). L'émergence d'une socioéconomie écologique. Lecture croisée de trois ouvrages récents. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 26, n° 4, p. 463-472. <https://doi.org/10.1051/nss/2019002>

Ramboarisata, Lovasoa, Berrier-Lucas, Celine, Fekih, Linda., Benouakrim, Hind, Ramonjy, Dimbi et Sonia Tello Rozas (2022). Décoloniser la RSE : Perspectives plurielles. *Revue de l'organisation responsable*, 2022/2 Vol. 17, p.5-35. <https://doi.org/10.54695/ror.172.0005>

Rafélis de Broves, Olivier, Myriam, Michaud, Furukawa Marques Dan et Luc K. Audebrand (2026). L'économie sociale à l'épreuve du multisociétariat : une analyse mésoéconomique. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74. Richez-Battesti, Nadine, et Eric Bidet (2024). *L'innovation sociale. Expérimenter et transformer à partir des territoires*, Paris, Les Petits Matins.

Richez-Battesti, Nadine, Itçaina, Xabier, et Laurent Fraisse (2025). Portée et limites de l'analyse écosystémique des dynamiques territoriales de l'ESS. Le cas des Pôles territoriaux de coopération économique en France. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research / Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale*, vol. 16, no 1, pp. 1-21. <https://doi.org/10.29173/cjnser770>

Ros, Elodie et Lamia Bouadi (2026). Les coopératives éphémères d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif : entre leurs racines québécoises et leur essaimage en France, un espace méso-critique entravé. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.

Sébert, Adèle et Clorilde Grassart (2026). Court-circuiter le secteur de l'électricité ? Une analyse des conditions institutionnelles d'émergence des AMEP en France. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 74.

Simonet, Maud (2018). *Travail gratuit : La nouvelle exploitation ?* Paris, Textuel.

Smith, Andy (2019). Travail politique et changement institutionnel : une grille d'analyse. *Sociologie du travail* [En ligne], Vol. 61, n° 1. <https://doi.org/10.4000/sdt.14661>

Snow, David., Rochford E. Burke., Worden Steven et Benford Robert (1986), Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation, *American Sociological Review*, vol. 51, pp. 464- 481.

Van Neste, Sophie L., Melé, Patrice et Corinne Larrue (2024). *Transitions socioécologiques et milieux de vie*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Verschuur, Christine, Guérin, Isabelle, et Isabelle Hillenkamp (2015). Pourquoi croiser l'économie féministe et l'économie sociale et solidaire ? dans *Une économie solidaire peut-elle être féministe ? : Homo œconomicus, mulier solidaria*, Genève, Graduate Institute Publications, pp. 21-28 Graduate Institute Publications. <https://doi.org/10.4000/books.iheid.6693>

Vienney, Claude. (1982). *Socio-économie des organisations coopératives* (Vol. 1), Paris, Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste.

Vienney, Claude (1994). *L'économie sociale*, Paris, La Découverte.

Vieta, Marcelo (2010). The New Cooperativism. *Affinities: A Journal of Radical Theory, Culture, and Action*, vol. 4, n°1. En ligne : <https://ojs.library.queensu.ca/index.php/affinities/issue/view/574>

NOTES

1. Inspiré de la philosophie pragmatiste (Peirce, Dewey), ce raisonnement prend la forme d'une triade réursive qui commence par l'énonciation d'une idée plausible à explorer pour comprendre un fait surprenant (abduction), qui permet d'en déduire des conséquences logiques (déduction), pour finir par vérifier ces conséquences par l'observation (induction).
2. Concept emprunté à Commons, voir le numéro à venir d'*Interventions économiques*.
3. Dans le Réseau de Recherche en Économie Sociale et Solidaire québécois, l'adjectif « solidaire » renvoie à l'action communautaire. <https://rress.ca/leconomie-sociale-et-solidaire/leconomie-sociale-en-bref/>
4. Pour en savoir plus, cf. entretien croisé N. Neamtan & S. Wilson-Courvoisier dans ce numéro..
5. Pseudonyme utilisé par des collègues et d'anciennes personnes doctorantes de Jean-Michel Servet.
6. On notera d'ailleurs que le canal futurité était nommé en premier, ce qui a évolué dans les derniers écrits.
7. Il est par ailleurs important de noter que l'appel à article a été diffusé en septembre 2024, soit un peu moins d'un an avant que l'ouvrage de Lamarche et Bastien (2025), désormais sans doute, la référence pour mobiliser la méso, soit publié. Les articles Bodet et Lamarche (2020), Lamarche et al. (2021), Richez-Battesti et Lamarche (2023) et Ballon et Celle (2023) étaient alors les principales références en plus d'un chapitre d'ouvrage Lamarche (2023).
8. Principalement implanté en France, cette forme coopérative de travail ou multisociétaire « propose un modèle d'entrepreneuriat salarié unique, qui permet de créer et de développer sa propre activité dans un cadre autonome, coopératif et sécurisé. » Source : les-scop.coop

9. Pour Gislain (2011, parag. 24-25) « Commons élabore sa théorie de l'action à partir de l'idée selon laquelle une des spécificités de la nature humaine, particulièrement prégnante dans l'activité économique, est la volition (willingness) orientée à partir de la futurité (futuraity). [...] Cette futurité n'est pas le futur, mais la signification qu'il a pour l'acteur. Par 'signification' Commons (1934, p. 17) entend 'une construction mentale active d'idées sélectionnées et transformées intérieurement afin d'explorer et de comprendre la complexité des activités extérieures' ».

10. En dehors des articles de ce numéro, il n'existe pas encore de recherches québécoises mobilisant l'approche méso.

11. D'une durée de trois ans, ce dispositif vise à favoriser le développement de recherches partenariales publiques privées et de placer les doctorants et doctorantes dans des conditions d'emploi. Il repose sur l'association de quatre acteurs. L'entreprise recrute en CDI ou CDD. Le laboratoire de recherche académique encadre les travaux de la personne salariée-doctorante. Le doctorant consacre 100% de son temps, partagé entre l'entreprise et le laboratoire académique, à ses travaux de recherche. Il bénéficie d'une double formation académique et professionnelle. L'Association Nationale de Recherche Technologique encadre la relation et verse une subvention annuelle à l'entreprise (14 000 euros annuellement). L'entreprise et le laboratoire établissent un contrat de collaboration de recherche qui stipule les conditions de déroulement du partenariat.

12. Accessible sur : <https://shs.cairn.info/revue-bifurcations>

AUTEURS

SYLVAIN CELLE

Maître de conférences en économie, Triangle UMR 5206, Université Lyon 2, sylvain.celle@univ-lyon2.fr

JUSTINE BALLON

Professeure adjointe, HEC Montréal, justine.ballon@hec.ca

BENOÎT LÉVESQUE

Professeur émérite à l'Université du Québec, levesque.benoit@uqam.ca

Rethinking the Social and Solidarity Economy and Its Potential for Socio-Ecological Transitions: A Meso-economic Approach

Penser l'ESS et la transition socio-écologique : une approche mésoéconomique

Catherine Bodet, Thomas Lamarche and Nadine Richez-Battesti

- 1 The mesoeconomic approach (Lamarche and Bastien, 2025) has already been applied to cooperatives in France within a regulationist framework (Bodet and Lamarche, 2020; Lamarche and Richez-Battesti, 2023; Ballon *et al.*, 2023; Ballon and Celle, 2023; Celle, 2024). Here, we propose extending this approach to encompass the social and solidarity economy (SSE) and its contribution to socio-ecological transitions. We use the mesoeconomic approach to transcend the fragmented perspectives that still characterise SSE research, most of which rely on monographic analyses (Demoustier and Colletis, 2012). This allows us to outline a more comprehensive analytical framework. We identify the challenges that stem from the diversity of SSE organisations and from the wide range of situations observable outside the French context that initially informed the analysis. Our aim is to show how mesoeconomics can capture the variety of SSE organisational forms and the degree of autonomy they maintain from the dominant accumulation regime (and then from capitalist dynamics). We specifically explore the extent to which the SSE may offer a distinct pathway for addressing socio-ecological transitions.
- 2 The article follows an analytical agenda that combines theoretical, methodological and practical dimensions (in the sense of being useful to SSE actors), which remain inseparable at the meso level. Far from closing the debate, this contribution forms part of a broader collective research programme, of which this issue of the *Revue Interventions économiques / Papers in political economy* is one step (see also *Revue de la régulation*, no. 34, 2023).

- 3 The proposal to apply a mesoeconomic analysis to the SSE lies at the heart of our contribution. The article is structured as follows. We begin by presenting mesoeconomics as a “political economy of milieus”, as conceptualised by Lamarche and Bastien (2025). The aim is to identify the different production arrangements that arise from specific cultural, institutional, industrial and ecological contexts (defined as different milieus). This analysis is especially relevant today, as the accumulation regime shifts towards more predatory forms. Extractivism has once again become central to global geopolitics, climate scepticism is on the rise, and political regulation is taking increasingly authoritarian, masculinist and even fascistic forms.

Definition of the social and solidarity economy (SSE)

While aware of the wide variety of co-existing concepts in this field, we refer to the social and solidarity economy rather than the social economy. We use the definition given by the International Labour Organization (ILO, 2022): “The SSE encompasses enterprises, organizations and other entities that are engaged in economic, social, and environmental activities to serve the collective and/or general interest, which are based on the principles of voluntary cooperation and mutual aid, democratic and/or participatory governance, autonomy and independence, and the primacy of people and social purpose over capital in the distribution and use of surpluses and/or profits as well as assets. SSE entities aspire to long-term viability and sustainability, and to the transition from the informal to the formal economy and operate in all sectors of the economy. They put into practice a set of values which are intrinsic to their functioning and consistent with care for people and planet, equality and fairness, interdependence, self-governance, transparency and accountability, and the attainment of decent work and livelihoods. According to national circumstances, the SSE includes cooperatives, associations, mutual societies, foundations, social enterprises, self-help groups and other entities operating in accordance with the values and principles of the SSE.”

https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_848073.pdf

- 4 In section 2, we apply this framework to the SSE by proposing an analytical framework and methodological components that directly respond to this issue’s call for papers. A defining feature of the SSE, despite its diversity, is its ability to maintain economic models that keep a degree of autonomy from the capitalist dynamics in which they operate (for a more specific definition, see the box). This dual condition of embeddedness *and* relative independence is characteristic of meso arenas. They operate within the material realities of capitalist accumulation and the pressures that accompany it, including labour mobilisation, intense competition and resource extraction. At the same time, they develop (or seek to develop) distinctive trajectories oriented towards autonomy from the overarching regime. In the case of SSE organisations, autonomy refers to the implementation of solidarity, social justice, democratic governance and related principles.
- 5 Section 3 turns to socio-ecological transitions and the capacity of SSE organisations to propose, invent or experiment with transformative initiatives. This involves examining

their ability, at the meso scale, to nourish and sustain trajectories of socio-ecological transformation.

- 6 Methodologically, we reinterpret a wide range of empirical cases from France,¹ and also from Quebec and Latin America² through the mesoeconomic analytical framework. This abductive process refines a conceptual framework suited to the SSE and captures both its internal diversity and its relative autonomy from the dominant accumulation regime.

01. Thinking the Plurality of Economic Worlds from a Mesoeconomic Perspective

- 7 After briefly outlining its theoretical foundations, we present the political economy of milieus as proposed by Lamarche and Bastien (2025). The purpose of mesoeconomics is to identify regularities within arenas that display a relative autonomy from broader economic dynamics, even as those dynamics continue to shape them (Lamarche *et al.*, 2021; Bastien *et al.*, 2026). This autonomy under tension is a defining feature of the SSE, which has historically carried hopes for social transformation by developing organisational models distinct from capitalist *norms*. The articulation of meso arenas with broader economic regimes opens up the possibility of developing alternative modes of organisation. We first characterise the mesoeconomic approach as a political economy of milieus, then propose an analytical methodology as a kind of grammar through which to understand the processes that give rise to meso arenas, based on four *building blocks*.

1.1 Mesoeconomics as a political economy of milieus

- 8 Mesoeconomics is not a mere intermediary level between the macro, referring to national aggregation, and the micro, referring to individual agency. It originated in the late 19th century, with Marshall's work on industrial districts, which examined the formation of industries and the variations observable at the level of sectors and territories. The crisis of Fordism revived these analyses, particularly in work on the "Third Italy" (Bagnasco, 1977). Mesoeconomic analysis took root at the level of industries – major productive sectors often defined by their emergent innovations. However, it was the French *École d'économie industrielle* (Gillard, De Bandt, Marchesnay, Rainelli and Morvan, among others) that, in the 1970s, first systematised mesoeconomic analysis. Around the *Revue d'économie industrielle*, a new approach emerged, centred on the study of productive systems and termed meso-analysis. The mesoeconomic scale was then defined as a "mode of integration between micro and macro phenomena" (Gillard, 1972, p. 129, translated from the French). The objective was already to analyse micro-meso and macro-meso interactions and to reinterpret industrial policies in a time of crisis. The resulting body of work sought to explain both the Fordist crisis and subsequent sectoral reconfigurations as endogenous forms of economic change rather than as reactions to external shocks. The approach is therefore constructivist and dynamic; it is an analysis of change. Grounded in applied research, it emphasises actors' economic and institutional strategies.
- 9 From the 1990s onwards, mesoeconomics was renewed in response to the limits of standard approaches and within a distinctly heterodox perspective. This renewal

sought to account for diversity within productive systems. A key observation was the powerful role of specific infra-macroeconomic dynamics, at the level of both industries (agriculture, construction, petrochemicals, telecommunications etc.) and territories, as seen for instance in the garment sector in certain Italian regions or the rise of digital industries in California (Scott, 1988). Researchers made a twofold observation: New productive models emerged³ in the midst of crisis, and Fordism itself displayed greater diversity than previously recognised. The task then became to question the administrative boundaries of productive systems and to build an analytical method for mesoeconomics.

- 10 One of the first key concepts was the “relevant subsystem” (De Bandt, *ibid.*), which was later generalised into the “*meso arena*” (Lamarche *et al.*, 2021). This concept enables researchers to move beyond existing accounting or professional classifications and consider the ecosystem that brings together a wide range of interdependent and organised actors connected by shared needs and constraints: firms, trade unions, professional associations and interprofessional organisations. These actors are engaged in competitive struggles but also in sometimes temporary cooperation, which highlights the need to examine strategic fields of action and power relations. It is this meso-level action that gives the arena its form.
- 11 A strand of meso-analysis developed in the wake of regulationist approaches, originally derived from institutionalist macroeconomics (Boyer and Saillard, 2002). It began with sectoral analyses of regulation (Bartoli and Boulet, 1990), then examined sectors and territories together to account for emerging forms of regulation, that is, new arrangements and organisational structures (Laurent and du Tertre, 2008). Part of this research focused on territories, especially regarding post-Fordist restructuring and the re-emergence of industrial districts (Pecqueur, 2006). Another line of work identified the forces that ensure the internal coherence of major industries understood as large productive sectors. These authors sought to define the “governance of industries” (Jullien and Smith, 2014) and concluded that a central role is played by the “political work” undertaken by large firms in shaping rules and governance. Finally, other studies have complemented this corpus by addressing the dialectics connecting the meso and macro levels (Laurent and du Tertre, 2008). These authors examined both the structuring effects of macroeconomic dynamics on sectors and the ways in which sectors are shaped by their own specific features. This led them to distinguish between two processes: an endogenous one, through which the specific regulatory mechanisms of a meso arena are formed, and an exogenous one, involving interaction with the broader dynamic, which tends to hinder or run counter to the autonomous trajectory observed at the meso level.
- 12 The mesoeconomic analysis developed here does not aim to position itself between the micro and macro levels, such as at the scale of organisations or networks, nor to define intermediate sub-divisions. Its object of study is neither society as a whole nor an isolated unit within it but rather the political economy of reference milieus, which shape macro-level accumulation and are, in turn, shaped by it (Lamarche and Bastien, 2025). By introducing the concept of meso arena, this approach provides a new perspective on capitalist diversity, not between national capitalisms but within a given accumulation regime.⁴

- 13 The notion of an arena is approached here from a dual perspective:
- In an abstract sense (Allaire, 2002), it refers to a set of activities, together with the actors and institutions, some of which are specific to the arena, that integrate productive, labour and competitive processes.
 - In a concrete and material sense, that is, in its territorial anchoring (Lefebvre, 1974), it is the place where actors operate, and particularly where collective actors intervene.
- 14 The etymology of meso refers to “science of the milieu”, a field associated with geographers and ecologists, and indirectly to the *mesology* as developed by Berque (2014) drawing on the work of geographer Élisée Reclus. In this approach to milieus, living conditions are not given but constructed through a system of physical and symbolic relations. The emphasis is on the non-separation between milieu and living beings. The milieu is shaped by those who inhabit it, and living beings are shaped by the milieus in which they live. This encourages a clearer understanding of the agency of living beings upon their environment – for the better, for example environmental care and stewardship (Tronto, 1993), or for the worse, such as extractivism. A recurring theme in mesoeconomic research is that actors undertake productive and political work together to resolve common problems. This body of work reconnects with theories of action and is particularly useful for approaches whose early formulations were strongly shaped by structuralism. This focus on the milieu also makes it possible to analyse how economic activity is anchored in the living world and, in turn, how socio-ecological transition can be approached. Most importantly, it highlights that no milieu is universal.
- 15 The political economy of milieus provides a fruitful analytical framework for understanding the socio-productive dynamics of the SSE, dynamics that are specifically rooted in a particular history, culture and territory.

1.2 Processes shaping meso arenas

- 16 The meso level is not unified. It is heterogeneous and formed through internal processes specific to each arena and its milieu. We have identified four principal building blocks that characterise the different processes that ensure the internal coherence of a meso arena (Bodet and Lamarche, 2020; Lamarche *et al.*, 2021). These building blocks offer guidance and, more broadly, an analytical lens that equips researchers to analyse the formation of a meso arena. Once internal coherence has been established through these building blocks, the next step is to analyse the arena in relation to macroeconomic dynamics, with a focus on meso–macro interactions. The aim is to examine the constraints imposed by the accumulation regime on the meso arena and, more secondarily, the extent to which meso dynamics may influence the broader economic regime.
- 17 None of these building blocks is exclusive; they interact, and others may be identified. They express constitutive forces that empirical studies often reveal as innovations acquiring meaning at the meso scale. Case studies⁵ show how, in some situations, one building block dominates and how a meso arena emerges. To say that one building block dominates means that the logic associated with that block, for example competition, takes precedence over the others. Although intertwined, the first two

building blocks tend to have a primarily economic dimension, while the latter two have a more explicitly political dimension.

- The products–competition building block defines the meso arena’s boundaries. It rests on the specific features of production and of products. The quality of goods and services is decisive. Corporate strategies help to delineate market boundaries. Products, through their characteristics, become a means by which actors attempt to shape the competitive perimeter to their advantage. Actors also seek to capture institutional arrangements, such as standards or labels, to influence the forms that competition takes. A meso arena’s degree of closure is an indicator of its autonomy. ‘Closure’ here refers to the ability to avoid competitive relations with capitalist firms that hinder the autonomy of the meso arena. It reflects the capacity to sustain practices or rules that differ from the prevailing norm of the accumulation regime at a given moment, such as intensive accumulation or the subsequent financialized regime (Boyer, 2022).
- The labour/capital building block examines production processes through an analysis of labour organisation and of the generation of quality, productivity gains and performance. Numerous sectoral studies have focused on the specificity of labour, its organisation and the dominant skills. This has been an important step in describing meso arenas, since labour relations reflect the heterogeneous conditions of accumulation, as shown in studies of the chemical industry, construction or cooperatives (Ballon *et al.*, 2023). In some cases, the analysis of labour proceeds through the lens of structuring professions, such as higher education or medicine (see Boyer *et al.*, 2023 chapters 54 to 60).
- The futurity building block refers to the projects and representations of the future held by individuals and organisations, as well as the ways in which collective patrimonies, and sometimes commons, are formed. Meso arenas are shaped by these representations, which are carried by engaged actors and give rise to institutional constructs. For Commons (1931), the concept of futurity refers to the way commitments by individuals and organisations shape the conditions for action. It can support political work that helps to shape demand, products and rules within the arena.⁶
- The relationship to nature building block concerns how activities take place within their milieu – the milieu of life, including its territorial dimension. The characteristics of a meso arena derive from a specific relationship to the ecosystem in which it is embedded. The analysis is therefore concerned with the living milieu in which activity is constructed, considering potential socio-ecological transformation and the re-embedding of the economy in a Polanyian sense. Thinking about how a meso arena forms in relation to nature allows biophysical dimensions of activity to be integrated, whether through preservation, predation or forms of co-existence with living beings and abiotic elements (Magalhães, 2019).

- 18 This analytical framework makes it possible to characterise the distinctive features of meso arenas by examining their internal coherence and the specific ways in which they are inserted within capitalist accumulation. We apply this framework first to the SSE in the next section and then turn to socio-ecological transitions in section 3.

02. The SSE as a Plural Meso Arena

- 19 In keeping with these mesoeconomic approaches, a substantial body of research, particularly in France and Quebec, has sought to renew heterodox perspectives on the SSE. For a long time, research on the SSE relied on monographic studies and struggled

to scale up analytically or to address its articulation with the broader economic regime. These studies document the wide diversity of SSE initiatives, organisational forms, priorities, compromises and socio-political projects. Danièle Demoustier proposed a periodisation of the SSE that foreshadows meso work, notably because it situates historical developments in close relation to the dynamics of capitalism and the construction of the welfare state (Demoustier, 2001).

- 20 Meso-analysis later developed in relation to the SSE, notably in studies on cooperatives (Bodet and Lamarche, 2020; Lamarche and Richez-Battesti, 2023), and focused on the multiple forms of social innovation and institutional change (Bouchard and Lévesque, 2010; Bouchard *et al.*, 2016; Lévesque, 2016; Richez-Battesti and Bidet, 2023). Several doctoral theses also adopted a regulationist framework (Ballon, 2020; Celle, 2020) to generate research that renews approaches to the wage relation (Ballon *et al.*, 2023; Celle, 2024) and highlights how important it is to account for the many ways how work is organised and mobilised.
- 21 Meso-analysis allows us to understand contemporary reconfigurations and the dynamics of the SSE as a relatively autonomous and differentiated arena within, yet distinct from, the capitalist system in which it is embedded. The trajectories of meso arenas illustrate a particular tension. On the one hand, structural determinants operate, especially through the accumulation regime and through political transformations such as state intervention. On the other hand, action within the meso arena seeks to preserve its political and economic project of transformation. These arenas are therefore subject to strong contradictions, as they articulate a critique of capitalism while also having to integrate into it or distance themselves from it. These contradictions help explain historical trajectories that have often been uneven and at times marked by disruptions. Tracing the evolution of meso arenas is a useful means of grasping the internal plurality of the SSE, reflected in its major organisational families, and, more broadly, the plurality of productive forms within a given capitalist regime.

2.1 Unity and polycentricity in the SSE

- 22 The mesoeconomic approach sheds light on what constitutes the unity of the SSE by examining its internal coherence, as well as its relationship with broader dynamics, including capital accumulation and social and political regulation. At the outset, the internal diversity of the SSE stands in contrast to any expression of unity.
- 23 Aspirations towards social transformation play a key role in shaping this unity, which we analyse through the notion of futurity, play a key role and can generate distinctive approaches to labour and product definition. Public policy also shapes unity significantly through SSE legislation, targeted funding and social policies linked to specific institutional arrangements (Lévesque and Malo, 2024). National configurations therefore reflect how the state shapes the SSE into a coherent whole. Historically, the state has often acted as the entity that validates a compromise or a meso dynamic by institutionalising it. Yet these national public policies also provide the SSE with a framework that can range from relatively liberal to more tightly regulated. Since the 1990s, many countries have seen the emergence, at the boundaries of the SSE, of “social enterprises” or forms of social business that qualify for public SSE funding based on their stated social purpose. These organisations do not necessarily rely on collective ownership structures or open up the distribution of value among stakeholders to

collective deliberation.⁷ Public policy therefore shapes unity, but it can also blur organisational boundaries.

- 24 The diversity of the SSE arises from the variety of organisational configurations (associations or other non-profit organisations, community organisations, mutual societies, cooperatives, social enterprises), types of production (activities and scopes) and forms of labour (waged or voluntary). This diversity is often perceived as counterproductive to the construction of unity. One anchor point is the ability of these alternative arenas, located within capitalism yet distinct from it, to persist and to contribute to social transformation. The different organisations within the SSE are in fact deeply interconnected.
- 25 Elinor Ostrom's concept of polycentricity (Aligica, 2003) helps to illustrate this tension between unity and diversity. Her approach enables the SSE to be understood as emerging from communities and their governance systems. This represents a decentralised vision of self-organizing, self-governing community structures operating at an intermediate level (Ostrom and Basurto, 2011). The unity of the SSE resides in the polycentricity carried by human communities that are most often organised in small entities, occasionally in larger organisational structures, including firms, and sometimes in federations or networks.
- 26 The distinctive feature of SSE organisations is that they are associations of persons rather than of capital, that is, communities formed in response to a problem, a need, a desire, a utopia or subsistence concerns. These communities, as Ostrom explains, establish their own forms of organisation and rule-making systems. This is why governance in the SSE is a central feature of its foundational project, a point we later emphasise through the pivotal role of the futurity building block, which is particularly shaped by governance arrangements.

2.2 Building blocks of differentiation within the SSE: accounting for internal coherence

- 27 To understand the internal coherence of what constitutes a meso arena, it is necessary to identify how the building blocks differentiate productive systems at the meso scale in relation to the dynamics of the accumulation regime. For each building block, we examine what does or does not contribute to the unity of a meso arena. The following section will then show how diversity manifests itself within the SSE.

2.2.1 The products–competition building block: to what extent is it possible to escape competitive logics?

- 28 The activities and outputs of the SSE do not constitute a productive sector in the conventional sense. In other words, their unity does not derive from what is produced. This distinguishes the SSE from most identified meso arenas, which have a sectoral nature. The SSE is not a closed competitive arena, since its different enterprises do not always manage to differentiate themselves sufficiently to avoid direct competition with providers of similar goods or services that do not adhere to SSE values and principles. This can generate mimetic isomorphism frequently noted by researchers (Bager, 1994), such as cooperative banks converging towards the practices of conventional banks (Richez-Battesti, 2019), which diminishes their initial political distinctiveness.

- 29 Competitive dynamics do not operate in the same way, however, for practices deeply rooted in communities. These practices fall within solidarity-based or popular economies and are primarily grounded in social relationships, which by their very nature avoid the kinds of competitive dynamics that operate in marketplace (Eynaud and Laville, 2018). Social enterprises, by contrast, are more directly engaged in market or quasi-market logics. Their product configurations often rely heavily on co-production with forms of public procurement and even delegated public service provision, which results in a co-production of market closure mechanisms. This does not eliminate rivalries with capitalist marketplace, as illustrated for example in the care sector, especially in facilities for dependent or elderly persons.
- 30 With respect to capital accumulation and competition, product strategy is often distinctive for associations because they target more disadvantaged groups. However, the intensification of competition introduced by public authorities in significant segments of the care sector tends to limit the distinctiveness of SSE product strategies, particularly in associations, or to confine them to managing the least profitable segments. At the intersection of the products–competition and futurity building blocks lies the prospect of creating “collective patrimonies”⁸ (Barrère *et al.*, 2007). These patrimonies bind together enterprises and consumers within their own value chain and incorporate organisations that provide various forms of mediation. They take shape through appellations, membership signals, brands and similar markers that help maintain a degree of distance from direct competition. They support the invention of economic relations that are less tightly integrated into capitalism and more insulated from the strict rules of accumulation. This is the purpose of a large conception of intercooperation, as well as of multi-stakeholder cooperatives (SCICs in France). These dynamics contribute to what we later analyse as a project aimed at re-embedding the economy. Such arrangements can constitute barriers to entry that reduce competition and, in some cases, help to close the meso arena.
- 31 From a complementary perspective, and at the intersection of product–competition dynamics and the relationship to nature and territory, intercooperation offers a way to organise production at a scale that exceeds any individual cooperative. It has been one of the seven principles of the International Cooperative Alliance since 1895. Networked forms of organisation, which are often territorial in nature, provide a way to reduce competitive pressures.
- 32 Grounded in local voluntary initiative and recognised at the national level, the *Pôles Territoriaux de Coopération Économique*⁹ (PTCEs) in France have, over the past 10 years, offered a framework for territorially anchored intercooperation among SSE organisations. The focus of action is local. The social movement becomes embedded in the economic sphere by limiting factors that generate heteronomy, such as external capital or long value chains. However, this approach remains constrained by the dominance of global value chains, which are difficult to challenge.

2.2.2 The labour/capital building block: a claim to equality under strain?

- 33 Worker cooperatives and workers’ associations, the latter highly active in the 19th century, play a critical role in relation to dominant economic dynamics because of their legal status, democratic governance and shared ownership. Beyond governance issues, it is the relationship to work and to workers that mobilises these communities

(Bouchard and Lévesque, 2010). Such organisations call into question the capitalist forms taken by companies, especially joint-stock corporations governed by capital that is often external to the organisation, as Blair (2000) points out. The development of cooperatives has shaped a meso arena rooted in critiques of capitalist practices (Bodet and Lamarche, 2020).

- 34 By examining 19th-century worker cooperatives alongside contemporary SCICs¹⁰ and CAEs¹¹ in France, research has shown that this critical function positions cooperatives as a distinctive meso arena. They formulate a critique centred on work and on the possibility of emancipation through work, and at times emancipation from work. In the 19th century, the critique of emerging wage labour reflected a refusal of alienation among skilled workers, a stance that resonates with contemporary cooperative practices. In worker cooperatives, working differently is still one of the key motivations for engagement. More recently, Ballon *et al.* (2023) have identified a distinctive “cooperative social relation of activities” within French CAEs and more broadly within production cooperatives.
- 35 The relationship to work, and labour relations more broadly, is far from homogeneous within the SSE. While some structures or sectors, particularly those with predominantly female workforces, raise questions about job quality, wage moderation remains a consistent feature, which aligns with an aspiration to social justice. Voluntary work also plays a crucial role in associations and SCICs, reflecting political and collective commitment, yet it can give rise to abuses when it entails unpaid labour (Krinsky and Simonet, 2017). Finally, as shown in surveys conducted by Dares and Chorum in France,¹² the technical division of labour is often less pronounced, and deliberation processes concerning work tend to be more developed, even though a wide range of situations can be observed.

2.2.3 The futurity building block: a decisive anchoring in social transformation

- 36 Beyond its considerable organisational diversity, the SSE’s most significant structuring feature is its centring of democratic governance, collective ownership and shared enterprise. This is a key source of individual engagement and the locus of a critique of capitalism enacted through practice. Power within the organisation does not derive from capital as an abstract category. It derives from the people who commit themselves to a shared project. This again reflects the fact that many of these organisations are constituted by and around a community that forms the membership base, whereas others are organised around users. Capitalism is not destabilised in its overall power, yet the community can act outside the direct domination of capital. Governance questions, understood as collective decision-making, are therefore central and help to anchor the economic organisation within the political sphere, conceived here as the internal political life of the organisation. For this reason, we view governance as a key component of futurity. The collective becomes the seat of economic democracy within the organisation and complements political democracy more broadly.
- 37 Futurity, however, extends beyond governance. The SSE is strongly marked by its ideals, whether inherited or renewed. Historically, it constitutes a meso arena shaped by its relationship to social transformation. Actors and organisations have organised around goals of equality, justice and solidarity. These values appear in organisational practices, collective trajectories and the dynamics and innovations that actors seek to

advance. Although we maintain a critical perspective on the tensions and ambivalences that exist, the strength of SSE values remains the source of a transformative collective mobilisation.

2.2.4 The relationship to nature building block: reconnecting with milieus and territory

- 38 This building block is best understood through territorial relations, where ties to nature are most embedded. The link to communities and territories or local dynamics (Bélanger and Lévesque, 1991) refers to the forms of embeddedness characteristic of SSE activities and to the ties of proximity that, in diverse ways, shape SSE organisations.
- 39 In the SSE, territorial anchoring remains decisive because activity is carried out in relation to local areas through short value chains and territorially embedded resources. Local economic projects tend to show resilience, although they are often undermined by the dynamics of accumulation. Itçaina (2023) on the Basque Country and on communities in Chiapas has shown how deeply territorial identities are embodied in economic life. Mondragon, for instance, which is the largest worker cooperative in Europe (Della Fuente, 2024), is a kind of ideal type of meso-territorial regulation. Its development is driven by political support at the Basque Country level. Strong cultural and linguistic specificities, as in Quebec, play a central role (Bouchard and Lévesque, 2010). Territory therefore provides fertile ground for political work observed within cooperatives and networks of social economy organisations.
- 40 The work carried out by these organisations – communities that are sometimes highly institutionalised – remains rooted in the living milieus that provide an essential grounding. The power of capital, particularly of deterritorialised capital, does not exert itself sustainably here. By virtue of their legal construction, these cooperatives organisations are owned by people who, in most cases, live, work and consume within the places and milieus where the SSE enterprise operates, although national-level groupings can sometimes create tensions with this local anchoring. People maintain working relationships and service relationships with one another (Bélanger and Lévesque, 1991), which reflects the strong connection to self-organised communities (Ostrom, 2003) also widely highlighted in research on the popular economy (Corragio, 2007). In the same vein, in Quebec, Fontan *et al.* (2017) analyse the renewal of territorial development models, emphasising communities and prioritising the living milieu within the framework of *buen vivir*¹³. Territory therefore takes on multiple meanings, ranging from environmental care to forms of exploitation of living systems, yet it seems fundamentally less predatory towards the Earth's resources conceived as an ecosystem.
- 41 Mobilising these territorially embedded resources takes place within a form of frugality that is both constrained and voluntary. The objective is not primarily to generate economic activity as such but to cultivate social ties, live within the territory and sustain rather than exploit it. Developments in the SSE in Latin America (Lamarche and Metereau, 2023) and for instance in Nicaragua (Metereau, 2020) illustrate how adaptation to globalisation co-exists with resistance in local agri-food systems formed by cooperative structures rooted in village communities. In these cases, this co-existence gives rise to forms of community resilience that ensure subsistence. Numerous examples show communities that remain embedded in their milieu and

actively work to maintain distance from capital accumulation. In some cases, as in agro-feminist initiatives in Brazil (Hillenkamp and Schwenck, 2023), they also seek to distance themselves from patriarchy. At this reduced scale, territory becomes the primary milieu of reference for the actors. It is through the territory that the relationship to the living world is constructed.

- 42 Here, action is primarily local. Collective action tends to limit the factors that generate heteronomy, such as external capital or long value chains. Economic activity is supported by political action concerning the life of the territory and seeks a degree of territorial autonomy connected to its historical and political identity.

2.3 The SSE: when the political takes precedence over the economic

- 43 As noted above, futurity seems to be a major building block for the SSE. Through the collective commitment of communities and through their work, the principles and even the ideals that bind people together are materially implemented in production and consumption. This suggests that the political tends to prevail over the economic. This does not, however, eliminate the economic conditions of production. What we emphasise instead is the economic-political dialectic and the need to identify the structuring logics at play.
- 44 One factor that helps to explain the historical continuity of SSE organisations across different capitalist regimes lies in the distinctive embedding of the productive or economic project within a political project of emancipation. Project dynamics rely on the “political work” (Smith, 2016) undertaken by those involved, namely individuals, enterprises and networks of actors. This political work can be observed at the level of individual organisations and at the level of the SSE arena as a whole. It rests on forms of collective action that only fieldwork can bring to light. This is the core of the process through which a meso arena takes shape. Political work around economic activity is carried out by organisations that must also resolve the same types of productive and political problems that capitalist enterprises face. They are in competition on markets or in relation to public procurement or public policies, yet this competitive relation does not fully define their interactions. They also cooperate in shaping the meso arena that they share. Their interactions take place within a broader ecosystem that includes relations among cooperative and SSE organisations, particularly through what has been described as meta-organisations (Saniossian *et al.*, 2022). Some are very small structures, while others are very large, especially in banking (e.g. the Desjardins movement in Quebec), insurance (MAIF in France) or agriculture (Avantis in Quebec).
- 45 It is possible to consider the SSE as a meso arena in its own right. However, to account for the endogenous diversity of the different subsets that constitute the SSE, we must distinguish between several meso arenas whose more detailed analysis is warranted. This is precisely the contribution of the concept of polycentricity discussed earlier. The table below outlines the major families of the SSE based on the legal statuses of the various organisations, while recognising that this is only one of several factors contributing to the unity of these arenas (Lamarche and Richez-Battesti, 2023; Ballon *et al.*, 2023).
- 46 Based on these cases, we identified the driving forces behind overall coherence and the different processes or logics through which a meso arena takes shape. We complemented this analysis by examining the dynamics at the level of the SSE, which

brings together a broader set of actors and carries a much stronger collective capacity for action. We summarise our analysis in the table below, drawing on four ideal-typical cases, with particular emphasis on the first three. This table is a preliminary outline for the SSE in its entirety and will need to be tested and refined in future research. At this stage, we do not integrate the specific transformations associated with each ideal type; our purpose is to use them primarily to shed light on polycentricity rather than go into the socio-historical detail of their evolution.

Table 1. An initial meso-analytical characterisation of the polycentricity of the SSE

		Associations and Non-profit Organisations	Mutual Societies	Worker Cooperatives	Social Enterprises
	References	Demoustier, 2001	Da Silva, 2020; Abecassis and Coutinet, 2020; Girard and Arteau, 2018	Bodet, Lamarche and Richez-Battesti, 2020/2023	Huybrechts and Nicholls, 2014; Petrella and Richez-Battesti, 2014
	Ideal type	Health and social care associations; early childhood centres; community kitchens	Health and insurance mutuals	SCOPs (worker cooperatives); (SCICs) multi-stakeholder cooperatives	Health and social enterprises; work integration social enterprises
Internal logic of the meso arena	Labour/capital building block	Conventional division of labour, plus voluntary work	Conventional division of labour; employment quality; erosion of voluntary work	Flatter wage scales; autonomy at work and within teams	Conventional division of labour
	Product-competition building block	High socialisation of demand; service to others (care)	From protected markets to competitive markets	Vulnerability to competition; patient capital	Marketised social innovation
	Futurity building block	Solidarity; general meetings with often low participation	Protection and mutualisation; general meetings with often low participation	Search for alternatives (work, ecology etc.); often active democratic life	Social mission and impact; strong individual leadership
	Relationship to nature building block	Local embeddedness	From local to national scale	Growing ecological orientation and territorial anchoring	No particular linkage
	Articulation with the accumulation regime	Auxiliary driver of Fordism; repairing the social fabric	Component of the Fordist wage relation, later exposed to competition	Marginality; a critical meso arena that carries alternatives and maintains autonomy from capital	Actor of the post-welfare state
	Common features across the three core components of the SSE	→ Centrality of politics and futurity → Importance of the human collective and collective action (building society) → Collective assets (material and immaterial) → Shared governance → Frugality (more or less constrained)			

The “social enterprises” column is shaded, since these organisations are legally included within the SSE in France but sometimes more distant in practice, particularly regarding economic democracy.

Source: Authors.

- 47 To illustrate the mesoeconomic approach through the different families of the SSE, the table highlights the principal elements of diversity at the heart of its polycentricity. We begin by indicating a set of indicative theoretical references and identifying an ideal-typical organisational form for each component. We then revisit the meso-level building blocks that differentiate these forms and specify how each relates to the prevailing accumulation regime. Finally, we recall the factors of unity, particularly the values and principles of the SSE, which underpin a form of political grounding through futurity.

03. The SSE and its Potential for Socio-Ecological Transformation

- 48 The history of the collective mobilisations that underpin the SSE is rooted in economic practices centred on solidarity, democratic member participation and inclusion,

grounded in strong visions of an economy organised by and for its beneficiaries. Confronted with the deepening ecological crisis, we propose to use the mesoeconomic approach to explore socio-ecological transformation from within the worlds of the SSE. The question is which specific features of the SSE enable it to respond to the tensions generated by a capitalism that preys on resources.

3.1 Transforming economic practices at the heart of socio-ecological transitions

- 49 As shown earlier, in many SSE networks and organisations, the *politicisation* of production is a source of unity.
- 50 The forward-looking orientation of the collectives engaged in the SSE aligns increasingly with the socio-ecological transition process.¹⁴ It fosters the transformation of economic practices among social actors (Gendron, 2004) and supports a form of futurity understood as desirable futures in which actors collectively project themselves. In this spirit, organisations promote politically engaged consumption of renewable energy, local food systems and similar initiatives (Boström *et al.*, 2018). This perspective reflects how the SSE is rooted in popular education, notably around the ecological reorientation of practices – a shift in how social conduct is conceived and assessed so that social norms and practices are redirected towards ecological ends. Within these collectives, and therefore at the meso level, we see indications that SSE organisations can contribute to a transition towards a more sustainable regime. This capacity is linked to the legal forms of SSE enterprises, which, by virtue of their status, are not financialized and whose governance is oriented towards local or social commons.
- 51 A recent study by Ziegler *et al.* (2023) of 165 cooperatives in Quebec highlights the transformative role of cooperatives in advancing sustainability and emphasises mutualisation as a key lever of this strategy. Another case study on Indigenous fishing cooperatives examines their ability to preserve both local biodiversity and fishery resources while maintaining their developmental capacities (Alberio and Soubirou, 2022). The authors underline the importance of territorial cooperation and participatory dynamics. Other SSE enterprises facilitate the pooling of production equipment between producers, exemplified in France by agricultural equipment cooperatives (CUMA).
- 52 These forms of pooling resources are very old and historically tied to village subsistence production. They relate to a share of economic activity that, in Polanyi's terms, remains embedded in social or community life and is deeply territorialised. Conceiving of the territory as a collective project carried by communities and supported by common resources allows us to move beyond the view of territory as a resource to be exploited, a view that still dominates representations of the agricultural world. It is within this territorial anchoring of a reinvented agriculture (community-supported agriculture, shared or collective farms, short supply chains, fair trade and similar initiatives) that we observe numerous experiments aimed at reconfiguring the relationship with the living world and distancing economic activity from capital accumulation. It is also in these margins of globalised capitalism that communities resist and put alternative practices into effect.

- 53 These collective dynamics seek, in more or less formal ways, to achieve forms of productive efficiency that do not correspond to the neoliberal norm of efficiency, which is measured through a marketised, accounting-based conception of social impact (Jany-Catrice and Studer, 2021). Yet the effectiveness of many small community practices, or of structures grounded in solidarity and proximity, cannot be captured by social impact instruments. This is evident for the popular economy and deserves to be underscored for the SSE as well. Usefulness is recognised by members and, more broadly, by society, without being measured or even measurable by standardised tools.
- 54 These initiatives mobilise the building block of futurity, understood as a collective or even utopian projection into the future. They also rely on the building blocks of Labour/capital and product-competition to create cooperative or associative structures and overlapping networks. The reconfiguration of production chains (short, organic, peasant agriculture etc.) bears the distinctive features of a meso arena oriented towards socio-ecological transition. Through connections with shared gardens and with urban and peri-urban agriculture, these chains could form a decentralised web of resilience or resistance. Such a web would be particularly important in the event of a major food crisis. Yet these initiatives are constantly confronted with the realities of the markets into which they must fit and the global value chains that enclose them. In the conventional sense, an activity must connect to a local catchment area and face competing suppliers. Competitive pressure operates across different arenas, although reciprocal practices constitute structuring responses in certain contexts, particularly within the solidarity economy, where the social links rather than the market relation prevails. Such dynamics are for example widespread in Latin America (Verschuur *et al.*, 2021). Similar patterns also appear in locally based supply chains and other forms of intercooperation that create relations grounded not in market exchange but in collective commitment or community-based organisation.
- 55 The transformation of economic practices that is underway illustrates how the political project renews productive dynamics and how, in turn, this collective political project is nourished by productive change. The question that follows is how this process becomes embedded within an ecological project.

3.2 Taking account of the living world and distancing capital accumulation

- 56 Some SSE organisations experiment with transition by integrating it into their futurity and making a renewed relationship with the living world and with ecological milieus central to their activity. In France, the Licoornes, an alliance of 12 cooperatives committed to transition, illustrate the goal of using intercooperation as a tool for transition and as the basis for a socio-economic model centred on ecology, democracy and solidarity. Doing so lays the groundwork for a meso arena understood as a sphere of production and consumption driven by strong collective commitment (Ballon and Celle, 2023). A similar dynamic is visible in the renewal of territorial cooperation, evident in third places, Territorial Poles for Economic Cooperation (PTCE) and the emergence of new territorially anchored cooperatives that give multi-stakeholder cooperatives a pivotal role. By placing the living world and living together at the heart of their strategies, these organisations attempt to shift away from the primacy of the economic, although they cannot ignore the “necessary” accounting constraints faced

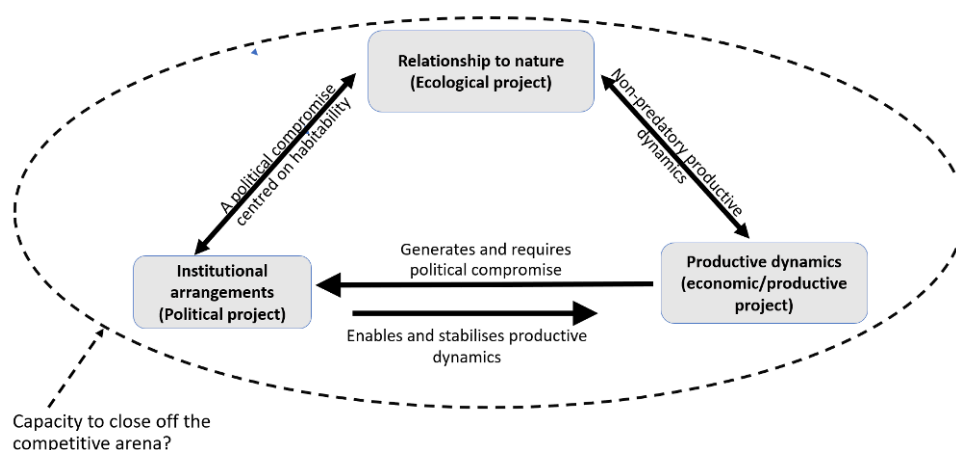
by enterprises operating in practice. In a context shaped by transition imperatives, the goal of serving members or the wider community may, in the case of the Licoornes, be interpreted more broadly as encompassing the living world itself, thereby requiring productive activity to be conditioned by the ecological project. This represents a fundamental realignment of priorities.

- 57 Engagement in socio-ecological transition in fact requires a renewed relationship with the living world and, more broadly, with the Earth. Moving beyond the Capitalocene requires that we cease treating the environment merely as a resource for capital accumulation and human expansion, since this term captures the destruction of our habitat by the capitalist mode of production (Moore, 2017). Similarly, Aglietta and Espagne (2024) propose a shift from an accumulation regime structured primarily by the capital-labour relation and the market relation to a “regime of viability”. This new regime is intended to move beyond the contradiction between capital and the Earth, that is, the extractivist tension, and highlight our dependence on nature. Others, drawing on ecofeminist work, emphasise the need to extend democratic principles and overcome forms of domination in relation to other species within the natural environment (Burgat-Goutal, 2016). The aim is to link the struggle against gender inequalities with the struggle for the environment and the land, since the connection between masculine domination and the economic model driving the ecological crisis reflects a shared ideological matrix.
- 58 The ideal types identified above in Table 1 represent different possible compromises between the four building blocks within the SSE meso arena. Depending on the type of organisation, some building blocks are more structuring than others and encourage one type of compromise rather than another. These arenas are nested within one another and together form a broader meso configuration of the SSE, even as they retain internal differences and points of contention. These compromises reflect the specific histories and commitments of the collectives within each family, as well as the different ways they navigate the material and normative constraints of their reference markets. The goal is not to identify a single line of convergence but to examine the unity-plurality dialectic at work across this meso configuration. Two broad tendencies emerge: the first centres on non-predatory productive dynamics (the capital-labour and the product-competition building blocks), and the second centres on habitability of the Earth (the futurity and the relationship to nature building blocks).
- 59 Some organisations, particularly multi-stakeholder cooperatives involved in ecological transition, including SCICs working in renewable energy or local food systems, assign a structuring role to the building block related to nature. This is the meso arena most oriented towards habitability, the one that most directly incorporates the need for “robustness” (Hamant, 2024) in the face of planetary boundaries being exceeded by the broader economic regime. Put differently, can this meso arena achieve a form of closure by taking account of the living world and the various ecological limits required to sustain habitability on Earth? It appears to us that these initiatives attempt to loosen the constraints of the market, specifically those associated with the competition building block, in order to renew their connection with nature. They do so by prioritising social links, attachment and relational practices rather than market transactions. Such a focus on relations appears in many, often marginal, situations: committed consumption within food networks (e.g., consumer cooperatives, Grassart,

2023) and citizen-led energy cooperatives (e.g., citizen financing of renewable energy, Nadaï *et al.*, 2025).

- 60 The foundational compromise of the SSE aims to distance its own productive activities from capitalist logics. Building on a representation of capitalist dynamics through the economic–political dialectic, we propose extending the analysis to include the relationship with nature and ecological milieus (Figure 1). This extension brings to light emerging points of tension when attempting to move away from the primacy of accumulation. At the same time, it only partially conveys the material force that capital accumulation exerts on the living world and on ecosystems, as well as its capacity to capture political processes. The figure highlights the necessary alliance between politics, understood as human communities, and the living world, which implies the development of specific modes of organising economic activity. This means recognising a form of grounding in nature, in the sense that productive activity must be capable of distancing itself from the primacy of competition. As meso analysis shows, critical arenas, understood as those seeking to build autonomy, remain embedded within the very regime from which actors attempt to free themselves.

Figure 1. Deconstructing forms of domination in order to preserve the relationship with nature



Source: Authors, 2025

- 61 Such a break from the primacy of the economy cannot result solely from the will of actors (individuals, organisations, collectives) working within structures that are often marginal and exposed to powerful ecological, economic and geopolitical shocks. It requires alliances capable of redefining collective priorities in support of socio-ecological transition. This is the sense of Wright's (2017) concept of "interstitial transformations". These alliances may be situated at the local level and contribute to the emergence and development of territorially embedded ecosystems (Lévesque, 2016; Ballon and Celle, 2023; Richez-Battesti *et al.*, 2025). They must also be able to expand and inspire other territories through transterritorial logics. This is where the formalisation of new mobilising narratives becomes essential to sustain new compromises at the meso level. In connection with territories, sectors such as agroecology (as opposed to agro-industry) are particularly conducive to the local re-appropriation of value chains. The aim is to treat the Earth as a living milieu rather than merely a stock of production inputs. The same applies to the entire care sector, where ecological milieu and proximity are central. Situations found within the popular

economy in many countries of the Global South are instructive in this respect. Centred on community work for subsistence, they are intrinsically at a distance from capital accumulation (Bennholdt-Thomsen and Mies, 1999).

- 62 These different situations share a common need to close off the competitive arena, often through consumption and savings strategies and, in some cases, through community relations. The goal is to condition accumulation and profits (or simply activity) on the preservation of the living world. The challenge is enormous: it is fundamentally a matter of questioning the domination of the capitalist accumulation regime.

04. Conclusion

- 63 We have demonstrated mesoeconomics' heuristic value for understanding the SSE's internal coherence. This coherence emerges from a contradictory process of homogenisation and differentiation, structured by the centrality of futurity. The polycentricity of the SSE is undoubtedly one of its foundations. It is also what places this arena under strain, since it conditions its capacity to extend more broadly within a capitalist accumulation regime. It also shapes the extent to which it becomes possible, even if only partially, to undertake economic activity at a distance from that regime, for example the predatory power of capital owners or the overexploitation of natural resources. We then examined the capacity of the SSE to incorporate a renewed relationship with nature, the living world and ecological milieus, as well as the different compromises that could result from such a shift.
- 64 These initial findings open several avenues for further development and point towards ways of overcoming the limits of this first approach. The characteristics of the building blocks could be refined. The relationship to nature building block, including its territorial dimension, would benefit from more in-depth investigation. Experiences from the Global South could enrich a more precise understanding of subsistence. The Labour building block could be strengthened by drawing on the numerous ongoing experiments related to work and activity: better recognition of collective engagement, debate and justification of wages, transparency in remuneration and the meaning of work. It may also be relevant to identify additional building blocks that could generate forms of autonomy that have not been considered yet. Furthermore, the organisational configuration required to support and structure a meso arena remains to be explored, whether through federations, meta-organisations or other forms.
- 65 Finally, it is at the meso level that an infinite variety of ways of producing, consuming, exchanging and securing subsistence are invented, grounded in the everyday utopias of individuals and collectives. These are not simply marginal experiments but a multiplicity of alternatives that could coalesce into a credible whole. The question of how such processes aggregate or disseminate and of their potential for social transformation remains to be examined, as does the capacity to generate a social movement. In a pessimistic scenario, the SSE remains marginal, socio-ecological transformation proves insufficient, and the unsustainable regime of accumulation and predation continues to advance. In an optimistic scenario, the SSE brings about a social transformation of capitalism that may even lead to its transcendence. In this case, the SSE becomes capable of freeing itself from capital accumulation and of anchoring itself in a durable socio-ecological transformation, thereby exiting its marginal position. The

dominant economic system can then be significantly redirected away from material accumulation, thereby opening new possibilities in both practice and theory to move beyond capitalism.

BIBLIOGRAPHY

Abecassis, Philippe et Nathalie Coutinet (2020). « Nouvelles règles, nouveaux défis : les mutuelles au coeur de la construction d'un marché de l'assurance complémentaire santé », *RECMA*, 357/3, 82-98

Aglietta, Michel et Etienne Espagne (2024). *Pour une écologie politique, Au-delà du capitalocène*, Odile Jacob.

Alberio, Marco and Marina Soubirou (2022). « How can a cooperative-based organization of indigenous fisheries foster the resilience to global changes? Lessons learned by coastal communities in eastern Québec », *Environmental policy and governance*, 29 july.

Aligica, Paul (2003). *Rethinking Institutional Analysis and Development: the Bloomington School. Interviews with Vincent and Elinor Ostrom*, George Mason University.

Allaire, Gilles (2002). « L'économie de la qualité en ses territoires, ses secteurs et ses mythes », *Géographie Économie, Société*, 4(2), 155-180.

Bager, Tom (1994). « Isomorphic processes and the transformation of cooperatives », *Annals of Public and Cooperative Economics*, n° 65, p. 35-57.

Ballon, Justine (2020). « De la multifonctionnalité des Coopératives d'Activités et d'Emploi : des modèles socio-productifs expérimentaux dans les zones grises de l'emploi et du travail », Université de Paris, Doctorat en sciences économiques.

Ballon, Justine et Sylvain Celle (2023). « Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel », *Revue Interventions économiques* 69.

Ballon, Justine, Sylvain Celle, Anne Fretel et Delphine, Vallade (2023). « Coopératives de production : quelle spécificité du rapport social d'activités coopératif à l'aune du rapport salarial ? », *Revue de la régulation* 34.

Bagnasco, Arnaldo (1977). *Tre Italia. La problematica territoriale dello sviluppo italiano*, Il Mulino.

Bartoli, Pierre et Dominique Boulet (1990). « Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle : le cas de la sphère viticole », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, 17, 7-38.

Bastien, Jérémie, Pascal Grouiez and Thomas Lamarche (2026). "Between Autonomy and Determinism: The Meso-Régulation Approach Applied to Digital Platforms", *RRPE*, January, <https://doi.org/10.1177/04866134251395788>.

Bélanger, Paul et Benoît Lévesque (1991). « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de Recherche Sociologique*, 17, 17-51.

- Bennholdt-Thomsen, Veronika and Maria Mies, 1999, *The Subsistence perspective. Beyond the Globalized Economy*, Zed books.
- Berque, Augustin (2014). *La mésologie pourquoi et pour quoi faire ?* Presses universitaires de Paris Ouest.
- Blair, Margaret (2000). *The new relationship: human capital in the American corporation*, Brookings Institution Press, Washington.
- Bodet, Catherine et Thomas Lamarche (2020). « Des coopératives de travail du XIXe siècle aux CAE et aux SCIC : les coopératives comme espace méso critique », *RECMA* 358, 72-86.
- Boström, Magnus, Michele Micheletti and Peter Oosterveer (Eds.), (2018). *The Oxford Handbook of Political Consumerism*, Oxford, Oxford University Press.
- Bouchard, Marie et Benoît Lévesque (2010). « Economie sociale et innovation : l'approche de la régulation au cœur de la construction québécoise de l'économie sociale », *Cahiers du CRISES*, n° R-2010-04.
- Bouchard, Marie *et al.* (2016). « Base de données sur les études de cas en innovation sociale produites dans le cadre des activités du CRISES. Présentation générale et manuel de codification », *Cahiers du CRISES* n° ET1602.
- Bonnet, Emmanuel, Diego Landivar et Alexandre Monnin (2021), *Héritage et fermeture, une écologie du démantèlement*, Ed. Divergences.
- Bourbousson, Céline et Nadine Richez-Battesti (2017). « Caractériser les PTCE par l'analyse processuelle : une application en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », *RECMA*, n° 343, 57-73, Janvier.
- Boyer, Robert and Yves Saillard (ed.) (2002). *Régulation theory, The State of the art*, Routledge.
- Boyer, Robert (2022). *Political Economy of Capitalisms*, Palgrave-Macmillan.
- Boyer, Robert, Chanteau, Jean-Pierre., Labrousse, Agnès, Lamarche, Thomas (ed.), *Théorie de la régulation. Nouvel état des savoirs*, Dunod
- Burgat-Goutal, Jeanne (2016)., « L'écoféminisme, une pensée de 'l'égalité dans la différence' », in Selim M., Castelli B., *Réparer les inégalités*, L'Harmattan, 139-160.
- Celle, Sylvain (2020). *La dynamique démocratique de l'économie sociale : une approche institutionnaliste de l'émergence et de l'évolution historique des organisations de l'économie sociale dans le capitalisme en France (1790-2020)*, Université de Lille, Doctorat en sciences économiques.
- Celle, Sylvain (2024). « The institutionalisation of the social and solidarity economy as a meso-space. A periodisation from a meso-regulationist perspective of the French case », *Revue de la régulation*, 35.
- Chabaud, Didier et Olivier Germain (2006). « La réutilisation des données qualitatives en sciences de gestion : un second choix », *M@n@gement*, 3/9, 199-221.
- Commons, John R. (1931). « Institutional Economics », *American Economic Review*, 21(4), 648-657.
- Coraggio, José Luis (ed.) (2007). *La economía social desde la periferia. Contribuciones Latinoamericanas*, UNGS/ALTAMIRA, Buenos Aires.
- Da Silva, Nicolas (2020). « Mutualité et capitalisme entre 1789 et 1947 : de la subversion à l'intégration », *RECMA*, 357/3, 36-51.

- Della Fuente, Miguel (2024). « Le développement territorial du mouvement coopératif basque », in Gianfaldoni, P., Richez-Battesti, N., Fraisse, L., *Quand l'économie sociale et solidaire fait territoire*, 45-59, Ed. Universitaire d'Avignon.
- Demoustier, Danièle (2001). *L'Économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Syros/Alternatives économiques.
- Demoustier, Danièle et Gabriel Colletis (2012). « L'économie sociale et solidaire face à la crise : simple résistance ou participation au changement ? », *RECMA*, 325, 21-35.
- De Bandt, Jacques (1989). « Approche méso-économique de la dynamique industrielle », *Revue d'économie industrielle*, 49, 1-18.
- Eynaud, Philippe et Jean-Louis Laville (2018). « Joining the commons with social and solidarity economy research. Towards the renewal of critical thinking and emancipation », *Revista de Economia Solidária* 11.
- Fontan, Jean-Marc *et al.* (2014). « Vers de nouveaux modèles d'action en développement territorial : l'expérimentation à l'échelle locale de la transition vers le bien vivre », *Économie et solidarités*, 44, n°1-2, 84-102.
- Gendron, Corinne *et al.* (2004). *Développement durable et économie sociale : convergences et articulations*, Cahiers de l'ARUC-ÉS, Collection Recherche, décembre.
- Gillard, Lucien (1972). « Six propositions pour transformer l'analyse sectorielle », *Revue d'économie politique*, 82(1), 126-138.
- Girard, Jean-Pierre et Marcel Arteau (2018). « Coopératives et mutuelles au Québec, une longue tradition de développement collectif », *Cap-aux-Diamants*, n°135, Automne, 4-8.
- Grassart, Clotilde (2023). « Les supermarchés coopératifs et participatifs, un modèle socioproductif émergent ? », *Revue de la régulation*, 34.
- Hamant, Olivier (2024). *Antidote to the cult of performance. Robustness from nature*, Tracts, Gallimard.
- Hillenkamp, Isabelle et Bia Schwenck (2023). « Travail de care dans les économies solidaires brésiliennes : une contribution féministe au renouvellement des critiques en acte », *RECMA*, 367.
- Itçaina, Xabier (2023). « Entre matrice territoriale et enjeux sectoriels », *Revue de la régulation*, 34.
- Jany-Catrice, Florence et Marion Studer (2021). « Social impacts and their contracts », in Bourghelle, D. *et al.* (ed.), *Rethinking Finance in the Face of New Challenges*, Emerald Pub, 153-165.
- Jullien, Bernard and Andy Smith (2014). *The EU's Government of Industries. Markets, Institutions and Politics*, London, Routledge.
- Krinsky, John and Maud Simonet (2017). *Who Cleans the Park? Public Work and Urban Governance in New York*, University of Chicago Press.
- Lamarque, Thomas et Jérémie Bastien (2025). *Mésoéconomie. Penser la pluralité des dynamiques économiques*, Dunod.
- Lamarque, Thomas et Nadine Richez-Battesti (dir.) (2023). « Approches mésoéconomiques des coopératives », *Revue de la régulation*, 34.
- Lamarque, Thomas, *et al.* (2021). « Saisir les processus méso : une approche régulationniste », *Economie Appliquée*, n°1.
- Laurent, Catherine et Christian du Tertre, (dir.) (2008). *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, L'Harmattan, Paris.

- Lefebvre, Henri (1974). *La production de l'espace*, Economica.
- Lévesque, Benoît et Marie-Claire Malo (2024). « Regard sur les lois : comparaison de l'ESS en France et de l'ES au Québec », *RECMA*, n°372-373, 72-88.
- Lévesque, Benoit (2016). « Economie sociale et solidaire et entrepreneur social, Interventions économiques », *Interventions économiques*, 54, <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2802>
- Magalhães, Nelo et al. (2019). « The Physical Economy of France (1830–2015). The History of a Parasite? », *Ecological Economics*, 157, 291–300.
- Metereau, Renaud (2020). « Nicaraguan peasant cooperativism in tension: adaptive strategy or counter-movement », *Third World Quarterly*, 41(5), 801–821.
- Moore, Jason (2017). « The Capitalocene, Part I: on the nature and origins of our ecological crisis », *The Journal of Peasant Studies*, 44(3), 594–630.
- Nadaï, Alain, Pascal Grouiez and Arnaud Assié (2025). “Assembling renewable energy resources: materiality, financing and territorialisation”, *Finance and Space*, 2(1), 95–115.
- Ostrom, Elinor and Xavier Basurto (2011). « Crafting analytical tools to study institutional change », *Journal of Institutional Economics*, 7(3), 317–343.
- Pecqueur, Bernard (2006). « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, 1, 17–32.
- Petrella, Francesca and Nadine Richez-Battesti (2014). « Social Entrepreneur, Social Entrepreneurship, Social enterprise: semantics and controversies », *Journal of Innovation Economics and Management*, 14, 143–156.
- Richez-Battesti, Nadine, Itçaina, Xabier et Laurent Fraisse (2025). « Portée et limites de l'analyse écosystémique des dynamiques territoriales de l'ESS: Le cas des Pôles territoriaux de coopération économique en France », *Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale, Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research [ANSERJ]*, vol.16, n°1, DOI: <https://doi.org/10.29173/cjnser770>
- Richez-Battesti, Nadine (2023). « Penser la diversité des entreprises de l'ESS », in Boyer, R., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., Lamarche, T. (ed.), *Théorie de la régulation. Nouvel état des savoirs*, Dunod.
- Richez-Battesti, Nadine et Eric Bidet (2023). *L'innovation sociale - Expérimenter et transformer à partir des territoires*, Les petits matins.
- Richez-Battesti, Nadine (2019). « La fabrique de la gouvernance dans les banques coopératives françaises : une approche centrée sociétaire », *Revue d'Économie Financière*, 2019, vol 2 (N° 134), p. 129–140. DOI : 10.3917/ecofi.134.0129. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-d-economie-financiere-2019-2-page-129.htm>
- Sanioussian, Jennifer, Lecocq Xavier et Christel Beaucourt (2022). « Meta-Organizations in the making. A Multiple case study of Multi-Stakeholder Meta-Organizations for social innovation », *M@n@gement*, 25 (2).
- Scott, Allen. J. (1988). *Metropolis: From the Division of Labor to Urban Form*, University of California Press.
- Smith, Andy (2016). *The Politics of Economic Activity*, Oxford University Press, Oxford.

Tronto, Joan (1993). *Moral Boundaries. A Political Argument for an Ethic of Care*. New York, Routledge.

Verschuur, Christine, Isabelle Guérin et Isabelle Hillenkamp (ed.) (2021). *Social Reproduction, Solidarity Economy, Feminisms and Democracy, Latin America and India*, London, New York, Palgrave MacMillan.

Wright, Erik O. (2010). *Envisioning Real Utopias*, London, Verso.

Ziegler, Rafael and al. (2023). “Circular economy and cooperatives: an exploratory survey”, *Sustainability*, 15(3), 2530.

NOTES

1. See in particular the approach proposed by Chabaud and Germain (2006).
2. This is the methodological framework of mesoeconomics, presented in general terms by Bastien *et al.* (2026) and, more specifically with regard to cooperatives, by Lamarche and Richez-Battesti (2023).
3. Productive models are based on “corporate governance compromises” that enable the implementation of a viable profit strategy combining product policy, production organisation and employment relations in a way that remains coherent and acceptable to the actors involved (Boyer and Saillard, 2002). The term *productive system* refers to all units of production within a given territory, encompassing all production factors and participating actors, as well as the prevailing mode of organising production.
4. A central concept in regulation theory, the accumulation regime refers to a set of macroeconomic regularities that ensures the relatively coherent evolution of capital accumulation. In practice, an accumulation regime temporarily contains the distortions and contradictions that continually arise from the accumulation process itself.
5. The case studies draw in particular on doctoral theses, monographs (including those published in the review *RECMA about SSE*), action-research projects and the TR-Coop seminar, all of which have provided substantial applied work for the construction of the methodological framework.
6. Political work refers to the activities through which issues are articulated in the public arena, the actors involved are legitimised and instruments are mobilised with the aim of locking in positions (Smith, 2016).
7. It is worth noting that in Quebec, the 2013 SSE Act establishes a clear barrier to social entrepreneurship, in contrast with the rest of Canada, since the principle of collective ownership effectively excludes social entrepreneurship from the social economy.
8. The notion refers to a set of symbolic and material elements that anchor a community over time and in its relationship to a territory.
9. Recognised in French law since 2014, these multi-stakeholder SSE groups are engaged in sustainable local development (Bourbousson and Richez-Battesti, 2017).
10. Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), known as Community-Interest or multi-stakeholder Cooperative.
11. Coopératives d'activités et d'emploi (CAE), known as Business and employment cooperatives.
12. Chorum conducted three surveys (2013, 2016, 2019) entitled *Baromètre national de la qualité de vie au travail dans l'ESS*. Dares (statistical service of the French Ministry of Labor) also included SSE organisations in its 2013 *Réponse* survey on working conditions. Full details can be found at: <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/enquete-source/conditions-de-travail-2013>

13. Buen vivir (in spanish) or *Sumak kawsay* in Quechua is a socioecologist Indigenous movement, created as a political and cultural proposal for communities, such as the Mapuche (Chile), the Guaraní (Bolivia and Paraguay), the Achuar (Ecuadorian Amazon), the Guna (Panamá) etc.

14. See, for example, the 2025 Declaration of the Social Economy Summit in Quebec: <https://www.sommet-es-2025.quebec/declaration>

ABSTRACTS

The article shows how the mesoeconomic approach can simultaneously account for the diversity of enterprises within the social and solidarity economy (SSE) and clarify the extent of their autonomy from the dominant accumulation regime. Mesoeconomics aims to shed light on arenas of production that maintain a degree of autonomy from the broader dynamics of accumulation. It thus allows us to grasp the endogenous diversity of capitalism and to observe how different meso arenas function, regardless of whether they remain marginal or succeed in scaling up to the broader accumulation regime. Our objective is to identify the possible contribution of the SSE to socio-ecological transitions grounded in its own internal logic.

L'article montre la capacité de la démarche mésoéconomique à rendre compte simultanément de la diversité des entreprises de l'ESS et à débattre de l'autonomie relative de cet espace mésoéconomique par rapport au régime d'accumulation dominant. La mésoéconomie a en effet pour objet de mettre en lumière des espaces de production maintenant une autonomie relative vis-à-vis des dynamiques d'ensemble de l'accumulation du capital. Elle permet ainsi de saisir la variété endogène des capitalismes et d'observer le fonctionnement de différents espaces mésoéconomique, qu'ils restent marginaux ou qu'ils soient à même de monter en régime. Notre objet est au final d'identifier la possible contribution de l'ESS aux transitions socio-écologiques à partir de ses logiques propres.

INDEX

Mots-clés: économie sociale et solidaire, mésoéconomie, transition socio écologique, polycentricité

Keywords: social and solidarity economy, mesoeconomics, socio-ecological transition, polycentricity

AUTHORS

CATHERINE BODET

 IDREF : <https://idref.fr/03078400X>

 VIAF : <http://viaf.org/viaf/203011342>

{BnF BNF : <http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb122129975>

La manufacture cooperative catherine.bodet@ouvaton.org

THOMAS LAMARCHE

 **IDREF** : <https://idref.fr/050811312>

 **ORCID** : <https://orcid.org/0000-0003-3225-1923>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/76485397>

 **ISNI** : <https://isni.org/isni/0000000045004663>

 **BnF** : <http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb13595237d>

UMR LADYSS, Université Paris Cité, thomas.lamarche@u-paris.fr

NADINE RICHEZ-BATTESTI

 **IDREF** : <https://idref.fr/03181283X>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/41904592>

 **ISNI** : <https://isni.org/isni/0000000035796687>

 **BnF** : <http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb12295822c>

UMR LEST, Aix-Marseille Université, nadine.richez-battesti@univ-amu.fr

Les SCIC françaises : raviver la fonction critique de l'économie sociale et solidaire ?

French SCICs : Reviving the Critical Role of the Social and Solidarity Economy ?

Nathalie Magne et Delphine Vallade

01. Introduction

- 1 La littérature scientifique sur les coopératives multi-sociétaires françaises, les SCIC, se caractérise ces dernières années par un fort dynamisme, avec un renforcement des cadres théoriques (Ballon et Celle 2023 ; Hirczak et al. 2023 ; Jaumier 2025) et une entrée sectorielle particulièrement fructueuse pour des enquêtes empiriques de grande ampleur par exemple dans l'agriculture (Arnaud et al. 2025) et l'énergie (Maître 2022 ; Wokuri 2024). Cependant, la réflexion reste majoritairement concentrée sur une analyse théorique des statuts (Draperi et Margado 2016 ; Margado 2002) ou sur des études de cas (voir Dubrion et al. (2023) pour une revue de littérature), ce qui s'explique en partie par la très grande diversité des SCIC, rendant difficile la montée en généralité. Une telle montée en généralité nous paraît pourtant nécessaire pour mieux comprendre comment ce nouveau statut, créé en 2001, souvent décrit comme intermédiaire entre l'association et la coopérative, interroge l'organisation historique de l'ESS en grandes familles (coopératives, mutuelles, associations).
- 2 Nous proposons dans cet article de combler cette lacune en analysant en amont les débats qui ont conduit aux étapes légales clés pour les SCIC et en aval la manière dont les acteurs s'approprient le statut SCIC. En amont de la loi de 2001 puis des aménagements qui ont suivi notamment en 2012 et 2014, l'analyse des prises de position des acteurs permet de mettre en lumière l'état des rapports de force dans l'Économie Sociale et Solidaire. Ce travail a été réalisé dans la littérature pour la loi de 2014 sur l'ESS (Duverger 2016 ; 2024 ; Lévesque et Malo 2024), nous proposons ici de le faire pour la loi de 2001, afin d'en tirer des enseignements plus larges sur « l'espace

méso-économique » de l'ESS en France. Nous nous intéressons aussi à la manière dont les acteurs s'approprient ce statut et continuent à le modeler, et à ce que cette appropriation fait à l'ESS dans son ensemble et à ses fonctions critiques.

- 3 Le positionnement de l'ESS comme espace relativement autonome et critique de l'espace macroéconomique caractérisé par une domination de l'objectif d'accumulation du capital fait débat dans la littérature scientifique (Hély et Simonet 2023 ; Lamarche et Richez-Battesti 2023). Notre hypothèse est que le statut SCIC, nouveau venu dans l'espace plus large de l'ESS, vient redessiner les lignes du débat. Pour explorer cette hypothèse, nous nous inscrivons dans le cadre théorique de l'analyse méso-économique.
- 4 Ancrée dans une tradition institutionnaliste, l'approche méso-économique postule une diversité de pratiques et de configurations sectorielles et territoriales inscrites au sein d'un régime économique structuré par une régulation dominante. Héritière de certains développements de la théorie de la Régulation (Laurent et Du Tertre 2008), l'analyse en termes d'espaces méso prend acte de cette variété et centre son attention sur les mécanismes de régulation internes par lesquels se reproduisent ces espaces, tout en appréhendant le rapport dialectique qu'ils entretiennent avec la dynamique d'ensemble du régime d'accumulation (Lamarche et al. 2021). La caractérisation de ces espaces suppose, dès lors, de mettre en évidence les processus de différenciation qui leur confèrent une autonomie relative. Ces processus, qualifiés en tant que canaux de différenciation, concernent notamment la nature des biens et services produits, les formes de la concurrence, les modalités d'organisation du travail, les structures de gouvernance, ou encore les horizons de projection et de futurité (Lamarche 2023).
- 5 Plusieurs travaux récents mobilisent cette grille afin de caractériser l'espace méso des coopératives en France (Ballon et al. 2023 ; Ballon et Celle 2023 ; Bodet et Lamarche 2020 ; Cartellier et al. 2023 ; Lamarche et Bastien 2025 ; Lamarche et Richez-Battesti 2023). Ils s'attachent à identifier les canaux de son autonomie relative, mais aussi les limites de celle-ci, qu'elles tiennent de processus isomorphiques (ou de banalisation) ou d'un déficit de clôture de l'espace méso. L'une des spécificités fortes de l'ESS, mise en évidence par Bodet et Lamarche (2020), réside dans sa fonction de critique en acte. Au-delà d'une contestation purement théorique, les organisations de l'ESS portent une contestation pratique, à travers leur activité même. L'exemple des coopératives de travailleurs au 19^{ème} siècle, en résistance à la condition salariale naissante, alors synonyme de misère et d'asservissement, illustre cette articulation singulière entre formes productives et d'action politique (Demoustier 1984).
- 6 Notre question de recherche s'inscrit dans ce corpus et tente de l'enrichir à partir d'une étude consacrée aux SCIC, dont l'émergence et le développement influencent de manière significative les dynamiques propres au champ de l'ESS. **Comment l'institutionnalisation d'une forme juridique nouvelle au sein de l'ESS contribue-t-elle à repositionner l'ESS comme espace méso critique et relativement autonome vis-à-vis du modèle dominant ?** Précisons d'emblée que les SCIC ne constituent pas d'après nous un espace méso à elles seules, du fait de leur petit nombre mais aussi du fait de leurs stratégies d'hybridation et d'alliances résolument inscrites dans l'espace plus large de l'ESS. C'est donc bien l'espace méso de l'ESS auquel nous allons nous intéresser en analysant en quoi les SCIC l'infléchissent en ravivant sa fonction critique.

- 7 Les coopératives multi-sociétaires existent aussi dans d'autres pays que la France, notamment en Italie, en Belgique, en Espagne et au Québec (Imaz et al. 2023 ; Lund et Novkovic 2023). Notre étude se concentre sur le cas français qui nous semble particulièrement riche en raison de l'ancrage historique de l'ESS et du nombre relativement important de SCIC. Nous incluons toutefois une dimension comparative originale avec le Québec : nos hypothèses, notre cadre théorique et nos résultats ont en effet donné lieu à une confrontation régulière tout au long de notre enquête avec l'article de De Broves et al. de ce même numéro. Nous mettons ainsi en évidence des tendances internationales, sur l'émergence et le succès du modèle de coopérative multi-sociétaire et sur l'essor du courant de l'entrepreneuriat social au sein de l'économie sociale. Nous soulignons également des différences significatives en termes de positionnement critique des acteurs et de renforcement de l'espace méso de l'ESS.
- 8 Nous avons eu recours à une méthode d'enquête mixte, mêlant l'étude des rapports préalables aux débats législatifs et des documents de plaidoyer du mouvement coopératif, l'exploitation de la base de données sur les SCIC constituée par la CGSCOP¹ ainsi que 7 entretiens, la participation à quatre événements coopératifs et la consultation des statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et documents internes de 45 SCIC. Ces 45 SCIC ont été choisies pour parvenir à une diversité en termes de secteurs d'activité, de taille de l'entreprise et de localisation. Les quatre SCIC dans lesquelles nous avons réalisé des entretiens n'ont pas cette ambition de représentativité mais visent plutôt à illustrer des cas précis, soit parce que leur portée critique est forte, soit parce qu'elles rendent compte d'un processus sectoriel ou territorial particulier. Ces divers matériaux nous permettent d'accéder à la fois aux débats au sein de l'ESS en amont de la création juridique des SCIC et aux modalités de prise en main de ce nouveau statut par les acteurs.

Tableau 1. Méthode d'enquête mixte

Type de Matériau	Détail des matériaux
Entretiens (plusieurs de ces entretiens ont été réalisés avec la participation d'étudiantes du master ESS que nous tenons à remercier ici : Léa Guillou, Cécile Quirin, Flore Riou, Sophie Sachet, Imene Zeghbid)	Ex-délégué SCIC à la CGSCOP et très actif dans la promulgation de la loi de 2001
	Directeur actuel d'une Union régional des SCOP
	Un des fondateurs de la SCIC l'Atelier paysan
	Une sociétaire de la SCIC Viv'laVie
	Directrice de la SCIC Melting
	Directeur de la fédération des Coop'HLM
	Salarié du RTES (réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire)
Documents officiels de SCIC	PV d'AG et Statuts de 45 SCIC

	Documents internes et rapports d'activité de 45 SCIC
Rapports publics	Rapport Sudreau (1975) Rapport Lipietz (2000) Rapport de l'IGAS-IGF (2021)
Documents internes à la CGSCOP et au RTES	Base de données sur les SCIC Plaidoyers pour les changements législatifs Compte-rendu du congrès de Lille (1997) Site Internet de la CGSCOP Base de données des collectivités du RTES sociétaires de SCIC
Évènements	Agora des SCIC (2022)
	Webinaire sur les transformations d'associations en SCIC organisé par un programme de la MSH de Montpellier (2022)
	Réunion du Groupe de Travail des SCIC (novembre 2023)
	Congrès national des SCOP et des SCIC (Rennes 2022)

Source : les autrices

- 9 La suite de l'article est organisée de la manière suivante : la première partie revient sur les caractéristiques des SCIC et montre que leur positionnement intermédiaire, entre association et coopérative, réactive des débats identitaires au sein de l'ESS sur la place respective des fonctions politiques et économiques des organisations. La deuxième partie explore les mécanismes par lesquels les SCIC s'inscrivent dans un espace méso différencié du régime macro, contribuant à repositionner une partie de l'ESS dans une perspective plus critique.

02. Contexte d'émergence et trajectoire d'institutionnalisation des SCIC

- 10 Le processus de création des SCIC résulte de compromis et d'arbitrages opérés par rapport à des débats parfois anciens et d'un contexte socio-économique spécifique à la fin des années 1990. Dans cette première partie, nous proposons de revenir sur les principales étapes de ce processus en identifiant les acteurs en jeu, leurs rapports et intentions, pour comprendre comment ce statut prend sa place au sein de l'espace de l'ESS.

- 11 La loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 donne naissance aux Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), premières coopératives multi sociétaires en France. Cette loi résulte d'un cheminement nourri de diverses propositions et débats, émanant de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs associatifs et du mouvement coopératif dans un contexte où la reconnaissance politique de l'ESS s'opère progressivement depuis le début des années 1980 à l'échelle nationale, relayée par les régions et les intercommunalités par la suite (Chabanet et Richez-Battesti 2021 ; Duverger 2016). Débouchant sur la construction originale d'un statut de coopératives multi sociétaires (CMS) associant au moins trois catégories d'associés, la loi de 2001 intègre, treize ans plus tard, la dynamique de reconnaissance institutionnelle de l'ESS marquée par la loi Hamon de 2014. Quantitativement modestes au regard du nombre d'établissements dans l'ESS, les SCIC connaissent une augmentation notable à partir de 2012 : leur nombre est multiplié par 3 entre 2012 et 2018, passant de 278 à 884 en sept ans pour atteindre plus de 1400 entreprises en 2024 (cf. figure 2). Comment la création des SCIC affecte-t-elle les différentes étapes du processus d'institutionnalisation de l'ESS ? Quels rapports de force l'émergence des SCIC révèle-t-elle au sein de l'espace de l'ESS ?

2.1 Émergence du statut d'entreprise coopérative multi sociétaire en France

- 12 Pour comprendre comment les SCIC vont s'inscrire dans l'espace de l'ESS, nous revenons ici sur le processus qui a précédé leur institutionnalisation avec la loi de 2001 en soulignant la spécificité du contexte ainsi que les enjeux et opportunités politiques propres à cette période.
- 13 Il convient d'abord de rappeler que, dès les années 1970, bien avant que les débats se concentrent sur l'ESS, la question de la réforme de l'entreprise a suscité des propositions allant dans le sens de la création d'un statut d'entreprise sans but lucratif (Duverger 2024). Ces discussions, amorcées dès l'après-guerre, puisent notamment dans les modèles coopératifs. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing charge ainsi Pierre Sudreau d'une mission de réflexion visant, entre autres, à formuler une alternative aux nationalisations. Le rapport Sudreau (1975) avance plusieurs pistes : une évolution des statuts de l'économie sociale afin d'accroître la participation des salariés, mais aussi la création d'un troisième statut d'entreprise non lucrative, situé à mi-chemin entre la société et l'association. Celui-ci aurait pour vocation d'articuler activité économique et finalité d'intérêt général, en garantissant le respect des objectifs fixés par les fondateurs et en limitant la lucrativité (Duverger, 2016).
- 14 Par la suite, à la fin des années 1990, différents travaux et témoignages sur le processus de création du statut de SCIC mentionnent la rencontre d'évolutions sociales profondes (chômage, exclusion, préoccupations écologiques) et de différentes dynamiques politiques, dans un contexte de décentralisation et de transformation de l'action publique (Margado 2002 ; Lipietz 2000). En France, la fin des années 1990 fait suite à deux décennies de chômage de masse. Au sein de la coalition de la gauche plurielle au pouvoir, Martine Aubry, alors Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, confie une mission d'étude à Alain Lipietz, économiste et député européen (Les Verts), afin de réfléchir à la création « à côté des entreprises d'insertion, d'un statut d'entreprise à but social (...) pleinement intégré au monde économique et susceptible de promouvoir de nouveaux emplois et de nouveaux marchés »².

- 15 À l'achèvement début 1999, le rapport sur « L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale » bénéficie d'une large diffusion au sein d'une économie « sociale et solidaire »³ en pleine constitution, animée par les Rencontres régionales, occasion d'une vaste consultation des acteurs de terrain en 1999 et 2000 [cf. Entretien croisé S. Wilson & N. Neamtan dans ce même numéro]. Cette mission s'inscrit dans le prolongement d'initiatives gouvernementales telles que le Programme Nouveaux services Emplois jeunes (1997) qui soutient la création d'emplois dans le secteur non marchand et la loi de lutte contre les exclusions qui donne un cadre légal à l'Insertion par l'Activité Économique (1998). Elle fait également écho aux démarches réalisées par plusieurs pays européens, en particulier, les sociétés coopératives italiennes (loi du 8 novembre 1991) (Laville et Gardin 1999), les sociétés à finalité sociale Belges (loi du 13 avril 1995) et les coopératives de solidarités au Québec (1997) (Vézina et Girard 2002).
- 16 Même si le rapport défend plutôt une logique de label (ou d'agrément) accordé aux entreprises du tiers secteur en fonction de leur degré d'utilité sociale, les propositions formulées retiennent l'idée d'une « entreprise à but social » économiquement soutenue par des moyens publics (avantages fiscaux, subventions...) (Lipietz 2000). L'axe politique défendu consiste à identifier un tiers secteur d'économie solidaire (sorte de 3^{ème} pôle laissé à l'abandon par l'État, faute de moyens, et par le marché, car non solvable), regroupant tous les nouveaux services pour en faire le lieu d'insertion des « actifs au chômage ». Il s'agit d'activer les dépenses passives⁴ en insistant sur la production d'utilité (le « halo sociétal ») engendrée par ce tiers secteur. C'est cette utilité sociale qui justifie le soutien public. Dans ce sens, l'instruction fiscale de 1998, engagée par le Ministère de l'économie et des finances, fournit, au moins sur le principe, un cadre clarifié quant à la dispense d'impôts commerciaux pour les associations ayant une activité commerciale⁵.
- 17 En termes de politique économique, la proposition du rapport Lipietz prend appui sur les Emplois jeunes, programme inscrit dans cette logique de réponse à des besoins non couverts, au développement d'activités socialement et écologiquement utiles sur les territoires, tout en développant des emplois de salariés relativement stables pour les jeunes. Du point de vue du statut, l'auteur insiste sur le fait que cette nouvelle forme d'entreprise, qu'elle soit issue d'une adaptation de l'association ou de la coopérative, devra être dotée de capital et permettre d'associer à sa gestion les usagers, les salariés, les bénévoles et des tiers. C'est la conclusion qu'il formule à l'issue du passage en revue des différentes propositions émanant des réseaux associatifs (la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, Le Relais⁶) et coopératifs (CGSCOP). Sur fond d'unification fragile des familles de l'économie sociale, le CNLAMCA⁷ et, en son sein, la grande fédération des associations de solidarité (UNIOPSS), s'opposent à la création d'un nouveau statut risquant une segmentation du monde associatif au regard de la fiscalité (Duverger 2024). Le Conseil National de la Vie Associative (CNVA) redoute une forme de marchandisation des associations ; ces dernières craignent une obligation de changer de statut lorsqu'elles ont une activité économique, avec le risque d'une segmentation des activités associatives (Sibille 2012).
- 18 De son côté, le mouvement des SCOP engage dès 1997, lors du Congrès de Lille, une réflexion sur les nouvelles formes de coopératives « adaptées aux évolutions de la société et aux nouvelles manières d'entreprendre »⁸. La feuille de route issue de la « Charte pour l'Action » se donne pour perspective d'explorer une déclinaison de la loi sur les coopératives de 1947 en s'inspirant des exemples étrangers et en associant d'autres

acteurs à la réflexion (la Fédération des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole notamment). La recherche de ce nouveau souffle coopératif intéresse l'ensemble du mouvement : le Groupement National de la Coopération (Coop FR aujourd'hui⁹) mandate la CGSCOP pour piloter le processus de réflexion. Les travaux engagés convergent avec les conclusions du rapport d'Alain Lipietz, en particulier sur la possibilité d'adaptation des cadres juridiques existants et sur la nécessité d'un sociétariat composite qui intègre les différentes parties concernées à la gestion.

- 19 Avec l'appui de plusieurs organismes publics (la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, la Caisse des dépôts, la Délégation interministérielle à l'économie sociale), la CGSCOP a entrepris une « Démarche Collective d'Innovation » entre le printemps 2000 et décembre 2001, pour accompagner la gestation du statut SCIC (Manoury et Burrini 2001). Cette démarche, ponctuée de séminaires thématiques associant chercheurs, fédérations associatives, institutions, acteurs de la coopération et de la finance solidaire, etc... consiste à articuler l'élaboration juridique à une série d'expérimentations concrètes (à partir d'une vingtaine de projets en cours dans des champs d'activité tels que les services de proximité, l'environnement, la culture, le tourisme...) afin de tenir compte des constats de terrain. Cette démarche aboutit à l'adoption le 17 juillet 2001 de la loi modifiant la loi de 1947 portant statut de la coopération et créant le nouveau statut de SCIC.
- 20 En définitive, l'émergence des SCIC doit beaucoup à la capacité du mouvement coopératif à fournir une proposition concertée, inspirée de courants politiques divers et soumise à l'épreuve du terrain. Les statuts d'entreprises coopératives à but social développés dans les pays voisins illustrent le fait que le statut coopératif peut constituer une solution (Manoury et Burrini 2001) qui promeut le mouvement coopératif sans contraindre ou segmenter le monde associatif. Ce faisant, les réticences des réseaux associatifs se traduisent par une loi sur les SCIC qui ne confère aucun avantage fiscal (ou incitation économique) au choix de ce statut.

2.2 La SCIC, intermédiaire entre l'association et la coopérative de travail

- 21 Conciliant une activité économique et une finalité d'utilité sociale, la SCIC se présente comme une forme hybride, entre l'association et la société commerciale, entre l'association et la SCOP. Pour bien comprendre l'originalité de la SCIC et apprécier la manière dont elle s'inscrit dans l'espace méso de l'ESS, il importe de préciser ses caractéristiques. Quelles proximités la rapprochent de l'association ? Est-ce que les SCIC contribuent à pluraliser les formes intermédiaires entre les associations et les SCOP et à créer un continuum qui densifie ainsi l'espace méso de l'ESS ?
- 22 De forme privée, au même titre que les associations, les SCIC ont pour objet « la production ou la fourniture de biens et services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale ». Contrairement aux coopératives unisociétaires, centrées sur l'intérêt de leurs membres, en interne, les SCIC sont parfois qualifiées de coopératives « altruistes » ou tout au moins « extraverties » (Margado 2002), puisque leur finalité dépasse l'intérêt catégoriel. Dans le même temps, l'intérêt collectif ne relève pas d'une définition externe, il est défini par les différentes catégories d'acteurs : « l'intérêt collectif n'est pas un appendice des politiques publiques, mais une entreprise privée constituée de producteurs, de consommateurs, éventuellement de pouvoirs publics, et d'investisseurs, qui

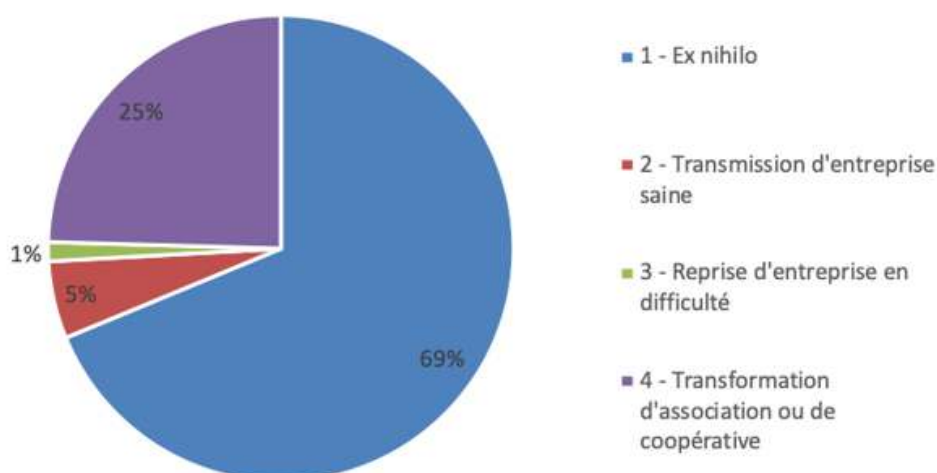
prennent des décisions démocratiquement sans qu'aucune de ces catégories ne détiennent jamais seule la totalité du pouvoir sur les autres » (Drapéri et Margado 2016, 26).

- 23 En contraste avec les associations, à moins de l'inscrire dans leurs statuts, les SCIC ne sont pas reconnues comme des organisations non lucratives et sont donc assujetties aux impôts commerciaux. Qu'en est-il dans la pratique ?¹⁰ Si une partie des SCIC réalise des bénéfices, les gains patrimoniaux paraissent quasi inexistantes (Cartellier et al. 2023) dans la mesure où les SCIC appliquent une lucrativité limitée plus stricte que d'autres coopératives du fait de l'impartageabilité absolue des réserves et de l'interdiction de la « ristourne coopérative ». Davantage qu'une segmentation de l'espace méso entre des organisations non lucratives ou à lucrativité limitée, il y aurait là un point de tension juridique lié à l'indétermination du statut fiscal¹¹.
- 24 Un autre élément rapproche les SCIC des associations, la possibilité – dérogatoire par rapport aux sociétés commerciales soumises au Code du commerce – de mobiliser des bénévoles. Le multi-sociétariat entend en effet associer toute personne, physique ou morale, publique ou privée, qui bénéficie ou qui participe aux activités de la SCIC. Contrairement à leurs « cousines » québécoises, les coopératives de solidarité qui comptent au moins deux catégories de sociétaires, le sociétariat de la SCIC doit comprendre au moins trois catégories de membres parmi lesquels des salariés (ou producteurs) et des bénéficiaires (usagers, habitants, consommateurs). Au-delà des fonctions politiques et d'administration qui concernent tous les sociétaires, un bénévolat « d'activité » est possible, notamment de la part de coopérateurs bénéficiaires, de même que la possibilité de SCIC sans salariés (depuis 2014), à condition qu'il y ait des sociétaires « producteurs bénévoles » ou des travailleurs indépendants ou exploitants.
- 25 La place des collectivités publiques constitue une originalité des CMS françaises en contraste avec les coopératives de solidarité québécoises, dans le sens où ces acteurs (collectivités locales, établissements publics, parcs nationaux, etc.) sont d'emblée envisagés comme une catégorie potentielle de sociétaires. Les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent à la fois constituer des « clients », dans une optique de délégation de services publics – à la manière des coopératives sociales italiennes – et/ou des parties prenantes de l'entreprise au même titre que les bénéficiaires et les salariés. Cette disposition est le plus souvent rattachée à l'ancrage territorial et au développement local comme vocation des SCIC dans un contexte de décentralisation des compétences publiques.
- 26 La possibilité, pour les collectivités locales et les établissements publics, d'être membres sociétaires des SCIC ouvre sur un rapport nouveau, plus pérenne et horizontal, entre acteurs publics et privés. Ce changement de rapport « partenarial » fait écho également à la situation des associations dans leurs rapports aux pouvoirs publics et, plus largement, aux financeurs, dans un contexte où la commande publique se développe au détriment de la subvention¹². Dans ce sens, et même si « *la SCIC n'a pas vocation à se substituer aux associations* »¹³, la loi de 2001 prévoit la possibilité d'une transformation d'association en SCIC sans création d'une nouvelle personne morale et sans remise en cause de ses agréments et conventionnements. Cette transformation facilitée vise, en outre, la question de l'intégration des salariés à la gouvernance, dans un contexte de salarisation du monde associatif¹⁴. En effet, en lien avec les motivations initiales de la loi de 2001 qui visent à mieux structurer l'activité économique et l'emploi associatif, la SCIC offre la possibilité d'une place des salariés dans la gouvernance. De ce

point de vue, les SCIC occupent une place intermédiaire entre la SCOP (coopérative de travailleurs) et l'association.

- 27 D'après les données de la CGSCOP, 25 % des SCIC actives en 2023 sont issues de transformations d'associations ou de coopératives (figure 1)¹⁵ et ce chiffre augmente légèrement sur les six dernières années.

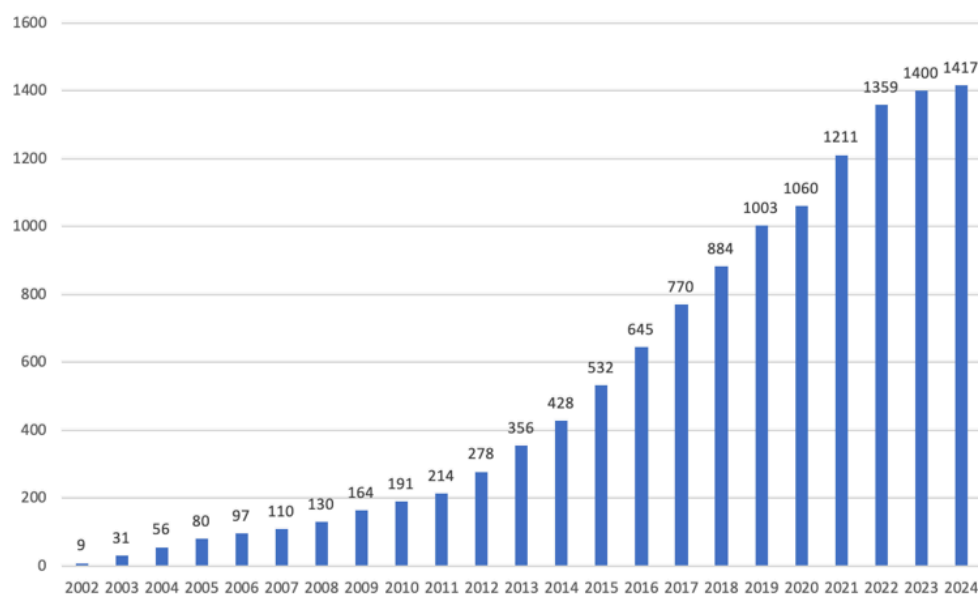
Figure 1 : Type de création



Sources : calculs des autrices à partir de données nationales de la CGSCOP pour l'Année 2023 (sur un total de 1434 SCIC)

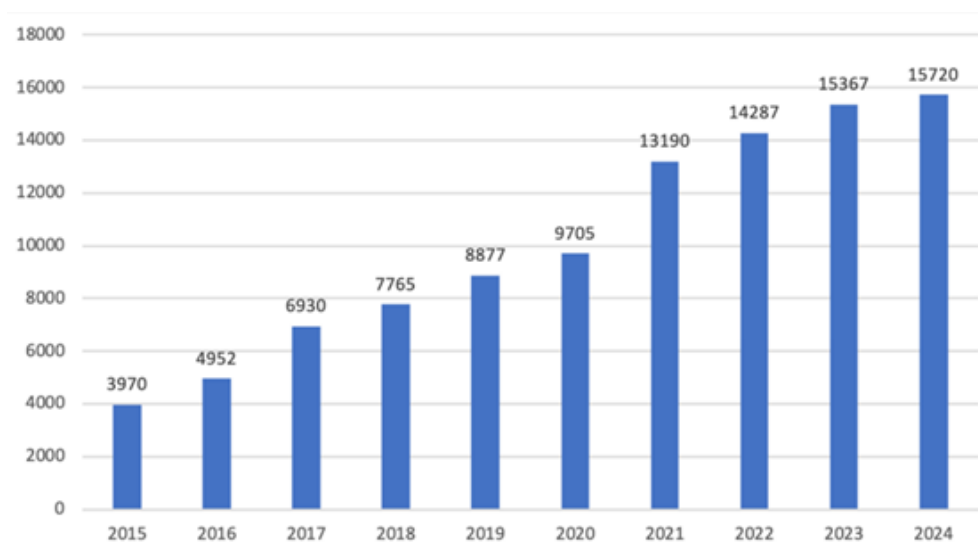
- 28 Ce faisant, la création du statut SCIC ne se traduit pas par une vague massive de transformations d'associations employeuses en coopératives multi sociétaires. Le nombre de SCIC créées a été très faible les dix premières années (figure 2) mais l'intérêt pour le statut croit fortement à partir de 2012, en lien avec :
- une simplification légale (fin de l'agrément préfectoral en 2012)
 - la possibilité de choisir le statut de Société par Action Simplifiée (SAS) dont la gouvernance est plus ouverte (en 2014)
 - la consolidation (en 2014) de la place des acteurs publics, avec le passage de 20 à 50 % du capital d'une même SCIC détenu par une collectivité territoriale ou un établissement public.
- 29 Ainsi, comme au Québec, des ajustements législatifs ont assoupli un certain nombre de mesures pour favoriser le développement des CMS, signalant un intérêt pour le statut. De plus, la CGSCOP a obtenu une série d'aménagements législatifs dans des domaines comme l'habitat social (2003, cf. encadré 1), les centres de santé (2018) et les clubs de sport (2022), permettant l'entrée de coopératives dans de nouveaux secteurs. Ce processus législatif n'est d'ailleurs pas achevé puisqu'une proposition de loi a été déposée à l'issu du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales-Inspection Générale des Finances (IGAS-IGF) de 2021 en vue de « lever des freins » (notamment sur le statut du dirigeant et le mécénat).

Figure 2 : Nombre de SCIC



Sources : données de la CGSCOP

Figure 3 : Nombre de salariés



Source : données de la CGSCOP

- 30 Encore en phase d'expérimentation quant aux formats, configurations et éventuels avantages que le statut peut autoriser, les SCIC se déploient très progressivement pendant 10 ans puis le nombre de créations accélère sur les 15 années suivantes. Contrairement aux coopératives de solidarité québécoises, les ajustements législatifs ne lâchent pas sur le nombre minimal de catégories de sociétaires (voir l'article de De Broves et al. dans ce même numéro). L'installation des SCIC dans l'espace de l'ESS les positionnent comme des formes hybrides, à proximité des associations et des coopératives de travailleurs, avec, pour certaines, une internalisation du lien aux acteurs publics.

2.3 La loi sur les SCIC participe à une institutionnalisation non univoque de l'ESS

- 31 Au-delà des modifications juridiques apportées par la loi de 2014, les SCIC prennent place dans la dynamique plus large de reconnaissance institutionnelle de l'ESS. Celle-ci est jalonnée par des débats et tensions notamment liés à la montée en puissance, depuis la fin des années 1990, de l'entreprise sociale et de l'entrepreneuriat social à l'échelle internationale (Chabanet et Richez-Battesti 2021). Face à une intégration toujours fragile de la composante associative, moins structurée et plus réfractaire à cette orientation du processus d'institutionnalisation de l'ESS, comment les SCIC s'inscrivent-elles dans le compromis opéré par la loi cadre de 2014 ? Dans un contexte où les enjeux climatiques, écologiques et sociaux génèrent des attentes fortes à l'égard de l'ESS, comment les SCIC contribuent-elles à (re)positionner la composante coopérative ?
- 32 L'article 1 de la loi Hamon¹⁶ présente l'ESS comme « un mode d'entreprendre ». Centrée sur les coopératives, mutuelles et associations ayant une activité économique depuis la Charte de 1981, la loi de 2014 ouvre le périmètre aux « sociétés commerciales de l'ESS » et positionne la dimension entrepreneuriale au cœur du texte. Selon les tenants de l'économie solidaire, cette orientation conduit à « invisibiliser une partie du monde associatif » (Duverger 2024, 89). Alors que les associations concentrent près de 80 % de l'emploi au sein de l'ESS¹⁷, elles manifestent une certaine réticence à se définir comme des acteurs économiques. Du fait des domaines d'activité qu'elles investissent et de la primauté de leur projet sociopolitique, les associations perçoivent leur intégration à l'ESS comme un risque d'altération face à leur identité historique (Gianfaldoni et al. 2024). Le mouvement associatif s'est d'ailleurs relativement désintéressé du processus d'élaboration de la loi (ibid.). Ce faisant, la loi Hamon se veut inclusive : elle préserve à la fois une définition par les statuts historiques (associations, coopératives, mutuelles) auxquels elle ajoute les fondations et elle introduit une délimitation par des critères de gestion et de gouvernance à travers la catégorie des entreprises commerciales de l'ESS et par le label Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale¹⁸. Ainsi, la loi ne tranche pas, elle opère un compromis par l'addition de critères.
- 33 Au sein de ce processus législatif fortement influencé par le droit coopératif, les SCIC, avec les Coopératives d'Activités et d'Emploi¹⁹ apparaissent comme des statuts novateurs, des leviers d'un changement d'échelle, à même de réactiver la capacité d'innovation sociale, organisationnelle et institutionnelle de l'ESS (Bodet et Lamarche 2020 ; Ballon 2020). Perçues comme des alternatives à l'auto-entrepreneuriat pour les CAE, et comme des entreprises « projets de territoire » pour les SCIC, ces deux formes juridiques – qui se combinent d'ailleurs²⁰ – sont mises en avant dans la loi Hamon qui vient aussi assouplir leurs conditions de création et de fonctionnement, appelant de ses vœux un « choc coopératif ». Les SCIC et les CAE bénéficient d'une mise en visibilité par le portage politique de la loi et son processus original d'élaboration qui s'est fondé sur la concertation large d'acteurs publics et privés concernés par l'ESS (voir par exemple l'entretien avec Hamon B., réalisé par Filippi M., 2024). Ce faisant, le bilan, dix ans après, est plutôt mitigé, avec certes une croissance de l'emploi dans les SCOP, les SCIC et les fondations, mais une stagnation de l'emploi associatif, un recul de l'emploi dans les autres coopératives et une faible augmentation dans les mutuelles (Richez-Battesti et al. 2024).

- 34 Le mouvement des coopératives de travailleurs, rebaptisé depuis 2022²¹ mouvement des SCOP et des SCIC, est bousculé par l'avènement des SCIC. D'une part, une partie des SCIC échappe au mouvement : la CGSCOP estime à 54 % le nombre de CMS non adhérentes. En outre, si le nombre de SCOP reste le plus élevé, durant ces 15 dernières années, la croissance des coopératives de production est tirée par la croissance du nombre de SCIC. D'autre part, la SCIC bouleverse les outils et les repères développés par la CGSCOP et les Unions Régionales, calibrés pour des modèles d'entreprises d'une certaine taille (volume de CA significatif, nombre de salariés...) et pour un sociétariat salarié (importance du taux de sociétariat). Or, avec les SCIC, les logiques entrepreneuriales sont parfois moins centrales, certaines n'ont même pas de salariés ou très peu. « *Qu'est-ce qu'on fait des SCIC qui font moins de 30K€ de chiffre d'affaire ? C'est un coût pour tout le mouvement... L'entreprise en SCIC on la voit aussi avec des salariés* »²². Au sein du mouvement coopératif, la SCOP reste le modèle structurant, façonnant une conception des SCIC où la dimension entrepreneuriale de la société commerciale est (doit être) première. L'observation statistique est révélatrice à ce titre : le suivi du nombre de salariés (figure 3) est effectif (même s'il n'est pas exhaustif), celui du nombre de sociétaires et de la diversité de leurs catégories ne constitue pas, à ce jour, une variable connue du mouvement²³.
- 35 C'est donc une dynamique paradoxale qui émerge. D'un côté, un statut de SCIC qui façonne un continuum au sein de l'ESS, à même de la densifier par de fortes proximités à l'association du point de vue de l'objet social, et à la SCOP en termes de fonctionnement démocratique. Dans ce sens, la transformation d'associations est clairement une modalité importante de création de SCIC et les acteurs s'en emparent de manière instrumentale, utilisant parfois simultanément les deux modèles, apportant un argument supplémentaire à la thèse de la densification de l'espace méso de l'ESS. D'un autre côté, un espace de l'ESS qui peine à s'unifier sur sa trajectoire longue, marqué par une composante associative peu structurée et méfiante à l'égard de la logique commerciale qui pourrait venir corrompre les idéaux associatifs non lucratifs. Le mouvement des coopératives de travailleurs semble, à son tour, résister par maintien de ses structures, à l'avènement d'une "coopérative associative"²⁴, avec une méfiance envers ces sociétés sans modèle économique solide et sans 'culture d'entreprise'.
- 36 Est-ce que les SCIC (ré)affirment une fonction critique, centrale dans la différenciation historique de l'espace méso de l'ESS ? Est-ce qu'elles renouent avec l'affirmation d'un projet socio-politique mis en œuvre à travers une activité économique ? Comment le multisociétariat influence-t-il les projets productifs ? Quels sont ses ressorts et comment les SCIC s'inscrivent-elles dans les dynamiques économiques dominantes ?

03. Les SCIC comme fer de lance de la fonction critique de l'ESS et de la constitution d'un espace méso ?

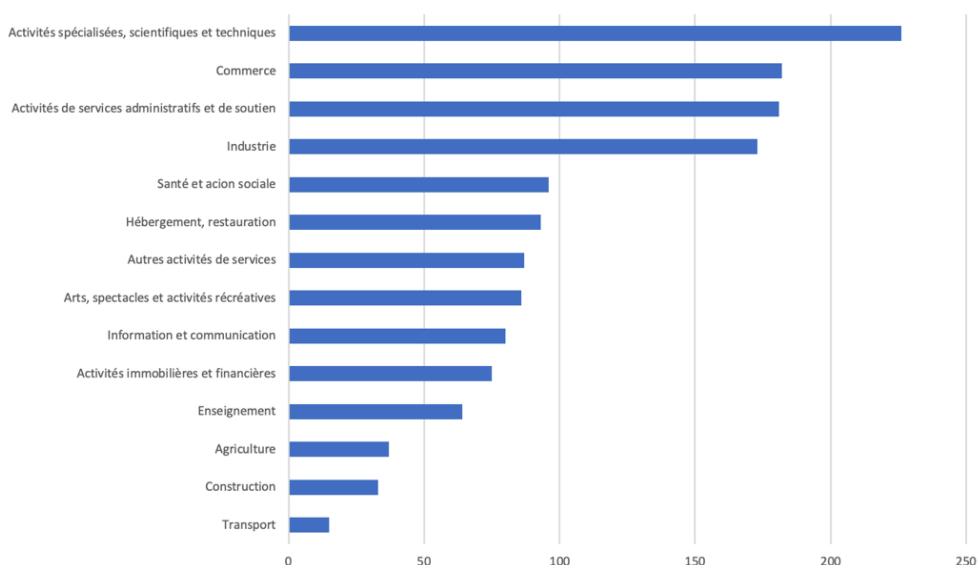
- 37 Dans cette deuxième partie, nous cherchons à caractériser la fonction critique des SCIC et le rôle qu'elles jouent dans le renforcement de l'espace méso de l'ESS. D'après Bodet et Lamarche (2020, 72), « Les coopératives, par leur modèle et leur fonctionnement, assurent une fonction critique à l'égard des dynamiques économiques dominantes, fonction qui les constitue en espace méso, c'est-à-dire différencié du régime capitaliste

au sein duquel elles sont pourtant insérées ». Cette fonction critique des SCIC s'observe-t-elle en pratique ou se heurte-t-elle à la logique de banalisation ? et comment cela participe-t-il - ou non - à redéfinir la fonction critique de l'ESS dans son ensemble ?

3.1 Des biens et des services différenciés qui portent une critique en acte

38 L'analyse méso identifie plusieurs canaux de différenciation (Ballon et Celle 2023 ; Bodet et Lamarche 2020) : le canal de la futurité, de la gouvernance, du travail, du produit-concurrence et de l'environnement. Le canal produit-concurrence, relativement peu exploré dans la littérature pour les coopératives, nous semble structurant pour les SCIC qui proposent des biens et services différenciés et développent des stratégies pour se protéger de la concurrence et ainsi développer l'autonomie de l'ESS. Il faut d'abord noter que les SCIC se développent dans des activités très diverses (voir figure 4), en très grande majorité dans les services mais on en compte plus de 200 dans l'industrie et le bâtiment et 40 dans l'agriculture. Il semble que cette diversité soit une spécificité française, Lund et Novkovic (2023) montrant que les coopératives multi-sociétaires sont habituellement présentes en majorité dans l'action sociale et l'insertion par l'activité économique. Au-delà de cette grande diversité sectorielle, les SCIC se distinguent par certaines spécificités des biens produits ou des services rendus, développant une « critique en acte », au sens de pratiques ancrées dans l'activité économique (Bodet et Lamarche 2020) ou un positionnement à contre-courant des acteurs dominants de chaque secteur. Pour montrer cela, nous proposons de passer en revue 10 secteurs d'activités dans lesquels les SCIC sont actives. Ces exemples ont été choisis pour leur portée critique : l'objectif n'est pas de montrer que la critique en acte par les produits proposés est généralisable à toutes les SCIC françaises mais qu'elle est répandue dans des secteurs d'activité très divers et qu'elle participe à reconfigurer l'espace méso de l'ESS.

Figure 4 : Nombre de SCIC par secteur d'activité en 2023



Source : calcul des autrices à partir des données nationales de la CGSCOP pour l'année 2023 (sur un total de 1434 SCIC, soit l'ensemble des SCIC identifiés au niveau national)

- 39 Une des SCIC les plus emblématiques de cette tendance au niveau national est Enercoop, qui inclut 11 SCIC régionales et propose une fourniture d'énergie renouvelable dans une perspective militante anti-nucléaire, de sobriété énergétique et de lutte contre la précarité énergétique (Maître 2022). Le réseau Enercoop est né en 2005 et réunit 64000 sociétaires en 2024. Sa stratégie de développement montre une croissance de la logique de filière. Enercoop était au départ un fournisseur d'électricité mais ses activités se déploient progressivement dans la production d'énergie, le soutien à la pose de panneaux solaires individuels et même la formation (obtention de la certification Qualiopi pour Enercoop Lanquedoc-Roussillon en 2021). L'objectif affiché de cette diversification des activités étant de les « rendre indépendants et de générer des bénéfices pour la transition énergétique » (documents internes EnercoopLR). Ce réseau de coopératives se caractérise également par une part importante de l'activité consacrée au plaidoyer politique et à la vie coopérative, avec dans chaque coopérative régionale la présence d'un.e salarié.e à plein temps sur ce poste. Plus largement, Wokuri (2024) met en lumière l'articulation étroite des activités productives et militantes des SCIC dans le domaine des énergies renouvelables.
- 40 Cette allocation du temps consacrant une part importante au travail politique de plaidoyer se retrouve également chez Finacoop, un cabinet comptable « critique envers la culture capitaliste et qui tente de déployer des pratiques pluralistes et démocratiques en cohérence avec les valeurs coopératives et à contre-courant d'une idéologie néolibérale » (Château Terrisse et Arnaud 2022). Le plaidoyer chez Finacoop a notamment pour objectif de constituer un réseau national de cabinets alternatifs et passe par l'allocation de 30 % du temps de travail à du travail « non facturable » (contre 5 % en moyenne dans des cabinets classiques). En 2023 trois cabinets « essaimés » existent en France et Finacoop accompagne plus d'une centaine de SCIC pour leur comptabilité mais également leur création et modification de statuts. Château-Terrisse et Arnaud (2022) montrent les difficultés y compris légales auxquelles se heurte ce projet politique bousculant les codes du secteur : le cabinet s'est d'abord vu refuser l'enregistrement par l'Ordre des experts comptables en 2015, l'idée d'inclure les clients comme partie prenante de la SCIC étant diamétralement opposée aux valeurs d'indépendance et d'expertise de la profession de comptable²⁵.
- 41 Dans le secteur de l'énergie, de nombreuses SCIC sont aussi productrices, par installations photovoltaïques et par la filière bois. Dans les SCIC « bois bocage » par exemple, il s'agit de créer un espace différencié en prônant une alliance entre énergie renouvelable et sauvegarde des haies et des espaces naturels de bocage en impliquant les collectivités pour valoriser le bois tiré de la taille des haies, internalisant ainsi les externalités positives de l'activité et rendant des « services écosystémiques associés », selon la formulation consacrée dans la littérature (Verhaeghe 2021). En effet, l'activité ne serait pas rentable, le prix du bois produit étant supérieur à celui du marché. Mais si on prend en compte la valeur de la préservation des écosystèmes, l'activité prend tout son sens. L'idée est également de peser sur la filière, notamment par des stratégies d'essaimage qui rencontrent un certain succès puisqu'on a identifié une quinzaine de SCIC « bois énergie » après la première création Bois Bocage Energie dans l'Orne en 2006 (Tritz 2011).
- 42 De nombreuses SCIC s'inscrivent explicitement dans une logique de transformation ou de préservation de filières à contre-courant de l'évolution dominante du marché. Par exemple, Laines Paysannes ou MOS-laine ont pour ambition de relancer la filière laine

en Ariège et en Lorraine. Toujours dans une logique de filière, les 16 abattoirs ayant adopté le statut SCIC au niveau national, impliquant à la fois les éleveurs, les collectivités locales, les industriels de la viande (bouchers, charcutiers, traiteurs) et les consommateurs, entendent lutter contre la logique de concentration des abattoirs en privilégiant des abattoirs de proximité pour renforcer les circuits courts. On peut également citer la SCIC lyonnaise GRAP qui fédère des activités d'alimentation bio et locale pour provoquer un « changement d'échelle » face à la domination de la filière conventionnelle. Cette logique de filière rappelle la stratégie historique du FNCC²⁶ qui « cherche à contrôler l'ensemble de la chaîne de valeur », dans la perspective de ce que Ballon et Celle (2023) appellent des « écosystèmes coopératifs »

- 43 Dans le secteur informatique, de nombreuses SCIC portent un discours politique et une rupture affichée avec les tendances dominantes du secteur autour de la différenciation par les produits. On peut ainsi citer l'inscription dans la tradition du logiciel libre (Polymny Studio, Cliss XXI), la promotion de l'open data (Mnémotix), l'inclusion numérique (Aptic) ou la diminution de l'empreinte écologique du matériel numérique (Commown). Sur tous ces sujets, on trouve des SCIC portant un discours fort de rupture avec les tendances du secteur et qui se retrouvent dans l'aspect atypique des biens proposés, y compris dans des secteurs où elles sont en concurrence avec de très grosses entreprises à but lucratif. Ainsi Commown propose des biens informatiques durables et réparables (type Fairphone) à la location, Télécoop propose des abonnements téléphoniques qui incitent à une moindre consommation de données.
- 44 Plusieurs SCIC ont également pour ambition de transformer la filière agricole (Arnaud et al. 2025 ; Suarez et al. 2022) à travers des actions de plaidoyer pour l'installation de fermes collectives ou de réappropriation des technologies par les paysan.nes. Deux structures sont représentatives de ce mouvement : *Les Fermes Partagées* qui accompagne des fermes collectives dans la construction de projets agroécologiques (Riolo et al. 2025) et L'Atelier Paysan qui « accompagne les agriculteurs et agricultrices dans la conception et la fabrication de machines et de bâtiments adaptés à une agroécologie paysanne » (Aguiton et al. 2022).
- 45 Les SCIC sont également bien représentées dans les tiers-lieux culturels (l'observatoire des Tiers lieux en recense 59 parmi 3500 tiers lieux) et dans l'aide à la création de ces lieux (la SCIC Plateau Urbain). Elles portent alors un discours sur l'implication des publics dans les politiques culturelles et le décroisement de sphères habituellement séparées (Gouteux et Richez-Battesti 2025 ; Hirczak et al. 2023).
- 46 On pourrait également mentionner les logiques d'innovation radicales dans le domaine des transports : l'autopartage pour le développement d'une alternative à la possession d'une voiture individuelle en ville, le transport à la voile pour faire diminuer les émissions de carbone ou la coopérative ferroviaire Railcoop (qui a cependant été placée en liquidation judiciaire en 2024).
- 47 Ce rapide état des lieux montre que c'est d'abord par le type de biens et de services produits que de nombreuses SCIC exercent leur critique en acte : il s'agit de transformer un secteur d'activité ou une filière de manière radicale en proposant des produits nouveaux ou à contre-courant de l'évolution du marché. Au-delà de la finalité de la production à but non lucratif (ou à lucrativité limitée) et de l'intérêt collectif inscrit dans leur nom, c'est bien les caractéristiques des biens et des services produits qui portent cette différenciation. Les SCIC développent alors des stratégies de mobilisation des acteurs pour assurer la stabilité de leur modèle socio-économique.

S'ensuivent des créations d'entreprises qui ne sont pas toujours rentables économiquement, au moins dans un premier temps. Le statut SCIC permet alors d'associer des acteurs qui acceptent de jouer un rôle financier pour internaliser les externalités. Il peut s'agir des collectivités locales qui acceptent d'acheter un produit plus cher que ses substituts sur le marché en échange d'une externalité positive de préservation des écosystèmes, comme dans le cas des SCIC « bois énergie ». Il peut également s'agir des consommateurs qui acceptent de payer un prix plus élevé pour un bien « engagé » (laine produite en France, électricité verte, etc.) ou qui acceptent d'acheter des parts sociales en sachant qu'ils ne gagneront pas d'argent (voire qu'ils en perdront). L'implication des différentes catégories de sociétaires correspond à une volonté de réaliser l'activité différemment. La stratégie des SCIC pour développer cette critique en acte repose alors sur leur capacité à se placer sur des segments de marchés où le consentement à payer des consommateurs est élevé. Les enjeux sont spécifiques à chaque secteur (réappropriation de la technologie pour les agriculteurs, implication des supporters pour le sport, indépendance de la presse dans un contexte de difficultés économiques et politiques) mais l'ambition de métamorphoser le secteur d'activité est trans-sectorielle et se manifeste par un discours public très critique, une recherche active d'alliés publics et privés et des stratégies de regroupement et d'essaimage. Nombreuses sont les SCIC qui consacrent alors une part non négligeable de leur temps de travail à l'animation de la vie coopérative (Finacoop : 30 % du temps non facturable, Enercoop un chargé de vie coopérative à plein temps, de même que la vingtaine de SCIC qui font partie du groupe de travail « Bouillon de vie coopérative ») ou à un plaidoyer actif (Atelier Paysan, Commown), au point que ce travail politique est l'un des services produits par la SCIC.

- 48 Bien sûr, toutes les SCIC existantes ne se donnent pas pour objectif de révolutionner le secteur d'activité dans lequel elles s'inscrivent. On trouve ainsi des SCIC dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique, de l'Intérim ou de la Culture qui exercent leur activité sans porter de discours politique sur une transformation du secteur ni proposer de produit en rupture avec l'existant. D'autres portent un projet alternatif par l'implication de parties-prenantes au sein de la coopérative via le multi sociétariat mais ne se différencient pas forcément par le produit proposé, par exemple les crèches, les maisons de santé, les librairies ou les épiceries. Les nuances au niveau des produits ne sont d'ailleurs pas simples à établir, comme en témoignent d'intenses débats internes aux SCIC sur la vente de certains ouvrages dans les librairies coopératives ou sur les projets pédagogiques des crèches par exemple. Au total, s'il est difficile de quantifier quelle part des SCIC se différencie par les produits proposés, notre enquête montre qu'il ne s'agit pas de quelques cas anecdotiques mais bien d'une tendance importante.

Tableau 2. Les biens et services « différenciants » produits par les SCIC

Biens ou services produit	Nombre de SCIC identifiées et exemples	Caractère « différenciant » des biens et services produits	Stratégie d'autonomisation et de renforcement de la critique en acte
Vente d'électricité renouvelable	11 Enercoop	Sans énergie fossile et sans nucléaire, sobriété	Plaidoyer, diversification et essaimage

		énergétique, lutte contre précarité énergétique	
Vente de bois de chauffe issu de l'entretien des haies	14 Bois bocage énergie Orne	Préservation du bocage et de la biodiversité	Essaimage et implication des collectivités
Tiers lieux : Activités culturelles, restauration, location de bureaux	59 La friche de la Belle de Mai	Décloisonnement d'activités habituellement séparées	Implication des collectivités, mobilisation des réseaux coopératifs
Laine ou lin	4 Laines Paysannes, Mos-laine Linportant	Laine exploitée en France (et non traitée comme un déchet ou exportée en Asie)	Plaidoyer, médiatisation de la logique de filière, positionnement sur des marchés où le consentement à payer des consommateurs est élevé
Abattage	19 La Catalane d'Abattage	Abattoirs locaux contre la concentration de la filière	Implication des collectivités territoriales et des éleveurs
Librairie : Vente de livres	18 La Cavale	Maintien de petites librairies indépendantes, discussion sur le catalogue	Implication des lecteurs (notamment pour la constitution du capital et le bénévolat)
Comptabilité spécialisée pour des structures de l'ESS	5 Finacoop	Comptabilité 'dialogique', avec participation des clients	Constitution d'un réseau, plaidoyer, essaimage
Maison de santé	10 Viv'laVie	Parcours de soins, accès au soin en milieu rural	Implication des collectivités et des patients
Crèche	17 Lillomome	Projet pédagogique	Implication des parents et des collectivités locales
Transport à la voile	1 Windcoop	Transport écologique et plus lent	Stratégie de communication pour levée de fonds
Auto-partage	12 Citiz	Alternative à la possession de voiture individuelle	Implication des collectivités locales (notamment pour le capital)
Informatique : Développement web ou gestion de base de données ou location de matériel informatique	50 Commowns	Logiciel libre ou open data ou inclusion numérique	Plaidoyer, mise en réseau
	28		

Organismes fonciers solidaires		Lutte contre la spéculation immobilière	Plaidoyer ayant abouti à des changements législatifs
Coopératives funéraires	13	Personnalisation et accessibilité financière des cérémonies	Communication et médiatisation, création d'une fédération
Alimentation : Commerce, restauration, industrie alimentaire	240 GRAP	Développement de la bio	Activité de soutien à la création, mise en réseau
Agriculture et soutien à l'agriculture	38 Les fermes partagées, l'Atelier Paysan	Agriculture paysanne	Plaidoyer, regroupement d'agriculteurs
Consigne de bouteilles en verre	6 Oc Consigne	Relance d'une activité d'économie circulaire de réutilisation des bouteilles	Communication, création du réseau France Consigne
Construction écologique	22 Ielo, Atticora	Utilisation de matériaux et techniques de construction écologiques	Plaidoyer, Mise en réseau, Positionnement sur des marchés où le consentement à payer des consommateurs est élevé

Le tableau 2 résume les différents biens et services produits et leur caractère différenciant, cherchant à créer une rupture dans le secteur d'activité dans lequel ils s'inscrivent.

Source : les autrices

3.2 Mise en réseau et travail politique comme stratégie de différenciation

- 49 Les membres des SCIC consacrent donc du temps à ce qu'on pourrait appeler avec Andy Smith du « travail politique », c'est-à-dire une « mobilisation qui cherche à modifier ou à reproduire les institutions et les relations de pouvoir structurant un domaine de l'activité socioéconomique » (Smith 2023, 259) en définissant des problèmes publics, en produisant des instruments d'action collective et en les légitimant. Mais ce travail politique, utile à la consolidation d'un espace méso, est coûteux pour les organisations. Huybrechts et Haugh (2018) montrent ainsi que les coopératives tendent à le déléguer à des 'méta-organisations' qui s'occupent notamment du travail de plaidoyer.
- 50 L'une des stratégies de renforcement de l'espace méso développée par les SCIC est la mise en réseau à des fins de délégation ou en tout cas de mutualisation du travail politique. Les travaux de Ballon et Celle (2023) ont montré que la constitution « d'écosystèmes coopératifs » pouvait consolider les espaces méso. Le plus connu de ces réseaux pour les SCIC est celui des Licoornes qui compte 13 grandes coopératives et est

très actif dans les médias (Ballon et Celle 2023). Mais d'autres existent, parfois de très petite ampleur : Ucoop réunit 6 coopératives étudiantes [voir article É. Ros dans ce même numéro], Consigne France réunit 12 entreprises de consigne de bouteilles en verre dont 6 sont des SCIC, la fédération des coopératives funéraires est en cours de création. Il faut aussi mentionner les stratégies d'essaimage et de mutualisation de services (Finacoop). Ces réseaux, malgré leur petite taille, participent à créer un espace méso via la visibilité et la mutualisation des moyens mis en œuvre pour le travail politique. Ils ne sont pas seulement techniques, mais jouent principalement un rôle politique et traduisent l'ambition de peser sur les logiques du secteur d'activité, notamment à travers le plaidoyer et la mise en visibilité des alternatives. Il faut également noter que la plupart de ces réseaux sont fondés par des SCIC mais incluent d'autres structures : ainsi les Licoornes incluent une coopérative bancaire (la NEF) et une coopérative de commerçant (le réseau Biocoop), Ucoop inclut des coopératives éphémères et une CAE. Cela peut être interprété comme un signal de densification de l'espace méso de l'ESS : ce qui est premier n'est pas le statut mais la volonté de s'organiser de manière collective avec une ambition de changement institutionnel.

- 51 L'ambition de ces réseaux est variable en fonction de leur taille et de leur poids économique, allant d'une recherche d'autonomisation vis-à-vis du régime macro d'accumulation dans un secteur d'activité donné (ainsi pour les coopératives funéraires ou l'essaimage des coopératives d'énergie) à l'inflexion de ce régime macro selon le mot d'ordre des Licoornes par exemple : "Transformons radicalement l'économie". L'objectif est alors d'entraîner l'ESS dans une démarche plus critique et transformatrice du régime macro.

3.3 Reconfiguration des compromis public/privé

- 52 Le canal *Gouvernance*, défini par Ballon et Celle (2023) comme renvoyant aux « rapports sociaux de pouvoirs s'objectivant dans les règles de propriété et (...) de décisions collectives » (p. 3) permet également une différenciation forte des SCIC. Si les sociétés commerciales classiques ou les associations peuvent bénéficier du soutien de collectivités, la possibilité d'impliquer une collectivité comme sociétaire représente une innovation significative. Dans la pratique, les acteurs des SCIC et les collectivités s'emparent de cette innovation juridique de manière très hétérogène et encore mal connue dans la littérature mais à l'origine de compromis institutionnels et d'arrangements public-privé inédits.
- 53 D'après une enquête menée par la CGSCOP en 2016 auprès de 143 SCIC, environ un tiers d'entre elles comptaient une collectivité publique dans leur sociétariat, en majorité des communes²⁷. Plusieurs autres éléments nous permettent d'affirmer que l'intérêt des collectivités pour les SCIC est réel et croissant ces dernières années. Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) et la CGSCOP sont régulièrement sollicités par les communes : le représentant du RTES nous indique que « les questions sur les SCIC représentent plus de 70 % des questions qui nous sont adressées par les collectivités territoriales adhérentes ». Depuis 2023, la CGSCOP est invitée chaque année au Salon des maires pour présenter les SCIC. Du côté du mouvement coopératif, on note aussi une volonté forte d'impliquer davantage les collectivités. Par exemple, le dispositif Alter'Incub Collectivités, créé par l'URSCOP Occitanie Méditerranée, vise à accompagner les collectivités pour favoriser leur investissement dans les SCIC. Mais les

premiers projets accompagnés n'ont pas rencontré le succès espéré, ce que le directeur de l'URSCOP interprète ainsi : « *Ma conclusion, elle est peut-être un peu rapide, mais c'est qu'il n'y a pas de culture entrepreneuriale chez les techniciens des collectivités, et encore moins chez les élus (...) c'est vrai que c'est quand même une faiblesse* »

- 54 Certaines activités sont plus concernées que d'autres, dans des secteurs historiquement pris en charge par l'Etat comme le logement avec les Organismes Foncier Solidaire (voir encadré 1), la santé avec les maisons et centres de santé, la culture avec les tiers-lieux culturels. L'innovation et la différenciation sont alors d'ordre organisationnel (délibération active, initiative citoyenne mais avec un risque de désengagement de l'Etat). Mais les collectivités sont aussi impliquées dans des SCIC qui ont pour objectif d'influer sur une dynamique de marché. C'est le cas des abattoirs : sur les 16 abattoirs en SCIC, tous incluent des acteurs publics dans leur sociétariat – commune, conseil départemental, chambre d'agriculture. C'est également le cas des SCIC bois-énergie, ou encore du domaine de l'économie circulaire (Ikos à Bordeaux, Fabricanova à Grenoble). Il faut aussi mentionner le secteur des transports avec Citiz (autopartage) et Railcoop (ferroviaire, faillite depuis), la coopérative de chauffeurs privés Maze ou encore Windcoop qui sont parvenues à attirer des fonds publics très conséquents. Les collectivités jouent alors un rôle de financeurs, assurant la stabilité de modèles économiques fragiles mais porteurs de fortes externalités positives.

Encadré 1. Les SCIC HLM et Organismes de Foncier Solidaire

Les SCIC HLM, œuvrant dans le logement social, sont décrites par Vincent Lourier, président de la fédération des Coop HLM comme « un statut de SCIC avec un carcan un peu plus rigide, négocié avec l'Etat par une loi en 2003 ». Elles incluent 3 catégories obligatoires : les salariés, les utilisateurs et les collectivités publiques (qui peuvent y avoir exceptionnellement plus de 50 % du capital). En 2023, sur 165 Coop HLM, 100 sont en SCIC et à terme toutes sont amenées à le devenir selon Vincent Lourier, car le statut clarifie la gouvernance et facilite le lien avec les collectivités.

Les Organismes de Foncier Solidaire (OFS), créés par la loi de 2014, sont des structures à but non lucratif qui ont pour objet d'acheter des terrains pour construire des logements, puis de vendre des Baux Réels Solidaires, sur critères sociaux, qui octroient la jouissance du logement mais encadrent la revente pour lutter contre la spéculation. D'après l'observatoire des OFS, 28 sur 57 ont adopté un statut SCIC.

Les collectivités locales sont systématiquement partie prenante de ces deux types de SCIC, investissant parfois plusieurs millions d'euros en capital. L'étude des procès-verbaux montre qu'elles sont habituellement représentées à l'assemblée générale et le cas échéant au conseil d'administration par des techniciens représentants mandatés par les élus.

- 55 Toutefois, d'autres SCIC préfèrent conserver leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics (par exemple Enercoop qui a été sollicité plusieurs fois par des collectivités souhaitant intégrer le sociétariat mais a décliné, ou encore certaines librairies) ou rencontrent des difficultés à identifier les bons interlocuteurs au sein des collectivités – élus ou techniciens – ou à passer outre leurs appréhensions juridiques. En effet,

même si la loi permet aux collectivités d'être sociétaires et de subventionner les SCIC, les petites communes, notamment, redoutent de se retrouver en situation irrégulière. Certaines tensions peuvent également émerger sur la répartition des rôles, ce que nous pouvons illustrer à travers l'exemple de la maison de santé Viv'laVie, qui inclut 9 communes dans son sociétariat : la SCIC, qui loue des locaux à l'une des communes sociétaires pour les sous-louer à des professionnels de santé, a vu naître des frictions concernant l'entretien des infrastructures : *« c'est des détails mais il a fallu changer le chauffe-eau et installer la clim : le maire disait 'c'est à la SCIC de le faire'. Après il y avait le problème de désherber dans la cour de devant... Bon finalement on a trouvé des accords mais pour la clim, c'est les médecins qui l'ont installée à leurs frais. (...) C'est pas toujours facile d'avoir les représentants des communes aux assemblées générales »* (gestionnaire salarié de Viv'laVie). La maison de santé s'est montée à l'initiative d'un médecin et avec l'aide de patients qui peinaient à accéder aux soins et le statut SCIC a été choisi pour inclure l'ensemble des collectivités locales de la vallée dans cette zone montagneuse.

- 56 On voit à travers ces exemples que le statut SCIC sert d'outil pour formaliser les liens entre des initiatives citoyennes territoriales innovantes et des collectivités locales, de deux manières : en dynamisant la participation citoyenne dans des secteurs traditionnellement publics (santé, logement, culture) et en mobilisant davantage les pouvoirs publics dans la transition écologique et sociale à partir d'initiatives citoyennes ou associatives (énergie, agriculture, alimentation locale, transport). En cela, on peut considérer que cette innovation de gouvernance constitue un réel canal de différenciation, consolidant la fonction critique des SCIC à travers des compromis institutionnels stables. On peut toutefois en faire une lecture qui nuance cette fonction critique des SCIC : comme les associations (Cottin-Marx et al. 2017), elles peuvent être instrumentalisées par les pouvoirs publics dans une logique de privatisation et de délégation à moindre coût des politiques sociales et environnementales. Lamarche et Richez-Battesti rappellent ainsi cette ambivalence des liens avec l'Etat pour l'ensemble de l'ESS, « l'ESS fonctionnant en critique, mais aussi sous les auspices de l'État et son contrôle étroit » (Lamarche et Richez-Battesti 2023, 14).

04. Conclusion

- 57 L'analyse de la fabrication des lois sur les SCIC, des caractéristiques des SCIC existantes et de leur insertion dans les réseaux nous a permis de mettre en évidence un effet ambivalent du développement de ces coopératives. D'un côté, elles participent à la densification de l'espace méso de l'ESS en créant des passerelles entre les associations et les coopératives. En cela elles renouent avec l'associationnisme du 19^{ème} siècle, avant la fragmentation par familles – mutuelles, coopératives, associations – qui a caractérisé tout le 20^{ème} siècle puis le mouvement de réunification du début du 21^{ème} siècle symbolisé par la loi de 2014 (Dreyfus 2017). Mais paradoxalement, elles participent aussi de ce qu'on pourrait nommer un repli identitaire des familles de l'ESS, ravivant certaines tensions entre le projet social et politique d'associations qui se méfient de la logique commerciale et l'identité des coopératives qui fondent leur légitimité sur la solidité de leur modèle économique (Magne 2016).
- 58 La littérature sur l'ESS insiste sur la dichotomie entre la dimension sociopolitique et la dimension économique des organisations de l'ESS. Les SCIC étudiées ici viennent refaçonner cette tension puisque leur projet économique est résolument politique et a

parfois pour ambition un changement radical. Mais elles revendiquent également leur indépendance économique, notamment vis-à-vis des collectivités territoriales qui sont au maximum des sociétaires parmi d'autres. Là encore, on peut y voir une réactivation de la tradition associationniste du 19^{ème} siècle, avant la séparation stricte entre les associations sans activité économique et les coopératives sociétés commerciales. Ou encore une forme de ré-encastrement de l'économie dans le politique.

- 59 Comme rappelé dans la première partie, les SCIC restent très peu nombreuses en comparaison de l'ensemble des entreprises françaises, et même au sein de l'ESS (180 000 associations employeuses, 1,3 million au total, contre moins de 1500 SCIC). Pourtant, notre enquête montre que les retombées des SCIC sont bien plus que proportionnelles à leur nombre. Cela est dû en partie au rôle historique et très reconnu institutionnellement de la CGSCOP (notamment à travers ses plaidoyers souvent efficaces auprès du législateur). On peut également faire l'hypothèse d'une attractivité forte de ce statut pour des raisons en partie symboliques : le projet économique de la SCIC est mis en avant et considéré comme moderne et innovant, ce qui peut être vu comme un signal supplémentaire de la montée en puissance de l'entrepreneuriat social. Une autre hypothèse est qu'elles marquent une baisse de la confiance dans l'État et/ou une stratégie de délégation au secteur privé de certains services publics. L'indépendance économique vis-à-vis des pouvoirs publics à travers le modèle économique hybride est en effet vue comme une force. Il s'agit de reconstruire avec les pouvoirs publics mais dans un autre rapport que celui des associations : les collectivités territoriales sont des apporteurs de capital et jouent le rôle d'un sociétaire parmi d'autres et non d'un financeur tout puissant comme c'est le cas pour de nombreuses associations dépendantes des subventions ou des appels à projet. L'imaginaire égalitaire que véhicule les coopératives est alors à prendre en compte.
- 60 Une autre question récurrente taraude la littérature sur l'ESS : ces initiatives sont-elles en mesure d'influencer le régime d'accumulation dominant ou condamnées à rester cantonnées aux marges ? L'analyse méso nous est ici précieuse car elle permet d'apporter une réponse nuancée concernant les SCIC. L'ESS nous semble bien constituer un espace méso porteur de différenciation et d'innovations institutionnelles, mais un espace méso tiraillé entre la résistance au régime d'accumulation macroéconomique – de par la non-lucrativité et l'innovation sociale (Bidet et Richez-Battesti 2024) – et le risque de banalisation. Ce sont les effets de la création des CMS en France sur ce tiraillement que nous avons voulu analyser dans cet article. En effet, tant les compromis institutionnels négociés entre les acteurs dans la construction de la loi que les stratégies des créateurs et membres des SCIC montrent que l'émergence de ce statut contribue à reconfigurer l'espace méso de l'ESS. Ce n'est donc pas le statut qui fait espace méso mais les capacités de différenciation, renforcées par les stratégies d'alliance toujours renégociées au sein de l'ESS et des secteurs d'activité.
- 61 Il faut toutefois mentionner une limite de notre enquête : en multipliant les exemples choisis dans des régions et des secteurs d'activités diversifiés, nous avons certes identifié de nombreuses SCIC qui jouent un rôle de fer de lance dans la différenciation de l'espace méso de l'ESS, mais d'autres usages du statut, moins différenciant, pourraient également être explorés. Pour parvenir à une généralisation de ces résultats, les données quantitatives complètes sur les SCIC françaises manquent encore et pourraient faire l'objet d'enquêtes futures. Enfin, l'objet SCIC est encore récent et le statut ouvre des possibilités encore embryonnaires qui mériteraient aussi une analyse

plus détaillée dans les années à venir. Ainsi les relations entre les SCIC et les services publics se développent de manière originale (l'expérimentation du département du Gard en est un exemple avec une politique publique de l'ESS qui s'appuierait sur les SCIC) mais le statut SCIC est aussi regardé avec intérêt pour un appui des collectivités locales et de l'État à l'industrie française, par exemple à travers le projet – non abouti – de reprise en SCIC de l'usine de chimie Vencorex.

BIBLIOGRAPHIE

- Aguiton, Sara Angeli, Sylvain Brunier, et Jeanne Oui. 2022. « Autonomie technologique et innovation ouverte paysanne :Entretien avec l'Atelier paysan ». *Études rurales* 209 (1) : 148-61. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.28662>.
- Arnaud, Charlène, Célia Auquier, et Pascale Château Terrisse. 2025. « La fabrique de l'alternative dans les coopératives ». *Revue de l'organisation responsable* 20 (1) : 9-22. <https://doi.org/10.3917/ror.201.0009>.
- Ballon, Justine. 2020. « De la multifonctionnalité des Coopératives d'Activités et d'Emploi : des modèles socioproductifs expérimentaux dans les zones grises de l'emploi et du travail. Une recherche-action à propos d'Oxalis, Coopaname et Artenréel », Université Paris Cité.
- Ballon, Justine, et Sylvain Celle. 2023. « Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel ». *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 69 (mai). <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.20404>.
- Ballon, Justine, Sylvain Celle, Anne Fretel, et Delphine Vallade. 2023. « Coopératives de production : quelle spécificité du rapport social d'activités coopératif à l'aune du rapport salarial ? » *Revue de la régulation*, n° 34 | 1er semestre (juillet). <https://doi.org/10.4000/regulation.22351>.
- Bidet, Eric, et Nadine Richez-Battesti. 2024. *L'innovation sociale - Expérimenter et transformer à partir des territoires*. Les petits matins.
- Bodet, Catherine, et Thomas Lamarche. 2020. « Des coopératives de travail du XIXe siècle aux CAE et aux Scic : les coopératives comme espace méso critique ». *RECMA* N° 358 (4) : 72-86.
- Cartellier, Jean, Cyrille Ferraton, Nathalie Magne, et Delphine Vallade. 2023. « La relation d'emploi à l'aune du multi-sociétariat ». *Revue de la régulation*, n° 34 | 1er semestre (juillet). <https://doi.org/10.4000/regulation.22597>.
- Chabanet, Didier, et Nadine Richez-Battesti. 2021. « Le processus d'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire en France au prisme de la loi de juillet 2014 : quand les logiques marchandes et concurrentielles prennent le pas sur les logiques de transformations sociales ». *Management international* 25 (4) : 101. <https://doi.org/10.7202/1083845ar>.
- Château Terrisse, Pascale, et Charlène Arnaud. 2022. « Un cabinet comptable aux pratiques organisationnelles alternatives ? La première Société Coopérative d'Intérêt Collectif, cabinet

- d'expertise comptable ». *Gestion. Comptabilité Contrôle Audit* 28 (3) : 81-121. <https://doi.org/10.3917/cca.283.0123>.
- Cottin-Marx, Simon, Matthieu Hély, Gilles Jeannot, et Maud Simonet. 2017. « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements ». *Science Politique. Revue française d'administration publique* 163 (3) : 463-76. <https://doi.org/10.3917/rfap.163.0463>.
- Demoustier, Danièle. 1984. *Les Coopératives de production*. La Découverte. Repères. Paris.
- Draperi, Jean-François, et Alix Margado. 2016. « Les Scic, des entreprises au service des hommes et des territoires ». *RECMA* N° 340 (2) : 23-35.
- Dreyfus, Michel. 2017. *Histoire de l'économie sociale : De la Grande Guerre à nos jours*. In *Histoire de l'économie sociale : De la Grande Guerre à nos jours*. Économie, gestion et société. Presses universitaires de Rennes. <https://books.openedition.org/pur/63718>.
- Dubrion, Benjamin, Jean-Yves Juban, et Francesca Petrella. 2023. « Faire vivre le common purpose organisationnel : application au cas des coopératives multisociétaires françaises ». *Management international / International Management / Gestión Internacional* 27 (2) : 133-43. <https://doi.org/10.59876/a-jstr-ww5q>.
- Duverger, Timothée. 2016. *L'économie sociale et solidaire : Une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*. 1er édition. Editions Le Bord de l'eau.
- Duverger, Timothée. 2024. « Un mode d'entreprendre pas comme les autres, l'ESS à l'épreuve de la transformation de l'entreprise ». *RECMA* 372373 (1) : 88-103. <https://doi.org/10.3917/recma.372.0092>.
- Gianfaldoni, Patrick, Laurent Gardin, et David Hiez. 2024. « L'association entre entrepreneuriat social et projet sociopolitique : une réflexion critique sur les apports de la Loi ESS 2014 ». *RECMA* 372373 (1) : 120-36. <https://doi.org/10.3917/recma.372.0124>.
- Gouteux, Mathilde, et Nadine Richez-Battesti. 2025. « La SCIC en tensions ? Le cas d'une coopérative culturelle ». *Revue de l'organisation responsable* 20 (1) : 59-76. <https://doi.org/10.3917/ror.201.0059>.
- Hamon, B. (entretien avec), réalisé par Filippi, M. (2024). La Loi de 2014 et ses perspectives pour l'ESS. *RECMA*, 372-373(1), 30-36. <https://doi.org/10.3917/recma.372.0034>.
- Hély, Matthieu, et Maud Simonet. 2023. *Monde associatif et néolibéralisme*. PUF.
- Hirczak, Maud, Julien Maisonnasse, Francesca Petrella, et Nadine Richez-Battesti. 2023. « Les coopératives de production à la marge de la gouvernance territoriale ? Une analyse à partir de Scop-Scic en régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud-PACA ». *Géographie, économie, société* 25 (2) : 185-206. <https://doi.org/10.3166/ges.2023.0009>.
- Huybrechts, Benjamin, et Helen Haugh. 2018. « The Roles of Networks in Institutionalizing New Hybrid Organizational Forms : Insights from the European Renewable Energy Cooperative Network ». *Organization Studies* 39 (8) : 1085-108. <https://doi.org/10.1177/0170840617717097>.
- Imaz, Oier, Fred Freundlich, et Aritz Kanpandegi. 2023. « The Governance of Multistakeholder Cooperatives in Mondragon : The Evolving Relationship among Purpose, Structure and Process ». In *Humanistic Governance in Democratic Organizations : The Cooperative Difference*, édité par Sonja Novković, Karen Miner, et Cian McMahon. Humanism in Business Series. Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-031-17403-2_10.

- Jaumier, Stéphane. 2025. « Quelles perspectives théoriques pour l'étude organisationnelle des coopératives ? État des lieux et pistes de recherche ». *Revue de l'organisation responsable* 20 (1) : 40-58. <https://doi.org/10.3917/ror.201.0040>.
- Lamarche, Thomas. 2023. « Chapitre 6. Approche méso de la théorie de la régulation ». In *Théorie de la régulation*. Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.boyer.2023.01.0057>.
- Lamarche, Thomas, et Jérémie Bastien. 2025. *Mésoéconomie : Penser la pluralité des dynamiques économiques*. Dunod.
- Lamarche, Thomas, Pascal Grouiez, Martino Nieddu, et al. 2021. « Saisir Les Processus Méso : Une Approche Régulationniste ». *Économie Appliquée*, n° 1 : hal-02998010.
- Lamarche, Thomas, et Nadine Richez-Battesti. 2023. « Produire est politique : les coopératives, levier de transformation ». *Revue de la régulation*, n° 34 | 1er semestre (juillet) : 34, 1er semestre. <https://doi.org/10.4000/regulation.22341>.
- Laurent, Catherine, et Christian Du Tertre. 2008. *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*. Editions L'Harmattan.
- Laville, Jean-Louis, et Laurent Gardin. 1999. « Les coopératives sociales italiennes ». *Nouvelles pratiques sociales* 12 (1) : 63-81. <https://doi.org/10.7202/301437ar>.
- Lévesque, Benoît, et Marie-Claire Malo. 2024. « Regards sur les Lois : comparaison de l'ESS en France et de l'ES au Québec ». *RECMA* 372373 (1) : 72-86. <https://doi.org/10.3917/recma.372.0076>.
- Lipietz, Alain. 2000. *L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*. Rapport remis au ministre de l'emploi et de la solidarité.
- Lund, Margaret, et Sonja Novkovic. 2023. « Multi-Stakeholder Cooperatives ». In *Handbook of Research on Cooperatives and Mutuals*. Edward Elgar Publishing. <https://www.elgaronline.com/edcollchap/book/9781802202618/book-part-9781802202618-45.xml>.
- Magne, Nathalie. 2016. « Quelle égalité dans les SCOP ? Analyse quantitative et qualitative de la distribution des salaires et de la flexibilité de l'emploi ». Université Lyon 2.
- Maître, Rémi. 2022. « L'initiative de Nouvelle Économie Sociale d'Enercoop dans le secteur électrique : Utopies et Réalités de coopératives militantes pour les énergies renouvelables ». Université Toulouse Jean Jaurès.
- Manoury, Lucile, et Agostino Burrini. 2001. « L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale : la société coopérative d'intérêt collectif ». *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, n° 281 : 108-34. <https://doi.org/10.7202/1024026ar>.
- Margado, Alix. 2002. « SCIC, société coopérative d'intérêt collectif ». *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, n° 284 : 19-30. <https://doi.org/10.7202/1022267ar>.
- Richez-Battesti, Nadine, Maryline Filippi, et Éric Bidet. 2024. « Dix ans après : l'ESS en tension, quel pouvoir de transformation de l'économie ? » *RECMA* 372373 (1) : 104-19. <https://doi.org/10.3917/recma.372.0108>.
- Riolo, Céline, Charlène Arnaud, Célia Auquier, et Hajar El Karmouni. 2025. « Le plaidoyer : une pratique des organisations alternatives qui vise à destabiliser et transformer le champ ». *Revue de l'organisation responsable* 20 (1) : 33-39. <https://doi.org/10.3917/ror.201.0033>.
- Sibille, Hugues. 2012. « Contexte et genèse de la création des sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) ». *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, n° 324 : 110-17. <https://doi.org/10.7202/1017781ar>.

Smith, Andy. 2023. « Chapitre 30. La régulation au prisme du travail politique : le cas multiscalaire européen ». In *Théorie de la régulation*. Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.boyer.2023.01.0256>.

Suarez, Natalia, Pierre Triboulet, Charlène Arnaud, et Pascale Château Terrisse. 2022. « Les réponses des Scic aux enjeux agricoles émergents : panorama et dynamiques ». *RECMA* 363 (1) : 64-82.

Tritz, Yvan. 2011. « Valorisation locale de la biomasse dans l'Orne : le projet Bois Bocage Énergie ». *Économie. Pour* 212 (5) : 67-74. <https://doi.org/10.3917/pour.212.0067>.

Verhaeghe, Laetitia. 2021. « Le déploiement local des énergies renouvelables à l'amorce d'un mutualisme villes-campagnes ? » *Géographie. Espaces et sociétés* 182 (1) : 33-54. <https://doi.org/10.3917/esp.182.0033>.

Vézina, Martine, et Jean-Pierre Girard. 2002. « L'entreprise coopérative comme alternative à la prestation de services publics : l'exemple canadien ». *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, n° 286 : 47-61. <https://doi.org/10.7202/1022239ar>.

Wokuri, Pierre. 2024. *Une énergie verte et démocratique ? : Les projets coopératifs d'énergie renouvelable au Danemark, en France et au Royaume-Uni*. Editions Le Bord de l'eau.

NOTES

1. Confédération générale des SCOP et des SCIC. Cette base de données inclut l'ensemble des 1400 SCIC recensées en France
2. Extrait de la lettre de mission, M. Aubry, septembre 1998.
3. La synthèse qui rassemble l'économie « sociale » et « solidaire » apparaît au tournant des années 1990-2000.
4. Les dépenses dites passives désignent les revenus de remplacement (allocation chômage, pré retraites...) dans les politiques publiques de l'emploi.
5. La méthode appliquée consiste à vérifier la gestion désintéressée, la non concurrence de l'activité ou, si concurrence il y a, de vérifier la spécificité par la règle des « 4P » le produit, le public, le prix, la publicité. Si le cadre juridique est établi (circulaire), le rapport Lipietz souligne combien son application au niveau local est source de tensions et de négociations.
6. Le relais est un réseau d'entreprises d'insertion, sous la forme d'une SCOP, membre d'Emmaüs France, porteur du projet d'Entreprise à But Socio-économique.
7. Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives, transformé en CEGES, Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale en 2001. Sur l'institutionnalisation de l'ESS, voir Duverger (2016).
8. Site de la CGSCOP, Histoire des SCIC
9. Créé en 1968, le Groupement National de la Coopération (GNC) fédère les différentes familles de coopératives (coopératives agricoles, coopératives de consommateurs, coopératives de production, coopératives bancaires, etc.). Le GNC, qui devient Coop FR en 2010, est membre de l'Alliance Coopérative Internationale.
10. La rémunération des parts sociales est limitée : au minimum, 57,5% du résultat est affecté aux réserves impartageables.
11. Cette ambiguïté conduit d'ailleurs le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (2021) à proposer la reconnaissance de deux types de SCIC (à lucrativité limitée ou non lucratives) pour faciliter les questions fiscales.

12. Entre 2005 et 2017, les commandes publiques passent de 17 à 24 % des ressources associatives, aux mêmes dates, les subventions passent de 34 à 20 % (Tchernonog V., 2019, *Le paysage associatif français*, CES).
13. Débats préparatoires à la loi de 2001, Assemblée nationale (IGAS-IGF, 2021, p. 22).
14. Le nombre d'emplois salariés dans les associations est passé de 660 000 salariés en 1980 à 1,8 million aujourd'hui.
15. Ce sont en très grande majorité des associations mais il existe aussi quelques SCOP qui choisissent de se transformer en SCIC, notamment pour impliquer les publics et les collectivités (par exemple la Maison de la Danse à Lyon).
16. La loi n° 2014-856 a été portée par Benoît Hamon, Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation entre 2012 et 2014.
17. L'ESS représente 10% de l'emploi total en France, soit environ 2,6 millions de salariés, dont 2 millions dans les 180 000 associations employeuses. Les coopératives représentent 12% de l'emploi dans l'ESS (313 200 salariés), 5% pour les mutuelles, 4,7% pour les fondations et fonds de dotation (Chiffres ESS France).
18. Ce label repose sur des critères de gouvernance démocratique et une restriction des écarts de salaires.
19. Ces coopératives regroupent des entrepreneurs autonomes dans leur activité économique, destinés à devenir associés salariés d'une même entité juridique (SCOP ou SCIC).
20. Sur un total de 163 CAE en 2024, 29% sont en SCIC, 65% en SCOP et 6% en coop Loi 47.
21. La modification des statuts a été entérinée lors du congrès de Rennes, plus de 20 ans après la création des premières SCIC.
22. Entretien avec le directeur d'une URSCOP.
23. A défaut de série annuelle, on estime à 94 500 le nombre de sociétaires dans 1211 SCIC, comptant 13 190 salariés, en 2021. Puis 193 000 en 2022 et 353 000 en 2023, forte augmentation qui reflète en réalité une amélioration de la mesure, restant toutefois très imprécise (documents internes de la CGSCOP).
24. Expression de David Hiez, juriste, interviewé par l'IGAS-IGF (2021).
25. Dans la même veine, le cabinet d'avocats Legicoop a tenté de se constituer en SCIC mais l'association des clients au capital était contraire aux règles déontologiques actuelles et c'est finalement le statut de coopérative de droit commun qui a été retenu.
26. Fédération Nationale des Coopératives de Consommation
27. Ce chiffre doit cependant être interprété avec prudence : l'enquête présente un possible biais de sélection, les SCIC ayant répondu étant sans doute plus importantes et plus proches du mouvement coopératif, donc plus enclines à intégrer des partenaires publics. Par ailleurs, plusieurs SCIC prévoient statutairement une catégorie dédiée aux collectivités, sans pour autant compter de membres effectifs. Une étude plus récente du Labo de l'ESS portant sur 236 SCIC, compte 100 SCIC incluant une ou plusieurs collectivités, soit 42%.

RÉSUMÉS

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif participent d'un renouveau coopératif international, amorcé dans les années 1990. Caractérisées par un multi-sociétariat comprenant au moins trois catégories d'associés, dont les travailleurs et les bénéficiaires, les SCIC peuvent également

compter des acteurs publics dans leur sociétariat. Cet article interroge les effets de leur développement sur l'espace méso de l'économie sociale et solidaire à partir de leur contexte d'apparition et de leurs canaux de différenciation. Fondé sur une méthodologie mixte (entretiens, observations, données statistiques) et sur une mise en regard avec les coopératives de solidarité au Québec, ce travail met en évidence le rôle des SCIC dans la densification de l'espace méso et montre qu'elles ravivent la fonction critique de l'ESS en développant des stratégies de changement institutionnel par leur activité économique.

Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCICs) are part of an international cooperative revival that began in the 1990s. Characterized by a multi-stakeholder membership comprising at least three categories of members, including workers and beneficiaries, SCICs may also include public actors among their members. This article examines the effects of their development on the meso-level of the social and solidarity economy based on the context in which they emerged and their channels of differentiation. Based on a mixed methodology (interviews, observations, statistical data) and a comparison with solidarity cooperatives in Quebec, this work highlights the role of SCICs in densifying the meso space and shows that they reinforce the critical function of the SSE by developing strategies for institutional change through their economic activity.

INDEX

Mots-clés : SCIC, coopératives multi sociétaires, méso analyse, économie sociale et solidaire, changement institutionnel

Keywords : SCIC, multi-member cooperatives, meso analysis, social and solidarity economy, institutional change

AUTEURS

NATHALIE MAGNE

 **IDREF** : <https://idref.fr/235062693>

 **ORCID** : <https://orcid.org/0000-0003-2578-094X>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/152155767369727760933>

Univ Montpellier Paul Valéry, Univ Montpellier, Univ Perpignan, CNRS, CIRAD, ART-Dev UMR
5281, F-34000 Montpellier, France, Nathalie.magne@univ-montp3.fr

DELPHINE VALLADE

 **IDREF** : <https://idref.fr/073985996>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/211890936>

Univ Montpellier Paul Valéry, Univ Montpellier, Univ Perpignan, CNRS, CIRAD, ART-Dev UMR
5281, F-34000 Montpellier, France, Delphine.vallade@univ-montp3.fr

L'économie sociale à l'épreuve du multisociétariat : une analyse mésoéconomique

Multistakeholder cooperatives and the social economy: A mesoeconomic analysis

Olivier Rafélis de Broves, Myriam Michaud, Dan Furukawa Marques et Luc K. Audebrand

01. Introduction

- 1 Le mouvement coopératif a connu à l'échelle internationale une évolution discrète, mais majeure, depuis les années 1990. Traditionnellement, les coopératives ont eu pour objet de répondre aux besoins spécifiques d'un seul groupe d'usager·ères (consommateur·trices, travailleuse·uses ou producteur·trices)¹. À l'inverse, les coopératives multisociétaires (CMS) se caractérisent par une structure de propriété et de gouvernance inédite en économie sociale, car elles associent plusieurs de ces groupes et prévoient leur participation conjointe aux instances de l'organisation. Au cours des trente dernières années, cette forme organisationnelle a renouvelé le coopérativisme dans plusieurs pays occidentaux à forte tradition coopérative, dont l'Italie, l'Espagne, la France et le Canada (Girard, 2008, 2010 ; Vézina et Girard, 2014). De fait, cette nouvelle forme de gouvernance est considérée par certains comme faisant partie du « nouveau coopérativisme » (Vieta, 2010), en ce qu'elle vise à tisser des liens de solidarité entre différentes catégories de parties prenantes (Boeger, 2018) et constitue une « réponse directe de la part de groupes à base populaire à la crise du modèle néolibéral » (Spear, 2022, p. 233).
- 2 Dans cet article, nous soutenons que les CMS jouent un rôle important dans la (re)configuration de l'économie sociale comme espace mésoéconomique. Nous nous appuyons sur le cas du Québec, une province du Canada ayant inclus la CMS à sa *Loi sur les coopératives* en 1997 sous la dénomination de *coopérative de solidarité* (ci-après : CS). Cet article vise à clarifier le rôle qu'a joué la CS comme innovation sociale (à la fois

organisationnelle et institutionnelle) dans l'économie sociale (ÉS) québécoise, dont elle est issue, mais qu'elle vient bousculer. Il met en relief les spécificités québécoises du multisociétariat, en comparaison de la Société coopérative d'intérêt collectif (Scic), la forme française de coopérative multisociétaire. En cela, il s'inscrit dans la lignée des approches comparées entre les modèles de développements de l'ÉSS en France et de l'ÉS au Québec (p. ex., Lévesque et Malo, 2024), qui ont démontré leur qualité heuristique malgré l'hétérogénéité des contextes institutionnels. Nous adoptons une approche similaire à celle adoptée par l'article de Nathalie Magne et Delphine Vallade sur les Scic françaises dans le présent numéro, mobilisant la perspective analytique de la mésoéconomie pour évaluer les effets institutionnels de la transformation du panorama de l'économie sociale québécoise². Ce cadre théorique permet de cerner l'émergence d'espaces mésoéconomiques relativement autonomes et critiques des régulations macroéconomiques dominantes au sein desquels ils s'insèrent (Lamarche et al, 2021; Lamarche, 2023 ; Bastien et Lamarche, 2023 ; Ballon et Celle, 2023). À travers ce prisme, les coopératives ont pu être conçues comme porteuses d'un « potentiel puissant de critiques en acte », dans la mesure où elles se présentent comme contre-modèle aux sociétés de capitaux. En effet – et à la différence des OBNL³ ou associations – les coopératives « s'inscrivent dès l'origine et de façon volontaire dans le registre de la production marchande et mobilisent du capital », jouant le rôle de « marges institutantes » (Lamarche et Richez-Battesti, 2023, p. 6). Les Scic en particulier sont considérées comme « espace méso critique » véhiculant un « imaginaire instituant » (Bodet et Lamarche, 2020). Nous interrogeons dans cet article la pertinence de ce diagnostic dans le cas des CS québécoises.

- 3 Le cadre analytique mésoéconomique propose des outils à même de saisir les tentatives de différenciation par rapport aux normes productives dominantes, et les effets instituant des interactions entre les sous-espaces dominés et l'espace dominant du champ économique. Ainsi, l'analyse des différents « canaux de différenciation » (Bodet et Lamarche, 2020 ; Ballon et Celle, 2023) employés par les CS mettra en lumière leur caractère d'innovation sociale au sein de l'espace mésoéconomique de l'économie sociale québécoise.
- 4 Dans cet article, nous interrogeons si et comment la CS contribue à renforcer la constitution de l'ÉS comme un « espace méso-économique » (Ballon et Celle, 2023) relativement autonome et portant une « critique en acte » de la norme productive dominante (Bodet et Lamarche, 2020). En d'autres termes, comment la CS participe-t-elle au processus de différenciation et de renforcement de l'autonomie relative de l'économie sociale vis-à-vis du régime macroéconomique dans lequel elle s'insère ? Avec quels effets endogènes sur la configuration de cet espace méso et notamment sur ses canaux de différenciation ?
- 5 En nous appuyant sur une étude à méthode mixte (documentation, statistiques, sondages, entrevues), nous montrons notamment comment l'émergence et le développement des CS québécoises modifient l'espace de l'économie sociale et dans quelle mesure elles contribuent à son potentiel de changement institutionnel.
- 6 Après avoir précisé le cadre théorique et la démarche méthodologique, nous proposons un bref survol du contexte d'émergence de la CS au Québec. Nous entrons ensuite dans l'analyse méso proprement dite des CS et des effets de leur émergence dans l'ÉS québécoise. Nos résultats suggèrent que la CS a accompagné la trajectoire d'institutionnalisation et d'unification de l'ÉS québécoise. D'une part, la souplesse de sa

gouvernance a contribué à sa rapide appropriation par les entrepreneures collectives. D'autre part, l'hybridation qu'elle opère entre les formes organisationnelles traditionnelles de l'ÉS fait que la CS établit des ponts entre les différentes familles de l'ÉS et contribue de ce fait à les rapprocher, sans pour autant renforcer sa dimension de « critique en acte » du régime économique dominant.

02. Cadre théorique : mésoéconomie régulationniste et canaux de différenciation

- 7 Dans cet article, nous proposons de tester empiriquement une élaboration théorique et méthodologique récente, issue de l'École de la régulation : l'analyse mésoéconomique (Lamarche et al., 2021). La mésoéconomie plonge ses racines dans l'économie industrielle, la mésologie, l'économie territoriale et l'économie de proximités, empruntant à ces disciplines divers cadres et outils interprétatifs (Lamarche et Bastien, 2025). La mésoanalyse ne désigne pas un niveau intermédiaire entre le micro et le macro, mais l'ambition heuristique d'éclairer la diversité des dynamiques économiques à travers les dialectiques micro-méso et méso-macro. Elle met en évidence la manière dont des expérimentations économiques plurielles apparaissent au niveau micro et se regroupent pour mieux résister aux contraintes et déterminations du régime macro, se constituant en espace méso relativement autonome.
- 8 Cette autonomie relative est ce qui permet à la mésoanalyse de mettre en dialogue deux dimensions : d'une part, l'action des acteur-trices (ici des entrepreneures coopératives) sur les structures institutionnelles, et d'autre part, les effets de ces structures sur l'action des acteur-trices (Lamarche et Bastien, 2025). Elle se mesure à l'aune des stratégies de différenciation mises en œuvre par les acteurs économiques et de leurs résultats. La mésoanalyse nomme « canaux de différenciation » ces voies par lesquelles des organisations économiques tentent d'affirmer et de préserver des écarts revendiqués à la norme productive dominante. Elle en distingue entre trois et cinq selon les auteur-trices. Pour notre analyse des coopératives de solidarité québécoises, nous retenons la nomenclature proposée par Ballon et Celle (2023), qui intègre la gouvernance comme levier de différenciation.
- 9 Ce cadre d'analyse identifie les cinq canaux suivants :
 - Canal produits-concurrence : correspond au canal « par lequel les producteurs [...] tentent de modeler à leur dessein l'espace de concurrence » (Lamarche et Bastien, 2025, p. 166) ;
 - Canal travail : concerne les particularités de l'organisation du travail, ainsi que les conditions et modalités de mobilisation du travail ;
 - Canal futurité : décrit « les projections dans l'avenir par lesquelles les personnes et organisations conçoivent l'évolution du processus productif dans lequel elles sont engagées et qu'elles visent à modifier » (Lamarche et Bastien, 2025, p. 169) ;
 - Canal gouvernance : renvoie « aux rapports sociaux de pouvoirs s'objectivant dans les règles de propriété, de l'organisation de la gestion et de la direction, et aux modalités de prise de décision collective » (Ballon et Celle, 2023, p. 3-4) ;
 - Canal relation à la nature : désigne les modalités selon lesquelles l'activité économique s'encastre dans le système écologique.
- 10 Les canaux de différenciation permettent à la fois d'éclairer l'autonomie relative des organisations vis-à-vis du régime d'ensemble, et de repérer la constitution d'espaces

méso, en ce qu'ils confèrent une cohérence interne aux organisations qui s'y regroupent. Ce cadre d'analyse, relativement récent et en cours de consolidation, a déjà été mobilisé pour tenter de mieux rendre compte des spécificités des coopératives et des modalités de leur insertion dans le régime de concurrence (Ballon et Celle, 2023 ; Bodet et Lamarche, 2020 ; Lamarche et Bastien, 2025). Cependant, ces travaux portent principalement sur le contexte français, tandis que notre contribution vise à en tester empiriquement la pertinence et la robustesse dans le contexte québécois. Bien que récentes dans le paysage coopératif québécois, les CS ont connu un succès notable auprès des entrepreneures collectives, devenant rapidement la forme juridique la plus populaire pour la création de nouvelles coopératives. Elles ont fait depuis lors l'objet de quelques travaux empiriques, s'attachant surtout à en décrire au niveau micro les pratiques organisationnelles internes (voir notamment Girard, 2008, 2010 ; Michaud et Audebrand, 2017, 2019 ; Vezina et Girard, 2014 ; Lund et Novkovic, 2023). L'analyse mésoéconomique permet d'examiner la manière dont les CS s'inscrivent dans le développement historique de l'ÉS et transforment cet espace méso critique.

03. Méthodologie

- 11 La mésoanalyse insiste sur le caractère a priori ouvert des reconfigurations d'un sous-espace économique sous l'effet de l'émergence de nouvelles formes organisationnelles : renforcement ou affaiblissement de l'autonomie et de la cohérence interne, de la différenciation – ou de la tendance isomorphique – vis-à-vis des normes de l'espace macro (Bodet et Lamarche, 2020 ; Lamarche et al., 2021). Elle requiert une analyse empirique des processus politiques et économiques qui orientent la traduction des innovations organisationnelles en innovations institutionnelles (Ballon et Celle, 2023). C'est la démarche que nous souhaitons mettre en œuvre pour répondre à nos questions de recherche.
- 12 Pour ce faire, nous nous appuyons sur une enquête combinant recherche documentaire, sondage et entrevues. Nous nous appuyons d'abord sur les textes rédigés par le Groupe de travail sur l'économie sociale (GTES) en 1996 ainsi que sur les textes de loi (amendements à la *Loi sur les coopératives* de 1997 et 2003, *Loi sur l'Économie sociale* de 2013) pour mettre en lumière l'émergence de la CS dans le contexte plus large de l'institutionnalisation de l'ÉS québécoise, ainsi que les objectifs spécifiques qui lui ont été assignés. Ensuite, nous mobilisons les résultats d'une enquête en méthode mixte menée en collaboration avec le Réseau COOP (fédération des coopératives de travail du Québec) en 2021-2022. Cette enquête a d'abord consisté en l'administration d'un sondage nous permettant d'identifier les profils et de reconstituer les structures de gouvernance de 71 coopératives de solidarité au Québec (sur un total de 584). Un sondage qualitatif a également permis de recueillir des précisions sur la structuration et les dynamiques de gouvernance de 19 de ces coopératives. Enfin, des entretiens semi-dirigés menés auprès de membres de 10 de ces coopératives ont contribué à documenter les projets socio-économiques et les dynamiques entre catégories de membres, nous permettant de caractériser finement les spécificités des CS. Ce matériau a été complété en 2025 par des données quantitatives sur la population statistique des coopératives non financières fournies par la Direction de l'entrepreneuriat collectif (rattachée au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ; ci-après, DEC), ainsi que des données publiques de l'Institut de la Statistique du Québec (accessibles sur

donneesquebec.ca ; ci-après : ISQ)⁴. D'autres entretiens avec des employées de structures de soutien à l'économie sociale ont aussi été menés pour affiner notre compréhension du contexte de développement des CS. Le tableau 1 résume les différentes sources de données combinées dans le cadre de cette recherche.

Tableau 1. Analyse des données par source

Type de données	Source	Contenu	Type d'analyse
Documents publics	GTES (1996)	Rapport final et recommandations du Comité	Thématique
	Loi sur les coopératives de 1997 et 2003	Texte de loi	Thématique
	Loi sur l'Économie sociale de 2013	Texte de loi	Thématique
Données publiques	ISQ (2025)	Jeu de données ouvertes (donneesquebec.ca)	Croisements statistiques
Sondage quantitatif	Réseau COOP (2021-2022)	Gouvernance des CS (n=71)	Statistique
Sondage qualitatif	Réseau COOP (2021-2022)	Gouvernance des CS (n=19)	Thématique
Données traitées	Direction de l'entrepreneuriat collectif (DEC)	Données sur les CS sans but lucratif, les CS en service de garde, et les fédérations constituantes des CS	Croisements statistiques et agrégations
Entretiens individuels	Membres du Réseau coop (2022)	Membres de CS (n=10) ; historique de la coopérative, composition et fonctionnement des instances	Thématique
	Dirigeante du Réseau Coop (2025)	Position du Réseau coop par rapport aux CS	N/A
	Directeur de département au CQCM (2025)	Rôle des fédérations et positionnement du CQCM par rapport aux CS	N/A
	Employée de la CDRQ (2025)	Rôle historique et positionnement actuel de la CDRQ par rapport aux CS	N/A
	Acteur historique de la coopération du travail (2025)	Perception des réactions institutionnelles lors de l'introduction de la CS	N/A

Source : auteur-trices

- 13 Nous souhaitons à travers ce matériau éprouver l'intuition d'Arsenault, suggérant que la CS québécoise rend « plus floue la distinction entre les coopératives et les associations », ce qui a pour effet de consolider, chez ces coopératives, une identité propre et une appartenance forte à l'économie sociale (Arsenault, 2018, p. 51). En d'autres termes, en estompant les frontières entre les formes associatives et coopératives traditionnelles, les CS contribueraient-elles à consolider l'écosystème de l'économie sociale dans son ensemble, participant à son unification ?

3.1 Contexte d'émergence des coopératives multisociétaires québécoises

- 14 Nous nous intéressons ici aux effets de l'apparition de la CS sur la cohérence interne de l'espace de l'ÉS et sa différenciation vis-à-vis du champ dominant de l'économie capitaliste québécoise. Pour ce faire, nous revenons sur son contexte d'émergence dans les années 1990, afin de mieux saisir le rôle spécifique qui lui est initialement dévolu. C'est en effet durant cette période d'effervescence qu'ont été posés les premiers jalons de la coopérative de solidarité, qui mèneront à la préparation puis à la promulgation de la loi de 1997 introduisant cette nouvelle forme coopérative. Ce développement local fait écho à une diversité d'expérimentations à l'international, notamment l'apparition des coopératives sociales en Italie et la reconnaissance légale de leur multisociétariat en 1991 (Lund et Novkovic, 2023).
- 15 L'économie sociale québécoise s'est constituée en écosystème relativement développé, qui s'est fortement institutionnalisé dans les années 1990 et 2000. Le *Sommet sur l'économie et l'emploi*, en 1996, constitue une étape majeure de ce processus (D'Amours, 2002 ; Lévesque et Petitclerc, 2008). Organisé par un gouvernement centriste (le Parti québécois de Lucien Bouchard) sous la pression de divers mouvements sociaux (notamment féministes après la marche Du pain et des roses en 1995), le *Sommet* donne naissance au Groupe de travail sur l'économie sociale (GTES)⁵. Le GTES devait parvenir à un compromis entre les acteurs sociaux (représentants des syndicats, du patronat et des mouvements sociaux) pour faire de l'économie sociale un levier de développement économique contribuant à résoudre l'enjeu du chômage de masse sans compromettre l'objectif de l'équilibre budgétaire (Arsenault, 2018). Un rapport produit par ce groupe de travail, *Osons la solidarité*, détaille diverses propositions visant à créer des « infrastructures sociales » et des « services de proximité » autogérés, en s'appuyant en particulier sur les organisations de l'économie sociale (Arsenault, 2018). C'est dans ce rapport que sera esquissé ce qui deviendra la coopérative de solidarité, à laquelle on assigne alors un rôle spécifique.
- 16 Dans la foulée des travaux du GTES, l'espace méso de l'économie sociale se structure par la mise en place d'un écosystème d'appui à l'économie sociale Michaud, Myriam 2026-01-28T19:07:00MM (Bouchard et al., 2025)(Bouchard et al., 2025). Un maillage dense de structures nationales, régionales et locales se constitue et se renforce afin de représenter et d'accompagner les entreprises d'économie sociale, tout en leur offrant du soutien technique et financier. Tout d'abord, deux organisations faitières représentent le mouvement coopératif (le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, CQCM) et l'économie sociale (le Chantier de l'Économie sociale, qui prend la suite du GTES) – et seront reconnues comme telles par la Loi sur l'économie sociale de 2013. Les structures de financement et d'accompagnement comprennent notamment

des institutions financières (la Caisse d'économie solidaire Desjardins, Le Réseau d'investissement social du Québec, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, et Réseau du microcrédit entrepreneuriat québécois), des fonds d'investissement de travailleuseuses (abondés et gérés par les grandes centrales syndicales) et des organisations d'aide au démarrage ou de services-conseils en développement (Lévesque et Mendell, 2016). L'écosystème québécois des partenaires financiers de l'économie sociale, particulièrement développé, se caractérise par la coopération des différents acteurs dans les montages financiers (complémentarité des bailleurs de fonds en termes d'offres de subventions, prêts en capital-patient et prises de garanties) et la co-construction des outils de financement entre acteurs financiers et entrepreneures (Dorion, 2016 ; Zerdani et Bouchard, 2016). De plus, des fédérations regroupent et représentent les entreprises d'économie sociale par statut d'organisation ou par secteur d'activité. Les rôles respectifs de ces structures de soutien sont clairement définis et encadrés par l'État, certaines d'entre elles dépendant pour une large part des financements du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), définis notamment dans le cadre des Plans d'action gouvernementaux en économie sociale (PAGES)⁶.

- 17 Alors même que le concept d'économie sociale demeurerait relativement peu connu au Québec jusqu'alors⁷, les années 1990 ont constitué un tournant majeur au cours duquel les acteurs de la société civile, du milieu des affaires et de l'État parviennent à un compromis historique qui reconnaît et institutionnalise l'économie sociale. À l'instar d'autres pays qui, vers la même époque, institutionnalisent l'économie sociale en s'appuyant sur une loi-cadre (p.ex., l'Espagne en 2011, le Portugal en 2013, la France en 2014 et la Grèce en 2016), le Québec promulgue sa *Loi sur l'économie sociale* (RLRQ, c. E-1.1.1) en 2013. Celle-ci poursuit l'effort d'unification du champ de l'ÉS, engageant le gouvernement à promouvoir, soutenir et favoriser l'économie sociale. Enfin, elle consacre une définition de l'économie sociale qui associe statut juridique (coopérative, mutuelle ou association) et principes (finalité sociale, autonomie, gouvernance démocratique et lucrativité limitée) – contrairement à la loi française sur l'ÉSS, où « les principes peuvent coexister avec n'importe quel statut, y compris celui des sociétés commerciales » (Lévesque et Malo, 2024, p. 74). La définition proposée dans cette Loi, qui fait maintenant autorité au Québec, insiste également sur le caractère entrepreneurial de l'économie sociale, en la limitant aux organisations formalisées « dont l'activité consiste notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services » (article 3). Les entreprises d'économie sociale doivent donc, pour bénéficier de cette reconnaissance, développer des activités marchandes (le plus souvent en hybridant leurs sources de financement, une partie pouvant provenir de subventions ou financements publics). Par conséquent, les associations sans activités marchandes, les organisations caritatives, ainsi que les syndicats sont exclus du périmètre de l'ÉS ainsi défini. Ce positionnement répond à la fois aux réticences du milieu communautaire, frileux à l'idée de se faire imposer une pression à générer davantage de revenus autogénérés, et à l'insistance du milieu coopératif quant à l'autonomie décisionnelle que permet l'activité entrepreneuriale. Par ailleurs, contrairement à la France, les sociétés commerciales (sociétés par actions ou sociétés en nom collectif) ne peuvent en aucune manière faire partie du périmètre de l'économie sociale québécoise. Bien que la posture et le discours de « l'entrepreneuriat social » s'installent petit à petit au Québec (Claude et Gaudet, 2018), les familles traditionnelles de l'ÉS défendent jalousement leur

territoire face à l'intrusion de l'entreprise « conventionnelle » à vocation sociale (Roy, 2016).

- 18 Le rapprochement, au sein de l'économie sociale, des deux grandes familles québécoises que sont le mouvement coopératif et le milieu associatif, de même que leur « représentation commune du champ » (Lévesque et Malo, 2024), ne se sont toutefois pas réalisés sans heurts. D'une part, la légitimité de la représentation de l'ÉS par le Chantier de l'économie sociale a été contestée par le CQCM, et certaines tensions entre les deux organisations ont parfois émergé, en raison de modes de gouvernance, d'une tradition historique et d'un positionnement politique différents à plusieurs égards (Favreau et al., 2005). D'autre part, deux mouvements sociaux pourtant à l'origine du *Sommet sur l'économie et l'emploi*, le milieu communautaire (principalement constitué d'OBNL non marchands) et le mouvement féministe, se sont peu à peu dissociés de l'économie sociale, opérant un retrait stratégique alimenté par une critique de la trajectoire d'institutionnalisation de l'économie sociale (Berthiaume et al., 2022 ; Côté, 2011 ; D'Amours, 2000 ; Lévesque et Malo, 2024) : telle qu'elle se définit à l'issue de cette phase ascendante, l'ÉS n'aurait pas tenu ses promesses de constituer un projet de société critique de l'économie marchande lucrative et publique. Il demeure difficile de déterminer si, à l'issue de cette période, l'économie sociale « laisse entrevoir un potentiel de cohésion et d'intercoopération élevé » (Lévesque et Malo, 2024).

04. La coopérative de solidarité dans l'espace de l'ÉS québécoise

- 19 Dans cette section, nous retraçons d'abord l'historique de l'intégration et du développement des CS au Québec. En effet, la CS apparaît dans un contexte de forte mobilisation sociale comme réponse aux enjeux soulevés par plusieurs groupes sociaux. Elle semble ainsi faire partie intégrante du *compromis institutionnalisé* qui émerge des conflits et tensions qui s'intensifient dans les années 1990. Nous analysons ensuite les effets de l'insertion des CS dans l'écosystème de l'ÉS, en examinant leurs rapports aux familles traditionnelles de l'ÉS (coopératives unisociétaires et OBNL) et les stratégies de différenciation qu'elles mettent en œuvre, notamment par le biais du « canal gouvernance » (Ballon et al., 2023 ; Ballon et Celle, 2023).

4.1 Émergence et développement des CS

- 20 Pour retracer l'historique des CS au Québec, nous commençons par examiner le rôle qui leur était dévolu lors de leur création, tel que le révèle le rapport du GTES. Nous présentons ensuite les règles de constitution des CS, telles que définies dans la loi de 1997 puis assouplies en 2003. Nous brossons ensuite le portrait statistique des CS québécoises en 2022, afin de le comparer aux objectifs initiaux.

4.1.1 Émergence du besoin de coopératives multisociétaires

- 21 Le rapport *Osons la solidarité* du GTES (1996) formulait onze recommandations visant à faire de l'économie sociale un levier du développement socio-économique du Québec. Parmi ces onze recommandations figure l'introduction, dans la Loi sur les coopératives, d'un nouveau type de coopératives : la coopérative de solidarité. On lui assigne alors

deux rôles principaux : revitaliser des territoires ruraux en déclin par la création de coopératives « multiservices » et constituer un tissu d'organisations autogérées offrant des services de garde. Dans les deux cas apparaît le besoin d'une structure juridique permettant d'associer les travailleuses, les usageres et les représentantes du milieu (GTES, 1996, p. 42). Ainsi, la CS apparaît comme un levier « pour encourager l'entrepreneuriat collectif » (Girard, 2008, p. 60).

- 22 Le rapport mentionne tout d'abord le besoin de créer des « coopératives de solidarité multiservices » comme l'une des cinq mesures visant le « développement des milieux ruraux dévitalisés » (GTES, 1996, p. 17). La CS aurait donc comme premier objectif de créer des emplois pour redynamiser ces zones géographiques et d'offrir « à des communautés qui en sont dépourvues, des produits et des services rentables économiquement en les regroupant sous un même toit [...] qui ne peuvent être rendus séparément faute d'un volume suffisant d'activité » (Michaud, Myriam2026-01-28T19:22:00MMGTES, 1996).
- 23 La Fédération des coopératives d'alimentation du Québec (FCAQ), qui porte le projet, prévoit alors la création de quarante coopératives de solidarité multiservices, avec comme retombées la création de 250 emplois (GTES, 1996). L'objectif explicite de la création d'emploi cible plus particulièrement la rétention des jeunes dans les milieux aux prises avec un processus de dévitalisation.
- 24 La création de CS apparaît comme une réponse à un autre besoin identifié par le GTES : celui de services de garde à l'enfance, qui seraient gérés autant par les usageres (les parents) que par les travailleuses et des non-usageres (« représentants du milieu »). Cette gouvernance multipartite est explicitement recherchée⁸.
- 25 Ici, les parents et représentants du milieu sont identifiés distinctement des « travailleurs », ce qui sous-entendrait que l'implication de ces parties prenantes serait bénévole. Par ailleurs, il était attendu que ces « services de garde organisés en coopératives de solidarité » consolident ou créent 2700 emplois sur quatre ans. Le GTES réclame ainsi la possibilité légale de créer des coopératives multisociétaires :
« Actuellement, la Loi des coopératives ne permet pas un membership mixte sur une base permanente. Or, des besoins en ce sens émergent de plus en plus dans les communautés, notamment en ce qui concerne les services de garde et celui de la création de coopératives multiservices [...]. Des amendements législatifs étant requis pour officialiser le statut de cette nouvelle forme de coopérative, le Groupe de travail et le Conseil de la coopération du Québec demandent au gouvernement du Québec de faire le nécessaire pour amender (sic) la Loi des coopératives » (GTES, 1996, p. 42).
- 26 En somme, le rapport *Osons la solidarité*, qui matérialise le compromis politique entre les forces sociales mobilisées en cette moitié des années 1990, entérine le besoin d'introduire une nouvelle forme organisationnelle au sein de l'espace de l'économie sociale. Pour pouvoir mobiliser des ressources en soutien à des projets économiques locaux, la future coopérative de solidarité devra ainsi intégrer une diversité de parties prenantes intéressées.

4.1.2 Introduction et émergence de la CS

- 27 En 1997, soit l'année suivant le *Sommet* et la remise du rapport du GTES, la *Loi sur les coopératives* sera modifiée⁹ afin d'inclure la CS, définie comme suit :

« La coopérative de solidarité est celle qui regroupe à la fois des membres qui sont des utilisateurs des services offerts par la coopérative et des membres qui sont des travailleurs œuvrant au sein de celle-ci. En outre, toute autre personne ou société qui a un intérêt économique ou social dans l'atteinte de l'objet de la coopérative peut aussi en être membre. Ce membre est ci-après appelé "membre de soutien" » (C-67.2 - Loi sur les coopératives, art. 226.1, 1997-06-05¹⁰).

- 28 Les règles de constitution exigent donc la présence conjointe de ces deux catégories de membres : les travailleureuses et les utilisateur-trices. Il faut noter que la catégorie des membres utilisateur-trices peut être indifféremment constituée de consommateur-trices (la clientèle de la coopérative) ou de producteur-trices (les fournisseurs – entreprises ou travailleurs autonomes – de la coopérative). Une autre innovation est que des membres non-usager-ères peuvent également participer à la gouvernance. La nature de ces « membres de soutien » est définie de façon très vague ; ils peuvent donc être des personnes physiques ou morales. Il est à noter que les membres de soutien ne peuvent constituer qu'une minorité des fondateurs d'une CS, et ne peuvent représenter plus du tiers des administrateurs de la CS. Cette règle concernant les membres de soutien est la seule contrainte sur l'équilibre des pouvoirs formels entre les différentes catégories de membres. De ce fait, une catégorie de membres peut détenir une majorité absolue de voix dans les instances de gouvernance¹¹, contrairement à la Scic en France. Dans les sept années qui ont suivi l'introduction de la CS dans la loi, près du quart (22 %) des coopératives constituées au Québec le sont sous cette forme¹².
- 29 Il apparaît que la CS émerge comme compromis institutionnel visant à concilier les demandes de plusieurs acteurs : les mouvements féministes réclamant des « infrastructures sociales » (notamment liées à la petite enfance), le gouvernement interpellé par les syndicats sur la question du chômage et de la dévitalisation de certaines zones rurales, tout en tenant à l'équilibre budgétaire. Pour soutenir la création de services de garde et de coopératives multiservices, la CS semble alors présenter un avantage qui pourrait compenser la contrainte budgétaire : l'ouverture de son membrariat devrait faciliter la prise en charge (implicitement bénévole) de l'administration de ces services par leurs usagers.

4.1.3 Assouplissement et prédominance des CS

- 30 Comme nous venons de le voir, les CS devaient initialement combiner obligatoirement des membres utilisateur-trices et des membres travailleureuses, et pouvaient y adjoindre facultativement des membres de soutien. En 2003, la loi a été modifiée afin de rendre possible de constituer des CS sans intégrer de membres utilisateur-trices (la CS comprend alors des membres travailleureuses et des membres de soutien) ou sans intégrer de membres travailleureuses (avec des membres utilisateur-trices et des membres de soutien).
- 31 Cet assouplissement a donc rendu possibles dix combinaisons de catégories de membres, si l'on distingue les membres consommateur-trices des membres producteur-trices (au sein de la catégorie des membres « utilisateurs »)¹³. Le tableau ci-après présente ces combinaisons.

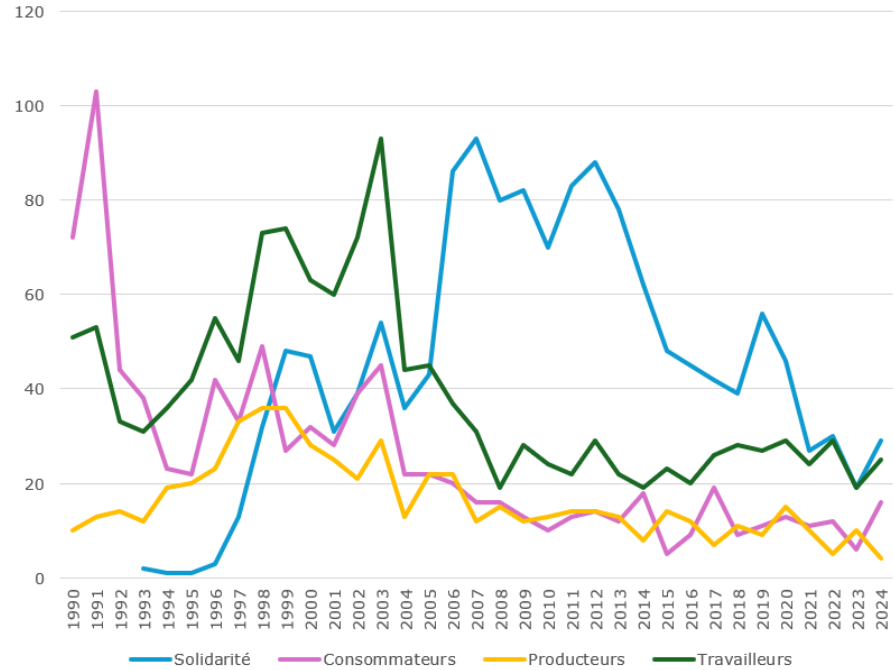
Tableau 2. Combinaisons possibles de catégories de membres

Nombre de catégories présentes	Membres utilisateur-trices		Membres travailleurs	Membres de soutien
	Consommateurs	Producteurs		
2	X		X	
	X			X
		X	X	
		X		X
			X	X
3	X		X	X
		X	X	X
	X	X	X	
	X	X		X
4	X	X	X	X

Source : les auteur-trices

- 32 La grande souplesse dans la composition du membrariat semble avoir favorisé la constitution de CS. On constate en effet une forte croissance en valeur absolue et relative des coopératives de solidarité constituées chaque année après 2004, au détriment des formes unisociétaires traditionnelles¹⁴ (voir graphique ci-après¹⁵).

Graphique 1. Nombre de coopératives constituées par type et par an (1990-2024)



Source : auteur·trices à partir des données de la DEC

33 Ainsi, alors qu’elles représentaient un peu moins du quart du nombre total des coopératives nouvellement constituées pour la période 1996-2004, les CS représentent plus de la moitié des constitutions de coopératives sur la période 2004-2024, loin devant les coopératives de travail (CT : 25 %), les coopératives de consommation (CC : 13 %) et les coopératives de production (CP : 11 %) ¹⁶ :

Tableau 3. Constitution de coopératives par type

Période	CC	CP	CT	CS
1990-1996	45 %	15 %	39 %	1 %
1997-2003	21 %	17 %	40 %	22 %
2004-2024	13 %	11 %	25 %	52 %

Source : auteur·trices à partir des données de la DEC

34 Enfin, il est intéressant de constater que les années suivant le *Sommet sur l’économie et l’emploi* ont vu le nombre de coopératives constituées chaque année augmenter très significativement (+58 %), avant de baisser significativement en 2004-2013 et de retomber à un rythme nettement inférieur en 2014-2024 :

Tableau 4. Nombre moyen de coopératives constituées annuellement

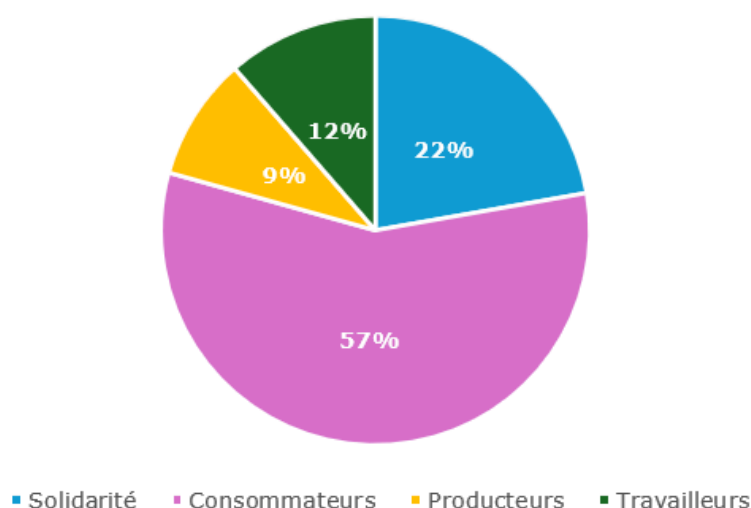
Période	Nombre

1990-1996	109
1997-2003	172
2004-2013	135
2014-2024	86

Source : auteur·trices à partir des données de la DEC

- 35 Tout se passe comme si le *Sommet* avait stimulé une croissance rapide, mais brève, du secteur coopératif, portée notamment par les CT et les CS, avant que le mouvement coopératif retrouve un rythme de croisière, la CS semblant avoir taillé sa place au détriment des autres formes de coopératives.
- 36 La CS représentait ainsi, en 2023, 22 % des coopératives québécoises en activité, les plus nombreuses après les CC¹⁷.

Graphique 2. Distribution des coopératives par type



Source : les auteur·trices à partir des données de l'ISQ

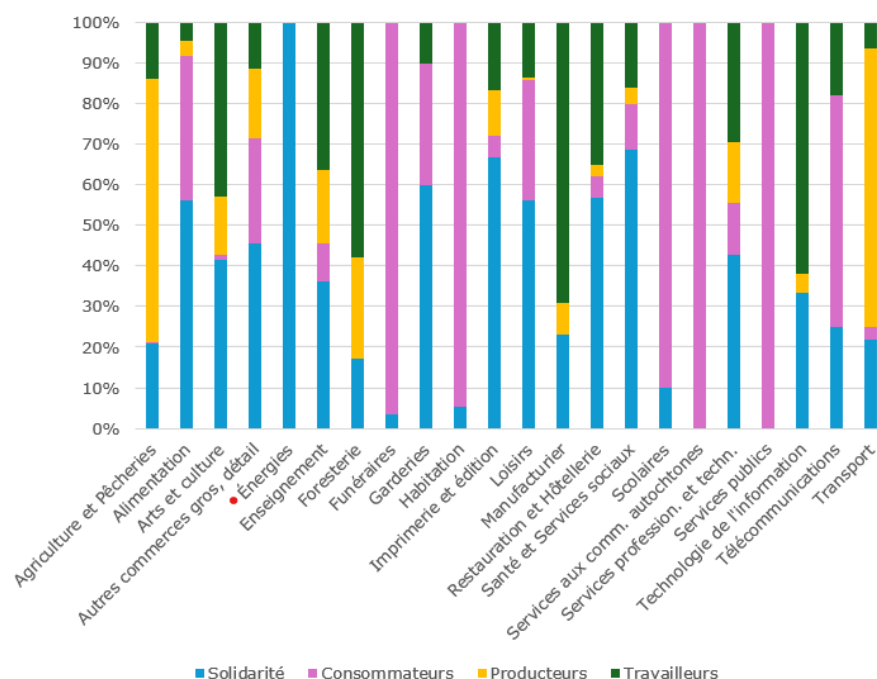
- 37 Enfin, en ce qui concerne la taille des organisations, les CS sont très majoritairement des petites entreprises, 62 % comptant moins de 11 employé·es et seules 7 % en comptant plus de 50. Ceci marque une différence avec les Scic en France, dont quelques-unes d'envergure nationale opèrent sur des marchés de masse hautement concurrentiels, comme la fourniture d'énergie ou la mobilité.

4.1.4 Portrait statistique : des CS géographiquement et économiquement diverses

- 38 Les CS étaient initialement destinées à créer des services de garde en milieu familial et des coopératives multiservices. Près de trente ans après leur création, leur usage réel se révèle beaucoup plus diversifié. En effet, les CS sont présentes dans la quasi-totalité des secteurs d'activité où opèrent les coopératives en général, y compris – quoique de façon minoritaire – dans certains secteurs auparavant « chasse gardée » des coopératives de

consommation(coopératives funéraires, scolaires et d'habitation) ou de production (agriculture et pêcheries).

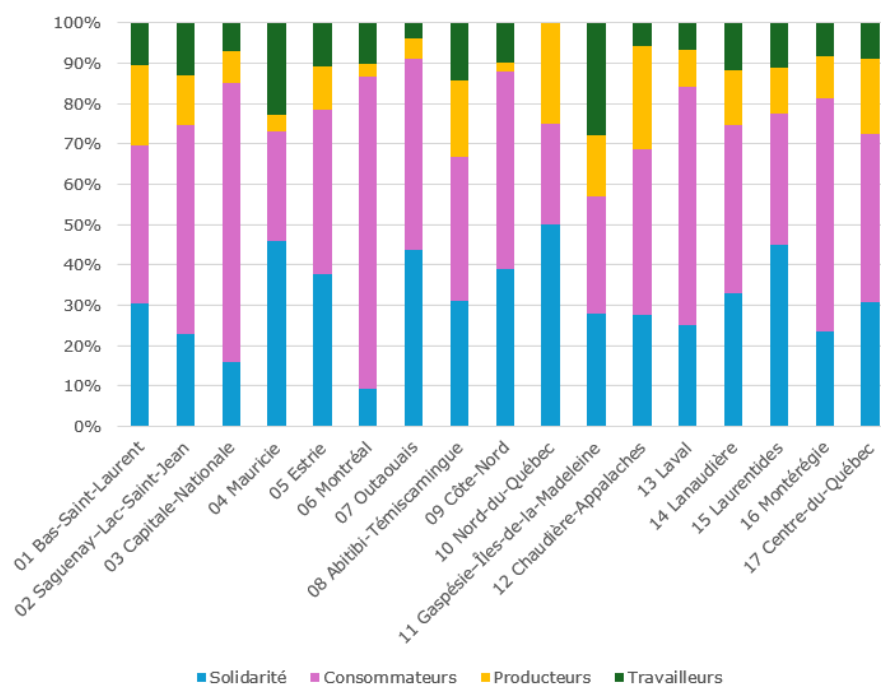
Graphique 3. Distribution des coopératives par type selon le secteur d'activité



Source : auteur-trices à partir des données de l'ISQ (données de 2023)

- 39 Finalement, seules 13 CS offrent des services de garde¹⁸, ce qui témoigne du très faible recours à ce type de coopérative pour ces services. Quant aux coopératives « multiservices », il est délicat d'en estimer le nombre, car elles ne constituent pas une catégorie statistique à part entière¹⁹. On retrouve le plus grand nombre de CS dans les secteurs des services professionnels et techniques, de la santé et des services sociaux, et de l'alimentation. La CS a donc été utilisée par les entrepreneures collectives pour porter une grande diversité de projets économiques, au-delà du périmètre qui lui avait été attribué initialement.
- 40 Par ailleurs, un des objectifs assignés aux CS était de contribuer à redynamiser des territoires ruraux dévitalisés. On constate finalement que des CS sont actives sur l'ensemble du territoire québécois, rural comme urbain et périurbain. C'est notamment dans la région métropolitaine de Montréal qu'on retrouve le plus grand nombre absolu de CS – ce qui pourrait s'expliquer par la concentration de la population dans cette région, qui englobe près de la moitié de la population du Québec. Cependant, les CS sont sous-représentées dans les régions de Montréal et Capitale-Nationale (incluant notamment la ville de Québec), comparativement aux autres formes de coopératives (voir graphique ci-après). À l'inverse, les CS sont surreprésentées en Mauricie, Outaouais et Nord-du-Québec. Elles sont donc plus ancrées en milieu rural, comparativement aux coopératives de consommation et de travail.

Graphique 4. Distribution des coopératives par type selon leur région administrative



Source : auteur-trices à partir des données de l'ISQ (données de 2023)

- 41 Ainsi, les CS se sont déployées dans une vaste palette de secteurs économiques et géographiques, bien au-delà des ambitions initialement envisagées. Elles semblent s'être taillé rapidement une place importante, au moins numériquement, au sein du mouvement coopératif québécois. Nous analysons dans la partie suivante comment la CS s'insère dans un écosystème d'ÉS déjà très structuré, avant d'évaluer les pratiques différenciées des CS au sein de cet espace méso.

4.2 Intégration et différenciation des CS dans l'ÉS québécoise

- 42 L'économie sociale en général et le mouvement coopératif en particulier constituent des écosystèmes qui tentent de former « leur propre espace qui apparaît comme un système de règles méso relativement autonome » (Celle, 2020, p. 7). Il convient alors d'étudier comment « les processus d'unification, d'autonomisation et de différenciation de l'ÉS comme un espace méso opèrent à travers les pratiques, les règles, les entités et les idéologies » (Celle, 2024).
- 43 Ainsi, notre réflexion sur l'apparition des CS nous conduit à un questionnement à plusieurs niveaux. Au niveau micro, quels canaux de différenciation sont empruntés pour se différencier des autres organisations de l'ÉS ? Au niveau méso, quels sont les effets de leur introduction au sein de l'espace de l'ÉS québécoise ? Au niveau macro, les CS contribuent-elles à renforcer, dans l'espace méso de l'économie sociale, la critique en acte du système économique dominant ? Avant d'analyser les processus de différenciation, nous interrogeons la manière dont les CS intègrent un espace préalablement structuré.

4.2.1 Intégration des CS dans l'écosystème de l'ÉS québécoise

- 44 L'apparition des CS ne semble pas avoir soulevé d'enjeu politique particulier en 1997 ni suscité de fortes réactions de la part des fédérations et des regroupements en place. Le succès de cette forme coopérative peut cependant représenter *a posteriori* une opportunité ou une menace selon les organisations. Afin d'éclairer cette analyse, nous devons revenir un instant sur le fonctionnement de cet écosystème et notamment son mécanisme de financement.
- 45 La CS est apparue au sein d'un mouvement coopératif représenté par le CQCM et structuré de façon matricielle (sectorielle, géographique et catégorielle). En effet, les fédérations et les regroupements représentent et accompagnent les coopératives selon leur secteur d'activité, leur lieu d'implantation et/ou leur catégorie.
- 46 Le tableau 5 illustre la structuration de l'ÉS selon les principales structures de représentations des différentes familles d'organisations.

Tableau 5. Rôles des structures de représentation des entreprises d'ÉS

Type de structure	Structure(s)	Rôle
Structures faîtières nationales	Chantier de l'économie sociale	Structuration des politiques publiques et d'un écosystème de soutien à l'émergence et au développement de l'ÉS
	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)	Renforcement de l'écosystème coopératif et soutien à ses fédérations membres
Structures de développement territorial	Pôles d'économie sociale : 19 pôles régionaux et 3 pôles autochtones	Développement territorial par le soutien à la création d'entreprises d'ÉS
	Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) : structure provinciale avec antennes locales	Développement économique par le soutien à l'entrepreneuriat collectif coopératif
Regroupements sectoriels	Fédérations et regroupements selon le secteur d'activité : - de coopératives : d'habitation, d'alimentation, funéraires, forestières, scolaires, agricoles ... - d'OBNL : centres de la petite enfance, habitation, culture...	Représentation, plaidoyer et soutien à la création et au développement d'entreprises dans le secteur concerné

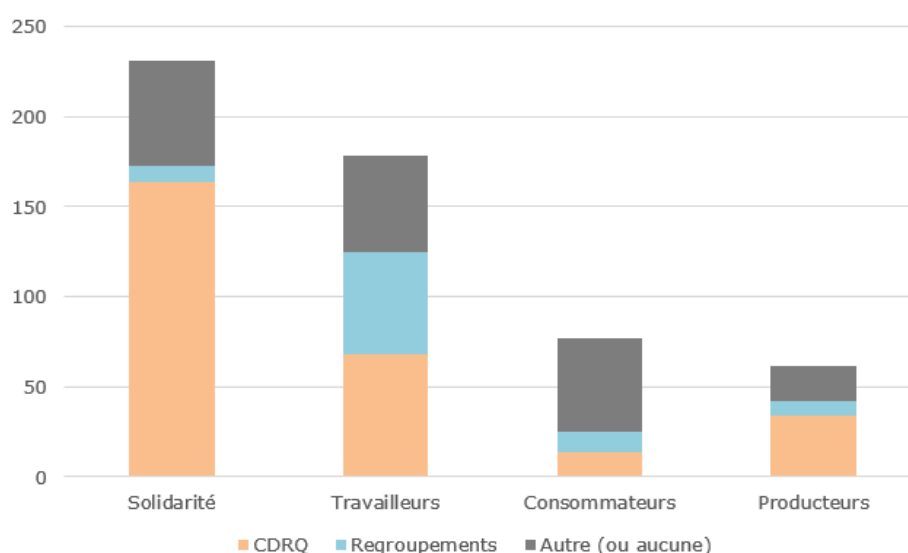
Regroupements catégoriels	Fédérations et regroupements selon le type d'entreprise : - Coopératives : de travail - OBNL : entreprises d'insertion, entreprises adaptées ...	Représentation, plaidoyer et soutien à la création et au développement d'entreprises selon le type

Source : les auteur-trices

- 47 Au sein de ce paysage, les CS ne disposent pas de fédération ou de regroupement qui leur soit propre, ni par secteur d'activité ni par type d'entreprise. Ainsi, par exemple, une CS en alimentation pourra adhérer à la FCAQ, et une CS qui sera gérée principalement par ses travailleureuses pourra adhérer au Réseau COOP. Les CS se retrouvent donc, dans les faits, dispersées au sein des différentes fédérations préexistantes, sans représentation spécifique. En France, une partie des Scic est représentée par la CGSCOP, le regroupement historique des coopératives de travail (Scop en France) (Magne et Vallade, 2025). Cette caractéristique des CS contribue à rendre plus poreuses les frontières traditionnelles entre les différentes familles du mouvement coopératif québécois, mais affaiblit également la portée critique de ce modèle organisationnel, qui ne dispose pas d'une voix qui lui est propre dans l'espace méso de l'économie sociale. L'organisation en réseau était pourtant une caractéristique explicitement proposée par le rapport *Osons la solidarité*, autant pour le versant « petite enfance » que pour le versant « coopératives multiservice ».
- 48 L'adhésion à une fédération se fait sur une base volontaire par chaque coopérative, mais ces structures ont des périmètres respectifs négociés entre elles (sous l'arbitrage du CQCM) : les « ententes de partenariat » prévoient notamment les responsabilités respectives des regroupements pour l'accompagnement au démarrage, un des rôles clés de ces structures qui mène à la structuration et à la constitution juridique de la coopérative. Les ententes de partenariat définissent en particulier les rôles et responsabilités entre les Coopératives de développement régional du Québec (CDRQ) et les fédérations ou les regroupements sectoriels (et catégoriels, pour les coopératives de travail). Selon le secteur d'activité (ou la catégorie), les coopérateur-rices doivent se diriger (ou être référés) vers la structure pertinente. Dans certains cas, l'accompagnement peut être partagé entre plusieurs structures. Par exemple, pour les coopératives en alimentation, l'accompagnement est partagé entre la CDRQ pour ce qui est des principes coopératifs et de la gouvernance démocratique, et la FCAQ pour l'accompagnement « métier » (gestion d'inventaire, bonnes pratiques, etc.). Une partie importante des financements de ces structures découle de ce rôle d'accompagnement. Les montants sont alloués par le ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie (MEIE) via le CQCM²⁰, et les structures justifient leur usage via les redditions de compte au CQCM, mentionnant notamment le nombre de coopératives accompagnées et créées. Les ententes de partenariat, l'accompagnement fourni par ces structures et leur mécanisme de financement sont donc des éléments essentiels de structuration de l'écosystème de l'ÉS. La part variable du financement des structures d'accompagnement (fonction du nombre de créations d'organisations) peut en toute logique influencer leur comportement en faveur de certaines formes organisationnelles.

49 Nous formulons maintenant plusieurs pistes de réflexion quant aux enjeux que représente la CS pour certaines de ces structures. Ces pistes s'appuient sur les entretiens menés avec des responsables de plusieurs de ces structures ainsi que sur des données quantitatives. Elles proposent une analyse préliminaire de la situation et demeurent à approfondir. Tout d'abord, à notre avis, la CS représente pour la CDRQ un levier de développement prioritaire et « autonome ». Par autonome, nous entendons que cette catégorie de CS « échappe » (du moins en partie) aux différentes fédérations sectorielles ou catégorielles, dans la mesure où elles n'ont pas de fédération propre²¹. Or, comme nous l'avons vu, les fédérations et les regroupements ont des périmètres délimités pour ce qui est notamment de l'accompagnement au démarrage, qui constitue une mesure essentielle de l'activité des regroupements et légitime leurs prérogatives et leur financement. Ainsi, la CS peut représenter une opportunité pour accroître le rôle et la légitimité de la CDRQ dans le développement local, et plus largement sa place dans l'écosystème de l'ÉS. À l'appui de cette idée, on constate que la CS est devenue la principale forme coopérative développée par la CDRQ au cours des dernières années (58 % des créations entre 2018 et 2024²²), alors qu'elle constitue un type de coopérative rarement créé par les autres regroupements et fédérations.

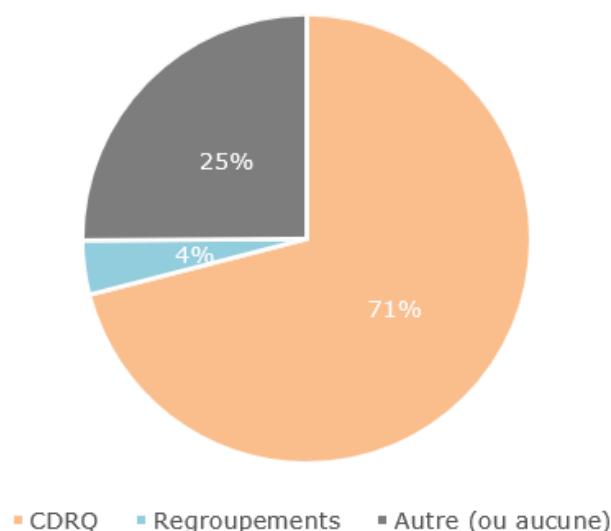
Graphique 5. Nombre de coopératives constituées par type et par structure mandataire (2018-2024)



Source : auteur-trices, à partir des données fournies par le CQCM

50 D'autre part, la CDRQ est la principale promotrice de la CS (71% des CS sont constituées par la CDRQ).

Graphique 6. Mandataires pour les constitutions de CS (2018-2024)



Source : auteur-trices, à partir des données fournies par le CQCM

- 51 Par ailleurs, depuis 2022, la CDRQ a reçu le mandat et le financement pour accompagner les OBNL dans les territoires où les services locaux d'accompagnement sont insuffisants, élargissant ainsi son périmètre d'action au-delà des seules coopératives qui lui étaient traditionnellement confiées. Cette initiative s'inscrit dans l'axe 1 du PAGES 2020-2025. Il serait intéressant de mesurer, à plus long terme, si cette possibilité réduit le nombre de CS constituées par les CDRQ (qui peut désormais accompagner la création d'OBNL, dont les règles de constitution sont moins exigeantes).
- 52 Du point de vue du Réseau COOP, dont la mission explicite est la démocratisation des milieux de travail, l'introduction de la CS peut se révéler ambiguë. D'un côté, la CS favorise cette démocratisation lorsqu'elle permet la représentation formelle des travailleuseuses comme membres et administrateur-trices dans des coopératives qui auraient auparavant été constituées sous une forme unisociétaire excluant les travailleuseuses de la gouvernance. D'un autre côté, le multisociétariat peut conduire à une dilution du pouvoir de travailleuseuses qui, dans une coopérative de travail, auraient été les seuls membres de leur organisation. Le poids respectif des catégories de membres apparaît ainsi comme un enjeu crucial, que nous étudions plus en détail dans la partie suivante.
- 53 Enfin, du point de vue du CQCM, qui a porté la revendication de l'introduction de la CS dans la Loi de 1997, cette formule pourrait représenter un levier de développement octroyant aux coopératives la souplesse qui caractérise les OBNL dans la composition du membrariat, ce qui pourrait représenter un atout majeur pour l'entrepreneuriat coopératif.
- 54 La CDRQ semble ainsi avoir contribué à la croissance du nombre de coopératives dans les années qui ont suivi l'introduction des CS, tout en ralentissant leur reflux après 2004. Une convergence objective d'intérêts a ainsi porté la croissance des CS bien au-delà du rôle initial qui lui était dévolu, en en faisant une forme organisationnelle

centrale de l'ÉS québécoise. Cependant, après 2013, le nombre de CS créées annuellement a chuté, s'inscrivant dans la tendance d'un recul global de l'entrepreneuriat coopératif au Québec, pour reprendre ensuite une croissance après la promulgation de la loi sur l'ÉS (voir tableau 4²³).

4.2.2 Analyse de la différenciation des CS par le canal gouvernance

- 55 La perspective méso invite à voir comment les organisations de l'ÉS se différencient à travers plusieurs « canaux », qui leur permettent de constituer et de préserver une autonomie relative vis-à-vis des normes du régime économique macro. Comme le notent Ballon et Celle (2023, p. 5), « les canaux n'interviennent pas seulement comme vecteurs d'une différenciation d'un espace méso, mais aussi comme vecteurs d'innovations sociales potentiellement porteurs de changements institutionnels ». Selon nous, c'est avant tout par le canal *gouvernance* que les CS se différencient des autres organisations de l'ÉS. Celui-ci « renvoie aux rapports sociaux de pouvoirs s'objectivant dans les règles de propriété, de l'organisation de la gestion et de la direction, et aux modalités de prise de décision collective » (Ballon et Celle, 2023, p. 3-4). En effet, c'est non seulement la gouvernance multipartite qui distingue les CS des autres formes de coopératives, mais c'est aussi celle-ci qui constitue, selon la littérature, un vecteur de changement social (Novkovic, 2019) ou un obstacle à celui-ci (Couture et al., 2023). Nous nous concentrons ici sur la structuration formelle du membrariat des CS, sur la base des données collectées.
- 56 Le multisociétariat et la possibilité d'intégrer des membres non-usager·ères dans la coopérative (les membres de soutien) constituent deux innovations majeures de la CS, qui rompent avec deux siècles de tradition unisociétaire du mouvement coopératif. Ainsi, l'Assemblée générale (AG) d'une CS réunit l'ensemble des membres appartenant aux différentes catégories²⁴. Chaque catégorie peut élire au moins un représentant siégeant au conseil d'administration (CA). Il convient de noter que ce sont les fondateur·rices qui déterminent la composition du membrariat et du CA – notamment le nombre de sièges réservés à chaque catégorie²⁵, laissant ainsi une « empreinte » (Abecassis-Moedas et al., 2021; Akroyd et Kober, 2020) décisive sur la structuration de la gouvernance des CS.
- 57 L'analyse de la structure du membrariat des CS révèle comment les entrepreneures collectives s'approprient les possibilités ouvertes par le multisociétariat²⁶. Premièrement, il ressort de cette analyse que l'ensemble des dix combinaisons possibles identifiées au tableau 2 se retrouve bel et bien dans la pratique. Les CS de notre échantillon comptent entre deux et quatre catégories de membres, dont le poids relatif dans les instances de gouvernance varie grandement²⁷. L'analyse révèle que près d'un tiers des CS ne comprend que deux catégories de membres, dont des membres de soutien. Ces configurations s'apparentent à des coopératives unisociétaires (une catégorie « traditionnelle », soit les travailleuse·s, les consommateur·trices ou les producteur·trices disposent d'une majorité absolue dans les instances), mais intègrent cependant des non-usager·ères qui « ouvrent » le membrariat, sans bouleverser la dynamique de gouvernance traditionnelle. D'autre part, dans deux tiers des CS, la composition du CA donne une majorité absolue à une catégorie de membres, ce qui limite aussi l'étendue du bouleversement induit par la CS dans le mouvement coopératif. Tout de même, dans un tiers des CS, plusieurs catégories de membres doivent délibérer et s'entendre (ou ultimement voter) sur les orientations stratégiques

et les décisions majeures de l'organisation. Il faut aussi noter que la catégorie de membres de soutien semble dans la majorité des cas instrumentalisée afin de faciliter la mobilisation de divers types de ressources (techniques, financières, symboliques) parmi la communauté entourant le projet (voir Audebrand et al., 2017 et Michaud et Audebrand, 2018). Dans certains cas, les municipalités sont amenées à soutenir les CS et à en devenir membres, notamment dans les cas d'épicerie de villages²⁸.

- 58 Finalement, l'analyse du canal gouvernance indique que l'innovation organisationnelle que constitue la CS se traduit par une ouverture relative de la gouvernance de ces coopératives²⁹. Plutôt qu'à une rupture radicale, la CS s'apparente alors plutôt à une double hybridation : à la fois des différentes coopératives unisociétaires traditionnelles entre elles, et des coopératives avec les OBNL (dont les règles de constitution du membrariat sont très souples). Le canal gouvernance sert ainsi à brouiller les frontières entre les familles de l'ÉS, la CS constituant un pont entre ses composantes traditionnelles.

4.2.3 Effets sur les autres canaux de différenciation

- 59 Nos données ne nous permettent pas de produire une analyse approfondie des autres canaux de différenciation. Cependant, les caractéristiques mentionnées ci-haut et relatives au canal gouvernance semblent produire en retour des effets de différenciation via d'autres canaux, notamment ceux de *futurité*, de *travail* et *produits-concurrence* (nos données n'indiquent pas une différenciation des CS par le canal *relation à la nature*). Nous esquissons ces quelques pistes qui invitent à de futures recherches.
- 60 Concernant le canal de la *futurité*, il convient de souligner l'attractivité que la CS exerce sur les entrepreneures collectives, comme l'ont indiqué plusieurs représentant·es de structures d'accompagnement au démarrage ainsi que des membres de CS lors des entrevues individuelles. La CS semble ainsi exercer un fort pouvoir de mobilisation d'abord par son appellation « de solidarité », qui constitue d'après nos entretiens un motif important pour s'intéresser au modèle en premier lieu. Ensuite, le caractère ouvert de sa gouvernance trouve un écho favorable chez nombre d'entrepreneures, car il permet « que tout le monde décide et participe, que tout le monde soit égal » au sein de l'organisation (entrevue, employée de la CDRQ)³⁰. Il arrive même que des accompagnateur·rices tempèrent la « vision très idéaliste de la coopérative en général, et de la CS en particulier » que portent ces entrepreneures (entrevue, CDRQ). La participation conjointe de l'ensemble des parties prenantes au projet coopératif apparaît donc dans le cas de la CS particulièrement porteuse de « représentations du futur [liées] à la construction de patrimoines collectifs » (Lamarche, 2023, p. 60).
- 61 Pour ce qui est du canal *travail*, la souplesse de la structuration de la gouvernance des CS fait en sorte que les travailleuses se trouvent dans certains cas absentes ou minoritaires dans les instances de gouvernance (dans respectivement 25 % et 57 % des CS). Dans ces cas, ils et elles peinent à décider ou imposer via ces instances une transformation des dynamiques et de l'organisation du travail. Dans d'autres cas, les travailleuses sont présentes dans ces instances, voire majoritaires (dans 14 % des CS), et en conséquence en position de peser sur la détermination de l'organisation et des conditions de travail³¹. La CS, selon la composition de son membrariat et la place qu'elle y accorde aux travailleuses, aura tendance à s'approcher ou s'éloigner du

modèle de la coopérative de travail, et de son potentiel de différenciation par le canal travail (voir notamment Ballon et al., 2023).

- 62 Quant au canal *produits-concurrence*, au regard des données de cette étude, les CS ne semblent pas se distinguer particulièrement des autres formes coopératives sur le plan des secteurs d'activité (voir graphique 3). Cependant, on observe davantage de CS implantées en zones rurales, comparativement aux coopératives de consommation ou de travail (voir graphique 4), et elles semblent généralement de petite taille et d'envergure locale. Ces « coopératives de proximité » (Bridault, 2012) sont ainsi créées pour préserver des commerces locaux dans des zones parfois dévitalisées, où la rentabilité ne serait pas suffisante pour attirer des sociétés de capitaux³². Contrairement à certaines Scic françaises (Ballon et Celle, 2023 ; Magne et Vallade, 2025), les CS étudiées dans notre recherche ne semblent pas poursuivre de projet politique ni formuler de critiques ouvertement anti- ou post-capitalistes, selon les témoignages recueillis. Les produits et services offerts par les CS visent plutôt à répondre à des besoins locaux non couverts par le marché, plutôt qu'à concurrencer les entreprises traditionnelles en proposant une alternative coopérative susceptible de transformer un secteur. La CS semble plutôt majoritairement fonctionner comme un outil de développement économique régional, mobilisant les ressources d'une communauté locale autour d'un projet souvent sans but lucratif. Elle s'inscrit ainsi dans la longue tradition des mouvements coopératifs ruraux, caractérisés par une militance dont la finalité « était avant tout le développement socioéconomique endogène », tandis que les mouvements coopératifs urbains orientent davantage « leur militance coopérative [...] dans le cadre d'un projet socioéconomique global visant à remplacer le capitalisme » (Bridault, 2012, p. 527).
- 63 Nous résumons les principaux canaux de différenciation des CS et leurs effets sur l'espace de l'ÉS dans le tableau 6.

Tableau 6. Synthèse de la différenciation des CS et ses effets sur l'ÉS

Canal	Différenciation CS	Effet sur l'espace de l'ÉS
Gouvernance	Multisociétariat : gouvernance ouverte à plusieurs catégories de membres, incluant des non-usager·ères.	Hybridation et porosité des frontières : rapprochement des familles de l'ÉS et renforcement de la cohérence interne
Futurité	Attractivité des dimensions symboliques de la CS : « solidarité » et ouverture du membrariat	Incarnation d'un modèle idéal(isé) d'entreprise d'économie sociale ouverte sur son milieu et autogérée par l'ensemble des groupes affectés par l'activité
Travail	Grande variabilité : le poids décisionnel des travailleuse·s offre des possibilités limitées de pouvoir sur l'organisation et les conditions de travail	Levier de développement par l'entrepreneuriat collectif suivant une orientation de développement économique local plutôt que de démocratisation des milieux de travail
Produits-concurrence	Développement économique local via le commerce et les services, dans des	Renforcement de l'orientation entrepreneuriale de l'ÉS comme levier de

	régions ou secteurs mal couverts par le marché	développement économique autogéré et régional

Source : auteur-trices

4.2.4 Le caractère « sans but lucratif » des CS

- ⁶⁴ Un élément supplémentaire distingue nettement les CS des formes différentes de coopératives et les rapproche des OBNL. En effet, 62 % des CS ne s'autorisent ni le versement de ristournes, ni d'intérêt sur les parts sociales, contre 11 % en moyenne pour les autres types de coopératives (source : DEC). Ces deux critères sont nécessaires, mais non suffisants pour qu'une coopérative puisse être reconnue fiscalement comme étant « sans but lucratif » : elles doivent également avoir « une finalité sociale ou environnementale forte (coopératives de santé et de services sociaux, services marchands de proximité, coopératives de partage d'outils...) » (CQCM, 2023, p. 9). Cette orientation pourrait être renforcée par une prochaine modification de la Loi sur les coopératives, puisqu'un récent projet de loi³³ propose l'introduction de deux nouveaux statuts : les coopératives pourraient désormais se déclarer, de manière volontaire, « à but non lucratif » (selon les deux critères mentionnés plus haut) ou « d'intérêt collectif » (dont l'objet vise l'ensemble d'une collectivité et non uniquement les membres) (Assemblée nationale du Québec, 2025). Les CS qui se prévaudront de cette qualification « d'intérêt collectif » se rapprocheront sans doute davantage des Scic, dont la définition intègre une dimension d'utilité sociale dans la loi qui les définit. De futures études comparatives menées à ce sujet pourraient se révéler d'un grand intérêt.
- ⁶⁵ Si le caractère de lucrativité *limitée* concerne l'ensemble des organisations de l'ÉS, la non-lucrativité facilite l'accès à certaines mesures, programmes, partenariats et contrats gouvernementaux. Cette distinction est sujette à controverse, car comme le souligne le CQCM (2023, p. 51) : « Ne serait-il pas risqué de créer deux catégories de coopératives, celles exploitées à des fins non lucratives et les autres, considérées a contrario comme étant exploitées dans un but lucratif, alors qu'aucune coopérative ne poursuit un but lucratif comme fin en soi, mais plutôt un but de satisfaction des besoins communs aux membres et à la collectivité ? ». Par ailleurs, le CQCM relève que le statut sans but lucratif et la non-distribution d'intérêts sur les parts sociales peuvent nuire à la capitalisation et finalement fragiliser leur modèle. Ainsi, les coopératives « sans but lucratif » affichent un taux de survie à long terme inférieur aux autres coopératives (CQCM, 2023). Ceci constitue un paradoxe, qui mériterait d'être creusé davantage, puisque le statut non-lucratif constitue souvent un moyen de sécuriser son modèle économique en se rendant admissible à certains programmes de financement, alors qu'il peut fragiliser la capitalisation de la coopérative³⁴. Retenons que les coopératives de solidarité se distinguent nettement des autres formes coopératives sur ce point. Cette particularité tend à brouiller les frontières entre coopératives et OBNL et alimente l'argument d'un rapprochement des différentes familles de l'économie sociale, contribuant ainsi à son unification. De plus, on mesure comment l'introduction des CS produit encore des répercussions sur l'environnement institutionnel de l'ÉS québécoise, venant remettre en question certains principes et règles parmi les plus structurants pour ses organisations, notamment la lucrativité et l'utilité collective.

05. Conclusion

- 66 Cet article a mis en lumière le sens et les conséquences de l'introduction des coopératives multisociétaires dans l'espace mésoéconomique de l'ÉS québécoise. En retraçant parallèlement l'évolution historique de l'ÉS et celle de la CS comme modèle organisationnel, nous avons montré un cheminement dont les résultats dépassent à certains égards les intentions initiales, tout en s'en écartant parfois. L'analyse des canaux de différenciation proposée par l'approche mésorégulationniste permet une lecture nuancée de ces effets, en considérant la CS comme une critique en acte au sein même de l'ÉS. Plus largement, nos résultats appuient l'idée d'un effet d'unification du champ de l'ÉS, les CS contribuant au rapprochement des familles coopératives entre elles ainsi qu'avec les OBNL.
- 67 Notre contribution se situe à deux niveaux. Sur le plan théorique, nous avons expérimenté l'application empirique d'une approche encore peu mobilisée, celle de la mésorégulation. Celle-ci permet d'envisager les CS non comme des entités isolées, mais comme composantes d'un espace mésoéconomique structuré en partie par ses propres règles, institutions et acteur-trices, relativement autonomes du régime macroéconomique dominant. Elle met en évidence les interactions internes à cet écosystème et les formes de différenciation vis-à-vis du marché capitaliste. L'approche distingue plusieurs canaux (gouvernance, futurité, travail, produits-concurrence, rapport à la nature) qui nous ont permis d'analyser certaines dimensions des CS – telles que le multisociétariat, l'ouverture à des non-usager-ères ou leur attractivité symbolique – et de montrer comment ces innovations organisationnelles peuvent se traduire en innovations institutionnelles. En revanche, notre étude ne permet pas de saisir l'impact de ces transformations méso sur le régime macro, faute d'un appareillage statistique et de données étendues. Autrement dit, si nous tenons compte des contraintes de l'économie de marché, il reste à déterminer dans quelle mesure les CS pourraient contribuer à des transformations interstitielles du système capitaliste (Wright 2017). Une exploration plus approfondie des canaux « futurité » et « produits-concurrence » apparaît ici comme une piste de recherche prometteuse.
- 68 Sur la plan empirique, notre analyse apporte une meilleure compréhension de l'intégration des CS dans l'ÉS québécoise. Inspirée du modèle italien des coopératives sociales, leur introduction a été portée par des acteur-trices de l'ÉS souhaitant renforcer le tissu coopératif, notamment dans les régions rurales. Par leurs innovations en matière de gouvernance, les CS se sont rapidement imposées comme un levier central de développement au sein du mouvement coopératif, bien au-delà du rôle marginal qui leur était initialement assigné.
- 69 L'essor des CS repose sur une convergence d'intérêts entre des entrepreneures, attiré-es par la souplesse du modèle, et les structures de développement économique qui y voient un outil malléable échappant aux logiques fédératives traditionnelles. La CDRQ, en particulier, semble y avoir trouvé un instrument efficace de développement économique et territorial. Cette versatilité explique la capacité du modèle à s'adapter à des contextes géographiques et sectoriels très variés.
- 70 En parallèle, l'introduction des CS a entraîné des effets non intentionnels de reconfiguration de l'écosystème de l'ÉS. Par leur hybridité, elles contribuent à bâtir des ponts entre les « silos » coopératifs et associatifs (Bridault, 2012). Cette hybridation se manifeste à travers la diversité des structures de membrariat et la flexibilité des modes

de gouvernance. Lorsqu'elles parviennent à équilibrer les pouvoirs entre catégories de membres (ex : travailleuseuses, consommateur-trices, soutien), elles incarnent une innovation organisationnelle radicale, se rapprochant de l'idéal du commun productif ou de « l'entreprise commune » (Michaud et al., à paraître). Dans l'ensemble, leur insertion tend à estomper les frontières entre les familles historiques de l'ÉS, un mouvement amorcé durant l'institutionnalisation des années 1990-2000 et consolidé par la *Loi sur l'économie sociale* de 2013. La CS participe ainsi d'une dynamique d'unification et de densification de l'ÉS, susceptible d'en renforcer la cohérence interne et de compenser son hétérogénéité, souvent dénoncée comme un obstacle à sa prétention à incarner un « régime socio-économique » alternatif au capitalisme (Boyer, 2023 ; Hély, 2008).

- 71 Enfin, la CS s'inscrit dans la continuité du projet de l'ÉS des années 1990, soutenu par l'État pour favoriser la création d'emploi et l'accès à des services de proximité, dans une logique de développement local endogène. Bien qu'elle ait été mobilisée au-delà du périmètre initial, la CS demeure largement conforme aux objectifs du *Sommet sur l'économie et l'emploi* de 1996 : répondre au chômage et à la dévitalisation rurale sans recourir massivement aux fonds publics. Ce positionnement limite son potentiel de « critique en acte ». Contrairement à la France, où certaines Scic d'envergure nationale portent un discours ouvertement anti- ou post-capitaliste (comme dans le cas des *Licoornes*, voir Ballon et Celle, 2023 et Magne et Vallade, 2025), les CS québécoises s'inscrivent plutôt dans un projet de développement local par l'entrepreneuriat collectif, sans visée explicite de contestation du capitalisme. La forte institutionnalisation de l'ÉS québécoise apparaît dès lors comme une force et une faiblesse : source de légitimité, de soutien technique et financier, mais aussi de domestication de son potentiel critique, en l'alignant sur les priorités économiques des gouvernements en place. En ce sens, ce premier examen empirique des CS à l'aune de la mésoéconomie ouvre la voie à d'autres travaux visant à saisir plus finement les pratiques différenciées des différentes composantes de l'ÉS québécoise et leur capacité à nourrir, à terme, un véritable projet socio-économique alternatif.

BIBLIOGRAPHIE

Arsenault, G. (2018). *L'économie sociale au Québec : une perspective politique*. Québec (Québec): Presses de l'Université du Québec.

Assemblée nationale du Québec. (2025). *Projet de loi n° 111, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions* (43e législature, 1re session). <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-111-43-1.html>

Audebrand, L. K., Michaud, M., & Lachapelle, K. (2017). Les coopératives de solidarité : Un modèle unique de soutien à l'entrepreneuriat collectif. *Revue internationale PME*, 30(3-4), 163-189.

Ballon, J. et Celle, S. (2023). « Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel ». *Revue Interventions économiques*.

Papers in Political Economy, n° 69.

<https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.20404>.

Ballon, J., Celle, S., Fretel, A. et Vallade, D. (2023). « Coopératives de production : quelle spécificité du rapport social d'activités coopératif à l'aune du rapport salarial ? ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, no 34, 1er semestre. <https://doi.org/10.4000/regulation.22351>.

Bastien, J. et Lamarche, T. (2023). « Chapitre 4. La mésoéconomie institutionnaliste ». Dans *Grand manuel d'économie politique*, (pp. 101-110).Dunod, <https://doi.org/10.3917/dunod.franc.2023.01.0101>.

Berthiaume, A., Bergeron-Gaudin, J.-V. et Gaudreau, L. (2022). « L'organisation communautaire au Québec : Quelques zones d'ombre dans l'état des connaissances ». *Canadian Social Work Review*, 39(1), 45-61. <https://doi.org/10.7202/1091513ar>

Bodet, C. et Lamarche, T. (2020). « Des coopératives de travail du XIXe siècle aux CAE et aux Scic : les coopératives comme espace méso critique ». *RECMA*, 358, no 4, 72-86. <https://doi.org/10.3917/recma.358.0072>.

Bouchard, M., Fontan, J.-M. et Lévesque, B. (2025). « Écosystèmes de l'économie sociale et solidaire : Éléments d'une recherche exploratoire ». *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, 16(1), 7-29. <https://doi.org/10.29173/cjnser778>

Boyer, R. (2023). *L'économie sociale et solidaire: une utopie réaliste pour le XXIe siècle?* Mondes en transitions 9. Les petits matins.

Bridault, A. (2012). « Les trois âges des mouvements coopératifs ». Sommet international des coopératives 2012. https://base.socioeco.org/docs/pouvoir_des_coop_final_web2.pdf.

Catala, B., Savall, T. et Chaves-Avila, R. (2023). « From entrepreneurial and innovation ecosystems to the social economy ecosystem ». *Journal of Business Research*, 163, 113932.

Côté, D. (2011). « Difficiles convergences : Mouvement des femmes et économie sociale, l'expérience québécoise ». dans I. Guérin, M. Hersent, & L. Fraisse, *Femmes, économie et développement : De la résistance à la justice sociale*, (pp. 289-312) Érès..

Couture, F., Jarzabkowski, P. et Lê, J. K. (2023). « Triggers, Traps, and Disconnect : How Governance Obstacles Hinder Progress on Grand Challenges ». *Academy of Management Journal*, 66(6), 1651-1680. <https://doi.org/10.5465/amj.2020.1716>

Celle, S. (2020). *La dynamique démocratique de l'économie sociale: une approche institutionnaliste de l'émergence et de l'évolution historique des organisations de l'économie sociale dans le capitalisme en France (1790-2020)*. (Thèse de doctorat, Université de Lille). <http://www.theses.fr/2020LILUA011/document>.

Celle, S. (2024). « The institutionalisation of the social and solidarity economy in France as a meso-space. A periodisation from a meso-regulationist perspective ». *Revue de la régulation*, (36). <https://doi.org/10.4000/11w7k>

Claude, M., et Gaudet, S. (2018). « L'entrepreneur social, une catégorie émergente au Québec ». *ANSERJ*, 9(1), 14. <https://doi.org/10.22230/cjnser.2018v9n1a280>

CQCM (2023). *État de situation sur les coopératives exploitées à des fins non lucratives*. Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

D'Amours, M. (2002). « Processus d'institutionnalisation de l'économie sociale : La part des mouvements sociaux ». *Économie et Solidarités*, 33(2), 27-40.

Dorion, C. (2016). *Le financement de l'économie sociale au Québec* (Working Paper no. 2016/01, 36 p.). CIRIEC.

Favreau, L., CRISES, Université du Québec en Outaouais, & Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités. (2005). *Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec : Essai d'analyse politique*. CRISES.

GTES (1996). « Osons la solidarité ». Québec (Québec) : Groupe de travail sur l'économie sociale. https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2017/06/rapport-osonslasolidarite_1996.pdf.

Girard, J.-P. (2008). « Les coopératives de solidarité au Québec : entre rupture et continuité ». *Économie et Solidarités* 39(2), 53-74. <https://doi.org/10.7202/044103ar>

Girard, J.-P. (2010). « La coopérative multisociétaire : nouveau coopératif et défis de gestion ». *Revue de l'Université de Moncton* 41, n° 1 : 25-48. <https://doi.org/10.7202/1006089ar>.

Hély, M. (2008). « L'économie sociale et solidaire n'existe pas ». *La Vie des idées*. <http://www.laviedesidees.fr/L-economie-sociale-et-solidaire-n.html>

Lamarque, T. (2023). « Chapitre 6. Approche méso de la théorie de la régulation ». Dans *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs* (pp. 57-64). Dunod.

Lamarque, T. et Bastien, J. (2025). *Méso-économie : penser la pluralité des dynamiques économiques*. Dunod.

Lamarque, T., Grouiez, P., Nieddu, M., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., Michel, S. et Vercueil, J. (2021) « Saisir les processus méso : une approche régulationniste ». *Économie appliquée* no 1, 13-49. <https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11904-3.p.0013>.

Lamarque, T. et Richez-Battesti, N. (2023). « Produire est politique : les coopératives, levier de transformation ». *Revue de la régulation*, no 34, 1er semestre. <https://doi.org/10.4000/regulation.22341>.

Lévesque, B. et Malo, M.-C. (2024). « Regards sur les Lois : comparaison de l'ESS en France et de l'ES au Québec ». *RECMA*, 372-373, 72-86. <https://doi.org/10.3917/recma.372.0076>.

Lévesque, B. et Mendell, M. (2016). « Économie sociale et solidaire : Ses écosystèmes ». *Revue Interventions économiques*, 54.

Lévesque, B. et Petitclerc, M. (2008). « L'économie sociale au Québec à travers les crises structurelles et les grandes transformations (1850-2008) ». *Économie et Solidarités*, 39(2), 14-37. <https://doi.org/10.7202/044101ar>.

Lund, M. et Novkovic, S. (2023). « Multi-stakeholder cooperatives ». In M. Elliott et M. Boland (dir.), *Handbook of Research on Cooperatives and Mutuals* (p. 531-548). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781802202618.00045>

Magne, N. et Vallade, D. (2025). Les SCIC françaises : raviver la fonction critique de l'économie sociale et solidaire ? Michaud, Myriam 2026-01-28T21:21:00MM *Interventions économiques*.

Michaud, M., Rafélis de Broves, O., Furukawa Marques, D., & Audebrand, L. K. (À paraître). « Communaliser l'entreprise : La coopérative multisociétaire comme véhicule des communs productifs ». Dans D. Furukawa Marques (dir.), *Politique des communs*. Presses de l'Université Laval.

Michaud, M. et Audebrand, L. K. (2019). « Inside out, outside in : “Supporting members” in multi-stakeholder cooperatives ». *Management decision*, 57(6), 1382-1398. <https://doi.org/10.1108/MD-01-2017-0042>

Novkovic, S. (2019). « Multi-stakeholder cooperatives as a means for jobs creation and social transformation ». Dans B. Roelants et al.(dir.), *Cooperatives and the World of Work* (1^{re} éd., p. 220-233). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429285936-14>

Québec. (2015). « Des valeurs qui nous enrichissent - Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 ». Québec (Québec): ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Québec (2020). « La force du collectif - Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 ». Québec (Québec): ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Réseau COOP (2022). Les coopératives de solidarité au Québec et l'intégration des travailleureuses. Rapport de recherche. <https://reseau.coop/workspace/uploads/CS-et-travailleurs-Rapport-complet.pdf>

Roy, M. (2016). *L'entrepreneuriat social et l'entreprise sociale* (p. 44) (Synthèse de connaissances). TIESS.

Spear, R. (2022). « Des défis pour les coopératives et les chercheurs ». *RECMA*, 364(2), 226-236. <https://doi.org/10.3917/recma.364.0226>

Vézina, M. et Girard, J.-P. (2014). « Multi-Stakeholder Co-Operative Model as a Flexible Sustainable Framework for Collective Entrepreneurship: An International Perspective ». Dans *Co-Operative Innovations in China and the West*, (pp. 64-78). Palgrave Macmillan UK. https://doi.org/10.1057/9781137277282_5.

Vieta, M. (2010). « The New Cooperativism ». *Affinities*, 25 août 2010. <https://ojs.library.queensu.ca/index.php/affinities/article/view/6145>.

Wright, E.O. (2017) *Utopies réelles*. Paris : La Découverte, coll. « L'horizon des possibles ». 613 p.

RÉSUMÉS

L'émergence des coopératives multisociétaires dans plusieurs pays occidentaux participe d'un renouveau du mouvement coopératif, bousculant deux siècles de tradition unisociétaire. Cette nouvelle forme coopérative intègre dans sa gouvernance diverses catégories de membres, notamment les travailleureuses, les consommateur-trices et d'autres groupes indirectement affectés par ses activités. Dans cet article, nous analysons la manière dont les coopératives multisociétaires du Québec, désignées sous le nom de « coopératives de solidarité », ont contribué à reconfigurer l'espace mésoéconomique de l'économie sociale. Nous nous appuyons sur une méthodologie mixte (analyse documentaire, sondage et entrevues) afin de mettre en lumière les spécificités québécoises du multisociétariat, en comparaison avec le cas de la Scic française. Les résultats de notre recherche mettent en évidence que cette forme coopérative poursuit l'unification de l'économie sociale par l'hybridation de ses formes traditionnelles. Notre recherche montre également que la coopérative de solidarité contribue à renforcer l'orientation de l'économie sociale vers le développement économique par l'entrepreneuriat collectif local, tout en affaiblissant son discours critique du régime macroéconomique.

The emergence of multi-stakeholder cooperatives in several Western countries is part of a renewal of the cooperative movement, challenging two centuries of single-stakeholder tradition. This new form of cooperative brings together various categories of members into its governance,

including workers, consumers, and other groups indirectly affected by its activities. This article analyzes how Québec's multi-stakeholder cooperatives – “solidarity cooperatives” – are reconfiguring the meso-economic space of the social economy. It draws on a mixed-method study (documents, survey, interviews) to highlight the specific features of multi-stakeholder cooperatives in Québec, in comparison with the French Scic model. More specifically, we show how this cooperative form furthers the unification of the social economy by the hybridization of its traditional forms. It also strengthens the social economy's orientation toward economic development through local collective entrepreneurship, while simultaneously weakening its critical discourse on the macroeconomic regime.

INDEX

Keywords : multi-stakeholder cooperatives, Québec, social economy, mesoeconomy, economic history

Mots-clés : coopératives multisociétaires, Québec, économie sociale, mésoéconomie, histoire économique

AUTEURS

OLIVIER RAFÉLIS DE BROVES

 **IDREF** : <https://idref.fr/293585873>

olivier.rafelis-de-broves.1@ulaval.ca

MYRIAM MICHAUD

 **IDREF** : <https://idref.fr/293586128>

myriam.michaud@teluq.ca

DAN FURUKAWA MARQUES

 **IDREF** : <https://idref.fr/256705771>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/217162842102973040019>

Dan.Furukawa-Marques@soc.ulaval.ca

LUC K. AUDEBRAND

 **IDREF** : <https://idref.fr/224149687>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/63152079160207111440>

 **ISNI** : <https://isni.org/isni/000000007439623X>

luc.audebrand@fsa.ulaval.ca

«Les coopératives éphémères d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif : entre leurs racines québécoises et leur essaimage en France, un espace méso-critique entravé »

« Temporary Cooperatives For Cooperative Entrepreneurship Education: Between Their Roots In Quebec And Their Spread In France, A Meso-Critical Space That Is Being Hampered »

Elodie Ros et Lamia Bouadi

01. Introduction

- 1 Cet article propose une analyse critique des Coopératives éphémères d'éducation à l'entrepreneuriat collectif (C3EC) par le prisme de l'approche mésocritique.
- 2 Les C3EC sont communément présentées (par les acteurs, les pouvoirs publics mais aussi les chercheurs dont les auteures elles-mêmes) comme les dernières nées ? des acteurs coopératifs. Ce sont des coopératives temporaires de 2 à 12 mois permettant à divers publics (jeunes, migrants, femmes, étudiants, jeunes majeurs...) de réaliser des activités économiques dans un cadre autogérés. Pour cela, les participants bénéficient d'un accompagnement à la prise en main de la coopérative, à sa gestion et à son organisation collective. Ils disposent du statut d'entrepreneur-coopérateur, tandis que la coopérative est administrativement portée par une CAE¹. Depuis 2013, plus de 6500 coopérants et 535 coopératives éphémères ont vu le jour, dont 30 % implantées en zones rurales et 60 % dans les quartiers de la politique de la ville (QPV), mobilisant plus de 3000 acteurs locaux (collectivité, CAE, centre social, maison de quartier, association

d'éducation populaire...)². La Fabrique coopérative a cherché à fédérer ce nouveau type de coopérative en élaborant des outils pour leur développement : ressources pédagogiques, accompagnement de porteurs, formations mutualisées d'animateurs, groupe de travail thématique à différents publics cibles des C3EC.

- 3 En s'intéressant plus particulièrement aux Coopératives jeunes majeurs (CJM) qui s'adressent à des jeunes de 18 à 30 ans, cet article propose d'interroger la réalité de ce nouvel espace coopératif au prisme des propositions de l'analyse méso (Bastien, Lamarche, 2025). En France, les C3EC ont été modélisée par un collectif breton autour d'une coopérative d'activités et d'emplois (CAE) puis essaimées par une fédération de CAE, à partir du modèle de coopérative jeunesse de service (CJS) développé depuis les années 1980 au Québec (Rospabé et al., 2016). Les C3EC ont séduit le monde coopératif à la recherche d'outils pour mobiliser les jeunes. Mais si les CAE ont été très présentes lors de ce déploiement en France, l'essaimage du modèle de C3EC a été mené par des porteurs de projets associatifs plutôt issus de l'éducation populaire ou de l'intervention sociale. Loin de représenter un espace clos et balisé, les C3EC se sont développées à partir des tensions générées entre les différents acteurs de ces projets, auxquelles s'ajoutent des logiques spécifiques de rapport aux financements publics.
- 4 Essaimées par des acteurs associatifs disposant d'une certaine maîtrise des attentes des commandes publiques, dans un contexte de réduction des subventions (Fraisie, 2021), les C3EC ont progressivement évolué vers des dispositifs d'accompagnement à l'insertion des jeunes tributaires des financements publics. Ce glissement les a progressivement éloignées du projet politique initial qui visait à former une relève générationnelle pour le monde coopératif.
- 5 C'est d'ailleurs cette dernière dimension qui semble avoir un effet important sur la faible robustesse de ce nouvel espace mais aussi celle qui demeure un impensé de la littérature comme des débats entre acteurs. Ainsi, cet article cherche à comprendre dans quelle mesure cet espace constitue ou non un nouvel espace coopératif, capable à la fois de préserver et transmettre l'identité coopérative, d'intégrer les aspirations des nouvelles générations et d'assumer sa fonction critique.
- 6 Pour cela, la recherche repose sur une analyse empirique, en considérant les CJM comme un cas heuristique pour apprécier l'évolution du projet des C3EC en lien avec le projet coopératif. Le choix de l'approche mésocritique (Bodet et Lamarche, 2020 ; Lamarche et Richez-Battesti, 2023 ; Ballon et Celles, 2023) offre un cadre d'analyse particulièrement stimulant. Ce cadre sera complété et discuté à partir de travaux sur l'isomorphisme institutionnel, afin d'évaluer la banalisation du projet politique des C3EC et d'adopter une lecture par les proximités pour en saisir les dynamiques territoriales ainsi que l'articulation avec les politiques publiques, dont le rôle a été déterminant dans cette évolution.
- 7 Après avoir présenté le contexte d'émergence des C3EC en France (partie 1), ainsi que le cadre théorique et méthodologique mobilisé (partie 2), nous nous intéresserons aux configurations et dynamiques qui contraignent l'essaimage des C3EC en tant qu'espace relativement autonome et différencié, tel que défini par l'approche méso-critique (partie 3).

02. Des CJS québécoises aux C3EC françaises

- 8 S'inspirant fortement de leurs aînées québécoises, les C3EC font l'objet de plusieurs expérimentations et configurations. Parmi celles-ci, nous nous intéressons plus particulièrement aux C3EC destinées à des jeunes majeurs en quête d'insertion professionnelle notamment parce qu'elles ambitionnent de dépasser la simple « sensibilisation à l'ESS » pour former et recruter de futurs coopérateurs. Nous résumons ici de leur processus d'émergence et d'évolution.

2.1 Succès, évolution et malentendu du modèle de CJS québécois tel qu'adapté en France

- 9 Nées en 1982 à l'initiative de jeunes Franco-Ontariens de la municipalité de Hertz, les Coopératives jeunesse de services (CJS) commencent à se développer au Québec dès 1988, grâce au Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail (RQCCT) (Ziani, 2019). Elles sont présentées comme un « projet de la relève du secteur de l'économie sociale » lors du Sommet socio-économique du Québec de 1996 (Ziani, 2019 :5). En 2018, un changement de cap marque un glissement vers une valorisation accrue de la dimension entrepreneuriale des CJS, au détriment de leur mission initiale de sensibilisation au modèle coopératif. En conséquence, les CJS changent de nom pour devenir des Coopératives d'initiatives à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) ou Jeune Coop et les « coopérants » sont désormais désignés comme des « entrepreneurs ».
- 10 En France, le modèle initial des CJS a, lui aussi, d'abord été perçu par les acteurs coopératifs, en particulier les CAE, comme un outil de recrutement d'une nouvelle génération de jeunes coopérateurs, leur développement n'a toutefois pas suivi la même trajectoire qu'au Québec.
- 11 Suite à l'implantation des C3EC en France au début des années 2010 (Rospabé et al., 2016), de très nombreux acteurs se sont saisis de ce modèle : CAE, Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), associations d'éducation populaire, centres sociaux, pouvoirs publics locaux, services sociaux, universités, etc. En plus des CJS, ont émergé des Coopératives jeunes majeurs (CJM), s'adressant à des jeunes de 18 à 30 ans en recherche d'insertion professionnelle, mais aussi des coopératives ciblant des personnes migrantes, des chômeurs de plus de 45 ans, des réfugiés, à des femmes, ou encore à des habitants des QPV.
- 12 Les formes et modalités des coopératives éphémères se sont donc diversifiées. La Fabrique Coopérative³ a été créée en 2019 afin de prendre en compte cette variété. Cette création fait suite à une première étape de diffusion du modèle, pilotée par la fédération de CAE Coopérer pour entreprendre. La Fabrique Coopérative avait pour objectif de fédérer les différentes formes de C3EC et de constituer un centre de ressources à destination des porteurs de projets potentiels. Parallèlement à ce réseau, d'autres initiatives ont vu le jour, comme le modèle d'Entreprise coopérative de jeunes (ECJ)⁴, construit autour d'une activité économique rémunératrice unique. Ou comme le réseau Kpacité⁵ qui s'est développé avec la volonté de dépasser les limites constatées à la suite de l'expérimentation d'une CJS dans les Hauts-de-France. Il fédère aujourd'hui dix structures.

- 13 Quel que soit le modèle ou l'affiliation, ces initiatives reposent toujours sur un collectif temporairement engagé (de 2 à 12 mois) autour d'une production économique réelle et d'une autogestion de l'organisation du travail par les coopérateurs et coopératrices (Collectif Coopec, 2024).
- 14 Plusieurs travaux montrent que cette diversification s'est principalement opérée en réponse à des enjeux d'insertion professionnelle et sociale des coopérateurs au détriment de la dimension éducative et de la critique à l'égard du modèle économique dominant (Plaindoux, Volat, 2020 ; Rosbapé, 2014).
- 15 Comme nous le verrons dans la dernière partie de cet article, ce glissement n'a pas été sans générer des tensions entre les différentes parties prenantes (Bouadi et Ros, 2023), ainsi que des difficultés de positionnement entre, d'une part, le projet politique de constitution d'une relève générationnelle coopérative et, d'autre part, une assimilation à un dispositif d'accompagnement à l'insertion des jeunes. Par ailleurs, dans leur processus d'essaimage, les C3EC étudiées se sont retrouvées confrontées à une grande diversité de systèmes locaux, particulièrement hétérogènes en matière de politique de jeunesse (Loncle, 2011).

2.2 De la CAE au centre social, construction d'un malentendu sur l'objet des C3EC en France

- 16 Les premières coopératives éphémères ont été expérimentées en France à partir de 2011, inspirées des CJS québécoises (Rospabé et al., 2016) découvertes par un collectif breton de l'ESS. Adapté au droit du travail français, le modèle cible les 16-18 ans et s'appuie sur des CAE qui assurent le cadre juridique via un Contrat d'accompagnement au projet entrepreneurial (CAPE).
- 17 L'animation des C3EC est assurée, comme au Québec, par deux animateurs formés à la fois à l'entrepreneuriat coopératif et à l'éducation populaire. L'usage des termes *coopérant* et *coopérante* utilisés encore aujourd'hui, préférés à *coopérateur* et *coopératrice* pour désigner les jeunes participants à ces coopératives, témoigne également de cet héritage canadien. Par ailleurs, depuis son introduction en France, ce modèle coopératif a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs (Rospabé et al., 2017), qui ont mis en évidence des traits communs dans ses déclinaisons françaises : un cadre coopératif autogéré par les jeunes, la réalisation d'activités économiques réelles, une sécurisation de ces activités, une pédagogie reposant sur l'éducation populaire afin d'accompagner les jeunes dans la prise en main de leur entreprise coopérative. Ils ont également souligné leur grande diversité, observable à travers de nombreuses variables telles que l'objet, le public visé, le territoire d'implantation ou encore les types de partenariats mobilisés (Collectif Coopec, 2024).
- 18 À la suite des premières expérimentations, la fédération de CAE Coopérer pour Entreprendre obtient une subvention du programme « *La France s'engage* » afin de développer les CJS sur l'ensemble du territoire français pendant une période de trois ans.
- 19 Le fait qu'une CAE, puis une fédération de CAE, ait porté le déploiement des C3EC en France s'explique notamment par l'actualité des enjeux liés à la « relève générationnelle » dans le secteur coopératif. Récemment, le *think tank* « la relève générationnelle de l'ESS », porté par la fondation Crédit coopératif⁶ témoigne de la

mobilisation des acteurs coopératifs autour de cette problématique. L'Alliance coopérative internationale (ACI) a créé, quant à elle, un comité des jeunes qui se formalise en novembre 2021. On peut également noter l'investissement de CAE dans diverses formations universitaires en Île-de-France. La création d'un poste de chargé de développement des projets jeunesse au sein de certaines CAE témoigne également de cet intérêt (Veyer, 2024 :113). Les exemples pourraient être multipliés, qu'il s'agisse de participation à des chaires universitaires, de financement de formations, ou encore de collaborations avec des groupes tels que L'économie sociale partenaire de l'école de la République (L'ESPER) (Verzat, 2011 ; Chaïbi, 2018 ; Michaud, 2020 ; Brusadelli, 2022).

- 20 Cependant, malgré l'ambition portée par le monde coopératif à l'égard des C3EC en matière de relève générationnelle, leur essaimage a été principalement porté par des acteurs associatifs de l'éducation populaire ou de l'intervention sociale davantage inscrits dans une logique de dispositifs d'accompagnement à l'insertion. Au départ, portées directement par des CAE, comme en Bretagne autour de la CAE Élan Créateur, puis par la Coopérative régionale d'éducation à l'entrepreneuriat collectif (CRIC), qui regroupe des CAE, leur fédération et des acteurs locaux de l'ESS, les C3EC seront de plus en plus créées à l'initiative d'associations locales et de centres sociaux.⁷
- 21 C'est précisément la dissonance entre le projet porté par le monde coopératif et sa mise en œuvre par le monde associatif, dans le cadre des C3EC, que cet article se propose d'explorer, à partir des outils de l'approche méso.

03. Pour une approche méso-critique territoriale de l'espace des C3EC : cadre théorique et méthodologique

- 22 La transmission au sein des coopératives, au-delà d'un simple passage de relais, constitue un enjeu majeur lié au vieillissement de leurs dirigeants et aux évolutions sociétales (La Manufacture Coopérative, 2022). Elle implique un véritable « travail politique » pour préserver l'identité coopérative tout en intégrant les aspirations des nouvelles générations (Ballon et al, 2022). La notion de « travail politique » renvoie notamment aux actions de légitimation, de problématisation, et d'instrumentation réalisées par une diversité d'acteurs et ayant des effets sur les institutions (Lamarche, Bastien, 2025 :96).
- 23 Les CAE, fortement impliquées dans le déploiement initial des C3EC, ont appréhendé ces coopératives comme un levier potentiel pour attirer de jeunes coopérateurs, au regard du constat qu'en 2020 les 18-25 ans ne représentaient que 2 % des effectifs des CAE, proportion portée à 22 % lorsque la tranche d'âge est étendue jusqu'à 35 ans (Coopérer pour entreprendre, 2020 : 24). Elles ont également perçu dans le modèle des C3EC la possibilité d'articuler plusieurs stratégies : déploiement territorial, inscription dans des démarches d'insertion et création d'espaces éducatifs et critiques face au modèle économique dominant.
- 24 Ces stratégies peuvent être analysées à travers l'approche mésoéconomique telle que présentée par Lamarche et Richez-Battesti (2023), que nous mobilisons ici, car elles se situent à l'intersection des trois dynamiques majeures caractérisant l'échelle méso : les dynamiques territoriales (acteurs du territoire qui co-portent ou sont mobilisés dans le cadre des C3EC), les dynamiques organisationnelles (dimension éducative et

entrepreneuriale portée par les CAE), et les dynamiques structurelles (cadre institutionnel et les politiques publiques de référence). Cette approche nous apparaît particulièrement adaptée à notre analyse car elle a l'ambition « (...) de dépasser la dimension souvent monographique des travaux sur l'ESS et sur les coopératives, pour les inscrire dans un cadre théorique embrassant les contextes et la diversité des pratiques, des processus et des formes de coordination, sans limiter l'approche aux stratégies d'acteurs » (Lamarche et Richez-Battesti, 2023 :10).

- 25 Pour comprendre ces différentes stratégies ainsi que les difficultés liées à leur mise en œuvre, nous présentons ici les instruments de réflexion que nous avons mobilisés. Ces derniers ont été élaborés à partir d'allers-retours entre l'observation de la mise en œuvre des C3EC et l'esquisse d'un cadre d'analyse, conformément à la démarche propre à la méthodologie abductive (Hallée, Garneau, 2019 ; Labrousse, 2006).
- 26 Nous adoptons, dans cet article, une perspective dite mésocritique (Bodet, Lamarche, 2020), ainsi, nous nous intéressons aux processus de différenciation et aux fonctions critiques appliquées aux structures coopératives. Cette approche met moins l'accent sur la critique sociale que l'ESS peut adresser à l'économie capitaliste (Corcuff, 2012) et privilégie l'étude de la « critique en acte » produite par l'espace méso constitué par les coopératives (Bodet et Lamarche, 2020).

3.1 Caractériser les C3EC comme espace méso-critique, quel cadre de référence ?

- 27 En s'intéressant à ces dernières nées du monde coopératif, cet article cherche à comprendre comment ce modèle, importé du Québec, s'est déployé en France, et comment les acteurs français se le sont approprié et l'ont adapté à leur propre contexte. Par ailleurs, cet article vient enrichir les travaux existants sur les C3EC (Coopec, 2024) en mobilisant le cadre analytique de l'approche mésocritique. Sur le plan empirique, à partir de l'observation du déploiement régional de C3EC, il s'agit d'identifier la dynamique collective qui les rassemble : leur structuration en réseau et leur organisation en vue de déployer un projet d'innovation sociale et de soutenir son développement.
- 28 Il nous semble en effet heuristique de relire les travaux sur les C3EC à la lumière des approches économiques hétérodoxes issues de la théorie de la régulation, qui invitent à une analyse « méso » de l'ESS. L'approche méso, dans sa théorisation récente (Lamarche, Bastien, 2025 ; Lamarche, Richez-Battesti, 2023) s'avère pertinente pour analyser les conditions permettant d'identifier des régularités propres à certains espaces socio-économiques, dont certains sont façonnés par les coopératives. L'identification de ces spécificités au sein d'un espace de différenciation constitue un élément central de cette approche dans la mesure où elle permet de rendre compte de l'autonomie relative de cet espace. C'est sur cette base que nous avançons l'hypothèse de la constitution des C3EC comme un espace singulier au sein du monde coopératif.
- 29 L'espace constitué par les organisations de l'ESS se caractérise par des principes, des valeurs et des pratiques distinctes de celles des entreprises conventionnelles notamment dans la diversité de leur ancrage territorial (Pecqueur et Itçaina, 2012). Cette distinction se manifeste par une « critique en acte » sur les dimensions du travail, de la production, de la concurrence, etc. De ce fait, Bodet et Lamarche (2020) parlent

d'une fonction critique des pratiques économiques des organisations de l'ESS et en particulier des CAE et des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

- 30 Dans cette perspective, deux dimensions d'analyse doivent être prises en compte pour s'inscrire dans une approche méso-critique : l'identification des canaux de différenciation et celle de la fonction critique.
- 31 L'identification du périmètre de l'espace méso-critique passe par le jeu des canaux de différenciation : le canal futurité, le canal travail, le canal produit-concurrence⁸ (Lamarche et al., 2021).
- 32 Le canal de la futurité, essentiel pour les organisations de l'ESS et les coopératives, permet de prendre en compte les représentations du futur portées par les organisations et leurs acteurs à même de façonner et de légitimer de nouvelles pratiques. La futurité, empruntée à J-R Commons (Lamarche, Bastien, 2025 : 169), est associée à la capacité à intégrer l'avenir dans le présent et à prendre des décisions basées sur ces anticipations. Cette vision donne la part belle aux intentions. Elle constitue le fondement de l'émergence de l'espace méso et de sa pérennisation (Bodet et Lamarche, 2020).
- 33 Le canal du travail est étroitement lié aux processus de production et d'activité, lesquels s'inscrivent dans un certain régime de productivité. Il s'intéresse aux formes d'organisation du travail, à l'image des entrepreneurs-salariés-associés dans les CAE qui proposent des formes hybrides et innovantes. Celles-ci remettent en question à la fois l'individualisation propre au statut d'auto-entrepreneuriat et la subordination inhérente au salariat (Bureau et Corsani, 2015). Ce canal permet ainsi d'analyser l'ancrage de ces formes dans un régime alternatif du travail, incluant le procès de travail, le rapport social au travail, etc.
- 34 Enfin, le canal produits-concurrence renvoie aux produits comme vecteurs de délimitation des périmètres de concurrence et de coopération, permettant d'appréhender les logiques économiques dans lesquelles les organisations s'inscrivent. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, les Associations pour le Maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), où la commercialisation des produits alimentaires est porteuse d'une logique économique alternative. Dans ce cadre, le produit devient un vecteur de coopération et un outil de redéfinition des règles du jeu économique, en rupture avec les logiques capitalistes dominantes.
- 35 Ces trois canaux s'influencent mutuellement, certains prenant parfois le pas sur les autres, et contribuent à structurer un espace méso. D'autres travaux (Ballon et Celles, 2023) ont également mis en avant le canal de la « gouvernance », essentiel pour comprendre les coopératives, et que nous mobiliserons, en partie, afin d'analyser les dynamiques territoriales à l'œuvre dans ces C3EC.
- 36 L'identification de la fonction critique constitue également un élément clé de l'espace méso-critique. Nous nous adossons aux travaux qui inscrivent la définition de la fonction selon la double approche d'un rôle économique et politique de l'espace méso.
- 37 Appliqué à l'espace des coopératives, plusieurs auteurs (Bodet et Lamarche, 2020 ; Lamarche et Richez-Battesti, 2023 ; Ballon et Celle, 2023) affirment qu'elles constituent un espace méso critique de sortie de crise en combinant les trois fonctions suivantes : une fonction économique de production et d'échange, une fonction politique d'innovation et de transformation sociale et une fonction critique à l'égard des dynamiques économiques dominantes. En effet, les coopératives sont au cœur des

enjeux économiques, démocratiques et solidaires. Elles se positionnent depuis de nombreuses années comme acteurs clés de la transformation sociale.

- 38 La double fonction critique et politique contribue à façonner une volonté transformatrice portée par des acteurs qui se traduit notamment par la construction d'une fonction économique cohérente à distance du régime dominant. Cette contestation est souvent exercée par des actes d'innovation sociale qui vont à leur tour se traduire par une « critique en acte » (Bodet et Lamarche, 2020). Par ailleurs, la fonction critique de l'espace méso le fait se situer aux marges des institutions et du mode de régulation dominant. Bodet et Lamarche (2020) parleront alors de « *marges institutantes* ». Autrement dit, « *cette perspective permet d'envisager la capacité d'acteurs à s'organiser collectivement – ici, les écosystèmes coopératifs – pour agir sur les rapports sociaux établis et ainsi instituer leurs pratiques, initialement marginales et critiques* » (Ballon et Celle, 2023 :129).
- 39 Dans un approfondissement de l'approche mésocritique, et en lien avec la démarche abductive utilisée dans le cadre de cet article – démarche où « *l'observation, la nouveauté et la surprise jouent un rôle moteur dans la construction théorique* » (Labrousse, 2006 : 7) – d'autres cadres d'analyse peuvent être mobilisés. En effet, pour appréhender les dynamiques territoriales, d'autres perspectives, telles que l'économie territoriale et l'économie des proximités, sont régulièrement sollicitées. Comme le rappellent Bastien et Lamarche (2025 :88) : « *l'économie des proximités et l'économie territoriale conduisent à ouvrir la voie d'une mésoéconomie vue depuis le territoire et l'action située* ». L'utilisation de ces cadres nous permettra de mieux appréhender l'espace des C3EC dans ses interactions complexes à l'échelle territoriale ainsi que dans sa modélisation. La discussion amorcée dans la dernière partie de cet article s'inscrit en lien avec les travaux qui attestent de la spécificité du rapport qu'entretiennent les organisations de l'ESS, dont les coopératives, à leur territoire (Colletis et al., 2005 ; Demoustier et al., 2010 ; Draperi et Le Corroller, 2016), tant pour se différencier de l'entrepreneuriat dit classique ou conventionnel (Itçaina, 2023 ; Bodet et Lamarche, 2020), que pour constituer un espace d'initiatives innovantes fondées sur des rapports de proximité et de confiance (Parodi, 2005).
- 40 Par ailleurs, le processus de circulation de ces initiatives, appelé « essaimage », désigne la manière dont une structure de l'ESS, après avoir expérimenté et validé un modèle ou une initiative d'innovation sociale, le duplique ou le transfère à d'autres territoires ou contextes. Il en résulte un enjeu de diffusion et d'ancrage reposant sur des dynamiques articulant des dimensions relationnelles et territoriales. L'essaimage territorial renvoie ainsi à « *un processus de construction, par les acteurs, de relations entre des organisations et entre des organisations et des individus* » (Ternaux et Pecqueur, 2008 :265) et agit comme un vecteur de diffusion de l'innovation sociale (Richez-Battesti, 2015). Cette innovation sociale peut alors être analysée comme un canal complémentaire de différenciation et d'autonomisation de cet espace méso (Celle et Ballon, 2023).
- 41 Cependant, malgré cet approfondissement pour traiter de ces interactions avec les dynamiques territoriales, il nous semble que l'approche mésocritique montre également des limites pour saisir l'effet de banalisation du développement et la modélisation des C3EC tel que nous avons pu l'observer dans nos enquêtes. L'analyse en termes d'« isomorphisme institutionnel » (DiMaggio et Powel, 1983 ; Marival, 2011) de l'approche institutionnaliste est intéressante pour comprendre le manque de robustesse de cet espace des C3EC.

3.2 Cadre méthodologique

- 42 En adoptant une approche à la fois diachronique et synchronique cet article retrace et analyse l'espace des C3EC dans sa mise en œuvre concrète ainsi que dans sa robustesse, en vue d'évaluer son potentiel à constituer, à l'échelle territoriale, un espace méso-critique à même de participer d'un certain renouvellement coopératif.
- 43 Pour ce faire, nous nous appuyons sur des données collectées dans le cadre de la recherche collective Coopec, menée entre 2021 et 2023, autour de la mise en œuvre de 21 coopératives de jeunes (dont 3 coopératives d'étudiants) sous des formes institutionnelles variées : huit en Bretagne, huit en Île-de-France, quatre en Nouvelle-Aquitaine et une dans les Hauts-de-France. Ces données ont fait l'objet d'une quantification et permis de produire une classification ascendante hiérarchique (CAH) en vue d'une analyse des correspondances multiple (ACM). Cette dernière a été le support de la catégorisation des C3EC par le collectif de recherche Coopec (Collectif Coopec, 2024).
- 44 Pour illustrer précisément les dynamiques à l'œuvre, nous nous appuyons principalement sur notre propre enquête dans le cadre de cette recherche collective, à travers une étude menée dans une région du nord de la France sur 16 coopératives de jeunes majeurs (CJM). Bien que les CJM constituent une forme plus marginale de C3EC en France, où le modèle dominant reste celui des CJS, elles permettent d'aborder plus directement la question de la création d'un nouvel espace coopératif visant spécifiquement les jeunes. En effet, les CJM ont pour objectif principal de former une nouvelle génération de coopérateurs et non plus simplement de sensibiliser à l'ESS et à la gestion de projet comme c'est le cas des CJS qui s'adressent à un public souvent plus éloigné des enjeux d'insertion professionnelle. À ce titre, les CJM nous semblent plus représentatives, du moins sur le plan théorique, des ambitions portées par l'espace des C3EC dans la dynamique plus large du nouveau coopératif.
- 45 L'article repose sur une analyse qualitative de divers matériaux : documents liés aux projets (budgets, bilans, comptes rendus de réunion, etc.), une trentaine d'entretiens semi-directifs au début, au milieu et à la fin de la coopérative, ainsi qu'une vingtaine d'observations participantes, de durées et d'implications variées.
- 46 Le corpus étudié est constitué de 16 CJM enquêtées, elles se sont déroulées entre l'automne 2020 et le printemps 2022. 4 CJM avaient lieu en parallèle dans différentes villes et départements de la région. Nous avons analysé les comptes rendus et les observations de 24 comités locaux ainsi que de 24 cérémonies d'ouverture et de clôture et des réunions de bilan intermédiaires avec l'ensemble des animateurs.
- 47 Les entretiens réalisés en début, milieu et fin de coopérative avec les jeunes, les animateurs et les chargés de projets des trois structures porteuses, ainsi que les réunions de bilan entre animateurs et porteurs de projet ont été analysés selon diverses dimensions. Ils ont, par exemple, permis d'interroger les motivations des jeunes, leur degré d'adhésion au projet coopératif en particulier, ainsi qu'aux valeurs et principes de l'ESS en général ; d'observer les pratiques pédagogiques mises en œuvre par les animateurs ; d'identifier quels étaient les partenaires territoriaux mobilisés au quotidien dans la coopérative, les moments de leur intervention et leurs modalités. Ces données ont été analysées selon une démarche abductive (Hallée et Garneau, 2019 ; Labrousse, 2006), fondée sur des allers-retours entre le terrain et le cadre d'analyse.

- 48 Ces allers-retours ont notamment eu lieu lors de réunions avec les porteurs de projet et/ou les animateurs de ces coopératives, en particulier à l'occasion des bilans intermédiaires et finaux. D'autre part, les échanges avec les chercheuses et chercheurs du groupe Coopec et l'ouverture à d'autres types de C3EC (ECJ, Capacité et CJS notamment) ont également contribué à faire ressortir les points saillants des C3EC étudiées ici.
- 49 Ce cadre méthodologique et d'analyse des données a permis d'interroger différents discours en fonction de leurs émetteurs et de leurs récepteurs, et autorise une lecture en termes d'approche mésocritique dans ses deux dimensions : fonction de différenciation et fonction critique. Ainsi, les entretiens avec les porteurs CJM, les outils de mobilisation des jeunes et de promotion auprès des financeurs, ainsi que les documents de cadrage du projet, permettent d'identifier la formulation (ou l'absence de formulation) d'une « futurité », c'est-à-dire une vision commune et alternative aux dispositifs d'insertion. De leur côté, les entretiens avec les jeunes, les observations de leurs activités (choix des activités, gouvernance) et les documents pédagogiques relatifs aux pratiques et règles mises en œuvre au sein des coopératives fournissent des éléments pour appréhender les autres canaux de l'approche mésocritique (travail, concurrence-produit).

04. Les C3EC : un espace méso-critique territorial entravé ? Au-delà des discours, quelle en est la robustesse ?

- 50 Nous transposons ici les analyses sur la régulation des espaces méso-critiques des organisations coopératives afin d'examiner les C3EC. Au-delà des discours volontaristes, il s'agit, à travers les résultats de notre enquête, d'analyser la robustesse de cet espace en tant que possible espace méso-critique. La qualification de cet espace méso s'appuie sur l'analyse du travail politique d'essaimage des C3EC. Cependant, ce travail politique rencontre des obstacles dans sa quête de différenciation et d'autonomisation en tant qu'espace méso-critique.

4.1 Les C3EC comme espace pour construire de l'interconnaissance et une représentation commune du futur, retour sur un rendez-vous manqué

- 51 L'analyse des résultats s'appuie plus particulièrement sur les CJM, notamment car elles poussent plus avant la logique de proposition d'un modèle alternatif de travail et d'entrepreneuriat à des jeunes en voies d'insertion professionnelle, contrairement aux CJS qui portent sur un registre de découverte et de formation à la gestion de projet (Verzat, 2011).
- 52 Dans les CJM que nous avons étudiées, plusieurs acteurs sont impliqués : l'initiateur du projet-ici un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE), une CAE et une association d'éducation populaire. Ensemble, ces acteurs forment le collectif porteur. Pour chaque CJM, un comité local est également constitué. Il est composé de partenaires locaux : les collectivités territoriales, les acteurs de l'emploi et de

l'insertion, les structures d'accompagnement à la création d'entreprise, les associations...

- 53 Dans le modèle des C3EC françaises, le comité local remplit plusieurs missions. Il constitue un relais du dispositif à l'échelle locale et en assure la promotion auprès des jeunes et des entreprises du territoire. Il veille également à ce que le contexte local soit favorable à la mise en œuvre du projet (y compris en fournissant un local à la CJM) et apporte un appui aux animateurs et aux jeunes coopérants, notamment par la mobilisation de ses compétences et de ses réseaux. D'ailleurs, d'après le bilan réalisé par l'une des CJM, celles-ci ont pour vocation à « *créer des liens entre des structures n'ayant pas forcément pour habitude de travailler ensemble (structures de l'ESS, acteur-riche-s de l'emploi, associations de quartier et de jeunesse, collectivités, entreprises, acteur-riche-s politique de la ville)* ». Pourtant, ce rendez-vous ne s'est pas véritablement concrétisé.
- 54 Le projet des CJM avait au départ la : « *volonté de développer une activité économique socialement innovante qui répond aux enjeux locaux du territoire dans un contexte : de désœuvrement d'une partie de la jeunesse ; de chômage de masse sur [le territoire] ; d'attractivité forte du statut d'auto-entrepreneur et des plateformes collaboratives (Uber, Deliveroo, etc.) et de précarisation de ces nouvelles formes d'emploi ; [de volonté de] rejeter l'entrepreneuriat individuel et réinventer un autre rapport au travail [en référence aux CAE]* » (Extrait du document de présentation de la CJM, 2018).
- 55 Ces attendus, auraient pu constituer des éléments de futurité importants, dans la mesure où les porteurs exprimaient la volonté de renouveler les politiques publiques locales de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, en expérimentant l'entrepreneuriat coopératif comme alternative à l'auto-entrepreneuriat. En effet, à l'instar des autres C3EC françaises, une ambition de futurité se manifeste dès ces premières expériences.
- 56 Cependant, ce canal de différenciation n'est pas accompagné d'une fonction critique, dans la double approche du rôle économique et politique de l'espace méso (Lamarche et Richez-Battesti, 2023). Les collectifs de CAE ainsi que les réseaux à l'origine des C3EC n'ont pas manqué de relever que « *si certains ont un objectif politique de transformation sociale, d'autres ont l'ambition de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, de créer une dynamique économique sur le territoire, reléguant parfois la dimension politique des CJS* » (Plaindoux et Volat, 2022 :148). La dimension politique initialement revendiquée résidait dans la sensibilisation des jeunes à l'ESS et à l'entrepreneuriat coopératif avec pour ambition de former une relève générationnelle.
- 57 Cette dilution de la dimension politique de transformation sociale se manifeste également dans l'expérience des CJM enquêtées. Leur essaimage, amorcé en 2018 à l'échelle régionale, a donné lieu à la création de 30 CJM ayant accueilli plus de 250 jeunes. En juillet 2022, le dispositif prend fin d'un commun accord entre les trois membres du collectif de porteurs. Si le projet initial visait à encourager la prise d'initiative des jeunes en mobilisant les outils de l'ESS, et notamment le modèle des CAE, sa mise en œuvre (en grande partie orientée par les stratégies de financement) a finalement privilégié l'insertion des jeunes et leur (ré)inscription dans un parcours classique d'aide sociale. Ce glissement est ainsi venu heurter le projet politique initial et en atténuer sa portée critique.
- 58 La multiplication des coopératives éphémères a conduit la CAE co-porteuse à en suivre plusieurs simultanément (parfois jusqu'à six) ce qui nécessitait un traitement

spécifique conséquent et distinct de la gestion quotidienne des activités des autres entrepreneurs-associés. Son accompagnement s'est ainsi progressivement standardisé, se réduisant peu à peu à un simple portage administratif des activités, au détriment de l'animation des coopératives et ce, malgré l'implication d'une deuxième CAE à partir de 2020.

- 59 Les tensions entre le souhait des jeunes de créer leur entreprise pour avoir rapidement accès à un revenu dans un contexte de pénurie d'emploi et la réalité de ce qu'offre la coopérative éphémère vont même conduire certains jeunes, non seulement à ne pas adhérer au modèle entrepreneurial coopératif, mais aussi à le rejeter (Lapoutte et Ros, 2023). De plus, la question du modèle économique, n'étant alors plus portée en priorité par la CAE, a été reprise par les animateurs, dont les visions de l'entrepreneuriat étaient souvent classiques et éloignées du modèle des CAE. :

« Je trouve qu'avec le temps on se professionnalise, on propose des parcours plus adaptés plus riche. En revanche, on perd le sens politique du projet. J'ai l'impression que sur les premières coopératives, on était plus sur des sujets d'engagement des coopérateurs, la citoyenneté, le politique était là. Ces dernières années, on était plus business, entrepreneuriat » (entretien avec un des porteurs du dispositif, 2021).

- 60 Accaparé par le volume important de CJM (en moyenne 4 par semestre) le collectif de porteurs a été absorbé par la logistique que cela impliquait : gestion administrative pour la CAE, recherche de financements et mobilisation des jeunes pour le PTCE, suivi social assuré par l'association d'éducation populaire. La lourdeur de ces projets s'est accentuée avec la question de l'embauche des binômes d'animateurs (soit 8 personnes par semestre) et le souhait de les professionnaliser (Chevallier et al., 2021). Malgré un dispositif local d'accompagnement (DLA), il n'a pas été possible pour les porteurs de créer un véritable espace de discussion permettant de clarifier les attendus communs ou, à défaut, de prendre en compte leur évolution. Il convient de préciser que cette situation a été exacerbée par le fait que les trois organisations porteuses ont connu concomitamment des changements de direction et des difficultés internes.
- 61 Les stratégies d'essaimage et le volume de CJM annuelles qu'elles ont engendrées ont ainsi constitué un obstacle à une appropriation d'une futurité commune ou du moins d'un horizon partagé. Elles ont renvoyé les porteurs à leur spécificité plutôt que de créer des liens et des ponts entre leurs différentes ambitions et visions.

4.2 Le canal travail des C3EC comme espace d'expérimentation d'un autre rapport au travail

- 62 L'identification d'un canal de travail des C3EC et plus directement au sein des CJM dont c'est directement l'objet, permet également de mettre en lumière les tensions à l'œuvre qui ont empêché leur constitution en espace méso-critique capable de favoriser une transformation sociale et de mieux sensibiliser les jeunes à la coopération.
- 63 En effet, les animateurs de la première CJM créée sur ce territoire sont devenus, par la suite, les référents de ce projet au sein de leurs organisations respectives (la CAE et le PTCE). Au cours des années, on observe une focalisation sur la place des animateurs dans le dispositif et sur leur travail. Cette thématique occupe une place centrale dans les réunions de bilan/évaluation des CJM, souvent au détriment d'un questionnement sur la position des jeunes, leur vécu et leur adhésion au modèle coopératif dans une

perspective de construction de projet professionnel ou entrepreneurial. Cette évolution révèle l'une des limites du procès de travail au sein de l'espace méso-critique des CAE. En effet, le modèle des C3EC montre que la perspective d'intégrer une CAE peut s'avérer difficilement réalisable pour des jeunes en situation de précarité et/ou issus de l'entrepreneuriat populaire (Bouadi et Ros, 2023).

- 64 Pourtant, l'expérience des C3EC aurait pu être l'occasion d'interroger les limites de ce procès de travail en prenant en compte des profils moins présents au sein des CAE : les jeunes des classes populaires peu ou pas diplômés. L'adéquation du modèle de la CAE pour accompagner le développement de projets entrepreneuriaux de jeunes en attente d'insertion professionnelle, habitant dans des QPV, n'a que très peu été questionnée par les porteurs de projet, qui l'ont considérée comme une évidence.
- 65 Or, pour acquérir le statut d'entrepreneur-salarié, le processus est souvent long et dépend très largement des ressources de l'entrepreneur individuel, le cadre collectif restant marginal à ce stade. Les personnes qui intègrent les CAE travaillent à leur compte dans une diversité de métiers (services aux entreprises, services à la personne, la formation, le bâtiment, etc.) et sont soutenues par une équipe chargée de la gestion administrative, financière et comptable. Le salaire de ces indépendants dépend très fortement de leur chiffre d'affaires individuel. Il leur faut trouver seuls des clients, développer leur activité et supporter le risque engendré par la baisse de celle-ci. Ce statut reste bien plus avantageux pour des personnes pouvant très rapidement se constituer suffisamment de moyens pour se rémunérer et devenir de ce fait un salarié avec un statut d'entrepreneur-salarié-associé. D'ailleurs, parmi les entrepreneurs-salariés-associés « 78% ont au minimum un bac +2 et plus de 35% disposent de 5 années d'études après le bac »⁹ et ont déjà une expérience professionnelle avant la CAE. Les avantages de ce statut sont, par contre, bien moindres pour des personnes dépourvues de capital social, économique et professionnel, « *l'auto-emploi n'est pas pour tout le monde, même lorsqu'il est accompagné et qu'il donne accès à la protection sociale* » affirment ainsi Corsani et Darbus (2021). Cela est particulièrement vrai pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, qui se tournent souvent vers des activités artisanales peu rémunératrices.
- 66 Par ailleurs, les jeunes comme les animateurs ont du mal à différencier le modèle de la CAE du modèle de l'entrepreneuriat individuel classique :
- « la coopérative a un rôle de sas en fait : de prendre des jeunes qui n'ont pas encore pensé à la créa, ou qui en sont trop loin, leur donner 3 mois pour se poser sur ça. Ensuite leur projet mûrit et à la fin des 3 mois, ils peuvent maintenant être accompagnés par des structures comme [structure d'accompagnement à l'entrepreneuriat conventionnel]¹⁰. Et du coup, ils sont très contents, parce que ça leur permet de toucher cette tranche d'âge que d'habitude ils n'arrivent pas à toucher » (entretien avec une animatrice, 2021).
- 67 Assistants à un atelier sur le modèle de la CAE et le statut d'entrepreneur-salarié, les jeunes présents de la CJM, loin d'être convaincus, ont remis en cause l'intérêt de la CAE pour accueillir leurs activités compte tenu de l'obligation de déduire les cotisations sociales (salarié et employeur) des résultats de leurs activités. Le même rejet a été observé dans d'autres modèles de C3EC (Lapoutte et Ros, 2023).
- 68 Une autre dimension des CJM est l'absence de rémunération. Alors que, dans la présentation initiale, l'un des objectifs était de produire « une activité économique qui génère des salaires », les jeunes ont touché très peu d'argent de leurs activités. Compte tenu de cette faiblesse, certains collectifs de coopérateurs ont même décidé de faire don

à des associations du peu de bénéfices générés. La question du revenu a d'ailleurs été soulignée par les animateurs comme le facteur majeur d'abandon des coopérants au cours des CJM.

« Il y en a aussi beaucoup [des jeunes] qui n'ont pas pu venir à cause de ça, parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre, pendant 3 mois, de ne pas avoir de salaire » (entretien avec un animateur, 2021).

- 69 La solution trouvée a été de privilégier le recrutement de coopérants bénéficiant de la Garantie Jeune, leur assurant un minimum de revenus pendant la durée de la coopérative. Cependant, cela a renforcé le profil précaire des coopérants puisque la Garantie Jeune est attribuée à des jeunes « *de 18 à 25 ans révolus qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et subissent une grande précarité* »¹¹. Cela a majoré la difficulté du modèle à répondre à leurs besoins spécifiques d'autant qu'ils avaient été mal évalués dès le départ.
- 70 D'ailleurs, les C3EC ont évolué vers l'ambition d'offrir aux jeunes un accompagnement alternatif en reposant sur l'horizontalisation des rapports, l'éloignement du lien de subordination et le rejet des dispositifs descendants d'insertion. Ainsi, le dispositif des C3EC est devenu une initiative des organisations de l'ESS qui tentent de co-construire « par le bas », d'un côté un dispositif original qui propose « *une méthode d'accompagnement, de mise en situation innovante* » (Note d'essaimage, 2020) et un apprentissage à « *l'engagement coopératif, à la citoyenneté, bref à des dimensions politiques* » (entretien porteur, 2021).

4.3 Les C3EC et le canal concurrence-produit : une différenciation fragile au sein des dispositifs jeunesse

- 71 Comme nous l'avons vu, les C3EC se sont éloignées progressivement du projet politique initial de former une relève générationnelle pour le monde coopératif.
- 72 ~~Cependant,~~ Les C3EC, et en particulier les CJM, peinent à délimiter leur périmètre d'action, ce qui complique l'identification de logiques de concurrence ou de coopération. L'espace concerné présente également des difficultés à se différencier du point de vue du canal concurrence-produit et des finalités. Du point de vue de ce canal ~~du canal concurrence-produit~~, l'exemple des CJM, qui ont particulièrement fait l'objet de notre enquête de recherche, est un dispositif coûteux (entre 40 000 et 50 000 euros pour chaque coopérative éphémère), alors même qu'il existe un nombre important de dispositifs publics ou associatifs concurrents. Du point de vue des finalités, l'espace des C3EC est caractérisé par un éclatement des finalités priorisées au sein de chaque C3EC enquêtées, comme cela est illustré à travers le tableau 1 ; qui fait également écho à l'absence de futurité commune évoquée plus haut.

Tableau 1 : Identification des différentes finalités des C3EC en relation avec les dispositifs existants

	Un dispositif d'insertion/ <u>remobilisation</u>	Un dispositif de formation	Un dispositif de cohésion territoriale	Un dispositif de rayonnement de l'ESS	Un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise
Objectifs	Participer à émanciper, développer l'autonomie des jeunes Créer des revenus pour les jeunes Créer un espace de travail bienveillant...	Sensibiliser à la création d'entreprise et à la gestion de projet collectif...	Trouver un nouveau débouché pour les producteurs locaux Favoriser la création d'entreprise par et pour le quartier... Créer de nouveaux réseaux partenariaux...	Faire découvrir l'entrepreneuriat coopératif Créer de nouveau partenariat entre ESS et politique sociale...	Développer les initiatives des jeunes notamment sur le territoire Développer les emplois locaux Développer l'entrepreneuriat jeune

Source : tableau élaboré par les auteures à partir des données de l'enquête Coopec et des CJM enquêtées.

73 La multiplication des finalités n'a pas permis aux acteurs de se positionner clairement dans le champ de la politique publique mobilisée. De plus, les interlocuteurs publics, les acteurs locaux et les sources de financement ne sont pas nécessairement les mêmes. Cela est d'autant plus problématique compte tenu du coût élevé des CJM pour un nombre très limité de jeunes¹².

74 Par ailleurs, cet éclatement des finalités a brouillé ~~rendu difficile~~ l'identification de l'espace des C3EC dans la stratégie d'essaimage souhaitée tant par les financeurs que par les porteurs de projets. De plus, cela a rendu difficile de se saisir de l'enjeu d'ancrage territorial pourtant au cœur du projet initialement portée par le collectif de porteurs comme vu en début de partie. Ainsi, nous avons également observé la difficulté, dans certains territoires, à dépasser une logique de prestataire de service parfois concurrent des services en place.

« Les structures locales, elles n'étaient pas réceptives. (...). La mission locale trouvait qu'on était en concurrence. On entendait énormément ça « un projet en concurrence avec nous ». Du coup, ça a été très compliqué » (Entretien avec une animatrice CJM, 2021).

Aussi, il est ~~difficile~~ complexe de créer et maintenir les liens et de favoriser un apprentissage à travailler ensemble entre les porteurs et les acteurs du territoire.

« Les liens perdurent bien quand les coopératives s'enchaînent en fait. La grosse coopérative qu'on a, c'est que sur un territoire donné où on a fait une coopérative par an. Là, la coopérative se finit et on ne sait pas quand est-ce qu'on va revenir l'année prochaine. C'est souvent comme ça que ça s'est passé et souvent ce n'est pas les mêmes équipes d'animation donc tu repars un peu de zéro à chaque fois » (Entretien avec le chargé de l'essaimage, 2021)

« C'est un truc qui nous a sauté aux yeux plusieurs fois. Il n'y a jamais rien d'acquis en fait. On a un peu, parfois, l'impression de relancer à chaque fois – pas comme si c'était un nouveau territoire – mais pas loin. » (ibid).

75 Dans le cas des CJM, les porteurs ont eu des difficultés à susciter un environnement « capacitant » pour les jeunes constitué notamment des acteurs du comité local qui s'organisent pour la mise à disposition de ressources (local, financement, carnet d'adresse, commandes, etc.). Une animatrice de CJM résume cette configuration à travers l'idée de « personnes-ressources » : « On rencontrait souvent des personnes qu'on appelait des personnes-ressources et on disait aux gens qu'on les contactait pour ça et ça leur

faisait plaisir. Ça marchait assez bien le terme personnes-ressources » (entretien avec une animatrice, 2021)

- 76 Ces difficultés, liées à l'essaimage et au développement des C3EC, ont freiné la mise en œuvre de stratégies de différenciation et rendu plus floue la délimitation de leurs frontières, limitant ainsi leur capacité à se positionner dans une fonction mésocritique telle que défini par Bodet et Lamarche (2020).

05. Discussion : L'approche mésocritique : perspective heuristique et limites pour questionner les dynamiques territoriales et la banalisation des C3EC

- 77 Dans cette dernière partie, nous discutons nos résultats de recherche à la lumière de la perspective ~~heuristique~~ qu'offre l'approche mésocritique, tout en tenant compte de ses limites (Lamarche et Bastien, 2025) pour appréhender les interactions entre ces coopératives, leur territoire d'implantation et les dynamiques locales ayant contribué à leur mise en place.
- 78 Dans sa dimension heuristique, la mobilisation de la notion des « marges instituanes » permet de saisir l'ambition du processus de différenciation et d'autonomisation porté par les C3EC (Lamarche, 2023). Ce processus constitue le cœur même des conditions d'existence des régulations méso (Lamarche et Richez-Battesti, 2023). A l'instar de ce qui est au fondement de l'ESS, les C3EC ont tenté de s'inscrire dans des « marges instituanes », autrement dit dans des formes organisationnelles, qui, tout en restant en marge des formes de coordination institutionnalisée, tentent de produire des dynamiques innovantes susceptibles de reconfigurer à terme les modes de régulation à l'échelle territoriale. Cependant, comme nous l'avons montré, les C3EC peinent à délimiter leur périmètre d'action et rencontrent des difficultés à se différencier, tant du point de vue du canal concurrence-produit que de leurs finalités.
- 79 Par ailleurs, l'approche mésocritique montre des limites pour analyser les stratégies d'essaimage des C3EC étudiées ici, nécessitant ainsi la mobilisation de concepts et cadres théoriques complémentaires.
- 80 En effet, les régulations méso des C3EC prennent des formes territorialisées (Itçaina, 2023) où le territoire est appréhendé selon une projection collective pour faire émerger et pérenniser ce nouveau modèle coopératif. Dans le modèle de C3EC, la logique territoriale est essentielle dans la construction de chaque nouvelle coopérative et dans sa dynamique partenariale incarnée par le comité local¹³. Dans cette perspective, les stratégies d'essaimage posent la question de la territorialisation de ce type d'initiative (Artis et Ribeiro, 2024) et mettent particulièrement en avant l'importance de l'ancrage territorial des initiatives et organisations de l'ESS. L'ancrage territorial est étroitement lié à la notion de proximité (Pecqueur et Zimmerman, 2004) et décrit des liens forts, des apprentissages et des valeurs communes. Ces interactions et interdépendances sont source d'externalités positives (confiance, solidarité, participation à un projet partagé). Ainsi l'ancrage territorial repose sur le « *comportement des acteurs, de la nature des proximités sur lesquelles ils s'appuient et des modes de gouvernance territoriales qu'ils tendent à mettre en place* » (Zimmerman, 1998 : 31).

- 81 Aussi, cette approche de l'ancrage territorial nous paraît particulièrement éclairante pour analyser l'échec de l'essaimage des C3EC à l'échelle d'une région du nord de la France. Pour ce faire, elle mérite d'être complétée par des approches institutionnalistes notamment celles relatives à l'isomorphisme, afin de mieux appréhender les effets des financements publics et les exigences qui y sont associées dans cet échec.
- 82 Pour mieux saisir ces différentes configurations, la mobilisation des approches sociologiques institutionnalistes permet d'appréhender les rapports entre les pouvoirs publics et les organisations de l'ESS. Discerner les rapports entre les acteurs publics et ceux de l'ESS nécessite de tenir compte du cadre et des règles qui les régissent (DiMaggio et Anheier, 1990 ; Bager, 1994). En effet, ces rapports ne peuvent pas être pensés en ignorant le contexte institutionnel (le degré de centralisation politique, le système légal, la diffusion du paradigme du Nouveau Management Public dans la gestion publique). On observe alors des effets d'économisation et de standardisation de la sphère publique mais également l'apparition de formes renouvelées de rationalisation du secteur public et la recherche d'organisations efficaces et performantes. Sur la base des travaux du courant néo institutionnaliste sociologique¹⁴, il est possible d'identifier des processus d'homogénéisation des comportements qualifiés d'« isomorphisme institutionnel » (DiMaggio et Powel, 1983 ; Marival, 2011). Des effets similaires ont été observés dans les banques coopératives, confrontées à la fois à une banalisation de leur projet et à une institutionnalisation dans un secteur économique fortement encadré par les réglementations nationales et internationales (Richez-Battesti et al., 2006).
- 83 Ainsi, l'approche institutionnaliste de l'ESS (Demoustier et Colletis, 2023) s'intéresse à l'idée d'isomorphie des organisations de l'ESS produite par le régime d'accumulation capitaliste et de son influence sur les politiques publiques. Cette lecture s'avère particulièrement pertinente pour analyser l'échec relatif de l'essaimage des C3EC.
- 84 L'apport de ces cadres d'analyse complémentaire à l'approche méso, permettent d'examiner les régulations en place et d'expliquer les difficultés rencontrées par les acteurs dans le processus d'essaimage des CE3C en France et par là-même, à constituer un vivier pour une relève générationnelle coopérative.
- 85 De par la stratégie régionale d'essaimage, de la nature des financements (communaux, intercommunaux, Etat à travers la politique de la ville, fonds sociaux européens) et la nécessité de mobiliser des ressources locales, le dispositif des C3EC est également confronté aux échelles de l'action publique (commune, intercommunalité, département, etc.) et à l'interdépendance institutionnelle des territoires qui nécessite « un apprentissage consistant à jouer sur les différentes échelles de l'action publique, tout en renforçant leurs bases et leurs frontières territoriales. L'apprentissage de ces jeux d'échelle constitue dès lors une étape essentielle du travail politique mené par les acteurs de l'ESS » (Pecqueur et Itçaina, 2012 : 57).
- 86 La stratégie d'essaimage, imposée en partie aux porteurs, a finalement conduit à supprimer la phase de co-construction du projet faute de réel ancrage territorial dans les villes d'implantation. Les nouvelles CJM se sont réduites à un dispositif figé adaptable à la marge par les acteurs locaux. Après cinq années d'existence sur 7 départements et 250 jeunes bénéficiaires, les porteurs ont annoncé, en juillet 2022, leur décision de ne pas poursuivre le portage de CJM. Cette décision arrive au moment où les porteurs ne sont plus en mesure de dépasser plusieurs difficultés. Ce relatif échec nous semble, d'ailleurs, constituer des points communs avec de nombreux autres dispositifs

(ou projets)¹⁵ coopératifs visant à favoriser le « pouvoir d'agir » des personnes et collectifs.

- 87 Évoluant en lien étroit avec l'action publique dans ses stratégies d'essaimage et ses dynamiques d'ancrage territorial, l'espace des CJM est traversé par le prisme de la rationalisation et de la maîtrise des dépenses publiques. Ces effets peuvent être associés à la diffusion des principes du Nouveau management public au sein des organisations impliquées dans cette expérimentation, ainsi qu'à des comportements qualifiés d'« isomorphisme institutionnel » (DiMaggio et Powel, 1983). Ce bref détour par ces travaux nous permet d'expliquer les logiques en jeu chez les acteurs impliqués dans l'espace des CJM. Le soutien financier des pouvoirs publics, principal levier de financement des CJM, entraîne une dépendance financière et, par conséquent, une intériorisation des attentes des financeurs publics. Dans une certaine mesure, les relations entretenues entre les porteurs de projets et les pouvoirs publics, génératrices d'isomorphisme, ont fortement dénaturé le projet politique initial.
- 88 Dans cette perspective, les porteurs des CJM ont été confrontés d'un côté, à une relation financeur-financé classique que l'on peut observer dans les appels à projets, et de l'autre côté, qui découle de la relation précédente, à devoir rendre compte de bilans quantitatifs au détriment d'aspects plus qualitatifs, qui constituent pourtant le point fort de ce type de dispositif.
- 89 S'agissant des difficultés à dépasser la relation financeur-financé, le chargé d'essaimage évoque non seulement la charge de travail administrative importante liée à la recherche de financement mais également la difficulté à sortir de cette relation sclérosante de financeur-financé.
- « Aujourd'hui, on travaille uniquement avec des financements publics (...). Il va y avoir différents niveaux d'implication et différents types de financeurs publics. Par exemple, si c'est une ville qui finance ou même une communauté d'agglomération, ils vont souvent être assez impliqués dans le suivi du projet parce que c'est des chefs de projet (...). Ils connaissent bien l'écosystème local donc, dans l'idéal, ils vont embrayer la machine, ils vont nous mettre en lien avec les bons acteurs (...). Il se trouve que ça ne se passe pas toujours parfaitement comme ça. Après, il y a 2 types de financements publics type CAF (Caisse d'allocation Familiale), type les DDSC (Direction départementale de la cohésion sociale), types les préfectures, etc. qui sont beaucoup moins impliqués, qui sont beaucoup moins moteurs pour le projet. (...). Je n'aime pas trop ce relationnel » (Entretien avec le chargé de l'essaimage, 2021)
- 90 D'ailleurs, l'autre difficulté de ce projet est de calquer le bilan des CJM sur les évaluations des dispositifs d'insertion socio-professionnelle classiques essentiellement quantitatives et formulées en « sorties positives ». :
- « Leurs attentes [des financeurs] (...) ça va être des attentes très quantitatives. En gros, c'est le nombre de jeunes accompagnés. Après, ils attendent des indicateurs de bilans. (...) On essaye de mettre en avant aussi le qualitatif mais clairement, eux, leurs calculs, ça va être la somme qu'ils ont engagée par rapport au nombre de coopérants. Et du coup c'est à cela qu'ils vont dire que le projet coûte plus ou moins cher. (...) Ce qui me dérange beaucoup parce que ça ne prend pas en compte forcément la quantité d'accompagnement » (Entretien avec le chargé de l'essaimage, 2021)
- 91 Au regard des difficultés de délimitation de leur espace méso et de leur fonction politique critique, les C3EC ne sauraient être réduits à de simples initiatives coopératives ou à de purs dispositifs institutionnels. Elles constituent des espaces

intermédiaires, traversés par des tensions permanentes, où se négocient des pratiques, des normes et des trajectoires.

06. Conclusion

- 92 Au prisme des propositions de l'analyse méso, cet article a tenté de comprendre dans quelle mesure l'espace formé par les coopératives éphémères d'éducation à l'entrepreneuriat collectif (C3EC) constituent ou non un nouvel espace coopératif en capacité de répondre aux enjeux de la transmission de l'identité coopérative tout en intégrant les aspirations des nouvelles générations et en assurant sa fonction critique. Pour cela, nous avons croisé les approches méso-critique des coopératives, en considérant les enjeux de l'ancrage territoriale en économie sociale et solidaire, en lien avec les dynamiques partenariales soutenant ces projets, ainsi que les analyses institutionnalistes des rapports qu'entretiennent les C3EC aux politiques publiques à partir d'une enquête de terrain réalisée de 2020 à 2022 auprès de coopératives de jeunes majeurs (CJM) dans une région du nord de la France. Les conclusions présentées peuvent être relativisées par notre choix de nous focaliser sur les CJM, ce qui restreint la généralisation des résultats. Néanmoins, leur rôle central dans le développement des C3EC atténue partiellement cette limite. Une analyse multi-niveau et comparative pourrait utilement enrichir la perspective.
- 93 À l'aune de l'analyse des résultats, l'article met en évidence un développement entravé des C3EC ainsi que leurs difficultés à s'affirmer comme un espace méso-critique robuste. La difficulté pour le monde coopératif à appréhender pleinement le développement des C3EC, bien qu'il continue de les présenter comme une « nouvelle forme coopérative » ou le « dernier né du monde coopératif », tient au fait que cet espace a été entravé dans sa futurité. Cela s'est notamment traduit par une reconnaissance insuffisante de la pertinence évidente de son modèle socio-productif pour les jeunes issus des milieux populaires. Par ailleurs, l'engouement des acteurs de l'intervention sociale, qui se sont fortement emparés de ce dispositif pour en faire un levier de remobilisation de jeunes en quête d'une insertion professionnelle stable et durable, a également contribué à brouiller sa lecture. Ces constats peuvent être mis en lien, plus largement, avec les travaux de Sandrine Rospabé (2014) sur les tensions à l'œuvre dans les relations entre l'éducation populaire et l'ESS. En effet, les idéaux-types véhiculés par ces relations sont traversés de tensions : entre exigences économiques et objectifs pédagogiques, contraintes institutionnelles et visées émancipatrices.
- 94 L'absence, dans le monde coopératif, d'une culture d'hybridation des ressources et de participation à la construction des politiques publiques, contrairement aux associations et aux PTCE porteurs de projets de C3EC, rend difficile pour les CAE, et plus largement pour l'ensemble du secteur coopératif, de s'approprier les C3EC telles qu'elles sont actuellement positionnées dans les orientations des politiques publiques qui les soutiennent et les financent. La construction de ce malentendu est également à interroger du côté des politiques publiques qui valorisent de plus en plus le modèle coopératif comme outil de réalisation de leurs orientations sans toutefois toujours bien mesurer l'autonomie que leur confère leur modèle économique. A ce titre, ce constat peut être élargi aux autres formes coopératives hybrides (telles que les SCIC) qui se positionnent entre les politiques publiques et l'entrepreneuriat conventionnel (VOIR ARTICLE SUR LES SCIC DANS CE NUMERO). Cela constituerait un autre espace

d'observation de ces écosystèmes différents promus d'un côté par l'économie sociale et de l'autre par l'économie solidaire dont les traditions et les stratégies de développement restent éloignées dans un contexte français marqué par leur concurrence. Nous pouvons cependant observer que ces nouvelles formes coopératives (C3EC, SCIC), à cheval entre les deux mondes de l'ESS, même si elles ont encore du mal à s'affirmer comme de véritables espaces méso, sont au moins des terrains d'expérimentation et de confrontation de ces deux visions fructueuses pour une potentielle économie sociale ET solidaire (Laville, 2001) qui se pense autrement qu'au détriment de l'une ou de l'autre en fonction des jeux politiques.

BIBLIOGRAPHIE

Artis, Amélie et Luciana Ribeiro, (2024). 2. Le territoire comme espace d'interaction entre ess et action publique locale, dans Laurent Fraisse, Marie-Catherine Henry et Jean-Louis Laville (sous la direction de), *Les politiques locales de l'économie sociale et solidaire*, érès, pp. 49-64.

Bager, Torben. 1994

. «Isomorphic Processes and the Transformation of Cooperatives», *Annals of Public and Cooperative Economics*, 65(1), 35-57

Ballon, Justine et Sylvain Celle, (2023). Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 69, Art. 69.

Ballon, Justine, Lamarche, Thomas, Pletschette, Orville et Pochon, Céline, (2022), Le travail politique dans la transmission des coopératives de production, *La Manufacture Coopérative*, article en ligne, <https://manufacture.coop/fr/ressources/le-travail-politique-dans-la-transmission-des-cooperatives-de-production>

Bastien, Jérémie et Thomas Lamarche (2023). Chapitre 4. La mésoéconomie institutionnaliste, dans Guy Yann, Anaïs Henneguelle et Emmanuelle Puissant (sous la direction de), *Grand manuel d'économie politique*, Dunod, pp. 101-110.

Bodet, Catherine et Thomas Lamarche (2020). Des coopératives de travail du 19ème siècle aux CAE et Scic, les coopératives comme espace méso critique. *RECMA*, 3(358), pp. 72-86.

Bouadi Lamia, Ros Elodie (2023). La fabrique territoriale des coopératives de jeunes majeurs : enjeux et difficultés d'une stratégie d'essaimage en région francilienne. Les XXIIe Rencontres du RIUESS « Le développement territorial a la lumière de l'ESS », Avignon Université

Brusadelli, Nicolas, (2022). "Engaging Young People". The Contribution of Popular Education to the Militant Socialisation of Youth. *Revue française de pédagogie*, No 215(2), pp. 45-56.

Bureau, Marie-Christine, Corsani, Antonella (2015). Les coopératives d'activité et d'emploi : pratiques d'innovation institutionnelle. *Revue Française de Socio-Économie*, 15(1), 213-231.

Chaïbi, Olivier, (2018). Éduquer à la solidarité : les rapports entre l'ESS et l'éducation en France du XIXe siècle à nos jours, *RECMA*, 348(2), pp. 32-46.

Chevallier, Marius, Rospabé, Sandrine et Ros, Elodie. (2021). L'animation de « coopératives d'éducation à l'entrepreneuriat collectif » : une identité professionnelle problématique., *Animation socioculturelle professionnelle : acteurs et enjeux contemporains, pour quelles perspectives ?*, Carrières Sociales Éditions, 2021, Des paroles & des actes

Collectif COOPEEC (2024), Les nouvelles formes de coopératives de jeunes : éléments de caractérisation, dans Timothé Duverger, Vincent Lhuillier et Abdouramane Ndiaye (sous la direction de), *ESS et transition (s)*, collection « Territoires del'ESS », éditions Le Bord de l'Eau, pp. 15-28.

Collège coopératif en Bretagne (2019), Référentiel de pratiques pour la mise en place des coopératives d'éducation à l'entrepreneuriat collectif en Bretagne.

Colletis, Gabriel, Patrick Gianfaldoni et Nadine Richez-Battesti (2005). Économie sociale et solidaire, territoires et proximité, *RECMA, Revue internationale de l'économie sociale*, n°296, pp. 8–25.

Entretien avec Corsani, Antonnella, Darbus, Fanny, Propos recueillis par Le Lay, S. et Mylondo, B. (2021). Les coopératives d'activités et d'emploi, une alternative organisationnelle fragile. *Mouvements*, 106(2), 72-81.

Demoustier Danièle (sous la direction de) (2004). *Économie sociale et développement local*, Paris, Institut de l'Économie Sociale/Fondation Crédit Coopératif/L'Harmattan, 173 pages.

Demoustier Danièle et Nadine Richez-Battesti (sous la direction de), (2010). *Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire*, Géographie Économie Société, vol. 12, n°1, p. 5-14.

Demoustier, Danièle, Colletis, Gabriel. (2023). L'économie sociale et solidaire face à la crise : simple résistance ou participation au changement ? *RECMA*, 368(2), 35-50

Demoustier, Danièle (2000). Les organisations d'économie sociale, acteur de la régulation socio-économique. *RECMA*, 275, Art. 275.

DiMaggio, Paul J. et Anheier Helmut K. (1990), "The Sociology of Nonprofit Organizations and Sectors", *Annual Review of Sociology*, vol. 16, n°1, pp. 137-159.

DiMaggio, Paul J., and Walter W. Powell. "The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields." *American Sociological Review*, vol. 48, no. 2, 1983, pp. 147–60.

Drapéri Jean-François. (2012), *La République coopérative*, Paris, Larcier.

Drapéri, Jean-François et Le Corroller, Cécile. (2016). Introduction. « Réussir », ça veut dire quoi ? Dans Draperi et Le Corroller, *S'inspirer du succès des coopératives* (p. 1-6). Dunod.

Fraisie, Laurent (2021). Les financements publics locaux aux associations : une approche à partir des budgets et des comptes publics, dans Mathilde Renault-Tinacci (sous la direction de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La documentation française – INJEP, pp.133-151

Gilly, Jean-Pierre et André Torre (2000). *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Emploi, industrie et territoire », 301 pages.

Hallée, Yves et Garneau, Julie M. É. (2019). L'abduction comme mode d'inférence et méthode de recherche : de l'origine à aujourd'hui. *Recherches qualitatives*, 38(1), 124–140

Itçaina, Xabier (2023). Entre matrice territoriale et enjeux sectoriels. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 34 | 1er semestre, Art. 34 , 1er semestre.

- Labrousse Agnès (2006). Éléments pour un institutionnalisme méthodologique : autonomie, variation d'échelle, réflexivité et abduction, *Économie et institutions*, 8, 5-53.
- Lamarche, Thomas, Bastien, Jérémie (2025). *Mésoéconomie : Penser la pluralité des dynamiques économiques*. Dunod
- Lamarche, Thomas et Nadine Richez-Battesti (2023). Produire est politique : Les coopératives, levier de transformation. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 34 | 1er semestre, Art. 34, 1er semestre.
- Lamarche, Thomas, Pascal Grouiez, Martino Nieddu, Jean-Pierre Chanteau, Agnès Labrousse, Sandrine Michel et Julien Vercueil (2021). Saisir les processus méso : Une approche régulationniste. *Économie appliquée : archives de l'Institut de science économique appliquée*, Institut des sciences mathématiques et économiques appliquées — ISMEA, 2021, Classique Garnier, pp.13-49.
- Lapostolle Dany et Alex Roy (2022). L'essaimage : une pratique d'enquête au service d'une transition écologique par le bas », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 13, n°1 | Juillet 2022, mis en ligne le 22 juillet 2022, 22 pages.
- Lapoutte, Alexandrine, Ros Elodie. (2023) Pourquoi intégrer une CEEC pour devenir entrepreneur coopérant ? Les XXIIe Rencontres du RIUESS « Le développement territorial a la lumière de l'ESS », Avignon Université
- Laville, Jean-Louis. (2001). Vers une économie sociale et solidaire ? *Revue internationale de l'économie sociale*, (281), 39-53.
- Loncle, Patricia (2011). La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique. *Sociologie*, n°2, pp. 129-147.
- Marival, Céline (2011). Associations de solidarité et stratégies de reconnaissance Une diversité de réponses associatives aux pressions institutionnelles. *RECMA*, 322(4), 62-79.
- Michaud, Valérie (2020). Recrutements à la direction d'organisations de l'économie sociale et solidaire : affichage d'une professionnalisation contextualisée. *@GRH*, 36(3), 71-95
- Parodi, Maurice. (2005). Économie sociale et solidaire et développement local. *Revue internationale de l'économie sociale*, (296), 26-41
- Pecqueur Bernard et Xabier Itçaina, (2012). Économie sociale et solidaire et territoires : un couple allant de soi ?, *RECMA, Revue internationale de l'économie sociale*, n°325, pp. 48-64.
- Pecqueur Bernard, Zimmermann Jean-Benoît, eds. (2004). *Économie de proximités*, Paris, Lavoisier/Hermès
- Plaindoux Amandine et Geoffrey Volat, (2020). Les coopératives jeunesse de services : vers une conscience citoyenne pour les jeunes coopérants, dans Maurice Blanc et Josiane Stoessel-Ritz (sous la direction de) *Comment former à l'économie sociale et solidaire ?* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 145-158.
- Poisson Alice et Sandrine Rospabé (2017). Y a-t-il un « modèle » coopératives éphémères dans les quartiers politique de la ville ? Réflexions issues d'une étude exploratoire sur trois territoires bretons », *Idées et Territoires*, n° 1, pp. 26 – 31.
- Richez-Battesti, Nadine. (2015). Les processus de diffusion de l'innovation sociale : des arrangements institutionnels diversifiés ? *Sociologies pratiques*, 31(2), 21-30
- Richez-Battesti, Nadine, Gianfaldoni, Patrick, Gloukoviezoff, Georges et Alcaras, Jean-Robert (2006). Banques coopératives et innovations sociales. *Revue internationale de l'économie sociale*, (301), 26-41

Rospabé Sandrine, Emmanuelle Maunaye et Hélène Lebreton (2017), Les coopératives jeunesse de services importées du Québec Pour un rapprochement des acteurs « économiques » et « éducatifs » de l'ESS ?, *RECMA*, N° 344(2), pp. 89-103.

Rospabé Sandrine, Hélène Le Breton, Emmanuelle Maunaye et Marie-Laure Point (2016), Les Coopératives Jeunesse de Services : Adaptation au contexte français d'un projet québécois d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif des jeunes, dans Laetitia Lethielleux et Monique Combes-Joret (sous la direction de), *Formes et fondements de la créativité dans l'économie sociale et solidaire*, Reims, EPURE

Rospabé, Sandrine. (2014). L'éducation à l'ESS : nouveau champ d'action pour l'animation socioculturelle ? *Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles / International Journal of Sociocultural community development and practices / Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales*, (6), 105-118.

Ternaux Patrick et Bernard Pecqueur (2008). Ressources territoriales, structures sociales et territoires et proximité, *Canadian Journal of Regional Science*, volume 31 (2), pp.261-276

Trindade-Chadeau Angelica (2014). Jeunes dans l'économie sociale et solidaire : s'engager, y faire carrière?, *Jeunesse études et synthèses, observatoire de la jeunesse*, n°22, INJEP, 4 pages

Verzat Caroline. (2011), « Esprit d'entreprendre, es-tu là ? Mais de quoi parle-t-on ? », *Entreprendre & Innover*, vol. 11, n° 3, pp. 7-18.

Veyer, Stéphane (2024), *Pirater l'entreprise. Coopaname : 20 gestes d'une subversion managériale*, Paris, Les Petits Matin, 166 pages.

Vienney Claude (1994), *L'Économie sociale*, Paris, La Découverte, « Repères ».

Ziani, Melissa (2019). Mandat de recherche spécifique : l'expérience d'accompagnement des coordonnateurs des CIEC, *HEC Montréal*, 99 pages.

Zimmermann, Jean-Benoît, (1998). Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 98-2, pp. 211-230.

NOTES

1. Les Coopératives d'activité et d'emploi sont des coopératives nées dans à la fin des années 1990 en France. Elles regroupent des entrepreneurs individuels en leur proposant la mutualisation d'un certain nombre de services supports pour la gestion et l'administration de leurs activités économiques. Tout en développant leur activité de manière autonome, les entrepreneurs-coopérateurs partagent une entreprise qui sécurise leur projet et permet de coopérer avec d'autres entrepreneurs.

2. Source : site internet de la Fabrique coopérative

3. <https://lafabriquecooperative.fr/>

4. <https://cbe-seignanx.fr/entreprises-cooperative-jeunesses/>

5. <https://kpacite.initiative.place/>

6. Voir le rapport d'activité de la fondation du crédit coopératif, p.4 : https://fondation.credit-cooperatif.coop/sites/default/files/2025-04/Realisations_Fondation_Credit_Coop_2024.pdf

7. Echanges informels avec la déléguée générale de la Fabrique Coopérative et éléments issus des groupes de travail sur le développement des CJM. Voir également, les rapports d'activité de la Fabrique Coopérative de 2022 à 2024.

8. Ces trois canaux sont complétés par le canal relation sociale à la nature (Lamarche, Bastien, 2025) particulièrement présents dans le secteur de l'alimentation biologique par exemple. Cependant, notre analyse se concentrera sur les trois premiers canaux.
 9. Source : Coopérer pour entreprendre, « L'Impact social des Coopératives d'activités et d'emploi ». Rapport national de l'expérimentation CAE-IMPACT, décembre 2020.
 10. Positive Planet est un programme d'accompagnement classique à l'entrepreneuriat qui cible les quartiers populaires et les jeunes.
 11. <https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Economie-emploi-et-consommation/Emploi-et-Travail/Le-dispositif-Garantie-Jeunes>
 12. Bien qu'elles aient été conçues pour accueillir théoriquement 15 jeunes, les CJM ont plutôt accueilli en moyenne 5 jeunes, et certaines ont même dû cesser leur activité prématurément faute de coopérants suffisants.
 13. Ils sont composés des acteurs du territoires en soutien à la mise en œuvre des C3EC
 14. Voir également les travaux d'Hervier, L. (2014). Néo-institutionnalisme sociologique. Dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques : 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos* (pp. 374-383). Paris : Presses de Sciences Po.
 15. Comme des coopératives de femmes migrantes, des centres sociaux coopératifs ou d'autres tentatives coopérative avortées
-

RÉSUMÉS

Au prisme des propositions de l'analyse mésocritique, cet article tente de comprendre dans quelle mesure l'espace formé par les coopératives éphémères d'éducation à l'entrepreneuriat collectif (C3EC) constitue ou non un nouvel espace coopératif, capable de répondre aux enjeux de la transmission de l'identité coopérative, tout en intégrant les aspirations des nouvelles générations et en assumant sa fonction critique. Pour ce faire, l'article s'appuie sur une enquête de terrain menée entre 2021 et 2022 auprès de coopératives de jeunes dans une région du nord de la France. À la lumière de cette analyse, l'article met en évidence le développement entravé des C3EC ainsi que leurs difficultés à s'affirmer comme un espace méso-critique robuste.

Through the lens of mesocritical analysis, this article attempts to understand the extent to which the space formed by ephemeral cooperatives for collective entrepreneurship education (C3EC) constitutes a new cooperative space capable of responding to the challenges of transmitting cooperative identity, while integrating the aspirations of new generations and assuming its critical function. To do so, the article draws on a field survey conducted between 2021 and 2022 among youth cooperatives in a region of northern France. In light of this analysis, the article highlights the hindered development of C3ECs and their difficulties in establishing themselves as a robust mesocritical space. Initiatives led by common services outside the training department

INDEX

Keywords : collective entrepreneurship education cooperatives, meso-critical space, youth policies, popular education, territory

Mots-clés : coopératives d'éducation à l'entrepreneuriat collectif, espace méso-critique, politiques de jeunesse, éducation populaire, territoire

AUTEURS

ELODIE ROS

 **IDREF** : <https://idref.fr/223356670>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/39151836510620400759>

elodie.ros02@univ-paris8.fr

LAMIA BOUADI

 **IDREF** : <https://idref.fr/254743455>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/168162060514751402481>

lamia.bouadi@u-pec.fr

Les mutuelles santé en France, un espace méso spécifique de l'assurance maladie complémentaire ?

French Mutual Health Insurance Companies: A Specific Meso-Level Entity

Florian Beaucreux et Florence Gallois

- 1 Dans le langage courant, en France, avoir une *mutuelle* signifie avoir souscrit à un contrat d'assurance maladie complémentaire (AMC), qui s'ajoute à l'assurance maladie obligatoire (AMO) gérée par la Sécurité sociale et financée par des contributions sociales et fiscales. Le régime complémentaire est quasi systématique puisque 96 % de la population est couverte (Lapinte et alii, 2024). Il est financé par les assurés et leurs employeurs le cas échéant. Il se distingue également du régime obligatoire par son organisation de marché. Trois types d'acteurs, qualifiés d'Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (OCAM), y opèrent : des mutuelles (acteurs historiques), des institutions de prévoyance (IP) et des sociétés d'assurance.
- 2 Ce marché s'est structuré avec la loi Evin de 1989 et a connu depuis de nombreuses réformes (Domin, 2020) : des réformes disposant d'un impact sur la nature prudentielle des acteurs, découlant principalement de la réglementation européenne (directives assurances de 1992, Solvabilité 2¹); des réformes visant à dynamiser le marché intérieur (généralisation de la couverture d'entreprise, résiliation infra-annuelle...); des mesures de régulation du système de santé (création de l'Union nationale des OCAM, normalisation des contrats par le Contrat responsable...). La position des mutuelles sur le marché a fortement évolué. Depuis 1990, leur nombre a diminué de 95 %. Depuis 2001, leur nombre a été divisé par 6 pour atteindre 324 en 2023. Autrefois en situation quasi monopolistique, elles occupent 47 % de part de marché (DREES, 2023). Ces évolutions profitent aux sociétés d'assurance, passées de 20 % de parts de marché en 2001 à 36 % en 2022, sans que leur nombre n'évolue sensiblement (-15 %).

- 3 La littérature académique sur la trajectoire des mutuelles interroge assez peu leurs spécificités intrinsèques. Elle analyse principalement les liens entre les réformes de l'AMC et le phénomène de concentration observé. Pour les économistes en particulier, c'est le marché de l'assurance santé dans son ensemble qui est étudié. Les mutuelles sont des agents économiques observés dans un contexte, des témoins de l'évolution de leur champ. Les principaux travaux de ce front de recherche portent sur la marchandisation de la protection sociale (Batifoulier et Da Silva, 2022), la capacité d'adaptation des organisations ou leur efficacité (Abecassis et Coutinet, 2020). C'est par cette approche que sont soulevées des questions telles que l'existence d'un isomorphisme au sein de l'AMC, celui-ci étant avancé comme risque d'altération des valeurs mutualistes (Abecassis et alii, 2014, Boned et alii, 2018). Peu de chercheurs adoptent une approche inverse, en s'interrogeant sur la capacité des mutuelles à définir leur environnement économique. Les valeurs mutualistes, souvent invoquées, ne sont ainsi que peu réellement analysées. Parmi ces travaux, Beaucreux (2023) met en évidence que leur fonction est de plus en plus réduite à celle d'un « simple » assureur, ce qui est la conséquence d'une réduction des marges d'expression pour leurs valeurs. Vasseur (2023) analyse la portée de la nature contributive des mutuelles au système de santé, plus particulièrement la capacité de leurs valeurs à contribuer à la trajectoire du système de santé.
- 4 D'une certaine façon, ces travaux d'inspiration conventionnaliste posent indirectement la question de l'existence d'un espace méso de régulation mutualiste dans l'AMC, c'est-à-dire l'existence de différenciations spécifiques aux mutuelles dans l'AMC. Cet article vise à approfondir cette perspective en adoptant une approche régulationniste. Il questionne l'existence d'éléments de différenciation des mutuelles au-delà de leurs seules caractéristiques institutionnelles de gouvernance. Il s'agit alors d'examiner dans quelle mesure les spécificités de gouvernance mutualiste sont réellement différenciantes en elles-mêmes par une autonomie relative dans l'espace sectoriel de l'AMC. Les mutuelles sont en effet des sociétés de personnes inscrites dans l'ESS, gérées démocratiquement selon le principe « un personne= une voix » et dont le modèle se fonde sur la solidarité et le refus du lucre.
- 5 L'article se propose donc de discuter des éléments de clôture d'un espace mutualiste au sein de l'AMC. Ce travail prolonge un ensemble de travaux développant une méso-économie régulationniste sur l'économie sociale s'intéressant aux coopératives (Artis et alii, 2023, Ballon et alii, 2023, Lamarche et Bodet, 2020, Lamarche et Richez-Battesti, 2023) et aux associations (Gallois, 2023), mais n'ayant pas encore analysé spécifiquement les mutuelles.
- 6 Pour ce faire, il combinera une analyse de la régulation du secteur institutionnel de l'AMC et dans cet espace, développera pour les différents types d'acteurs de l'AMC une analyse des canaux de différenciation
- 7 La partie 1 cherche à caractériser l'AMC comme secteur d'activité, en introduisant les familles d'acteurs en présence et en proposant une méthode pour en examiner les spécificités. La partie 2 examine successivement les canaux de différenciation d'un espace méso tels que proposés par Lamarche et alii (2021), à savoir la concurrence, l'organisation du travail et la futurité. Il s'agira alors de comparer les caractéristiques des familles d'acteurs pour chaque canal, pour examiner si le mutualisme existe encore en lui-même ou s'il constitue une variante d'un schéma organisationnel dans le secteur des assurances complémentaires santé. Au global, l'analyse de la régulation du secteur

de l'AMC combinée avec une analyse comparative entre les types d'organisations, permettra d'examiner si les mutuelles se différencient en tant qu'espace méso au sein du secteur, ce qui contribuera à approfondir la caractérisation des espaces méso de l'ESS.

Méthodologie générale

L'analyse est documentée à partir d'un ensemble de matériaux hétérogènes : données administratives de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques rattachée au ministère de la santé (DREES), réglementation du secteur, conventions collectives, communications des fédérations.

Ces matériaux objectivables sont complétés par un ensemble d'observations participantes réalisées par l'un des auteurs dans le cadre de son activité professionnelle exercée dans une mutuelle de 2018 à 2024 puis dans une structure représentative du secteur de l'AMC. Au cours de ses activités professionnelles, l'auteur a été amené à réaliser des analyses stratégiques ; animer des ateliers et commissions avec des structures membres, partenaires ou militants ; à représenter les organismes auprès de l'Administration et du secteur. Cette expérience offre une connaissance fine des mécanismes de l'AMC, de ses dispositifs institutionnels et de son fonctionnement.

01. L'assurance maladie complémentaire et ses trois familles d'acteurs

- 8 Afin de discuter des spécificités mutualistes dans le domaine de l'assurance maladie complémentaire, il est nécessaire dans un premier temps de caractériser cet espace de l'AMC. Une caractérisation en tant que secteur d'activité permet de considérer l'AMC en tant qu'activité productive. Du point de vue régulationniste, un secteur institutionnel peut se définir comme un ensemble d'arrangements institutionnels et productifs associés à une activité, qui contribuent à sa reproduction en dépit de crises et de transformations des mécanismes de régulation. Cet espace est à la fois autonome, dans ses dynamiques et mécanismes de régulation, et encastré dans d'autres niveaux comme le macro. Cette section caractérise l'AMC dans cette perspective sectorielle (1.1) puis présente les différents types d'acteurs qui s'y inscrivent en tenant compte de leurs caractéristiques institutionnelles (1.2). Elle introduit ensuite le cadrage méthodologique qui sera mobilisé pour discuter de l'autonomie relative ou non des mutuelles dans l'AMC (1.3).

1.1 Essai de caractérisation sectorielle du périmètre de l'Assurance maladie complémentaire

- 9 L'assurance maladie complémentaire relève du champ de l'assurance. A ce titre, tout opérateur est soumis à l'obtention d'un agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), organe de la Banque de France. Ces agréments sont liés à un principe de respect de branches² d'activité, une segmentation des activités

d'assurance. Il existe 25 branches représentant chacune un type de risque. Chaque organisme de l'AMC se définit avant tout par la vente de produits d'assurance dans des branches spécifiques, principalement les branches 1 et 2 (Accidents et Maladie) qui forment deux marchés concomitants. Ces produits sont un service de mutualisation des risques entre les assurés d'une organisation. De ce fait, tous les OCAM perçoivent des cotisations et versent des prestations lorsqu'intervient un sinistre.

Vocabulaire

Les cotisations (ou primes) désignent les sommes payées par les clients pour souscrire à un produit d'assurance. Il s'agit des sommes collectées par les organismes d'assurance.

Les prestations versées désignent les dépenses engagées par les assureurs au bénéfice de leurs clients suite à la survenance d'un sinistre.

Les cotisations constituent la principale ressource des assureurs. Elles indiquent leurs sources de revenu afférentes à la vente de produits. C'est l'unité usuellement employée pour qualifier les parts de marché.

- 10 Les OCAM ont pour particularité d'agir principalement en complément de la Sécurité sociale. Pour les deux grands types de garanties de l'AMC (santé et prévoyance), le fait générateur est en règle générale l'intervention de l'AMO. Le fait générateur est la source qui va déclencher la garantie et autoriser le versement d'une prestation à l'assuré. Par exemple, tomber malade implique d'aller chez le médecin, c'est-à-dire une prestation de santé, et parfois un arrêt de travail. Le médecin génère deux faits : la « facture » permet le remboursement des honoraires, et l'arrêt de travail enclenche le versement d'indemnités. Ces faits sont transmis à l'AMO, qui les communique ensuite à l'AMC. En d'autres termes, l'AMC intervient parce que l'AMO intervient.
- 11 Toutefois les garanties santé des OCAM peuvent parfois couvrir des éléments non assurés l'AMO. La DREES les qualifie de « prestations connexes à la santé ». C'est par exemple le cas des médecines dites alternatives, qui ne sont pas remboursées par l'AMO, mais par de nombreuses complémentaires. Le fait générateur (la facture du praticien) est transmis directement par l'assuré à son assureur. La complémentarité ne suffit donc pas à définir le périmètre de l'activité de l'AMC.
- 12 Cette difficulté à définir l'AMC par sa seule complémentarité à l'AMO se retrouve dans les grands agrégats économiques de la DREES, la direction statistique du ministère de la Santé. En particulier, la consommation de soins et bien médicaux (CSBM), indicateur socle des *comptes de la santé*, ne couvre ni toute l'activité des OCAM ni toute celle de l'AMO. Les indemnités journalières, considérées comme revenu de remplacement, ou les prestations connexes à la santé (cf. supra) ne sont pas considérées dans cet agrégat. Sur la branche santé (donc hors indemnités journalières), cela représente 4 milliards d'euros, soit 11,5% des prestations versées par l'AMC en 2023. Pourtant, la DREES évalue la part de financement de l'AMC au système de santé sur cette seule CSBM, et non sur l'ensemble des dépenses engagées.
- 13 Les comptes de la protection sociale intègrent quant à eux les prestations santé et prévoyance. Toutefois, leur périmètre est également restrictif puisque seules les mutuelles et les IP sont considérées comme relevant de la protection sociale. Les

prestations des sociétés d'assurance en sont explicitement exclues : « les indemnités versées par les sociétés d'assurance, faisant également partie des [organismes complémentaires], ne sont pas considérées comme des prestations relevant du champ de la protection sociale » (Dherbécourt et alii, 2023, p. 34). La complémentarité des prestations versées par des sociétés d'assurance est ainsi relative puisque non considérée à ce jour comme relevant du champ de la protection sociale, ce bien que le fait générateur soit identique.

- 14 Ainsi les données agrégeant peut-être le plus exhaustivement l'activité des OCAM sont celles de l'ACPR, reflétant l'activité économique, sans tenir compte du lien avec l'AMO.
- 15 La complémentarité entre AMC et AMO se matérialise également dans la gouvernance du système d'assurance maladie. Définie par la loi du 13 août 2004, elle est organisée autour de trois organisations représentatives. L'une représente les producteurs de soins³ (l'Union nationale des professionnels de santé) et deux les financeurs. Au côté des représentants du régime obligatoire (l'union nationale des caisses d'assurance maladie), une place dédiée est faite aux organismes de l'AMC avec une organisation représentative : l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (Unocam). L'Unocam est un organe consultatif dont les missions portent sur deux champs : 1) la représentation dans le cadre du dialogue conventionnel⁴ avec les professionnels de santé. 2) la gestion du risque, ce qui se traduit in fine dans les garanties des contrats de couverture complémentaire.
- 16 L'Unocam est formellement une association dont la composition et la répartition des voix sont fixées par voie réglementaire. Elle comprend France Assureurs (fédération des sociétés d'assurance), la Mutualité Française (fédération de mutuelles) et le Centre technique des institutions de prévoyance, le Ctip⁵ (association représentant les IP). Les voix sont réparties sur la base des parts de marché lors de la création de l'Unocam en 2004 : sur les 33 sièges, la Mutualité Française en compte 17, lui octroyant une majorité absolue. Sous cet angle, les mutuelles disposent d'une représentation et capacité d'action à travers l'Unocam qui leur est favorable relativement aux configurations actuelles du marché, puisqu'elles représentent désormais moins de la moitié des cotisations (cf. infra).
- 17 Au terme de cette tentative de caractérisation de l'espace de l'AMC, il apparaît que celui-ci est encadré dans l'espace plus large de l'assurance, l'AMC en constituant une partie de l'activité (branches 1 et 2 principalement). Il bénéficie d'une relative autonomie, et dispose d'instances de gouvernance qui lui sont propres, toutefois, cette autonomie est relative puisqu'elle est définie en complémentarité de l'AMO et est encadrée de façon plus large dans le système de santé.

1.2 Trois familles d'acteurs institutionnellement définies

- 18 Trois grandes familles⁶ d'acteurs opèrent dans cet espace de l'AMC : les sociétés d'assurances, les institutions de prévoyance et les mutuelles. Celles-ci sont distinguées par leur cadre légal d'exercice : code des assurances, code de la Sécurité sociale et code de la Mutualité.
- 19 Les sociétés d'assurance sont un ensemble complexe qui comprend différents types d'acteurs dont l'activité est régie par le code des assurances. On y trouve des Sociétés anonymes d'assurance, des bancassureurs et des sociétés d'assurance mutuelles (SAM). Ces organisations sont fédérées par France Assureurs. Les sociétés anonymes

d'assurance sont des organisations capitalistes dans lesquelles des dividendes, générés par l'activité, sont reversés à des actionnaires⁷. Historiquement, les sociétés d'assurance couvrent des risques non liés à la santé (véhicule, habitation ...). La commercialisation de garanties en santé est une diversification d'activité qui a émergé dans les années 1970. Parmi les plus connues se trouvent Axa, Allianz et Swiss Life. Les bancassureurs sont des services d'assurance portés par des banques, dont des coopératives. La santé est là encore une stratégie de diversification. On citera par exemple le Crédit agricole (coopérative) qui développe des assurances via Pacifica et Prédica. Les sociétés d'assurance mutuelles ont un fonctionnement très similaire aux « mutuelles santé » mais sont rattachées au code des assurances en raison de leur activité historique. Parmi elles, les grands noms sont MAIF, MACIF ou encore MMA.

- 20 Les institutions de prévoyance sont des organisations paritaires, non lucratives, régies par le code de la Sécurité sociale. Elles portent une forme de démocratie sociale au travers des partenaires sociaux qui composent leur gouvernance. Créées en réaction à l'interdiction faite aux sociétés d'assurance de proposer des contrats collectifs auprès des entreprises pour la couverture de leurs salariés, elles sont historiquement spécialisées sur le segment du contrat collectif et sur la prévoyance. La santé est également une diversification de leur politique produit intervenue dans les années 1990. Outre cette activité concurrentielle, les IP sont également liées⁸ à la gestion des retraites complémentaires obligatoires. Parmi les plus connues en France (contrairement aux assurances, elles ne peuvent développer directement leur activité à l'international) on trouve AG2R, Malakoff Humanis et ProBTP.
- 21 Les mutuelles sont des structures non lucratives de l'économie sociale et solidaire. Ce sont historiquement des communautés d'adhérents qui se regroupent pour se couvrir solidairement face aux risques. Ce sont les acteurs historiques de l'assurance maladie complémentaire. Parmi les mutuelles les plus connues, on trouve la MGEN, Harmonie Mutuelle et Aésio.
- 22 D'autres caractéristiques, associées à la gouvernance, distinguent les mutuelles (cf. tableau 1). On note en particulier le caractère endogène de la gouvernance mutualiste dont les mandats d'administrateurs ne peuvent être exercés que par des adhérents qui cumulent cette fonction à celle de client, dans un principe de double compétence. Ces administrateurs sont élus quand les administrateurs des sociétés anonymes d'assurance et institutions de prévoyance sont nommés.

Tableau 1 – Gouvernance des familles d'acteurs dans l'AMC

	Société d'assurance (capitalistique)	Société d'assurance mutuelle	Institution de prévoyance	Mutuelle
Cadre légal d'activité	Code des Assurances	Code des assurances	Code de la Sécurité sociale	Code de la Mutualité
Caractère lucratif	Oui	Non	Non	Non
Principe général	Actionnariat (1 action 1 voix)	Communauté mutualiste (1 personne 1 voix)	Paritaire (50% orga. patronales, 50% orga. salariales)	Communauté mutualiste (1 personne 1 voix)
Dispositif définissant les conditions d'exercice des mandats	Code du Commerce	Code des Assurances	Code de la sécurité sociale et Accord national interpro. (ANI) du 8 juillet 2009	Code de la Mutualité
Conditions d'exercice du mandat d'administrateur	Actionnaires ou salariés (selon l'instance)	Adhérents	Cadre d'exercice des mandats syndicaux	Adhérents
Désignation des administrateurs (hors administrateurs salariés au sens de la loi PACTE⁹)	Actionnariat ou salariat	Election	Désignation par les orga. patronales et syndicales	Election (interdiction faite aux salariés)
Nécessité d'être « client »	Non	Oui	Non	Oui

Source : auteurs

1.3 Un cadre analytique articulant canaux et modèles productifs pour une différenciation au-delà des statuts

- 23 Les caractéristiques institutionnelles associées à la gouvernance des organismes d'AMC, sont des éléments de différenciation des acteurs, permettant de dégager des spécificités mutualistes (cf. tableau 1). Cependant, cela ne fait que caractériser le point de départ de notre questionnement qui est finalement de savoir si ces spécificités de gouvernance sont réellement différenciantes et associées à une autonomie relative dans l'espace.
- 24 Focalisée sur l'analyse du capitalisme et de sa persistance malgré la récurrence des crises, l'école de la régulation a également développé des cadres méthodologiques permettant une analyse multiniveaux, articulant macro, micro et méso. Cette approche permet de mettre en évidence que des espaces micro et méso participent de la régulation globale du capitalisme bien qu'ils aient des spécificités fortes. Les articulations micro-macro sont appréhendées via le cadre des modèles productifs (Boyer et Freyssenet, 2000). Celles travaillant le méso comme niveau intermédiaire ont été développées en premier lieu pour l'analyse de secteurs (Laurent et du Tertre, 2008) avant d'être étendues plus largement au méso (Bastien et Lamarche, 2025) en particulier via l'approche dite des canaux, des espaces méso spécifiques pouvant exister dans des secteurs (Gallois, 2023). Après avoir caractérisé le secteur de l'AMC et les familles d'acteurs qui y opèrent nous développons ici un cadre croisant modèles productifs et approches en termes de canaux afin de développer une comparaison pour interroger l'existence ou non de spécificités mutualistes.

- 25 Le cadre des modèles productifs peut s'articuler à une approche en termes de canaux afin de spécifier les grandes lignes de différenciation de ces familles d'acteurs. Développé afin de rendre compte de la variété des stratégies et formes d'organisation dans le secteur automobile (Boyer et Freyssenet, 2000) il a depuis été étendu et revisité pour caractériser des spécificités institutionnelles et productives dans l'ESS, les coopératives en particulier (Ballon, 2021, Bodet et alii, 2013), mais aussi souligner une diversité de modèles au sein de l'ESS (Gallois, 2012, Grassart, 2023). Ces travaux ont permis de mettre en évidence l'importance de certaines spécificités, mais aussi, que la gouvernance n'était pas nécessairement un critère premier de différenciation des modèles productifs (Gallois, 2012).
- 26 Les éléments des modèles productifs, dressés par grandes familles, peuvent cependant permettre d'appréhender les canaux de différenciation d'un espace méso des mutuelles et d'opérationnaliser leur analyse. En effet, les modèles productifs articulent une dimension politique et une dimension productive, proche du quadrilatère de Henri Desroche développé pour caractériser les compromis faits par les coopératives entre dimensions économique et politique, et qui permet d'éclairer les articulations méso (Lamarche et Richez-Battesti, 2023). Les modèles productifs combinent un compromis de gouvernement d'entreprise avec une stratégie de profit, ou dans la cas d'organisation à but non lucratif, une stratégie de compétitivité (Gallois, 2012), traduisant ainsi une articulation entre dimensions politique et productive. Ces compromis s'incarnent dans trois dimensions principales : la politique produit, l'organisation productive et la relation salariale.
- 27 La politique produit caractérise les marchés et segments de marchés visés, la conception des produits visés et de leur gamme (Boyer et Freyssenet, 2000). Ces éléments constituent des marqueurs de la concurrence, le premier canal de différenciation d'un espace méso.
- 28 Le canal de la concurrence renvoie tout à la fois aux logiques de répartition du marché et de sa segmentation. Ces éléments peuvent être appréhendés en tant que marqueur de la politique produit. Dans les modèles productifs, la politique produit est articulée à la l'organisation productive (incluant la division du travail en interne et en externe) et la relation salariale, regroupées dans une approche de différenciation par le canal travail.
- 29 Le canal de la futurité ne se retrouve pas explicitement dans les modèles productifs. Il s'inscrit dans la perspective institutionnaliste de Commons et renvoie aux représentations du futur que portent les organisations et leurs gouvernances à propos de « l'avenir du processus productif et au rôle [que la personne ou l'organisation] pourra y jouer » (Lamarche et alli, 2021, p. 21). Ce canal articule ainsi la dimension institutionnelle/politique et la dimension productive. Il s'exprime dans la communication des acteurs des organisations quant à la vision qu'ils portent du secteur. Ce discours vise également la construction de normes, donc la transformation des dispositifs du secteur, renvoyant soit à une autonomie des acteurs, soit à une hétéronomie réduisant les marges instituantes possibles.
- 30 L'approche par les canaux envisage de façon non systématique un quatrième canal (Lamarche et Richez-Battesti, 2023), celui du rapport à la nature. Ce canal est apparu récemment, en réaction à la montée de l'intérêt des questions environnementales, et par la même du rapport entre capitalisme et environnement. Dans le cas de l'AMC, le rapport à la nature se pose en particulier en termes de placements financiers des

réserve dans de la finance dite verte, supposée réduire l'empreinte du capitalisme sur la destruction de la nature, rejoignant une dimension de gestion du risque sur la santé associée aux conséquences de celle-ci. Il renvoie pour les acteurs à leur vision du futur et de leur positionnement futur, celui-ci est donc directement articulé à la futurité.

02. Des différenciations méso mutualistes dans le secteur de l'AMC

- 31 Les trois familles d'OCAM se situent dans un espace de l'AMC inclus dans celui de l'assurance et ayant pour spécificité d'être fortement complémentaire de l'AMO. Pour examiner la présence de spécificités mutualistes dans cet espace, la suite de cet article examine donc les canaux de définition de l'espace méso que sont la concurrence (2.1.), le travail (2.2.) et la futurité (2.3.).

2.1 Examen d'une différenciation par le canal de la concurrence

- 32 Compte tenu des modalités de vente des produits d'assurance, les trois familles sont en concurrence sur le marché de l'AMC. Cette partie caractérise la répartition du marché et les contraintes réglementaires dans l'offre liées au secteur assurantiel (2.1.1) avant de préciser les politiques produits spécifiques à l'AMC avec les types de contrats développés par les familles d'acteurs (2.1.2).

2.1.1 Un marché avec des politiques-produits réglementairement contraintes

- 33 Un ensemble de contraintes liées au statut juridique de l'assureur vient restreindre la politique produit dans le champ de l'assurance. Les sociétés d'assurance ne sont pas concernées par des restrictions sur les risques qu'elles peuvent couvrir (sous réserve d'obtenir les agréments nécessaires), contrairement aux mutuelles et aux IP, contraintes par la loi. De ce fait, le poids des activités santé varie selon le statut de l'assureur.
- 34 Pour les sociétés d'assurance dans leur ensemble, les cotisations liées à la protection sociale ne représentent que 20% de l'ensemble des cotisations perçues, par extension, de leur activité. Le périmètre AMC (santé et prévoyance) ne représente que 13% des cotisations que les sociétés d'assurance collectent. Sur ce volume, les sociétés capitalistiques représentent 43% des cotisations collectées pour le risque santé, les bancassureurs 25% et les SAM 32%⁹. Les bancassurances regroupant des structures capitalistiques et de l'ESS, et le poids de l'assurance dans leur activité étant faible, elles ne seront pas spécifiquement étudiées pas la suite. En outre, les sociétés d'assurance sont la seule famille d'acteurs à ne pas avoir de contraintes institutionnelles sur le territoire où elles peuvent développer leur activité. De fait, seules les sociétés anonymes d'assurance sont internationalisées (Desombre et alii, 2017).
- 35 De leur côté, les IP et mutuelles sont largement contraintes à exercer dans des branches liées à des risques dits sociaux. Les cotisations afférentes représentent respectivement 100% et 99% de leurs cotisations, par extension, de leur activité.
- 36 En effet, le code de la Sécurité sociale contraint la politique produit des IP : elles ne peuvent faire que de l'assurance maladie complémentaire (santé et prévoyance) et plus

largement des assurances complémentaires aux grands risques couverts par la Sécurité sociale (retraite, maternité). Santé et prévoyance font désormais jeu égal dans leurs cotisations (respectivement 48% et 46%).

- 37 Le code de la Mutualité contraint l'activité des mutuelles à l'AMC et aux risques sociaux ainsi que quelques activités de service (caution et protection juridique). Elles sont de fait largement spécialisées en santé.
- 38 La seule activité Santé ne représente que 6% des cotisations des sociétés d'assurance. La santé peut donc être considérée comme un domaine annexe pour elles. Elle est en revanche de 48% chez les IP (historiquement développées en prévoyance) et de 83% chez les mutuelles, historiquement positionnées sur ce risque (DREES, 2024). Les contraintes légales et la trajectoire historique font ainsi que les IP et mutuelles sont spécialisées sur le segment général de la protection sociale complémentaire pour les premières, de la santé pour les secondes, tandis que les sociétés d'assurance ont une activité diversifiée. L'objectif de ce travail étant d'analyser l'espace de l'AMC, la suite de l'analyse sera restreinte à celui-ci. Dans cet espace, les parts de marchés sont telles que les mutuelles collectent 46% des cotisations santé, les sociétés d'assurance 37% et les IP 17% (tableau 2).

Tableau 2 - Principales caractéristiques du marché et de la politique produit

	Sociétés anonymes d'Assurance	Sociétés d'assurance mutuelle	Institutions de prévoyance	Mutuelles
Contraintes légales spécifiques sur la politique produit	Non, politique produit large et internationalisée Offre assurantielle possible pour les 25 branches	Pas de contrainte légale Politique produit large mais peu internationalisée Offre assurantielle possible pour les 25 branches	Restreinte au territoire français Offre assurantielle restreinte à 9 branches	Restreinte au territoire français Offre assurantielle restreinte à 12 branches
Nombre d'organismes	302		34	324
Parts de marché (santé)	37%		17%	46%
Poids de la protection sociale dans les cotisations¹	16%		100%	99%
<i>dont santé</i>	6%		48%	83%
<i>dont prévoyance</i>	7%		49%	10%
<i>dont retraite sup.</i>	3%		3%	6%
Modalités de distribution (santé)				
Collectif	52%		88%	34%
Individuel	48%		12%	66%

Source : auteurs d'après DREES 2024, Rapport situation financière des OCAM, données ACPR.

2.1.2 Des politiques produits Santé spécifiques à chaque famille

- 39 Outre les caractéristiques du marché, en lien avec la réglementation, la politique produit des familles pour l'AMC est étudiée à travers le type de contrat, les mécanismes de solidarités afférents et les garanties couvertes.

- 40 Deux types de contrats sont proposés dans le domaine de l'AMC : le contrat individuel et le contrat collectif.
- 41 Le contrat individuel résulte d'un acte de contractualisation individuelle. La souscription n'est pas obligatoire comme peut l'être une assurance auto. C'est à l'individu de réaliser ses propres démarches, choisir son opérateur, déterminer son niveau de garantie parmi les offres proposées. En termes de marché, pour l'assureur (quel que soit son statut), chaque individu est un prospect.
- 42 Le contrat collectif relève d'une couverture assurantielle souscrite par l'employeur. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les employeurs du secteur privé (lucratif comme de l'ESS) doivent souscrire un contrat d'assurance santé pour leurs salariés et participer à son financement à au moins 50 %. Les salariés participent donc au financement mais le choix des garanties et du niveau de celles-ci (contenu du contrat) ainsi que le choix de l'assureur relèvent *in fine* de l'employeur, avec des modalités de prise en compte des attentes des travailleurs variables. 96 % des salariés sont ainsi couverts via des contrats collectifs, les 4% restant répondant à des critères de dispense (par exemple, avoir une assurance *via* le conjoint).
- 43 Cette intervention de l'employeur est donc discriminante dans la caractérisation du contrat. Généralement, les *salariés* bénéficient de contrats collectifs, les autres personnes ont recours à des contrats individuels : retraités, fonctionnaires, indépendants, chômeurs.
- 44 Les deux types de contrat présentent les mêmes modalités d'exécution. La distinction s'opère *a priori*, sur les modes de contractualisation et les modalités de distribution. Il est ensuite possible de les distinguer *a posteriori*, par l'analyse empirique des niveaux de couvertures souscrits ainsi que des formes de solidarités prévues entre les assurés.
- 45 Statistiquement, on constate un glissement progressif du marché vers le contrat collectif. En 2011, les contrats individuels représentaient 59 % des cotisations santé perçues. Sous l'impulsion de la généralisation de la couverture d'entreprise en 2016¹⁰, le montant des cotisations des contrats collectifs et celui des contrats individuels sont à l'équilibre depuis 2022 (DREES, 2024). Cette répartition est encore amenée à évoluer au bénéfice du collectif du fait de la réforme de février 2021 de la protection sociale complémentaire dans le secteur public, qui représente environ 20 % de l'emploi en France (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, 2023). En effet, cette réforme prévoit que les employeurs publics devront, comme les employeurs privés, participer au financement de la complémentaire santé de leurs agents, le contrat collectif ayant été retenu dans la Fonction publique d'État.¹¹
- 46 Les sociétés d'assurance ont une répartition de leurs cotisations santé équilibrée entre contrats collectifs et individuels, témoignant de leur présence sur les deux types de marché. Les IP ont des cotisations provenant à 88 % de contrats collectifs. Elles sont en effet restreintes sur les possibilités d'offrir des contrats individuels, qui ne sont accessibles qu'à d'anciens bénéficiaires de contrats collectifs. Enfin, les mutuelles sont fortement positionnées sur les contrats individuels qui représentent 66 % des cotisations perçues. Ce positionnement mutualiste est à mettre au regard des principes de gouvernance mutualiste. Ce sont des communautés où les décisions sont prises par les adhérents, qui ne peuvent normalement pas être des personnes morales.
- 47 Dans les contrats collectifs, la solidarité est intrinsèque, puisqu'elle vit dans le contrat. Chaque contrat cherche un équilibre sur la population qu'il couvre. L'absence de

tarification à l'âge en est un exemple évocateur. Les jeunes paieront nécessairement plus que leurs besoins, afin de couvrir les besoins des aînées de leur entreprise. Dans les contrats individuels en revanche, la solidarité n'est pas portée par le contrat, mais par la somme des contrats. C'est donc bien, en individuel, la complémentaire santé qui est vectrice de solidarité, quand en collectif, elle l'organise.

- 48 Le contrat individuel offre ainsi plus de capacités d'individualisation pour le bénéficiaire direct ; il laisse une liberté de choix sur les mécanismes de solidarité qui y sont développés soit vers une individualisation accrue du risque soit sur une redistribution spécifique, associée à une solidarité supplémentaire sur certains aspects.
- 49 Les travaux de Vasseur (2023) examinent, pour les contrats individuels, la présence ou non de critères de solidarité au regard des critères de tarification. Elle distingue, parmi une base de la DREES de 416 contrats, quatre grands critères de tarification : la tarification discriminante (selon les caractéristiques individuelles), la tarification discriminante sauf sur la famille (les membres de la famille -enfants- sont bénéficiaires sans surcoût), la tarification discriminante sauf sur l'âge (tarification indépendante de l'âge) et enfin la tarification redistributive (absence de caractéristiques individuelles dans la formation du tarif).
- 50 La tarification redistributive est peu fréquente, elle concerne 2,9 % des contrats, ainsi que 29,5 % des contrats qui proposent une redistribution partielle mais intègrent une individualisation en fonction de l'âge. A l'opposé, les contrats individualisés strictement sont fréquents (24,8 %) et la majorité des contrats est individualisée sauf pour la famille (42,8 %). Il n'y a cependant pas d'éléments d'information sur la répartition des cotisations entre ces types de contrats selon les différentes familles d'OCAM. Toutefois, il apparaît que les mutuelles proposent tous les types de contrats là où les sociétés d'assurance ne proposent que des contrats individualisés strictement ou sauf sur la famille. Les IP ont des caractéristiques de répartition importantes mais qui tiennent aux restrictions qu'elles ont sur les souscriptions individuelles.
- 51 Si la tarification et le type de contrat sont des critères concurrentiels, les garanties couvertes par le contrat en sont un troisième. Concernant cet élément, un mécanisme d'isomorphisme coercitif joue fortement sur les garanties. Le « contrat responsable » instauré en 2004 dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie est le principal levier agissant sur la détermination des garanties. Le cahier des charges de celui-ci fixe des taux minimums de remboursements (ex : 100 % santé, intégralité de certains tickets modérateurs...) ainsi que des interdictions (ex : prise en charge des franchises), réduisant les marges de différenciation entre les contrats. Le respect de ces conditions offre des avantages fiscaux agissant sur la formation des prix donc sur la compétitivité : un taux de taxe de solidarité additionnelle (fiscalité spécifique de l'AMC) de 13,27 % au lieu de 20,27 %, et un mécanisme d'allègement de cotisations sociales s'applique pour les contrats collectifs. Ce cahier des charges n'est pas obligatoire pour les contrats individuels, mais son mécanisme doublement incitatif le rend quasi systémique : 96,4% des cotisations sont attachées à un contrat responsable en 2023 (DREES, 2024).
- 52 Dans l'AMC, la politique produit apparaît différenciée au regard des répartitions de parts de marché entre contrats collectifs et individuels, ce qui tient tout à la fois à des héritages historiques, à des éléments de stratégie internes aux organisations des familles, ainsi que à des contraintes réglementaires. Toutefois le contenu des contrats proposés tend à se normaliser pour l'ensemble des acteurs. Les mutuelles se

différencient par le type de contrat puisque leur politique produit est davantage orientée vers les contrats individuels.

2.2 Le canal travail, reflet des compromis de gouvernement d'entreprise ?

- 53 Le second canal de différenciation porte sur le travail, entendu dans une perspective de relation salariale (2.2.1) d'une part et de division du travail (2.2.2) d'autre part. Ces éléments correspondent à deux dimensions de compromis de gouvernement d'entreprise qui seront successivement discutés.

2.2.1 Caractérisation des relations salariales

- 54 Les conventions collectives nationales (CCN) constituent un marqueur de l'institutionnalisation de la relation salariale et de sa différenciation (cf. tableau 3). Bien qu'il existe de nombreux accords d'entreprises, ne permettant pas de s'appuyer sur les CCN pour relater de certaines réalités, elles témoignent malgré tout d'un compromis de représentation du travail au sein des différentes familles, leur conférant un intérêt certain dans le travail d'analyse de la clôture de l'espace méso.
- 55 Le montant de la rémunération minimale le plus élevé se situe dans la CCN des assurances, qui couvre les sociétés anonymes d'assurance et les SAM. Le montant minimal de la rémunération de la tranche la plus haute est également dans cette convention des assurances. Au global, ce sont les sociétés d'assurance qui ont les salaires les moins dispersés au regard des CCN. La CCN des assurances et celle des IP prévoient des allocations de vacances et un 13^{ème} mois, ce qui n'est pas prévu par celle de la mutualité. Les droits à congés sont en revanche plus importants dans cette dernière. La mutualité prévoit des journées spécifiques pour l'exercice de mandats mutualistes, ce qui témoigne d'une certaine volonté d'implication des salariés dans de tels mandats, dans le prolongement des principes mutualistes. Enfin, concernant les dispositions parentales, la CCN de la mutualité est globalement la plus avantageuse avec notamment une durée extra-légale du congé maternité supérieure, et un nombre de jours de garde d'enfants malade très proche du maximum des IP et deux fois plus important que celui des assurances.

Tableau 3 – Comparaison des conventions collectives des trois familles

	Assurances (SA et SAM)	Mutualité	Institutions de prévoyance
n° IDCC	1672	2128	1794
Nombre de classes et niveaux de la grille salariale	7 classes	4 classes, 11 niveaux	8 classes, 28 niveaux
Montant rémunération minimale annuelle (en €)	21 900	20 825,76	20 236,5
Montant rémunération minimal dernière tranche (en €)	60 450	64 299,15 ⁽¹⁾	72 036
Rapport de la première à la dernière catégorie	2,8	3,1	3,6
Allocation de vacances	oui	non	oui
13ème mois	oui	non	oui
Droits à congé	2,2 j/mois	2,5 j/mois	25 j/an
Autres dispositions liées aux droits à congés		Congé pour mandat mutualiste : 2 jours par an	Fermeture des bureaux (sans perte de salaire) liée aux fêtes de fin d'année
Congés "enfant malade" par an (âge limite de l'enfant)	3 jours (12 ans)	6 jours (14 ans)	7 jours (16 ans) 11 jours à partir de 3 enfants
Durée du congé maternité	4 semaines extra-légales	6 semaines extra-légales	2 semaines extra-légales
Couverture par l'employeur des journées de carence de la couverture en cas arrêt de travail	oui	oui	oui

⁽¹⁾ Est considéré la catégorie C4 et non D (catégorie supérieure) la RMAG

Source : auteurs d'après les conventions collectives couvrant les OCAM

- 56 Les données des observatoires de branches permettent de dépasser le cadre strictement conventionnel qui, s'il est instructif, ne reflète pas une réalité (notamment en raison d'accords d'entreprises). Ces observatoires sont pilotés par les associations employeurs, et les données fournies (tableau 4) concernent l'ensemble de l'industrie de l'assurance et donc des emplois en dehors du champ strict de l'AMC. Elles offrent toutefois des tendances *a priori* transposables à l'AMC.
- 57 Les sociétés d'assurances (dont les SAM) présentent 68 % des effectifs salariés, les mutuelles 19 % et les IP 12 %. Cette différence s'explique par le poids de l'activité hors AMC des sociétés d'assurance. Les trois types d'organismes emploient davantage de femmes que d'hommes, cependant le taux de féminisation est plus important dans les mutuelles (73,9 %) que dans les sociétés d'assurances (60,8 %). Par ailleurs, alors que le taux d'entrées/sorties en CDI est positif dans les assurances, ce qui témoigne de la dynamique de recrutement, l'ancienneté moyenne y est supérieure à celle des mutuelles.

Tableau 4 – Effectifs et caractéristiques d'emploi dans les trois familles

	Assurances	Mutualité	Institutions de prévoyance
<i>Données sources</i>	2023	2022	2022
Effectifs totaux	157 100	43 960	28 376
Evolution	6,8%	-4,4%	-11,7%
<i>depuis</i>	2013	2013	2015
Taux de cadre	52,9%	32,9%	34,1%
Taux de féminisation	60,8%	73,9%	69,6%
Taux de CDI	92,8%	90,8%	91,0%
Entrées/sorties (CDI)	1,13 (2)	0,76	0,79
Salariés >55 ans	17,9%	16,2%	21,4%
Age moyen	42,5 ans	42,5 ans	45,2 ans
Ancienneté <5 ans	36,5%	46,3%	13,5%
Ancienneté >10 ans	48,9%	36,7%	73,2%
Ancienneté moyenne	12,3 ans	9,8 ans	nd
Temps partiel	12,2%	12,0%	15,4%
Niveau de diplôme >bac +2	77,5%	61,0%	67,2%

Source : auteurs à partir des données des observatoires de branche couvrant les OCAM

- 58 Au regard des éléments caractéristiques de la relation salariale, les différences entre les familles sont peu marquées. Les mutuelles se distinguent par un taux de féminisation de l'emploi plus élevé et une ancienneté moins marquée. Le niveau de diplôme y est également plus faible.

2.2.2 La distribution au cœur de la différenciation de la division du travail

- 59 Les grandes fonctions des organisations et métiers afférents d'une entreprise (ressources humaines, communication, finances...) se retrouvent dans les trois familles d'acteurs. Les caractéristiques différenciantes semblent faibles et propres aux choix d'entreprises plus qu'à leurs familles. Il existe également des fonctions spécifiques au secteur de l'assurance, définies comme *fonctions clés* par la directive Solvabilité 2 : actuariat, conformité, audit, gestion des risques. Ces fonctions répondent à un même objectif défini par la directive, transcrit par les mêmes termes dans les trois Codes (Assurances, Mutualité, Sécurité Sociale). Elles ne semblent donc pas non plus différenciantes et sont au contraire des vecteurs d'isomorphisme par la normativité (Beaucreux, à paraître).
- 60 Deux aspects apparaissent davantage différenciants : la distribution des produits et l'organisation de la gouvernance.
- 61 Les IP ne commercialisent que des contrats collectifs, auprès d'employeurs et non auprès de particuliers, ce qui les différencie fortement des autres types d'acteurs. La distribution s'appuie sur leur proximité avec les branches professionnelles dont elles sont issues¹². Cette différence d'approche se matérialise dans les réseaux d'agences. Malakoff Humanis compte 35 agences, AG2R-La mondiale en compte 59. En

comparaison, Harmonie Mutuelle, dont le chiffre d'affaires est pourtant inférieur de 35 % à celui de Malakoff Humanis (4,1 Md€ contre 6,3 en 2023) possède 381 agences, soit 11 fois plus, pour des périmètres d'activité proches. En comparaison, pour des activités plus larges, Axa ou la MACIF comptent respectivement 3800 et 1600 agences en France.

- 62 Les sociétés anonymes d'assurance (hors SAM et bancassureurs) fondent leur distribution principalement sur des réseaux d'agents généraux. Ces agents ne sont pas salariés. Ils exercent une profession libérale d'intermédiaire d'assurance, en exploitant de manière exclusive la marque et les produits d'une société d'assurance. Ils ont leur propre syndicat, membre de l'Union nationale des professions libérales. Pour exercer, chaque agent doit être inscrit à l'Orias (registre légal des intermédiaires en assurance, banque et finance) et racheter une clientèle et une zone de chalandise. Il s'agit donc d'une forme comparable à la franchise. Pour ces agents, *« la santé/prévoyance, jamais majoritaire dans le chiffre d'affaires, est largement pratiquée et intervient en complément de l'activité principale »*¹³. En d'autres termes, l'agent général n'est pas centré sur le produit santé et vend des produits combinés, articulant le cas échéant son offre en fonction de ses intérêts et objectifs de vente.
- 63 Les mutuelles et SAM présentent des mécanismes de distribution assez ordinaires pour le secteur des services avec des agences et de la souscription virtuelle. Le maillage territorial est dense, mais l'organisation est différente de celle des sociétés d'assurances. Dans ces agences, le travail est entièrement salarié. Le revenu n'est ainsi pas strictement lié aux ventes. Par ailleurs, les mutuelles organisent ces réseaux de distribution au travers de regroupements départementaux et régionaux, ce qui permet une organisation hiérarchique au sein de l'offre territoriale alors que pour les sociétés d'assurance, celle-ci sera organisée principalement par des principes de marché dans le cas d'une distribution par le biais d'agents généraux.
- 64 Les agences des mutuelles et SAM ne présentent toutefois pas que des finalités commerciales. Elles sont également le support de deux fonctions spécifiques, marqueurs de leur inscription dans l'ESS : la gouvernance et l'animation militante¹⁴. Les principes démocratiques appellent en effet à l'affectation spécifique de ressources pour organiser notamment les élections (locales et nationales) et les délibérations, certaines structures appliquant à la lettre le principe « un homme=une voix ». La multiplicité des échelons et des élus appelle également à une fonction formation renforcée (partagée avec les IP), qui découle des règles dites de « compétences et d'honorabilités » des élus¹⁵, ceux-ci n'étant par définition pas des professionnels du secteur. L'animation militante est quant à elle plus ou moins développée selon les structures. Derrière ce terme, se trouvent les actions bénévoles, parfois militantes, qui souvent ne présentent pas de lien direct à l'activité commerciale : engagement des élus locaux dans les Chambres d'économie sociale et solidaire ou des conseils d'administration d'associations ; organisation et animation d'ateliers, de conférences, de débats sur des sujets de société...¹⁶
- 65 Les mutuelles et les SAM se distinguent des autres acteurs par une distribution territorialisée fondée sur le salariat. Elles sont également caractérisées par des spécificités en termes de gouvernance, qui sont à associer à la présence d'une activité démocratique pour partie, plus distinctivement par la présence d'une animation militante.

2.3 Le canal de la futurité : entre pilotage du risque et incarnation de valeurs

- 66 Nous caractérisons la futurité au travers la communication des fédérations des familles d'acteurs, considérant ces éléments comme concrétisant leurs points de vue sur leur avenir, sur les enjeux de l'AMC et sur la manière dont ils s'inscrivent et souhaitent s'insérer dans le système de santé. Le choix d'une analyse discursive pour illustrer ce canal s'inscrit dans une *approche critique* de celui-ci telle que le décrit Ben Slimane considérant « le discours comme une action sur la réalité », pouvant participer à la « création des identités » .
- 67 Deux angles d'analyse discursive complémentaires sont mobilisés : le discours produit sur les réseaux sociaux, qui peut être qualifié de libre (2.3.1), et le regard croisé porté sur un même objet, ici la prévention, dont le matériau - une audition sénatoriale - relève d'un exercice contraint (2.3.2).

2.3.1 Analyse netnographique du discours sur LinkedIn

- 68 L'analyse du discours libre repose sur une analyse netnographique de l'usage de hashtags sur les réseaux sociaux (Ratinaud et alii, 2019). Le choix de LinkedIn présente un double intérêt. D'une part, il rassemble des acteurs institutionnels donc se veut plus propice à l'influence d'une perspective critique du discours que d'autres réseaux. D'autre part, l'emploi d'un hashtag et des espaces qu'il crée (des *clouds*) révèle et participe à la fois de l'inscription de la structure dans un champ thématique (acteurs, discours...) favorable aux alliances et représentations. Une analyse lexicométrique des publications complètes ne permet pas de s'appuyer sur cette spécificité des réseaux sociaux.
- 69 Une base de données de l'activité des fédérations -France Assureurs, la Mutualité Française et le CTIP - sur le réseau social LinkedIn a été réalisée le 21 février 2025. Elle compile l'ensemble des publications réalisées depuis février 2024. Les principales données recueillies figurent dans le tableau 5.

Tableau 5 - Analyse de l'activité des trois principales fédérations AMC sur LinkedIn

France Assureurs		Mutualité Française		CTIP	
Informations générales sur les comptes et l'emploi de hashtags					
Nombre de publications	253	Nombre de publications	193	Nombre de publication	121
Nombre de # total	573	Nombre de # total	857	Nombre de # total	77
Moyenne # par post	2,3	Moyenne # par post	4,4	Moyenne # par post	0,6
Nombre de # différents	168	Nombre de # différents	262	Nombre de # différents	46
Nombre d'abonnés	71 k	Nombre d'abonnés	24 k	Nombre d'abonnés	5 k
Concentration (% du top 5)	28,6%	Concentration (% du top 5)	32,7%	Concentration (% du top 5)	31,2%
Part de singularités	16,9%	Part de singularités	18,6%	Part de singularités	69,6%
Hashtags les plus employés					
Taille de l'échantillon	66,8%	Taille de l'échantillon	64,4%	Taille de l'échantillon	58,4%
Hashtag	Occurrences	Hashtag	Occurrences	Hashtag	Occurrences
Assurance	65 11,3%	Santé	129 15,1%	Prévoyance	6 7,8%
LAssuranceProtège	37 6,5%	ForumJeunes	59 6,9%	ProtectionSociale	5 6,5%
FranceAssureurs	24 4,2%	Prévention	40 4,7%	Santé	5 6,5%
SMART2024	23 4,0%	Sportsanté	27 3,2%	CTIP	4 5,2%
Risquesnaturels	15 2,6%	Sport	25 2,9%	DialogueSocial	4 5,2%
Assureurs	14 2,4%	Jeunes	23 2,7%	AvenirCollectif	3 3,9%
Entrepreneurs	14 2,4%	ProtectionSociale	18 2,1%	ROC	3 3,9%
RevueRisques	13 2,3%	AccèsAuxSoins	15 1,8%	Solidarité	3 3,9%
AssurancePrévention	12 2,1%	CommuniquéDePresse	14 1,6%	Engagement	2 2,6%
CyberPrev	12 2,1%	SantéMentale	14 1,6%	IndemnitésJournalières	2 2,6%
LAssuranceEmploie	11 1,9%	Mutuelle	13 1,5%	PouvoirDachat	2 2,6%
CyberEngagés	10 1,7%	Solidarité	11 1,3%	SantéPublique	2 2,6%
Alternance	8 1,4%	Débat	10 1,2%	TrophéesAMP	2 2,6%
SEEPH2024	8 1,4%	Handicap	10 1,2%	JournéeInternationaleDe sDroitsDesFemmes	2 2,6%
LAssuranceFinance	7 1,2%	MutuellesImpact	10 1,2%		
Autres termes : 150, pour 282 occurrences		Autres termes : 247, pour 439 occurrences		Autres termes : 32 termes uniques	

Source : auteurs, d'après les comptes LinkedIn consultés le 21 février 2025

- 70 Cette analyse révèle une représentation différente de la place qu'entendent occuper ces organisations. Premier constat, la Mutualité française communique davantage que les autres acteurs relativement à sa position sur le marché. Malgré un périmètre d'activité beaucoup plus restreint que France Assureurs (pour qui la santé est une activité minoritaire), son volume de post n'est que de 24 % inférieur. Elle emploie également deux fois plus de hashtags que France Assureurs et sept fois plus que le CTIP. Sur le fond, France Assureurs se détache en privilégiant une forme d'auto-promotion. Les quatre hashtags qu'elle emploie le plus, pesant pour 26 % du volume, sont centrés sur l'assurance¹⁷. Dans les 15 termes qu'elle emploie le plus, un seul domaine d'activité est présent (les risques naturels). La Mutualité a une approche opposée. Dans ses 15 termes les plus employés, il n'y a que quatre vecteurs de promotion, dont l'un (#Forumjeunes) s'attache à une opération spécifique. Là où « assurance » est le premier terme de France Assureurs, pour la Mutualité, c'est « santé ». « Mutuelle » n'est qu'en onzième position. Malgré un volume moindre qui ne permet pas de dégager aussi nettement un positionnement, le CTIP présente une logique assez proche de la Mutualité, partageant plusieurs termes dans leurs top 15 respectifs : Santé, Solidarité et Protection sociale.
- 71 La communication des mutuelles est proche de celle des IP et se distingue fortement de celle de France Assurance, en ce qu'elle s'axe davantage sur les risques socialisés.

2.3.2 L'analyse croisée des discours : une différenciation portée par la représentation (étude de cas sur la Prévention)

- 72 L'analyse des regards croisés s'appuie sur la différence d'intérêt portée par chaque famille sur un même objet. Le but est d'objectiver la comparaison grâce au caractère contraint du périmètre. La prévention présente pour cela un double intérêt.
- 73 Tout d'abord, la mutualité se distingue des IP et des sociétés d'assurance car le Code de la Mutualité mentionne une mission de prévention : « Une mutuelle exerçant une activité d'assurance peut assurer la prévention des risques de dommages corporels » (art. L 111-1). Le second intérêt de la prévention, c'est la dimension explicite de sa futurité par la sphère politique. L'expression « virage préventif » est communément employée pour mettre en perspective l'organisation du système de santé, appelant à rompre avec une doctrine actuellement fondée sur le *curatif*, c'est-à-dire la prise en charge des maladies. Entre mai 2022 et septembre 2024, le ministère en charge de la Santé intègre dans son intitulé le terme *prévention*. Les travaux parlementaires s'enrichissent eux aussi. En particulier, la commission des affaires sociales du Sénat porte en 2025 une mission d'information sur les politiques de prévention en santé. Dans ce cadre, les trois fédérations ont été auditionnées conjointement le 2 avril. Les interventions des trois acteurs ont fait l'objet d'une analyse catégorielle de contenu basée sur le compte rendu officiel disponible sur le site du Sénat¹⁸. A chaque phrase a été assignée une caractéristique. Pour chacune de ces catégories et acteurs, le nombre de mots¹⁹ a été relevé pour réaliser une analyse lexicométrique. Les résultats sont consignés dans le tableau 6.

Tableau 6 - Analyse discursive des trois fédérations sur la Prévention.

		France assureurs	Mutualité	CTIP	Total
Caractéristique du propos	Total Mots	1745	2218	1134	5097
Organisation et coordination des acteurs (dont politique publique)	Mots	293	627	71	991
	%	17%	28%	6%	19%
Mécanisme assurantiel (et du contrat) et revendications	Mots	427	480	238	1145
	%	24%	22%	21%	22%
Promotion du modèle et des actions	Mots	772	351	342	1465
	%	44%	16%	30%	29%
Dimensions sociale et sociétale (autres risques sociaux, rôle de l'entreprise et des individus)	Mots	98	217	133	448
	%	6%	10%	12%	9%
Système de santé et enjeux sanitaires (dont situation sanitaire et financement)	Mots	134	448	240	822
	%	8%	20%	21%	16%

Source : auteurs

- 74 Cette analyse corrobore celle de LinkedIn. Le discours de France Assureurs est davantage orienté sur son modèle et la promotion de son action, et assez peu sur les thématiques sanitaire ou sociale. La Mutualité promeut moins son modèle et ses actions, et s'intéresse davantage à l'organisation de la politique publique autour de la prévention et la coordination des acteurs dans le cadre d'actions concertées. Le CTIP

est pour sa part dans une voie médiane, son discours étant plus marqué par son modèle et ses actions que sur l'organisation générale de la question.

- 75 Un regard a également été porté de manière transverse sur le rapport aux approches individuelle et collective (hors modalités du contrat). Dans cette audition, France Assureurs est intervenu trois fois sur la responsabilisation des individus. La Mutualité n'a évoqué ce vecteur qu'une fois, en traitant de responsabilité « individuelle et collective ». La dimension collective est également abordée sous l'angle de la coordination des acteurs.
- 76 Au-delà de ces discours, regarder les actions effectivement menées autour de la prévention apporte une analyse complémentaire car elles sont une action sur le futur. L'absence de données agrégées relatives aux actions de prévention conduit à travailler dans une perspective monographique, basée sur des cas issus de chaque famille, et s'intéresser plus spécifiquement au rapport entre la communication autour de ces actions et l'activité principale des OCAM selon leurs modèles.
- 77 Si les mutuelles, dans une logique sociale de responsabilisation à la santé, ont un ancrage historique dans la prévention qui les différenciait des autres acteurs, la prévention est désormais généralisée par l'ensemble des opérateurs. Toutes les familles d'acteurs développent et communiquent sur des actions de prévention dans lesquelles elles sont partie-prenantes. Pour une large majorité de ces actions, il ne semble pas exister de caractéristiques spécifiquement différenciantes.
- 78 Au travers de services et prestations spécifiques, les actions de prévention participent à une meilleure qualité de vie des bénéficiaires et à diversifier l'activité en ouvrant à de nouvelles sources de revenus (notamment par des financements externes). Conjointement, ces deux aspects participent à une fidélisation des assurés²⁰. Une telle logique peut se retrouver dans les programmes de prévention de la dépendance porté par des mutuelles ou actions d'IP financées par les fonds d'action sociale des branches professionnelles. Du côté des sociétés d'assurance, Axa a développé l'association Axa prévention, qui propose un ensemble de guides de prévention pour les différents risques assurés (conduite et voitures, santé et bien-être...), ou encore des formations gratuites de premiers secours en santé mentale pour les TPE et PME assurées²¹.
- 79 Ces actions de prévention contribuent à limiter les coûts futurs. La prévention devient alors un levier de pilotage du risque, c'est à dire un moyen de faire baisser la sinistralité (les coûts). L'objectif ici est une recherche d'efficacité économique, amenant la prévention, objet nativement social, vers une logique de compétitivité, voire une logique marchande. Toutefois, au regard des actions mises en œuvre, ce dernier aspect semble plus marqué du côté des sociétés d'assurance, au moins dans le discours qui les accompagne.
- 80 Les actions portées par les mutuelles semblent toutefois, pour partie, présenter une différenciation par l'association d'un enjeu sociétal. L'engagement de mutuelles en santé environnementale par exemple, ne répond pas à ce critère de rentabilité puisqu'elles n'assurent pas de risques directement liés aux événements climatiques comme les dégâts consécutifs à des tempêtes. Ces actions spécifiques peuvent en cela être lues comme une recherche de changement institutionnel via l'exercice d'une marge instituante, d'une fonction critique du régime capitaliste²². On ne peut en dire autant des actions de sociétés d'assurances comme Axa qui développent également des actions de prévention relative au climat et à l'environnement, car à la différence des

mutuelles, elle en assure des risques liés. De fait, la marge instituante n'est pas spécifique mais partagée par les différents acteurs de l'assurance en tant que levier de pilotage du risque. Ce n'est alors pas tant l'action (prévention et pilotage des risques) que le sens donné à l'action qui apparaît différenciant : la communication assurantielle insiste sur cet aspect pilotage là où la communication mutualiste porte davantage sur l'enjeu sociétal, comme les analyses portant sur le discours l'ont montré.

- 81 Les mutuelles portent ainsi un discours sociétal, critique du capitalisme, sans que celui-ci ne soit systématiquement relié à leur modèle économique de gestion des risques.

03. Conclusion

- 82 Depuis les années 2000, un mouvement de concentration des OCAM interroge la persistance des valeurs et spécificités mutualistes (Abecassis, et alli, 2014, Boned, et alli, 2018, Domin et Gallois, 2015, Vasseur, 2023). Ce travail s'inscrit dans cette perspective en proposant une analyse régulationniste qui interroge les frontières du secteur des OCAM et l'existence d'une spécificité méso des mutuelles dans ce secteur. La caractérisation du secteur de l'AMC permet de dresser l'espace concurrentiel des organismes et de présenter les familles d'acteurs en présence. En combinant analyse des canaux de différenciation des espaces méso et caractérisation des modèles productifs des trois familles d'acteurs, il apparaît que des spécificités mutualistes persistent dans la politique produit davantage orientée sur le contrat individuel, dans l'organisation du travail, reflet de compromis de gouvernement d'entreprise particulièrement incarné par le mode de distribution lui-même ancré sur les territoires et basé sur le salariat, mais aussi dans l'expression de leur futurité autour d'enjeux sociétaux. Ces spécificités fortement mises en évidence dans les discours portés tendent toutefois à se confondre au regard des pratiques. La mise en place d'actions de prévention est une forme de gestion du risque. Ainsi, ce n'est plus l'action qui différencie les acteurs, c'est le récit bâti autour de l'action.
- 83 Bien que ce travail fasse ressortir des différenciations faibles en termes de modèles productifs, des éléments de différenciation notables persistent (tableau 7).

Tableau 7 – Éléments de différenciation des mutuelles

Caractéristique du modèle	Élément de différenciation	Niveau de différenciation
Contrainte légale sur la politique produit	Restreintes à la branche santé	+
Politique produit en santé	Fort poids des contrats individuel	+
Relation salariale	Plus forte féminisation Grille de rémunération inégalitaire	-
Organisation du travail	Distribution territorialisé et ancrée dans le salariat	+
Futurité : discours sur linkedin	Tourné vers la santé et la prévention	+ par rapport à FA = par rapport au Ctip
Discours croisés sur la prévention	Discours sociétal non systématiquement relié à la gestion des risques, au modèle économique	Selon les actions = ou +

Lecture : + indique un fort niveau de différenciation sur le critère différenciant ; = indique une absence de différenciation.

Source : auteurs

- 84 La transformation du secteur, à l'origine d'interrogations sur la persistance de spécificités mutualistes, est avant tout liée à un mouvement de concentration par

fusions et absorptions. Ce mouvement s'accompagne du développement d'un système de groupes, où les membres nouent des solidarités financières et coordonnent leurs stratégies²³ tout en restant des entités autonomes. Ces groupes se constituent souvent d'acteurs de même famille, en particulier chez les mutualistes, mais pas nécessairement²⁴. En cette perspective, les mutuelles pourraient devenir des produits de groupes, composés sur la base d'une complémentarité des valeurs (non lucratif) ou des portefeuilles (notamment articulation individuel/ collectif), misant notamment sur des stratégies de couverture générale des risques visant à reconstituer le principal avantage concurrentiel des sociétés d'assurance. Ce phénomène émergent reste à documenter, ce qui invite à poursuivre un programme de recherche régulationniste sur les spécificités des mutuelles santé.

BIBLIOGRAPHIE

Abecassis, Philippe et Nathalie Coutinet (2020). Nouvelles règles, nouveaux défis: les mutuelles au cœur de la construction d'un marché de l'assurance complémentaire santé, *RECMA*, vol.3, n° 357, pp. 82-98.

Abecassis, Philippe, Nathalie Coutinet et Jean-Paul Domin (2014). Les principes mutualistes confrontés aux modalités de regroupement des organismes complémentaires d'assurance maladie, *RECMA*, vol.1, n° 331, pp. 60-75.

Artis, Amélie, Maryline Filippi et Francesca Petrella (2023). La convention d'identité coopérative: création de compromis sectoriels et territoriaux. Analyse critique, *Revue de la Régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 34 | 1er semestre.

Ballon, Justine (2021). De la multifonctionnalité des Coopératives d'Activités et d'Emploi: des modèles socioproductifs expérimentaux dans les zones grises de l'emploi et du travail. Une recherche-action à propos d'Oxalis, Coopaname et Arténrél, *Revue de la Régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 30 | 1er semestre.

Ballon, Justine et Sylvain Celle (2023). Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel, *Revue Interventions économiques*, n°69

Ballon, Justine, Sylvain Celle, Anne Fretel et Delphine Vallade (2023). Coopératives de production: quelle spécificité du rapport social d'activités coopératif à l'aune du rapport salarial?, *Revue de la Régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 34 | 1er semestre.

Bardin, Laurence (2013). *L'analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, 295 pages.

Bastien, Jérémie et Thomas Lamarche (2025). *Mésoéconomie, penser la pluralité des dynamiques économiques*, Paris, Dunod, 208 pages.

Batifoulier, Philippe et Nicolas Da Silva (2022). La petite réforme de la «grande sécu», *Revue Française de Socio-économie*, vol. 29, n° 2, pp. 3-17.

Beaucieux, Florian (2023). Du collectif au contrat collectif, paradoxes de la trajectoire de la protection sociale (complémentaire) des fonctionnaires, *RECMA*, vol.2, n° 368, pp. 72-87.

Beaucreux, Florian (à paraître). Entre Protection sociale et Assurance, la légitimité mutualiste en question, *Revue Française de Socio-économie*.

Ben Sliman, Karim (2015). Les stratégies discursives : enjeux épistémologiques et méthodologies, *Management & Prospective*, vol. 4, n°32, pp. 37-55.

Bodet, Catherine, Noémie de Grenier et Thomas Lamarche (2013). La coopérative d'activités et d'emploi à la recherche d'un modèle productif, *RECMA*, vol. 3, n°329, pp. 37-51.

Bodet, Catherine, Thomas Lamarche et Nadine Richez-Battesti (2025). Coopératives, Démocratie Économique Et Marges D'action Critiques. Document de travail hal-04923700, version 1

Boned, Olivier, Romain Guerry et Loïc Pierron (2018). Les mutuelles de santé face à la réglementation européenne: une banalisation de l'identité mutualiste ?, *RECMA*, vol. 3, n° 349, pp. 42-55.

Boyer, Robert et Michel Freyssenet (2000). *Les modèles productifs*, Paris, La découverte, Paris, 128 pages.

Comer Clémentine et Marion del Sol (2022). Agents de la fonction publique : les ex-oubliés de la couverture santé collective, dans Philippe Batifoulier et Marion del Sol (sous la direction de). *Plus d'assurance santé pour moins de protection ? Le patient face au marché*, Rennes, Collection Amplitude du droit, pp. 139-152.

Desombre, Nicolas, Denis Duverne et Amélie de Montchalin (2017). Les stratégies d'internationalisation en assurances, *Revue d'économie financière*, vol. 2, n° 126, pp. 51-64.

Dherbécourt, Clément, Mathilde Didier et Geoffrey Lefebvre (2023). La protection sociale en France et en Europe en 2022, *Panoramas de la DREES*.

Direction Générale de l'Administration et de la fonction publique (2023), "Fonction publique, Chiffres clés 2023".

Domin, Jean-Paul (2020). Le rôle de la loi du 31 décembre 1989 dans la construction du marché de l'assurance maladie complémentaire, *RECMA*, vol. 3, n° 357, pp. 52-65.

Domin, Jean-Paul et Florence Gallois (2015). L'économie sociale à la rencontre du marché : l'expansion des mutuelles de santé dans les services à la personne, *RECMA*, vol.4, n° 338, pp. 86-101.

DREES (2023), "Rapport 2023 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé".

DREES (2024), "Rapport 2024 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé".

Gallois, Florence (2012). *Une approche régulationniste des mutations de la configuration institutionnelle française des services à la personne*, Thèse de sciences économiques, Reims, Université de Reims Champagne-Ardenne.

Gallois, Florence (2023). Les associations du secteur social et médico-social: une analyse par les médiations institutionnelles, *Revue de la Régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 34 | 1er semestre.

Grassart, Clotilde (2023). Les supermarchés coopératifs et participatifs, un modèle socio-productif émergeant?", *Revue de la Régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 34 | 1er semestre.

Lamarche, Thomas et Catherine Bodet (2020). Les coopératives comme espaces méso critiques.

Lamarche, Thomas, Pascal Grouiez, Martino Nieddu, Jean-Pierre Chanteau, Agnès Labrousse, Sandrine Michel et Julien Vercueil (2021). Saisir les processus méso- Une approche régulationniste, *Economie Appliquée*, vol. 1, n° 1, pp. 13-49.

Lamarche, Thomas et Nadine Richez-Battesti (2023). Produire est politique: les coopératives, levier de transformation. Introduction, *Revue de la Régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 34 | 1er semestre.

Lapinte, Aude, Catherine Pollak et Rosalinda Solotareff (2024), “La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties”, *Panoramas de la DREES*.

Laurent, Catherine et Christian du Tertre (2008). *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 238 pages.

Montaut, Alexis (2018). La généralisation de la complémentaire santé d'entreprise a peu fait évoluer le marché en 2016, DREES, *Etudes et Résultats*, n° 1064.

Retinaud, Pierre, Nikos Smyrniaios, Julien Figeac, Guillaume Cabanac, Ophélie Fraissier, Gilles Hubert, Yoann Pitarch, Tristan Salord et Thibaut Thonet (2019). Structuration des discours au sein de Twitter durant l'élection présidentielle française de 2017, *Réseaux*, vol. 2, n° 214-215, pp. 171-208.

Vasseur, Cécile (2023). *Les mutuelles dans le financement et l'organisation de la santé, Une analyse par l'économie des conventions*, Thèse de sciences économiques, Lille, Université de Lille.

NOTES

1. La directive 2009/138/CE, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, est le cadre de gestion des fonds propres des compagnies d'assurance face aux risques inhérents à leur activité. Elle repose sur trois piliers : des normes quantitatives de provisions techniques et de fond propres, des normes qualitatives de gestion du risque et des normes de communication financière (rapports).
2. Vocabulaire réglementaire, utilisé par l'ACPR pour classer les types de risques existant en assurance.
3. Il s'agit d'une représentation de l'exercice libéral. La gouvernance hospitalière (publique et privée) est étatisée.
4. Celui-ci vise à établir les conventions qui servent l'organisation de l'exercice libéral, notamment les modes de rémunérations des professionnels de santé (dont le prix des actes).
5. Formellement, l'Unocam comprend également le régime Alsace-Moselle et une autre fédération mutualiste, sans voix délibératives au conseil.
6. Les courtiers, parfois considérés comme une quatrième famille, ne sont pas considérés car s'ils produisent un service, ils sont des intermédiaires et ne portent pas le risque.
7. Nous utilisons par la suite le terme de société anonyme d'assurance pour les désigner. Bien qu'il soit possible que le statut de SA soit utilisé par des coopératives, ce n'est pas le cas dans le domaine assurantiel.
8. Des « associations sommitales » regroupent et coordonnent IP et institutions de retraites complémentaires, partageant avec les IP leur mode de gouvernance paritaire et leurs identités (AG2R-La mondiale, Malakoff-Humanis, Pro BTP...). Le fonctionnement de ces associations est régi par l'accord national interprofessionnel du 18 février 2025.
9. Donnée transmise par France Assureurs.
10. L'obligation de proposer une couverture d'entreprise visée par l'ANI de 2013 et transposée dans la loi de sécurisation de l'emploi de 2013, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. En raison

notamment de l'anticipation de cette mise en œuvre et du taux de salariés préalablement couverts, le marché n'a évolué que progressivement (Montaut, 2018).

11. Pour aller plus loin sur la réforme de la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique et ses enjeux, voir notamment Comer et Del Sol (2022) et Beaucreux (2023).

12. Avant 2013 et la remise en cause de ce mécanisme par le conseil constitutionnel, les branches professionnelles étaient en mesure d'imposer à leur membres un organisme complémentaire selon le principe des clauses de désignation, offrant un avantage concurrentiel aux IP.

13. Editio du président de l'AGEA dans l'observatoire Economique 2023 de la profession

14. Les mutuelles, comme les sociétés d'assurance et les IP, sont également dotées de fonction Lobbying dans leur organisation. Cette fonction peut s'appuyer sur l'animation militante mais n'est pas différenciante en soi.

15. Ce principe s'inscrit dans le pilier « gouvernance » de Solvabilité 2

16. La gouvernance associée à l'animation militante (et son ancrage territorial) fait écho au canal de différenciation méso de la gouvernance, proposé par Ballon et Celle (2023). Nous l'intégrons dans l'analyse du travail et de son organisation, d'une part car l'action militante est une forme de travail (même si ce travail est bénévole) et d'autre part car nous cherchons principalement à discuter de l'existence de différenciation entre mutuelles et autres acteurs de l'AMC sur des éléments potentiellement convergents mais différents des seules règles de gouvernance.

17. SMART, Sommet pour Mobiliser Aujourd'hui sur les Risques et Transitions, est un forum organisé par France Assureurs pour la première fois en 2024

18. <https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20250331/soci.html>, consulté le 15 avril 2025.

19. Le choix des mots plutôt que des phrases permet d'éliminer les biais d'élocutions et de retranscription (ex : phrases courtes vs. phrases longues).

20. La fidélisation n'est pas un terme exclusif au domaine marchand, pouvant intéresser ici une fidélité de nature par exemple professionnelle (Beaucreux 2023).

21. Site Axa prévention, consulté le 28 mars 2025, <https://www.axaprevention.fr/fr>

22. Voir Bodet, Lamarche Richez-Battesti (2025)

23. La DREES (2024) dénombre 52 groupes en 2023, qui collectent 86% des cotisations santé (les 5 plus grands groupes collectent à eux seuls 47% des cotisations)

24. Par exemple, AG2R-La mondiale regroupe sociétés anonymes d'assurance et IP ; le groupe Aéma regroupe sociétés anonymes d'assurance, mutuelles et SAM.

RÉSUMÉS

Les transformations du marché de l'assurance maladie complémentaire interrogent la persistance de spécificités des mutuelles. Au moyen d'une approche régulationniste méso, l'article met en évidence que certaines spécificités mutualistes persistent dans la politique produit davantage portée par le contrat individuel, dans l'organisation du travail, reflet de compromis de gouvernance particulièrement incarné par le mode de distribution, mais aussi dans l'expression de leur futurité, dépassant la fonction d'assurance pour y adjoindre des enjeux de société. Ces spécificités fortement mises en évidence dans les discours portés tendent toutefois à se confondre au regard des pratiques. Ce ne sont plus tant les actions qui différencient les acteurs, mais le récit dans lequel ils inscrivent ces actions.

Changes in the supplementary health insurance market question the persistence of mutual insurance societies' specificities. Through the meso-level régulation school approach, the paper shows that certain specificities of mutual insurance societies persist in product policy, labor division but also in the expression of their futurity. These specificities, which are strongly emphasized in the organizations' discourse, merge in practice. It is no longer so much the actions that differentiate the actors, but the narrative in which they embed these actions.

INDEX

Mots-clés : mutuelles, assurance maladie complémentaire, espace méso, régulation sectorielle, régulation méso

Keywords : mutual insurance societies, supplementary health insurance, sector-based régulation, meso-based régulation, French régulation School

AUTEURS

FLORIAN BEAUCREUX

 **IDREF** : <https://idref.fr/26981373X>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/118168652105707692889>

Doctorant en sciences économiques, Université de Reims Champagne-Ardenne, Crieg-Regards, 57 bis rue Pierre Taittinger – 51100 Reims, florian.beaucreux@gmail.com

FLORENCE GALLOIS

 **IDREF** : <https://idref.fr/169976041>

 **ORCID** : <https://orcid.org/0000-0001-9873-7139>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/304393200>

 **ISNI** : <https://isni.org/isni/0000000410150053>

Professeur des universités en sciences économiques, Université de Reims Champagne-Ardenne, Crieg-Regards, 57 bis rue Pierre Taittinger – 51100 Reims, florence.gallois@gmail.com

Le réemploi solidaire au risque de la récupération. Analyse d'un espace méso critique en construction à partir du travail politique des acteurs

Solidarity Reuse at the Risk of Co-Optation. An Analysis of a Critical Emerging Meso Space Through the Political Work of Actors

Benjamin Cordrie, Clotilde Grassart et Victor Bayard

01. Introduction

- 1 Depuis quelques années, le secteur du réemploi connaît en France d'importantes reconfigurations sous l'effet conjoint des régulations publiques liées à l'économie circulaire et de l'entrée d'acteurs lucratifs sur des segments historiquement investis par des organisations de l'économie sociale¹. En s'inscrivant dans une perspective méso au croisement de l'économie industrielle et des sciences politiques (Lamarche et Bastien, 2025), cet article prend pour objet un sous-ensemble de ce secteur : le réemploi solidaire, qui renvoie à un ensemble d'organisations, notamment associatives, qui articulent des activités économiques de remise en état et en circulation d'objets usagés à des finalités sociales et environnementales. La focale est en particulier placée sur les dynamiques de recomposition ayant concouru à la création, en février 2024, d'une Union pour le Réemploi Solidaire (URS) par Emmaüs, le Réseau national des ressourceries et recycleries, la fédération Envie, L'Heureux Cyclage, Coorace et ESS France². Pour ces organisations historiques du réemploi solidaire, dont les modèles économiques reposent largement sur la vente de produits réemployés, l'entrée d'acteurs lucratifs – en particulier de la grande distribution – sur les segments les plus rentables des gisements fait peser un risque quant à leur pérennité. Dans ce contexte, la

constitution de cette méta-organisation témoigne de la volonté de ces acteurs de peser collectivement sur les règles régissant les formes de la concurrence au sein du secteur (Frigant, 2023). Ce faisant, ils œuvrent à la production de frontières visant à distinguer spécifiquement le réemploi solidaire, d'une part, des activités marchandes lucratives, et d'autre part, de certaines organisations à lucrativité limitée intégrées à l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces opérations de différenciation participent à la construction de ce qu'il est ici proposé d'appréhender comme un espace méso critique – le réemploi solidaire – entendu comme espace d'expérimentation pratique et de « critique en acte » des dynamiques du régime capitaliste dominant (Bodet et Lamarche, 2020). Ce cadrage théorique permet de saisir des configurations institutionnelles intermédiaires, au sein desquelles cette critique s'incarne dans des pratiques économiques, des règles de gouvernance et des modes de coordination collective (Lamarche et Richez-Battesti, 2023). La littérature montre que la dimension transformatrice de la critique portée par ces « marges institutantes » (Bodet et Lamarche, 2020) s'inscrit toujours dans une relation de tension dialectique, entre différenciation et hétéronomie, avec le régime dominant. La question de leur capacité à produire les conditions institutionnelles de leur autonomie relative apparaît dès lors comme centrale. Récemment, ces dynamiques de changement institutionnel ont été analysées, dans une perspective d'innovation sociale, à partir des canaux de différenciation propres à l'approche méso – futurité, travail, produits-concurrence, auxquels les auteur·ices ajoutent un canal environnement et un canal gouvernance (Ballon et Celle, 2023). Toutefois, la manière dont ces espaces, leurs acteurs et la critique qu'ils portent, parviennent à s'instituer politiquement en pesant sur la législation et les politiques publiques reste encore en friche. C'est à cet angle mort que cet article entend contribuer.

- 2 Pour ce faire, il mobilise la grille d'analyse du travail politique proposée par Andy Smith (2019), qui permet de dépasser une lecture en termes de simple lobbying pour rendre compte plus finement des processus concrets de changement institutionnel à l'œuvre. Comme le suggéraient Thomas Lamarche et Jérémie Bastien, cette approche est complémentaire de l'analyse méso en ce qu'elle permet d'entrer « dans la fabrique des institutions, dans l'activité de travail qui est mise en œuvre pour former la matière (légale, technique, normative) des rapports sociaux, politiques et productifs à cette échelle » (Lamarche et Bastien, 2025, p.76). C'est cette voie de complémentarité qu'il s'agit ici d'explorer. À partir d'une analyse de la littérature grise et d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de salarié·es occupant des fonctions de cadre au sein des organisations membres de l'URS³, cette approche permet de montrer comment des alliances nouvelles se nouent, un discours commun s'écrit et une stratégie politique se dessine de façon à (re)gagner en autonomie et à se protéger de la concurrence par la production de frontières, de normes et de pratiques alternatives. Elle permet ainsi d'analyser les modalités par lesquelles une marge critique s'institue comme acteur collectif capable de transformer son environnement institutionnel, notamment dans ses rapports à la législation et à l'État. Dans quelle mesure le travail politique mené par ces acteurs autour du « réemploi solidaire » participe-t-il de la construction d'un espace méso critique au sein du secteur et en quoi l'influence-t-il en retour ?
- 3 Le plan de l'article reprend les trois dimensions du travail politique identifiées par Andy Smith (2019) : la problématisation, l'instrumentation et la légitimation. La première partie s'intéresse à la manière dont les acteurs de l'URS construisent un problème commun autour des enjeux de concurrence. La deuxième partie examine la

transposition matérielle de ce travail à travers des dispositifs et des instruments de politique publique. La troisième partie se focalise enfin sur la façon dont ces acteurs travaillent à rendre leurs actions légitimes auprès des pouvoirs publics et des autres parties prenantes.

02. Problématiser le réemploi solidaire

- 4 Dans la perspective du travail politique (Smith, 2019), la problématisation désigne le processus par lequel des acteurs transforment des situations perçues comme des tensions ou des menaces en enjeux communs appelant une action collective. En l'occurrence, l'analyse du travail politique engagé par l'Union pour le Réemploi Solidaire (URS) permet de comprendre comment la défense du « réemploi solidaire » s'impose comme un problème collectif, et comment cette mise en problème contribue à façonner l'espace méso critique. Cette problématisation s'inscrit à la croisée de deux dynamiques. D'une part, un processus de requalification de leurs pratiques sous la bannière de l'économie circulaire, qui concourt à une reconfiguration de leurs rapports à l'État et au marché. D'autre part, la récupération de la critique écologiste qu'ils portaient historiquement, par des acteurs privés lucratifs qui exerce une concurrence à la fois symbolique – par le brouillage des frontières et de la spécificité du modèle solidaire – et matérielle, en ce qu'elle remet en cause leur accès privilégié aux gisements de produits. C'est cette double dynamique qui va conduire ces acteurs à problématiser la défense d'un « réemploi solidaire », distinct du réemploi « lucratif ».

2.1 Du chiffonnage au réemploi

- 5 En France, les activités liées à la seconde vie des objets se sont historiquement développées selon deux modèles distincts avec d'un côté, le marché de l'occasion (puces, brocantes, etc.) et de l'autre, un modèle non lucratif et solidaire, reprenant les pratiques des chiffonniers (Barles, 2011 ; Benelli et al., 2017). Ce second modèle se distingue du premier, lucratif, pour deux raisons. D'une part, il se fonde sur une collecte d'objets basée sur le don et dite « non écrémante », au sens où ils ne font pas l'objet d'une sélection à partir de leur valeur marchande. D'autre part, il privilégie comme mode d'écoulement des flux d'objets la revente à prix solidaires. Au départ conçues comme un support de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, à l'image du mouvement Emmaüs et de ses prolongements comme Envie et Le Relais (créés en 1984), les ressourceries vont à la fin du XXe siècle arrimer ces pratiques à une critique écologiste (Carnoye, 2017) des conséquences matérielles de la « société de consommation » (Baudrillard, 1970)⁴.
- 6 Auparavant qualifiées de « chiffonnage », « biffe » ou « chine », ces pratiques sont désormais désignées sous le terme de « réemploi », en lien avec les évolutions du droit des déchets initiées par la directive européenne 2008/98⁵ (Celle, 2021 ; Corteel, 2016). La France transpose cette directive en confiant à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) le rôle d'opérateur public, qui va alors largement s'appuyer sur les acteurs associatifs historiques pour mettre en œuvre sa politique de prévention et de réemploi des déchets (Benelli et al., 2017). Cette requalification juridique et politique fait de ces deniers des partenaires de l'action publique. Ce mouvement va se voir renforcer par la diffusion croissante de la catégorie d'économie

circulaire qui, comme « concept parapluie » (Blomsma et Brennan, 2017), rassemble sous une bannière commune des acteurs aux finalités hétérogènes. Le réemploi se construit ainsi comme secteur d'activité à partir de ces interactions entre acteurs privés et puissance publique.

- 7 En contribuant à relier entre elles des organisations jusqu'alors dispersées, désormais regroupées au sein d'un même secteur et sous la catégorie commune de réemploi, ce processus a ouvert la voie à une problématisation collective (Callon, 1986), fondée sur l'identification d'un problème commun (Lascoumes, 2004) : la récupération de leurs pratiques et de la critique qu'elles portent par des acteurs privés lucratifs à la suite de la reconfiguration des règles de la concurrence à l'échelle sectorielle avec la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020.

2.2 D'une critique à sa récupération

- 8 Face à la crise structurelle qu'elle connaît depuis le début des années 2000 (Moati, 2011 ; Benquet et al., 2016), la grande distribution a peu à peu investi le champ de l'économie circulaire afin de trouver de nouvelles sources de croissance et redorer son image. Le développement d'offres de produits reconditionnés, de services de reprise ou de revente de biens usagés par les enseignes généralistes ou spécialisées s'inscrit dans cette dynamique. La loi AGEC, en imposant aux distributeurs une obligation de reprise des produits usagés (dispositif « 1 pour 1 »), a renforcé leurs capacités à intervenir sur ce segment :

« On a vu arriver suite à la loi AGEC, vraiment, le changement [...] avec le développement de pratiques de réemploi chez les distributeurs. » (Horace, l'Heureux Cyclage)

- 9 La grande distribution s'approprie ainsi le registre de la durabilité, de la sobriété et de la réutilisation. À travers la diffusion du vocabulaire de l'économie circulaire et de la seconde main dans les stratégies de communication des grandes enseignes, elle exerce une concurrence symbolique qui contribue à fragiliser la spécificité du réemploi solidaire en tant que critique en actes de la surproduction et du consumérisme. Il s'agit de capter des parts du marché de la seconde main tout en générant des profits symboliques en s'alignant sur les injonctions à la transition. Pour les acteurs du réemploi solidaire, cette récupération constitue un problème commun clairement identifié, autour duquel va s'articuler leur travail politique :

« Mais en fait, c'est ça, c'est le point. Il est précisément là, c'est que ça n'a rien d'écologiquement et de socialement viable parce que ce n'est pas le but qui est recherché derrière. Le but, c'est d'avoir un nouveau marché. » (Gaëlle, ESS France)

- 10 Tandis que le modèle de réemploi porté par ces acteurs de l'économie sociale repose sur le don, la non-sélection des objets, leur remise en état et leur revente à bas prix, l'approche de la grande distribution relève plutôt de la vente d'occasion. En témoignent des partenariats comme celui entre Carrefour et Cash Express, ou les espaces « seconde vie » chez Fnac et Decathlon, qui illustrent l'intégration de la seconde main comme extension du modèle économique existant, sans remise en cause de la logique de maximisation des flux et des marges.
- 11 Les éléments de la critique portée historiquement, notamment par les ressourceries, se voient ainsi appropriés, récupérés et traduits, *via* la notion d'économie circulaire, dans le cadre de l'accumulation capitaliste. Ce processus fait plus largement écho aux

dynamiques d'endogénéisation par le capitalisme de la critique écologiste, qui transforment les revendications environnementales en opportunités économiques compatibles avec l'accumulation (Chiapello, 2013 ; Carnoye, 2017).

2.3 Reconfiguration des rapports de force et émergence d'un problème commun

- 12 Cette récupération et le développement par des acteurs lucratifs d'activités de seconde vie des objets exerce une concurrence non seulement symbolique mais aussi matérielle, liée à l'accès aux gisements de produits réemployables. En effet, le dispositif de reprise distributeurs leur permet d'alimenter leurs activités de seconde vie en sélectionnant la partie du flux de produits usagés avec la plus haute valeur d'échange potentielle (la « crème »), laissant aux acteurs de l'économie sociale des objets de qualité moindre. Si l'interdiction de destruction des invendus non alimentaires instaurée par la loi AGEC avait pu faire espérer un afflux de produits vers les associations, cette attente a été en grande partie déçue, comme l'explique Amelle, cadre d'Emmaüs France :

« Au contraire, avec tout le mécanisme de reprise distributeur qui doit se mettre en place maintenant, notamment sur l'électro et le meuble aujourd'hui, c'est un accès pour les metteurs en marché eux-mêmes à du gisement de qualité. » (Amelle, Emmaüs France)
- 13 Pour des structures dont les modèles socioéconomiques reposent en grande partie sur la revente à prix solidaires de produits remis en état et non sur la mise en marché de produits neufs, l'accès à des produits valorisables représente un enjeu fort de stabilité du modèle et de pérennité de l'activité. C'est le second problème commun identifié par les acteurs.
- 14 En lien avec cette concurrence matérielle, la problématisation qui se construit fait entrer en jeu un autre type d'acteurs : les éco-organismes. Le dispositif de reprise ne concerne en effet que les catégories de produits soumises à la responsabilité élargie du producteur (REP), qui oblige les « metteurs en marché »⁶ de ces produits à pourvoir ou contribuer à la gestion des déchets qui en sont issus. Dans la grande majorité des cas, les producteurs mettent en place un système collectif dans lequel ils délèguent à un ou plusieurs éco-organismes, qu'ils administrent et qui sont agréés par l'État, les obligations qui découlent de ce principe⁷.
- 15 Or, les enquêtées font valoir l'existence d'une incertitude juridique sur la détention effective des produits issus de la reprise, et sur leur réorientation vers le réemploi solidaire ou non :

« Ce qui est très compliqué avec la loi AGEC, c'est la question : y a-t-il ou pas, une indication claire sur qui est détenteur des déchets ? Par exemple, les éco-organismes sont-ils détenteurs du "1 pour 1" ou pas ? » (Romain, fédération Envie)
- 16 Un espace de lutte s'ouvre donc autour de la captation des flux de produits, et dans lequel les rapports de force se jouent aussi dans la sphère juridique⁸. Plus généralement, la problématisation qui se dessine s'inscrit dans un contexte de reconfiguration de ces rapports entre acteurs du réemploi solidaire, distributeurs, et éco-organismes. Elle est clairement exprimée par Horace, au sujet de la possibilité de travailler avec des industriels de la grande distribution :

« Et on ne souhaite pas forcément être associé comme des partenaires, et encore moins en tant que prestataires, parce qu'on sait que dans une chaîne de valeur, la

valeur ajoutée elle n'est pas au prestataire, au dernier maillon de la chaîne, elle est plutôt à celui qui garde la main au-dessus. » (Horace, l'Heureux Cyclage)

- 17 C'est dans ce contexte de recomposition des rapports de force que les réseaux historiques du réemploi solidaire problématisent une menace commune : la récupération symbolique de leur modèle et la captation des ressources matérielles sur lesquelles repose leur pérennité. L'identification de ce problème partagé ouvre alors un espace d'action collective tourné vers l'avenir.

03. Instrumenter le réemploi solidaire

- 18 Au-delà de la formulation d'un problème commun, initier un changement institutionnel suppose de l'incarner à travers un travail d'instrumentation (Smith, 2019), qui renvoie à la manière dont les acteurs traduisent leurs diagnostics et leurs revendications en dispositifs concrets – règles, outils et instruments d'action publique – afin de les inscrire durablement dans les cadres institutionnels existants. L'analyse de cette dimension montre comment le travail politique engagé par l'URS, en influençant les règles de la concurrence et de la gouvernance du secteur du réemploi, contribue à instituer l'espace méso critique du réemploi solidaire. Elle montre également les tensions auxquelles cet espace est confronté, dans les relations qu'il entretient à la législation et à l'État. C'est notamment autour de la loi AGECE que va se cristalliser le travail d'instrumentation mené par cette coalition, dont l'objectif est d'inscrire ses revendications dans les instruments de l'action publique, en particulier celui de la REP.

3.1 De l'action collective au changement institutionnel : instrumentation et sélection artificielle des règles

- 19 À la suite de leur requalification institutionnelle dans le champ de l'économie circulaire, les organisations du réemploi solidaire investissent la loi AGECE et construisent une coalition cherchant à inscrire, au sein des filières REP⁹, des modalités de financement spécifiques au réemploi solidaire. Ce travail politique préfigure la création de l'URS. C'est à ce moment que se tissent les premières alliances inter-réseaux et qu'émerge une coalition de cause (Sabatier, 2014), dont les coopérations reposent à la fois sur la reconnaissance d'intérêts communs et sur une stratégie partagée articulée autour d'une proposition structurante : la création d'un fonds réemploi.

« Nous on a été parmi les ambassadeurs de la loi AGECE [...]. Elle portait des ambitions, en tout cas à l'époque, qu'on a jugées intéressantes, dans l'élargissement du nombre de filières, la création du fonds réemploi, dans lequel on s'était beaucoup investi, même s'il a largement été rogné, revu dans sa transposition législative par la suite. » (Thomas, Emmaüs France)

- 20 Les organisations du réemploi solidaire se constituent en sujet politique, investissant les arènes décisionnelles afin d'infléchir collectivement les contours du cadre institutionnel qui s'y dessine. Cette implication dans le processus législatif relève d'un investissement de forme (Thévenot, 1986), qui engage un travail intentionnalisé de définition et de stabilisation de catégories d'action visant à faire reconnaître la spécificité du réemploi solidaire et à l'intégrer dans les instruments de l'action publique. Ce travail prend forme dans les liens inter-organisationnels qui se nouent,

dans la formulation d'une proposition commune (le fonds réemploi) et dans la participation aux instances de concertation préalables à l'adoption de la loi AGECE. Il s'inscrit dans une logique de structuration au niveau méso et a une dimension critique à l'égard de la conception de l'économie circulaire portée par la loi, centrée sur la valorisation des déchets notamment *via* le recyclage industriel, plutôt que sur la prévention des déchets et le réemploi.

- 21 Cette mise en problème public du financement du réemploi va se heurter aux rouages de l'action publique et au rôle de stabilisation des règles joué par l'État. S'opère ainsi une « sélection artificielle des règles » (Commons, 1950), au sens d'un arbitrage collectif encadré par la puissance publique qui met en jeu la capacité des acteurs à s'organiser pour négocier et faire valoir leurs intérêts (Bazzoli, 2018). De ce point de vue, le passage du fonds réemploi, pensé initialement comme dispositif unifié, aux fonds réemploi comme ensemble pluriel, illustre les arbitrages politiques et la sélection artificielle des règles entre différentes conceptions du réemploi. La mise en récit de cette évolution du singulier au pluriel, racontée ici par Marta, est présente, à divers degrés, dans l'ensemble des entretiens.

« Le projet initial des fonds réemploi, c'était un fonds unique, une seule caisse à gouvernance partagée avec : l'État, les collectivités territoriales, des ONG, des associations de consommateurs pour représenter la société civile, des têtes de réseau du réemploi solidaire et les éco-organismes. On voulait aussi que ce fonds réemploi, il soit à périmètre associatif, donc réservé aux acteurs associatifs et non pas aux acteurs de l'ESS, et encore moins ouverts à tous [...] Ce projet a été voté comme ça au Sénat, à l'unanimité, et il a été retapé quand il est passé à l'Assemblée nationale. » (Marta, Réseau national des ressourceries et recycleries)

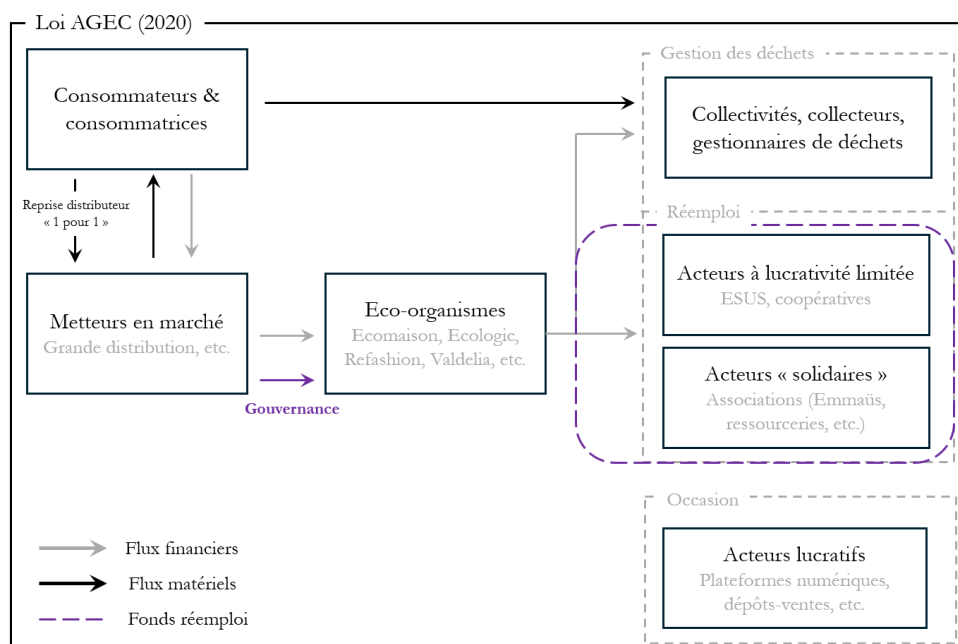
- 22 Outre ces caractéristiques, la proposition prévoyait que les éco-organismes contribuent au fonds à hauteur d'au moins 5 % des éco-contributions qu'ils perçoivent. Or, dans ce processus de sélection artificielle des règles, les acteurs du réemploi solidaire n'étaient pas la seule coalition de cause à faire valoir ses intérêts. Ils se trouvent notamment en concurrence avec RCUBE, fédération professionnelle du réemploi et de la réparation rassemblant des opérateurs lucratifs, qui a elle aussi entrepris, dans le sillage de la loi AGECE, un travail politique important de définition du cadre sectoriel, décrit avec précision par Vincent Jourdain (2023b, p. 298 et suivantes). Ainsi, seul le plancher de 5 % proposé sera conservé dans le texte de loi promulgué en février 2020. Plutôt qu'un fonds unique et mutualisé, chaque éco-organisme gère individuellement son propre fonds¹⁰, sans ouverture particulière de sa gouvernance, et le seul critère retenu est le type d'activité (prévention, réemploi ou réutilisation), indépendamment du statut juridique des opérateurs¹¹. L'intégration de ce dispositif dans le cadre de l'instrument REP, sans transformation de ses modalités de gouvernance, va engendrer des effets de cadrage et des asymétries, se traduisant par des tensions autour des conditions d'accès aux financements et de la gouvernance de l'instrument (voir 2.2).
- 23 Les négociations se poursuivent toutefois au-delà de la promulgation de la loi, et les réseaux de l'économie sociale obtiennent l'année suivante, par le biais d'un amendement adopté dans le cadre de la loi Climat et Résilience¹², un fléchage exclusif des fonds réemploi vers les structures relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces modalités d'instrumentation ne seront pas sans produire de nouvelles tensions, liées à la porosité de ce champ aux acteurs lucratifs (voir 2.3).
- 24 L'action collective autour des fonds réemploi aura ainsi joué un rôle fédérateur et structurant dans la création de l'URS. Ce processus constitue à la fois le support du

travail politique de cette coalition, et le vecteur de son instrumentation. Il contribue en cela à façonner l'espace méso critique du réemploi solidaire en transformant les règles qui le structurent et en reconfigurant les relations qu'il entretient avec les autres acteurs, en particulier les distributeurs et les éco-organismes.

3.2 Instrumentation et intégration du réemploi solidaire dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur

- 25 L'intégration du réemploi solidaire dans un instrument préexistant, la REP, conduit à inscrire ses acteurs dans un cadre institutionnel empreint des logiques et des finalités héritées de son histoire et orientées vers le recyclage industriel (Desvaux, 2021). La REP constitue en ce sens un instrument porteur d'effets d'inertie (Baudot, 2011) qui ne peut complètement se départir de la façon dont il a été conçu et orienté au départ. En tant que dispositif d'action publique à la fois technique et social (Halpern et al. 2014), la REP structure les interactions entre acteurs, fixe des cadres cognitifs et normatifs et, ce faisant, organise des rapports de pouvoir.
- 26 De ce point de vue, si les éco-organismes sont au centre du dispositif, ils sont gouvernés par les producteurs et distributeurs qui constituent leurs adhérents en même temps que leurs administrateurs (figure 1). Tout en poursuivant une activité relevant de l'intérêt général, qui à ce titre est encadrée par la puissance publique via les cahiers des charges qu'elle fixe, les éco-organismes relèvent du droit privé et sont soumis au droit de la concurrence. Cette configuration explique le fait que peuvent se jouer des enjeux de concurrence-prix pour les metteurs en marché, comme le notait en 2024 un rapport de l'Inspection générale des finances, qui soulignait que « la gouvernance des éco-organismes par les metteurs en marché leur permet de privilégier le niveau des éco-contributions plutôt que l'atteinte des objectifs et entre en contradiction directe avec la priorité donnée à la durabilité, au réemploi et à la réparation »¹³. En d'autres termes, le fait que les producteurs et les distributeurs administrent les éco-organismes les place en situation d'arbitrer en faveur d'une minimisation des niveaux d'éco-contributions, afin de limiter l'impact de ces dernières sur les prix de vente, ce qui se fait au détriment des budgets des éco-organismes et donc de leurs capacités à atteindre les objectifs qui leur sont assignés en matière de gestion des déchets. Ce mode de gouvernance, centré sur les intérêts des metteurs en marché, conduit à une asymétrie structurelle, les acteurs du réemploi solidaire étant placés à la marge des processus décisionnels d'allocation des financements. C'est précisément pour remédier à cette situation que les porteurs de la proposition initiale de fonds réemploi unique avaient intégré une exigence d'ouverture de la gouvernance. Cette revendication reste aujourd'hui encore au cœur des positions défendues par l'URS. L'instrument apparaît ainsi comme un espace de pouvoir où se cristallisent des rapports de force entre différents intérêts et différentes finalités (Lascoumes et Simard, 2011), qui met en jeu la capacité des acteurs du réemploi solidaire à instituer leur projet à l'échelle méso.

Figure 1. Structures et relations au sein de la REP



Source : Auteur·ices.

- 27 La gouvernance des fonds réemploi reproduisant celle de la REP, l'accès aux ressources issues de ces fonds s'opère dans un cadre normatif défini par les éco-organismes. Pour pouvoir en bénéficier, les acteurs du réemploi solidaire se voient contraints d'aligner leur activité avec les cahiers des charges des éco-organismes fixés dans le cadre de leurs appels à projets. Ce mode d'accès aux ressources impose en particulier une mise en forme et une rationalisation de l'activité permettant de répondre à une exigence de traçabilité des flux, et confère aux éco-organismes un pouvoir de cadrage et de définition de ce que constitue une activité de réemploi. L'activité productive et le travail au sein de ces organisations s'en trouvent dès lors modifiés dans la mesure où le montage des dossiers de réponse aux appels à projets requiert un investissement en temps, en compétences et en équipements. Ces contraintes de fonctionnement peuvent entrer en tension avec les pratiques des structures du réemploi solidaire, dont certaines s'inscrivent dans des logiques d'accueil inconditionnel, à l'image des communautés Emmaüs, ou d'accompagnement socio-professionnel, comme les structures du réseau Envie, qui portent des dispositifs d'insertion par l'activité économique. C'est ce qui conduit certaines à opérer un calcul coûts/bénéfices au terme duquel elles renoncent à collaborer avec les éco-organismes (Jourdain, 2023b).
- 28 L'intégration du réemploi solidaire dans la REP révèle également les contradictions internes d'un instrument composite, auquel on fixe des objectifs qui se multiplient (Jourdain, 2023a). Aux missions initiales de gestion des déchets et de développement du recyclage, se sont progressivement ajoutées dans les cahiers des charges des éco-organismes, des attentes en matière de réemploi, mais aussi de réparation ou encore d'écoconception des produits. Comme l'ont montré les travaux sur l'instrumentation de l'action publique (Hood, 1983 ; Halpern et al., 2014), un instrument peut être le lieu d'agrégation de logiques incompatibles, dont la coexistence repose sur une incertitude initiale mais finit par générer des conflits¹⁴. Ces tensions, fruit des évolutions historiques de la REP et des injonctions multiples pesant sur les éco-organismes,

opposent notamment une logique industrielle de massification des flux tournée vers le recyclage à une logique de prévention orientée vers le réemploi. C'est ce qui conduit les acteurs du réemploi solidaire à plaider pour une clarification des objectifs :

« Il faut que l'État fixe des règles claires maintenant. Et c'est là où il y a ambiguïté. Parce qu'on dit : "oui, les éco-organismes, ils sont ambigus". Oui, mais enfin, les éco-organismes, ils répondent à des agréments. Donc si on veut faire du réemploi sur l'ensemble des flux, c'est à l'État de le décider. Donc il y a une décision politique à prendre. » (Romain, fédération Envie)

- 29 Ces tensions sont particulièrement visibles dans la filière des textiles. Dans un contexte de crise de surproduction et de surconsommation de textiles, qualifiée de « *fast fashion* », l'éco-organisme de la filière, Refashion, annonçait dans un communiqué de presse de novembre 2024 réorienter ses priorités vers le développement du recyclage industriel des textiles à l'échelle européenne, au détriment du soutien au réemploi. Cette déclaration ne tardera pas à se retrouver sous le feu des critiques, certains acteurs dénonçant une « torpille » contre la fripe et l'ESS¹⁵.
- 30 Ces conflits, résultant de l'intégration de nouvelles finalités – développement et soutien au réemploi – dans un instrument marqué par son inertie, se cristallisent autour de l'accès aux ressources financières des fonds réemploi. Ils vont également porter sur l'éligibilité à ces fonds, et réactiver par là des débats qui touchent plus largement au périmètre de l'ESS, ce qui est analysé dans la partie suivante à l'aune des activités de légitimation que les réseaux du réemploi solidaire vont entreprendre.

04. Légitimer le réemploi solidaire

- 31 Dans ce contexte de tensions liées à la diffusion de logiques d'accumulation à l'échelle sectorielle et aux transformations des conditions d'exercice du réemploi solidaire induites par son instrumentation via la REP et les fonds réemploi, les réseaux Emmaüs, le Réseau national des ressourceries et recyclerie, la fédération Envie, l'Heureux Cyclage, Coorace et ESS France se rassemblent en 2024 au sein de l'Union pour le Réemploi Solidaire (URS). Cette partie analyse la manière dont cette coalition entend former un espace méso critique (Lamarche et Richez-Battesti, 2023), qui se construit comme sous-ensemble, à la fois du secteur du réemploi – dont il s'agit de se différencier des formes lucratives émergentes – et du champ de l'ESS. En effet, si l'accès aux fonds réemploi est conditionné à l'appartenance à ce champ, son hétérogénéité et l'étendue de son périmètre¹⁶ vont susciter de nouvelles tensions relatives aux frontières de l'espace. L'enjeu pour l'URS est dès lors d'engager un travail de légitimation qui renvoie, dans la perspective du travail politique (Smith, 2019), au processus par lequel des acteurs cherchent à faire reconnaître leurs normes et leurs finalités auprès des pouvoirs publics, des autres organisations et de l'opinion publique. Ces activités de légitimation visent, du point de vue de l'espace méso critique, à stabiliser ses frontières et à faire reconnaître institutionnellement la spécificité du réemploi solidaire.

4.1 La clôture de l'espace et le périmètre de l'ESS en question

- 32 Depuis 2021, l'éligibilité aux fonds réemploi est conditionnée à l'appartenance à l'ESS. Or, ce champ étant large et poreux, cette délimitation soulève des enjeux relatifs aux

règles de la concurrence dans le secteur, et dans lesquels se jouent des débats portant plus largement sur le périmètre de l'ESS en lui-même.

« Le premier élément, c'est que le fonds réemploi, aujourd'hui, s'adresse aux structures de l'ESS. Pas aux associations, pas au non lucratif. Aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce qui peut, d'ailleurs, amener des sociétés commerciales à devenir ESS pour obtenir ces fonds. » (Romain, fédération Envie)

- 33 Depuis la loi 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, l'ESS intègre des sociétés commerciales qui bénéficient de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS)¹⁷. Certaines opèrent cette transformation formelle afin d'accéder aux fonds réemploi, à l'image d'acteurs émergents positionnés sur les segments les plus rentables des gisements, régulièrement qualifiés par les enquêtes de « start-ups de l'écramage ». C'est par exemple le cas de Murfy, entreprise de réparation d'électroménager à domicile ayant développé une activité de reconditionnement et obtenu en 2022 l'agrément ESUS, lui ouvrant dès lors l'accès aux fonds réemploi. Ce phénomène alimente une critique récurrente : celle d'une instrumentalisation du statut ESS à des fins d'opportunités économiques. Il réactive, ce faisant, les débats relatifs à l'hétérogénéité du champ tel que défini par la loi de 2014, ainsi qu'à la possible dilution des fondements historiques de l'économie sociale (Draperi, 2007 ; Hély, 2017 ; Lévesque et Malo, 2024).
- 34 Ce mouvement d'investissement du champ de l'ESS s'observe également parmi les acteurs de la grande distribution, qui créent des structures *ad hoc* sous statut ESUS pour porter leurs activités de seconde vie, à l'instar de Reconomia, filiale du groupe Mulliez. Cette configuration met en lumière des tensions autour de la gouvernance du dispositif. Les distributeurs, tout en administrant les éco-organismes chargés d'allouer les fonds réemploi, développent parallèlement leurs propres activités de seconde vie afin de capter une part de ces mêmes ressources. Ils se retrouvent alors contributeurs, gestionnaires, et potentiellement bénéficiaires de ces derniers, produisant une concurrence déséquilibrée au détriment des acteurs historiques¹⁸.
- 35 Se manifeste enfin, en lien avec ces enjeux de périmètre de l'ESS, la crainte d'un glissement vers une remise en cause de la présomption de non-lucrativité des associations loi 1901, en raison de leur proximité productive avec des structures coopératives à lucrativité limitée, parmi lesquelles un nombre croissant de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)¹⁹ se positionnent désormais sur le réemploi.

« Sauf que la non-lucrativité, elle n'est pas inscrite dans la loi. C'est une présomption que fait l'administration fiscale sur toutes les associations. Mais cette présomption peut être remise en question *in concreto*, au cas par cas, en fonction de la structure, par l'administration fiscale. [...] Si on se retrouve demain à payer les impôts commerciaux, il y a beaucoup, beaucoup de nos structures qui s'effondrent parce que le modèle économique est déjà bancal. » (Gaëlle, ESS France)
- 36 Le risque est donc celui d'une fiscalisation des associations œuvrant dans le réemploi solidaire. Si certains acteurs associatifs revendiquent une proximité politique ou stratégique avec ces structures coopératives, ils marquent néanmoins une distance sur le plan fiscal, par prudence face à un éventuel changement de régime applicable au secteur associatif²⁰.
- 37 La coexistence de logiques différentes génère ainsi des tensions sur les critères d'éligibilité, le partage des ressources et la définition même du périmètre de l'ESS. L'ordre institutionnel produit une diversité de structures productives (Allaire, 2007) qui entrent en concurrence dans l'attribution des fonds réemploi, ainsi que dans la

captation des flux et des débouchés de consommation. Dans ce contexte, la création de l'URS en 2024 ouvre une séquence de renforcement d'une identité commune et de redéfinition d'une stratégie collective visant à opérer une clôture de l'espace du réemploi solidaire, c'est-à-dire un travail de délimitation des frontières légitimes de l'activité, de ses acteurs et de ses finalités. Cette dynamique vise à (re)qualifier et légitimer leur projet à l'échelle sectorielle par la formulation d'une « promesse de différence » (Velly, 2017), tant vis-à-vis des logiques capitalistes qui colonisent leur secteur d'activité, que de ces formes organisationnelles à lucrativité limitée.

4.2 Identité commune et différenciation

- 38 La création de l'URS résulte d'une contradiction à l'échelle du secteur quant aux finalités économiques, sociales et écologiques qui conditionnent la manière de réemployer. La volonté de différenciation qui anime cette coalition peut s'analyser à travers les différents canaux propres à l'approche méso : futurité, produits-concurrence, travail, environnement (Lamarche et Bastien, 2025 ; Ballon et Celle, 2023). Pour se différencier et affirmer sa spécificité, l'URS a défini le « réemploi solidaire » à partir de huit principes communs à ses six réseaux membres, qui caractérisent la futurité de cet espace méso : (i) la sensibilisation à la sobriété ; (ii) l'allongement de la durée de vie des produits ; (iii) la solidarité ; (iv) la non-lucrativité ; (v) la proximité ; (vi) la gouvernance partagée ; (vii) la coopération de structures « à taille humaine attachées à la qualité du travail » ; (viii) l'implantation sur l'ensemble du territoire national²¹.
- 39 Cet exercice de définition et de périmétrage de leurs activités témoigne de la prégnance du canal futurité dans ce processus de différenciation (Commons, 1936 ; Bodet et Lamarche, 2020). Malgré des divergences organisationnelles, les réseaux membres de l'URS partagent des représentations du futur au travers desquelles ils s'engagent collectivement pour défendre leurs projets sociopolitiques et leurs intérêts économiques communs. La non-lucrativité et la gouvernance démocratique, principes historiques de l'économie sociale (Draperi, 2011 ; Celle, 2024), sont au fondement de leurs stratégies de différenciation. Cela fait écho aux enjeux de périmètre de l'ESS évoqués précédemment. En limitant le champ du réemploi solidaire aux organisations historiques à but non lucratif, les acteurs de l'URS entendent se prémunir de la concurrence de structures lucratives ou à lucrativité limitée. Cette délimitation vise à garantir que l'allocation des ressources financières et matérielles serve prioritairement les projets portés par des acteurs respectant ces principes. Elle traduit donc un travail stratégique de protection et de consolidation de l'espace du réemploi solidaire, articulé à la fois autour de critères organisationnels et de valeurs fondatrices de l'économie sociale.
- 40 Du point de vue du canal de la concurrence-produit (Bodet et Lamarche, 2020), l'URS cherche à se différencier par la définition d'une offre qualitative et accessible, en mettant l'accent sur la sobriété et l'allongement de la durée de vie des produits de façon à lutter contre la surconsommation. C'est ce qu'exprime Marta :
- « Faire du réemploi solidaire, c'est vendre des objets, mais à prix solidaires, pour que ce soit accessible à toutes et tous. Je trouve ça assez fort, c'est-à-dire que c'est à la fois de la protection des ressources naturelles, et donc une lutte pour le vivant, et c'est à la fois donner un accès à toutes et tous à des produits qui sont, ma foi, plutôt

de bonne qualité : qui ont été nettoyés, réparés, pour que ce soit accessible à tout le monde. » (Marta, Réseau national des ressourceries et recycleries)

41 Leur objectif commun n'est pas d'accroître leurs capacités productives avec ces nouvelles parts de marché, mais de lutter simultanément en faveur de la réduction des déchets de consommation et de l'inclusion sociale. Au-delà de l'argument écologique qui a fait l'objet d'une endogénéisation stratégique par les entreprises capitalistes, les organisations de l'URS entendent concilier finalités écologiques et sociales, dans une perspective de solidarité.

42 Un canal « environnement » est alors mobilisé conjointement au canal « travail » historique. Les activités de sensibilisation à la sobriété menées s'apparentent à une forme de « moralisation » sur le plan écologique, qui s'accompagne pour certains membres de l'URS de logiques d'« activation » vers l'emploi » (Deram, 2024). Le canal travail apparaît toutefois relativement marginal dans la construction de cette identité commune du réemploi solidaire. En revanche, la proximité et l'ancrage territorial occupent une place importante, comme le souligne Romain.

« [On s'associe au sein de l'URS] pour défendre notre rôle en termes de réemploi, et nos structures. Et pour dire qu'on est prêt à un compromis, mais un vrai. Qui respecte à la fois nos valeurs en termes de gouvernance, on veut ne pas être lucratif. Désolé. Notre rôle social aussi. Parce qu'aujourd'hui, je vais prendre l'exemple de réseau national des ressourceries : qui peut mieux que ce réseau-là, aller par exemple dans le milieu rural ? Vous croyez vraiment que ça va être les start-ups qui vont aller dans le milieu rural ? » (Romain, fédération Envie)

43 Selon ses dires et les principes de l'URS, la proximité et le maillage de l'ensemble du territoire national sont les moteurs des stratégies de développement des différents réseaux qui la composent. L'implantation n'est pas le dessein d'une stratégie de rentabilité, mais vise là aussi un objectif d'accessibilité à la fois sociale et spatiale. Ces principes permettent de saisir les différents canaux qu'empruntent les acteurs de l'URS pour s'opposer et s'imposer au sein du secteur du réemploi en en proposant un versant « solidaire ».

44 Cette construction identitaire, fruit d'un travail discursif et symbolique mêlant alliances et oppositions dans le secteur du réemploi et dans le champ de l'ESS, vise à établir et stabiliser les frontières de l'espace méso critique. Les huit principes communs auxquels l'URS abouti pour légitimer les spécificités du réemploi solidaire constituent également la base du travail de plaidoyer mené par la coalition. Ces actions de plaidoyer qui mêlent expertise, influence et stratégie au croisement du politique, de la communication et du droit (Fourraut, 2023), reposent sur trois éléments selon Marta.

« Les trois gros piliers du plaidoyer du réseau aujourd'hui, c'est d'abord de construire les cadres protecteurs du réemploi solidaire. Qu'il puisse y avoir aussi une différenciation qui se fait entre les acteurs du réemploi lucratif et les acteurs du réemploi solidaire. Le deuxième grand enjeu, c'est de solvabiliser le secteur du réemploi solidaire. Et puis la dernière grosse brique, c'est de protéger et de promouvoir le modèle associatif face à la marchandisation de notre secteur d'activité. » (Marta, Réseau national des ressourceries et recycleries)

45 Le principal moteur de cette alliance est la mise en commun de ressources humaines (compétences, expertises) pour construire un récit et des propositions communes. Agissant en dehors du champ politique, leurs actions reposent sur des activités de représentation de leurs intérêts auprès d'élus et de négociation au sein de nombreuses instances²².

- 46 Ce travail politique de l'URS aboutit à la formulation d'un ensemble de propositions qui visent à sécuriser le financement de l'activité ainsi que l'accès à des gisements de produits réemployables, et ce afin de défendre le modèle du réemploi solidaire face aux autres modèles émergents. En étant directement adressées à l'État, ces propositions consistent, pour l'URS, à transformer des recompositions sectorielles en problèmes publics (Neveu, 2015). Il s'agit de faire reconnaître le réemploi solidaire en légitimant ses frontières et la critique en actes portée par les structures qui le composent, et ainsi de poursuivre ce travail de transformation des institutions dont l'objectif est de produire les conditions d'existence et d'autonomie relative de cet espace méso critique.

05. Conclusion

- 47 Cet article a montré comment le réemploi solidaire se construit comme espace méso critique (Bodet et Lamarche, 2020), à partir du travail politique (Smith, 2019) engagé par une coalition d'acteurs historiques. Face à une concurrence croissante au sein du secteur, les réseaux Emmaüs, le Réseau national des ressourceries et recycleries, la fédération Envie, L'Heureux Cyclage, Coorace et ESS France se constituent en Union pour le Réemploi Solidaire (URS) afin de défendre leurs intérêts et affirmer leurs spécificités en transformant les institutions qui encadrent leurs activités. Ce processus trouve ses sources, d'abord, dans les recompositions sectorielles et dans la concurrence symbolique et matérielle à laquelle ces acteurs font face et qu'ils problématisent comme une menace commune autour de laquelle s'ouvre un espace d'action collective. Celle-ci prend corps, ensuite, dans un travail d'instrumentation consistant à traduire les revendications en dispositifs concrets, et notamment à inscrire des modalités spécifiques de financement de l'activité de réemploi solidaire au sein de la responsabilité élargie du producteur (REP). Ce travail politique de l'URS s'incarne, enfin, dans des activités de légitimation dont l'enjeu est de faire reconnaître le réemploi solidaire et la critique en actes qu'il porte, ainsi que d'en stabiliser les frontières en le différenciant des autres modèles de réemploi émergents.
- 48 Du point de vue du réemploi, l'article a contribué à éclairer les dynamiques politiques et institutionnelles qui accompagnent son intégration dans le cadre de l'économie circulaire, notamment sous l'effet de la loi AGEC. À rebours des conceptions qui présentent l'économie circulaire comme un cadre permettant d'intégrer harmonieusement, dans une trajectoire commune, les différents secteurs économiques concourant à remettre les objets et les matières en circulation²³, l'analyse montre que cette intégration ne se produit pas sans frictions. Elles concernent l'accès aux ressources matérielles, financières et symboliques, et se manifestent notamment à travers les instruments d'action publique, en tant qu'ils cristallisent des rapports de pouvoir entre acteurs (Halpern et al., 2014).
- 49 Au-delà du réemploi, cet article a cherché à contribuer à l'analyse du changement institutionnel dans une perspective méso, en mettant l'accent sur les relations dialectiques entre acteurs économiques et régulation dans la construction et le renouvellement des espaces de concurrence. Comme l'écrivent Thomas Lamarche et Jérémie Bastien, « l'adoption d'une norme, d'une définition légale, du contour d'une industrie fait l'objet d'investissement, de confrontations, puis d'une validation ayant un caractère public » (Lamarche et Bastien, 2025, p.77). C'est précisément sur ce processus de confrontation et de validation encadré par l'État que la focale a été placée,

processus qualifié, avec Commons (1950), de sélection artificielle des règles. La grille du travail politique (Smith, 2019) permet d'entrer finement dans ces activités orientées vers le changement institutionnel, en observant comment les acteurs s'efforcent de produire et de maintenir les conditions de leur autonomie relative – et, ce faisant, de façonner un espace méso critique – dans une relation dialectique avec la législation et l'État.

- 50 En se concentrant sur le travail politique d'une méta-organisation, cette approche permet d'éclairer les conditions d'institution de cette marge critique ainsi que les ressorts de son action collective. Elle laisse toutefois de côté l'analyse des modèles socio-productifs et des pratiques concrètes des structures du réemploi solidaire, ce qui ouvre des perspectives de recherche portant sur les effets de ces recompositions institutionnelles sur la transformation de ces modèles et sur les dynamiques organisationnelles de ces structures.

BIBLIOGRAPHIE

Allaire, Gilles (2007). « Les figures patrimoniales du marché », *Économie appliquée*, vol. LX, n° 3, pp. 121-156. <https://doi.org/10.3406/ecoap.2007.1851>

Ballon, Justine et Celle, Sylvain (2023). « Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 69. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.20404>

Barles, Sabine (2011). « Les chiffonniers, agents de la propreté et de la prospérité parisiennes au XIXe siècle », dans Delphine Corteel et Stéphane Le Lay (dir.), *Les travailleurs des déchets*, Toulouse, Érès, pp. 45-67. <https://doi.org/10.3917/eres.corte.2011.01.0045>

Baudot, Pierre-Yves (2011). « L'incertitude des instruments : l'informatique administrative et le changement dans l'action publique (1966-1975) », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, pp. 79-103. <https://doi.org/10.3917/rfsp.611.0079>

Baudrillard, Jean (1970). *La société de consommation*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 318 p.

Bazzoli, Laure (2018). « Le compromis chez John R. Commons », dans Christian Thuderoz (dir.), *Politiques du compromis*, Larcier, pp. 153-172.

Benelli, Nathalie, Corteel, Delphine, Debary, Octave, Florin, Bénédicte, Le Lay, Stéphane et Rétif, Sophie (2017). *Que faire des restes ?*, Paris, Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.benel.2017.01>

Benquet, Marlène, Durand, Cédric, Hocquelet, Mathieu et Laguérodié, Stéphanie (2016). *Les crises de la grande distribution*, Paris, La Découverte.

Blomsma, Fenna et Brennan, Geraldine (2017). « The Emergence of Circular Economy: A New Framing Around Prolonging Resource Productivity », *Journal of Industrial Ecology*, vol. 21, n° 3, pp. 603-614. <https://doi.org/10.1111/jiec.12603>

- Bodet, Catherine et Lamarche, Thomas (2020). « Des coopératives de travail du XIXe siècle aux CAE et aux Scic : les coopératives comme espace méso critique », *RECMA*, n° 358, vol. 4, pp. 72-86.
- Carnoye, Leslie (2017). « L'écologisme, une critique du capitalisme ? L'école française des conventions au risque de la question environnementale », *Revue de philosophie économique*, vol. 18, n° 2, pp. 29-58.
- Celle, Sylvain (2021). « Quelle professionnalisation dans le réemploi des déchets ? Les enseignements paradoxaux d'une ressourcerie en autogestion », *Travail et emploi*, n° 166-167, pp. 75-102.
- Celle, Sylvain (2024). « L'histoire de l'économie sociale à partir de la théorie économique institutionnaliste : conceptualisation, variation d'échelles et faits stylisés », dans Omar Chaïbi, Timothée Duverger et Patricia Toucas-Truyen (dir.), *(Re)Penser l'histoire de l'ESS : approches et historiographie*, Toulouse, Arbre bleu Éditions, coll. « L'écho social et solidaire », pp. 63-74.
- Chiapello, Ève (2013). « Capitalism and Its Criticisms », dans *New Spirits of Capitalism? Crises, Justifications, and Dynamics*, Oxford, Oxford University Press, pp. 60-81.
- Commons, John R. (1936). « Institutional Economics », *The American Economic Review*, vol. 26, n° 1, pp. 237-249.
- Commons, John R. (1950). *The Economics of Collective Action*, Madison, University of Wisconsin Press, 382 p.
- Corteel, Delphine (2016). « Réemploi : le travail de requalification des déchets en questions », *Mouvements*, n° 87, vol. 3, pp. 107-118. <https://doi.org/10.3917/mouv.087.0107>
- Crespin, Renaud (2009). « Quand l'instrument définit les problèmes. Le cas du dépistage des drogues dans l'emploi aux États-Unis », dans C. Gilbert, E. Henry et I. Bourdeaux (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, pp. 213-236.
- Deram, Jennifer (2024). *Mettre l'utopie au travail : la moralisation écologique et la dévalorisation du travail associatif*, thèse de doctorat, Université Paris-Saclay.
- Desvaux, Pierre (2021). « L'économie circulaire : un réel changement de paradigme ? », *Cahiers français*, n° 422, pp. 34-41. <https://doi.org/10.3917/cafr.422.0034>
- Drapéri, Jean-François (2007). *Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux*, Paris, Dunod, coll. « Action sociale ».
- Drapéri, Jean-François (2011). *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ?*, Paris, Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.drap.2011.01>
- Frigant, V. (2023). « Chapitre 14. La diversité des formes de concurrence. », dans R. Boyer, J. Chanteau, A. Labrousse et T. Lamarche (dir.), *Théorie de la régulation : Un nouvel état des savoirs*, Dunod, pp. 130-136. <https://doi.org/10.3917/dunod.boyer.2023.01.0130>.
- Halpern, Charlotte, Lascoumes, Pierre et Le Galès, Patrick (2014). « Introduction / L'instrumentation et ses effets : débats et mises en perspective théoriques », dans *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 15-62. <https://doi.org/10.3917/scpo.halpe.2014.01.0015>
- Halpern, Charlotte, Lascoumes, Pierre et Le Galès, Patrick (dirs.) (2014). *L'instrumentation de l'action publique : controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Domaine Gouvernances », 520 p.

- Hély, Matthieu (2017). « De l'économie sociale "historique" à "l'économie sociale et solidaire" : une nouvelle configuration des relations entre monde associatif et collectivités publiques », *Revue française d'administration publique*, n° 163, pp. 543-556. <https://doi.org/10.3917/rfap.163.0543>
- Hood, Christopher C. (1983). *The Tools of Government*, Londres, Macmillan.
- Howlett, Michael (2004). « Beyond Good and Evil in Policy Implementation : Instrument Mixes, Implementation Styles, and Second Generation Theories of Policy Instrument Choice », *Policy and Society*, vol. 23, n° 2, pp. 1-17. [https://doi.org/10.1016/S1449-4035\(04\)70030-2](https://doi.org/10.1016/S1449-4035(04)70030-2)
- Jenkins-Smith, Hank et Sabatier, Paul A. (1999). « The Advocacy Coalition Framework : An Assessment », dans Paul A. Sabatier (dir.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, pp. 117-166.
- Jourdain, Vincent (2023a). « L'influence variable du discours économique dans un instrument d'action publique : les bonus-malus dans les filières de gestion des déchets », *Revue française de socio-économie*, vol. 31, n° 2, pp. 153-174. <https://doi.org/10.3917/rfse.031.0153>
- Jourdain, Vincent (2023b). *La responsabilité élargie des producteurs, un instrument à usage unique ? L'institutionnalisation d'un mode de financement de la gestion des déchets ménagers*, thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes.
- Lamarche, Thomas et Richez-Battesti, Nadine (2023). « Produire est politique : les coopératives, levier de transformation », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 34. <https://doi.org/10.4000/regulation.22341>
- Lamarche, Thomas et Bastien, Jérémie (2025). *Méso-économie. Penser la pluralité des dynamiques économiques*, Dunod, coll. « Ecosup », Paris, 207 p.
- Lascoumes, Pierre (2004). « La gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, n° 13-14. <https://doi.org/10.4000/leportique.625>
- Lascoumes, Pierre et Le Galès, Patrick (dirs.) (2004). *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll. « Gouvernances », 370 p.
- Lascoumes, Pierre et Simard, Louis (2011). « L'action publique au prisme de ses instruments : introduction », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 1, pp. 5-22. <https://doi.org/10.3917/rfsp.611.0005>
- Le Velly, Ronan (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : une promesse de différence*, Paris, Presses des Mines, 203 p.
- Lévesque, B. et Malo, M.-C. (2024). Regards sur les Lois : comparaison de l'ESS en France et de l'ES au Québec. *RECMA*, 372-373(1), 72-86. <https://doi.org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.3917/recma.372.0076>
- Moati, Philippe (2011). « Prospective du commerce physique de biens culturels », *Culture prospective*, n° 1, pp. 1-16. <https://doi.org/10.3917/culp.111.0001>
- Neveu, Érik (2019). *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.neveu.2019.02>
- Sabatier, Paul A. (2014). « Advocacy Coalition Framework (ACF) », dans Boussaguet et al. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 49-57. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2014.01.0049>

Sabatier, Paul A. et Weible, Christopher M. (2007). « The Advocacy Coalition Framework: Innovations and Clarifications », dans *Theories of the Policy Process*, 2^e éd., New York, Routledge, pp. 189-220.

Smith, Andy (2019). « Travail politique et changement institutionnel : une grille d'analyse », *Sociologie du travail*, vol. 61, n° 1. <https://doi.org/10.4000/sdt.14661>

Thévenot, Laurent (1986). « Les investissements de forme », dans Laurent Thévenot (dir.), *Conventions économiques*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Cahiers du Centre d'étude de l'emploi », pp. 21-71.

NOTES

1. Historiquement l'économie sociale regroupe les associations, les coopératives et les mutuelles. En l'occurrence, les activités de réemploi ont majoritairement été portées par des associations et quelques organisations coopératives.
2. Depuis la réalisation de cette enquête, deux nouveaux réseaux ont rejoint l'URS : Oxfam France et Chantier école.
3. L'enquête, réalisée entre janvier et avril 2025, a été entreprise dans le cadre de la chaire économie sociale et circulaire portée par UniLaSalle Rennes et financée par l'éco-organisme Valdelia
4. Bien que l'exploration des racines de ce mouvement montre qu'il est porté par des structures dont les finalités sont, au départ, sociales et humanitaires (Celle, 2021).
5. Ce texte fixe notamment une hiérarchie des modes de traitement en priorisant, dans cet ordre : la prévention, le réemploi, le recyclage, l'élimination.
6. Terme propre à la REP qui désigne les producteurs et distributeurs.
7. Le principe de la REP implique en outre l'obligation pour les producteurs d'appliquer une éco-contribution sur les prix de vente de leurs produits, qui sont ensuite reversées aux éco-organismes, afin que ceux-ci financent ou organisent la gestion des déchets issus de ces produits.
8. La fédération Envie a par exemple fait assigner les sociétés Reconomia, Electro Dépôt France et Boulanger devant le tribunal de commerce de Paris, par acte de commissaire de justice le 7 septembre 2023, au motif que les équipements électriques et électroniques usagés collectés étaient détournés.
<https://www.courdecassation.fr/decision/672f0ace77ab8b3e16ebc369>
9. C'est-à-dire pour les catégories de produits soumises à la responsabilité élargie du producteur, désignées par métonymie « filières REP ».
10. Les fonds réemploi concernent uniquement 6 des 24 filières REP françaises, à savoir celles sur les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les éléments d'ameublement, les équipements électriques et électroniques, les jouets et les produits textiles d'habillement, les chaussures ou le linge de maison.
11. Le texte législatif adopté dispose simplement que : « Sont éligibles aux crédits versés par ce fonds les opérateurs de prévention, de réemploi et de réutilisation qui répondent à des conditions qui peuvent être fixées par un cahier des charges élaboré par arrêté du ministre chargé de l'environnement. » (L. n°2020-105)
12. Amendement COM-24, déposé le 27 mai 2021.
13. Paugham A., et coll., 2024. « Performance et gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur. » Rapport IGF, IGEDD, CGE. Paris.
14. En témoigne par exemple celui qui a opposé, en 2025, le réseau Envie à l'éco-organisme Ecosystem, lorsque ce dernier, à l'échéance de ses marchés de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques, n'a pas reconduit plusieurs structures du réseau Envie sur des

marchés importants. Décision interprétée ainsi par la fédération Envie : « En privilégiant des prestataires à moindre coût, Ecosystem fait le choix d'une logique purement économique, au détriment des impacts sociaux et environnementaux du dispositif. » Source : <https://www.envie.org/nos-actualites/actualites/reemploi-et-emplois-solidaires-les-propositions-denvie-refusees-par-ecosystem/>

15. Source Déchets Infos : « Textiles : Refashion torpille la fripe et la place de l'ESS ». Les tensions autour du financement, par l'éco-organisme Refashion, de l'activité de réemploi solidaire des textiles seront particulièrement vives durant l'été 2025, au cours duquel Le Relais, principal opérateur, interrompra ses collectes de textiles usagés et réclamera une revalorisation des soutiens financiers de Refashion.

16. Aux trois formes d'organisations historiques de l'économie sociale que sont les associations, les coopératives et les mutuelles, la loi française de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire en a élargi le périmètre en y intégrant les fondations et les sociétés commerciales agréées entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS).

17. Cet agrément est délivré sous conditions de critères d'utilité sociale et de conformité aux principes fondateurs de l'économie sociale en matière de gouvernance démocratique et de lucrativité limitée. L'ESS telle que définie par la loi de 2014 regroupe donc des sociétés commerciales aux côtés des formes organisationnelles historiques que sont les associations, les coopératives, les mutuelles, et plus récemment les fondations.

18. Ainsi la procédure de justice entre Envie et les sociétés Reconomia, Electro Dépôt France et Boulanger, mentionnée *supra* (note 6), a été engagée pour concurrence déloyale.

19. La SCIC est une forme coopérative française qui associe des salariées, des usager-es, des collectivités et d'autres parties prenantes autour d'une activité d'utilité sociale.

20. Ce risque de basculement fiscal a déjà été éprouvé, par exemple dans le champ des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Le Conseil d'État, dans un avis du 12 avril 2019, suivi d'arrêts rendus les 7 avril et 12 juillet 2023, a considéré que certaines associations devaient être assujetties aux impôts commerciaux, en raison de leur fonctionnement jugé trop proche de celui d'entreprises commerciales. Ce précédent alimente une inquiétude partagée par de nombreux acteurs du réemploi solidaire, d'autant que les modalités de financement par les éco-organismes et la coexistence avec des structures à lucrativité limitée peuvent être perçus comme une mise en concurrence sur un même marché.

21. Source : site internet de l'Union pour le Réemploi Solidaire, consulté le 03/04/2025 (<https://www.reemploisolidaire.org/>)

22. La question du temps de travail de négociation et de représentation est une donnée qui revient souvent au cours des entretiens afin d'appuyer la création d'une coalition.

23. À l'image des définitions produites par la fondation Ellen MacArthur ou en France par l'Agence de la transition écologique (ADEME).

RÉSUMÉS

Cet article analyse les dynamiques récentes de structuration du secteur du réemploi en France, en se concentrant sur le réemploi solidaire comme espace méso critique (Lamarche, 2023 ; Bodet et Lamarche, 2020). Il montre comment cet espace se construit et se stabilise à travers l'action collective des acteurs historiques, et en particulier via la création d'une coalition, l'Union pour le Réemploi Solidaire (URS). En mobilisant la grille du travail politique d'Andy Smith (2019), l'article

met en évidence la manière dont cet espace est façonné à partir des activités de problématisation, d'instrumentation et de légitimation entreprises par les acteurs du réemploi solidaire. Face à une concurrence croissante au sein du secteur, il s'agit de s'en prémunir par la production de frontières et d'une identité commune.

This article examines the recent dynamics of structuring the reuse sector in France, focusing on solidarity-based reuse as a meso critical space (Lamarche, 2023; Bodet et Lamarche, 2020). It shows how this space is constructed and stabilized through the collective action of historical actors, in particular through the creation of a coalition, the Union for Solidarity-Based Reuse (URS). To do so, the article draws on Andy Smith's (2019) framework of political work to show how this space is shaped through the activities of problematization, instrumentation, and legitimization undertaken by actors in the solidarity-based reuse sector. In the face of increasing competition within the sector, these activities aim to safeguard it by establishing boundaries and a shared identity.

INDEX

Keywords : regulation, mesoeconomic space, political work

Mots-clés : régulation , espace mésoéconomique , économie sociale et solidaire , responsabilité élargie du producteur , travail politique

AUTEURS

BENJAMIN CORDRIE

 **IDREF** : <https://idref.fr/255365098>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/132162365844125461322>

Enseignant chercheur, UniLaSalle Rennes, benjamin.cordrie@unilasalle.fr

CLOTILDE GRASSART

 **IDREF** : <https://idref.fr/282273778>

 **ORCID** : <https://orcid.org/0009-0005-8474-9661>

Docteure, Université de Lille, clotilde.grassart@univ-lille.fr

VICTOR BAYARD

 **IDREF** : <https://idref.fr/262747561>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/64165747495353932735>

Chargé de recherche postdoctorale, UniLaSalle Rennes, victor.bayard@unilasalle.fr

Court-circuiter le secteur de l'électricité ? Une analyse des conditions institutionnelles d'émergence des AMEP en France

AMEP in France: Short-Circuiting the Electricity Market? An Analysis of the Institutional Conditions for the Emergence of AMEPs in France

Clotilde Grassart et Adèle Sébert

01. Introduction

- 1 Depuis sa libéralisation dans les années 2000, le secteur de l'électricité a fait l'objet d'évolutions législatives et de régulations visant la promotion des énergies renouvelables en France (EnR). L'offre d'électricité photovoltaïque française s'est notamment construite comme une réponse à l'objectif national et européen d'augmentation de la production des EnR. À l'instar de ses voisins européens (Walker & Devine-Wright, 2008 ; Holstenkamp & Kahla, 2016), l'État français a mis en place de multiples incitations et a élaboré des spécificités juridiques facilitant des formes citoyennes et décentralisées de production et d'échange d'électricité.
- 2 Ces décisions politiques ont permis la reconnaissance juridique des « communautés d'énergie », et en particulier le développement de l'autoconsommation collective (ACC) sur le territoire. Fondées sur ce dispositif, les Associations pour la Mutualisation d'une Energie de Proximité (AMEP) sont des opérations électriques qui lient une à plusieurs producteur·ices et consommateur·ices proches géographiquement et qui consiste à partager gratuitement l'électricité issu de l'autoproduction. Alors que la première a émergé en 2022 dans l'optique de promouvoir le don plutôt que la vente d'électricité entre particuliers, 22 AMEP sont aujourd'hui en service et une trentaine sont en cours de création. Dans une perspective d'économie industrielle (Mazzucato, 2018 ; Klebaner & Voy-Gillis, 2023), l'article s'attache à rendre compte de l'évolution des formes de

concurrence et des politiques industrielles à l'origine des transformations productives et techniques concernant le secteur de l'électricité. À partir d'une enquête par observations et entretiens débutée en novembre 2024 auprès du réseau des AMEP¹, l'hypothèse formulée est que ces évolutions institutionnelles ont permis l'émergence de critiques donnant lieu à la définition d'un système productif différencié. Pour saisir la dynamique polycentrique à l'origine de cette émergence (Ostrom, 2010), l'article propose d'abord une périodisation de l'évolution des objectifs de la politique industrielle du secteur électrique, puis s'intéresse plus spécifiquement à la fonction critique des AMEP en tant que nouveau mode de production, fourniture et consommation d'électricité au sein de cet espace concurrentiel (Lamarche & Bastien, 2025). En se focalisant sur les conditions institutionnelles d'émergence des communautés d'énergie, et en particulier de l'autoconsommation collective, la question posée est alors double. D'abord, au niveau institutionnel, quelles sont les régulations marchandes et publiques ayant permis le développement d'une production citoyenne et locale d'électricité ? Ensuite, au niveau de l'action collective, quelles sont les critiques, les promesses, les croyances et les récits à l'origine de la création plus spécifique des AMEP en France, aux côtés des autres communautés d'énergie ?

- 3 La première partie expose la façon dont les évolutions institutionnelles en poursuivant des objectifs de libéralisation et d'écologisation ont modifié l'organisation technique et socioproductive du secteur et ont été favorables au développement de formes citoyennes de production d'EnR. La deuxième partie s'attache à présenter les communautés d'énergie en France comme des espaces critiques des dynamiques de centralisation historique, en ayant pour justification la proximité et l'écologie. Après avoir présenté le cas de l'ACC, la troisième partie expose les logiques de différenciation politique sous-jacente à l'émergence des AMEP en France, en tant que nouveau mode de production, fourniture et consommation d'EnR.

02. De la production centralisée à l'autoproduction territorialisée

- 4 Le secteur de l'électricité français a connu depuis la fin du XIX^e siècle de nombreuses régulations avec la massification de l'accès à l'électricité pour l'ensemble des consommateurs (Reverdy, 2014). Elle s'est faite jusqu'au milieu du XX^e siècle de manière décentralisée, avec un fort pouvoir de l'action publique locale (Poupeau, 2001), puis centralisée pendant la deuxième moitié du XX^e siècle pour être multi-polarisée actuellement. Cela a participé à la construction d'une industrie électrique à la fois concentrée, capitalistique et avec une forte prégnance de l'État. Pour autant, un changement est opéré à deux niveaux à la fin du XX^e : le processus de construction européenne induit des changements de régulation des secteurs énergétiques et l'intégration d'une réflexion quant aux effets environnementaux de la chaîne de valeur de l'ensemble des énergies. Ces changements institutionnels sont propices à des recompositions sur le plan concurrentiel, entre acteurs privés et publics notamment, mais aussi sur le plan territorial, puisque la relocalisation de la production d'électricité accompagne les logiques de décentralisation.

2.1 Des modèles de concurrence forgés par les régulations publiques

2.1.1. La nationalisation au nom de la reconstruction et de la modernisation du secteur (de 1946 aux années 1980)

- 5 Avant la création du « modèle EDF » en 1946, l'industrie électrique est organisée par des compagnies privées, notamment des sociétés concessionnaires depuis la loi 15 juin 1906, qui pratiquent des formes de discrimination tarifaire sur le territoire, au sein d'un réseau fragmenté. Mais elles sont accusées : « de pratiquer des tarifs de vente du kWh trop élevés, de ne pas poursuivre rapidement l'électrification des campagnes – charge pour elles et non source de profit – ainsi que de ne pas maintenir l'effort d'investissement dans l'hydroélectricité et dans l'installation de lignes de haute tension » (Barjot & Morsel, 2024, p.21).
- 6 Le choix de recourir à un monopole d'État en matière de production et de distribution est le fruit d'un contexte politique et technique spécifique où d'importants investissements sont nécessaires. D'une part, le choix d'une telle régulation de l'énergie est fait en période de reconstruction de l'économie, à un moment où les économies européennes occidentales s'orientaient vers la nationalisation (France, Grande-Bretagne) ou vers une gestion mixte (Allemagne, Belgique, Suisse). D'autre part, il prend sens à la suite des transformations de la régulation qui s'opèrent durant l'entre-deux guerres afin de poursuivre la lutte contre les trusts, de limiter les discriminations tarifaires pratiquées par les concessionnaires sur le territoire et de moderniser le réseau (Barjot & Morsel, 2024). Ainsi, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les premiers objectifs du plan français sont fixés par décret le 3 janvier 1946. Cette même année la nationalisation du secteur de l'électricité est décrétée en même temps que celle du gaz avec la loi du 8 avril. Pour rationaliser le réseau, uniformiser les tarifs et assurer les investissements du point de vue des équipements en matière de production, de transport et de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire national, cette loi crée un établissement public à caractère industriel et commercial sous tutelle de l'État : Électricité De France² (EDF). Le changement majeur porte sur la fixation du tarif de l'électricité, qui intègre un principe de péréquation tarifaire – répartition identique des coûts fixes de l'électricité pour un même profil de consommation – et une tarification timbre-poste, c'est-à-dire indépendante de la distance parcourue. Les législations publiques participent ainsi à façonner un nouveau modèle de concurrence fondé sur un monopole d'État, au nom de la reconstruction et de la modernisation du secteur électrique.
- 7 Dès lors, EDF incarne « une nouvelle dimension du service public national et non plus local, fondé sur l'idée de contrôle de la production, du transport et de la distribution par l'État » (Barjot & Morsel, 2024, p.35). Face à une confiance dégradée vis-à-vis des acteurs privés lucratifs, des enjeux de sécurité, et le besoin d'importants investissements couplé à de fortes capacités techniques, le monopole d'État et le modèle centralisé apparaissent comme des réponses adaptées aux enjeux productifs et politiques du milieu du ^{XXE} siècle. De ce fait, la politique industrielle à l'œuvre écarte les acteurs privés du secteur et rompt avec le principe de localité, au profit du monopole d'État centralisé qui fixe alors le prix de l'électron pour les particuliers.

2.1.2. La libéralisation au nom de la concurrence et de l'intérêt du consommateur (années 1990 et 2000)

- 8 Alors que le secteur connaît des mutations préfiguratives dans les 1960-1980³, la logique historique du monopole d'État sur un secteur électrique centralisé a véritablement été bouleversée au tournant des années 2000. En 1996, la directive européenne 96/92/CE impose l'ouverture progressive à la concurrence du secteur pour créer un marché intérieur censé favoriser la baisse des prix de l'électricité dans l'intérêt des consommateurs et consommatrices. Cette directive pose les bases d'un marché européen concurrentiel, tout en reconnaissant les obligations de service public (sécurité d'approvisionnement, qualité, tarifs...).
- 9 En France, la première transposition de cette directive européenne s'est faite avec la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Celle-ci a notamment donné lieu à la création de la Commission de régulation de l'énergie, dont la mission est, encore aujourd'hui, de veiller « au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, au bénéfice de tous les consommateurs⁴ ». Effectif pour les gros sites consommateurs d'électricité (>16 GWh/an) à compter de celle-ci, le primat concurrentiel sera institutionnalisé dans les années 2000 par deux lois s'appliquant respectivement aux consommateurs industriels (loi du 9 août 2004), puis à l'ensemble des consommateur·ices en juillet 2007 (loi du 7 décembre 2006). Autre changement majeur de la fin du monopole d'État : le passage d'une logique de tarif défini par l'État à une logique de prix défini par le marché, dont la construction tout au long des années 2000 fait l'objet d'un travail institutionnel par des acteurs publics et privés (Reverdy, 2014).
- 10 En parallèle, le fournisseur « historique » EDF continue d'assurer un ensemble de missions au titre du service public de l'électricité. Aux côtés des activités de production et de fourniture, un monopole d'État a été conservé pour gérer le réseau de transport (pour les haute et très haute tensions), via une entreprise de service public (Réseau de transport d'électricité), et le réseau de distribution, via une entreprise de service public (Enedis), et des entreprises locales de distribution. Pour financer ces activités, l'État a mis en place à partir de 2002 la Tarification d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Fixée par la Commission de régulation de l'énergie sur la base de périodes pluriannuelles, cette taxe s'applique uniformément à l'ensemble des consommateur·ices d'électricité en France, indépendamment de leurs fournisseurs et de leurs installations électriques (panneaux photovoltaïque, etc.), selon le principe de péréquation tarifaire.
- 11 En résumé, face aux pressions européennes des années 1990, l'État s'est engagé dans un processus de libéralisation des secteurs de l'électricité et du gaz aux prémices du XXI^e siècle. Les législations successives en faveur de la concurrence et d'un principe d'atomicité ont été justifiées de manière à optimiser l'allocation des ressources pour « favoriser, en matière de prix comme en matière de qualité, le consommateur et donc le citoyen » (Pinto, 2013, p.9). Il en résulte un secteur de l'électricité organisé autour d'une diversité d'acteurs économiques publics et privés où se combinent des logiques concurrentielles et des missions de service public. La poursuite de ces logiques de libéralisation au cours du XXI^e siècle est ce qui permet la reconnaissance des particuliers en tant qu'acteurs économiques de la politique industrielle française.

2.2. L'État, au cœur de l'écologisation du secteur de l'électricité

- 12 L'ouverture à la concurrence des activités de production et de fourniture d'électricité s'effectue en parallèle, en France, d'une lente construction de la politique environnementale en faveur d'une augmentation des EnR dans le bouquet énergétique⁵, ce qui est favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques chez les particuliers. Avec pour but de réduire les émissions de gaz-à-effet de serre, cette politique se décline en fonction des actualités nationales et des engagements européens en la matière (Bourgeois, 2015b). Cette partie montre que les modifications des conditions de production, de fourniture et de consommation d'électricité qui ont permis l'émergence des AMEP par la reconnaissance des particuliers en tant qu'acteurs économiques, sont en partie le produit d'un processus d'écologisation du secteur. C'est à dire d'une prise en compte des problèmes environnementaux dans les processus institutionnels, notamment législatifs, de sorte à influencer sur les pratiques économiques, au plan de la consommation comme de la production d'électricité. Ce processus d'écologisation a pris deux formes depuis le changement de régulation opéré au tournant du XXI^e siècle : l'incitation et la planification hybridée.

2.2.1. L'écologisation par l'incitation : tarifs d'achat et premiers dispositifs (de 1996 aux années 2010)

- 13 À la fin des années 1990, l'intégration des préoccupations environnementales aux décisions économiques s'accroît, en témoigne la signature en 1997 du protocole de Kyoto par 38 pays industrialisés s'engageant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique. Dans cette perspective, l'Union européenne fixe des objectifs chiffrés de développement d'énergies d'origine renouvelable (le soleil, le vent ou l'eau). Par exemple, le paquet « énergie-climat » adopté en 2008 instaure la règle du « 20-20-20 » à l'horizon 2020 : 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique et 20 % d'EnR dans la consommation finale. En France, la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 est conforme à cet objectif puisqu'elle fixe à l'horizon 2010 une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable à 21 % de la consommation totale.
- 14 Pour y parvenir, l'État français a eu recours à des mécanismes de soutiens financiers. Dès la fin des années 1990, EDF se voit attribuer l'obligation de racheter l'énergie électrique produite par les installations d'EnR telles que l'éolien, l'hydraulique et le solaire, qu'il s'agisse d'organisations productrices professionnelles, de collectivités territoriales, ou de particuliers. La filiale EDF obligation d'achat a été créée dans ce contexte. Le prix de rachat du kilowattheure (kWh) est fixé à l'avance par arrêtés tarifaires⁶ définis par les Ministères de la transition écologique et du budget, en consultation avec la Commission de régulation de l'énergie. L'objectif est d'inciter les acteurs économiques à investir dans des installations d'EnR en garantissant la rentabilité de leurs installations.
- 15 Les lois Grenelle I de 2009 et Grenelle II de 2010 viennent renforcer cette logique incitative. Elles traduisent politiquement des enjeux climatiques en fixant des objectifs de développement des EnR. Les dispositifs de soutien prennent différentes formes en fonction de la taille des installations (guichet ouvert ou appels d'offres). Dans le cas des petites installations, il y a des primes d'aide à l'installation, l'application d'un taux de

taxe sur la valeur ajoutée réduit, l'exonération d'impôt sur le revenu, l'obligation d'achat et d'éventuels compléments de rémunération (fixés par arrêté tarifaire). Parmi les différentes EnR subventionnées en France, le solaire photovoltaïque est ce qui concentre la majorité des subventions. Outre les dispositifs incitatifs mentionnés, ce type de production a aussi particulièrement augmenté au cours de la décennie 2010 en raison de la baisse des coûts mondiaux des modules photovoltaïques⁷. Cet accès de moins en moins coûteux à certaines installations EnR (Ademe, 2024 ; Irena, 2024) favorise l'irruption d'acteurs particuliers et de collectivités dans l'activité de production.

- 16 En somme, l'écologisation de la production électrique dans les années 2000 s'appuie avant tout sur des incitations financières qui participent à l'émergence de nouvelles filières industrielles (« offres vertes »), de nouveaux acteurs collectifs (dont Enercoop⁸) et à des recompositions parmi les acteurs existants au sein de ce paysage sectoriel en mutation. Mais pour ce qui intéresse ici, ce contexte permet surtout à des acteurs non-industriel, tels les particuliers ou des collectifs d'acteurs privés, de prendre part à la production et la fourniture d'électricité.

2.2.2. L'écologisation par la planification hybridée : loi de transition énergétique et programmation pluriannuelle de l'énergie (années 2010 et 2020)

- 17 À partir des années 2010, les dispositifs incitatifs sont peu à peu intégrés à une logique de planification territoriale du développement des EnR. Avec la directive européenne 2009/30/CE, les objectifs en matière de la part des EnR dans le mix-énergétique ont été revus à la hausse : le paquet énergie-climat 2030 adopté en 2014 prévoit une réduction d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre et une part minimale de 27 % d'EnR dans la consommation finale, c'est-à-dire la consommation des utilisateurs finaux d'énergie (autres que ceux agissant dans la transformation, le transport, la distribution et le stockage d'énergie)⁹.
- 18 En France, cette orientation se traduit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015 puis dans la loi relative à l'énergie et au climat adoptée en 2019. La loi de transition énergétique introduit pour la première fois des objectifs chiffrés à moyen et long termes : réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et division par quatre d'ici 2050, division par deux de la consommation énergétique finale en 2025 par rapport à 2012, et part des EnR dans le mix énergétique portée à 32% en 2030¹⁰. Le solaire photovoltaïque en particulier, doit passer de 9,1 gigawatts (GW) en 2019 à 20,6 GW en 2023 et 35,6-44,5 GW en 2028. Pour répondre à ces différents objectifs et sortir des énergies fossiles, l'État crée la loi les programmations pluriannuelles de l'énergie¹¹. La priorité n'est plus la création d'un marché pour les EnR, mais la réorganisation industrielle de l'ensemble du secteur de manière à répondre aux engagements climatiques internationaux mais aussi à assurer la sécurité d'approvisionnement et permettre un développement sur l'ensemble du territoire national.
- 19 Cette planification passe également par la mobilisation d'un ensemble d'outils territoriaux (schémas et plans territoriaux) qui intègrent des acteurs institutionnels de façon multiscale (Bourgeois, 2015a ; Marchand & Poupeau, 2025). Impliquées depuis la fin du XIXe siècle dans la gestion du réseau de distribution, les collectivités territoriales ont accompagné les bouleversements du secteur, y compris dans les changements de régulation, et ont vu croître leurs compétences dans le cadre des

vagues de décentralisation (Poupeau, 2001). La gestion et l'entretien des réseaux de distribution relèvent de leurs compétences, de même que les questions d'aménagement et de planification des espaces au sein desquels l'électricité transite et est produite. De surcroît, l'action publique locale peut être facilitatrice, voire même actrice, de la production d'EnR (Evrard & Wokuri, 2022) au même titre que des organisations productrices privées – quand bien même elle fait l'objet de contrôle et de rapports réguliers¹² pour éviter toute entrave au primat concurrentiel¹³. L'augmentation de la production d'EnR est promue localement à la fois : (i) par une action publique de plus en plus territorialisée et dont le rôle est élargi¹⁴ et (ii) par les acteurs privés lucratifs (via les offres vertes), à lucrativité limitée (ex : coopératives de production (Fontaine, 2021 ; Maître, 2021 ; Hamman, 2022)) tout comme non-lucratifs (ex : formes de participations citoyennes (Artis *et al.*, 2022 ; Wokuri, 2019)), et dans des formes hybridées (Rüdinger, 2016).

- 20 Le secteur électrique est ainsi au cœur d'une planification hybridée de la production d'EnR (Finon, 2023), qui, dans un contexte de libéralisation, laisse de plus en plus la possibilité à des acteurs privés particuliers de s'immiscer dans les interstices de cette régulation sectorielle. Cette partie a ainsi mis en lumière, d'une part que le rapport aux conditions d'échange a changé (concurrence), et d'autre part que le rapport au produit en lui-même a changé avec une incitation à la production d'EnR. Suite aux conditions d'échange rendant possible la production d'électricité d'origine renouvelable, et aux incitations au nom de la politique environnementale et de la performance des systèmes énergétiques, les années 2010 sont marquées par l'émergence de nouvelles formes citoyennes de production d'électricité.

03. Produire, fournir et consommer autrement l'électricité

- 21 Concomitamment à ces évolutions techniques et institutionnelles, émerge ces dernières années en Europe une pluralité d'expérimentations de production d'énergie renouvelable « par-delà du marché unique », pour reprendre la formule de Debizet (2023). L'appellation « communauté d'énergie » désigne des « regroupement[s] de personnes physiques ou morales activement impliquées dans un projet de production et/ou de consommation d'énergie renouvelable » (Debizet *et al.*, 2021, p.1). Il s'agit d'une pluralité de configurations socioproductives impliquant la société civile, sur des territoires plus ou moins étendus : habitats collectifs, coopératives de consommation, coopératives citoyennes de production, plateformes numériques d'échange d'électricité entre pairs et opérations d'autoconsommation collective. Cette partie appréhende l'institutionnalisation des communautés d'énergie en France comme la reconnaissance d'un espace différencié et critique des dynamiques sectorielles historiques (Lamarche & Bastien, 2025). Ainsi, en se centrant sur le cas de l'autoconsommation collective à l'origine des AMEP, elle insiste sur l'importance de la proximité dans le développement de ces nouveaux modes de production, fourniture et consommation d'électricité.

3.1. L'institutionnalisation des communautés d'énergie (2019 - années 2020)

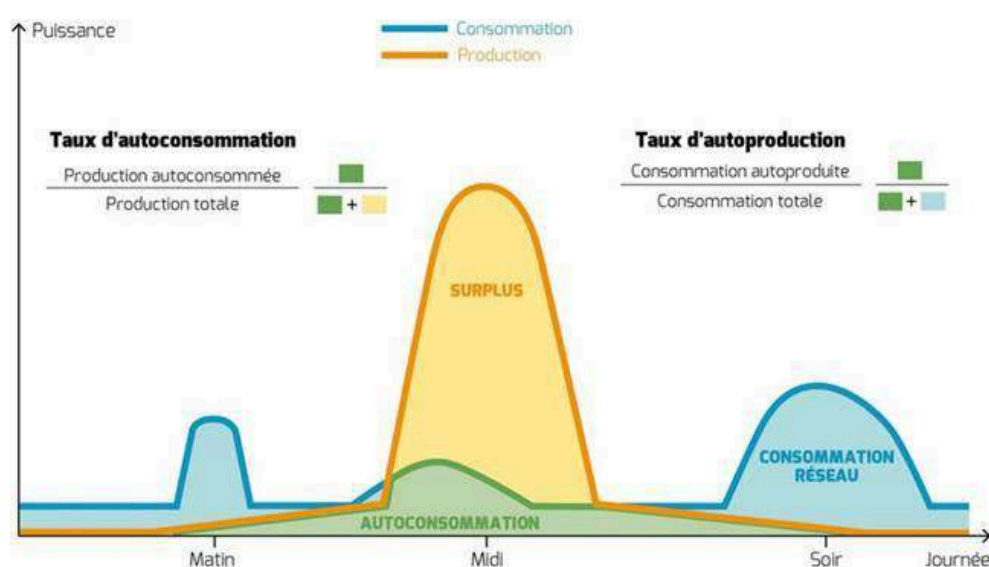
- 22 Alors que diverses expérimentations citoyennes se sont développées en Europe à l'issue des vagues de libéralisation (Lowitzsch, 2019), l'Union européenne les reconnaît dans la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (suite aux directives européennes (UE) 2018/2001 et (UE) 2019/944) sous les appellations « communauté d'énergie renouvelable » et « communautés énergétiques citoyennes ». Cette reconnaissance institutionnelle à l'échelle européenne participe à la reconnaissance du rôle des citoyen·nes dans le développement des EnR, qui ne sont plus relégués au seul rang de consommateur·ices. La transposition des directives européennes à l'échelle nationale, se fait en France avec le décret n° 2023-1287 du 26 décembre 2023 relatif aux communautés d'énergie, en application de l'ordonnance n°2021-236 du 3 mars 2021.
- 23 Ces expériences collectives autour de l'énergie aux diverses tailles et aux formes variées de gouvernance (Sebi & Vernay, 2020), sont au carrefour de trois enjeux en France : les mutations des modèles économiques et l'organisation du secteur de l'énergie, la variété des formes démocratiques endossées par ces communautés, et l'ensemble des interactions avec le réseau électrique et sa territorialité (Debizet *et al.*, 2022). Ces expériences collectives manifestent le passage d'une forme centralisée de la production d'énergie à une forme localisée, cette dernière se caractérisant par une proximité géographique, une production spatialisée et une gouvernance territoriale. Leur singularité, par rapport à d'autres installations d'énergies renouvelables portées notamment par des acteurs industriels (Aubert, 2020), est moins le produit de conditions technicoproductives spécifiques (photovoltaïque, hydraulique ou éolien), que d'aspirations politiques et sociales qui les enchâssent dans des relations et des interactions territorialisées (Gomez & Tyl, 2023). Cela témoigne de l'importance de la futurité chez les acteurs qui en sont à l'origine (Commons, 1936), au sens de représentations du futurs partagés qui orientent l'action économique. Les dynamiques productives qui en résultent mêlent ainsi engagement citoyen, gouvernance partagée, proximité et décentralisation de la production d'énergie renouvelable (Artis *et al.*, 2022).
- 24 À rebours du marché unique, ces différents types de communautés d'énergie émergent en France comme un espace – si ce n'est pleinement autonome en raison des particularités structurelles du réseau physique – expressément critique des dynamiques dominantes au sein de leur secteur de référence (Lamarche & Richez-Battesti, 2023), à savoir celui de l'électricité. L'intentionnalité des acteurs pour organiser et gouverner la production d'électricité autrement est bien à l'origine de l'émergence de ce sous-ensemble productif organisé au niveau mésoéconomique se développant aux côtés des réponses proposées par les acteurs industriels. Pour ces différents regroupements, l'enjeu est de se différencier de ces derniers pour gagner en reconnaissance et ainsi créer les conditions de leur développement (partenariat, subventions, etc.) : en témoigne le travail de communication réalisé par le réseau Énergie partagée et les Centrales villageoises¹⁵ (Fontaine, 2021 ; Wokuri, 2019). En tant que critiques pratiques (Frère, 2009), ces expériences citoyennes résultent autant qu'elles participent aux évolutions institutionnelles qui s'inscrivent dans une re-territorialisation et une décentralisation de la production et de la consommation d'électricité d'origine renouvelable (Debizet *et al.*, 2021).

- 25 Ces évolutions sectorielles ne sont donc pas le produit de décisions unilatérales du décideur politique, mais bien d'un processus polycentrique (Ostrom, 2010 ; Chanteau & Labrousse, 2013) impliquant dans la définition des politiques publiques et des règles de concurrence divers acteurs privés, publics et associatifs. Par la pratique, les expériences de communautés d'énergie participent à redessiner les frontières du secteur en renversant la division marchande archétypal, avec d'un côté la figure du producteur, et de l'autre celle du consommateur.

3.2 Collectiviser et localiser l'énergie : l'autoconsommation collective

- 26 Les Associations pour la mutualisation d'une énergie de proximité (AMEP) sont une forme particulière de communauté d'énergie en France. Elles reposent sur le dispositif d'autoconsommation collective (ACC) qui vise à rassembler sur un territoire micro-local des producteur·ices et consommateur·ices dans une même opération¹⁶. Institutionnalisée légalement en 2015 et mise en pratique en 2018, l'ACC se distingue de l'autoconsommation individuelle (ACI)¹⁷ dans la mesure où elle permet la revente d'électricité entre particuliers.
- 27 Qu'elle soit collective ou individuelle, l'autoconsommation a été facilitée en France par la réduction des coûts d'installations d'EnR pour les particuliers (notamment photovoltaïque) et la loi de transition énergétique de 2015. En pratique, dans le cadre d'une installation photovoltaïque¹⁸ (figure 1), un « surplus » survient généralement en journée lorsque la production est supérieure aux besoins de consommation ; et à l'inverse, lorsqu'elle est inférieure il faut recourir à un complément d'électricité issu du réseau. D'un point de vue technique, l'autoconsommation articule trois types de flux (et non plus deux) : « l'électricité autoconsommée, le surplus de la production (injecté dans le réseau) et la consommation soutirée au réseau » (Fonteneau, 2021, p.55).

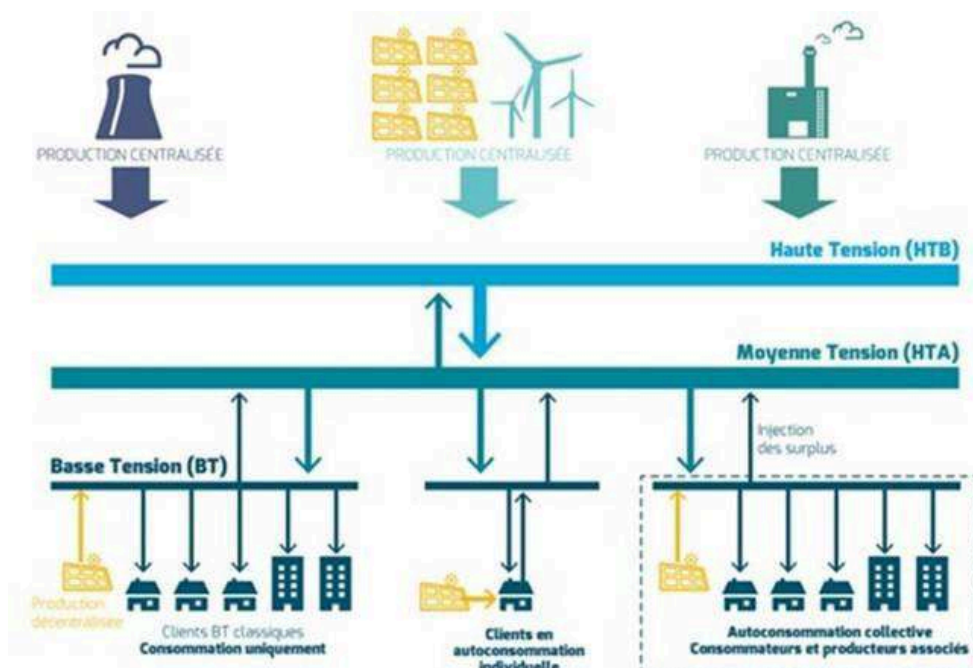
Figure 1. Taux d'autoproduction, d'autoconsommation et surplus d'électricité



Source : (Demars, 2023) à partir de la Commission de régulation de l'énergie.

- 28 L'augmentation de la quantité d'électricité en circulation induite par le surplus entraîne une pression sur les équilibres à maintenir sur les réseaux électriques. Ainsi, dans un contexte de digitalisation des systèmes électriques (Rossetto *et al.*, 2019), de nouveaux opérateurs du réseau de transport électrique, les responsables d'équilibre, sont chargés de veiller au maintien de l'équilibre entre injection et consommation sur le réseau électrique. L'articulation des différents flux électriques entraîne l'existence d'un écosystème d'acteurs publics et privés, pour certains issus du « modèle principal » de production-fourniture d'électricité et, pour d'autres créés afin de répondre à un besoin né du fait que de nouveaux acteurs économiques (dont des particuliers) peuvent endosser le statut de producteur-ice.
- 29 D'un point de vue économique, les particuliers et les organisations concernées par l'ACI ont la possibilité depuis 2000 de vendre ce surplus à la filiale EDF obligation d'achat, à condition de respecter les critères d'éligibilité relatifs à leur installation. La nouveauté avec l'ACC, institutionnalisée par la loi de transition énergétique de 2015, est qu'il est désormais possible de créer une boucle pour distribuer directement tout ou partie du surplus d'électricité à des consommateur-ices sur un territoire compris entre 2km et 20km¹⁹. Les personnes impliquées doivent créer une entité juridique²⁰ (association ou coopérative par exemple) et être situées en aval d'un même poste de transformation d'électricité de moyenne en basse tension (figure 2). En principe, l'autoproducteur-ice, qu'il s'agisse d'un particulier, d'un bailleur ou d'une collectivité, facture aux consommateur-ices l'électricité consommée au sein de l'opération d'ACC conformément au coût de l'électron²¹ prédéfini dans leurs contrats de vente d'électricité (le plus souvent inférieur au prix pratiqué par les fournisseurs classiques²²). En conséquence, les consommateur-ices en question réduisent les flux de consommation pourvus par chacun de leurs fournisseurs : c'est autant de kWh déduit de leur facture.

Figure 2. L'autoconsommation collective d'électricité au sein du réseau public français



Source : Commission de régulation de l'énergie, « Consultation publique n° 2018-003 du 15 février 2018 relative à la prise en compte de l'autoconsommation dans la structure du TURPE HTA-BT et des tarifs réglementés de vente », page 2.

- 30 D'un point de vue institutionnel, le cadre juridique de l'ACC depuis la loi de transition énergétique s'est lentement ramifié. Poupeau & Lormeteau (2023), qui l'étudient à partir d'une entrée plurielle (juridique, politique, sociologique et technique) en s'intéressant aux acteurs qui la porte, distinguent trois périodes d'institutionnalisation de l'ACC : une phase entre 2015 et 2020 caractérisée par des « crispations » entre les acteurs publics et privés impliqués, une phase entre 2019 et 2021 de décollage rendue possible avec la stabilisation de certaines institutions et outils (fiscalité, subventions, rachat) et une dernière phase d'ouvertures et d'assouplissements depuis le décret n°2021-1300 du 6 octobre 2021 relatif aux catégories d'installation éligibles à l'obligation d'achat. Ce dernier a pour but de faciliter le développement des opérations d'autoconsommation conformément aux objectifs de transition écologique et aux dynamiques de décentralisation engagées en France. Les opérations d'ACC rompent ainsi avec les formes historiques de régulation de l'énergie car cela autorise « des acteurs producteurs et/ou consommateurs d'électricité n'appartenant pas au monde des énergéticiens à se constituer en entité collective alors qu'ils sont situés à des points différents du réseau public de distribution d'électricité » (*Ibid.*, p11). Finalement les opérations d'ACC peuvent être définies comme des entités juridiques alliant un processus de circulation territorialisé du surplus d'électricité entre une ou plusieurs producteur·ices et une ou plusieurs consommateur·ices avec l'objectif public d'accroissement de la production et la consommation d'EnR en France.
- 31 En instaurant un principe de proximité entre producteur·ices et consommateur·ices, tout en s'inscrivant en rupture avec les dynamiques productives centralisées, les opérations d'ACC d'électricité se présentent comme des « circuits courts » énergétiques – même si la diminution du nombre d'intermédiaires entre producteur·ices et consommateur·ices (Chiffolleau, 2019) est illusoire étant donné les caractéristiques technoproductives du secteur en question. L'origine renouvelable de l'électricité et la proximité sont les principaux arguments avancés par les acteurs de cette branche pour promouvoir le développement de l'autoconsommation collective sur le territoire. Cette partie montre la dialectique qui se joue entre conditions techniques, productives et institutionnelle d'une part, et intentions sociopolitiques d'autre part, dans la définition et la promotion de nouveau mode de production. Ce cas particulier témoigne de l'imbrication de régulations marchandes, publiques et citoyennes et de l'entrelacement des logiques *bottom-up* et *top-down* dans le réagencement des modalités de production, de fourniture et de consommation d'électricité renouvelable en France. Matérialité et intentionnalité de l'action apparaissent en ce sens indissociables, comme en témoigne la partie suivante centrée sur les AMEP.

04. Concilier transition écologique et solidarité, le projet des Associations pour la Mutualisation d'une Énergie de Proximité (AMEP)

- 32 La partie précédente a présenté les communautés d'énergie comme un espace critique aux marges des dynamiques dominantes au sein du secteur de l'électricité. L'écologie, la gouvernance partagée et la proximité sont les principaux moteurs de ces formes alternatives de production, fourniture et consommation d'énergie. Outre un processus

de différenciation vis-à-vis des acteurs industriels du secteur, les différentes communautés d'énergie entendent également se distinguer entre elles tant sur des aspects technico-productifs que sociopolitiques. Cette partie s'intéresse plus particulièrement à la futurité des acteurs à l'origine des AMEP et à la façon dont leur projet politique et leur projet productif s'influencent mutuellement à l'appui d'un travail de différenciation symbolique.

4.1. Quelles promesses à l'origine des AMEP ?

33 Depuis 2022, les personnes à l'initiative de la première AMEP ont entrepris un travail de développement et de diffusion de ce mode d'échange d'énergie en France. Pour définir ce nouveau mode de production, fourniture et consommation d'électricité, une association intitulée « réseau des AMEP » a été créée de façon à permettre sa diffusion et construire un espace d'échange inter-associatif. Mais en quoi ces opérations d'ACC diffèrent de celles précédemment exposées ?

34 Une AMEP est une entité juridique associative pouvant compter une à plusieurs boucles d'ACC. En 2025, les autoproducteur·ices au sein des AMEP en service produisent exclusivement de l'électricité solaire photovoltaïque, bien que le projet se destine à d'autres sources d'EnR. Comme pour toutes les opérations d'ACC, le produit de l'échange au sein d'une AMEP est le surplus d'électricité d'origine renouvelable produit en autoproduction. Respectant les mêmes normes techniques (point de livraison), géographiques (limite de 2 à 20km) et juridiques (personne morale), les AMEP se distinguent des autres opérations d'ACC en raison des finalités sociopolitiques qu'elles poursuivent. Plutôt que de facturer le surplus aux consommateur·ices de la boucle, elles en font don à ces derniers qui sont soit des « foyers en situation de précarité énergétique²³ » soit des associations locales²⁴. En raison de cet objectif d'expérimenter des formes de solidarité citoyenne et locale, les protagonistes des AMEP les présentent comme des « AMAP de l'énergie²⁵ ». Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) sont initialement des systèmes d'échange de paniers de fruits et légumes sans intermédiaire qui lient un groupe de consommateur·ices et, au minimum, une producteur·ice de sorte à assurer des garanties qualitatives, logistiques et financières pour les deux parties.

« - D'où il vient justement ce parallèle des AMEP comme AMAP de l'énergie ? Est-ce que tu peux peut-être nous en dire un peu plus justement sur ce parallèle ?

- Bon alors clairement c'est [Laurent] hein, qui a lancé ça (sourire). Mais tout de suite ça m'a parlé, pour plein de raisons, pour plein de raisons. On les décrit un peu dans le webinaire, mais je peux les redire. Un, c'est de la résilience. La résilience du territoire, c'est-à-dire qu'on s'approprie de l'énergie locale. Ensuite, un lien direct entre producteur et consommateur. Ensuite, on maîtrise sa consommation, c'est-à-dire que c'est... on est acteur, au lieu d'être acteur de son alimentation on est acteur de son énergie quelque part, on choisit ! » (Émilie, membre d'une AMEP et fondatrice d'une AMAP dans la région)

35 Émilie, dans cet extrait, explicite ce parallèle entre AMAP et AMEP en soulignant l'importance de la proximité sociale au-delà du périmètre géographique réglementaire de la boucle d'ACC. Dès lors, ce système d'échange s'appuie sur des relations socialement encadrées sur un territoire, fondées sur le partage, la confiance et la convivialité entre individus à une échelle micro (Boschma, 2004). Émilie inscrit

également la participation à une AMEP dans le registre de l'engagement. Au même titre que pour l'alimentation, consommer de l'EnR est présenté comme un levier d'action pour ces autoproducteur·ices et consommateur·ices, telle une « volonté des citoyens d'exprimer directement par leurs choix marchands des positions militantes ou politiques » (Dubuisson-Quellier, 2009, p. 11).

- 36 Cet engagement se retrouve dans les valeurs portées par le réseau : (i) lien social, (ii) éducation à l'énergie et à la sobriété, (iii) gratuité et (iv) solidarité (figure 3). Ces valeurs constituent d'une certaine manière une « charte » au sens où pour créer ou rejoindre une AMEP chaque membre – producteur·ice ou consommateur·ice – doit s'engager à les respecter. Elles sont au cœur d'une gouvernance partagée au sein de chaque AMEP et au sein du réseau : l'accompagnement et l'adhésion à ce dernier est conditionné au respect de ces valeurs, en particulier pour celles de gratuité et de solidarité.

Figure 3. Les valeurs constitutives des AMEP



Source : Site internet du réseau des AMEP, <https://amep.co/kezako>, consulté le 15/09/2025

- 37 La futurité à l'origine des AMEP permet ainsi de formuler *une promesse de différence* (Le Velly, 2017) vis-à-vis des logiques dominantes du secteur mais aussi au sein de l'espace des communautés d'énergie. Si l'ACC dans la majorité des cas est un moyen pour une producteur·ice de rentabiliser son installation, ici la distribution du surplus s'inscrit dans une logique de solidarité locale. Le don du surplus (et non un tarif qui serait dit « solidaire » ou même une déduction de charges, telle que la pratiquent certains acteurs publics et collectifs comme les bailleurs sociaux), le bénévolat des membres, de même que l'adoption d'un statut associatif, répondent du principe de gratuité et visent à s'opposer en pratique aux expérimentations françaises d'ACC lucratives. L'opposition ne porte donc pas sur le produit de l'échange (le surplus) mais sur les conditions et les modalités de l'échange (don, sélection des bénéficiaires, etc.), il n'y a dès lors pas de clôture de l'espace concurrentiel à proprement parlé (Lamarche, 2023).
- 38 Si d'un point de vue technique les AMEP sont semblables à toute autre opération d'ACC, leurs protagonistes portent néanmoins une vision politique alternative de ce que devrait être la production et la consommation d'électricité. Trois dimensions permettent de définir et de caractériser ce modèle: (i) une entité juridique associative associant bénévolat et gouvernance partagée ; (ii) un processus territorialisé de circulation du surplus d'électricité, fondé sur le don ; et (iii) une volonté de concilier une certaine pratique de l'écologie et une certaine acception de la justice sociale en

favorisant l'accès aux EnR grâce à un fléchage du don à destination d'associations et de foyers en précarité énergétique. Il en résulte que, malgré leur faible autonomie, les AMEP sont traversées par des logiques de différenciation mêlant projet politique et projet productif vis-à-vis des autres formes de communauté d'énergie et des autres opérations d'ACC.

4.2 Un travail de différenciation symbolique

- 39 Le cas des AMEP est particulièrement intéressant pour étudier les processus d'élaboration de compromis de gouvernement inter-organisationnels à l'échelle sectorielle et nationale dans la production d'un mode d'échange alternatif aux marges de dynamiques dominantes. Le travail engagé en interne par les membres du réseau a pour but d'affirmer la singularité des AMEP en tant que modalité d'ACC. Cet exercice de définition des valeurs fondatrices des AMEP témoigne de processus de différenciation et d'édification de frontières (Lamarche *et al.*, 2021 ; Lamarche, 2023), vis-à-vis d'autres conceptions et modalités de production, de fourniture et de consommation d'électricité, notamment renouvelable.
- 40 Ce travail de différenciation symbolique est sous-tendu par le souhait des personnes rencontrées au cours de l'enquête de « faire modèle » au sein de l'espace émergeant des communautés d'énergie. C'est la vocation du réseau national des AMEP, auquel adhèrent toutes les AMEP en service et en projet. Pour y parvenir, trois modes d'action ont été engagés. Le premier consiste à promouvoir le modèle, à le présenter et le visibiliser dans l'espace médiatique au sens large (webinaires mensuels, activités sur les réseaux sociaux, articles et reportages dans la presse). Le deuxième consiste à créer des espaces collectifs d'échanges et de prises de décision entre les différentes associations membres pour édicter des règles formelles et organisationnelles (cafés des porteurs, réunions, groupes de travail, séminaires, documents partagés, discussions WhatsApp). Le troisième vise à opérer de la différenciation pour acquérir une reconnaissance institutionnelle vis-à-vis à des acteurs du secteur énergétique ou des pouvoirs publics (Enedis, Enercoop, Ademe²⁶, etc.). L'ensemble de ces modes d'action répond à une même finalité, à savoir définir le modèle à partir de ses singularités, comme l'explique Laurent dans l'extrait suivant.

« - Pour ça, il faut qu'on arrive à identifier quelle est la particularité de chaque réseau, que l'autre n'a pas. [...] Ça me fait penser à une question que tu nous as posée quand on montait le dossier [pour l'Ademe], c'était : expliquez-nous en quoi vous êtes différents d'Énergie partagée ou d'une Centrale villageoise. Et en fait la réponse elle était double, donc c'est bien parce que ça nous ancre. C'est la gratuité, le don, qui est ancré en nous, et c'est la dimension solidaire, si je me souviens bien.

- Et la dimension particulier [ajoute Louise, membre d'Énergie partagée] ?

- Alors la dimension particulier... on a toujours considéré qu'on pouvait aller au-delà du particulier, mais effectivement le réseau des AMEP commence par les particuliers. En tout cas n'exclut pas les particuliers, aujourd'hui c'est que les particuliers. Mais cette dimension don et dimension solidaire, ça nous est spécifique, et c'est très bien. » (Intervention de Laurent, membre d'une AMEP dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, lors du séminaire des AMEP des 14 et 15 février 2025)

- 41 En se différenciant d'autres modes de production, fourniture et consommation d'énergie également en émergence, comme Énergie partagée ou les Centrales villageoises, le but est de créer du commun entre différentes organisations du même nom à l'échelle nationale. Pour Laurent, ce sont les principes de gratuité et de solidarité qui différencient les AMEP de ces autres expériences françaises au sein des communautés d'énergie, éléments que l'on retrouve dans les documents internes du réseau, notamment le guide « AMEP pour les nuls ».

Figure 4. « Ce que le guide AMEP pour les nuls n'est pas »

Donc, énergies renouvelables, sobriété et dons sont les principes fondateurs des AMEP.

Ce que ce guide n'est pas :

- une liste de tous les cas d'autoconsommation collective possibles, avec des collectivités, des tiers-investisseurs, lorsqu'il s'agit de vendre son surplus ou d'en moduler les tarifs ;
- un guide d'installation des panneaux photovoltaïques : si vous voulez en savoir plus sur les installations solaires vous pouvez vous référer à l'autre guide : « L'installation de panneaux solaires pour les nuls ». Une AMEP n'est cependant pas limitée aux installations solaires, d'ailleurs il existe une (future) AMEP avec une turbine hydro-électrique ;
- un argumentaire ou plaidoyer militant pour le développement des énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolien) ou la sobriété énergétique ;
- une ressource pour une installation en quête de rentabilité.

« Tout ce qui n'est pas donné est perdu », Pierre Ceyrac

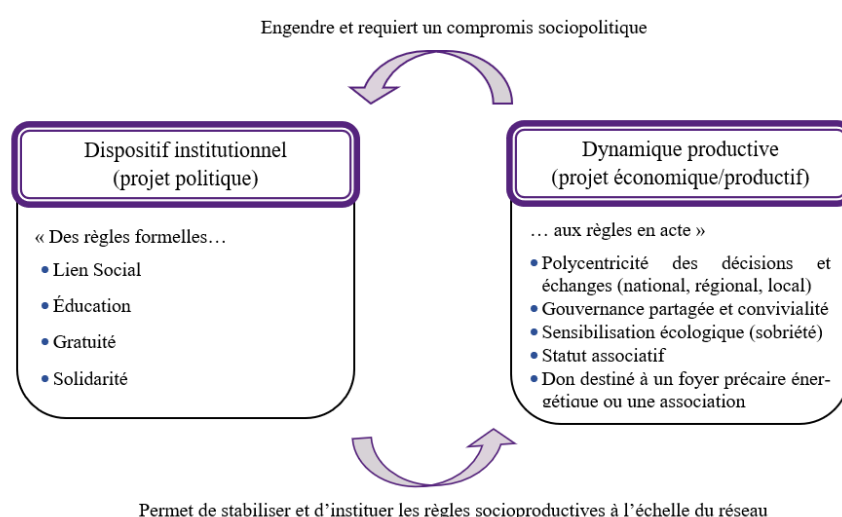
Source : Guide à destination des personnes porteuses de projets AMEP « AMEP pour les nuls », version avril 2025 (p.5).

- 42 Ce guide explicite le mode de fonctionnement d'une AMEP et centralise différentes ressources à destination des porteurs et porteuses de projets français. Il y est clairement indiqué qu'il ne s'agit ni de vendre le surplus d'électricité ou de moduler des tarifs, ni d'être une ressource pour une installation en quête de rentabilité (figure 4). La définition singulière des AMEP, passe par un processus de différenciation à la fois politique et économique vis-à-vis des acteurs industriels et des autres communautés d'énergie. En s'opposant à d'autres modes de production, fourniture et consommation d'électricité, les AMEP se positionnent comme des *critiques pratiques* porteuses d'une *promesse de différence* (Frère, 2009 ; Le Velly, 2017).
- 43 Au-delà des enjeux d'écologisation et de décentralisation de la production d'électricité, ceux de justice sociale et d'accès aux EnR sont centraux pour les membres des AMEP rencontrés. La solidarité en tant que principe, est entendue ici au sens d'une « relation entre personnes qui relève d'une obligation ou d'un devoir moral d'assistance mutuelle » (Paugam, 2023, p.14). Celle-ci existe au sein d'une communauté locale, qui se matérialise dans un statut associatif, et crée un lien social spécifique autour des consommations d'électricité. Ce lien permet de déployer une forme de justice sociale distributive en opérant un transfert indépendamment de sa contribution (à la production du surplus) et de sa consommation d'énergie. La prise en charge des plus démunis telle que la posent les AMEP en complément des dispositifs existants, ne passe pas ici par une intervention de l'État *via* les politiques publiques, mais par des actions citoyennes qui entendent lutter collectivement à leurs échelles contre l'exclusion, les

inégalités et la précarité – en particulier énergétique. Cela s'incarne par un fléchage du don d'énergie à destination d'un public spécifique, dit « bénéficiaire solidaire », à savoir des foyers en précarité énergétique ou des organisations (associatives principalement) à vocation sociale ou environnementale. Au-delà de leur réseau d'interconnaissance, les membres des différentes AMEP sont en lien avec des Centres communaux d'action sociale et municipalités pour identifier de potentiels bénéficiaires solidaires, notamment ceux et celles bénéficiant préalablement des chèques énergies²⁷. Le déploiement des AMEP, bien qu'initiées par des particuliers, s'inscrit dans une territorialisation multi-scalaire du projet de manière à travailler de concert avec l'écosystème associatif et public au niveau local comme national (municipalité, centres communaux d'action sociale, Ademe, etc.).

- 44 La concentration du réseau des AMEP autour des valeurs et leurs déclinaisons au sein de chaque AMEP, permet d'illustrer la façon dont les dispositifs institutionnels et les dynamiques productives interagissent pour aboutir à un compromis quant à la manière de construire une alternative aux marges du secteur de l'électricité. Les valeurs constitutives des AMEP présentées *supra* (figure 3) tendent à s'incarner dans des choix sociotechniques qui sont au cœur des dynamiques productives de chaque association²⁸ et du processus de structuration du réseau à l'échelle nationale.

Figure 5. Le projet politique et le projet productif des AMEP



Source : Autrices d'après (Lamarche & Richez-Battesti, 2023).

- 45 Adaptée de la représentation schématisée des coopératives de Lamarche & Richez-Battesti (2023), la figure 5 illustre cette dialectique qui lie règles formelles (principes politiques) et règles en acte (règles sociotechniques et organisationnelles). Les règles qui en résultent sont le produit d'allers-retours entre principes politiques et matérialité de l'action et font l'objet de nombreux échanges entre les membres de cette communauté. Les différents retours d'expérience des unes et des autres, à partir de leurs expériences localisées ou de leurs expertises à l'échelle du réseau, participent à la définition d'un compromis de gouvernement inter-organisationnel sur ce que doit être (ou non) une AMEP.
- 46 Ces régulations inter-organisationnelles illustrent la façon dont l'environnement institutionnel participe aux mutations sectorielles et, inversement, la façon dont

l'émergence de nouveaux modes d'échange, en conséquence, en modifient les règles et le périmètre. Quand bien même les AMEP ne constituent pas un espace méso spécifique, ces organisations émergentes dans le secteur de l'électricité sont un poste d'observation privilégié pour rendre compte du caractère polycentrique, multiscalaire et réticulaire (Chanteau & Labrousse, 2013) des dynamiques politiques, écologiques, sociales et économiques qui participent aux mutations sectorielles.

05. Conclusion

- 47 En s'intéressant aux évolutions du secteur de l'électricité français l'article rend compte autant des conditions sectorielles et institutionnelles que technico-productives et socio-politiques à l'origine de l'émergence des AMEP en France. Au niveau sectoriel, ce sont les régulations marchandes et publiques qui ont permis le développement d'une production citoyenne et locale d'électricité ; tandis qu'en terme d'action collective, ce sont les critiques, promesses et récits qui participent à faire reconnaître les AMEP comme une forme particulière de communauté d'énergie, basée sur l'autoconsommation collective.
- 48 Depuis les années 2000, les régulations publiques en matière d'EnR ont participé à modifier les règles de la concurrence du secteur tout comme les statuts et les rôles des acteurs privés et publics dans la production, la fourniture et la consommation de l'électricité. L'institutionnalisation de formes citoyennes de production d'EnR dans le paysage énergétique français en est une manifestation concrète. Alors que les logiques historiques de centralisation et de monopole ont cédé leur place au primat de la concurrence, ces nouveaux acteurs témoignent des régulations économiques, territoriales et politiques à l'œuvre. En sus de proposer une réponse privée aux objectifs publics de transition écologique, consignés notamment dans la loi de transition énergétique de 2015, les membres des AMEP se positionnent comme des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique. Ainsi, parmi et aux côtés des différentes formes de communautés d'énergie émergentes, le réseau des AMEP engage un travail de différenciation symbolique sur la base d'une conciliation entre écologie et justice sociale. La singularité de ce mode d'échange d'énergie n'est pas à rechercher uniquement du côté des spécificités techniques – contrainte par la matérialité de l'espace de concurrence – mais de la définition de principes politiques et de règles formelles à l'échelle du réseau qui s'incarnent localement dans des pratiques et des règles socioproductives. Conformément aux principes de gratuité et de solidarité, le don d'énergie et la définition de « bénéficiaires solidaires » fondent la singularité de ces organisations, par rapport aux acteurs industriels et par rapport aux autres opérations d'autoconsommation collective (Hanke *et al.*, 2022), et incarnent de nouvelles formes de solidarité énergétique, à côté de l'État.

BIBLIOGRAPHIE

Ademe (2024), Évolution des coûts des énergies renouvelables et de récupération en France entre 2012 et 2022, 12p.

Artis, Amélie, Justine Ballon, Dorian Litvine, Émilie Dias et Sylvie Blangy (2022). Cooperation within and the institutionalization of participatory renewable energy projects in France: a focus on co-developed citizen, public and private partnership projects, *In* Debizet Gilles, Martha Pappalardo et Frédéric Wurtz (eds.), *Local energy communities: emergence, places, organizations*, Abingdon, Oxon, Routledge, pp. 192-211.

Aubert, Flora (2020). « Communautés énergétiques » et fabrique urbaine ordinaire : Analyses croisées Allemagne, France, Royaume-Uni. Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace Urbanisme, Université Paris Est.

Ballon, Justine et Sylvain Celles (2023). Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel, *Revue Interventions économiques [En ligne]*, n°69.

Barjot, Dominique et Henri Morsel (2024). La nationalisation de l'électricité revisitée : nécessité technique ou logique politique ?, *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, vol.1, n°72, pp. 19-38.

Bodet, Catherine et Thomas Lamarche (2020). Des coopératives de travail du XIXe siècle aux CAE et aux Scic : les coopératives comme espace méso critique. *RECMA - Revue internationale de l'économie sociale*, vol. 4, n°358, pp. 72-86.

Bourgeois, Bernard (2015a). Décentralisation énergétique en France 1980-2010 : les collectivités locales entrent en scène. *Encyclopédie de l'énergie*, url : <https://www.encyclopedie-energie.org/decentralisation-energetique-en-france-1980-2010-les-collectivites-locales-entrent-en-scene/>.

Bourgeois, Bernard (2015b). Décentralisation énergétique en France 1980-2010 : les mutations énergétiques et institutionnelles. *Encyclopédie de l'énergie*, url : <https://www.encyclopedie-energie.org/decentralisation-energetique-en-france-1980-2010-les-mutations-energetiques-et-institutionnelles/>.

Boschma, Ron (2004). Proximité et innovation, *Économie rurale*, n°280, pp. 8-24.

Chanteau, Jean-Pierre et Agnès Labrousse (2013). L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses. *Revue de la régulation [En ligne]*, n°14.

Chiffolleau, Yuna (2019). Les circuits courts alimentaires : Entre marché et innovation sociale, Toulouse, érès, 176p.

Commons, John R. (1936), Institutional economics, *The american economic review*, vol. 26, n°1, pp. 237-249.

Debizet, Gilles (2023). Les communautés énergétiques par-delà le marché unique. *L'Économie politique*, no 97, pp. 80-90.

Debizet, Gilles et Martha Pappalardo (2021). Communautés énergétiques locales, coopératives citoyennes et autoconsommation collective : formes et trajectoires en France. *Flux*, vol. 4, n°126, pp. 1-13.

- Debizet, Gilles, Martha Pappalardo et Frédéric Wurtz (eds.) (2022). *Local energy communities. Emergence, places, organizations, decision tools*, Abingdon, Oxon, Routledge, 349p.
- Demars, Pierre-Thomas (2023). Autoconsommation collective, principe et état des lieux en France en 2021, *Encyclopédie de l'énergie*, url : <https://www.encyclopedie-energie.org/autoconsommation-collective-principe-etat-lieux-france-2021/>.
- Dubuisson-Quellier, Sophie (2009). *La consommation engagée*, Paris, Presses de Sciences Po, 144p.
- Evrard, Aurélien et Pierre Wokuri (2022). Quelle appropriation de la transition énergétique à l'échelle locale ? Les enjeux d'une approche comparative, *Annuaire français de relations internationales*, pp. 699-714.
- Finon, Dominique (2023). Les secteurs électriques en marche vers un régime hybride combinant marché et planification. *Responsabilité & Environnement*, n°109, pp. 29-34.
- Frère, Bruno (2009). *Le nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée De Brouwer, 434p.
- Fontaine, Antoine (2021). Expérimenter une transition énergétique coopérative : épreuves et innovations territoriales collectives autour d'un projet de « centrale photovoltaïque villageoise » (Rhône-Alpes, France). *Natures Sciences Sociétés*, vol. 1, n°29, pp. 36-45.
- Fonteneau, Thibaut (2021). Autoconsommation collective ou solidarité nationale ? L'adaptation controversée de la tarification du réseau d'électricité pour les autoconsommateurs. *Flux*, vol. 4, n°126, pp. 77-91.
- Frère, Bruno (2009). *Le nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée De Brouwer, 434p..
- Gomez, Armelle et Benjamin Tyl (2023). Les politiques publiques de soutien aux « communautés énergétiques » : une instrumentalisation de la notion de citoyenneté ? *Développement durable et territoires [En ligne]*, vol.14, n°1.
- International Renewable Energy Agency (2024). Coûts de la production d'énergie renouvelable en 2023, 11p.
- Hamman, Philippe (2022). Les expérimentations de coopératives énergétiques citoyennes face à leur viabilité, *Développement durable et territoires [En ligne]*, vol. 13, n°2.
- Hanke, Florian, Rachel Guyet et Mariëlle Feenstra (2022). 12 – Energy communities' social role in a just energy transition. In Sabine Löbbe, Fereidoon Sioshansi et David Robinson (dir.), *Energy communities, Customer-Centered, Market Driven, Welfare-Enhancing ?*, Academic Press, Elsevier, pp. 195-208.
- Holstenkamp, Lars et Franziska Kahla (2016). What are community energy companies trying to accomplish ? An empirical investigation of investment motives in the German case. *Energy Policy*, n°97, pp. 112-122.
- Klebaner, Samuel et Anaïs Voy-Gillis (2023). The political economy of french industrial policymaking, *Review of evolutionary political economy*, vol. 4, n°1, pp. 49-74.
- Lamarque, Thomas et Jérémie Bastien (2025). *Mésoéconomie : Penser la pluralité des dynamiques économiques*, Paris, Dunod, 224p.
- Lamarque, Thomas (2023). Approche méso de la théorie de la régulation, dans Robert Boyer, Jean-Pierre Chanteau, Agnès Labrousse, et Thomas Lamarque (sous la direction de), *Théorie de la régulation. Un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod, pp. 58-64.

- Lamarche Thomas, Pascal Grouiez, Martino Nieddu, Jean-Pierre Chanteau, Agnès Labrousse, Sandrine Michel et Julien Vercueil (2021). Saisir les processus méso : une approche régulationniste. *Économie appliquée*, n°1, pp. 13-49.
- Lamarche, Thomas et Nadine Richez-Battesti (2023). Produire est politique : les coopératives, levier de transformation. Introduction. *Revue de la régulation [En ligne]*, n°34.
- Le Velly, Renan (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*, Presses des Mines, Montreuil, 202p.
- Lowitzsch, Jens (dir.) (2019). *Energy transition financing consumer co-ownership in renewables*, Springer Nature Switzerland AG, Cham, 794p.
- Maître, Rémi (2021). L'initiative de nouvelle économie sociale d'Enercoop dans le secteur électrique : incidences de l'holocratie dans la coopérative régionale de Midi-Pyrénées. *Flux*, vol. 4, n°126, pp. 77-91.
- Marchand, Mathilde et François-Mathieu Poupeau (2025). Orienter les politiques énergie-climat sans capacité d'action ? Les Régions et l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet). *Revue Politiques et Management Public*, vol. 42, n°1, pp. 29-54.
- Marty, Frédéric (2019). Conventions de l'État et politique de concurrence européenne, 17p.
- Mazzucato, Mariana (2018). Mission-oriented innovation policies : challenges and opportunities, *Industrial and corporate change*, vol. 27, n°5, pp. 803-815.
- Ostrom, Elinor (2010). Beyond markets and States : polycentric governance of complex economic systems, *American economic review*, vol. 100, n°3, pp. 641-672.
- Paugam, Serge (2023). *L'attachement social. Formes et fondements de la solidarité humaine*, Paris, Éditions du Seuil, 600p.
- Pinto, Louis (2013). « La construction sociale d'une fiction juridique : le consommateur (1973-1993) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 199, pp. 4-27.
- Poupeau, François-Mathieu (2001). Libéralisation du service public et action publique locale. Le département dans la recomposition du système de distribution électrique français. *Sociologie du travail*, vol. 43, n°2, pp. 179-195.
- Poupeau, François-Mathieu et Blanche Lormeteau (2023). *L'autoconsommation collective d'électricité en France. Émergence d'une innovation contrariée*, Paris, Presses des Mines, 324p.
- Reverdy, Thomas (2014). *La construction politique du prix de l'énergie*, Paris, Presses de Sciences Po, 319p.
- Rossetto, Nicolò, Piero Carlo Dos Reis et Jean-Michel Glachant (2019). New business models in electricity : the heavy, the light, and the ghost. *Robert Schuman Centre - Policy Brief*, vol. 08.
- Rüdinger, Andreas (2016). La transition énergétique par tous et pour tous : quel potentiel d'hybridation pour les projets d'énergies renouvelables ?, *Working papers*, IDDRI, n°5, 22p.
- Sébert, Adèle (2023). Prises en charge des difficultés d'accès à l'énergie. Apports d'une approche par les conventions de l'État, *Économie appliquée*, vol.2, n°6, pp. 93-117.
- Sebi, Carine et Anne-Lorène Vernay (2020). Community renewable energy in France : the state of development and the way forward, *Energy policy*, n°147, 13p.
- Walker, Gordon et Patrick Devine-Wright (2008). Community renewable energy : what should it mean. *Energy Policy*, n°36, pp. 497-500.

Wokuri, Pierre (2019). Participation citoyenne et régimes de politiques publiques : nouvelle donne ou donne inchangée ? Le cas des projets coopératifs d'énergie renouvelable au Danemark et en France. *Lien social et Politiques*, n°82, pp. 158-180.

NOTES

1. En plus de l'analyse de la littérature grise (site internet, guides, charte, diaporama, statuts associatifs, etc.), nous avons observé plusieurs événements (webinaires mensuels, réunion interassociative mensuelles, séminaire annuel, etc.) organisés par le « réseau des AMEP », association séminale de l'AMEP pionnière, qui a vocation à structurer le réseau à l'échelle nationale. A cela s'ajoute, la passation de 12 entretiens semi-directifs réalisés avec la salariée du réseau et les bénévoles à l'initiative de 14 AMEP en service en France, implantées en régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Île-de-France, Normandie, Hauts-de-France, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
2. Les activités d'EDF étaient intégrées en une seule entité qui regroupait les activités des gestionnaires de réseau de distribution en partage avec des entreprises locales de distribution, et de transport. Le terme « modèle EDF » fait référence au livre éponyme de Wiewiorka & Trinh (1989). Il désigne l'ensemble intégré de relations entre les dirigeants d'une grande entreprise nationale, ici EDF, et divers acteurs (CGT, appareils d'État, clientèle industrielle et domestique). Le modèle résulte d'un compromis politique entre l'État, les dirigeants issus des grands corps, le syndicat majoritaire (la Confédération générale du travail), et également les partis politiques Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) et, plus tardivement, le Parti communiste de France (PCF) (Barjot & Morsel, 2024).
3. Trois sources de mutation sont identifiées : « le tournant commercial d'EDF dans les années 1960, la mise en place de la politique nucléaire à partir de 1973 qui accentue le technocratie de l'entreprise et suscite des questions d'image auprès de l'opinion publique et l'apparition du mouvement antinucléaire » (Reverdy, 2014, p.95).
4. Site internet de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), <https://www.cre.fr/la-cre/presentation-generale-de-la-cre.html> consulté le 15/09/2025.
5. Le bouquet énergétique (ou mix énergétique) correspond à la répartition des différentes sources d'énergie (fossiles, nucléaire, renouvelable) dans la consommation d'un territoire.
6. Ceux-ci sont régulièrement abrogées, afin de tenir compte de l'évolution des prix de l'électricité.
7. Ademe (2024). Evolution des coûts des énergies renouvelables et de récupération en France de 2012 à 2022, *Synthèse*, 12p.
<https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/7941-evolution-des-couts-des-energies-renouvelables-et-de-recuperation-entre-2012-et-2022-synthese-9791029724978.html>
8. Enercoop est un fournisseur coopératif français d'électricité d'origine renouvelable, créé en 2005 par des acteurs des énergies renouvelables (tant du côté de la production, de la consommation, ou de la promotion des EnR), dont le projet était de proposer une offre d'électricité alternative et citoyenne lors de l'ouverture à la concurrence de la production et de la fourniture.
9. Le paquet « Une énergie propre pour tous les Européennes » de 2016 (et prenant forme en 2019) s'inscrit dans le prolongement de cette démarche.
10. Site internet Vie Publique, <https://www.vie-publique.fr/loi/20729-ecologie-transition-energetique-croissance-verte> consulté le 15/09/2025.
11. Elle fixe par exemple le nombre de gigawatts à installer en éolien, en solaire photovoltaïque ou en hydraulique, le calendrier de fermeture des centrales à charbon et l'évolution de la part du nucléaire.

12. Rapports en 2013, 2018, 2023 pour la Cour des comptes.
13. C'est par exemple ce qui motivent les arrêtés tarifaires pour abaisser le tarif de rachat du kWh au printemps 2025.
14. Par exemple, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023, dite « loi APER », renforce le rôle de planification qu'ont les communes en créant des zones spécifiques.
15. Énergie Partagée et les Centrales villageoises sont deux mouvements d'énergies citoyennes, regroupant habitant·es, collectivités territoriales et acteurs locaux dont l'objectif est de faciliter la participation (à la gouvernance et aux investissements financiers) des citoyen·nes et des collectivités à des projets de production d'EnR sur leurs territoires. Les deux mouvements sont nés dans la première moitié des années 2010.
16. Une opération est le fait pour un producteur ou une productrice de pouvoir consommer lui-même, sur un même site, tout ou une partie de sa production d'électricité. Lorsqu'il y a plusieurs producteur·ices et consommateur·ices, la fourniture d'électricité est effectuée entre ces acteurs, qui sont rassemblés juridiquement. On peut utiliser le terme de « boucle » pour désigner ces opérations regroupant plusieurs acteurs.
17. Les Articles L315-1 à L315-8 du code de l'énergie définissent l'ACI comme « le fait pour une productrice , dit autoproductrice, de consommer lui-même et sur un même site tout ou partie de l'électricité produite par son installation ».
18. L'ACI et l'ACC ne sont pas limitées à la production d'électricité d'origine photovoltaïque. La figure 1 témoigne de la création de surplus dans le cadre d'une installation solaire.
19. Pour des raisons de propriétés physiques de l'électricité, la limite est fixée à 2km, avec une possibilité de dérogation à 10 ou 20 kilomètres dans certaines zones rurales.
20. Il s'agit d'une personne morale organisatrice qui signe avec le gestionnaire de réseau la convention d'autoconsommation. Dans cette convention se trouvent des informations factuelles et techniques sur les participant·es et compteurs d'électricité, la règle de répartition du surplus entre participant·es (« clé de répartition »), les contrats d'accès au réseau des producteur·ices et les noms des fournisseurs de chacune des consommateur·ices, à qui le gestionnaire envoie les informations de consommation pour modifier la facturation effectuée.
21. Outre le coût de l'électron, le prix se compose de l'accise (une taxe calculé en fonction des volumes d'électricité consommés lorsque les points de production sont supérieurs à 1MW), du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) en raison de l'utilisation du réseau publique, de la taxe sur la valeur ajoutée.
22. Site internet d'Enogrid, entreprise spécialisée dans l'autoconsommation collective : <https://enogrid.com/le-cout-de-lelectricite-en-autoconsommation-collective/> consulté le 17/09/2025.
23. La précarité énergétique est définie par la loi Grenelle II de 2010 en France comme une situation dans laquelle une personne ne parvient pas « à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».
24. Site internet des AMEP <https://amep.co/kezako> consulté le 17/09/2025.
25. Élément de langage des enquêté·es utilisé lors des entretiens, réunions et sur le site internet du réseau des AMEP, <https://amep.co/kezako>, consulté le 15/04/2025.
26. L'Ademe est l'agence pour la transition écologique. Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1991 et dont l'objectif est de participer à la construction nationale et locale des politiques nationales de transition écologique. Elle a une mission de conseil, de formation, d'accompagnement, de financement et de prospective.
27. Versé par l'État sur l'ensemble du territoire depuis janvier 2018, en remplacement des tarifs sociaux de l'énergie, il s'agit d'une aide financière sous conditions de ressources pour payer leurs factures d'énergie.

28. Ces choix se manifestent dans les caractéristiques techniques des panneaux photovoltaïques, la méthode d'installation, le choix des clés de répartition entre participant·es, les outils de suivi des trois flux choix du contenu des statuts associatifs de l'AMEP, animation de l'AMEP, etc.

RÉSUMÉS

Dans une perspective méso-économique issue de l'économie industrielle, l'article revient sur les conditions d'émergence des Associations pour la Mutualisation d'une Énergie de Proximité (AMEP) en France, comme forme particulière d'autoconsommation collective au sein du paysage des communautés d'énergie. La lecture historique des évolutions sectorielles à l'œuvre depuis le XX^e siècle rend compte des régulations marchandes et institutionnelles ayant permis l'irruption d'acteurs citoyens dans le secteur de l'électricité mais aussi de l'enchevêtrement de dynamiques politiques, productives et techniques dans l'émergence de nouveaux modes de production, fourniture et consommation d'électricité. L'article met ainsi en lumière les logiques de différenciation productives et politiques des AMEP vis-à-vis des acteurs industriels et des autres communautés d'énergie qui accompagnent la structuration et la diffusion de ce nouveau modèle.

Using meso-economic analysis from an industrial economics perspective, the article examines the conditions under which Associations pour la Mutualisation d'une Energie de Proximité (AMEP) emerged in France as a particular form of collective self-consumption within energy communities. A historical review of sectoral developments since the 20th century reveals the market and institutional regulations that have enabled the emergence of citizen actors in the electricity sector, as well as the intertwining of political, productive and technical dynamics in the emergence of new modes of electricity production, supply and consumption. The article thus highlights the logic of productive and political differentiation of AMEP with regard to industrial actors and with regard to other energy communities involved in structuring and disseminating this new model.

INDEX

Keywords : electricity, renewable energy, collective self-consumption, ecology, solidarity, mesoeconomy

Mots-clés : électricité, énergie renouvelable, autoconsommation collective, solidarité, mésoéconomie

AUTEURS

CLOTILDE GRASSART

 **IDREF :** <https://idref.fr/282273778>

 **ORCID :** <https://orcid.org/0009-0005-8474-9661>

clotilde.grassart@univ-lille.fr

ADÈLE SÉBERT

 **IDREF** : <https://idref.fr/267562470>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/171167864030722741365>

adele.sebert@univ-reims.fr

Vers un écosystème des communs à Montréal ? Enjeux et défis pour démocratiser la gouvernance municipale

Towards a Commons Ecosystem in Montreal? Challenges and Issues for Democratizing Municipal Governance

Dan Furukawa Marques et Jonathan Durand Folco

01. Introduction

- 1 Depuis une quinzaine d'années, nous assistons à la mise en place de mécanismes et de dispositifs relativement nouveaux de gouvernance municipale qui émergent dans l'objectif précis de faciliter, pérenniser et multiplier les initiatives de communs (Corbisiero, 2021 ; Bianchi et al., 2022 ; Coriat et al., 2024), soit des formes de gestion collective de ressources partagées distinctes de la propriété privée et de la propriété étatique centralisée.
- 2 Plus concrètement, cela se matérialise par la mise en œuvre de concepts comme ceux de partenariats public-communs (PPC), soit une entente co-construite entre une institution publique et un ou plusieurs communs qui peut prendre des formes multiples, mais qui visent ultimement à démocratiser la gouvernance en permettant une plus grande emprise citoyenne dans la gestion des biens communs (Russell et Milburn, 2019 ; Furukawa Marques et Durand Folco, 2023 ; Vesco et Busso, 2024). Ces innovations institutionnelles, c'est-à-dire les « processus d'action collective par lesquels un nouvel arrangement institutionnel est introduit dans un système social spécifique » (Delpeuch, 2016, p. 61), ne sont pas le simple résultat de concertations politiques entre élus, qui viendraient exclusivement « du haut ». Ils émanent au contraire d'acteurs de la société civile (issus des mouvements sociaux, du milieu communautaire et de l'économie sociale et solidaire), qui réussissent à faire valoir une

nouvelle vision politique de la démocratie locale inspirée des approches des communs et du municipalisme (Pera et Bussu, 2024 ; Bianchi, 2024). Ensemble, ces acteurs déterminent collectivement les principes et modalités de gestion, de prise de décision et de fonctionnement qui permettront de prendre soin et d'autonomiser les communs dans un souci de pérennisation. Parallèlement, une littérature émergente vise à approfondir l'analyse de l'échelle « méso » afin d'éclairer comment s'opère le passage d'innovations au niveau organisationnel à un changement institutionnel (échelle macrosociale), notamment par le biais d'écosystèmes coopératifs (Ballon et Celle, 2023 ; Lamarche et Richez-Battesti, 2023).

- 3 Or, aucune recherche n'a encore croisé les perspectives sur les communs, les PPC, l'échelle méso et les écosystèmes d'innovation d'un point de vue théorique. De plus, la plupart des recherches empiriques sur les PPC et la gouvernance municipale se concentrent sur des études de cas en Europe, et peu de travaux ont été réalisés sur ces phénomènes au Québec (Michaud, 2024). Enfin, certaines recherches abordent le rôle des acteurs intermédiaires dans des systèmes d'innovation, mais sans les mettre en relation avec la question des communs (Tremblay et al., 2012). Toutefois, une ville comme Montréal est reconnue pour être un écosystème d'innovation, notamment sur les plans de l'économie sociale, de la culture, de l'industrie numérique, des initiatives citoyennes et des communs. (Mendell et al., 2020 ; Joly et al. 2021 ; L'Allier, 2021). Ces constats nous ont donc amené vers la question de recherche suivante : comment des acteurs intermédiaires contribuent-ils, à l'échelle méso, à la formation d'un écosystème des communs à Montréal, et dans quelle mesure cet écosystème participe-t-il à la démocratisation de la gouvernance municipale malgré l'absence de politiques publiques structurantes ?
- 4 À travers une étude de cas de la ville de Montréal allant de la période de 2018 à 2025, nous mobilisons trois cas d'étude : Solon, Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) et Transition en Commun. Solon est un OBNL montréalais (2015-2025) qui accompagne les citoyens et organismes dans la mise en place de projets locaux de transition socio-écologique. Mobilisant une gouvernance inspirée de l'autogestion et des communs, l'organisme favorise la mobilisation citoyenne, la réappropriation d'espaces urbains et la création de lien social. Bien ancré dans les quartiers, Solon a développé des outils et initiatives qui perdurent même s'il entame aujourd'hui une fermeture progressive¹. Le TIESS est un organisme de liaison et de transfert créé en 2013 qui soutient les acteurs de l'économie sociale et solidaire au Québec. Il documente, outille et diffuse les innovations sociales afin de favoriser leur appropriation par les praticiens, chercheurs et institutions. Son action vise à renforcer le développement des territoires grâce au partage de connaissances et à la mise en réseau. Enfin, Transition en Commun est une alliance montréalaise lancée en 2022 rassemblant citoyens, organismes communautaires et institutions autour de la transition socio-écologique. Elle met de l'avant des propositions collectives, des groupes de travail thématiques et des actions de plaidoyer pour transformer les politiques municipales et institutionnelles. Son rôle est de créer des synergies et d'accroître la visibilité et l'impact des initiatives de transition sur l'ensemble du territoire montréalais.
- 5 Nous proposons d'analyser ces cas à travers la notion d'« écosystème de communs » (Furukawa Marques et Durand Folco, 2026 ; Bauwens et Pantazis, 2018 ; El Bajnoui et al., 2022), qui présente des parallèles importants avec l'approche méso en théorie de la régulation présentée dans la section 2.2². L'approche en termes d'écosystèmes permet

de dépasser la seule étude des interactions entre communs et institutions publiques (PPC), tout en les englobant au sein d'un portrait plus riche mettant de l'avant le rôle d'acteurs intermédiaires. Nous proposons une recherche qualitative exploratoire centrée sur les interactions entre une pluralité d'acteurs organisationnels et institutionnels à l'échelle méso via une méthodologie appuyée sur l'observation participante et la posture de chercheurs engagés (Bourdieu, 2002 ; Lelubre, 2013). En un mot, nous essayons de montrer comment se met en place un écosystème de communs via le rôle de certains acteurs clés. Plus précisément, nous chercherons à mettre de l'avant le rôle stratégique d'acteurs intermédiaires, à savoir le collectif Solon, Transition en Commun et le TIESS (Gruet et al., 2019 ; L'Allier et Raymond, 2022), pour assurer la traduction entre les revendications des mouvements sociaux et le langage politico-administratif des institutions publiques dans la mise en place de politiques favorables à l'essor et à la pérennisation d'un écosystème de communs territorialisé. Cependant, nos conclusions montrent que, bien que Montréal possède plusieurs éléments clés pour la mise en place d'un écosystème de communs, des obstacles importants restent à être surmontés (Salathé-Beaulieu et al., 2023), notamment l'absence de politiques publiques structurantes en faveur des communs³.

02. Cadre théorique

2. 1 Les communs comme collectifs autogérés intégrés dans un écosystème

- 6 Une définition partagée des communs est difficile à établir en raison de la vaste littérature existante sur le sujet. Dans des travaux antérieurs (Furukawa Marques et Durand Folco, 2023), nous avons identifié deux principales écoles de pensée sur les communs, reprises sous différentes appellations ailleurs (Enright et Rossi, 2017), qui se traduisent par des approches néo-institutionnaliste et néo-marxiste. La première est issue des travaux d'Elinor Ostrom et de ses héritiers (voir notamment Ostrom, 1990 ; Hess et Ostrom, 2007) et définit les communs en se basant principalement sur des caractéristiques supposément intrinsèques d'un certain type de bien, soit des biens rivaux et non excluables. À cela s'ajoute la dimension institutionnaliste, à savoir le fait que ces biens sont gérés selon des normes et des règles établies collectivement, en établissant un « faisceau de droits » et des mécanismes de règlement de conflit.
- 7 L'approche néo-marxiste des communs, pour sa part (voir notamment Esteva, 2014 ; Hardt et Negri, 2011 ; Harvey, 2012 ; Dardot et Laval, 2014 ; De Angelis, 2017 ; Federici, 2019 ; Caffentzis, 2012), aborde les communs dans une perspective plus large et surtout historique, en soulignant les différentes manières à travers lesquelles les communs ont été au centre de l'organisation sociale d'un grand nombre de sociétés, notamment pré-capitalistes. Le deuxième élément de distinction déterminant entre les deux écoles se déploie dans la relation qu'entretiennent les communs avec le capitalisme. En effet, ces deux formes sociales antagonistes se situent dans une relation de prédation de l'une (le capitalisme) envers l'autre (les communs). Alors que le capitalisme s'ancre dans la propriété privée, l'accumulation, l'individualisme, la circulation du capital, la concurrence et le marché, les communs sont une forme d'organisation sociale caractérisée par des « activités de mise en commun » (Dardot et Laval, 2014). Plus précisément, les communs sont des ensembles de pratiques sociales ancrés dans des

collectivités auto-gouvernées. Ils constituent des formes d'organisation sociales qui ont pour principale vocation de répondre à des besoins et aspirations à travers des valeurs de partage, de soin, de participation, d'inclusion, de soutenabilité et de convivialité. Mais les communs sont aussi une alternative à l'État et à la propriété publique. Promouvant le droit d'usage et le devoir de responsabilité, les communs préfigurent une alternative aux propriétés privée et publique et constituent un processus d'apprentissage collectif. À Montréal, cette compréhension des communs se trouve explicitement reprise dans deux de nos cas d'étude, Solon et Transition en Commun, et de manière implicite au TIESS. Par conséquent, cette approche est celle mobilisée dans notre analyse, mais que nous complexifions par la notion d'écosystème de communs.

- 8 Au moins deux caractéristiques générales des communs sont cependant facilement identifiables et reprises dans toutes les études sur le sujet, à savoir la question de la priorité de l'usage sur l'échange et la question de la propriété commune, ou encore de la non-propriété, de l'inappropriable (Dardot et Laval, 2014), comme alternative aux types de propriétés privée et publique. Qui plus est, un aspect parfois moins souligné est le fait que les communs ne se trouvent que très rarement dans des situations d'indépendance totale face aux entreprises privées et à l'État. Autrement dit, les communs se développent dans des contextes où ils sont toujours en interaction avec des acteurs publics majeurs (ex : État, gouvernement provincial ou municipal et fondations) qui ne partagent pas leur logique de fonctionnement et coexistent avec une variété de formes de propriété et de gouvernance (Chatterton, 2016). Les études empiriques sur les communs montrent bien que ces derniers entretiennent divers types de relations avec différents niveaux de gouvernance étatique (nationale, provinciale, municipale) et le marché, qui peuvent être oppositionnelle, dépendante, coopérative, partenariale, etc. Ainsi, la plupart des communs sont « encastrés » dans des relations avec l'État et le marché (De Angelis, 2017). Bianchi (2022, p. 374, notre traduction) résume bien l'enjeu :

Bien qu'il semble évident que pour les principaux chercheurs post-marxistes, les communs deviennent un moyen de définir une voie d'émancipation du capitalisme sans s'emparer du pouvoir de l'État, il n'est pas clair comment ce processus d'émancipation – c'est-à-dire la reproduction et l'expansion des communs – peut avoir lieu dans un contexte où ils sont intégrés dans les relations avec le marché et l'État.

- 9 En s'inspirant de ce type d'études qui tentent de comprendre sur le terrain les différentes relations qu'entretiennent les communs avec leur environnement socio-institutionnel (Blanco et al., 2020 ; Bianchi, 2023 ; Russell et Milburn, 2018), nous proposons ici une étude de l'écosystème de communs (Furukawa Marques et Durand Folco, 2026) montréalais pour comprendre les manières de les faire émerger et se développer afin de saisir leurs effets structurels. Cependant, plusieurs de ces travaux étudient la démocratisation de la gouvernance municipale en analysant principalement la relation entre l'« État local », à comprendre ici comme le gouvernement municipal, et les communs (Bianchi, 2024) ou encore la capacité des communs à s'autonomiser et devenir moins dépendants d'acteurs extérieurs. Nous proposons d'élargir l'analyse pour y inclure ce que nous appelons des « acteurs intermédiaires » qui participent plus largement au développement d'écosystèmes favorisant l'émergence et la consolidation des communs.

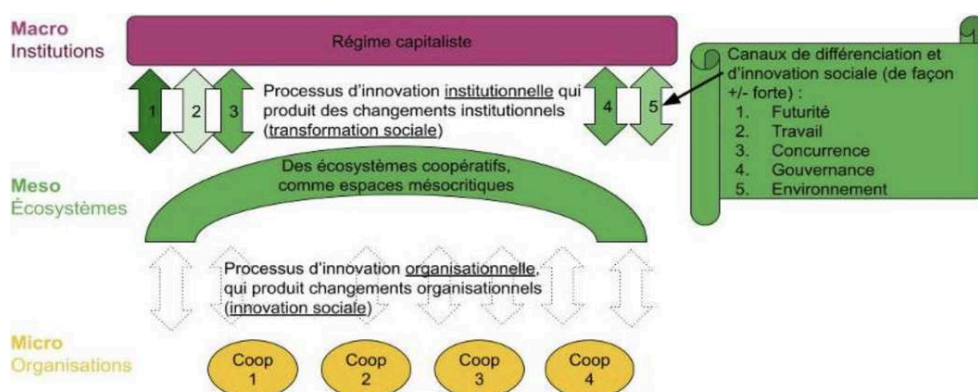
2.2 Définir un écosystème des communs

- 10 Bien que le terme « écosystème » fut à l'origine utilisé par l'écologie scientifique pour décrire un ensemble d'organismes vivants en interaction dans un même milieu, ce mot est aujourd'hui mobilisé dans le monde des affaires et les politiques publiques pour désigner des « écosystèmes d'innovation » ou « *business ecosystems* » (Hwang, 2014). Il vient remplacer les expressions de « grappes industrielles » ou de « réseaux » pour faire référence à des groupes d'acteurs et d'organisations (*start-ups*, grandes firmes, fonds d'investissement, universités, gouvernements, etc.) qui interagissent au sein d'un milieu afin de produire des innovations. Loin de se limiter aux innovations technologiques du secteur privé, ce concept s'est ensuite élargi aux domaines du développement régional (Gu et al., 2021), l'entrepreneuriat social (Cameron, 2012 ; Carayannis et al., 2019), l'économie sociale (Catala et al., 2023) et l'innovation sociale (Björk et al., 2014 ; Howaldt et al., 2016), et plus récemment dans une discussion critique de la mobilisation du terme écosystème dans l'économie sociale et solidaire (Richez-Battesti et al., 2025). La notion d'écosystème met en lumière l'importance des synergies entre une multitude d'acteurs, organisations, valeurs et institutions imbriquées dans un territoire, afin de répondre à des problèmes sociaux ou des aspirations collectives. Cela explique pourquoi il nous apparaît utile d'étudier les communs non pas de manière isolée, ni dans leur seule interaction avec les institutions publiques, mais dans leur imbrication dans un milieu social plus dense et complexe. Pour donner à l'écosystème une certaine cohérence, des unités de gouvernance ou instances de représentation peuvent faciliter la consolidation d'un « champ d'action stratégique », avec un sentiment d'appartenance et des frontières bien définies (Fligstein et McAdam, 2011, 2012). Par exemple, « le champ de l'innovation sociale est déjà en voie d'institutionnalisation avec ses propres règles, cadres d'interprétation, normes, pratiques, modes de financement, unités de gouvernance et intérêts établis » (Durand Folco, 2020). Notons ici que la notion de « champ » permet aussi d'analyser plus précisément les asymétries, relations de pouvoir et intérêts cachés entre différents acteurs d'un écosystème (Bourdieu, 1982).
- 11 Pour étudier les écosystèmes d'un point de vue théorique, on distingue parfois deux approches : entrepreneuriale et institutionnaliste (Lévesque, 2016). Alors que la première se cantonne au niveau de l'échelle organisationnelle, des ressources et des opportunités de marché, la seconde porte davantage son attention aux contextes d'émergence et processus d'institutionnalisation des innovations sociales, leur ancrage territorial, et leur potentiel de transformation sociale (Besançon et al., 2017). Cette deuxième approche est notamment mobilisée par les études de développement territorial pour étudier le rôle des conventions et des règles socio-identitaires dans la construction d'écosystèmes locaux dans un processus de mondialisation et de régionalisation de l'économie (Billette et Carrier, 1995 ; Storper, 1997).
- 12 L'approche institutionnaliste, fortement liée à la théorie de la régulation qui a historiquement analysé les compromis sociaux à l'échelle macro, a ensuite évolué pour étudier les « compromis sociaux institutionnalisés » à l'échelle méso, expliquant ainsi certains processus de différenciation au sein d'« espaces sociaux dotés d'une relative autonomie tout en étant structurés conjointement par leurs rapports avec les autres entités » (Lamarche et al., 2020, p. 6). Cette perspective mésoéconomique « permet de considérer l'existence d'une variété d'espaces socioéconomiques en deçà du macro et

au-delà du micro. Relativement autonome et différencié, un espace méso se caractérise par des dynamiques et des régulations spécifiques au sein d'un régime d'accumulation capitaliste » (Ballon et Celle, 2023, p. 3).

- 13 Cette perspective a le mérite de tenir compte des spécificités des relations de travail, des formes de concurrence et de structuration des produits, ainsi que les visions politiques ou de futurité (Gislain, 2017) qui sont portées par différents acteurs d'un même territoire, tout en identifiant des interactions plus larges avec l'échelle macrosociale. « L'analyse en termes d'espaces méso permet ainsi de réfléchir à la régulation interne par laquelle se reproduit tel ou tel type d'entreprises ou d'acteurs, tout en rendant compte du rapport dialectique de ces espaces avec la dynamique d'ensemble, l'accumulation et son mode de régulation » (Lamarche et Richez-Battesti, 2023). Soulignons que l'approche méso, à la différence de la théorie de la régulation qui est plutôt déterministe, met en lumière l'agentivité des acteurs et la construction d'espaces différenciés et relativement autonomes au sein d'un même régime d'accumulation. Notre recherche vise justement à mettre de l'avant l'agentivité des acteurs intermédiaires et l'émergence d'un champ différencié autour des communs.
- 14 Les relations entre l'échelle méso et macro sont complexes, et peuvent déboucher sur des trajectoires divergentes. D'un côté, il peut y avoir les « espaces mésocritiques » ou « marges institutantes » visant à produire de nouvelles normes ou valeurs, ou à transformer le mode de régulation dominant (Bodet et Lamarche, 2020). Il faut souligner que les communs reposent d'abord sur des pratiques sociales d'entraide, de partage et de coopération qualifiées par le terme « commoning » (Euler, 2018), mais qui peuvent aussi être vues comme des formes de « praxis institutante », c'est-à-dire la création de nouvelles institutions dans les interstices du capitalisme néolibéral (Dardot et Laval, 2014).
- 15 De l'autre, comme il a été notamment montré par Federici (2019) dans le cas des communs, il y a aussi le risque d'un isolement, d'une marginalisation, ou encore d'une cooptation par le régime néolibéral qui, dans le cas des régulations méso, pourrait avoir le même effet les vidant ainsi de leur potentiel de transformation sociale.
- 16 Sans nous attarder sur les ramifications de la grille de lecture heuristique méso-économique (Bastien et Lamarche, 2025), il nous semble que celle-ci entretient des liens très étroits avec l'approche des écosystèmes. Tout d'abord, l'écosystème tel que défini plus haut se situe d'emblée à l'échelle méso, possédant une autonomie relative vis-à-vis l'espace micro des interactions interpersonnelles et le niveau macrosocial du mode de régulation et du régime d'accumulation capitaliste. Ensuite, ces deux perspectives permettent d'embrasser les dimensions économiques, politiques, culturelles et territoriales influençant la trajectoire de domaines ou régions spécifiques au sein d'une même société. Enfin, plusieurs chercheurs mobilisant l'approche méso dans leurs travaux utilisent comme étude de cas des écosystèmes spécifiques, comme celui des coopératives ou les entreprises d'économie sociale (Artis et al., 2023 ; Demoustier et Itçaina, 2022). À titre d'exemple, voici comment les termes méso et écosystèmes sont directement associés dans l'étude des écosystèmes coopératifs via un schéma visuel illustrant les relations entre différentes échelles (Ballon et Celle, 2023).

Figure 1 : Une analyse méso des processus d'innovation sociale et de changement institutionnel des écosystèmes coopératifs



Source : Ballon & Celle (2023)

- 17 Bien que l'approche théorique utilisée dans cet article ne s'appuie pas explicitement sur le cadre conceptuel de la théorie de la régulation ou de l'approche méso-économique, elle la mobilise indirectement en interrogeant la formation d'écosystèmes par une approche institutionnaliste et critique inspirée des communs, complémentaire à la perspective méso – notamment en ce qui a trait à la place conceptuelle du territoire. En effet, pour l'approche méso, il ne s'agit pas d'analyser « un secteur » ou « un niveau intermédiaire », mais des espaces autonomes, hétérogènes, historiquement constitués, où se déploient des régulations propres. Selon Lamarche et al. (2020), ces espaces se forment à travers des processus variés de différenciation sectoriels, professionnels, de filière, etc., dont le territoire. Autrement dit, le territoire est *une forme possible* d'espace méso, mais il n'est *ni nécessaire ni suffisant* le pour définir. Toujours selon les auteurs (Lamarche et al., 2020), les espaces méso possèdent une autonomie relative vis-à-vis de la dynamique macroéconomique globale ; ils ne peuvent pas être définis a priori, c'est-à-dire qu'ils doivent être empiriquement identifiés via l'enquête ; et ils reposent sur des régulations spécifiques (compromis sociaux, institutions, normes) qui se stabilisent localement. Or, nous croyons que l'approche gagnerait à spécifier davantage le rôle des territoires dans la compréhension d'un espace méso. Notre approche en termes d'écosystème mobilise le territoire comme un espace *socio-politique*, mais aussi *géographique*, deux éléments absolument *nécessaires* pour qu'il y ait écosystème, le situant à un niveau intermédiaire entre le local et le national. Nous convergeons, en revanche, dans la notion d'« espaces mésocritiques », à savoir « la fonction critique » de certains acteurs socio-économiques « à l'égard des dynamiques économiques dominantes » (Bodet et Lamarche, 2020, p. 72), notion qui participe à la structuration d'un écosystème de communs et pour lequel il s'agit d'identifier les facteurs contribuant à son émergence dans le territoire spécifique de Montréal. Nous n'approfondirons pas ici la question des régulations (sur le plan du travail, de la concurrence et de la futurité), mais plutôt l'agentivité de certains acteurs intermédiaires ayant joué un rôle de leadership pour la mise à l'échelle des communs dans leur milieu.
- 18 Dans un précédent article, nous avons proposé de conceptualiser un « écosystème des communs » comme un ensemble complexes d'*acteurs collectifs* (groupes citoyens, associations d'habitants, mouvements sociaux), de *ressources partagées* (bâtiments, infrastructures, logiciels, savoir-faire), d'*organisations* (communs, entreprises

d'économie sociale, acteurs intermédiaires, coalitions), et d'*institutions publiques* (unités de gouvernance, lois, instances de représentation) développant des stratégies concertées autour du soutien et de l'émergence de communs dans un territoire déterminé (Furukawa Marques et Durand Folco, 2026). Les écosystèmes de communs ne doivent donc pas être confondus avec des écosystèmes de communs numériques centrés sur la collaboration pair-à-pair (Bauwens et Pantazis, 2018), ni avec des communs assurant la gestion collective d'écosystèmes naturels (Pacala et Kinzig, 2002 ; Kahui et Cullinane, 2019). Tel qu'indiqué plus haut et faisant converger les deux approches, il s'agit d'abord d'écosystèmes territoriaux orientés vers la protection, la création et la pérennisation des communs dans des espaces mésocritiques, via des initiatives locales, normes sociales, réglementations, politiques publiques, acteurs intermédiaires et contextes sociohistoriques propices au déploiement d'initiatives prenant la forme explicite de « communs » (Blanco et al., 2020).

- 19 De tels écosystèmes de communs existent dans certaines régions du monde, la ville de Barcelone incarnant un exemple emblématique par une interaction étroite entre acteurs collectifs et politiques publiques (Durand Folco, 2024 ; Furukawa Marques et Durand Folco 2026). Cette situation particulière découle du fait que des pratiques de transformation sociale structurante « ne se fondent pas exclusivement sur l'action politique progressiste d'un État local, mais aussi sur des stratégies situées et menées à la fois par des acteurs du mouvement social et de l'État » (Blanco et Goma, 2020). Dans le langage des communs, cette fonction critique de certains acteurs qui instituent un espace mésocritique opère « une tension conflictuelle/collaborative pour changer la production et la reproduction de la vie urbaine, au-delà de l'État, selon des idéaux féministes, écosocialistes et égalitaires » (Bianchi, 2023, p. 2117). Dans des villes comme Montréal, en revanche, bien que plusieurs acteurs clés existent déjà, il n'existe pas de politiques publiques structurantes permettant de favoriser l'essor et la pérennisation des communs urbains, c'est-à-dire des communs liés aux spécificités géographiques, matérielles et sociales des milieux urbains (Borch et Kornberger 2015 ; Foster et Iaione, 2019). En résumé, l'analyse méso des écosystèmes de communs exige une prise en compte non seulement d'une pluralité d'acteurs orientés vers la promotion des communs, mais des synergies, tensions et collaborations conflictuelles existant entre les communs et les différents niveaux de gouvernement (national, provincial, municipal).

2.3. Le rôle des acteurs intermédiaires

- 20 Pour atténuer, contourner ou dépasser les potentielles tensions entre les communs et les institutions publiques, les « acteurs intermédiaires » jouent un rôle déterminant (Furukawa Marques et Durand Folco, 2026). Ce terme « renvoie au rôle d'interface de ces acteurs, non seulement entre des acteurs privés et des acteurs publics, mais aussi entre des univers institutionnels sectorisés, entre des niveaux d'action publique (infranationaux, nationaux et supranationaux), ou encore entre les forums et les arènes de politique publique » (Hassenteufel, 2011, p. 213). Les acteurs intermédiaires se définissent par une capacité à agir à travers plusieurs sphères sociales possédant des normes, valeurs et pratiques hétérogènes, jouant ainsi le rôle de « traducteurs », « médiateurs » ou de « courtiers » pour créer un langage commun, bâtir des ponts, négocier des compromis ou des arrangements institutionnels acceptables par différents milieux (Nay et Smith, 2002 ; Neal et al., 2022).

- 21 Si la sociologie de la traduction et la théorie de l'acteur-réseau de Michel Callon et Bruno Latour peuvent s'avérer utile pour analyser le rôle des acteurs intermédiaires (Akrich et al., 2006), nous privilégions plutôt une approche de sociologie organisationnelle qui se concentre sur l'étude d'acteurs intermédiaires qui apportent un soutien sur le plan financier (subventions, prêts, philanthropie) ou de ressources non-financières : incubateurs, centres de recherche, organismes de transfert, accompagnement, formations, etc. (Bouchard et al., 2025).
- 22 Une importante littérature montre le rôle central des acteurs intermédiaires dans le changement social et la transformation des politiques publiques, que ce soit dans les champs de la transition socio-écologique (Kanda et al., 2018 ; Kivimaa et al., 2019 ; Hernberg et Hyysalo, 2024) ou celui du développement territorial (Tremblay et al., 2012 ; Devrime et Ouvrard, 2015 ; Nadou et Pecqueur, 2020). Il en va de même pour les écosystèmes de communs, où le travail d'intermédiation représente un outil essentiel pour favoriser l'émergence et l'institutionnalisation des communs (Teli et al., 2022). La co-construction de politiques publiques exige la présence d'« intermédiaires de co-production », soit des organisations formelles dont le rôle principal est de soutenir la fourniture de services et/ou l'élaboration de politiques publiques élaborées conjointement avec les communautés (Haug, 2024). Les acteurs intermédiaires que nous abordons dans cet article jouent un rôle stratégique dans la création d'écosystèmes de communs à Montréal. En résumé, nous définissons les acteurs intermédiaires des communs comme des organisations visant à :
- 1) traduire des langages hétérogènes au sein d'un vocabulaire commun ; 2) jouer le rôle d'intermédiaire entre les collectifs citoyens, associations et mouvements sociaux, puis les institutions publiques locales en vue d'arrangements institutionnels négociés ; 3) le tout dans une perspective de co-construction d'ententes permettant de co-produire des services publics et/ou de co-gérer des infrastructures publiques de façon durable et partagée, notamment par la délégation de la gestion aux communautés auto-organisées (Furukawa Marques et Durand Folco, 2026).
- 23 Pour des contraintes d'espace, nous ne pourrions pas explorer en détail toutes ces dimensions dans le cadre de cet article. Nous pouvons néanmoins noter que la capacité des acteurs intermédiaires à traduire différents langages et à agir comme médiateur entre la société civile et les institutions est précisément ce qui leur donne une légitimité auprès des pouvoirs publics. Lorsque les circonstances le permettent, la co-construction d'ententes, de règlements ou de politiques publiques permettent de faire évoluer les institutions et de bâtir un écosystème plus large.

03. Méthodologie

- 24 Pour développer une étude de l'écosystème de communs, nous avons réalisé une enquête de terrain afin de produire des données qualitatives, essentiellement à travers de la documentation grise et de l'observation participante. En ce qui concerne Transition en Commun, l'observation participante (automne 2023 à automne 2025) a été menée principalement par Dan Furukawa Marques⁴ dans de nombreuses activités comme des instances décisionnelles, des comités thématiques, des camps d'été et des activités de transfert de connaissances. L'un des buts étant d'observer comment opère la gouvernance et se construisent les perceptions et les stratégies d'interaction au niveau politique avec la Ville de Montréal. Pour le TIESS, Jonathan Durand Folco a

également fait de l'observation participante (hiver 2018 à automne 2021) dans des activités publiques et privées de transfert de connaissance et de réseautage liés à la question des communs, ainsi qu'une assemblée générale extraordinaire en décembre 2023 liée à l'avenir de l'organisation. Nous analyserons spécifiquement un projet initié par le TIESS en partenariat avec plusieurs acteurs montréalais qui visait à favoriser l'émergence de communs à Montréal. Enfin, pour Solon, l'observation participante (hiver à automne 2024) menée par les deux auteurs, s'est réalisée au sein de formations et de visites guidées à des experts et organismes voulant découvrir l'organisation, d'activités de réseautage et d'événements publics faisant partie de leur programmation régulière. En ce qui concerne la documentation, nous avons eu accès à tous les procès-verbaux et comptes rendus de réunion des instances décisionnelles et de gouvernance de TeC, des documents de gouvernance de Solon, ainsi que de la documentation à propos de la structuration de certains projets du TIESS, dont celui sur les communs analysé plus bas. L'approche de l'étude de cas nous permet de bien saisir un phénomène nouveau par petits échantillons, plus facilement comparables, notamment en termes des contextes historiques, des méthodes plurielles pour étudier un grand nombre de variables sur un sujet limité, ainsi que l'intégration de facteurs difficilement mesurables (Roy, 2014). Nous avons sélectionné les communs urbains à l'étude en tentant de cibler des « cas emblématiques » qui mettent en pratique explicitement l'approche des communs.

- 25 Nos recherches précédentes ont déjà analysé l'essor des communs au Québec (Furukawa Marques et Durand Folco, 2023) et nous avons commencé à en faire autant pour Barcelone, mais en se concentrant davantage sur la notion d'écosystème et de partenariat public-commun (Durand Folco, 2019, 2024 ; Furukawa Marques et Durand Folco, 2026). Dans ces travaux, nous avons analysé plus en détail des acteurs de la société civile (collectifs militants, organismes intermédiaires, espaces réappropriés) et des institutions publiques qui ont collaboré ponctuellement mais étroitement sur des projets spécifiques. L'objectif n'était pas d'étudier le fonctionnement de chaque commun considéré isolément, mais de dégager les types de collaborations avec les autorités locales, en portant une attention particulière aux tensions, paradoxes et défis qui traversent ces multiples interactions. Par exemple, dans le cas de TeC, une alliance entre plus de 150 organisations de la société civile et la Ville de Montréal, l'interaction politique entre les organisations à travers les comités de TeC – où siègent des fonctionnaires municipaux – avec la Ville relève d'une relation à la fois de partenaire direct, mais aussi parfois de tension quand vient le temps de prendre position sur des enjeux publics. Cela a pu s'observer, par exemple, dans la mise en place de la procédure de prise de position publique, qui permet formellement à TeC de prendre position sur certains enjeux d'actualité comme la démotorisation, qui a dû être discutée pendant plusieurs mois avant d'en arriver à une entente acceptée par toutes les parties. En revanche, dans le cas de Solon et de TIESS, la relation avec la municipalité est parfois de collaboration sur des projets ponctuels, d'autres d'opposition lorsqu'il y a par exemple des coupes budgétaires dans les subventions (nous y reviendrons aux sections 4.2 et 4.3).
- 26 Pour Montréal, nous avons réalisé une recherche documentaire préalable aux enquêtes de terrain, centrée sur l'analyse du contexte sociopolitique dans les quinze dernières années, la littérature sur les communs urbains et le paradigme des PPC (Juan, 2018 ; Russell et al., 2022 ; Roth et al., 2023). L'analyse qualitative basée sur la combinaison de

nos données a permis d'extraire une analyse plus globale de l'écosystème des communs urbains montréalais en développant une meilleure compréhension des diverses formes d'interaction et de relations qu'entretiennent les organisations à l'étude avec la Ville de Montréal. Notre constat est que la solidité et la durabilité de ces relations dépendent notamment de la forme organisationnelle et du type de membres qui en font partie, ainsi que du niveau de dépendance financière qu'elles entretiennent avec la municipalité.

04. Vers un écosystème de communs à Montréal : état des lieux et défis à surmonter

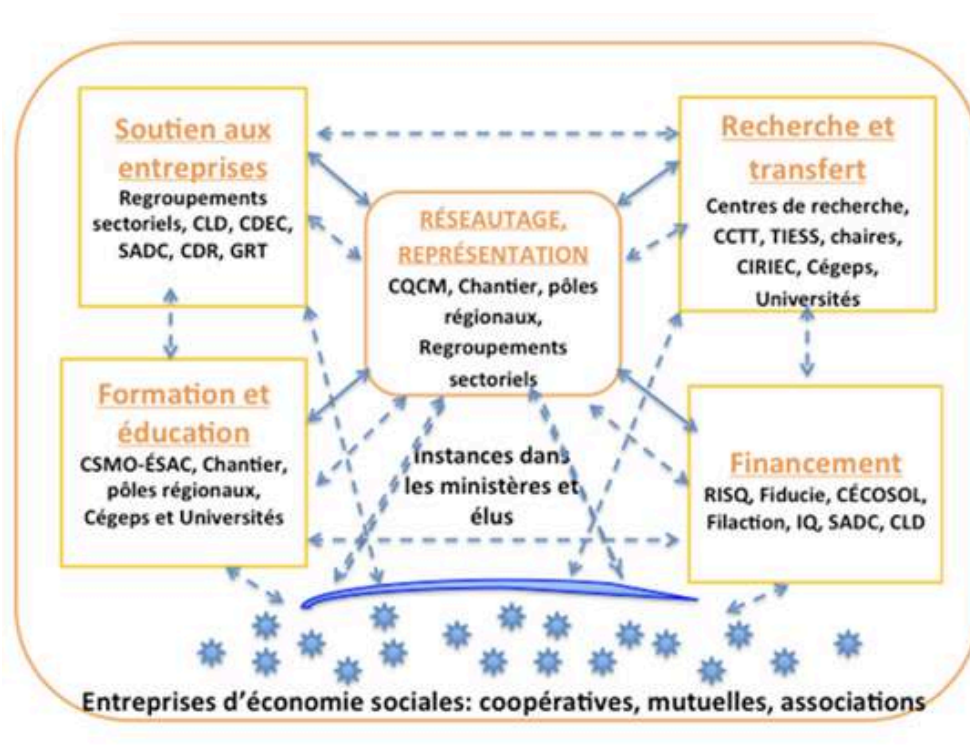
4.1. L'écosystème montréalais et ses acteurs intermédiaires

- 27 Présenter un portrait détaillé du territoire montréalais sur le plan politique, économique et social des dernières années déborde le cadre de cet article. Nous allons plutôt mettre l'accent sur certains facteurs clés ayant contribué à l'émergence d'un écosystème d'innovations sociales et de communs dans les années 2010 à Montréal. La ville de Montréal est déjà bien connue à titre d'écosystème d'innovation, que ce soit au niveau des technologies numériques (Khomsy, 2016), les industries créatives (Joly et al., 2021), la mode (Yagoubi et Tremblay, 2017), l'industrie des jeux vidéo (Cohendet et al., 2021), ou encore l'intelligence artificielle (Gélinas et al., 2021). Si ces écosystèmes d'innovation appuyés par le secteur privé jouissent d'une grande notoriété, Montréal se distingue aussi par ses écosystèmes liés au milieu communautaire avec ses Tables de quartier (Sénécal et al., 2008), le développement économique communautaire (Fontan, 1988), l'économie sociale (Rousselière et Bouchard 2010) et l'innovation sociale (Magalhaes et al., 2020). Cela découle en partie des mouvements sociaux des années 1960-1970 qui ont contribué à la mise en place d'innovations sociales dans les domaines de la santé, des services de garde, du logement, etc. Le mouvement populaire et communautaire est passé d'un registre de « revendication » dans les années 1970 à une logique de « partenariat » dans les années 1980 (Bélanger et Lévesque, 1992), en remplaçant les tactiques de contestation par une approche de concertation avec les pouvoirs publics, ce qui a accéléré l'institutionnalisation d'initiatives locales (Klein et al., 2010).
- 28 Parallèlement, la gouvernance politique à Montréal fut marquée dans les années 1980 par l'administration du maire Jean Doré et le Rassemblement des citoyens de Montréal, qui a mis en place le « quartier international » et une série de réformes démocratiques (Lavallée, 2016) : période de questions des citoyens, commissions permanentes du conseil municipal, comités consultatifs d'urbanisme, bureau de consultation publique. D'autres innovations démocratiques furent mises en place dans les années 1990 et 2000, dont les Conseils jeunesse, interculturel et des Montréalaises, ainsi qu'un droit d'initiative (Elias Pinsonnault et Durand Folco, 2021, p. 175).
- 29 Ce n'est que dans les années 2010 qu'a commencé à émerger les bases d'un écosystème favorable à l'économie sociale et solidaire et aux communs, notamment à travers des politiques publiques favorisant des partenariats stratégiques entre la Ville de Montréal et des organismes intermédiaires étudiés dans cet article (Mendell et al., 2020). Plus précisément, c'est surtout depuis l'arrivée des mairies d'arrondissement gouvernées par le parti Projet Montréal (en 2009 puis 2013) qu'un changement politique s'est opéré

localement, avec des mesures de verdissement et d'apaisement de la circulation sur le Plateau-Mont-Royal, ainsi que des projets participatifs dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie. Suite à la victoire de Valérie Plante aux élections de 2017, plusieurs réformes furent mises en place, que ce soit au niveau de l'appui aux initiatives de transition socio-écologique, l'économie sociale, l'urbanisme durable, les budgets participatifs, etc. Notons à ce titre la transformation de l'ancien Bureau de la ville intelligente créée par l'ancien maire Denis Coderre en 2014, qui fut renommé Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) en 2018. Le LIUM a proposé le projet « Montréal en commun » au concours Défi des villes intelligentes du gouvernement fédéral, avec une forte dimension axée sur la participation citoyenne, les communs et les données ouvertes. La Ville de Montréal a remporté le concours en 2019, ce qui a permis de soutenir et de mettre à l'échelle différents projets citoyens et communs sur son territoire, en collaboration avec des organismes partenaires dont Solon et le TIESS (Gabriel-Chouinard et LIUM, 2023).

- 30 Pour comprendre le rôle clé des acteurs intermédiaires dans l'écosystème des communs à Montréal, il faut d'abord souligner le rôle structurant de l'économie sociale au Québec, qui a été fortement institutionnalisé dans les années 2000 (Bouchard, 2011 ; Arsenault, 2018), devenant même un pilier important du modèle québécois (Vaillancourt et Favreau, 2001 ; Bouchard, 2021). Les principales composantes de ce « champ institutionnel » lié de près à la finance solidaire et l'innovation sociale (Zeradani et Bouchard, 2016) débordent le cadre strict des entreprises collectives (OBNL, coopératives, mutuelles). Il comprend des centres de recherche et de transfert, des organisations de soutien aux entreprises, des programmes de financement spécifiques, des pôles de formation, des espaces de réseautage, des instances de représentation, etc. (Lévesque, 2016), ce que Jean-Marc Fontan et Benoît Lévesque appellent précisément un écosystème d'économie sociale et solidaire⁵ (Fontan et Lévesque, 2023). Une caractéristique générale de cet écosystème est sa forte territorialisation, en raison d'une histoire politique et institutionnelle liée au paradigme du développement régional, les pratiques de concertation locale, et la volonté d'ancrer ces initiatives dans les communautés et les territoires (Lévesque, 1999 ; Favreau 2003 ; Klein, 2011).

Figure 2 : Système québécois d'innovation sociale



Source : Lévesque (2016)

- 31 À l'échelle montréalaise, cet écosystème prend racine par des interactions étroites entre plusieurs organisations clés, dont le Chantier de l'économie sociale, le Réseau COOP, le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) hébergé à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), ainsi que l'organisme de transfert *Territoires innovants en économie sociale et solidaire* (TIESS). Nous excluons ici le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), lequel joue un rôle important pour l'écosystème d'économie sociale au Québec, mais dont le siège social est situé à Lévis, tandis que toutes les organisations mentionnées ici sont concentrées autour du quartier centre-sud à Montréal.
- 32 Sans pouvoir offrir ici une cartographie complète de l'écosystème de l'économie sociale à Montréal, nous proposons plutôt de nous pencher sur trois acteurs intermédiaires ayant contribué directement à diffuser le paradigme des communs, à incubier et accélérer le déploiement de communs, ou encore à tisser des partenariats public-communs originaux entre groupes de la société civile et institutions municipales en sol montréalais : TIESS, Solon et Transition en Commun.

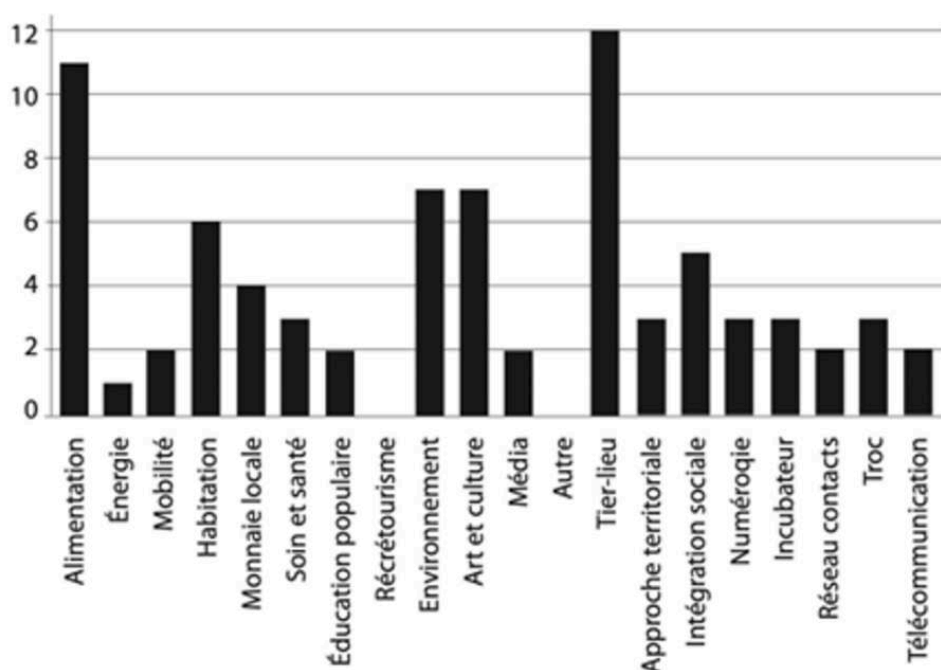
4.2. Le TIESS : un organisme de transfert stratégique

- 33 Tout d'abord, le TIESS a été fondé en 2013 en tant qu'organisme de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) financé majoritairement par le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec. Au fil du temps, cette organisation a produit plus de 200 outils de transfert de connaissances dans une multitude de domaines (économie sociale, gouvernance démocratique, transition socio-écologique, fiducie d'utilité sociale, réseaux d'autonomie alimentaire, etc.), a tissé des

liens avec plus de 300 partenaires, avec une quarantaine de chercheurs impliqués à l'interne ou via des collaborations différentes universités (TIESS, site web). Un projet plus spécifique autour des communs émerge au printemps 2018 en collaboration avec le Chantier de l'économie sociale, la Chaire de recherche de l'UQAM sur la transition écologique, et Solon. Ce projet axé sur le réseautage et le partage de savoir-faire a débouché sur la publication d'une lettre ouverte (Waridel, 2018), la création de la communauté de pratique « Cultiver les communs », l'organisation d'ateliers réunissant des chercheurs, militants et professionnels de la Ville de Montréal (Gruet et al., 2019).

Cette collaboration a stimulé l'organisation d'une mission spéciale à Barcelone réunissant une douzaine d'acteurs du monde de la recherche, de l'économie sociale et du milieu municipal en novembre 2018, laquelle a été pilotée à l'époque par le Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire (CITIES, organisation dissoute après 2021 dans la foulée de la pandémie). Cette mission a permis d'atteindre trois objectifs au niveau de la recherche, de l'influence politique et de la conscientisation. Tout d'abord, une analyse comparée entre les expériences de Montréal et Barcelone a mis en relief les similarités mais aussi les divergences en termes d'initiatives locales inspirées des communs et les politiques publiques capables de les faire rayonner à l'échelle municipale (Durand Folco et al., 2019). Au niveau de l'influence et du transfert de connaissances, des ateliers organisés auprès de centaines de fonctionnaires de la Ville de Montréal ont pu élargir le spectre de compréhension de projets collectifs débordant la stricte dichotomie public/privé. Enfin, ce voyage a permis d'accélérer la prise de conscience d'une « économie des communs » en émergence à Montréal, à travers plus d'une centaine d'initiatives dans une multitude de domaines (L'Allier, 2021).

Figure 3 : Repartition des 100 communs montrealais en émergence par secteur d'activité en 2019



Portrait des communs montréalais

Source : L'Allier (2021)

- 34 Le TIESS a agi comme facilitateur de ce transfert de connaissances, et un tremplin pour favoriser l'émergence d'un écosystème de communs à Montréal. Il faut aussi noter le fait qu'une plateforme numérique éthique nommée Passerelles a été incubée au sein du TIESS depuis 2016, avant d'être lancée en 2018, pour ensuite voler de ses propres ailes depuis 2021 à travers la nouvelle organisation Projet collectif. Cet organisme à but non-lucratif a pour mission de connecter les savoirs et les personnes pour créer une société plus ouverte, juste et écologique, que ce soit à travers des outils numériques, des processus de collaboration, des infrastructures collectives ou des accompagnements de communautés de pratiques (Projet collectif, site web). Les collaborations entre le TIESS et Projet collectif continuent à ce jour via la documentation de savoirs et d'événements, des activités de réseautage, et même une certaine circulation des membres, employés et administrateurs entre ces deux organisations. Notons enfin que le TIESS a perdu son financement à la mission du Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) en 2023, menaçant cet organisme de fermeture. Heureusement, une restructuration s'est opérée au début 2024 et l'organisation continue d'exister, avec une mission renouvelée et des projets porteurs en économie sociale, vieillissement et immobilier résidentiel non-marchand. Depuis, il a également décidé d'adopter un modèle économique hybride combinant subventions publiques et offre de services payants afin de générer davantage de revenus autonomes.

4.3. Solon : un incubateur de communs

- 35 De 2015 à 2025, le collectif Solon a œuvré à la transition socio-écologique par une approche explicitement inspirée des communs. Sur ce point, Solon a été la première organisation à avoir introduit – dans ses pratiques, sa gouvernance, ses services et activités – la notion de communs dans l'espace montréalais. À ses débuts, Solon était d'abord un incubateur de projets citoyens né d'un projet de ruelle verte dans le quartier Rosemont-La-Petite-Patrie. Il s'agissait d'un petit organisme à but non lucratif, avec 3-4 employé·es dans ses premières années d'existence. Solon réalisait divers projets collectifs de façon autonome et/ou en collaboration avec la mairie d'arrondissement. Solon a facilité l'émergence de plusieurs organisations devenues autonomes et toujours actives à ce jour, comme LocoMotion, une organisation de partage gratuit de vélo cargo entre citoyens et citoyennes et autres moyens de transport.
- 36 En raison de multiples collaborations municipales au fil du temps, Solon réussit à créer un partenariat stratégique avec le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) qui dépose une demande de subvention de 50 millions de dollars au concours « Défi des villes intelligentes » du gouvernement fédéral en 2018 (LIUM, 2023). Plusieurs projets de Solon ont été intégrés à ce programme nommé Montréal en commun (MeC), qui était basé sur trois thématiques initiales – l'alimentation, la mobilité et la réglementation municipale – afin de développer des solutions issues d'initiatives collectives citoyennes.
- 37 Solon a alors connu une forte croissance, passant de 4 à 25 employé·es en moins de deux ans, afin d'accompagner des groupes citoyens informels et les OBNL dans l'expérimentation de développement de projets, souvent explicitement inspirés de l'approche des communs, afin de les rendre viables et pérennes. Mobilisant la notion de transition socio-écologique, définie comme tout ce qui « vise à transformer notre façon

de penser, de s'organiser et de vivre ensemble pour bâtir un monde viable et équitable » (site web Solon), en dix ans, ils sont parvenus à accompagner des centaines de projets citoyens animés par cette mission. Prenant les communs comme une manière « de partager le pouvoir, définir des règles collectives, s'organiser ensemble et respecter l'autodétermination des individus et des communautés » (site web Solon), Solon applique l'autogestion dans sa propre gouvernance, œuvre dans la mobilisation citoyenne et la co-construction de projets collectifs.

- 38 Dans l'écosystème montréalais, Solon a été une organisation très mobilisatrice dans les quartiers, ayant permis l'émergence de plusieurs projets pérennes, notamment les Ateliers de la transition socio-écologique (ATSE) et l'Espace des possibles. Les deux sont des tiers-lieux⁶ autogérés et inspirés des communs urbains où se développe une multitude de projets collectifs, d'animation culturelle et d'activités sociales. Ce sont aussi des espaces qui accueillent les bureaux de nombreuses organisations communautaires et de l'économie sociale et où des collectifs citoyens peuvent réserver des salles de travail et de réunion. Ils sont devenus des lieux de référence à Montréal pour le rassemblement et l'incubation de projets citoyens. Toujours dans la lignée des espaces autogérés, ils ont également fondé un réseau de Communautés des possibles dans plusieurs arrondissements. Ces communautés ont pour vocation d'être elles-aussi des incubatrices de projets citoyens pour la transition socio-écologique. Au final, Solon a rejoint plus de 30 000 habitant·e·s participant à plus de 300 projets dans 18 quartiers montréalais (site web Solon).
- 39 Malheureusement, l'existence de Solon a pris fin de façon abrupte au printemps 2025, en raison de la fin du financement du programme Montréal en commun, et d'une difficulté importante à mobiliser d'autres sources de financement. En effet, nos échanges avec les employé·e·s de Solon à l'automne 2024 ont confirmé leur souci de pérenniser la viabilité financière de l'organisme en modifiant leur modèle d'affaires, en misant sur une approche hybride de subventions publiques et offre de services, incluant des formations et mandats d'accompagnement (dans une approche semblable au TIESS). Néanmoins, comme les multiples demandes de financement déposées au cours de la dernière année n'ont pas été obtenues, en raison notamment d'un contexte d'austérité mené par le gouvernement Legault au niveau de la santé, de l'éducation, du secteur communautaire et de la transition écologique (Audebrand et al., 2024), l'organisme s'est retrouvé dans une posture de mise à pied massive (passant de 24 à 3 employé·e·s) et ultimement de fin de ses activités.
- 40 Cette expérience témoigne à la fois des avantages d'un partenariat stratégique entre un incubateur de communs et les institutions municipales, qui peut accroître rapidement la portée des initiatives, mais aussi d'une fragilité structurelle en termes de pérennisation et de dépendance envers le financement public. En résumé, Solon est un acteur intermédiaire clé pour la construction d'un écosystème de communs par son rôle d'incubateurs de communs urbains, et elle est la seule organisation ayant développé une expertise explicite des communs à Montréal avec comme objectif de faire de l'accompagnement de projets. Solon est également une des organisations fondatrices de Transition en Commun (TeC).

4.4. TeC : une alliance pour catalyser les partenariats public-commun

- 41 Fondée en novembre 2022, TeC « est une alliance de groupes issus de divers secteurs de la collectivité montréalaise (organisations municipales, gouvernementales, communautaires, citoyennes, universitaires et philanthropiques) qui ont l'ambition d'agir ensemble pour que des solutions majeures et rapides soient mises en œuvre afin de relever les défis écologiques, sociaux, démocratiques et économiques auxquels nous faisons face » (siteweb TeC). Regroupant actuellement plus d'une centaine d'organisations officiellement membres et plus de 200 autres organisations sympathisantes avec lesquelles TeC développent des projets ponctuels, dans le contexte montréalais, TeC est ce qui se rapproche le plus d'un partenariat public-commun. Bien qu'elle ne soit pas encore parvenue à implanter des politiques publiques structurantes, comme par exemple le programme Patrimoine citoyen à Barcelone (Bianchi, 2024), ses accomplissements en seulement deux ans et demi d'existence sont significatifs et certains d'entre eux ont un impact structurant. En effet, comme nous indique un employé en entretien, avoir réussi à « asseoir une alliance », c'est-à-dire mettre en place une structure de gouvernance collective comportant autant de membres issus de milieux très variés, incluant la Ville de Montréal à travers des fonctionnaires mandatés pour travailler sur le projet, est un accomplissement majeur en soi.
- 42 Les trois objectifs de TeC sont les suivants : 1) « Faire émerger, populariser, célébrer et mobiliser autour d'une vision partagée de la transition socio-écologique » ; 2) « se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre la TSÉ, notamment par de nouveaux engagements institutionnels » ; 3) « faciliter l'émergence d'espaces de dialogues et le renforcement d'une culture de collaboration élargie avec la société civile » (site web TeC). En ce sens, un de leurs accomplissements importants est d'avoir mis sur pied une entente sur leur prise de position publique. Par exemple, le Groupe de travail démotorisation a publié une feuille de route sur comment rendre la Ville de Montréal davantage tournée vers le transport collectif, le vélo et les piétons en diminuant le nombre de voitures en circulation. Une telle position peut aller à l'encontre des positions officielles de la Ville. Avoir la possibilité de critiquer publiquement certaines orientations ou politiques publiques municipales au sein d'une alliance de laquelle fait partie la Ville a le potentiel d'influencer plus rapidement les prises de décision.
- 43 Parmi les autres accomplissements importants de TeC, mentionnons la mise en place du Collectif Espace Quartier, un rassemblement d'organisations qui fonctionne au sein de TeC. En outre, ils ont développé l'Espace des solutions, un outil organisationnel pour incuber des solutions à des problèmes locaux reliés à la transition socio-écologique, à la fois spécifiques à chaque quartier, mais qui peuvent faire émerger des solutions conjointes et inspirer d'autres territoires. Des centaines de solutions ont ainsi été pensées, discutées et appliquées, avec des résultats probants.
- 44 La gouvernance et le membrariat sont deux autres éléments importants dans la construction d'un partenariat public-commun. Parmi les 100 membres de TeC, une multitude de secteurs d'activités y sont représentés (groupes féministes, écologistes, en culture, en immigration, communautaires, en économie sociale, innovation sociale⁷, etc.), notamment par le Comité d'orientation (CO) composé de 32 membres actuellement. Depuis novembre 2024, ce comité est tiré au sort, avec un nombre de

places réservé aux fonctionnaires de la Ville de Montréal. TeC fonctionne également avec une Assemblée générale des membres et un Comité exécutif qui ne fait qu'exécuter les grandes décisions prises en AG et raffinées en CO. Toutes les décisions sont prises par consentement. En plus de ces instances, on retrouve également des Collèges, dont certains sont soumis au tirage au sort (vie locale, démocratie, justice sociale, économie, culture, environnement) et composés de groupes citoyens, acteurs de quartiers, acteurs régionaux et nationaux, acteurs du milieu de la recherche, et autres acteurs. Enfin, ils ont également des Collèges non soumis au tirage au sort composés essentiellement d'institutions municipales comme des représentations par arrondissements, l'Office de consultation publique de Montréal, ou encore les Services de développement économique ou de culture de Montréal. Enfin, il y a également les Groupes de travail (ex : démocratie participative, économie en transition, démotorisation) qui sont tous composés par des fonctionnaires de la Ville et des organisations variées (communautaire, réseaux, recherche, économie sociale, etc.). Ces groupes se réunissent régulièrement et formulent des recommandations publiques comme le rapport sur la démocratie montréalaise publié à l'automne 2024 où l'on retrouve neuf propositions pour démocratiser la gouvernance municipale et œuvrer pour la transition socio-écologique. Parmi les propositions, on retrouve un droit de gestion des communs, une assemblée citoyenne du futur, ou encore la création d'instances de prise de décisions collectives en termes de politiques publiques dans chaque arrondissement.

05. Conclusion : vers un écosystème des communs à Montréal ?

45 Nous avons fait ici un bref portrait de trois acteurs intermédiaires ayant joué un rôle stratégique dans l'émergence d'un écosystème des communs à Montréal depuis les années 2010. Pour rappel, les organisations intermédiaires permettent de : 1) traduire des langages hétérogènes au sein d'un vocabulaire commun ; 2) jouer le rôle d'intermédiaire entre les collectifs citoyens, associations et mouvements sociaux, puis les institutions publiques locales ; 3) le tout dans une perspective de co-construction d'ententes institutionnelles permettant de co-produire des services publics de façon durable, notamment par la délégation de la gestion partagée d'infrastructures et de services aux communautés auto-organisées. Ces diverses fonctions sont prises en charge à différents degrés par les trois organisations étudiées dans cet article, soit le TIESS, Solon et Transition en Commun (voir tableau I).

Tableau I : les acteurs intermédiaires à Montréal

Nom	Date de création	Membres	Fonctions
TIESS	2013	Chercheurs, conseillers en transfert	Transfert de connaissances, liaisons, formation, traduction
Solon	2015	Citoyens, entrepreneurs	Création de communs, accompagnements, lobbying
	2022		

Transition en Commun (TeC)		Coop, OBNL, élus, fonctionnaires	Co-construction de politiques publiques, réseautage

- 46 Bien qu'elle soit l'organisation la plus ancienne, le TIESS a commencé à jouer un rôle dans le transfert des connaissances et à la formation liées aux communs depuis 2017. C'est surtout l'organisme Solon a qui a été porteur de cette vision, que ce soit en développant directement des communs urbains (tiers-lieux, mobilité durable, projets citoyens), en tissant des collaborations avec de multiples partenaires, puis en favorisant la mise en place de Transition en Commun. Cette alliance entre une centaine d'organismes de la société civile et les acteurs publics représente une autre étape dans la mise à l'échelle et l'institutionnalisation de cette démarche, bien qu'aucune politique publique concrète n'ait pu encore formaliser une fois pour toute cet écosystème de communs en voie de formation.
- 47 Nous aurions pu ajouter à ce portrait d'autres organisations intermédiaires, comme la Maison de l'innovation sociale (MIS) fondée en 2017, qui réunit à la fois le monde de l'entrepreneuriat social, des partenaires universitaires (HEC Montréal, Concordia) et des fondations philanthropiques (Mirella et Lino Saputo, McConnell). Nous aurions aussi pu aussi parler de l'expérience du Bâtiment 7 qui est un important commun social autogéré dans le quartier Pointe-St-Charles à Montréal (Kruzynski, 2017 ; Lachapelle, 2019), ou encore la Table de concertation communautaire Action-Gardien (Triollet et Bernier, 2016) qui sont des lieux d'action collective, de médiation et de soutien aux initiatives locales. Nous n'avons pas parlé d'autres acteurs intermédiaires comme Hoodstock dans le quartier Montréal-Nord, ni d'innombrables autres entités jouant un rôle clé dans leur milieu. Or, toutes ces organisations font partie de l'alliance TeC, et une cartographie plus détaillée avec des recherches quantitatives permettrait de mieux saisir les ramifications de cet écosystème émergent.
- 48 À travers un examen attentif de l'implantation et de la multiplication de communs à Montréal, en partenariat avec les administrations municipales, un de nos principaux constats est que ce phénomène n'est pas bilatéral et ad hoc. Autrement dit, cela dépasse des ententes à la pièce entre l'administration municipale et des initiatives isolées et repose sur ce que nous appelons un écosystème de communs. Ce dernier renvoie à une concertation d'acteurs, en provenance de milieux et de sphères d'interventions socio-politiques variés, qui articulent ensemble une vision de démocratisation de la gouvernance municipale à travers les communs et mettent en pratique les moyens d'y parvenir.
- 49 Bien que Montréal semble posséder une majorité d'éléments qui composent un écosystème de communs, soit un ensemble complexe d'acteurs collectifs, de ressources partagées, d'organisations et d'institutions publiques en faveur des communs, il n'est pas encore tout à fait possible de parler d'un véritable écosystème de communs, car il manque un liant institutionnel stable pour véritablement articuler tous ces éléments, à savoir des politiques publiques, des règlements municipaux, voire des lois, qui ont explicitement pour objectifs de favoriser l'émergence, la structuration, et la pérennisation de communs.
- 50 D'un point de vue analytique, l'approche méso abordée dans cet article pourrait également offrir un éclairage complémentaire pour étudier les tensions, conflits et compromis sur le plan institutionnel qui pourraient servir à bâtir cet écosystème dans

la durée. Plus encore, dans une optique de « communaliser l'État » (Bianchi, 2023) ou de démocratiser la gouvernance municipale (Bianchi, 2024), il serait primordial de développer une vision politique commune de tous ces acteurs qui vise à décentraliser le pouvoir public vers les mains des citoyens.

- 51 Nous pouvons ici donner l'exemple de la ville de Barcelone, laquelle nous apparaît comme un modèle institutionnel inspirant. En effet, les forces vives de la société civile, des acteurs intermédiaires et des institutions municipales ont réussi à codévelopper des PPC et un écosystème de communs dans la dernière décennie (Durand Folco, 2024). En 2015, Barcelona en Comú, une coalition de mouvements sociaux et de partis politiques, prend le pouvoir avec une idéologie politique principalement inspirée du nouveau municipalisme et des communs (Blanco et al. 2020). Une telle vision commune a convergé pour développer des politiques publiques cohérentes avec l'objectif de démocratiser la gouvernance municipale. Dès sa victoire aux élections, BComú embauche la coopérative de recherche HYDRA lui donnant un mandat de développer une telle politique publique. Sa vision se retrouve dans la politique publique Patrimoine citoyen qui vient structurer différents programmes déjà existants en faveur des communs (Furukawa Marques et Durand Folco 2026 ; Bianchi 2024) en affirmant que cette politique « repose sur la logique selon laquelle le public (propriété municipale) peut devenir commun (propriété citoyenne) par la reconnaissance de sa valeur pour l'usage citoyen, permettant l'exercice collectif des droits, le développement de la citoyenneté et la construction de l'autogouvernement » (Castro Coma et Forné Aguiré, 2021). Une telle vision politique commune, combinée à un pouvoir politique suffisamment fort pour implanter des politiques publiques structurantes, sont absents à Montréal. Bien sûr, il ne s'agit pas ici de développer une analyse comparative rigoureuse entre ces deux municipalités, mais simplement indiquer l'importance d'un alignement entre société civile et pouvoir politique à l'échelle municipale et méso, puis à esquisser des pistes pour des recherches futures sur les conditions de succès de tels écosystèmes de communs.
- 52 Enfin, un dernier élément important est l'existence d'instruments juridiques pour reconnaître et valoriser formellement les expérimentations collectives citoyennes de communs. Par exemple, à Barcelone, il existe la catégorie juridique de « gestion communautaire » qui a été créée sous la demande des communs urbains qui fonctionnent en autogestion, mais qui n'avaient pas de reconnaissance formelle de leur pratique. Cette absence de reconnaissance empêchait la valorisation d'une gestion horizontale par les institutions publiques, voire par l'opinion publique. La création de cette catégorie a permis de distinguer de telles initiatives d'autres organisations qui faisaient également de l'animation socio-culturelle, mais suivant le modèle de l'entreprise privée à but lucratif. Cette distinction s'est accompagnée d'enveloppes de financement réservées aux organisations qui pratiquaient la gestion communautaire, les soustrayant du même coup d'une compétition inégale avec des entreprises privées pour un même financement. Encore une fois, Montréal ne possède pas d'instruments juridiques semblables pour favoriser l'essor de ce type d'initiatives.

BIBLIOGRAPHIE

- Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*. Paris, Presses des Mines.
- Artis, A., Filippi, M., & Petrella, F. (2023). La convention d'identité coopérative : création de compromis sectoriels et territoriaux. Analyse critique. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 34(1).
- Audebrand, L. et al. (2024). Pour un financement à la hauteur de l'urgence climatique et sociale, *Les Affaires*, 22 octobre 2024. Lettre ouverte signée par plus de 100 personnes et organisations de la société civile. En ligne : <https://www.lesaffaires.com/opinions/pour-un-financement-a-la-hauteur-de-lurgence-climatique-et-sociale/>
- Ballon, J. & Celle S. (2023). Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel. *Revue Interventions économiques / Papers in Political Economy*, (69).
- Bauwens, M. & Niaros, V. (2017). *Changing Societies through Urban Commons Transitions*. Berlin : Heinrich Böll Stiftung.
- Bauwens, M., & Pantazis, A. (2018). The ecosystem of commons-based peer production and its transformative dynamics. *The Sociological Review*, 66(2), 302-319.
- Bélanger, P. R., & Lévesque, B. (1992). *Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat. Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 713-747.
- Besançon, E., Celle, S., Chochoy, N., Fontaine, G., Guyon, T., & Martell, Y. (2017). Les écosystèmes territoriaux d'innovation sociale en France. Les apports d'une approche institutionnaliste de l'innovation sociale appliquée aux Pôles territoriaux de coopération économique. Communication dans le cadre du 5^e Colloque international du CRISES. Des émergences à la reconnaissance. Trajectoires d'innovation, Montréal, avril.
- Bianchi, I. (2024). The democratising capacity of new municipalism : beyond direct democracy in public-common partnerships, *Policy & Politics*, 53(1), 1-20.
- Bianchi, I. (2023). The commonification of the public under new municipalism : Commons-state institutions in Naples and Barcelona. *Urban Studies*, 60(11), 2116-2132.
- Bianchi, I., Pera, M., Calvet-Mir, L., Villamayor, S., Ferreri, M., Reguero, N. & Maestre Andrés, S. (2022). Urban commons and the local state : co-production between enhancement and co-optation, *Territory, Politics, Governance*, 12(9), 1333-1352 (early online 2022 ; final 2024).
- Bianchi I (2022) The autonomy of urban commons' reproduction in relation to the local state : between material and decision-making autonomy. *Partecipazione e Conflitto*, 15(2), 370-389
- Billette, A. & Carrier, M. (1995). La régulation socio-identitaire dans le district de la Beauce (Québec). *Géocarrefour*, 70(1), 45-49.
- Björk, F., Hansson, J., Lundborg, D., & Olofsson, L. E. (2014). *An Ecosystem for Social Innovation in Sweden : A strategic research and innovation agenda*. Institute for Educational Sciences, Lund University, Sweden.

- Blanco, I & Gomà, R. (2020). New municipalism. In A. Kobayashi (Ed.) *International Encyclopedia of Human Geography*. Elsevier, 393–398.
- Blanco I, Salazar Y & Bianchi I. (2020). Urban governance and political change under a radical left government : The case of Barcelona. *Journal of Urban Affairs*, 42(1), 18–38.
- Bodet, C., & Lamarche, T. (2020). Des coopératives de travail du XIX^e siècle aux CAE et aux SCIC : les coopératives comme espace méso critique. *Revue internationale de l'économie sociale*, 358, 72–86. <https://doi.org/10.3917/recma.358.0072>
- Borch, C., Kornberger, M. (eds.) (2015). *Urban Commons : Rethinking the City*, London, Routledge.
- Bouchard, M. J. (2011). *L'économie sociale, vecteur d'innovation : l'expérience du Québec*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Bouchard, M. J. (2021). *L'innovation et l'économie sociale au cœur du modèle québécois : Entretiens avec Benoît Lévesque*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Bouchard, M., Fontan, J.-M. & Lévesque, B. (2025). Écosystèmes de l'économie sociale et solidaire : éléments d'une recherche exploratoire. *Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale*, 16(1), 1–23.
- Bourdieu, P. (1982). *Questions de sociologie*, Paris : Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (2002). Pour un savoir engagé. *Le monde diplomatique*, vol. 3, no. 10, 1073.
- Caffentzis, G. (2012). A Tale of Two Conferences : Globalization, the Crisis of Neoliberalism and Question of the Commons. Consulté à l'adresse <https://www.semanticscholar.org/paper/A-Tale-of-Two-Conferences-%3A-Globalization-%2C-the-of-Caffentzis/f7201629bf9739c8045dfd904c7d0e964df487f9>
- Cameron, H. (2012). Social entrepreneurs in the social innovation ecosystem. In *Social innovation : Blurring boundaries to reconfigure markets* (pp. 199–220). London : Palgrave Macmillan UK.
- Carayannis, E. G., Grigoroudis, E., Stamati, D., & Valvi, T. (2019). Social business model innovation : A quadruple/quintuple helix-based social innovation ecosystem. *IEEE Transactions on Engineering Management*, 68(1), 235–248.
- Castro Coma M., Forné Aguirre L. (2021). *Patrimonio Ciudadano. A framework for public-community collaboration*. IDRA Barcelona Urban Research Institute, 44 pages.
- Catala, B., Savall, T., & Chaves-Avila, R. (2023). From entrepreneurial and innovation ecosystems to the social economy ecosystem. *Journal of Business Research*, 163, 113932.
- Chatterton, P. (2016). Building transitions to post-capitalist urban commons. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 41(4), 403–415. <https://doi.org/10.1111/tran.12139>.
- Cohendet, P., Simon, L., & Mehrouachi, C. (2021). From business ecosystems to ecosystems of innovation : the case of the video game industry in Montréal. *Industry and Innovation*, 28(8), 1046–1076.
- Coriat, B., Loizeaux, J., Alix, A. (dir.). (2024). *Les communs de proximité. Origines, caractérisation et perspectives*. Québec, Édition Science et bien commun.
- Corbisiero, F., & Delle Cave, L. (2021). Practices of Re-Appropriation and “Liberation” of Urban Commons : The Case of Naples. *Italian Sociological Review*, 11(3), 781–806. <https://doi.org/10.13136/isr.v11i3.491>
- Corbisiero, F. (2021). Practices of Re-Appropriation and “Liberation” of Urban Commons : The Case of Naples. *Italian Sociological Review*, 11(3), 781–806. <https://doi.org/10.13136/isr.v11i3.491>

- Delpeuch, T. (2016). L'innovation institutionnelle : une entreprise politique à base d'emprunts extérieurs, *Quaderni*, 91, 61-77.
- Devrime, L. & Ouvrard, P. (2015). Acteurs intermédiaires de la mobilisation territoriale : les enseignements des démarches de prospective-action. *Lien social et Politiques*, 73, 73-93.
- Demoustier, D., & Itçaina, X. (2022). L'économie sociale et solidaire comme écosystème territorial d'intermédiation : le cas du PTCE Sud Aquitaine. *Formation emploi*, 157(1), 27-52.
- Durand Folco, J., Marie-Soleil L'Allier, René Audet, R., Laura Espiau Garner, Bertrand Fouss, Dan Furukawa Marques, Éline Gauthier, Nadim Tadjine, Jonathan Veillette, Camille Butzbach, C. (2019). Les communs urbains. Regards croisés sur Montréal et Barcelone. Centre international de transfert d'innovations et de connaissances sur l'économie sociale et solidaire (CITIES).
- Durand Folco, J. (2020). L'innovation sociale comme champ de bataille, Carnets du CRITS, no. 3, mai. Disponible en ligne : <https://innovationsocialeusp.ca/crits/blogue/linnovation-sociale-comme-champ-de-bataille>
- Durand Folco, J. (2024). Transformer la ville par les partenariats public-commun : un portrait du modèle de Barcelone dans Marie Cornu, Yaëll Emerick (dir.). *Les communs urbains saisis par le droit*, Paris : Mare et Martin, pp. 181-200.
- El Bajnoui, A., Garriga, M., Nardi, J., L'Allier, MS., Sultan, F., Prado, R. (2022). Boîte à outils pour faire écosystèmes de communs, Remix the Commons, En ligne : https://wiki.remixthecommons.org/index.php/Boite_%C3%A0_outils_pour_faire_Ecosyst%C3%A8me_des_communs
- Elias-Pinsonnault, S., & Durand Folco, J. (2021). Les budgets participatifs : cœur du renouveau démocratique à Montréal ?, dans Jonathan Durand Folco (dir.). *Montréal en chantier. Les défis d'une métropole au XXI^e siècle*, Montréal, Écosociété, p. 171-188.
- Euler, J. (2018). Conceptualizing the commons : Moving beyond the goods-based definition by introducing the social practices of commoning as vital determinant. *Ecological Economics*, 143, 10-16. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2017.06.020>
- Favreau, L. (2003). Économie sociale et développement régional (1990-2000) : des pratiques et des politiques publiques croisées ? Série développement régional numéro 4. http://w3.uqo.ca/crdc/00_fichiers/publications/cahiers/dev4.pdf
- Fligstein, N. & McAdam, D. (2011). Toward a theory of strategic action fields. *Sociological Theory*, 29(1), 1-26.
- Fligstein, N. & McAdam, D. (2012). *A theory of fields*. Oxford : Oxford University Press.
- Federici, S. (2019). *Re-enchanting the World. Feminism And the Politics of the Commons*, London, PM Press.
- Fontan, J.M. & Lévesque, B. (2023). The Institutional Ecosystem. In Ilcheong Yi et al. (dir.) *Encyclopedia of the Social and Solidarity Economy*. Edward Elgar Publishing Ltd, pp. 443-451.
- Fontan, J. M. (1988). Le développement économique communautaire à Montréal. *Possibles*, 12(2), 183-200.
- Foster, S. R., Iaione C. (2019). Ostrom in the city Design principles and practices for the urban commons. in Hudson, B., Rosenbloom, J., Cole, D. (eds.). *Routledge Handbook of the Study of the Commons*, New York : Routledge, 235-255.
- Furukawa Marques, D. & Durand Folco, J. (2023). Omnia sunt communia : un état des lieux des communs au Québec. *Recherches sociographiques*, 64(1), 7-27.

- Furukawa Marques, D. & Durand Folco, J. (2026). Vers un écosystème des communs ? Le rôle des acteurs intermédiaires dans l'émergence des partenariats public-communs à Barcelone, dans Furukawa Marques, D. (dir.), *Politique des communs. Expérimenter, transformer, instituer*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gabriel-Chouinard, C., Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (2023). Résultats 2021-2022 de l'évaluation du programme Montréal en commun, *Praxis*, En ligne : <https://praxis.encommun.io/n/C1xzva1dzyDdE84frH8qC5iaAdY/>
- Gélinas, J., Lavoie-Moore, M., de Grosbois, P. (2021). Repenser le développement économique de Montréal, dans Durand Folco, J. (dir.), *Montréal en chantier. Les défis d'une métropole pour le XXI^e siècle*, Montréal, Écosociété, 113-129.
- Gislain, J.-J. (2017). Futurité, la temporalité économique chez J. R. Commons. *Oeconomia*, 7(2) : 239-270.
- Gruet, É., L'Allier, M.S., Sorin, V., Vergier, C. (2019). Les communs et la ville. Synthèse des ateliers d'échange, Territoires innovants en économie sociale et solidaire. En ligne : https://tiess.ca/medias/documents/TIESS-COMM-projet-Communs_ateliers_echanges_final.pdf
- Gu, Y., Hu, L., Zhang, H., & Hou, C. (2021). Innovation ecosystem research : Emerging trends and future research. *Sustainability*, 13(20), 11458.
- Hassenteufel, P. (2011). *Les acteurs intermédiaires des politiques publiques. Sociologie politique : l'action publique*. Paris, Armand Colin, pp. 213-242.
- Haug, N. (2024). Actor roles in co-production—Introducing intermediaries : Findings from a systematic literature review. *Public Administration*, 102(3), 1069-1094.
- Hernberg, H., & Hyysalo, S. (2024). Modes of intermediation : How intermediaries engage in advancing local bottom-up experimentation. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 51, 100849.
- Hess, C. & Ostrom, E. (2007). *Understanding Knowledge as a Commons : From Theory to Practice*. Boston, MIT Press.
- Howaldt, J., Kaletka, C., & Schröder, A. (2016). Social entrepreneurs : Important actors within an ecosystem of social innovation. *European Public & Social Innovation Review*, 1(2) : 95-109.
- Hwang, V. (2014). The next big business buzzword : Ecosystem ? *Forbes*, April 16. <http://www.forbes.com/sites/victorhwang/2014/04/16/the-next-big-business-buzzword-ecosystem/>
- Joly, A., Barmeyer, C., & Wilhelm, M. (2021). Écosystèmes urbains : innovation ou créativité ? Aperçu comparatif de Montréal et Munich. *Management international*, 25, 101-121.
- Juan, M. (2018). Les communs urbains à Barcelone : Vers une réinvention de la gouvernance territoriale ? *Espaces et sociétés*, 175(4), 35-49.
- Kanda, W., Hjelm, O., Clausen, J., & Bienkowska, D. (2018). Roles of intermediaries in supporting eco-innovation. *Journal of cleaner production*, 205, 1006-1016.
- Kahui, V., & Cullinane, A. (2019). The ecosystem commons. *New Zealand Journal of Ecology*, 43(3), 1-5.
- Khomsy, M. R. (2016). The smart city ecosystem as an innovation model : lessons from Montreal. *Technology Innovation Management Review*, 11(6), 26-31.

- Kivimaa, P., Boon, W., Hyysalo, S., & Klerkx, L. (2019). Towards a typology of intermediaries in sustainability transitions : A systematic review and a research agenda. *Research policy*, 48(4), 1062-1075.
- Klein, J. L., Fontan, J. M., Harrisson, D., & Lévesque, B. (2010). L'innovation sociale dans le contexte du « modèle québécois » : acteurs, composantes et principaux défis. *Nous*, 23(3), 235-246.
- Klein, J. L. (2011). Économie sociale et territoire en contexte de mondialisation. Le développement par l'initiative locale. *Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques*, 175-194.
- Kruzynski, A. (2017). L'autonomie collective en action : Du Centre Social Autogéré de Pointe-Saint-Charles au Bâtiment 7 1. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 139-158.
- Lachapelle, M. D. (2019). *Espaces d'autonomie et structures de contraintes : La mise en œuvre du projet Bâtiment 7 à Montréal. Au-delà du cynisme, réinventer l'avenir des communautés*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi.
- L'Allier, M.S. (2021). L'économie des communs à Montréal, dans Durand Folco, J. (dir.). *Montréal en chantier : les défis d'une métropole au XXI^e siècle*, Montréal : Écosociété.
- L'Allier, M.S. & Raymond, S. (2022). Cultiver les communs : De l'Europe au Québec. À bâbord, no. 93. Automne.
- Lamarche, T., Grouiez, P., Nieddu, M., Chanteau, J. P., Labrousse, A., Michel, S., & Vercueil, J. (2020). Saisir les processus méso : une approche régulationniste. *Économie appliquée : archives de l'Institut de science économique appliquée*, (1), 13-49.
- Lamarche, T., & Richez-Battesti, N. (2023). Produire est politique : Les coopératives, levier de transformation. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 34 | 1er semestre.
- Lavallée, A. (2016). Jean Doré et le RCM, quel bilan ?. *Bulletin d'histoire politique*, 25(1), 151-166.
- Lelubre, M. (2013). La posture du chercheur, un engagement individuel et sociétal. *Recherches qualitatives*, 14, 15-28.
- Lévesque, B. (2023). Vers un Grand sommet pas comme les autres. *Les Cahiers du CRISES, collection études théoriques et méthodologiques*, 32 pages.
- Lévesque, B. (2016). Économie sociale et solidaire et entrepreneur social : vers quels nouveaux écosystèmes ?. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, (54).
- Lévesque, B. (1999). Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement. CRISES, Université du Québec à Montréal.
- Mayer, M. (2013). First world urban activism : Beyond austerity urbanism and creative city politics. *City*, 17(1), 5-19.
- Magalhaes, T., Camus, A., Andion, C., & Tello-Rozas, S. (2020). Laboratoires vivants en innovation sociale et coconstruction des connaissances dans les villes : les cas du TIESS (Montréal) et de l'OBISF (Florianoópolis). *Revue Organisations & territoires*, 29(2), 1-13.
- Mendell, M., Neamtan, N., & Yi, H. (2020). Les politiques publiques en faveur de l'économie sociale et solidaire dans la Ville de Montréal (No. 2020-4F). UNRISD Working Paper.
- Méndez de Andés Ana, Hamou David et Aparicio Marco (dir.) (2020). *Códigos comunes urbanos : herramientas para el devenir-común de las ciudades*. Barcelona : Icaria Editorial.
- Nadou, F., et Pecqueur, B. (2020). Pour une socioéconomie de l'intermédiation territoriale Une approche conceptuelle. *Géographie, économie, société*, 22(3), 245-263.

- Neal, J. W., Neal, Z. P., & Brutzman, B. (2022). Defining brokers, intermediaries, and boundary spanners : a systematic review. *Evidence & Policy*, 18(1), 7-24.
- Oldenburg, R. (1989). *The Great Good Place : Cafés, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*. Paragon House.
- Ostrom, E. (1990) *Governing the Commons*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Pacala, S. W., & Kinzig, A. P. (2002). Introduction to theory and the common ecosystem model. In A. P. Kinzig, S. W. Pacala, & D. Tilman (Eds.), *Functional consequences of biodiversity : Empirical progress and theoretical extensions* (pp. 169–174). Princeton University Press.
- Pera, M., & Bussu, S. (2024). Towards democratisation of public administration : Public-commons partnerships in Barcelona. *International Journal of the Commons*, 18(1). <https://doi.org/10.5334/ijc.1385>
- Richez-Battesti, N., Petrella, F. et Vallade, D. (2012). L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? *Innovations*, 38(2), 15-36.
- Richez-Battesti, N., Itçaina, X, Fraise, L. (2025). Portée et limites de l'analyse écosystémique des dynamiques territoriales de l'ESS. Le cas des Pôles territoriaux de coopération économique en France. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research / Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale*, 16(1), 1-21.
- Roth, L., Russell, B., & Thompson, M. (2023). Politicising proximity : Radical municipalism as a strategy in crisis. *Urban Studies*, 60(11), 2009-2035.
- Rousselière, D., & Bouchard, M. J. (2010). *Cité créative et économie sociale culturelle : Étude de cas de Montréal*. Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques et méthodologiques No. ET1007,
- Roy, S. (2014). L'étude de cas. In Gauthier, B. (dir.). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 199-225.
- Russell, B., Milburn, K. & Heron, K. (2022). Strategies for a new municipalism : public-common partnerships against the new enclosures, *Urban Studies*, 60(11) : 2133–57.
- Russell, B. & Milburn, K. (2018). What can an institution do ? Towards Public-Common partnerships and a new common-sense. *Renewal*, 26(4), 45-55.
- Salathé-Beaulieu, G., Grandchamp, C., Plamondon, M. & Gabriel-Chouinard, C. (2023). Évaluation du programme Montréal en commun. Rapport d'évaluation 2022-2023. TIESS, Dynamo, 18 juillet. En ligne : https://praxis.encommun.io/media/notes/note_12502/rapport-devaluation-montreal-en-commun-2022-20234083.pdf
- Sénécal, G., Cloutier, G., & Herjean, P. (2008). Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des Tables de concertation de quartier à Montréal. *Cahiers de géographie du Québec*, 52(146), 191-214.
- Storper, M. (1997). *The Regional world : Territorial Development in a Global economy*. New York, Guilford Press.
- Tremblay, D., Klein, J., Ben Hassen, T. et Dossou-Yovo, A. (2012). Les acteurs intermédiaires dans le développement de l'innovation : une comparaison intersectorielle dans la région de Montréal. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (3), 431-454.
- Triollet, K., & Bernier, J. (2016). Appropriation citoyenne de l'aménagement urbain à Pointe-Saint-Charles, Montréal. *Les Politiques Sociales*, 12(1), 89-102.

Vaillancourt, Y., & Favreau, L. (2001). Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale*, (281), 69-83.

Vesco, A. & Busso, S. (2024). What is "Political" in Commons-Public Partnership ? The Italian Cases of Bologna and Naples. *International Journal of the Commons*, 18(1), 246-259.

Yagoubi, A., & Tremblay, D. G. (2017). L'innovation numérique et technologique dans le secteur vêtement-mode : les politiques publiques en soutien à la création d'un écosystème d'affaires intersectoriel. *Innovations*, 53(2), 153-193.

Waridel, L. (2018). La pertinence des communs, *Le Devoir*, 20 septembre 2018.

NOTES

1. Solon a malheureusement dû mettre fin à ses activités au printemps 2025, faute de financements nécessaires à sa pérennisation.
2. Cet article prolonge des travaux antérieurs comparant des initiatives locales et municipales inspirées par le paradigme des communs au Québec, à Montréal et à Barcelone (Durand Folco et al., 2019 ; Furukawa Marques et Durand Folco, 2023).
3. Comme il en existe par exemple à Barcelone (Bianchi, 2024).
4. Dan Furukawa Marques est membre, à titre de chercheur reconnu pour son expertise, d'un comité de TeC nommé Démocratie participative et gouvernance depuis l'automne 2023. Il a également contribué à la rédaction d'un rapport sur la démocratie montréalaise accessible à l'adresse suivante : <https://transitionencommun.org/nouveau-rapport-sur-la-democratie-montrealaise-du-groupe-dpg/>. L'enquête de terrain réalisée par Dan Furukawa Marques a été rendue possible grâce à une subvention FRQ-SC Relève professorale dont les principales études de cas sont TeC et Solon.
5. Fontan et Lévesque (2023), l'entendent au niveau institutionnel, rassemblant les acteurs, infrastructures, normes et politiques publiques nécessaires pour soutenir et pérenniser l'ESS. Il opère à l'intersection de la société civile, des pouvoirs publics et des organisations de soutien, et des organisations intermédiaires et des centres de recherche ou de transfert qui agissent comme liaison, fournissant connaissances, outils et soutien institutionnel.
6. Un tiers-lieu est un lieu social informel situé en dehors de la maison (premier lieu) et du travail (deuxième lieu), qui favorise les rassemblements volontaires, réguliers et sans contrainte (voir par exemple Oldenburgh, 1989).
7. Une fois que tous les groupes intéressés à se joindre à TeC sont devenus officiellement membres, le comité d'orientation vérifie qu'il existe une diversité représentative de tous les secteurs d'activités qui œuvrent à la transition socio-écologique. Si des secteurs importants sont absents, ils organisent des campagnes de mobilisation afin de recruter des organisations des secteurs absents.

RÉSUMÉS

Cet article analyse la construction d'un écosystème des communs à Montréal pour démocratiser la gouvernance municipale. À partir d'une enquête qualitative (observation participante,

documentation), il articule une approche méso, inspirée des communs et du municipalisme, pour comprendre comment des acteurs intermédiaires traduisent les revendications citoyennes en arrangements institutionnels. Trois organisations sont au cœur de l'étude : le TIESS (transfert et outillage), Solon (incubation de projets et tiers-lieux) et Transition en Commun (partenariat public-commun et espaces de décision). Leurs interactions avec le gouvernement municipal favorisent l'émergence, la consolidation et la pérennisation de communs urbains, bien que des freins subsistent : absence de politique municipale structurante, instruments juridiques limités et risques de cooptation. L'article montre que des politiques dédiées et des instances reconnues de gestion communautaire sont nécessaires pour faire système et ancrer durablement et démocratiquement la participation citoyenne locale.

This article examines the development of a commons ecosystem in Montreal aimed at democratizing municipal governance. Drawing on qualitative research (participant observation, document analysis), it adopts a meso-level approach inspired by commons theory and municipalism to understand how intermediary actors translate citizen demands into institutional arrangements. Three organizations are central to the study : TIESS (knowledge transfer and tools), Solon (project incubation and third places), and Transition en Commun (public-commons partnerships and decision-making spaces). Their interactions with the municipal government foster the emergence, consolidation, and sustainability of urban commons, though key obstacles remain : the absence of a structuring municipal policy, limited legal instruments, and risks of co-optation. The article argues that dedicated policies and formally recognized community management mechanisms are needed to create a coherent system and anchor citizen participation in lasting and democratic decision-making.

INDEX

Keywords : commons ecosystem, urban commons, intermediary actors, public-commons partnerships, municipal governance, Montreal

Mots-clés : écosystème des communs, communs urbains, acteurs intermédiaires, partenariats public-communs, gouvernance municipale, Montréal

AUTEURS

DAN FURUKAWA MARQUES

 **IDREF :** <https://idref.fr/256705771>

 **VIAF :** <http://viaf.org/viaf/217162842102973040019>

Université Laval

JONATHAN DURAND FOLCO

 **IDREF :** <https://idref.fr/204372828>

 **VIAF :** <http://viaf.org/viaf/313282782>

Université Saint-Paul

Pour une approche processuelle de la futurité dans les espaces méso-critiques – analyse du cadrage de l’alimentaire alternatif lyonnais

Toward a Processual Approach to Futurity in Meso-Critical Spaces: Framing Alternative Food Practices in Lyon

Emilie Lanciano et Severine Saleilles

01. Introduction

- 1 A partir des années 2000, principalement dans les pays du Nord développés, les critiques du système agro-industriel et de ses dérives se sont accompagnées, d’une forte effervescence entrepreneuriale et citoyenne dans l’économie sociale et solidaire (Lanciano et Saleilles, 2010 ; Le Velly, 2017). À leur émergence, ces initiatives ont souvent constitué des niches d’innovation radicale (Lefèvre et Audet, 2016), portées par des acteurs situant leurs actions à mi-chemin entre militantisme et entrepreneuriat (Lanciano, 2019). Multipliées et fortement ancrées territorialement, elles s’articulent fréquemment entre elles et peuvent être appréhendées comme des systèmes alimentaires alternatifs, porteurs d’une promesse de différence (Le Velly, 2017). Bien qu’ils conservent souvent un caractère de niche, ces systèmes alimentaires alternatifs relèvent désormais d’un phénomène mondial et interconnecté. Selon Sage et al. (2021), cette seconde génération, qui se développe à partir de 2010-2015, se caractérise, en effet, par une conscience accrue de la nécessité d’inter-coopération et de structuration.
- 2 Dans ce contexte, il revient aux sciences sociales d’analyser la nature multidimensionnelle de ces initiatives, en tenant compte des contextes dans lesquels elles s’inscrivent, des réseaux qu’elles construisent et des difficultés qu’elles rencontrent. Pour considérer cette question du passage d’initiatives localisées à des changements plus structurels, la théorie contemporaine de la régulation propose de se

situer à un niveau méso-économique, en deçà du macro et au-delà du micro (Ballon et Celle, 2023). Le niveau méso permet de rendre compte des conditions qui assurent une certaine régularité des formes capitalistes dans le temps.

- 3 Particulièrement, la notion d'espaces méso-critiques proposée par Bodet et Lamarche (2020) permet d'introduire des voies de différenciation et de dislocation de ces régularités et d'appréhender la capacité d'acteurs à façonner des critiques en acte du capitalisme et à réaliser des expérimentations organisationnelles et économiques (Ballon et Celle, 2023). À la croisée des mondes agricoles, associatifs, marchands et militants, un système alimentaire alternatif constitue un niveau d'organisation où s'expérimentent et se négocient des formes de contestation du régime agro-industriel dominant. Cet espace méso est porteur d'une capacité critique : il agrège des acteurs hétérogènes, met en circulation des normes alternatives (justice alimentaire, agroécologie, relocalisation, démocratie économique) et rend visibles les tensions entre logiques marchandes, logiques militantes et impératifs écologiques.
- 4 Parmi les différents canaux de différenciation des espaces méso, la futurité fait référence aux représentations du futur que portent les personnes et les organisations, aux conceptions de l'avenir du processus productif et aux rôles qu'ils pourront y jouer (Lamarche et al., 2021). Ce canal de différenciation introduit les dimensions cognitives et discursives dans la construction des alternatives et rejoint le concept de cadre, développé au départ par Goffman (1986), et particulièrement mobilisé dans l'analyse des mouvements sociaux et les théories néo-institutionnelles en théorie des organisations.
- 5 Notre contribution s'inscrit donc dans les pas de l'approche méso-économique et de l'analyse des espaces méso-critiques mais en adoptant une perspective en termes de cadrage (Goffman, 1986, Snow et al., 1986, Feront et Bertels, 2019). Le rapprochement entre ces deux perspectives nous semble très fécond théoriquement, notamment quand il s'agit de considérer les processus de construction de ces espaces et les dynamiques organisationnelles et stratégiques associées.
- 6 Dans cet article, nous portons tout particulièrement notre attention aux modalités par lesquelles la futurité se construit dans le temps et au gré des relations entre acteurs. En effet, la construction d'une futurité commune dans les espaces méso-critiques est cruciale: comme soulignée dans l'approche régulationniste, elle constitue un canal de différenciation, fournit un cadre et une frontière à l'espace des expérimentations, mais également permet la mobilisation collective au sein de l'espace. Pourtant, peu d'études empiriques traitent de la façon dont cette futurité se construit au sein des espaces méso-critiques. En effet, loin de constituer une donnée, la futurité fait l'objet de discussions voire d'affrontements au sein de l'espace et dans ses rapports avec l'environnement. Elle est ainsi susceptible d'évoluer au gré de la participation des acteurs, menaçant la diversité des formes de contestation du marché et des innovations sociales.
- 7 Les travaux sur les dimensions cognitives et discursives des champs organisationnels (Feront et Bertels, 2019) permettent à cet égard de saisir cette dimension processuelle. La notion de cadrage relève ainsi d'un travail de construction qui revêt des dimensions stratégiques et organisationnelles, susceptibles d'affecter le potentiel de transformation sociale et de produire un isomorphisme (DiMaggio et Powell, 1983). Dès lors, comment se construit et évolue la futurité dans un espace mésocritique ? Quels sont les effets de ce processus de cadrage sur les frontières de l'espace et sa dimension

alternative ? Dans quelles mesures la nature du cadre de la futurité affecte-t-elle la dimension critique de ces espaces méso ?

- 8 Pour traiter ces questions, nous analysons le cas de l'émergence et la construction d'un espace méso-critique de l'alimentaire alternatif à Lyon dont nous analysons le processus de cadrage de la futurité en mettant en lumière les tensions. Les données ont été collectées sur une longue période de 2008 à 2025 et permettent de tracer l'histoire de cet espace méso-critique et de relever les différentes dynamiques mobilisées. La longue période d'observation explique la diversité des sources de données (entretiens semi-directifs, observations de réunions et événements, consultations de données secondaires, etc.). Les démarches étudiées sont variées, initiées par des acteurs de l'ESS et/ou des acteurs publics.
- 9 Dans un premier temps, nous montrons dans quelle mesure le cadrage peut être une grille d'analyse pertinente pour saisir la construction de la futurité au sein des espaces méso-critiques. Puis, nous exposons les résultats de notre analyse longitudinale du processus de cadrage d'un espace méso-critique de l'alimentaire lyonnais. Enfin, nous formulons des propositions de recherche à propos de la pluralité des futurités pour maintenir l'alternativité des espaces méso-critiques.

02. Les enjeux de cadrage de la futurité dans la structuration des espaces méso-critiques

- 10 Au-delà des interactions entre les membres, l'existence d'un espace méso-critique repose sur une certaine problématisation du monde, des valeurs et objectifs communs. Observer sa construction nécessite donc d'observer la façon dont se conçoivent, s'ordonnent voire s'affrontent des représentations et des croyances.
- 11 Dans cette première partie, nous montrons en quoi le cadrage constitue une dimension structurante pour rendre compte des efforts d'acteurs qui entendent déstabiliser des institutions existantes et créer de nouvelles alternatives. Nous exposons la pertinence de cette grille d'analyse, ainsi que notre choix de s'intéresser aux cadres diagnostiques et pronostiques, ainsi qu'au dilemme de l'ambiguïté et de la cohérence.

2.1 Saisir les dimensions cognitives d'un espace méso-critique : futurité, imaginaire, cadre

- 12 Dans cet article, nous proposons d'analyser la dimension cognitive qui constitue à la fois un moment crucial dans l'émergence d'un espace méso-critique mais également une dimension structurante pour rendre compte des efforts d'acteurs qui entendent déstabiliser des institutions existantes et créer de nouvelles alternatives. Plusieurs approches existent pour saisir ces dimensions cognitives dans la construction d'un espace méso-critique.
- 13 Dans les approches régulationnistes, ces dimensions cognitives sont présentes à travers le canal de différenciation que les auteurs et autrices nomment la futurité : celle-ci réfère « *aux représentations du futur que portent personnes et organisations, il soutient la formation de patrimoines collectifs* » (Lamarche et al., 2021, p. 21). Si les espaces méso-critiques sont des marges instituant, c'est parce qu'ils tentent, en marge des modes de régulation dominants, à produire de nouvelles règles ou conventions. Ils

représentent certes des critiques qui prennent la forme d'actes mais qui s'appuient également sur des représentations du futur désirable, elle-même susceptibles de se transformer par l'action. De fait, reprenant Commons (1931), la futurité décrit le « processus par lequel l'engagement dans des visées stratégiques, confronté à l'inertie du réel et des institutions et plus encore aux rapports sociaux antagonistes qu'il rencontre, institue les conditions de l'activité. » (Lamarche et al., 2021, p. 26).

- 14 Dans une perspective proche, et partant des fondements de Castoriadis (1975), des travaux en sciences de gestion s'intéressent au pouvoir de l'imaginaire social « radical » dans la formulation de nouvelles alternatives face aux grands enjeux sociétaux actuels (Augustine et al., 2019 ; Dey et Mason, 2018 ; Roux-Rosier et al., 2018 ; Gümüşay et Reinecke, 2022; Michel, 2024). Défini comme les systèmes de symboles et de significations qui influencent les systèmes économiques et sociaux (Roux-Rosier et al., 2018), l'imaginaire social constitue une 'boîte à outils culturels' - un ensemble de catégories et de concepts idéaux qui guident notre réflexion et nos actions (Dey et Mason, 2018, p. 87). A cet égard, l'imaginaire social facilite l'émergence de nouvelles pratiques collectives en imaginant des alternatives aux normes établies (Roux-Rosier et al., 2018). Ainsi, l'étude de Roux-Rosier et al. (2018) met en lumière le rôle crucial de l'imaginaire associé à la permaculture dans la transformation des pratiques agricoles. La permaculture, qui intègre l'interaction harmonieuse entre entités humaines et non humaines, repose sur une pluralité d'imaginaires qui soutiennent et nourrissent l'émergence de nouvelles pratiques variées, façonnant ainsi une relation innovante avec la nature.
- 15 Dans notre enquête, nous nous appuyons plutôt sur le concept de cadre (*frame*), développé par Goffman (1986) et devenu ensuite un concept d'analyse classique dans l'analyse stratégique et cognitive des mouvements sociaux. Chez Goffman, les cadres sont les principes organisateurs de l'expérience qui permettent aux individus et aux organisations d'identifier, de donner sens et de s'ajuster aux différentes situations qu'ils rencontrent dans le cours de leur existence quotidienne (Goffman, 1986). Par cadrage, nous entendons le processus par lequel les acteurs construisent leur définition de la réalité sociale et politique et donnent un sens à leurs actions (Snow et al., 1986). L'activité de cadrage génère des cadres, définis comme des instruments cognitifs qui permettent de donner un sens à la réalité extérieure (Snow et Benford, 1992). Il s'agit de schémas d'interprétation qui permettent aux individus de « localiser, percevoir, identifier et étiqueter » les événements qui se produisent dans leur espace de vie et dans le monde en général (Snow et al., 1986 : 464). Ce sont des ensembles interprétatifs qui expliquent une série de problèmes en termes relativement restreints, en mettant en évidence certaines questions et en ignorant d'autres (Noakes et Johnston, 2005).
- 16 Proche des concepts de futurité ou d'imaginaire radical, le concept de cadre nous semble utile en ce qu'il est distingué en trois types. Les cadres diagnostiques permettent de convertir un phénomène en problème social et, potentiellement, en objet d'action collective (Snow et al., 1986). Le cadrage pronostique implique la suggestion de développements futurs qui pourraient résoudre les problèmes identifiés. Les cadres motivationnels sont nécessaires pour produire les motivations et les incitations à l'action.
- 17 A propos du mouvement altermondialiste au début des années 2000, Pleyers (2010) montre que le mouvement est structuré autour d'un "*diagnostic frame*" qui critique la mondialisation néolibérale, perçue comme une cause d'inégalités économiques et

environnementales. Le "*prognostic frame*" met en avant des alternatives comme la justice sociale, le commerce équitable et la régulation des marchés financiers. Le "*motivational frame*" repose sur des mobilisations comme les manifestations anti-G8/G20 et les forums sociaux mondiaux.

- 18 Dans cet article, nous nous intéressons particulièrement aux cadres diagnostiques et pronostiques qui saisissent les liens qui se construisent entre les organisations et leur environnement, sans considérer le cadre motivationnel qui concerne l'articulation entre des motivations des personnes qui s'engagent et l'organisation, et sort donc de notre champ d'analyse.

Tableau 1. Types de cadres

Type de cadre	Définition	Articulation entre l'organisation et...
Cadres diagnostiques	Reconnaissance de certains événements comme des problèmes sociaux	...l'environnement
Cadres pronostiques	Stratégies possibles pour les résoudre	
Cadres motivationnels	Motivations pour agir sur la base de ces connaissances	... les personnes qui s'engagent

- 19 Les cadres ne sont pas statiques, que ce soit au sein d'un même mouvement social ou d'un même processus de mobilisation. Au contraire, ils s'inscrivent dans un espace multi-acteurs et font l'objet de négociations continues entre les acteurs. Le cadrage est alors un processus dynamique qui entre en tension avec l'environnement mais également avec les acteurs qui composent le mouvement. Ainsi, Revers et Chateauraynaud (2020) analysent comment le cadrage est un processus dynamique et conflictuel où différents acteurs (médias, militants, institutions) luttent pour imposer leur propre interprétation des enjeux politiques.
- 20 De fait, le cadre se transforme au cours des étapes successives du cycle de vie du champ, de la structuration et de la maturation : le cadre ne reste pas figé, il est modifié au gré des différentes stratégies d'alignements en réponse aux événements et changements de situation. Sikavica et Pozner (2013) montrent ainsi que l'émergence et la structuration du champ des bières artisanales aux USA se sont réalisées non seulement par la construction d'un cadre commun fort, malgré la diversité des acteurs qui y participaient, mais également par la capacité de ses acteurs à faire évoluer ce cadre en fonction des situations stratégiques. Ainsi, face à l'augmentation rapide du nombre d'acteurs entrant dans le champ, certaines microbrasseries ont réorienté leur cadrage en valorisant l'expérimentation et l'innovation stylistique (bières acides, houblonnages extrêmes), pour se distinguer dans un espace devenu plus dense et concurrentiel ; d'autres se sont orientées vers l'authenticité, la qualité et l'ancrage local. (Pozner et al., 2021). Comparant le champ des bières artisanales à celui de l'agriculture biologique, ces auteures expliquent justement que la défaillance du champ de l'agriculture biologique et l'échec de sa stratégie de partition s'expliquent par l'incapacité des acteurs à

construire et à faire évoluer leur cadre commun. Dès lors, le pouvoir mobilisateur du cadre mérite d'être questionné.

2.2 Le pouvoir mobilisateur du cadre : le dilemme de l'ambiguïté et de la cohérence

- 21 La plupart des travaux mobilisant le concept de cadre s'inscrivent plutôt dans une démarche fonctionnaliste : la nature du cadre intervient directement dans les facteurs qui expliquent la réussite du mouvement. En effet, le pouvoir mobilisateur du cadre dans l'émergence d'un mouvement est directement associé à sa nature et à la façon dont il est perçu par les acteurs. Certains travaux différencient les cadres selon leur caractère identitaire ou oppositionnel (Caiani, 2023) notamment pour caractériser les stratégies radicales. Pour comprendre les démarches expérimentales et alternatives, il nous semble pertinent de différencier un cadre selon son caractère ambigu ou cohérent.
- 22 Tout d'abord, le travail sur le cadre est un travail stratégique dans la mesure où il s'agit de définir un cadre qui soit cohérent avec son environnement. Par environnement, nous entendons ici les attentes institutionnelles, réglementaires, professionnelles ou économiques pertinentes, auxquelles les acteurs doivent se référer pour être compris et légitimes, sans pour autant renoncer à leur visée critique. Un cadre cohérent et partagé rend l'espace méso intelligible et désirable aux yeux des parties prenantes publiques et privées (Acquier et al., 2017), et permet de dépasser le stade émergent, qui voit coexister plusieurs « proto-institutions » (Lawrence et al., 2002) issues de problématiques diverses. Ainsi, la capacité mobilisatrice d'un cadre serait d'autant plus grande que celui-ci est cohérent.
- 23 Par contre, un cadre cohérent peut amener à une certaine homogénéisation des pratiques des organisations et finalement produire de l'isomorphisme (DiMaggio et Powell, 1983). La diversité des formes de contestation du marché et des innovations sociales que ces acteurs ont développées lors de leurs expériences entrepreneuriales singulières peut s'en trouver réduite. En ce sens, un cadre cohérent stabilise certains futurs possibles mais peut limiter la capacité des acteurs à produire de l'alternativité et à exercer une critique en acte.
- 24 De façon différente, un cadre ambigu peut apporter la souplesse nécessaire à l'agrégation d'acteurs aux valeurs proches mais différentes. Toutefois, il est susceptible d'une multiplicité d'interprétation, et donc source de divergences difficilement compatibles avec une dynamique collective. Ainsi, il peut aboutir à multiplier les controverses et incompréhensions liées aux promesses de l'espace méso-critique et à remettre en question son unité (Acquier et al., 2017). Cependant, cette ambiguïté offre également des marges de manœuvre pour expérimenter de nouveaux futurs et produire des alternatives aux pratiques dominantes, illustrant pleinement la dimension de futurité caractéristique des espaces méso-critiques.
- 25 Ainsi, la nature du cadre – cohérent versus ambigu – peut dépendre du stade de construction du de l'espace méso-critique. En effet, la coexistence de plusieurs cadres est caractéristique de l'émergence. Elle offre aux acteurs du champ de multiples registres de légitimation et des perspectives d'hybridation et invite les acteurs à créer des espaces de confrontations et de débats plutôt qu'à homogénéiser les comportements (Mathieu, 2002). Toutefois, elle limite l'intelligibilité de l'espace méso

pour les acteurs externes et accroît les risques de controverses face aux nombreux paradoxes et tensions existants (Acquier et al., 2017). Ainsi, un haut niveau d'ambiguïté peut être contreproductif en inhibant le changement institutionnel et en effaçant les différences entre acteurs (Feront et Bertels, 2019).

Tableau 2. Forces et risques en fonction de la nature du cadre

Nature du cadre	Forces	Risques
Cohérent	Capacité mobilisatrice forte	Homogénéisation des pratiques et risque d'isomorphisme
Ambigu	Multiplicité d'interprétation propice à l'intégration et à l'expérimentation	Controverses et incompréhensions qui peuvent menacer l'unité de l'espace méso-critique

- 26 L'analyse en termes de cadrage permet d'affiner l'étude de la futurité des espaces méso-critiques, et de la façon dont elle se construit. En effet, la distinction entre les cadres diagnostique et pronostique éclaire comment les acteurs identifient les problèmes et s'accordent (ou pas) sur les solutions pour faire advenir la futurité. De plus, distinguer la nature du cadre (cohérente vs ambiguë) permet d'appréhender le cadrage de la futurité comme un travail stratégique favorisant (ou freinant) la mobilisation des acteurs et l'ouverture des frontières de l'espace méso-critique.

03. Le processus de cadrage de la futurité d'un espace méso-critique : le cas de l'alimentaire lyonnais

- 27 Notre enquête menée entre 2008 et 2024 s'intéresse aux démarches de structuration de l'espace méso-critique de l'alimentaire lyonnais, par le prisme du travail de définition d'une futurité. Nous adoptons une perspective mixte : fonctionnaliste, car nous recherchons en quoi la forme plus ou moins cohérente ou ambiguë affecte la pérennité et la diversité de l'espace ; et processuelle, car nous considérons les efforts et controverses des acteurs, sur une période longue, pour construire une futurité.
- 28 Après avoir présenté l'analyse de la construction de l'espace méso-critique de l'alimentaire lyonnais, nous analysons les deux grandes séquences du processus de cadrage de sa futurité.

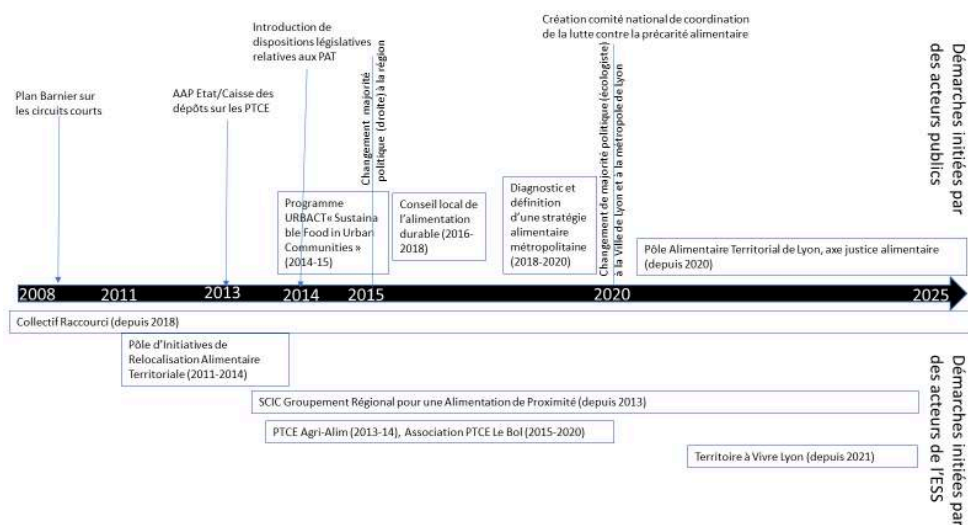
3.1 Observer la construction d'un espace méso-critique de l'alimentaire lyonnais

- 29 De 2008 jusqu'à aujourd'hui, nous observons plusieurs démarches de structuration d'un espace méso-critique de l'alimentaire dans la métropole lyonnaise (cf. figure 1). Compte tenu de cette longue période, les données utilisées dans le cadre de ce travail proviennent de diverses sources (cf. annexe 1) et ont été collectées dans le cadre de projets de recherche menés autour des systèmes alimentaires alternatifs, de la

gouvernance alimentaire ou encore des enjeux d'accessibilité alimentaire. Bien que ces données soient utilisées ici dans l'optique de poursuivre une question de recherche distincte de celles des enquêtes initiales, le fait que nous ayons nous même réalisé les entretiens (à l'exception de trois, réalisés par un stagiaire) et les observations renforce la légitimité de cette réutilisation de données qualitatives (Chabaud et Germain, 2006). Également, ces données primaires ont été collectés principalement en temps réel, ce qui limite les biais d'oubli et de rationalisation a posteriori des entretiens rétrospectifs (Vandangeon-Derumez et Garreau, 2014). Enfin, nous avons croisé ces données primaires avec un important volume de données secondaires (site web, articles de presse, rapports, chartes, statuts, compte-rendu de réunions, etc.). Pour la plupart des plans d'action et plaidoyers analysés, qui donnent à voir le cadrage de chaque démarche, nous avons eu accès à des versions non finalisées et commentées ou aux comptes-rendus des réunions préparatoires. Ceci nous a permis de repérer les points de discussion propres au cadrage. Depuis 2013, notre observation est devenue participante pour deux démarches, le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE)¹ le Bol et le groupe de travail (GT) Justice Alimentaire du PATLy. Ainsi, à partir de cette date, nous avons participé au processus de cadrage de ces démarches. Plus précisément, nous avons participé à la rédaction de certains documents, ou encore nous sommes intervenues pour présenter certains cadres de pensée et d'action, comme celui de la Justice Alimentaire.

- 30 La ville et la Métropole de Lyon disposent par leur histoire et leur position géographique d'une solide réputation autour de la gastronomie et de la qualité des produits agro-alimentaires. Toutefois, la qualité des produits alimentaires et l'excellence gastronomique ne permettent pas en soi une répartition juste des revenus entre les acteurs de la filière agro-alimentaire, des conditions de travail convenables pour les travailleurs agricoles, une exploitation saine des terres agricoles ni un accès large à tous les territoires et catégories de la population. Ces constats ont amené, à partir des années 2000, le développement d'initiatives (groupements agricoles alternatifs, Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)² et autres paniers, épiceries coopératives, groupements d'achat, etc.) qui entendent reprendre le contrôle de la chaîne de valeur alimentaire et créer des modes de travail et d'entreprendre alternatifs. Dès 2010, on note de fortes interactions entre ces initiatives. Ainsi, les salariés ou bénévoles évoluent souvent d'une organisation à l'autre. Beaucoup d'initiatives sont directement issues de processus d'essaimage d'initiatives plus anciennes (ex : l'association Arbralégumes est créée par d'anciens membres de la SCIC Alter Conso). Il est donc relativement aisé d'envisager l'existence d'un espace méso-critique en émergence. Par contre, en dépit de ces interactions et proximités de valeur, le processus par lequel les acteurs qui portent ces initiatives ont tenté d'engager des actions collectives et de construire une futurité, est plus chaotique et désordonné.

Figure 1 - Frise chronologique de la construction d'un espace méso-critique de l'alimentaire alternatif à Lyon



Source : Autrices

- 31 Nous avons analysé le processus de construction de l'espace méso-critique en faisant apparaître des séquences temporelles. Selon Oiry et al. (2010), une séquence est « un segment temporel d'une trajectoire qui articule un ensemble d'ingrédients suivant un arrangement singulier » (p. 89). Les séquences ne suivent pas forcément un ordre chronologique et peuvent se combiner. C'est aux chercheuses d'identifier si la configuration des ingrédients a changé. Pour cela, nous avons reconstitué le récit des 10 démarches collectives étudiées en trois étapes d'analyse. Premièrement, nous avons repéré les acteurs ayant participé à ces démarches, en précisant les porteurs et degrés d'implication des différentes catégories d'acteurs (cf. figure 2). Ce repérage permet de constater la pluralité des acteurs (production, distribution, social, public) impliqués dans l'espace méso-critique, mais aussi l'arrivée plus récente d'acteurs comme les épiceries sociales ou les centres sociaux. Les démarches impulsées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont distinguées de celles impulsées par les acteurs publics (cf. figure 1).
- 32 Deuxièmement, nous avons complété la frise chronologique, en positionnant également les politiques publiques, locales mais entrant dans un cadre national (comme les PTCE et les Projets Alimentaires Territoriaux ou PAT³), ainsi que les initiatives translocales (non gouvernementales), comme le Pacte de Milan ou « Territoires à vivre ».

Figure 2 - les acteurs impliqués dans les 10 démarches collectives

Démarches étudiées	Acteurs impliqués (production)					Acteurs impliqués (Distribution)					Acteurs impliqués (social)				Acteurs impliqués (public)				
	Syndicat agriculture paysanne	Association agriculture bio	Chambre d'agriculture	Jardins d'insertion	Jardins partagés	Autre agriculture urbaine AMAP	Paniers associatifs	Paniers entrepreneurs	Epiceries coopératives	Bars-resto coopératifs	Supermarché coopératif	Magasins de producteurs	Distribution bio	Groupement achat	Epiceries sociales	Aide alimentaire	Centres sociaux	Ville	Métropole
Raccourci (depuis 2008)																			
Association PIRAT (2011-2014)																			
GRAP (depuis 2013)																			
Programme URBACT (2014-15)																			
PTCE Agri-Alim (2013-14)																			
Association PTCE Le Bol (2015-2020)																			
Conseil Local de l'Alimentation Durable (2016-2018)																			
Stratégie métropolitaine alimentaire (2016-2020)																			
GT justice alimentaire du PATLy (depuis 2020)																			
Association Territoire à Vivre Lyon (depuis 2021)																			

Porteur de la démarche collective

Acteur impliqué

Implication légère ou départ au cours de la démarche

- 33 Troisièmement, les 10 démarches ont été analysées et ont été regroupées en séquences par proximité discursive. Pour chaque séquence, nous identifions les principales composantes du cadre *diagnostique* et du cadre *pronostique*, ainsi que les points de discussion et tension liés à leur formalisation. La forme du cadre, ambigu ou cohérent, a été identifiée de façon inductive à partir des discours et des outils produits. Le caractère cohérent a été identifié à travers la présence de chartes ou la référence explicite à des courants de pensée nationaux/internationaux. Le caractère ambigu apparaît quand l'existence de chartes ou de cadrage déjà existants sont refusés ou quand les termes sont plus larges et pluriels.
- 34 A partir de ce travail d'analyse des acteurs mobilisés, des politiques publiques et initiatives translocales, ainsi que de la nature des cadres, nous avons précisé la bascule entre les séquences finalement repérées. Ainsi, l'émergence du champ de l'alimentaire alternatif peut être tracée en deux séquences et cinq sous-séquences.

3.2 Séquence 1 – Le temps des pionniers

- 35 Depuis 2010, on assiste à un développement intense d'alternatives alimentaires dans la métropole lyonnaise : AMAP, magasins de producteurs, systèmes de paniers avec intermédiaires, etc. Même si les activités de vente à la ferme et marchés ont toujours existé, elles ont largement été marginalisées, particulièrement dans les grandes métropoles, par le développement des grandes surfaces. Ainsi, ces initiatives peuvent être qualifiées d'alternatives pionnières en ce qu'elles affirment une fonction politique du consommateur et entendent transformer la relation marchande, l'activité agricole et les liens entre territoires urbains et ruraux (Lanciano et Saleilles, 2010). Au niveau des politiques publiques nationales ou territoriales, les modalités de rapprochement entre producteurs et consommateurs commencent à préoccuper ; des programmes de

recherche sont financées par l'INRA⁴ afin d'établir la nature, l'ampleur et la mesure de ces nouvelles formes de commercialisation des produits agricoles.

- 36 Dans ce contexte, au niveau de la métropole de Lyon, ces alternatives alimentaires vont tenter progressivement, à partir de 2008, de construire des espaces d'action collective en prenant deux formes différentes : d'une part, le Pôle d'Initiatives de Relocalisation Alimentaire Territoriale (PIRAT) dès 2011 et d'autre part le Groupement Régional Alimentaire de Proximité (GRAP) dès 2013.
- 37 Ces deux démarches ont suivi des logiques différentes. Les acteurs de PIRAT tracent les frontières de l'espace méso-critique en utilisant les références des circuits courts alimentaires et de l'agriculture de proximité ; ils ont entrepris de construire des référentiels communs (au travers d'une charte), avant de développer des actions communes. Le GRAP rassemble des acteurs, entrés plus récemment dans la dynamique des circuits courts, et se fondant sur des références et des modèles d'action issus de l'entrepreneuriat collectif en coopérative. Ces deux espaces vont ensuite s'articuler à la faveur de la réponse à un appel d'offre national. Nous décrivons ces trois sous-séquences de la séquence 1 « le temps des pionniers ».

3.2.1 Séquence 1A : L'alimentaire alternatif selon PIRAT

- 38 Les premiers acteurs à construire une dynamique collective sont des structures de promotion de l'agriculture paysanne via la livraison de paniers de fruits et légumes. Il y a des AMAP, mais aussi de nouveaux intermédiaires entre producteurs et consommateurs : la coopérative Alter-Conso et les associations qu'elle a essaimées Croc-Ethic et l'Arbralégumes. Ces pionniers vont formaliser une première action collective en 2007 avec la création du collectif Raccourci, en réaction à une sollicitation publique de la ville de Lyon qui avait entrepris de fédérer les initiatives de paniers alimentaires et de les associer au nouveau label « Lyon ville équitable et durable » qu'elle lançait. Ainsi, les acteurs de ces paniers de l'ESS ont refusé de participer à un projet qui les aurait associés, sans les différencier, à des entrepreneurs classiques. Conçu comme « *un réseau de lobbying politique* » (entretien Arbralégumes, 2008), le collectif organise des actions communes de communication, d'éducation populaire et de sensibilisation à destination des consommateurs et des institutions.
- 39 La construction du cadre se réalise d'abord au travers du refus d'intégrer un espace plus institutionnel et jugé par ces acteurs non conformes à leurs objectifs. Ce travail de définition du cadre s'inscrit également dans un contexte national où les pouvoirs publics et le ministère de l'agriculture commencent à reconnaître le phénomène des circuits courts, en proposant une définition en 2009 dans le plan Barnier, centrée sur le nombre d'intermédiaires (Chiffolleau, 2019).
- 40 Ce refus amène la nécessité d'un travail de définition d'un cadre cohérent et distinctif. Ce travail de construction d'un cadre est considéré comme central et conduit à un processus formalisé de définition sous la forme d'une charte pour enrichir, préciser la définition d'un circuit court qui devient alternatif : ancré dans l'ESS (« *notre démarche n'a de sens que si elle s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire* »), il doit soutenir non seulement une agriculture locale, mais aussi une agriculture alternative, notamment l'agriculture paysanne et l'agrobiologie (« *se donne pour socle commun obligatoire la transparence des pratiques agricoles* »). Au-delà de la réduction de la distance et du

nombre d'intermédiaires des échanges dans le système alimentaire, le collectif entend s'opposer aux modes de production et de distribution classiques.

- 41 Une fois la charte établie, le collectif Raccourci va travailler sur un « *pôle d'initiatives centrées sur des préoccupations de relocalisation et de souveraineté alimentaire* » (rapport, 2011) sur la métropole lyonnaise. L'objet de l'association créée en 2011 PIRAT (Pôle d'Initiatives de Relocalisation Alimentaire Territoriale) est de « *coordonner, mutualiser une multitude d'initiatives de production et de consommation alimentaire locale sur l'agglomération lyonnaise* » (Statuts association PIRAT, 2011). Il s'agit de fédérer les acteurs des circuits courts alternatifs en développant « *un mode d'organisation efficace, participatif et démocratique* » (rapport d'activité PIRAT, 2012). L'essentiel des activités, via des études, stages, réunions et groupes de travail/réflexion, vise à concevoir un plan stratégique cohérent sur plusieurs années et définir les modalités « *pour valoriser la démarche auprès des pouvoirs publics* ». Vu comme « *la mise en mots de ce que doit être ce Pôle d'Initiatives pour la Relocalisation alimentaire Territoriale pour les différents acteurs, avec un travail prospectif visant à définir des finalités communes* » (rapport d'activité PIRAT, 2012), deux principaux projets sont conçus : un lieu de formation et de sensibilisation (projet par la suite abandonné) et un incubateur agricole (« *espace test agricole* »). Enfin, PIRAT constitue un espace d'échange de pratiques et de transfert de connaissances : certaines problématiques sont résolues au moment des multiples réunions de la vie de l'association, des informations sur certains producteurs sont échangées.
- 42 Raccourci et PIRAT constituent donc des initiatives pionnières de construction d'une dynamique collective entre alternatives alimentaires. Ces acteurs ont particulièrement dirigé leurs actions vers la définition d'une dimension alternative et critique à ces initiatives florissantes, notamment dans un contexte d'amorces d'institutionnalisation des circuits courts. Si le cadre diagnostique (dérives du système agro-industriel, précarité des paysans) est défini de façon explicite et cohérente, le cadre pronostique (éveiller la conscience politique des consommateurs) est en revanche plus ambigu laissant la possibilité aux acteurs de développer de nouvelles innovations sociales.
- 43 En 2025, le collectif Raccourci existe encore principalement comme un outil de mutualisation des outils de stockage et de distribution des initiatives de paniers, mais participe aujourd'hui peu aux autres démarches collectives. En revanche, l'association PIRAT⁵ a été dissoute (cf. séquence 1C) et les actions envisagées décrites plus haut dans le cadre pronostique continuent à faire l'objet de réflexions et de tentatives de mise en œuvre.

3.2.2 Séquence 1B : l'alimentaire alternatif selon Grap

- 44 De façon quasi contemporaine, à partir de 2013, une autre démarche de structuration émerge mais au travers d'événements déclencheurs et de logiques différentes. Elle débute avec une mobilisation citoyenne autour d'un risque de privatisation d'un bâtiment historique du centre-ville. Seule propriétaire du bâtiment, la ville de Lyon souhaitait confier le lieu à un gestionnaire privé unique. En lien avec le collectif d'habitants, des épiceries et restaurants en Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE)⁶ ou Société Coopérative et Participative (SCOP)⁷ élaborent en 2011 une réponse à l'appel d'offre en proposant une Halle alimentaire « *alternative* ». L'idée du projet était la suivante : « *Créer un outil collectif partagé entre des commerçants indépendants, qui peuvent ainsi bénéficier de la complémentarité de leurs activités, assurer des économies d'échelle et des*

synergies opérationnelles, tout en conservant leur autonomie » (entretien co-fondateur GRAP, 2013).

- 45 Le projet n'est finalement pas retenu par la ville de Lyon, au contraire d'un projet de magasins de producteurs, mais cette expérience est un élément déclencheur pour ces acteurs qui prennent conscience du potentiel de coopération entre alternatives alimentaires lyonnaises et de leur capacité à monter de tels projets. « *On a vu que c'était possible de faire des trucs, qu'on pouvait faire un projet à 1,5 million si on s'alliait. On peut donc faire des choses. Il faut qu'on continue dans cette dynamique* » (entretien co-fondateur GRAP, 2013). Le dossier final, malgré son échec, est reconnu pour sa qualité par des structures institutionnelles comme la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)⁸ ou l'Union régionale des SCOP et des SCIC (URSCOP)⁹ et confirme les acteurs dans cette dynamique.
- 46 S'en suivront une étude pour « *concevoir, étudier, expérimenter et promouvoir de nouvelles formes de coopération, d'innovation économique dans le champ de l'économie sociale, solidaire et écologique* » (statuts association La Jardinière, porteuse de l'étude) et un séminaire organisé en septembre 2012 afin de rassembler les personnes qui semblaient prêtes à s'engager dans une entreprise collective dans le but de réfléchir aux valeurs et problématiques partagées et de dégager du commun. Le cadre diagnostique est celui d'une efficacité insuffisante des fonctions telles que la gestion et la logistique, fragilisant les alternatives alimentaires. Le cadre pronostique est donc de permettre d'entreprendre de façon la plus collective et sécurisée possible dans le secteur, pour être capable de prendre des « *parts de marché à la grande et moyennes surfaces (GMS) mais pas aux personnes qui développent le même type de projet.* » (entretien co-fondateur GRAP, 2013). La structure créée en 2013 est la SCIC Groupement Régional pour une Alimentation de Proximité, qui existe toujours aujourd'hui (70 activités, 10 millions de CA, une centaine de salariés, périmètre d'action régional) et reste impliquée dans certaines démarches de la séquence 2 (notamment en ce qui concerne les enjeux logistiques¹⁰).
- 47 Bien que davantage focalisé sur des enjeux internes à l'espace méso-critique que dans la séquence 1A, le cadre diagnostique (fragilité des alternatives alimentaires, précarité des travailleurs de l'alimentaire) de la séquence 1B est cohérent et en lien cette fois directe avec un cadre pronostique (consolider les structures alternatives par la coopération) lui aussi précis et cohérent.

3.2.3 1C : Une dynamique d'articulation de deux dynamiques

- 48 Depuis le début, les alternatives alimentaires qui se sont développées, ainsi que leur regroupement (PIRAT et GRAP), ont été soutenus à travers l'octroi de subventions et d'emplois aidés par les acteurs publics aux différentes échelles territoriales (la région Rhône-Alpes, la ville de Lyon et la métropole lyonnaise) mais également par des institutions représentantes de l'ESS, comme la CRESS. A partir de 2010, et malgré leur diversité, ces acteurs tendent à changer de stratégie, non plus en intervenant auprès des structures individuelles, mais en soutenant l'émergence d'une dynamique collective sur leur territoire. Plutôt que de financer des budgets de fonctionnement des structures, ces acteurs souhaitent l'émergence d'un interlocuteur unique, tête de réseau qu'ils financeraient sur des projets de développement.

- 49 Ainsi, la CRESS incite les acteurs de PIRAT et GRAP à saisir l'opportunité de l'appel à projet interministériel lancé en octobre 2013 dont le but est de labelliser et financer des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE). Un groupe de travail composé de membres de PIRAT et de GRAP tente alors d'unifier les réseaux (cartographie des acteurs, diffusion de l'appel, journée de réflexion) et de convaincre de l'opportunité d'une réponse collective. L'entreprise n'est pas simple puisque l'appel d'offre PTCE implique l'émergence d'une structure collective *ad hoc*, l'intervention directe des pouvoirs publics et la nécessaire ouverture à des acteurs n'appartenant pas à la sphère de l'ESS. Ce sont autant d'éléments susceptibles de faire évoluer la futurité de l'espace méso-critique. La réponse à l'appel a finalement été rédigée par un groupe de travail restreint (GRAP, Court-circuit, Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR)¹¹, Raccourci, AlterConso, auteures) et présentée officiellement par une association de développement de l'agriculture paysanne, l'ARDEAR, qui pouvait constituer un trait d'union entre les démarches, et dont l'action en faveur de développement de l'agriculture paysanne est légitime aux yeux de la majorité des acteurs. Le projet de PTCE agri/alim soumis n'a finalement pas été retenu. Le collectif porteur a néanmoins rapidement été identifié comme un interlocuteur des pouvoirs publics locaux et le travail de cadrage effectué va constituer une base importante pour la séquence 2.
- 50 Face aux inquiétudes exprimées par plusieurs structures peu ou pas associées à la conception d'un projet « *monté dans l'urgence, pas en collectif* » et jugé « *encore flou* » (CR réunion débriefing projet PTCE agri/alim, 2014), il apparaît primordial de « *se concentrer sur les fondements de notre coopération, la charte et le projet politique* » (CR réunion débriefing projet PTCE agri/alim, 2014) plutôt que sur la mise en œuvre d'actions opérationnelles.
- 51 Pour développer l'interconnaissance, construire une identité collective et définir des frontières, deux journées de travail sont organisées en avril 2014. Plusieurs techniques d'animation sont utilisées afin de créer le débat autour d'affirmations critiques voire clivantes telles que « Pour coopérer, il vaut mieux un ennemi commun que des valeurs communes. » ou « Plus on est nombreux, plus on perd en radicalité politique. ». En parallèle, des représentants du PTCE participent à un groupe d'échanges de pratiques entre PTCE de la région. Le collectif signera d'ailleurs la charte des PTCE sans toutefois répondre à l'appel à projet ministériel 2014. Finalement, l'association Le Bol naît officiellement en janvier 2015, en même temps que l'association PIRAT est dissoute. Le changement politique à la région ne facilitera pas le développement de l'association en tant que PTCE¹². Après avoir mené plusieurs réflexions sur sa gouvernance, études logistiques et actions de sensibilisation (fêtes, communication), l'association sera finalement dissoute en 2020¹³.
- 52 Malgré les nombreux efforts et dispositifs de construction d'un cadre commun, durant la séquence 1C et l'émergence du PTCE, le processus d'alignement des cadres n'a pas véritablement lieu. D'une certaine façon, les propositions de cadre commun dans les sous-séquences 1A (relocalisation alimentaire) et 1B (confrontation à la grande distribution) réfèrent à chaque fois au propre cadre de référence (agriculture paysanne et urbaine pour 1A, entrepreneuriat coopératif pour 1B) des acteurs qui les portent. Les cadres diagnostique (éparpillement des alternatives alimentaires) comme pronostique (mutualisation des activités et des ressources) de la séquence 1C restent ambigus. Ils ne réfèrent pas à des courants de pensée précis. Cette ambiguïté permet à une pluralité de

cadres issus des séquences 1A et 1B de cohabiter mais le processus de cadrage (et en particulier les discussions sur le positionnement vis-à-vis des acteurs publics ou des sphères moins alternatives du secteur de l'alimentation durable) a aussi entraîné un essoufflement de la dynamique collective. Des acteurs qui n'existaient pas lors de la séquence 1A comme le groupement d'achat en quartier populaire Vers un Réseau d'Achat en Commun (VRAC), sortent de la démarche, ou réduisent leur implication (comme les épiceries sociales) au profit des démarches de la séquence 2. C'est aussi le cas des acteurs du GRAP qui se recentrent sur leur propre démarche collective. Au final, cette séquence 1C entraîne le basculement vers une séquence 2, qui regroupe des démarches davantage impulsées par les acteurs publics et implique un recadrage de l'espace méso-critique autour de la justice alimentaire.

3.3 Séquence 2 – Le recadrage autour de la justice alimentaire

- 53 Dans la séquence 2, à partir de 2014 et sous l'impulsion des pouvoirs publics et d'acteurs associatifs, qui œuvrent autour des enjeux de précarité alimentaire, on observe un recadrage de l'espace méso-critique. Le diagnostique intègre les problématiques de justice alimentaire. Le pronostique vise à produire un espace collectif autour de l'alimentation durable qui aille au-delà de la sphère strictement alternative. Il s'agit d'associer des acteurs plus traditionnels de l'agriculture, la distribution ou l'aide alimentaire. Il s'agit aussi de travailler sur les freins d'accès à l'alimentation de qualité.

3.3.1 Séquence 2A – Vers un food council lyonnais

- 54 De façon presque contemporaine à la séquence 1C, à partir de 2014, la ville de Lyon participe au programme européen Urbact « Sustainable Food in Urban Communities »¹⁴, et anime un espace de réflexion stratégique décloisonnée sur la question alimentaire, via l'organisation de réunions autour de thématiques (production – distribution – consommation) visant à définir un plan d'action local. Effectivement, les objectifs fixés étaient liés aux compétences et aux leviers d'action de la Ville¹⁵: commerce et consommateurs (Brandt, 2015). Il s'agissait donc de « *favoriser la prise de conscience et faciliter l'accès aux publics en précarité ou à faible pouvoir d'achat ; Soutenir les initiatives de distribution plus durables ; Accompagner l'émergence d'une prise de conscience élargie au sein de la population lyonnaise sur les changements de comportement alimentaire* » (extrait du projet initial, 2010).
- 55 Cette stratégie d'ouverture du cadre a montré d'emblée des difficultés. « *Très vite, on s'est retrouvé piégé dans nos acteurs de l'ESS...* » (entretien technicien en charge du programme URBACT, Ville de Lyon, 2016). Du côté de la production, la chambre d'agriculture a rapidement rejoint les représentants de l'agriculture alternative dans le groupe. « *Ils étaient juste eux-mêmes épatés de se retrouver, même s'ils se connaissent, ce n'est pas pour autant qu'ils travaillent ensemble* » (entretien technicien en charge du programme URBACT, Ville de Lyon, 2016). L'entrée des acteurs de la grande distribution dans le groupe a, en revanche, été clairement refusée. L'animateur du groupe a alors choisi d'« *entrer par cette zone grise qui est entre Carrefour et euh, l'AMAP, y a plein d'acteurs entre les deux (...) qui partagent une partie des valeurs et pas toutes les valeurs du camp des militants* » (entretien technicien en charge du programme URBACT, Ville de Lyon, 2016).

- 56 Ainsi, durant cette période, de nombreuses initiatives entrepreneuriales sont nées dans la région et « *on est devenu référence à un moment donné, dans un champ laissé libre parce que Pirat, le collectif était moribond, PTCE avait échoué sa candidature.* » (entretien technicien en charge du programme URBACT, Ville de Lyon, 2016). Enfin, les restaurateurs et petits commerçants/artisans de bouche étaient représentés par la participation de techniciens des chambres consulaires aux échanges. Dès lors, pour les acteurs de la séquence 1, ce groupe de travail est apparu redondant avec la construction concomitante d'un PTCE (séquence 1C).
- 57 Pour autant, il a permis à certains acteurs de l'ESS, comme les épiceries sociales et solidaires, qui ne participaient pas aux démarches PIRAT et GRAP, d'intégrer la séquence 1C et d'y faire entendre leur voix, « *de faire en sorte que dans les initiatives de coopération qui peuvent naître entre les acteurs du Bol, on puisse inclure une dimension solidaire (...)* C'était ce message-là » (entretien technicien en charge du programme URBACT, Ville de Lyon, 2016). Il a sans doute, également, rendu possible une certaine démystification des acteurs privés non ESS, notamment des petites structures. Enfin, il a renforcé la visibilité des acteurs de l'ESS dans le champ alimentaire, et leur légitimité en tant qu'interlocuteur des pouvoirs publics.
- 58 Le plan "Une alimentation durable pour tous" issu de ce programme pointe la dimension systémique des enjeux alimentaires et les freins économiques, culturels et sociaux d'accès à l'alimentation de qualité (cadre diagnostique). Il évoque plusieurs actions clairement orientées vers l'ESS, l'éducation populaire et le soutien à l'agriculture biologique (cadre pronostique). La Ville et la Métropole de Lyon vont, de façon concomitante à la publication de ce plan, signer en 2015 le pacte de Milan. Ce pacte réunit des villes autour d'une ambition commune: « *We will work to develop sustainable food systems that are inclusive, resilient, safe and diverse* ». Toutefois, malgré ce cadrage apparent commun, la Ville et la métropole de Lyon ne vont pas donner la même importance à ce plan, jugé « *trop orienté développement durable pour aller satisfaire tous les vice-présidents de la métropole.* » (entretien technicien en charge du programme URBACT, Ville de Lyon, 2016).
- 59 La séquence 2A voit des opérations de recadrage à deux niveaux. Premièrement, il s'agit de prolonger le cadrage de la séquence 1C en questionnant les enjeux de solidarité alimentaire au sein de l'espace méso-critique alimentaire. Deuxièmement, cette séquence 2A participe au cadrage des politiques publiques locales. Ainsi, à la suite du programme URBACT, la ville de Lyon va créer en 2016 une instance d'échange et de coordination, sur le modèle des « food councils » anglo-saxons (Harper et al., 2009), où l'ensemble des acteurs concernés par l'alimentation au niveau urbain se rencontre et échange sur les problèmes qu'ils doivent affronter.
- 60 Toutefois, l'articulation entre la dynamique URBACT et ce Conseil Local de l'Alimentation Durable (CLAD) est entravée par des évolutions organisationnelles et politiques (Lapoutte, 2021) : départ du technicien en charge du programme URBACT, pilotage du CLAD par la direction ESS de la Ville (et non la direction économique), changement politique au niveau régional (limitant les potentialités de financement), formalité des réunions, etc. Tout cela conduit finalement à un entre-soi (les participants sont similaires à ceux du BOL), propice à la définition d'un cadrage commun cohérent.
- 61 D'ailleurs, la première action du CLAD porte sur la rédaction d'un plaidoyer en vue des élections présidentielles et législatives de 2017. « *Comment sensibiliser et mettre en*

mouvement toutes les parties prenantes du territoire autour de l'accessibilité alimentaire [...] C'est important d'être d'accord sur une définition qui émerge du groupe mais qui s'inspire de ce qui a été fait [...] Cette définition, cette vision commune, c'est vous. Donc il faut vous entendre » lance ainsi l'élue en charge de l'ESS lors d'une réunion du CLAD en mars 2017. Le plaidoyer « *L'alimentation durable, un droit pour toutes et tous !* » formalise ce cadre d'abord autour d'un diagnostic systémique, à savoir : « l'accès de tous à une alimentation durable constitue un enjeu de justice alimentaire et de santé publique, en même temps qu'un levier économique pour l'emploi local et les filières paysannes, et un élément de réponse aux problèmes environnementaux et climatiques actuels ». Le cadre se formalise ensuite autour d'un pronostique qui s'appuie sur des solutions clairement ancrées dans l'ESS, et faisant référence à des formes alternatives d'agriculture bien précises, comme l'agriculture biologique locale. Ainsi, le plaidoyer se termine en lançant un appel à « *soutenir les filières biologiques, locales, équitables et de saison, l'autoproduction alimentaire et les circuits-courts de distribution* ». Néanmoins, le périmètre de la Ville s'avère inopérant pour mettre en œuvre le plan, la plupart des compétences liées à l'alimentation étant métropolitaines.

- 62 Du côté de la Métropole de Lyon, alors que la responsable du service agriculture de la métropole participait aux concertations menées dans URBACT, le plan formalisé à l'issue du programme en 2015 ne va pas servir de base pour construire une stratégie alimentaire sur la métropole. « *L'idée, c'est d'avoir une stratégie alimentaire globale. Ce n'est pas de fonctionner comme la Ville : pas que bio, pas que bio équitable. Globalement, ça veut dire qu'on travaille avec les Industries Agro-Alimentaires (IAA) et la grande distribution. On a laissé la ville s'amuser avec le conseil local de l'alimentation durable... La formulation, ça sera un truc qui plaira à tout le monde, ça sera pas « du bio pour tout le monde. » [...] La question de la résilience est importante pour notre Vice-Président* » (entretien, technicien en charge de l'alimentation, Métropole de Lyon, nov 2016).
- 63 Une nouvelle démarche de concertation est enclenchée dès 2016 et un diagnostic alimentaire en 2018, mais les acteurs de l'alimentaire alternatif (et notamment le Bol) sont globalement moins associés aux réflexions, et « cantonnés » à l'objectif « Faire reculer les précarités alimentaires ». Aussi, la stratégie alimentaire, votée en 2019 par le conseil métropolitain avec une ambition « l'accès à une alimentation saine et durable » adopte un cadrage plus ambigu que le cadrage de la séquence 1C. Le diagnostic souligne la dépendance aux marchés mondiaux, et la réduction de l'emploi agricole. Le pronostique intègre l'utilisation, par exemple, du terme « alimentation responsable », qui ne fait pas référence à des chartes établies, ou encore de la notion de « résilience alimentaire ». Les élections de 2020 conduisent à un changement de majorité (écologiste) à la Ville de Lyon, comme à la Métropole. La crise Covid, va sensiblement aggraver les enjeux de précarité alimentaire. Cela amène le basculement vers une nouvelle séquence.

3.3.2 Séquence 2B – La justice alimentaire comme cadre de construction d'un Projet Alimentaire de Territoire lyonnais

- 64 Au lendemain des élections, le nouvel exécutif à la métropole lance une nouvelle phase de concertation, visant à élaborer un Projet Alimentaire du Territoire (PAT) Lyonnais¹⁶. Les deux piliers sont la résilience et la justice alimentaire. Si la résilience était déjà au cœur du plan de 2019 (intitulé vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient), la question de la justice alimentaire est nouvelle : « *Au départ, on avait une*

entrée précarité alimentaire. On a élargi à la justice alimentaire » (VP alimentation, réunion inter-service, sept 2020). Recouvrant l'ensemble des actions qui cherchent à assurer un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et l'organisation de la filière alimentaire (Gottlieb et Joshi, 2010), la justice alimentaire permet d'approfondir la problématisation des relations entre alimentation, agriculture, environnement et justice en considérant les alternatives alimentaires comme excluantes et engendrant de nouvelles inégalités (Hochedez et al., 2022).

- 65 Mobiliser le cadre de la justice alimentaire permet de poser un diagnostic plus systémique sur le système alimentaire, et de penser un pronostique qui articule enjeux d'accessibilité, de durabilité et de lutte contre les inégalités structurelles. En septembre 2020, est organisée une réunion inter-service durant laquelle nous sommes intervenues, en tant que chercheuses, pour présenter le concept. Il s'agissait d'« *atterrir sur une notion commune de la justice alimentaire et un tronc commun* » (chargée alimentation métropole, septembre 2020). A partir d'un état des lieux des actions menées par les différents services (Développement social, Développement durable, Développement urbain, Développement économique-ESS), la volonté est de penser une nouvelle coordination des actions métropolitaines sous le prisme de la justice alimentaire. Plusieurs réunions suivront, afin de formaliser une feuille de route intitulée « justice alimentaire ».
- 66 Une fois le PAT labellisé¹⁷, 5 groupes de travail réunissant services de la métropoles et acteurs du système alimentaire sont mis en place. Un GT porte sur la justice alimentaire dont l'objectif est de « *Favoriser la justice alimentaire en permettant l'accès de toutes et tous à une alimentation digne, choisie et de qualité* » (extrait document de présentation PATLy, 2021), avec une volonté forte de co-construction. « *La métropole sera plus proactive sur ces sujets mais elle ne fera pas sans vous. On a la chance d'avoir des acteurs qui n'ont pas attendus les pouvoirs publics et ont commencé à avancer, à grandir. On est là pour construire les outils dont vous avez besoin pour avancer plus vite.* » lance ainsi l' élu Vice-Président alimentation lors d'une réunion du GT Justice alimentaire.
- 67 Les premières réunions vont permettre de créer de l'interconnaissance, la plupart des structures ayant participé à la séquence 1 sont présentes, mais aussi des acteurs de l'aide alimentaire (comme la Banque Alimentaire) ou de l'action sociale qui portent des actions autour de l'alimentation, avec une logique de délégation de service public, comme des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou Habitat et Humanisme¹⁸. Participent également de nouvelles associations, comme Bellebouffe, Les Petites Cantines ou Gaia, qui croisent enjeux de sociabilité et alimentation. Les discussions sont riches sur le cadre pronostique. Par exemple, l'idée d'expérimenter territoire zéro précarité alimentaire est évoquée. Des discussions ont lieu sur le cadrage à adopter : justice alimentaire, démocratie alimentaire, droit à l'alimentation. « *Parler de justice et de démocratie alimentaire, ce n'est effectivement pas la même chose. On peut arriver à une gouvernance plus concertée, intégrant nos bénéficiaires* » (CCAS, réunion du GT Justice alimentaire, avril 2021)
- 68 En juin 2021, la présentation de « Territoires à VivreS » (plus loin TàV) dans le cadre d'une réunion du groupe de travail (GT) vient participer à ces discussions et orienter l'action collective vers un nouveau cadre pronostique, celui de la démocratie alimentaire. TàV Lyon est issu d'une démarche nationale initiée entre cinq têtes de réseaux nationales (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM)¹⁹, Union Nationale des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires

(UGESS)²⁰, VRAC, Secours Catholique, Réseau Cocagne) qui vient prolonger d'autres sphères d'échanges (Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire, projet ACCESSIBLE, collectif Démocratie alimentaire, etc.). L'objectif de TàV est de « *défendre le droit à l'alimentation et réduire les inégalités d'accès à l'alimentation durable* » en expérimentant des solutions systémiques innovantes sur quatre territoires (Marseille, Toulouse, Lyon et Montpellier). Pour ce faire, TàV, grâce à des financements publics et privés, est en capacité de financer du temps de coordination et d'ingénierie. Assez rapidement, bien que quelques actions collectives soient développées au sein du GT justice alimentaire, indépendamment de TàV, force est de constater que TàV devint la sphère principale de construction d'un espace méso-critique de l'alimentaire lyonnais à partir de 2021.

- 69 Le cadrage de TàV s'appuie sur un diagnostique basé sur les injustices alimentaires, rejoignant en cela le diagnostic posé dans le PATly ou encore le CLAD. « *Œuvrer pour la justice alimentaire demande d'identifier les grandes injustices qui empêchent la réalisation d'un droit à l'alimentation effectif* ». Mais le cadre pronostique passe par des solutions différentes, basées non pas sur une forme d'alimentation (biologique, éthique, locale, etc.) à soutenir et rendre accessible mais sur la démocratie alimentaire. « *Il n'y aura pas de justice alimentaire sans les premier-es concerné-es. Une répartition égalitaire ou équitable des richesses n'est pas suffisante ; la justice alimentaire demande aussi la reconnaissance de l'égale dignité de tous, l'égale participation de chacun.e dans la construction de notre société.* » (extrait document de capitalisation sur la démocratie alimentaire, TàV Lyon).
- 70 Ainsi, l'accent est mis sur la nécessité de processus de délibération et de décision impliquant des personnes concernées par la précarité. Le cadre à l'issue de la séquence 2 (toujours en cours) est alors cohérent mais sensiblement différent de celui de la séquence 1. Cette évolution reflète l'évolution des cadrages politiques des mouvements militants autour des alternatives alimentaires vers des approches plus territorialisées de « de la fourchette à la fourche », c'est-à-dire qui vise à partir de la demande pour transformer les pratiques agricoles. Une action emblématique de cette séquence 2 est par exemple l'expérimentation, portée par TàV, d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation²¹ dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon, avec la mise en place d'un comité citoyen (composée majoritairement d'habitants en situation de précarité) chargé de conventionner des lieux de distribution alimentaires, où peut être utilisée une allocation de 150€/mois, financée par des cotisations en fonction des revenus et une subvention de la métropole de Lyon.
- 71 Le tableau 4 synthétise chacune de ces séquences précisant les acteurs moteurs, les principaux cadres de référence et la nature des cadres diagnostiques et pronostiques.

Tableau 3 – Le processus de cadrage du champ de l'alimentaire alternatif lyonnais

	Séquence 1 : Le temps des pionniers			Séquence 2. Le recadrage autour de la justice alimentaire	
	1A - L'alimentaire alternatif selon PIRAT	1B - L'alimentaire alternatif selon GRAP	1C - Une dynamique d'articulation de deux dynamiques	2A - Vers un food council lyonnais	2B - Vers un PAT lyonnais
Période	2007-2015	2013-	2014-2020	2014-2018	2020-
Cadre	Relocalisation alimentaire	« Prendre des parts de marché à la grande distribution »	Fédérer les expérimentations alternatives en changeant d'échelle	Accessibilité de l'alimentation durable	Justice alimentaire
Principaux acteurs	Développement agricole alternatif, AMA P et paniers de l'ESS, jardins partagés et d'insertion	Restaurants et bars, Épiceries, Services et professionnels, Porteurs de projets dans l'alimentaire	Acteurs des séquences 1A et 1B, réseau des épiceries sociales et solidaires, et VRA C	Ville de Lyon, acteurs de la séquence 1C, chambres consulaires	Métropole de Lyon, acteurs de la séquence 2A + nouveaux acteurs de solidarité alimentaire
Principales démarches collectives	Raccourci, Pirat	Halle mart', GRAP	PTCE agri-alim, Le Bol	Urbact, CLAD	PATLy Territoires à Vivre
Modèle organisationnel de référence	Association	Coopérative (SCOP, SCIC et CAE)	Pôle Territorial de Coopération Économique	Action publique territorialisée	PAT, de la coopération public/privé à la délégation d'action publique
Cadres idéologiques de référence	Agriculture paysanne, Agriculture urbaine, Éducation populaire	Entreprise démocratique, Autogestion, sociocratie	Coopération territoriale, Économie sociale et solidaire	Food Council, accessibilité alimentaire	Justice et démocratie alimentaire
Cadre diagnostique	Dérives du système agro-industriel, Précarité des paysans	Fragilité des structures en circuits courts, Précarité des travailleurs de l'alimentaire	Éparpillement des alternatives alimentaires	Difficultés d'accès à l'alimentation durable. Précarité alimentaire	Injustices alimentaires
Nature	Cohérent	Cohérent	Ambigu	Ambigu => Cohérent	Ambigu => Cohérent
Cadre Pronostique	Éveiller la conscience politique des consommateurs	Consolider les structures alternatives	Mutualisation des activités et des ressources	Développer l'accès à l'alimentation durable pour tous	Démocratie alimentaire et implication des personnes en situation de précarité
Nature	Ambigu	Cohérent, Évolutif	Ambigu	Ambigu	Cohérent
Place et rôle actuel dans l'espace méso-critique	Toujours en cours depuis 2009 mais peu impliqué dans l'espace	Toujours en cours depuis 2013 avec une participation ponctuelle sur certains enjeux (par ex. logistique)	Fin en 2020	Fin en 2018	Toujours en cours

04. Discussion : Le cadrage, un processus difficile et créateur de tensions

- 72 La question du cadre commun, conçu comme une certaine interprétation et problématisation du monde, est particulièrement cruciale quand il s'agit de construire un espace méso-critique. Nous formulons sur la base du cas de l'alimentaire lyonnais des propositions de recherche à propos de la pluralité des cadres et de leur nature.

4.1. La pluralité des cadres pour maintenir l'alternativité d'un espace méso-critique

- 73 L'analyse du processus d'émergence de l'espace méso-critique de l'alimentaire lyonnais a permis de mettre en lumière l'hétérogénéité des cadres mobilisés par des acteurs pourtant engagés dans un même espace méso-critique. La première séquence met en lumière les difficultés des acteurs à s'engager dans un processus collectif malgré leur proximité de valeurs. Effectivement, le cas de l'alimentaire lyonnais révèle un certain paradoxe : l'ensemble des acteurs développent des actions associatives ou entrepreneuriales proches, et sont amenés à collaborer de façon fréquente. De même, les caractéristiques individuelles des personnes engagées (plutôt des personnes jeunes et diplômées) et organisationnelles (structures de l'ESS) sont proches. Malgré cela, la dynamique collective peine à émerger et se structurer. De fait, nous avons observé deux démarches contemporaines (séquences 1A et 1B) ayant plus ou moins le même objectif, mais qui ne vont converger que partiellement et sous la pression des pouvoirs publics,

dans la séquence 1C. ~~Cela pose également la question du temps et du financement de la coopération entre acteurs.~~

- 74 Ces difficultés de définition d'un cadre commun cohérent ou d'une futurité, malgré de fortes proximités – difficile à comprendre de l'extérieur – peuvent apparaître comme une spécificité de la construction d'un espace méso-critique. L'activité de problématisation est inhérente aux promesses d'alternativité qui définissent ces systèmes (Le Velly, 2017). Une pluralité de cadres de référence peut être compatible avec une dynamique collective et la formation d'un espace méso-critique. Si les différentes phases de la séquence 1 n'ont pas abouti à la construction d'un cadre commun unique, d'une futurité, les différentes démarches collectives ont par contre permis d'amplifier les interactions formelles et informelles, de créer des scènes de coordination et de coopération entre les acteurs. Autrement dit, le travail de cadrage a permis l'émergence d'un espace de socialisation entre les acteurs, à l'origine de coopérations formelles. D'un cadre unique et intégrateur, condition à la dynamique et la visibilité collective (Snow et al., 1986), on passe ainsi à une pluralité de cadres et de problématisations d'un problème qui semble pouvoir coexister au sein d'un espace méso-critique. ~~Le pouvoir créatif et mobilisateur de cette pluralité est pointé par les travaux sur les imaginaires sociaux radicaux (Augustine et al., 2019), mais nos résultats invitent aussi à penser le côté « sombre » de cette pluralité et les tensions, voire blocages de l'action collective, qu'elle peut causer.~~

4.2 Cohérence et ambiguïté des cadres diagnostique et pronostique d'un espace méso-critique

- 75 La pluralité des cadres caractérise l'espace méso-critique étudié. Pour en préciser la dynamique, il est utile de distinguer le cadre diagnostique et le cadre pronostique. Cette distinction éclaire la manière dont la futurité et la critique en acte se construit.
- 76 Un cadre diagnostique cohérent, qui s'appuie sur des cadres de référence explicites, apparaît comme une condition de l'alternativité d'un espace méso-critique. Dans la séquence 1C, et plus nettement dans la séquence 2, les pouvoirs publics encouragent les acteurs des séquences 1A et 1B à interagir avec des acteurs moins alternatifs (agriculteurs locaux, petits distributeurs, etc.). Cette ouverture élargit le cadrage diagnostique : il intègre désormais la solidarité envers les consommateurs précaires, initialement absente. Le problème est alors formulé de manière plus large, mais aussi plus ambiguë, puisqu'il tend à se rapprocher de l'« intérêt général ». Cette ambiguïté permet d'agréger des acteurs divers, y compris du travail social ou de l'aide alimentaire, tout en laissant place à des acteurs plus conventionnels : la notion d'« alimentation de qualité » ne renvoie pas nécessairement à des pratiques alternatives. Or, cette ouverture est vivement critiquée par les acteurs alternatifs de la séquence 1, qui refusent l'entrée d'organisations liées au système agro-industriel. Ainsi, l'ambiguïté du cadre diagnostique, notamment vis-à-vis du rôle du capitalisme dans le problème social, semble affecter la dimension critique de l'espace méso. On observe alors un phénomène récurrent : dès que le cadre diagnostique devient ambigu, de nouveaux collectifs se forment autour d'un cadre diagnostique plus cohérent, quitte à restreindre la diversité d'acteurs. Autrement dit, l'ambiguïté du cadre diagnostique tend à fragiliser la coopération au sein d'un espace méso-critique. Sans doute que cette quête de

cohérence dans la façon dont le problème est appréhendé permet de faire vivre l'alternativité et une critique en acte plus radicale.

- 77 À l'inverse, les cadres pronostiques gagnent à demeurer plus ambigus. Offrant plusieurs registres de légitimation et de multiples voies d'action, ils favorisent l'expérimentation et l'innovation sociale. Pour les pouvoirs publics, l'ambiguïté constitue ici un levier de souplesse, permettant d'agréger des acteurs hétérogènes et de maintenir une visée d'intérêt général. La pluralité est donc souhaitable au niveau des solutions, mais non au niveau de l'appréhension du problème. La cohérence du diagnostique fonde l'alternativité, tandis que l'ambiguïté du pronostique ouvre des futurs possibles. Notre analyse rejoint ainsi la réflexion de Le Velly (2019) sur le « problème de l'alternatif ». En appréhendant les tensions entre alternatif et conventionnel à travers la notion de projet, il montre que ces projets sont souvent porteurs d'un certain flou. Ce flou, que nous analysons comme une ambiguïté, peut à la fois permettre la constitution d'une espace méso rassemblant une diversité d'acteurs et, en même temps, menacer l'unité en générant des controverses sur les conditions de réalisation du projet ; ces controverses semblent donc constitutives de l'identité même d'un espace méso-critique.

05. Conclusion

- 78 Notre travail mené à propos de l'espace méso-critique de l'alimentaire lyonnais (2008-2025) s'est particulièrement intéressé au processus de cadrage de la futurité. Il ouvre des perspectives de recherche et de prolongement fructueuses afin de mieux saisir comment se construit un espace méso critique notamment par la futurité et la critique en acte.
- 79 Premièrement, nous montrons que les dimensions discursives sont cruciales dans les espaces méso-critiques qui entendent apporter des interprétations et problématisations originales du fonctionnement social. Alors que le cadre constitue bien un socle d'engagement et de différenciation, il peut constituer aussi un frein à la diffusion des actions et des propositions dans l'espace social. Ainsi, nous montrons que, même dans un espace méso-critique, la futurité ne va pas de soi. Le cadrage exige des acteurs engagés un travail discursif, stratégique et organisationnel qu'il importe de considérer pour comprendre les espaces méso-critiques. A cet égard, en montrant les différentes façons dont ont été pensées les enjeux autour des systèmes alimentaires, nous traçons la mémoire de l'espace méso-critique de l'alimentaire lyonnais que les acteurs, souvent changeants et dans des situations précaires, n'ont parfois plus. Or, la conservation des mémoires et des histoires de ces controverses au moment de l'émergence de ces alternatives constitue sans aucun doute un enjeu stratégique majeur dans le développement et le déploiement de ces alternatives.
- 80 Deuxièmement, toutes les séquences, quelle que soit la nature de cadre que nous avons interprétée, ont participé à la légitimation et l'institutionnalisation de la prise en charge publique et critique des questions alimentaires. Il n'empêche que, dans une perspective fonctionnaliste, notre analyse sur le terrain lyonnais tend à associer le maintien de la nature alternative d'un espace méso-critique à sa capacité à construire une futurité plurielle. Par futurité plurielle, nous entendons le fait que les représentations du futur que portent les personnes et les organisations impliquées dans un espace méso-critique peuvent être différentes. Mais cette pluralité n'est

souhaitable qu'au niveau du cadre pronostique, dont l'ambiguïté peut favoriser l'expérimentation et l'innovation sociale. Au niveau du cadre diagnostique, une cohérence semble plus mobilisatrice.

- 81 Troisièmement, si la futurité se construit par des acteurs directement engagés au niveau micro et meso, il n'empêche que le contexte macro intervient. Plusieurs événements méta-territoriaux identifiés dans le schéma 1 (plan Barnier sur les circuits courts, appel à projets PTCE, introduction des PAT, Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa), etc.) viennent aussi influencer le processus de cadrage de l'espace méso-critique étudié, faisant évoluer la futurité d'enjeux autour de la relocalisation puis à la coopération et enfin aux questions de justice alimentaire. Ces évolutions reflètent également les évolutions des projets politiques des réseaux militants nationaux et internationaux en faveur de l'agriculture paysanne vers des approches plus systémiques, de la fourchette à la fourche. Cela invite à poursuivre des recherches pour mieux comprendre dans quelle mesure la futurité des espaces méso-critiques est construite par des effets d'articulation micro/méso/macro.

BIBLIOGRAPHIE

- Acquier Aurélien, Carbone Valéria et Massé David (2017). A quoi pensent les institutions? Théorisation et institutionnalisation du champ de l'économie collaborative, *Revue Française de Gestion*, vol. 4 n°265, pp. 25-50.
- Augustine, G., Soderstrom, S., Milner, D., & Weber, K. (2019). Constructing a Distant Future: Imaginaries in Geoengineering. *Academy of Management Journal*, 62(6), 1930-1960.
- Barin Cruz, Luciano., Aquino Alves, Mário et Delbridge, Rick. (2017), Next steps in organizing alternatives to capitalism: toward a relational research agenda, *M@n@gement*, 20 (4), pp. 322-335.
- Ballon Justine et Celle Sylvain (2023). Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 69
- Billion Camille (2017). La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France, *Géocarrefour* 91/4
- Bodet Catherine et Lamarche Thomas (2020). Des coopératives de travail du 19ème siècle aux CAE et Scic, les coopératives comme espace méso critique. *RECMA*, 3(358).
- Brant Caroline (2015). Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée, thèse de doctorat en géographie, Université Grenoble Alpes
- Caiani Manuela (2023). Framing and social movements, *Discourse Studies*, Vol. 25(2), pp. 195-209
- Castoriadis, Cornelius. 1975, *L'institution imaginaire de la société*. Paris: Éditions du Seuil, 1975.
- Chabaud Didier et Germain Olivier (2006). La réutilisation de données qualitatives en sciences de gestion : un second choix ? *M@n@gement* 3 Vol. 9, pp.199-221

- Chiffolleau, Yuna (2019). *Les circuits courts alimentaires. Entre marché et innovation sociale*, Toulouse, Erès, coll. « Sociologie économique », 174 pages
- Dey, P., et Mason, C. (2018). Overcoming constraints of collective imagination: An inquiry into activist entrepreneuring, disruptive truth-telling and the creation of 'possible worlds'. *Journal of Business Venturing*, 33(1), 84-99
- Dumain Aurélie et Maurines Béatrice (2012), Composer les manières de gouverner, in Prigent-Simonin, Anne-Hélène et Hérault-Fournier, Catherine (dir.), *Au plus près de l'assiette - Pérenniser les circuits courts alimentaires*, Educagri/Quaé, pp. 215-231
- DiMaggio Paul et Powell Walter (1983). The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review*, 48(2), pp.147-160.
- Feront Cécile et Bertels Stéphanie (2021). The Impact of Frame Ambiguity on Field-Level Change, *Organization Studies*, Vol. 42(7), pp. 1135-1165.
- Goffman, Erving (1986). *Frame Analysis. An essay on the organization of experience*, Northeastern University Press
- Gottlieb, Robert et Joshi, Anupama (2010). *Food Justice*, London, The MIT Press, 290 pages
- Gümüşay, A. et Reinecke, J. (2022). Researching for Desirable Futures: From Real Utopias to Imagining Alternatives. *Journal of Management Studies*, 59(1), 236-242.
- Harper Alethea, Shattuck Annie, Holt-Giménez Eric, Alkon Alison et Lambrick Frances (2009). Food policy councils: lessons learned. Food First-Institute for food and development policy.
- Hochedez C.,
- Lanciano E., Noel J. et Saleilles S., (2022). La transition à l'épreuve de la justice alimentaire : construction d'un répertoire de pratiques dans 5 initiatives à Angers, Lyon et Poitiers, *Géocarrefour*, 96/4
- Feront, C., & Bertels, S. (2019). The Impact of Frame Ambiguity on Field-Level Change. *Organization Studies*, 42(7), 1135-1165.
- Lamarche Thomas, Grouiez Pascal., Nieddu Martino., Chanteau Jean-Pierre, Labrousse Agnès., Michel Sandrine, Vercueil Julien (2021). Saisir les processus méso. Une approche régulationniste, *Économie appliquée*, 1, p. 13-49
- Lanciano, E. (2019). Engagement citoyen et action entrepreneuriale sont-ils conciliables ? Le cas des systèmes alimentaires alternatifs. *Management international / International Management / Gestión Internacional*, 23(5), 103-113
- Lanciano E., Saleilles S. (2010), Le développement des circuits courts alimentaires : un nouveau souffle entrepreneurial dans l'agriculture ?, 10ème Congrès International Francophone sur l'Entrepreneuriat et la PME, Bordeaux, France, 27-29 octobre.
- Lapoutte Alexandrine (2021), Résilience d'une méta-organisation : Le cas d'un commun de l'alimentation, *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 92(1), pp. 79-100,
- Lawrence Thomas., Hardy Cynthia. et Phillips Nelson (2002). Institutional effects of interorganizational collaboration: The emergence of proto-institutions, *The Academy of Management Journal*, vol. 45, no 1, pp. 281-290.
- Lefèvre Sylvain et Audet René (2016), La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal. De la niche d'innovation à une transition du secteur alimentaire?, *Revue Interventions économiques*, 54

- Le Velly Ronan (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : une promesse de différence*. Presses des Mines.
- Le Velly Ronan (2019). Allowing for the Projective Dimension of Agency in Analysing Alternative Food Networks, *Sociologia Ruralis*, Vol 59, Number 1, January 2019
- Mathieu Lilian (2002). Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux, *Revue française de science politique*, Vol. 52 n°1, pp. 75-100.
- Michel Sophie (2024), Repenser l'action collective pour une durabilité forte des systèmes alimentaires, mémoire d'Habitation à Diriger des Recherches, Université Lyon 2
- Noakes John A. et Johnston Hank (2005). *Frames of Protest: Social Movements and the Framing Perspective*, Rowman & Littlefield Publishers
- Oiry Ewan, Bidart Claire, Brochier Damien, Garnier Jacques, Gilson Adeline, Longo Maria Eugenia, Mendez Ariel, Mercier Delphine, Pascal Amandine, Perocheau Guillaume, Tchobanian Robert (2010), Propositions pour un cadre théorique unifié et une méthodologie d'analyse des trajectoires des projets dans les organisations, *Management & Avenir*, vol. 6 n° 36, pp. 84-107.
- Pleyers Geoffrey (2010). *Alter-Globalization: Becoming Actors in the Global Age*, PolityPozner, J.-E., DeSoucey, M., Verhaal, J. C., & Sikavica, K. (2021). Watered Down: Market Growth, Authenticity, and Evaluation in Craft Beer. *Organization Studies*, 43(3), 321-345
- Revers M. et Chateauraynaud F. (2020). Framing in Action: The Dynamics of Discourse in Political Argumentation and Social Movements, *Social Movement Studies*
- Roux-Rosier, A., Azambuja, R., & Islam, G. (2018). Alternative visions: Permaculture as imaginaries of the Anthropocene. *Organization*, 25(4), 550-572.
- Sage Colin, Kropp Cordula et Antoni-Komar Irene (2021), Grassroots initiatives in food system transformation: the role of food movements in the second "Great Transformation". In Food system transformations. Social movements, local economies, collaborative networks, ed. Cordula, Kropp, Irene Antoni-Komar, and Colin Sage. 1-19. London: Routledge.
- Sikavica Katarina, Pozner Jo-Ellen (2013). Paradise Sold: Resource Partitioning and the Organic Movement in the US Farming Industry, *Organization Studies*, 34(5-6) 623-651
- Snow David et Benford Robert (1988). Ideology, Frame Resonance, and Participant Mobilization, *International Social Movement Research*, 1, pp. 197-217.
- Snow David et Benford Robert (1992). Master Frames and Cycles of Protest, dans A. D. Morris & C. M. Mueller (Eds.), *Frontiers in Social Movement Theory* (pp. 133-155). Yale University Press.
- Snow, David., Rochford E. Burke., Worden Steven et Benford Robert (1986), Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation, *American Sociological Review*, 51, pp. 464- 481.
- Vandangeon-Derumez Isabelle et Garreau Lionel (2014). Analyses longitudinales, in Thiétart et al., *Méthodes de recherche en management*, Dunod, p. 388-417

ANNEXES

Annexe 1 - Les sources de données

Démarches étudiées	Données primaires	Données secondaires
Raccourci (depuis 2008)	4 entretiens avec des responsables de structures membres en 2008 et en 2016	Site web, charte, article de Dumain et Maurines (2012)
Association PIRAT (2011-2014)	Observation assemblées générales (AG) dissolution (janv. 2015)	Rapport d'avancement 2011, rapport de pré-étude 2013, mémoire étudiant master, articles de presse
Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ²² Groupement Régional pour une Alimentation de Proximité (depuis 2013)	5 entretiens avec les co-fondateurs, salariés et activités hébergées en 2013, 2 entretiens avec les codirigeants en 2020 Échanges informels réguliers avec un des co-fondateurs, suivi de stagiaires	Site web, statuts, compte-rendus (CR) réunions et AG, documents de demande de subvention ou réponses à appel à projet, mémoires
Programme URBACT (2014-15)	Observation participante de 5 réunions Entretien avec le responsable du programme (2016)	Plan d'action final, CR réunions, thèse C. Brant (2015) et article de Billion (2017)
PTCE Agri-Alim (2013-14)	Observation participante de 4 réunions et ateliers de réflexions Participation à la rédaction de la réponse à appel à projets Échanges dans le cadre d'un groupe de travail régional sur les PTCE	Dossier final de réponse à l'appel à projet, CR réunions de lancement, de travail et de débrief Note de recherche étudiants de master
Association PTCE Le Bol (2015-2020)	Observation participante de 6 réunions et de 4 ateliers d'échanges avec d'autres PTCE 6 Entretiens semi-directifs auprès de structures membres en 2016 ²³ Suivi stagiaire 6 mois en 2016	Statuts, CR réunions, rapports d'activité, documents de demande de subvention ou réponses à appel à projet
Conseil Local de l'Alimentation Durable (2016-2018)	Observation participante de 2 réunions Entretien semi-directif avec l'élue et le technicien responsable en janv. 2016	Délibération cadre économie sociale et solidaire (ESS) du conseil municipal, article de Lapoutte (2021)

Stratégie métropolitaine alimentaire (2016-2020)	Entretien avec le technicien responsable (2018), échanges dans le cadre de notre participation à un projet de recherche sur la gouvernance alimentaire des villes	Le système alimentaire de l'aire métropolitaine (2016), Stratégie alimentaire métropolitaine (2019)
GT justice alimentaire du PATLy (depuis 2020)	Observation participante de 6 réunions Entretien avec l' élu (nov 2020) et la technicienne responsable (mai 2024)	Délibération Politique agricole de la Métropole de Lyon, juin 2021, CR de réunions, plateforme patly.org Plan d'action PATLy, dec. 2024
Association Territoire à Vivre Lyon (depuis 2021)	Observation participante de 2 réunions Membre du conseil scientifique d'un des acteurs membres.	Site web, CR de réunions, rapports sur la théorie du changement, l'évaluation du projet, la démocratie alimentaire, réponses à AAP

Annexe 2 – Présentation des démarches étudiées

Démarches étudiées	Présentation
Raccourci (depuis 2008)	Collectif informel (6 organisations membres) pour mutualiser des locaux et mener des actions communes de communication, d'éducation populaire et de sensibilisation à destination des consommateurs et des institutions.
Association PIRAT (2011-2014)	Association (12 organisations membres) portant un projet de création d'un lieu de formation et de sensibilisation et d'un incubateur agricole (« espace test agricole »).
Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Groupement Régional pour une Alimentation de Proximité (depuis 2013)	Organisation permettant d'entreprendre de façon la plus collective et sécurisée possible dans le secteur alimentaire (épiceries, restaurants, services pour les professionnels de l'alimentation), grâce à des services support (gestion, informatique, etc.) mutualisés et de l'accompagnement.
Programme URBACT (2014-15)	Espace de réflexion stratégique décroisé, animé par la Ville de Lyon, sur la question alimentaire. Organisation de réunions autour de thématiques (production, distribution, consommation) visant à définir un plan d'action local.
PTCE Agri-Alim (2013-14)	Projet de Pôle Territorial de Coopération Economique, n'ayant pas été labellisé. Il a conduit sur la création de l'association Le Bol
Association PTCE Le Bol (2015-2020)	Association (30 organisations membres) portant un projet de Pôle Territorial de Coopération Economique, mène des études logistiques et des actions de sensibilisation (fêtes, communication).

Conseil Local de l'Alimentation Durable (2016-2018)	Instance d'échange et de coordination des acteurs concernés par l'alimentation au niveau urbain. Animé par la Ville de Lyon. Deux réunions ont été organisées, ainsi que la rédaction du plaidoyer « L'alimentation durable, un droit pour toutes et tous ! » (24 organisations signataires)
Stratégie métropolitaine alimentaire (2016-2020)	Démarche de concertation initiée par la Métropole de Lyon, ayant abouti à la formalisation d'une stratégie alimentaire métropolitaine «vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient ».
GT justice alimentaire du PATLy (depuis 2020)	Un des 5 groupes de travail du Plan Alimentaire Territorial porté par la Métropole de Lyon. L'objectif est de co-construire des actions pour favoriser la justice alimentaire en permettant l'accès de toutes et tous à une alimentation digne, choisie et de qualité.
Association Territoire à Vivre Lyon (depuis 2021)	Démarche nationale initiée entre cinq têtes de réseaux nationales (CIVAM, UGESS, VRAC, Secours Catholique, Réseau Cocagne) pour expérimenter des solutions systémiques innovantes sur quatre territoires, dont Lyon. Les actions financées à Lyon portent sur la mutualisation logistique et l'expérimentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation.

NOTES

1. Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)

sont des regroupements d'acteurs locaux (Organisations de l'ESS, entreprises, collectivités, centres de recherche, etc.) qui collaborent pour porter des projets innovants, sociaux ou technologiques, au service d'un développement local durable

2. Une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) est un partenariat direct entre des consommateurs et un agriculteur, basé sur un engagement mutuel et une répartition équitable des risques et des récoltes. On peut aussi parler d'« agriculture soutenue par la communauté » (ASC)

3. Un Pôle Alimentaire Territorial (PAT)

est une démarche collective visant à organiser, sur un territoire donné, une gouvernance alimentaire durable en rapprochant producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et collectivités.

4. L'Institut National de la Recherche Agronomique était un organisme français de recherche en agronomie existant de 1946 à 2019. Il est depuis devenu INRAE.

5. L'association PIRAT a été dissoute en janvier 2015, alors que l'association Le bol était créée.

6. Une Coopérative d'Activité et d'Emplois propose un modèle d'entrepreneuriat salarié, permettant de créer et de développer sa propre activité dans le cadre d'une coopérative existante dont l'entrepreneur devient salarié, puis associé. La CAE effectue les activités support de ses entrepreneurs et les accompagne.

7. Coopérative dont la majorité des membres sont des travailleurs et travailleuses. Équivalent des coopératives de travail au Québec.

8. Une Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire est une instance représentative qui fédère et soutient les acteurs de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales) au niveau régional.

9. L'URSCOP

(Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives) est une organisation qui fédère et représente les Scop (Sociétés coopératives et participatives) et les Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) au niveau régional.

10. Un enjeu logistique récurrent à plusieurs démarches étudiées est, par exemple, celui de la mutualisation des transports de marchandises des producteurs à Lyon.

11. L'ARDEAR (Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) est un réseau associatif qui accompagne l'installation, la transmission et le développement des projets agricoles et ruraux, en particulier ceux relevant de l'agriculture paysanne et durable.

12. Avant ce changement politique, la Région Rhône-Alpes soutenait fortement les PTCE, et notamment leur émergence, dans le cadre de sa politique de développement économique.

13. Début 2020, faute d'avancées sur les différents projets et face à des ressources limitées, les membres de l'association prennent la décision de dissoudre l'association.

14. Le programme URBACT est un programme européen d'échange et d'apprentissage qui sert à faciliter et à financer les échanges d'expériences entre les villes et les régions européennes à travers l'organisation de réseaux thématiques ou de groupes de travail. Il s'appuie sur des financements par appels à projet de consortiums de villes européennes. Le projet « Sustainable Food in Urban Communities » (2013-2015) impliquait les villes d'Amersfoort, Athènes, Bristol, Brussels, Gotenborg, Lyon, Messina, Ourense, Oslo, Vaslui.

15. En France, les Villes ont des compétences limitées pour mener des actions sur l'alimentation.

16. Des dispositions législatives relatives aux PAT ont été introduites en 2014, avec l'instauration d'un appel à projets annuel du Programme National pour l'Alimentation. Le dispositif de reconnaissance des PAT a été révisé en 2021. Il y a désormais deux niveaux de labellisation : niveau 1 pour les PAT en phase d'émergence et niveau 2 pour les PAT en phase opérationnelle.

17. Le label PAT niveau 1 : « Projet émergent » sera finalement obtenu en 2021

18. Habitat et Humanisme est une association créée en 1985, qui agit en faveur du logement et de l'insertion des personnes en précarité.

19. Les CIVAM

(Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) sont des réseaux associatifs locaux et régionaux qui accompagnent les agriculteurs et les ruraux vers des pratiques plus durables et autonomes (agroécologie, circuits courts, diversification, etc.).

20. L'UGESS

(Union Nationale des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires) est une fédération qui regroupe et soutient les épiceries sociales et solidaires en France

21. La Sécurité Sociale de l'Alimentation est un projet visant à créer une 6ème branche à la Sécurité Sociale. Financé par des cotisations (dont l'assiette est à définir), le projet vise à garantir un accès universel à une alimentation de qualité, dans des lieux conventionnés démocratiquement.

22. Proche des coopératives solidarité au Québec, les SCIC sont des coopératives multisociétaires (il existe plusieurs collèges de membres) dont la mission s'inscrit dans l'intérêt collectif et dans une visée d'utilité sociale.

23. Dont 3 réalisés par un stagiaire seul

RÉSUMÉS

Ce texte analyse la structuration des systèmes alimentaires alternatifs, nés en réaction aux dérives de l'agro-industrie qui sont portés par des initiatives citoyennes et entrepreneuriales. Initialement marginales, ces initiatives se structurent aujourd'hui en réseaux, pouvant être appréhendés comme des espaces mésocritiques. En mobilisant particulièrement les concepts de cadre et de cadrage, l'article interroge la manière dont les acteurs et actrices construisent collectivement la futurité. À travers une étude longitudinale (2008–2024) centrée sur le cas lyonnais, il montre que ces cadrages, tantôt cohérents, tantôt ambivalents, influencent la capacité de l'espace à se structurer et à transformer les pratiques. L'enjeu central réside dans le maintien de leur alternativité, constamment menacée par des dynamiques d'hybridation ou d'isomorphisme avec le modèle conventionnel.

This paper analyzes the structuring of alternative food systems, which emerged in response to the shortcomings of industrial agriculture and are driven by citizen-led and entrepreneurial initiatives. Initially marginal, these initiatives are now organized into networks that can be understood as meso-critical spaces. Drawing particularly on the concepts of frame and framing, the article examines how actors collectively construct the futurity. Through a longitudinal study (2008–2024) focused on the Lyon case, it shows that these framings, sometimes coherent, sometimes ambivalent, influence the meso-critical space's capacity to structure itself and transform practices. The central challenge lies in maintaining their alternativity, constantly threatened by processes of hybridization or isomorphism with the conventional model.

INDEX

Keywords : frame, futurity, process, meso-critical spaces, alternative food system

Mots-clés : cadre, futurité, processus, espaces méso-critiques, système alimentaire alternatif

AUTEURS

EMILIE LANCIANO

emilie.lanciano@univ-lyon2.fr

SEVERINE SALEILLES

s.saleilles@univ-lyon2.fr

Le pouvoir des métaorganisations de l'économie sociale et solidaire dans les espaces mésostratégiques

The Power of Social and Solidarity Economy Metaorganizations in Mesostrategic Spaces

Louis Cousin et Luc K. Audebrand

01. Introduction

- 1 Les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont tendance à constituer des espaces organisés autour d'un paradigme et d'une identité commune, et délimités par des valeurs et principes servant de frontières à ces espaces se présentant parfois comme « mouvements » (Eme, 2005). Ce phénomène trouve un certain écho parmi les travaux de chercheurs souhaitant théoriser la survie et le développement des organisations de l'ESS dans un environnement capitaliste (Audebrand & Barros, 2018). Pourtant, l'étude des espaces interorganisationnels de l'ESS est contrainte par des outils analytiques de niveau soit organisationnel, soit institutionnel, lesquels peuvent laisser échapper des phénomènes qui trouvent leur origine et se déploient à un niveau méso (Ballon & Celle, 2023). L'approche mésorégulationniste de l'ESS propose de combler cette lacune en se concentrant sur les règles et modèles productifs par lesquels les organisations construisent un espace de coordination et d'action collective, reconnu par elles-mêmes et par leur environnement institutionnel (Lamarche & Bodet, 2020). Une proposition phare de cette approche a été l'identification de canaux de différenciation par lesquels un groupe d'organisation institue et organise un espace méso (Ballon & Celle, 2023; Bastien & Lamarche, 2023; Lamarche et al., 2021).
- 2 Les organisations de l'ESS tendent à incarner ces canaux de différenciation au sein d'organisations faitières (Ballon & Celle, 2023), souvent appelées fédérations, confédérations, ou encore associations. Ces organisations étant composées d'organisations plutôt que d'individus, elles répondent à des logiques structurelles et

stratégiques souvent difficiles à appréhender à partir de la théorie organisationnelle classique (Ahrne & Brunsson, 2005). Pour les besoins de cette étude, nous mobilisons la théorie émergente des métaorganisations, spécifique aux organisations dont les membres sont des organisations (Ahrne & Brunsson, 2008), et référons aux organisations faîtières de l'ESS sous le terme de *métaorganisations de l'ESS* (MOESS).

- 3 Nous arguons que la lunette mésorégulationniste gagnerait à être articulée avec la théorie des métaorganisations lorsqu'il s'agit d'étudier plus spécifiquement le rôle de ces MOESS au sein de leurs espaces méso. En effet, outre leur vocation à offrir un ensemble de règles de gouvernance formalisées par lesquelles les membres coordonnent leur action collective (Harter & Krone, 2001), les métaorganisations sont aussi des organisations à part entière capables d'agir et de répondre de leurs actions (Berkowitz & Bor, 2018; Grothe-Hammer et al., 2022). Si un espace méso peut théoriquement exister sans métaorganisation, la décision de mettre en place une MOESS introduit un centre d'autorité interférant dans des relations interorganisationnelles auparavant relativement auto-organisées (Ahrne & Brunsson, 2008). Bien qu'un courant de recherche soit spécifiquement dédié à étudier les spécificités des métaorganisations relativement à d'autres arrangements interorganisationnels (Berkowitz et al., 2022), et malgré plusieurs études portant sur des MOESS (Audebrand & Barros, 2018; Huybrechts & Haugh, 2018; Roux & Lecocq, 2022), la spécificité des stratégies MOESS dans la structuration et l'évolution d'un espace méso n'y a pas été envisagée comme sujet d'étude à part entière.
- 4 Afin de dépasser cette limite, nous nous posons la question suivante : comment les rapports de pouvoir entre une métaorganisation, ses organisations membres, et les acteurs institutionnels, contribuent-ils à façonner un espace méso de l'ESS ? Dans la continuité de l'approche mésorégulationniste de l'ESS, notre étude introduit une analyse mésostratégique mettant en lumière les conditions de l'exercice du pouvoir par une MOESS. Cette perspective analytique nous permet notamment d'articuler les dynamiques ascendantes, des organisations vers leur espace méso, avec des dynamiques descendantes, de la MOESS vers ses membres. À cette fin, nous mobilisons une définition tridimensionnelle du pouvoir (Huxham & Beech, 2008), reconnaissant aux MOESS la capacité d'exercer un *pouvoir avec* leurs membres, un *pouvoir sur* leurs membres, ainsi qu'un *pouvoir d'agir* en relative autonomie. Nous appréhendons le pouvoir des MOESS à la fois selon les activités qu'elles conduisent en relation avec leurs membres, mais aussi selon les ressources qu'elles mobilisent à partir de leur environnement.
- 5 La suite de notre article est organisée comme suit. Après avoir élaboré notre lunette analytique, nous examinons l'émergence d'une initiative interorganisationnelle dans le secteur de la gestion de l'eau au Québec, que nous avons renommée GeoDynamX. Nos données présentent une MOESS adoptant quatre stratégies vis-à-vis de cette initiative, adoptées successivement sur une période de quinze ans. En mettant en perspective l'évolution des ressources de la MOESS et les décisions stratégiques qu'elle prend, nous mettons en lumière la capacité de la métaorganisation à accompagner, structurer, mais aussi contraindre et se réappropriier les dynamiques ascendantes de ses membres. L'analyse mésostratégique révèle des relations de pouvoir entourant les canaux de différenciation d'un espace méso, en mettant notamment en avant les stratégies déployées par une MOESS afin d'asseoir et maintenir sa position d'actrice incontournable de ces canaux. En conclusion, nous proposons un agenda de recherche

qui, dans la continuité des travaux de Celle (2024), s'intéresse au rôle d'une gouvernance interorganisationnelle démocratique dans la construction et le maintien de compromis sociaux à l'échelle d'un espace méso.

02. Cadre théorique

- 6 Notre lunette analytique s'appuie sur trois courants théoriques : l'approche mésorégulationniste, qui nous permet de mobiliser le concept de canal de différenciation ; la théorie émergente des métaorganisations, qui met l'accent sur les acteurs opérant à un niveau méso ; et l'approche tridimensionnelle du pouvoir, qui offre une compréhension fine de la structure des relations interorganisationnelles. L'articulation de ces trois courants nous amène à identifier une zone encore peu explorée dans la littérature, motivant notre question de recherche.

2.1 Les canaux de différenciation comme catalyseurs d'encapacitation

- 7 Dans cette étude, nous utilisons le terme *méso* pour faire référence à un niveau d'analyse mettant en lumière les phénomènes liant les niveaux organisationnel (micro) et institutionnel (macro) (Ballon & Celle, 2023; Lamarche & Bodet, 2020). Il est notamment employé par l'approche mésorégulationniste, qui s'attache à révéler « la pluralité des espaces économiques au sein d'un régime dominant » (Lamarche & Bodet, 2020, p. 2).
- 8 Un espace méso peut être envisagé comme un espace productif, situé dans une structure de marché que les politiques publiques façonnent, et coproduit par des organisations qui le composent (Gallois, 2012). Il est ainsi pris entre deux dynamiques contradictoires de détermination et d'autonomisation (Bastien & Lamarche, 2023). La détermination renvoie à l'intervention de l'État qui, en tant qu'architecte sectoriel, réglemente et institutionnalise (Gallois, 2012). L'autonomisation, quant à elle, fait référence à l'affirmation de spécificités propres à l'espace méso, le distinguant des autres espaces et de son environnement macro. L'existence d'un espace méso requiert donc une relative cohérence interne, construite collectivement par les acteurs qui le composent (Lamarche & Bastien, 2025).
- 9 La spécificité – et la cohérence – d'un espace méso peut être envisagée comme reposant sur plusieurs « canaux de différenciation » (Lamarche et al., 2021) qui caractérisent non seulement les organisations membres du collectif, mais aussi les rapports interorganisationnels au sein de ce collectif. Le canal *travail* réfère aux processus productifs, et notamment aux « régimes de productivité ou de qualité » (Lamarche et al., 2021, p. 7) définissant des buts communs à ces processus, tels que la quête de profit, de qualité, ou encore d'utilité sociale. Le canal *produit-concurrence* comprend l'ensemble des conventions, incluant les lois du marché, mais aussi l'ensemble des normes sociales spécifiques à l'espace en question, adoptées par les parties prenantes et mises en œuvre à travers leurs dynamiques de concurrence. Le canal *futureté* renvoie aux récits décrivant un futur « tel qu'il est envisageable par les collectifs [...] confrontés à l'inertie du réel et des institutions » (Lamarche & Bastien, 2025, p. 15), et autour desquels les acteurs se positionnent en élaborant leurs stratégies respectives. Enfin, les canaux *gouvernance* et *environnement* ont été proposés à partir de travaux portant sur l'ESS : le

premier « renvoie aux rapports sociaux de pouvoirs » (Ballon & Celle, 2023, p. 3) incorporés aux règles et processus décisionnels des organisations parties prenantes; et le second à un « rapport social à l'environnement » qui serait partagé par celles-ci (Ballon & Celle, 2023, p. 4) .

- 10 Les canaux de différenciation sont en particulier utiles pour analyser « le processus de constitution des espaces méso » (Lamarche et al., 2021, p. 7), et notamment l'élaboration des compromis sociaux qui les structurent (Bastien & Lamarche, 2023; Boyer & Freyssenet, 2000). Un compromis social est un ensemble de règles, pratiques et récits, résultant d'une négociation qui vise à désactiver une tension, et autour desquels s'organise un collectif d'organisations (Bastien & Lamarche, 2023; Lamarche et al., 2021). Les compromis qui structurent un espace méso sont instables : un changement dans l'environnement ou dans les relations de pouvoir internes à l'espace méso peut déclencher un processus de « déssectorisation » (Laurent & Mouriaux, 2008, p. 35) lors duquel des visions discordantes émergent et s'affrontent, suivi d'une « resectorisation » (Lamarche et al., 2021, p. 12) lors de laquelle se constitue un nouveau compromis social institutionnalisé.
- 11 Appliquée à l'ESS, l'approche méso a montré sa pertinence pour étudier les stratégies collectives permettant à ces organisations de survivre et se développer dans un environnement capitaliste à l'encontre duquel elles se veulent porteuses d'une « critique en acte » (Lamarche & Bodet, 2020). Un espace méso constitue alors une « marge instituante » (Lamarche & Bodet, 2020) offrant aux acteurs le composant un environnement institutionnel relativement protecteur de leurs spécificités organisationnelles (Bastien & Lamarche, 2023). Ainsi, dans un contexte ESS, les canaux de différenciation tendent à être envisagés comme des processus ascendants, portés par des collectifs interorganisationnels relativement unis face aux pressions institutionnelles capitalistes (Ballon & Celle, 2023).
- 12 La focale placée sur la dialectique macro-méso, soit l'organisation des relations entre les organisations de l'ESS et leur environnement institutionnel, ne doit néanmoins pas occulter l'existence d'une dialectique micro-méso (Lamarche & Bastien, 2025). Comme tout espace productif, les espaces méso de l'ESS sont traversés par des divergences d'intérêts et de visions entre les organisations qui les composent, donnant lieu à une renégociation continue de leurs compromis sociaux. Plusieurs travaux, qui ne mobilisent pas l'approche mésorégulationniste, ont étudié ces dynamiques en prenant les fédérations de l'ESS comme objet d'étude. Celles-ci sont envisagées comme des dispositifs de gouvernance interorganisationnelle capables de structurer, stabiliser et formaliser des règles et modèles de production communs à leurs membres (Audebrand & Barros, 2018; Harter & Krone, 2001; Huybrechts & Haugh, 2018; Pezzini & Girard, 2018). Ce constat nous conduit à proposer un cadre d'analyse articulant l'approche mésorégulationniste et la théorie des métaorganisations, afin d'appréhender le rôle spécifique des fédérations de l'ESS dans la structuration et l'évolution des espaces méso.

2.2 Les métaorganisations comme centres d'autorité de niveau méso

- 13 La théorie des métaorganisations s'intéresse aux caractéristiques et aux fonctions des organisations dont les membres sont eux-mêmes des organisations, les distinguant des

organisations composées d'individus (Ahrne & Brunsson, 2008). Du point de vue de l'approche méso, cette théorie présente une lunette pertinente pour comprendre le rôle des fédérations, souvent marginalisées des études organisationnelles ou économiques (Ahrne & Brunsson, 2005), et pourtant centrales dans l'émergence de collectifs interorganisationnels – en particulier dans le champ de l'ESS (Audebrand & Barros, 2018; Harter & Krone, 2001; Huybrechts & Haugh, 2018; Roux & Lecocq, 2022).

- 14 Un apport fondamental de la théorie des métaorganisations consiste à identifier et distinguer différents arrangements interorganisationnels, et à mettre en lumière les relations qu'ils entretiennent entre eux (Grothe-Hammer et al., 2022). Un arrangement interorganisationnel est conceptualisé comme un ordre social décidé, mis en place par des organisations dans le but d'organiser leur environnement extérieur (Berkowitz & Bor, 2018). Envisager les espaces méso et les fédérations de l'ESS comme deux types d'ordres sociaux décidés permet de mieux comprendre les spécificités de chacun, mais aussi leurs interrelations.
- 15 Tel que décrit plus haut, un espace méso est un ordre social présentant la spécificité d'être défini par « une structure productive (un système d'échange ou transactions) et un ordre institutionnel (règles) » (Allaire, 2007, cité dans Lamarche et al., 2021, p. 3). Si ses frontières sont claires et institutionnalisées, sa gouvernance est, quant à elle, mouvante et polycentrique : elle mobilise une multitude de parties prenantes, allant des entreprises mettant en œuvre leurs appareils productifs aux institutions, agences de standardisation et organisations représentatives qui coordonnent et réglementent les relations entre ces entreprises. Les règles qui composent l'espace méso sont typiquement assorties de mécanismes de contrôle et de sanction, que ce soit par la législation, les standards ou les labels (Bastien & Lamarche, 2023).
- 16 Une fédération de l'ESS est également un ordre social décidé, mais présente la spécificité d'être une organisation formelle dont les membres sont eux-mêmes des organisations : il s'agit d'une métaorganisation (Roux & Lecocq, 2022). À la différence d'un espace méso, une métaorganisation se caractérise par une gouvernance formalisée (statuts), dont les parties prenantes sont clairement identifiées (les organisations membres) et qui est organisée autour d'une autorité centrale (le secrétariat de la métaorganisation) (Berkowitz & Bor, 2018). Une seconde différence se situe dans la personnalité juridique dont est dotée la métaorganisation, qui lui donne la capacité à représenter le collectif d'organisations auprès des acteurs extérieurs, mais aussi de prendre des décisions et d'en assumer la responsabilité (Berkowitz et al., 2022). Toutefois, les métaorganisations sont rarement dotées de mécanismes de contrôle et de sanction ; elles tendent d'ailleurs à être réticentes à les activer (Ahrne & Brunsson, 2008).
- 17 Les espaces méso et les métaorganisations peuvent donc être conceptualisés comme deux arrangements interorganisationnels distincts, mais qui, dans les faits, coexistent, se superposent et se développent autour d'éléments communs. Un espace méso de l'ESS est typiquement représenté par une unique fédération ; en retour, ces fédérations tendent à s'autoproclamer comme l'incarnation de leurs espaces méso respectifs. Par exemple, en France, les coopératives de consommation ont façonné un espace méso caractérisé par un modèle productif et des règles communes, et mis sur pied la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (FNCC) (Ballon & Celle, 2023). La FNCC s'est elle-même dotée d'un site Web, qui se présente comme « le site des Coop de Conso » – l'outil de communication de l'espace méso dans son ensemble (FNCC, s. d.).

- 18 Précisons que toutes les métaorganisations n'ont pas vocation à être des fédérations, et que tous les espaces méso ne sont pas représentés par une unique métaorganisation. L'ESS au Québec en offre plusieurs exemples. Cet espace méso compte des métaorganisations telles que Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) ou le Consortium de coopération des entreprises collectives, qui servent de véhicules pour mutualiser et partager les ressources entre leurs membres. La représentation de l'espace méso est quant à elle partagée entre plusieurs métaorganisations, dont le rôle consiste spécifiquement à promouvoir l'ESS au Québec : elles incluent le Chantier de l'économie sociale, le Réseau des Pôles d'économie sociale, et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Pour clarifier cette distinction, nous utilisons ci-après le terme de *métaorganisations de l'ESS* (MOESS) pour désigner spécifiquement les métaorganisations qui ont pour mandat de représenter des organisations de l'ESS.
- 19 En tant qu'arrangements interorganisationnels formels, les MOESS occupent un positionnement singulier au sein de leur espace méso. Cette position leur confère une double autorité. D'une part, elles tirent profit d'une légitimité de représentation envers les acteurs extérieurs, leur permettant d'influencer leur environnement institutionnel (Audebrand & Barros, 2018; Huybrechts & Haugh, 2018). D'autre part, en centralisant la représentation institutionnelle, les MOESS acquièrent une expertise et un statut social les dotant d'une légitimité pour inciter leurs membres, voire les contraindre, à engager des changements en réponse aux pressions de leur environnement (Harter & Krone, 2001; Roux & Lecocq, 2022). La dualité de l'autorité des MOESS se traduit ainsi par un paradoxe pour ses organisations constitutives : les conditions d'une encapacitation collective requièrent de déléguer certains pouvoirs, et de renoncer à une partie de leur autonomie au profit d'une entité externe, la métaorganisation (Roux & Lecocq, 2022).
- 20 La théorie des métaorganisations insiste particulièrement sur les rapports de pouvoir entre celles-ci et leurs membres. Ainsi, une métaorganisation qui se voit concurrencée par ses membres sur ses activités de représentation, ou qui doit faire face à l'émergence d'une nouvelle métaorganisation dans un même espace méso, serait sujette à un affaiblissement de son autorité (Ahrne & Brunsson, 2008). Pourtant, les métaorganisations n'ont pas vocation à centraliser l'intégralité des initiatives interorganisationnelles. Au contraire, elles peuvent être à l'initiative de la création de nouvelles métaorganisations destinées à accompagner l'émergence d'une activité conduite par leurs membres (Ahrne & Brunsson, 2008; Steinfield et al., 2005). À notre connaissance, cette relation complexe entre la concentration du pouvoir méso au sein d'une métaorganisation et la multiplicité des initiatives interorganisationnelles émergeant dans un espace méso, n'a pas encore fait l'objet d'une étude spécifique.
- 21 Pour éclairer cette relation encore peu étudiée, l'approche mésorégulationniste offre un cadre particulièrement pertinent. Si elle place la focale sur les modes de régulation propres à un collectif d'organisations, elle permet aussi d'appréhender les processus de construction de compromis au sein de ces espaces méso (Lamarche & Bodet, 2020). L'approche méso de l'ESS a abondé en ce sens, en envisageant ces espaces comme cadres facilitant l'élaboration et la réalisation de stratégies collectives (Ballon & Celle, 2023). Nous proposons d'envisager ces phénomènes selon une grille d'analyse que nous nommons *mésostratégique*, car centrée sur les stratégies qui émergent et se déploient spécifiquement à un niveau méso plutôt qu'à un niveau organisationnel.

2.3 Appréhender les relations de pouvoir au niveau méso

- 22 Les stratégies organisationnelles étant influencées par la distribution du pouvoir entre parties prenantes (Mitsubishi & Greve, 2004), une étude des stratégies conduites à un niveau méso requiert de s'interroger sur les formes de pouvoir à l'œuvre. Lorsqu'appréhendé au plan individuel, le pouvoir est traditionnellement envisagé comme une capacité à réaliser une action, ou une relation d'opposition entre individus ayant des intérêts en conflit (Clegg & Haugaard, 2009). Aux plans organisationnel et interorganisationnel cependant, la notion de pouvoir inclut également des phénomènes de collaboration (Huxham & Beech, 2008). En tant qu'espaces d'action collective, les espaces méso de l'ESS sont traversés par des relations de pouvoir où coexistent quêtes d'encapacitation, collaborations et rapports de force interorganisationnels. Cela nous amène à nous inscrire dans la lignée des travaux théoriques de Huxham et Beech (2008), et à envisager les relations au sein d'un espace méso selon une approche multidimensionnelle du pouvoir.
- 23 Les travaux sur le pouvoir en contexte interorganisationnel tendent à dépasser la dichotomie entre capacité individuelle et relations d'opposition, en proposant des définitions centrées sur l'intention poursuivie par un sujet interagissant avec son environnement (Belaya & Henrich Hanf, 2009; Huxham & Beech, 2008). Dans la lignée de ces travaux, nous définissons le pouvoir d'une MOESS comme sa capacité à atteindre ses objectifs, que ce soit en collaboration (avec ses membres), de manière autonome (vis-à-vis de ses membres), ou en exerçant un contrôle (sur ses membres). Cette définition inclut trois dimensions de pouvoir distinctes et complémentaires (Huxham & Beech, 2008) : le pouvoir *avec*, qui renvoie à l'idée d'une collaboration encapacitante aux côtés d'autres acteurs (Abizadeh, 2023; Carlsen et al., 2020); le pouvoir *de*, qui réfère à l'« agence » d'une personne ou d'une entité, c'est-à-dire à sa capacité d'action autonome (Göhler, 2009); et le pouvoir *sur*, qui implique l'atteinte d'objectifs en ayant recours à des stratégies de coercition, domination, manipulation, ou subjectivisation à l'égard d'autres entités (Fleming & Spicer, 2014).
- 24 Bien que les métaorganisations disposent d'une autorité centrale relativement faible en comparaison avec les organisations d'individus (Ahrne & Brunsson, 2008, 2011), elles peuvent exercer ces trois dimensions de pouvoir dans leurs relations avec leurs membres. Par exemple, les MOESS peuvent initier et coordonner des mobilisations collectives (Audebrand & Barros, 2018); définir et mettre en œuvre leur propre stratégie de plaidoyer (Harter & Krone, 2001); ou encore, émettre des règles contraignantes (Roux & Lecocq, 2022). Ces trois dimensions de pouvoir peuvent se compléter, mais aussi entrer en tension. Ainsi, une tentative de renforcer le contrôle sur les membres peut entraîner une levée de boucliers et une crise de gouvernance, affaiblissant l'agence de la métaorganisation et la volonté de ses membres à collaborer (Ahrne & Brunsson, 2008; Roux & Lecocq, 2022).
- 25 Le choix de recourir à une dimension ou une autre peut ainsi constituer une décision importante dans la structure des relations entre les MOESS et leurs membres et dans la stabilité de l'espace méso dans son ensemble. Pourtant, nous en savons encore peu sur les processus amenant une métaorganisation à opter pour l'une ou l'autre de ces dimensions de pouvoir, et comment ce pouvoir évolue en lien avec d'autres initiatives d'action collective conduites par les membres de la MOESS. Par conséquent, notre question de recherche est la suivante : comment les rapports de pouvoir entre une

métaorganisation, ses organisations membres et les acteurs institutionnels, contribuent-ils à façonner un espace méso ?

03. Méthodologie

- 26 Pour répondre à notre question de recherche, nous nous sommes concentrés sur le cas d'une initiative visant à mettre sur pieds un système d'échange de données entre organisations de l'ESS, fédérées par une MOESS.

3.1 Contexte de la recherche

- 27 Notre recherche porte sur le cas d'un espace méso regroupant les acteurs de la gestion intégrée des ressources en eau au Québec. Formulée par la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement qui s'est tenue à Dublin en 1992, la gestion intégrée adopte « une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux » (Global Water Partnership, 2000, p. 14, traduction libre). Cette approche a été intégrée à la réforme de la gouvernance de l'eau au Québec, par la Politique nationale de l'eau de 2002 (MELCCFP, s. d.-a; Milot et al., 2015), puis par la Loi sur l'eau de 2009 (MELCCFP, s. d.-b). La gestion intégrée est opérationnalisée par quarante organismes de concertation régionale des ressources en eau (OCRRE). À l'instar des associations de bassin versant du Nouveau-Brunswick (Chouinard et al., 2009), les OCRRE québécois relèvent de l'ESS : leur gouvernance est démocratique et ouverte, et leur activité économique est mise au service de leur mission. Les quarante OCRRE sont fédérés par un regroupement des organismes de concertation régionale des ressources en eau (ROCRRE). La MOESS compte une dizaine de salariés et a pour mandat de promouvoir, soutenir, et représenter ses membres.
- 28 L'espace méso que nous étudions compte une diversité d'acteurs : collectivités locales, entreprises, regroupements citoyens, agences gouvernementales, ainsi que le ROCRRE et les OCRRE eux-mêmes. Ces acteurs ont en commun de produire des connaissances sur l'eau (canal travail), mais divergent quant aux usages et aux finalités qu'ils leur attribuent. Selon les cas, ces connaissances peuvent être produites à des fins de préservation de la ressource et diffusées au grand public, ou au contraire alimenter des projets d'exploitation économique et demeurer privées (canal produit-concurrence). Collectivement, les acteurs de cet espace méso contribuent à élaborer et mettre en œuvre les politiques locales, régionales et provinciales de gestion de l'eau (canal futurité). Les OCRRE occupent une position particulière au sein de cet espace méso : ils offrent des espaces de gouvernance multipartite (canal gouvernance), soutenant une gestion de l'eau envisagée comme un commun à préserver pour les générations futures (canal environnement). Ils sont également parties prenantes de l'appareil productif, en colligeant eux-mêmes des connaissances ouvertes (destinées au grand public), mais aussi, parfois, des connaissances privées (destinées à leurs clients).
- 29 Les relations entre le ROCRRE et ses membres OCRRE constituent notre unité d'analyse. Formellement, ces relations s'organisent autour d'une volonté d'assurer une mise en cohérence entre l'espace méso et son environnement institutionnel. Chaque OCRRE couvre une zone géographique correspondant à un bassin versant, dont les frontières, déterminées par des critères géophysiques (des lignes de partage des eaux), sont relativement indépendantes des frontières administratives, tout en demeurant

entièrement situées dans la province du Québec. Le ROCRRE sert de courroie de transmission entre ces différentes organisations et territoires locaux, et les ministères opérant à un niveau provincial. En ce sens, il structure et catalyse des flux ascendants depuis l'espace méso vers l'environnement institutionnel, en représentant et défendant les intérêts de ses membres et en transmettant une information consolidée aux acteurs ministériels. Il organise et facilite également les flux descendants, en relayant les informations institutionnelles vers ses membres et en facilitant l'adaptation de l'espace méso aux directives et politiques ministérielles.

- 30 Le phénomène qui est au centre de cette étude est le développement et l'adoption de GeoDynamX, une plateforme numérique visant à faciliter la collecte, la standardisation, et la mutualisation de données géospatiales entre les différentes parties prenantes de la gestion intégrée des ressources en eau. Initié spontanément par des employés de quelques OCRRE, le projet a été expérimenté en marge de l'espace méso avant d'être déployé puis délégué au ROCRRE. Deux caractéristiques font du projet GeoDynamX un cas d'étude idéal au regard de notre question de recherche. Premièrement, il s'agit d'un artefact numérique intégré aux collaborations entre le ROCRRE, les OCRRE et les acteurs ministériels : son émergence s'inscrit dans une reconfiguration des relations interorganisationnelles au sein d'un espace méso clairement identifié. Deuxièmement, tel que présenté dans nos résultats, le projet a été influencé par différentes stratégies successivement adoptées par le ROCRRE : l'étude de ces stratégies met en lumière l'exercice du pouvoir de la MOESS sur son espace méso.

3.2 Collecte et analyse des données

- 31 La complexité de l'analyse multiniveau d'un espace méso en évolution justifie le recours à une étude de cas unique, qui permet d'en saisir la dynamique en profondeur (Lamarche et al., 2021; Yin, 2014). Chaque OCRRE est envisagé comme une unité de décision, et le ROCRRE comme une unité de décision distincte et établie afin d'organiser l'action collective des OCRRE (Berkowitz & Dumez, 2015; Grothe-Hammer et al., 2022). La collecte de données repose sur des entretiens semi-structurés d'une durée approximative d'une heure. Ceux-ci portaient sur GeoDynamX, son opportunité pour les OCRRE, le rôle du ROCRRE, ainsi que sur les facteurs facilitant ou entravant l'innovation. Un panel représentatif de 17 participants a été constitué, incluant des employés du ROCRRE, du ministère de l'Environnement, des représentants d'OCRRE et des parties prenantes externes (voir Annexes, Tableau A.1). La stratégie de recrutement a reposé sur une approche intentionnelle (boule de neige) visant à assurer une diversité géographique et de rôles.
- 32 L'analyse distingue trois niveaux au sein d'un même espace méso : la MOESS, ses membres, et le contexte institutionnel. Cette distinction nous permet d'isoler les activités conduites par différents groupes d'acteurs, et d'identifier et caractériser leurs interactions. Les activités identifiées se rencontrent autour de règles, processus et récits, qui composent les différents canaux de différenciation de l'espace méso.
- 33 Un premier ensemble de codes a été défini à partir de la littérature sur le pouvoir : il nous a permis de qualifier les activités de la MOESS selon la dimension de pouvoir qu'elles exprimaient (collaboration, domination, action unilatérale). Un deuxième ensemble de codes, qui a émergé de manière inductive, était destiné à identifier et caractériser les changements dans l'environnement interne (membrariat) ou externe

(relations institutionnelles) de la MOESS. Nous avons représenté la succession des événements le long d'une ligne de temps retraçant l'incubation, le développement et l'émergence de GeoDynamX. Un travail de construction de sens a permis d'articuler les phénomènes selon quatre phases temporelles¹ délimitées par trois éléments : (i) un changement d'activité de la MOESS ; (ii) un changement dans les relations entre la MOESS et son environnement (membres ou partenaires institutionnels) ; (iii) et une évolution dans le projet GeoDynamX.

- 34 Un troisième codage a été réalisé à l'aide de notre grille d'analyse sur les espaces méso. Nous avons commencé par caractériser cet espace à partir de descriptions générales fournies par les participants et les documents secondaires, décrivant les règles et activités de production communes aux OCRRE, au ROCRRE et, plus largement, aux acteurs de la gestion intégrée des ressources en eau. Nous avons regroupé ces caractéristiques selon les cinq canaux de différenciation identifiés par la littérature mésorégulationniste. Nous avons ensuite parcouru les codes relatifs à chacune des quatre phases temporelles issues de la précédente étape, à la recherche d'éléments correspondant à chacun des canaux de différenciation. Cette analyse nous a permis de mettre en lumière le fait que certaines caractéristiques de l'espace méso avaient évolué tout au long du projet, en lien avec trois canaux de différenciation : futurité, travail, et produit-concurrence. Les canaux environnement et gouvernance sont quant à eux restés stables,² les principes de la gestion intégrée des ressources en eau n'ayant pas subi de changement durant ce projet : nous les avons donc exclus de notre analyse.

04. Présentation des résultats

- 35 Les résultats sont structurés en quatre sections, correspondant chacune à une phase temporelle. Chaque phase est délimitée par (i) un changement dans l'activité de la MOESS ; (ii) une évolution des canaux de différenciation ; (iii) et une transformation du projet GeoDynamX. Nous présentons une MOESS qui a vu son espace méso évoluer, entraînant une reconfiguration des relations de pouvoir avec ses membres, et créant des conditions favorables à l'émergence d'un projet numérique interorganisationnel.

4.1 Phase 1 : rejeter l'initiative interorganisationnelle

- 36 Activités du ROCRRE. La première phase couverte par notre étude s'étend sur une période de dix ans : elle débute 15 ans et s'achève 5 ans avant notre collecte de données. Elle se caractérise par un environnement en transition numérique : les outils informatiques se diffusent et se normalisent au sein des organisations, qui s'en saisissent pour faciliter leurs opérations courantes. La collecte et le traitement des informations se numérisent au sein des OCRRE comme des institutions gouvernementales. Le ROCRRE suit la mouvance en assurant « un service d'accès [...] à l'interface entre le gouvernement et les producteurs de données » [P17].
- 37 Ce contexte de transition numérique s'accompagne également par l'émergence de nouvelles compétences, telles que la géomatique. Des employés ayant acquis des compétences en géomatique intègrent progressivement les équipes des OCRRE, du ROCRRE et du ministère. Toutefois, lors de cette phase, seul un petit nombre d'OCRRE a effectivement acquis des compétences en géomatique et celles-ci sont principalement mobilisées pour répondre à des enjeux locaux.

- 38 Canaux de différenciation. Cette phase est caractérisée par un ROCRRE encore récemment établi. Formellement, la gouvernance du ROCRRE est composée exclusivement de ses membres, qui composent l'assemblée générale et s'acquittent d'une cotisation annuelle [D6].
- 39 La gouvernance formelle est toutefois à mettre en perspective avec les relations qu'entretient le ROCRRE avec les institutions. Le ministère de l'Environnement a été un acteur clé dès l'émergence de la fédération : « L'idée de ce regroupement provient du ministère [...] Au départ, on était dans les bureaux du ministère » [P17]. En outre, cette phase s'est illustrée par un directeur du ROCRRE doté d'une personnalité charismatique capable d'influencer ses membres et partenaires institutionnels : « [Le directeur] était un excellent représentant. Il s'exprimait très bien. [...] Il faisait preuve d'un sens politique très aiguisé. [...] Il était très apprécié dans le Réseau. » [P3]. Ainsi, le canal futurité était essentiellement modelé par des récits coconstruits par la direction du ROCRRE et ses alliés institutionnels.
- 40 Cette relation a également structuré le canal travail. Le ministère a contribué à organiser les processus productifs de l'espace méso, en définissant les mandats du ROCRRE et des OCRRE : « Pour paraphraser les termes de la convention avec [le ministère], le [ROCRRE] doit être l'interlocuteur privilégié du ministère en matière d'eau et doit constituer un réseau qui prend soin de ses membres » [P3].
- 41 Les financements du ROCRRE, et les activités qui en découlaient, étaient par conséquent principalement dédiées à assurer une interface entre le ministère et ses membres. La MOESS avait également la capacité de valoriser les productions du collectif de ses membres à travers des projets conduits avec d'autres partenaires : « Ça nous coûte 1 000 \$ par année de membrariat [...] fait que oui, c'est [principalement] l'argent du ministère, pis il va chercher quelques projets » [P3] (canal produit-concurrence).
- 42 Exercice du pouvoir. Ce contexte conférait au ROCRRE un *pouvoir d'être* « sa propre machine, [d'avoir] ses propres mandats, [et de conduire] des projets à l'international » [P12].
- 43 Le ROCRRE étant chargé de collecter les rapports de ses membres et de les transmettre au ministère, la MOESS a initié un projet de plateforme numérique ACTION destinée à en assurer la standardisation et faciliter son traitement [D4]. Pour la réalisation de ce projet, le ROCRRE a obtenu le soutien du ministère [P17] qui y a alloué un financement, en vue « [d']oblig[er] les OCRRE à utiliser le système pour faire leur reddition de compte » [P14]. Par cette initiative, et bien que celle-ci ait été généralement bien reçue par ses membres (« Je suis vraiment contente que ça se fasse » [P7]), le ROCRRE a révélé sa capacité à mobiliser des ressources situées dans sa relation avec le ministère pour exercer un *pouvoir sur* les OCRRE.
- 44 La collaboration entre le ROCRRE et ses membres (*pouvoir avec*) autour d'activités numériques est, quant à elle, embryonnaire, limitée à « redécouper la donnée pour nos territoires. [...] c'était vraiment très minime, il était juste un passeur » [P7].
- 45 Impact sur GeoDynamX. Cette période a également vu l'émergence des premières idées entourant une plateforme de partage et un standard de données en géomatiques, qui préfigurera le projet GeoDynamX. Ces idées sont formulées par des employés ayant des compétences en géomatique et qui, à travers des collaborations autour de projets régionaux, ont pris conscience de l'opportunité de mutualiser leurs ressources et outils numériques afin de gagner en efficacité.

- 46 Les leaders ont tout d'abord porté l'initiative auprès du ministère, qu'ils percevaient comme l'instance adéquate pour héberger ces données d'utilité publique. Cependant, face à l'inertie administrative, les OCRRE ont porté leur projet auprès du ROCRRE : « les fonctionnaires ont quasiment dit textuellement : 'Si vous voulez que ça marche, vous êtes mieux de partir de votre bord puis nous tenir au courant que d'attendre qu'on soit prêts.' » [P1]. La porte fermée de la part du ministère a néanmoins été assortie d'une porte fermée de la part du ROCRRE. La fédération invoquait en effet que « les OCRRE ne sont pas reconnus comme des organismes d'acquisition de connaissances auprès du ministère de l'Environnement » [P2]
- 47 Le refus du ROCRRE d'accompagner le projet a été interprété par certains leaders de GeoDynamX comme une décision de la fédération de ne pas activer son pouvoir en collaboration avec ces OCRRE (*pouvoir avec*) : « ça fait une dizaine d'années que les OCRRE font des demandes au ROCRRE pour mettre en place un projet similaire, mais rien n'a jamais vraiment émergé. » [P1] « Nous avons souvent cogné à cette porte, mais elle s'est rarement montrée ouverte. » [P7]. Il en a résulté un abandon (temporaire) du projet GeoDynamX.

4.2 Phase 2 : accompagner l'initiative interorganisationnelle

- 48 Activités du ROCRRE. La deuxième phase se situe temporellement entre 3 et 4 ans avant notre collecte de données, et est marquée par une alternance politique : la Coalition Avenir Québec remporte les élections provinciales de 2018 sur un programme de contrôle des dépenses de l'État (*Plateforme de la Coalition Avenir Québec*, 2018). Le ROCRRE et les OCRRE sont alors confrontés à un changement dans les termes de la négociation, qui se caractérise notamment par une réduction des financements et une augmentation des obligations de reddition de comptes [P3].
- 49 En parallèle, le ROCRRE poursuit sa transition numérique, notamment avec le développement de son outil ACTION. Le gouvernement demande l'élaboration de nouveaux plans de gestion des milieux humides, requérant de la part du ROCRRE et ses membres la mise sur pied de processus de collecte, de centralisation et de transmission des connaissances sur l'eau. Ces nouvelles exigences entraînent un regain d'intérêt pour des outils numériques facilitant le traitement et l'échange de données au sein du réseau.
- 50 Canaux de différenciation. Cette seconde phase est également marquée par une « crise d'identité » [P12] au sein du ROCRRE. Face à un rapport de force défavorable, certains membres remettent en question les accords-cadres entre les OCRRE et le gouvernement et, par extension, envisagent de quitter le ROCRRE : « il y a même des OCRRE qui font déjà un peu de 'si ça ne me convient pas, je ne la signe pas... je vais me détacher du réseau et du ministère !' » [P3]. Outre la crise d'identité à laquelle est confronté le ROCRRE, le désengagement ministériel remet en question la représentation collective d'un futur dessiné en collaboration entre la MOESS et ses partenaires institutionnels (canal futurité).
- 51 La défiance de certains OCRRE est notamment alimentée par le constat selon lequel une réduction des financements publics traduit une situation où « le ROCRRE n'est pas entendu du ministère, donc il y a beaucoup d'OCRRE fâchés contre le ROCRRE » [P3]. Sa position de représentante unique des OCRRE étant remise en question, la MOESS voit sa légitimité se fragiliser auprès de ses membres et des partenaires extérieurs : « l'image

que ça enverrait aussi, ça ne serait vraiment pas super » [P3]. En d'autres termes, la distension des liens entre le ROCCRE et le ministère remet en question le rôle de la MOESS, tant dans sa légitimité à définir un futur commun pour l'espace méso (canal futurité) que dans sa fonction de centraliser les connaissances sur l'eau de ses membres (canal produit-concurrence).

- 52 Exercice du pouvoir. Du fait des événements évoqués ci-dessus, les actions de représentation que la MOESS avait pour habitude de mener en relative autonomie de ses membres perdaient en efficacité et pertinence – traduisant une réduction de son *pouvoir d'influencer* son environnement extérieur. Il en a résulté par extension une perte de *pouvoir sur* le collectif des membres, dont une partie envisageait de quitter le ROCCRE.
- 53 Le ROCCRE a adapté ses activités en réponse à ces événements et à l'évolution de ses capacités. La première réponse a consisté à préserver son membrariat d'un risque de dislocation : « Il y a eu un peu une perte de cohésion entre les 40 organisations et on a eu un gros travail, disons, à tenter de ramener le monde ensemble » [P12].
- 54 Cela a notamment pris la forme d'une expérimentation : ROCCRE a proposé la mise en place de communautés de pratique, lesquelles avaient comme vocation à offrir des espaces de collaboration et échange de connaissances inter-OCRRE autour d'enjeux ciblés tels que l'adaptation aux changements climatiques [D2]. Si les communautés de pratique sont composées d'employés d'OCRRE, le ROCCRE y joue un rôle clé en assurant « l'accompagnement et le soutien de toute cette démarche-là. Le contenu est géré par les participants, mais [...] c'est très 'le ROCCRE' qui s'occupe du contenant » [P12]. Il s'agit donc d'une mise en œuvre, de la part de la métaorganisation, de son *pouvoir avec* ses membres.
- 55 Impact sur GeoDynamX. L'établissement de communautés de pratique a constitué un événement déterminant dans l'émergence de GeoDynamX. La première conséquence de l'établissement de ces communautés de pratique a été de favoriser la rencontre entre géomaticiens : « il y en a quelques-unes [communautés de pratique] qui ont émergé sur la géomatique, surtout avec la mise en place des plans régionaux de milieux humides et hydriques » [P7]. Les individus ont ainsi pu prendre conscience de pratiques et problématiques communes et identifier des besoins collectifs, ce qui a stimulé l'émergence d'une vision interorganisationnelle en géomatique : « je pense que ça a contribué aussi à dire 'Regardez, on a tous des choses à faire sur les mêmes données, est-ce qu'on peut s'en parler pour voir ce que sont les bonnes idées d'un et de l'autre, puis partager le travail ?' » [P7]. Un point central de cette vision était le développement d'un outil numérique permettant aux géomaticiens d'harmoniser leurs pratiques et de mutualiser leurs connaissances : l'idée de GeoDynamX revenait au goût du jour, cette fois avec une communauté plus étendue, dynamique, et structurée qu'en phase 1.
- 56 La deuxième conséquence a été une capacité pour les géomaticiens de définir et poursuivre leur propre agenda. Les individus ont notamment noté un décalage entre leur vision émergente (GeoDynamX) et les objectifs des communautés de pratique définis par le ROCCRE : « ce n'est plus vraiment ce dont on a besoin » [P6]. Afin de se concentrer sur leur projet d'outil numérique commun, les géomaticiens ont établi leur propre espace de coordination : « on sort ça des communautés de pratiques pilotées par le ROCCRE, on va construire l'initiative, aller aussi loin qu'on est capable » [P2].

- 57 Bien que d'autres communautés de pratique initiées par le ROCRRE autour d'autres corps de métier (gestion, communication, comptabilité) aient été pérennisées, l'initiative en géomatique s'est soldée par un échec (à court terme) pour la métaorganisation de structurer un *pouvoir avec ses membres* : « c'est comme mort tranquillement, pis ça n'a jamais été relancé non plus » [P6].

4.3 Phase 3 : soutenir l'initiative interorganisationnelle

- 58 Activités du ROCRRE. La troisième phase se situe entre 1 et 2 ans avant notre collecte de données. Deux événements la caractérisent. L'actualité numérique est marquée par la matérialisation de GeoDynamX. Une première version de la plateforme est développée et utilisée par les OCRRE leaders, qui en font la promotion auprès du réseau et des partenaires institutionnels. En outre, une gouvernance pour GeoDynamX est mise sur pied, autonome vis-à-vis du ROCRRE : elle est régie par une charte définissant ses propres règles de membrariat, de financement et de prise de décision. Quant à lui, l'outil ACTION initié par le ROCRRE poursuit son développement.
- 59 Un autre événement notable est le changement à la direction du ROCRRE [D3]. L'événement est perçu comme marquant par les OCRRE car le précédent directeur était considéré comme leader charismatique du ROCRRE : « quand son départ a été annoncé avant même que la nouvelle personne soit choisie, les gens du Réseau ont eu peur » [P3]. En outre, tandis que le précédent directeur se distinguait par son sens politique et sa tendance à « gard[er] un certain contrôle sur tout ce qui se passait » [P12], la nouvelle directrice se démarquait par sa « capacité à se départir des choses » [P12] et privilégiait les liens avec les membres, marquant ainsi une rupture dans l'approche stratégique et managériale du ROCRRE.
- 60 Canaux de différenciation. Le contexte institutionnel qui a émergé lors de la deuxième phase reste inchangé, limitant la capacité du ROCRRE à obtenir un soutien opérationnel auprès du ministère. Toutefois, malgré sa crise interne, la métaorganisation est parvenue à ne pas perdre de membre, réaffirmant ainsi son rôle de « canal de communication privilégié pour les ministères » [P1]. Avec la confirmation de sa position institutionnelle, c'est un processus de production de connaissances qui est maintenu : les OCRRE agissent dans le cadre d'une mission définie par les acteurs gouvernementaux, que le ROCRRE contribue à superviser et accompagner (canal travail).
- 61 Les activités initiées en deuxième phase ont également permis à la fédération de redéfinir certains processus de collaboration avec ses membres, et sa valeur ajoutée auprès de ceux-ci (canal produit-concurrence). Plusieurs communautés de pratique qui avaient précédemment été expérimentées viennent à se consolider et se pérenniser. Celles-ci offrent au ROCRRE un nouveau cadre à travers lequel la métaorganisation peut mobiliser les ressources de ses membres autour de problématiques communes [P3]. Ces communautés de pratique permettent à la métaorganisation de compenser, dans une certaine mesure, la baisse de ressources financières préalablement issue de ses partenariats avec le ministère. Toutefois, cette ressource est soumise à des fluctuations, car dépendante de la volonté des membres à y contribuer [P3].
- 62 Le changement de direction accompagne ce repositionnement de la MOESS : le ROCRRE perd un leader charismatique, mais gagne une personne capable de stimuler l'émergence d'un leadership décentralisé, permettant aux OCRRE de réimaginer leurs

collaborations en lien avec un idéal de gestion intégrée des ressources en eau (canal futurité).

- 63 Exercice du pouvoir. Cette phase est marquée par des activités résolument tournées vers un exercice du pouvoir en collaboration entre le ROCRRE et ses membres (*pouvoir avec*). Construisant sur l'expérience des communautés de pratique, la métaorganisation a expérimenté la décentralisation de ses processus décisionnels. Un événement annuel a été organisé, au sein duquel les OCRRE profitaient « d'un espace d'échange et de mobilisation des connaissances, virtuel ou en personne, touchant à toutes les branches d'activités que l'on retrouve dans un [OCRRE] » [D5].
- 64 L'exercice d'un pouvoir collaboratif a impliqué un effort de reconstruction de la confiance entre le ROCRRE et ses membres. À cet effet, la présidence a affiché son intention de renforcer la transparence et la capacité de contrôle des membres sur les activités de la métaorganisation [P12]. En acceptant de se soumettre à un plus fort contrôle de la part de ses membres, le ROCRRE accroît leur autonomie et renonce volontairement à exercer une partie de son propre *pouvoir sur* ceux-ci. Cela a pu être ressenti par certains comme un retrait du ROCRRE, qui n'assumerait plus son rôle de « tête dirigeante » [P8] fournissant indications et directives aux gestionnaires d'OCRRE.
- 65 Quant à la capacité d'initiative et d'action en relative autonomie de ses membres, celle-ci se recentre désormais sur la structuration du réseau des OCRRE. La MOESS s'est concentrée sur le développement de « services aux membres » tels que des actions de « renforcement des capacités » [P12], afin d'en rétablir la cohésion et l'efficacité.
- 66 Impacts sur GeoDynamX. L'évolution dans les sources et l'exercice du pouvoir par le ROCRRE se retrouve dans les témoignages des leaders de GeoDynamX. La MOESS est apparue comme un acteur incontournable à associer au projet pour en assurer l'institutionnalisation et la pérennité : « Ça aurait pu se faire sans le [ROCRRE]. L'affaire, c'est que le contact privilégié des [OCRRE] avec le ministère, c'est le [ROCRRE] » [P2]. En d'autres termes, et malgré son autonomisation au cours de la phase 2, GeoDynamX demeure sous l'influence de la métaorganisation : cela illustre un pouvoir de la métaorganisation *sur* son réseau de membres.
- 67 Les leaders se sont également saisis des cadres de collaboration (*pouvoir avec*) créés par ROCRRE, en conduisant un processus de construction de sens renforçant l'acceptabilité de GeoDynamX au sein de la MOESS : « On a regardé le plan d'action puis les alignements [du ROCRRE], puis on a dit : '[GeoDynamX] ou la géomatique peut aider tel et tel objectif » [P2]. C'est d'ailleurs le changement de direction qui a confirmé l'intégration de GeoDynamX dans la stratégie du ROCRRE « la nouvelle directrice, finalement, quand on lui a représenté le projet, elle était déjà très intéressée » [P2].
- 68 Ce soutien de la nouvelle direction s'est traduit par une ouverture à mobiliser les ressources internes au ROCRRE (*pouvoir de*) en soutien au projet GeoDynamX. À l'issue de cette phase, la métaorganisation se voit confier deux missions-clés de la gouvernance de l'outil : « la communication et la trésorerie » [P2].

4.4 Phase 4 : reprendre l'initiative interorganisationnelle

- 69 Activités du ROCRRE. La quatrième phase se situe temporellement au moment de notre collecte de données. L'actualité numérique est riche : les deux outils, ACTION (initié par le ROCRRE avec le ministère de l'Environnement) et GeoDynamX (initié par quelques

OCRRE) passent à une phase de déploiement. Dans le cas d’ACTION, le ministère de l’Environnement en impose l’utilisation par les OCRRE pour leur reddition de comptes [D1, P4, P14]. Quant à GeoDynamX, l’infrastructure numérique et sa gouvernance sont confiées au ROCRRE, qui en assure la promotion auprès de son réseau de membres [P2]. Un financement gouvernemental est également obtenu afin de soutenir le développement de nouvelles fonctionnalités au sein de GeoDynamX, et ainsi en faciliter l’adoption par les OCRRE et d’autres acteurs de la gestion de l’eau [P2].

- 70 Canaux de différenciation. Les déploiements d’ACTION et GeoDynamX participent à reconfigurer les trois canaux de différenciation. L’outil ACTION, financé par le ministère de l’Environnement, confirme la capacité du ROCRRE à sécuriser un soutien ministériel structurant pour harmoniser les pratiques de production des connaissances par les OCRRE (canal travail). En imposant son utilisation pour la reddition de comptes, le ministère conforte la position du ROCRRE comme acteur incontournable dans son espace méso.
- 71 Le déploiement d’ACTION contribue également à conforter et élargir la valeur ajoutée de la MOESS envers ses membres (canal produit-concurrence). Le ROCRRE ayant démontré sa capacité à conduire un projet de numérisation des communications interorganisationnelles, les employés des OCRRE expriment désormais une meilleure disposition à confier à leur métaorganisation les activités liées à la collecte et à la gestion des données et outils numériques mutualisés [P1].
- 72 Enfin, le changement d’approche de management de la part de la direction du ROCRRE élargit les parties prenantes à la définition du futur de l’espace méso (canal futurité). Cette dernière valorise le leadership de ses employés, qui participent alors à coconstruire de nouveaux récits avec les OCRRE membres : les contributions de ces employés à l’émergence de GeoDynamX sont reconnues par les leaders, renforçant d’autant plus la légitimité du ROCRRE dans la conduite de projets numériques interorganisationnels [P2].
- 73 Exercice du pouvoir. Tandis que la troisième phase était caractérisée par des activités résolument ancrées dans l’exercice d’un *pouvoir avec* ses membres, cette quatrième phase voit une recrudescence des autres dimensions de pouvoir à travers la reprise de GeoDynamX par le ROCRRE.
- 74 Fondamentalement, GeoDynamX demeure ancrée dans l’exercice d’un pouvoir en collaboration entre le ROCRRE et ses membres. Le fait que la gouvernance de GeoDynamX soit régie par ses propres règles, et que le ROCRRE ne soit formellement qu’un acteur parmi d’autres dont le rôle au comité exécutif doit être approuvé par les OCRRE [P2], contraint la métaorganisation à s’inscrire dans une approche de *pouvoir avec*. Néanmoins, le ROCRRE assume un rôle spécifique dans ce comité exécutif : elle démontre un *pouvoir de gérer* la communication, les finances, et les opérations techniques. Les OCRRE reconnaissent d’ailleurs que la métaorganisation est dotée d’atouts en termes d’expertise et de modèle organisationnel lui permettant de mieux réaliser ces tâches que tout autre acteur [P2].
- 75 À travers l’exercice de ces fonctions, le ROCRRE exerce également un *pouvoir sur* le projet GeoDynamX. Celui-ci s’exprime par exemple à travers un travail de réinterprétation de l’outil, qui est présenté comme un service de la métaorganisation – plutôt qu’un service autogéré par ses membres : « Quand on va commencer à dire : ‘OK

maintenant, le [ROCRRE] appuie, lance cette initiative, etc., etc.’, ça va peut-être amener les gens tranquillement à cheminer vers [son adoption]. » [P17].

- 76 Impacts sur GeoDynamX. Du point de vue des leaders, la reprise en main de GeoDynamX par le ROCRRE est avant tout perçue comme un aboutissement souhaitable. La métaorganisation étant établie pour gérer les collaborations interorganisationnelles, et offrir des outils de mutualisation, elle est reconnue comme étant la meilleure actrice pour assurer « la pérennité de l’initiative » [P2], tout en préservant les valeurs, l’identité, et le caractère démocratique de sa gouvernance. Le transfert opérationnel était également motivé par des ressources limitées au niveau des OCRRE, qui voyaient leur charge de travail augmenter à mesure que GeoDynamX était adopté par le réseau. Toutefois, certains leaders sont conscients des enjeux de pouvoir qui entourent la délégation de GeoDynamX à « un acteur centralisant » [P1] qui est structurellement dépendant non seulement de ses membres, mais aussi des acteurs gouvernementaux.
- 77 Ces résultats montrent que GeoDynamX a émergé dans le contexte d’une redéfinition des relations de pouvoir entre la MOESS et ses membres, laquelle s’inscrivait dans une reconfiguration plus générale de l’espace méso. Une synthèse de ces changements multiniveaux est présentée en Tableau 1.

Tableau 1. Synthèse des résultats

Phase	Stratégie adoptée par la MOESS	Évolution des canaux de différenciation	Dimensions de pouvoir exercées par la MOESS	Conséquence pour GeoDynamX
1	Offrir un accès unique aux données des membres	Futurité : vision co-définie par la MOESS et le ministère Produit-concurrence : mandat de la MOESS établi par le gouvernement Travail : MOESS harmonisant les productions de ses membres	Fort pouvoir d’agir et pouvoir <i>sur</i> le collectif, faible pouvoir <i>avec</i> les membres	Marginalisation
2	Renforcer l’efficacité de la transmission d’informations depuis le terrain vers les acteurs institutionnels	Futurité : désengagement ministériel, crise de vision Produit-concurrence : remise en question du rôle de la MOESS Travail : remise en question de la destination des processus de production	Perte de pouvoir d’agir et pouvoir <i>sur</i> le collectif, activation d’un pouvoir <i>avec</i> les membres	Accompagnement
3	Adopter une approche managériale centrée sur la collaboration et le leadership collectif	Futurité : nouvelle vision émergente des interactions entre MOESS et membres Produit-concurrence : développement de services aux membres par la MOESS Travail : harmonisation des processus à travers des communautés de pratique	Consolidation du pouvoir <i>avec</i> les membres, renforçant le pouvoir <i>sur</i> le collectif et d’agir	Mobilisation de ressources
4	Offrir une infrastructure numérique commune au collectif	Futurité : nouvelles perspectives issues des projets interorganisationnels Produit-concurrence : MOESS fournisseur de services numériques Travail : communautés de pratique s’institutionnalisent	Stabilisation du pouvoir <i>avec</i> les membres, complété d’un certain pouvoir <i>sur</i> le collectif et d’agir	Reprise et diffusion

05. Discussion

- 78 Notre recherche était conduite autour de la question suivante : comment les rapports de pouvoir entre une métaorganisation, ses organisations membres et les acteurs institutionnels contribuent-ils à façonner un espace méso ? Avec cette étude, nous y

répondons en mettant l'accent sur le rôle de la MOESS comme architecte de son espace méso.

- 79 Tout au long des quatre phases du projet, le ROCRRE a assumé une double fonction régulièrement mise en avant par la littérature sur les métaorganisations : préserver la stabilité de son espace méso, et accompagner son adaptation aux mutations de l'environnement (Harter & Krone, 2001; Roux & Lecocq, 2022). Néanmoins, la lunette mésorégulationniste invite à nuancer l'idée d'une frontière nette entre l'environnement interne de la métaorganisation (ses membres) par rapport à son environnement extérieur (son contexte institutionnel). Le désengagement de l'État a non seulement créé une pression extérieure : il a déstabilisé le compromis social qui servait de socle à l'espace méso et à la MOESS. En réponse, le ROCRRE a dû structurer un nouveau compromis social, en redéfinissant des règles et processus productifs transversaux aux trois canaux de différenciation : un projet collectif (canal futurité), des pratiques de production et partage de connaissances sur l'eau (canal travail) et une distribution des rôles parmi les acteurs de l'espace méso (canal produit-concurrence). Ainsi, GeoDynamX a été d'abord marginalisée par la MOESS, dans une logique de préserver l'ordre établi ; puis progressivement incorporée aux récits et pratiques, alors que le projet gagnait en maturité et que le compromis social souffrait d'un besoin de renouvellement.
- 80 Nos résultats mettent en évidence un processus de « déssectorisation-resectorisation » orchestré par la MOESS. Nous avons observé que l'État assumait un rôle d'architecte sectoriel (Gallois, 2012) en établissant un cadre règlementaire et institutionnel pour l'espace méso. Le désengagement de cet architecte a logiquement entraîné une déstabilisation du compromis social servant de fondation à l'espace méso. Dans le même temps, nos résultats nuancent l'idée d'un rôle assumé exclusivement par l'État : en institutionnalisant le ROCRRE, le ministère a créé les conditions d'un coexercice de la fonction d'architecte sectoriel. Ainsi, la MOESS a œuvré à compenser ce désengagement, participant ainsi à une redéfinition des canaux de différenciation et modelant un nouveau compromis. Néanmoins, le changement d'architecte s'est traduit par un changement d'architecture : en témoigne l'émergence de GeoDynamX et la réalisation d'une vision de collaboration décentralisée, auparavant jugée incompatible avec une approche ministérielle centralisatrice.
- 81 La perspective tridimensionnelle du pouvoir proposée par Huxham et Beech (2008) met également en lumière la capacité d'une MOESS à adapter l'exercice de son pouvoir en cohérence avec l'évolution de son espace méso. Ainsi, dans le contexte d'une forte intervention ministérielle, le ROCRRE s'illustrait par une grande autonomie combinée à une capacité de contrôle sur son réseau de membres. Le désengagement étatique et la période d'instabilité qui ont suivi se sont traduits par une perte d'autonomie, compensée par un pouvoir exercé en collaboration entre la MOESS et ses membres. Enfin, la stabilité renouvelée a permis à la MOESS de recouvrer une certaine autonomie combinée à une capacité de contrôle sur son réseau ; une partie de ses activités, telle que la gestion de GeoDynamX, demeure néanmoins ancrée dans un pouvoir co-exercé avec ses membres. Plutôt qu'une dichotomie entre métaorganisation faible ou forte, le pouvoir d'une MOESS est donc à appréhender comme un phénomène multidimensionnel s'adaptant aux configurations de l'espace méso au sein duquel il s'inscrit.

- 82 En somme, notre grille d'analyse contribue à la littérature mésorégulationniste en insistant sur le rôle clé d'une MOESS dans l'évolution d'un espace méso. L'approche multidimensionnelle du pouvoir que nous proposons aide à identifier la diversité des stratégies qu'une métaorganisation peut mettre en œuvre afin de structurer les règles et processus au sein de son espace, et ainsi d'en assurer la pérennité dans un environnement institutionnel complexe et en mutation. Nos observations empiriques contribuent plus précisément au développement d'une approche méso de l'ESS, appliquée aux innovations numériques. Nous nuancions le rôle d'une MOESS comme réceptacle et catalyseur d'innovations portées par ses membres, en insistant sur sa capacité à contraindre et contrôler l'émergence de ces innovations afin d'en assurer la cohérence avec leur espace méso.

5.1 Limites et recherches futures

- 83 La principale limite de notre étude tient à l'angle adopté, qui se concentre précisément sur le pouvoir de la métaorganisation envers son espace méso. Ce parti pris nous a conduits à exclure plusieurs phénomènes de notre analyse. Notamment, le fait que GeoDynamX ait été initialement marginalisé par le ROCRRE ne l'a pas empêchée d'exister : au contraire, l'initiative s'est développée de manière autonome, permettant aux membres d'expérimenter des règles et processus productifs alternatifs à ceux qui étaient promus par la métaorganisation. La coexistence (temporaire) de deux arrangements interorganisationnels au sein d'un même espace méso pourrait faire l'objet d'une étude dédiée, afin de mettre en évidence des influences croisées – plutôt qu'unilatérales – dans la redéfinition des canaux de différenciation. En outre, nous avons choisi d'envisager le changement numérique comme un élément de contexte, plutôt qu'en tant qu'objet d'étude à part entière. Le rôle des technologies gagnerait à être précisé, par exemple en les envisageant comme des infrastructures de collaboration interorganisationnelle modelées par des rapports de pouvoir, et participant en retour à reconfigurer les relations au sein d'un espace méso.

06. Conclusion

- 84 Les espaces méso « sont stratégiques, au sens où ce sont des espaces d'accumulation, mais aussi de construction de compromis » (Lamarche & Bodet, 2020, p. 2). Cette étude visait à comprendre comment les rapports de pouvoir entre une métaorganisation, ses organisations membres et les acteurs institutionnels peuvent contribuer à façonner un espace méso. Nous y répondons en proposant une grille d'analyse mettant en lumière les différentes dimensions de pouvoir qu'une métaorganisation peut activer pour accompagner, mener ou contrôler les initiatives de ses membres, et ainsi remodeler les règles et processus productifs de l'espace méso. Nous avons mobilisé cette grille d'analyse pour expliquer des stratégies numériques conduites par une métaorganisation de l'économie sociale et solidaire (MOESS) dans le contexte d'une reconfiguration de son espace méso. Cette étude participe ainsi à mieux comprendre le rôle des métaorganisations au sein d'espaces méso en transformation, et à mettre en lumière des dynamiques de transformation numérique dans les espaces méso de l'ESS.
- 85 *Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une étude préliminaire commanditée par le Secrétariat du Conseil du trésor (Gouvernement du Québec), et a été poursuivie dans le cadre d'une thèse de*

doctorat financée par le Fonds de recherche du Québec. Les auteurs déclarent n'avoir aucun conflit d'intérêts en lien avec cette recherche.

BIBLIOGRAPHIE

- Abizadeh, A. (2023). The Grammar of Social Power : Power-to, Power-with, Power-despite and Power-over. *Political Studies*, 71(1), 3-19. <https://doi.org/10.1177/0032321721996941>
- Ahrne, G., & Brunsson, N. (2005). Organizations and meta-organizations. *Scandinavian Journal of Management*, 21(4), 429-449. <https://doi.org/10.1016/j.scaman.2005.09.005>
- Ahrne, G., & Brunsson, N. (2008). *Meta-organizations*. Edward Elgar.
- Ahrne, G., & Brunsson, N. (2011). Organization outside organizations : The significance of partial organization. *Organization*, 18(1), 83-104. <https://doi.org/10.1177/1350508410376256>
- Audebrand, L. K., & Barros, M. (2018). All Equal in Death? Fighting inequality in the contemporary funeral industry. *Organization Studies*, 39(9), 1323-1343. <https://doi.org/10.1177/0170840617736934>
- Ballon, J., & Celle, S. (2023). Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel. *Interventions économiques*, 69. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.20404>
- Bastien, J., & Lamarche, T. (2023). Chapitre 4. La mésoéconomie institutionnaliste. Dans *Grand manuel d'économie politique* (p. 101-110). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.franc.2023.01.0101>
- Belaya, V., & Henrich Hanf, J. (2009). A multi-theoretical perspective on power in managing interorganizational relationships. *International Journal of Social Economics*, 36(11), 1040-1049. <https://doi.org/10.1108/03068290910992606>
- Berkowitz, H., & Bor, S. (2018). Why Meta-Organizations Matter : A Response to Lawton et al. and Spillman. *Journal of Management Inquiry*, 27(2), 204-211. <https://doi.org/10.1177/1056492617712895>
- Berkowitz, H., Brunsson, N., Grothe-Hammer, M., Sundberg, M., & Valiorgue, B. (2022). Meta-Organizations : A Clarification and a Way Forward. *M@n@gement*, 25(2), 1-9. <https://doi.org/10.37725/mgmt.v25.8728>
- Berkowitz, H., & Dumez, H. (2015). La dynamique des dispositifs d'action collective entre firmes : Le cas des méta-organisations dans le secteur pétrolier: *L'Année sociologique*, Vol. 65(2), 333-356. <https://doi.org/10.3917/anso.152.0333>
- Boyer, R., & Freyssenet, M. (2000). *Les modèles productifs* (Version 2005). La Découverte.
- Carlsen, A., Clegg, S. R., Pitsis, T. S., & Mortensen, T. F. (2020). From ideas of power to the powering of ideas in organizations : Reflections from Follett and Foucault. *European Management Journal*, 38(6), 829-835. <https://doi.org/10.1016/j.emj.2020.03.006>
- Celle, S. (2024). The institutionalisation of the social and solidarity economy in France as a meso-space. *Revue de La Régulation. Capitalisme, Institutions, Pouvoirs*, 36. <https://doi.org/10.4000/11w7k>

- Chouinard, O., Laroche, A.-M., & Martin, G. (2009). Les associations de bassin versant du littoral acadien : Un modèle d'acteurs valorisant les approches écosystémiques et d'économie sociale. *Revue de l'Université de Moncton*, 40(2). <https://portailcoop.hec.ca/notice?id=h::bc0a4124-d39b-4c81-93cb-733bdc566341>
- Clegg, S., & Haugaard, M. (Éds.). (2009). *The SAGE handbook of power*. SAGE.
- Eme, B. (2005). Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 296, 42-55. <https://doi.org/10.7202/1021861ar>
- Fleming, P., & Spicer, A. (2014). Power in Management and Organization Science. *Academy of Management Annals*, 8(1), 237-298. <https://doi.org/10.5465/19416520.2014.875671>
- FNCC. (s. d.). Accueil. Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs. Consulté 1 novembre 2025, à l'adresse <https://fncc.coop/>
- Gallois, F. (2012). *Une approche régulationniste des mutations de la configuration institutionnelle française des services à la personne* [Reims]. <https://theses.fr/2012REIME003>
- Global Water Partnership. (2000). *Integrated water resources management*.
- Göhler, G. (2009). 'Power to' and 'Power over'. Dans S. Clegg & M. Haugaard (Éds.), *The Sage handbook of power* (First paperback edition). SAGE.
- Grothe-Hammer, M., Berkowitz, H., & Berthod, O. (2022). Decisional organization theory : Towards an integrated framework of organization. Dans D. Garlitz (Éd.), *Exploring the connections between critical and contemporary social theory and the sociology of culture*. Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781839103261.00019>
- Harter, L., & Krone, K. (2001). The boundary-spanning role of a cooperative support organization : Managing the paradox of stability and change in non-traditional organizations. *Journal of Applied Communication Research*, 29(3), 248-277. <https://doi.org/10.1080/00909880128111>
- Huxham, C., & Beech, N. (2008). Inter-organizational Power. Dans S. Cropper, M. Ebers, C. Huxham, & P. S. Ring (Éds.), *The Oxford Handbook of Inter-Organizational Relations*. Oxford University Press.
- Huybrechts, B., & Haugh, H. (2018). The Roles of Networks in Institutionalizing New Hybrid Organizational Forms : Insights from the European Renewable Energy Cooperative Network. *Organization Studies*, 39(8), 1085-1108. <https://doi.org/10.1177/0170840617717097>
- Lamarche, T., & Bastien, J. (2025). Dialectiques micro-méso : Une théorie de l'action pour la mésoéconomie. Dans *Mésoéconomie : Penser la pluralité des dynamiques économiques*. Dunod.
- Lamarche, T., & Bodet, C. (2020). *Les coopératives comme espaces méso critiques*. <https://hal.science/hal-02462804>
- Lamarche, T., Grouiez, P., Nieddu, M., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., Michel, S., & Vercueil, J. (2021). Saisir les processus méso : Une approche régulationniste. *Économie appliquée : archives de l'Institut de science économique appliquée*, 1, 13-49. <https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11904-3.p.0013>
- Laurent, C., & Mouriaux, M.-F. (2008). Secteurs et territoires dans les régulations émergentes. Dans *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*. L'Harmattan.
- MELCCFP. (s. d.-a). *Gestion intégrée des ressources en eau par bassins versants*. Consulté 5 novembre 2025, à l'adresse <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/gire-bassins-versants.htm>

- MELCCFP. (s. d.-b). *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. Consulté 5 novembre 2025, à l'adresse <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm>
- Milot, N., Létourneau, A., & Lepage, L. (2015). La gestion de l'eau par bassin versant au Québec : D'une théorie à sa pratique par les acteurs locaux. *Territoire en Mouvement*, 25-26. <https://doi.org/10.4000/tem.2803>
- Mitsuhashi, H., & Greve, H. R. (2004). Powerful and Free : Intraorganizational Power and the Dynamics of Corporate Strategy. *Strategic Organization*, 2(2), 107-132. <https://doi.org/10.1177/1476127004042841>
- Pezzini, E., & Girard, J.-P. (2018). La diversité des modes d'organisation des associations coopératives. Dans *Les coopératives : Une utopie résiliente* (3044741). Groupe Fides. <https://research.ebsco.com/linkprocessor/plink?id=b83364f3-0a62-39bc-8ad0-d37d61a49aee>
- Plateforme de la Coalition Avenir Québec. (2018). https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformesV2/Quebec/QC_PL_2018_CAQ_fr.pdf?utm_source=chatgpt.com
- Reimers, K., Johnston, R. B., & Klein, S. (2014). An empirical evaluation of existing IS change theories for the case of IOIS evolution. *European Journal of Information Systems*, 23(4), 373-399. <https://doi.org/10.1057/ejis.2013.7>
- Roux, B., & Lecocq, X. (2022). A Necessary Evil : The Role of the Secretariat in Effective Meta-Organizations. Lessons from the Multilevel Study of a Business Cooperative. *M@n@gement*, 25(2), 60-76.
- Steinfeld, C. W., Markus, M. L., & Wigand, R. T. (2005). Exploring Interorganizational Systems at the Industry Level of Analysis : Evidence from the US Home Mortgage Industry. *Journal of Information Technology*, 20(4), 224-233. <https://doi.org/10.1057/palgrave.jit.2000051>
- Yin, R. K. (2014). *Case study research : Design and methods* (Fifth edition). SAGE.

ANNEXES

Tableau A.1. Panel des personnes participantes à l'étude

Code	Territoire	Fonction	Rapport au projet
P1	Urbain	Employé.e d'OCRRE	Leader
P2	Urbain	Employé.e d'OCRRE	Leader
P3	Urbain	Gestionnaire d'OCRRE, membre du CA du ROCRRE	Non-adoptant
P4	Urbain	Employé.e d'OCRRE	Non-adoptant
P5	Rural	Employé.e d'OCRRE	Adoptant
P6	Rural	Employé.e d'OCRRE	Leader
P7	Rural	Gestionnaire d'OCRRE	Leader
P8	Rural	Gestionnaire d'OCRRE	Non-adoptant
P9	Rural	Gestionnaire d'OCRRE	Non-adoptant
P10	Rural	Gestionnaire d'OCRRE	Potentiel adoptant
P11	Rural	Membre de CA d'OCRRE	Potentiel adoptant
P12	Rural	Membre de CA d'OCRRE, membre de CA du ROCRRE	Soutien
P13	N/A	Ancien.ne employé.e d'OCRRE	Intervenant extérieur
P14	N/A	Gestionnaire de fournisseur TI	Intervenant extérieur
P15	N/A	Employé.e de ministère	Soutien
P16	N/A	Employé.e du ROCRRE	Soutien
P17	N/A	Employé.e du ROCRRE	Soutien

Tableau A.2. Ressources documentaires analysées

Type de documentation	Code
Rapport	D1
Rapport	D2
Communication publique	D3
Communication publique	D4
Communication publique	D5
Document juridique	D6

NOTES

1. Les phases temporelles sont destinées à offrir un référentiel aidant à comprendre un processus de changement multiniveau. Leur définition résulte d'un processus analytique en quatre étapes, construit à partir des travaux de Reimers et al. (2014). Nous avons tout d'abord parcouru les transcriptions d'entrevues afin d'identifier des références temporelles. Celles-ci étant souvent vagues ou imprécises, nous avons conduit une recherche documentaire (voir Annexes, Tableau A. 2) à la recherche d'événements-clés (tels qu'un changement de gouvernement) servant de référentiel pour reconstruire une ligne de temps. En mettant en relation des changements au

niveau institutionnel, dans les choix stratégiques pris par la MOESS, et dans la conduite du projet numérique, nous avons distingué quatre phases temporelles nettement délimitées. Enfin, nous avons soumis notre interprétation à un processus de validation par les participants (« *member check* ») en deux étapes : un atelier collectif, et trois entretiens individuels (17 participants au total).

2. Précisons que la gouvernance du ROCRRE évolué au cours du projet. Il convient néanmoins de distinguer deux niveaux : d'une part, la gouvernance de la MOESS ; d'autre part, les principes de gouvernance par lesquels l'espace méso se différencie de son environnement institutionnel. En l'espèce, et malgré les changements dans les relations de pouvoir, nous n'avons pas observé de réinterprétation des principes-mêmes de gouvernance ouverte et multipartite des ressources en eau.

RÉSUMÉS

Cette étude explore les dynamiques de pouvoir d'une métaorganisation de l'économie sociale et solidaire (MOESS) au sein d'un espace mésostratégique. En utilisant une perspective tridimensionnelle du pouvoir (pouvoir *avec*, pouvoir *sur* et pouvoir *de*), cette recherche met en évidence les leviers d'action d'une MOESS dans la structuration d'un espace méso en mutation, articulant les relations complexes entre les organisations membres et les institutions externes. L'étude de cas de GeoDynamX, une initiative interorganisationnelle destinée à numériser les connaissances sur l'eau, illustre la diversité des stratégies adoptées par une MOESS québécoise sur une période de quinze ans. Les résultats révèlent que la MOESS a joué un rôle clé dans l'institutionnalisation de l'initiative GeoDynamX à travers les canaux de différenciation de son espace méso. Cette analyse contribue à appréhender les MOESS comme architectes sectorielles capables de soutenir ou entraver les initiatives de leurs membres, et offre un cadre pertinent pour de futures recherches sur les dynamiques de pouvoir au sein d'espaces méso en transformation.

This study explores the power dynamics of a social and solidarity economy meta-organization (SSEMO) within a mesostrategic space. Using a three-dimensional perspective on power (power *with*, power *over*, and power *to*) this research highlights the strategic drivers mobilized by a SSEMO in shaping a transforming a meso-level space, while navigating the complex relationships between member organizations and external institutions. The case study of GeoDynamX, an interorganizational initiative aimed at digitizing water-related knowledge, illustrates the diversity of strategies adopted by a Quebec-based SSEMO over a fifteen-year period. Findings reveal that the SSEMO played a key role in institutionalizing the GeoDynamX initiative through differentiation channels within its meso space. This analysis contributes to understanding SSEMOs as sectoral architects capable of supporting or hindering their members' initiatives and offers a relevant framework for future research on power dynamics within transforming meso spaces.

INDEX

Keywords : metaorganizations, social and solidarity economy, power, differentiation channels, social compromises

Mots-clés : métaorganisations, économie sociale et solidaire, pouvoir, canaux de différenciation, compromis sociaux

AUTEURS

LOUIS COUSIN

 **IDREF** : <https://idref.fr/293587175>

[louis.cousin.1\[at\]ulaval.ca](mailto:louis.cousin.1[at]ulaval.ca)

LUC K. AUDEBRAND

 **IDREF** : <https://idref.fr/224149687>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/63152079160207111440>

 **ISNI** : <https://isni.org/isni/000000007439623X>

[luc.audebrand\[at\]fsa.ulaval.ca](mailto:luc.audebrand[at]fsa.ulaval.ca)

Entretiens

Deux regards sur l'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire au Québec et en France

Entretien croisé avec Nancy Neamtan et Scarlett Wilson-Courvoisier

*Two Perspectives On The Institutionalisation Of The Social And Solidarity
Economy In Quebec And France. Conversation with Nancy Neamtan and Scarlett
Wilson-Courvoisier*

- 1 Cet entretien a été complété au cours de l'automne 2025, par Justine Ballon et Sylvain Celle, avec Scarlett Wilson-Courvoisier et Nancy Neamtan, deux figures importantes de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France et au Québec. Elles nous racontent, à travers leur parcours et leurs engagements, les dynamiques d'institutionnalisation de l'ESS dans ces deux espaces. Cet entretien intéressera ceux et celles qui souhaitent en savoir plus sur l'histoire de l'économie sociale au Québec et de l'économie sociale et solidaire en France.
- 2 Scarlett Wilson-Courvoisier a travaillé près de 25 ans au sein de la Délégation Interministérielle à l'économie sociale (DIES) qui voit le jour en France en 1981. Ces dernières années, elle s'investit notamment sur la question du rôle et de la place des femmes dans l'ESS. Elle a publié en octobre 2025 *Le Matrimoine : ce que nous ont transmis les pionnières de l'ESS (1830-1999)*ⁱ.
- 3 Après un engagement dans le milieu communautaire québécois, Nancy Neamtan participe notamment à la fondation en 1996 du Chantier de l'économie sociale qu'elle dirige jusqu'en 2015. Elle s'est également engagée dans la promotion de l'ESS au niveau international. Elle a publié en 2020 *Trente ans d'économie sociale au Québec*ⁱⁱ. Aujourd'hui, elle s'implique dans les mouvements de transition socioécologique à Montréal (Transition en Commun) et au Québec (Multitudes).

01. Des parcours au cœur de la reconnaissance de l'ESS

Interventions économiques : En quelques mots, comment en êtes-vous venues à travailler en économie sociale et solidaire (ESS) ?

Scarlett Wilson-Courvoisier : Deux rails ont orienté ma vie professionnelle et militante. Le premier rail fut celui de la fonction publique et du service public donc de l'intérêt général. En effet, j'ai commencé à travailler au ministère de la Jeunesse et des sports, comme chargée de presse en matière d'équipements sportifs et de loisirs. En 1976, il m'est proposé de travailler auprès de Michel Rocard, alors membre du parti socialiste (PS). Un merveilleux hasard. J'y découvre l'intelligence collective, le travail à très « haute dose » et à rythme accéléré, le politique, le milieu politique, l'humour malicieux de Rocard, son honnêteté intellectuelle. Mon deuxième rail fut celui du politique qui me mènera à l'économie sociale.

Dans l'équipe, j'étais en charge de faire fonctionner le secrétariat de Michel Rocard, de coordonner les personnes et les lieux de ses différentes responsabilités : celle de Secrétaire national du parti socialiste en charge du secteur public, puis en 1977, celle de maire de Conflans-Ste-Honorine (ville située en Île-de-France), en 1978, celle de député de la 3^e circonscription des Yvelines (département situé en Île-de-France). J'avais également pour mission l'animation permanente des réseaux. Je devais faire remonter les informations du terrain et les problèmes qui s'y posaient, et faire redescendre aux responsables rocardiens ses réponses, consignes et informations. J'organisais également ses déplacements lors de meetings à travers la France. Plus tard, dans les années 90, il me fut demandé de créer un réseau de sympathisants, sympathisantes et/ou de militants, militantes, qui soutenaient sa candidature aux élections présidentielles. Il s'agissait de « convaincre » et d'essaimer les idées de Rocard dans toutes les régions de France.

Au sein de l'équipe, François Soulageⁱⁱⁱ, s'occupait de l'économie sociale. Il organisait des rencontres entre les responsables et des personnalités importantes des différents mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs, et Rocard. Tout au long des années 1970, de multiples débats et échanges ont eu lieu. Cette période était marquée par l'autogestion – avec l'expérience des ouvriers et ouvrières de l'usine de montres LIP^{iv}, les débats liés à l'économie administrée par l'État, un puissant secteur public et le capitalisme. Dans ce cadre, les soutiens de Michel Rocard furent curieux de comprendre et d'approfondir leurs liens avec l'économie sociale. Sur la base de ces entretiens émergea l'idée de mener une politique de développement du secteur de l'économie sociale rassemblée. De leur côté, les acteurs institutionnels de l'économie sociale avaient formé un regroupement des trois principales familles ou mouvements : le Comité national de liaison des Activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA). Il souhaitait réunir sous une bannière commune l'économie sociale, un mot et un concept redécouvert par Henri Desroche à la même époque. Michel Rocard demanda à François Soulage de préparer la création d'une Délégation interministérielle à l'économie sociale et les premiers actes de cet outil administratif et politique. La Gauche gagne les élections présidentielles en 1981. Pierre Mauroy est nommé Premier ministre ; Michel Rocard devient ministre d'État, ministre du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Économie sociale. Il m'est demandé de rédiger quelques pages du Plan intérimaire sur le développement de l'économie sociale.

Pendant quelques mois, aux côtés de François Soulage, je suis conseillère technique au Cabinet de Rocard. J'apprends à connaître les principaux acteurs et secteurs de l'économie sociale, leurs problèmes, leurs chantiers et m'exerce aux premiers discours.

En octobre 2001, Michel Rocard intervient à l'occasion de la rencontre « Globalisation de la solidarité » dans laquelle il rappelle son travail de la fin des années 1970 pour unifier l'économie sociale et solidaire (cf. Encadré 1).

Encadré 1 : Extraits du discours de clôture de Michel Rocard lors de la rencontre « Globalisation de la solidarité » à Québec du 9 au 12 octobre 2001

« Je me suis battu pendant deux années (1976-1977) pour conduire le Parti socialiste français au constat suivant. Les coopératives, les mutuelles et certaines associations, dont l'activité n'est pas limitée au service de leurs membres, ont en commun quelque chose d'essentiel, à savoir le fait d'offrir des biens ou des services sur le marché sans y être conduites par la recherche du profit personnel de leurs dirigeants. Comme ministre ensuite, j'ai eu la chance de pouvoir mettre en place les éléments qui me paraissaient essentiels au développement du secteur de l'économie sociale. Je tiens à les mentionner ici, non par souci bien français de rappeler la norme, mais parce que le cadre me paraît indispensable à la crédibilité du secteur et à son expansion. Ce fut en effet la première fois, en France, que coopératives, mutuelles et associations étaient conduites à établir les liens entre elles, à être représentées ensemble et à être dotées d'outils communs. Une telle démarche pourrait être utile dans bien d'autres pays. »

Source : Rocard, Michel (2001). L'économie sociale et solidaire : une perspective nord-sud, discours de clôture, *Revue internationale de l'économie sociale*, vol. 282, p. 7-16.

Puis, j'intègre la Délégation interministérielle à l'économie sociale créée par décret en décembre 1981. Les chantiers ayant été préparés en amont, l'action démarre au quart de tour, même si le budget alloué est très minime. Une équipe de trois personnes se constitue, qui monte à six, puis dix personnes, toutes contractuelles et au profil militant. Le Président de la République François Mitterrand fulmine : « Un nid de Rocardiens » ! Bien que les chantiers soient rapidement et bien mis en œuvre, la donne change. À partir de 1983, une politique de rigueur est mise à l'ordre du jour dans tous les ministères. En 1984, Laurent Fabius, membre du PS, est nommé Premier ministre. Jean Gatel devient Secrétaire d'État au développement local, rebaptisé à l'économie sociale à la demande des acteurs institutionnels.

Je pars découvrir l'action municipale et la gestion d'une collectivité locale à Châtenay-Malabry (92) en tant que chef de Cabinet du maire, une des deux collectivités locales du département à être de gauche ! De 1988 à 1991, je suis conseillère technique au Cabinet du Secrétaire d'État chargé de l'économie sociale auprès du premier ministre, Michel Rocard. François Soulage ayant été nommé Délégué interministériel à l'économie sociale en 1989.

L'Europe mobilise notre quotidien. Il y eut plusieurs chantiers préparatoires à un tel événement dès 1982-1983. Ma complice Marie-Claude Vayssade, alors députée européenne socialiste, m'a permis de rencontrer d'autres personnes députées au

Parlement européen. Des monographies sont réalisées par quelques pays européens sous l'égide du Conseil économique et social européen. Est alors validée ma proposition de construire et d'organiser un évènement rassembleur à Paris en 1989 : « Les Premiers Rendez-vous européens de l'économie sociale » pour « ouvrir l'horizon à l'économie sociale », ayant pour objectif de créer auprès de la Commission européenne une instance consacrée au développement de l'économie sociale européenne : ce sera un vrai succès sur tous les plans. En 1989, plus de 400 personnes furent rassemblées sur trois jours, les 12 ministres en charge de l'économie sociale, les personnes représentant l'économie sociale de 12 pays européens, le Président de la Commission, Jacques Delors, le Président du Parlement européen, le Président de la République française, tous se félicitèrent à l'idée de travailler ensemble et de se voir régulièrement.

Par la suite, de 1993 à 1999, j'ai été responsable au Crédit Mutuel Île-de-France de la formation des personnes élues et du marché des associations. En outre, j'y développais des partenariats entre certaines caisses de Crédit Mutuel et l'Association pour le Droit à l'Initiative économique (ADIE)^v, avec France-Active. Enfin, dernière période (1999-2006) avant ma retraite, conseillère technique, de nouveau à la Délégation interministérielle de l'économie sociale, j'ai eu la charge de la politique territoriale et de l'innovation. Dans ce cadre, j'ai imaginé avec Danièle Demoustier, maîtresse de conférence à Sciences Po Grenoble, mon amie, des rencontres entre administrations territoriales et acteurs régionaux de l'ÉSS : « Regards croisés ». Il s'agissait de les rapprocher les uns des autres sur la base d'une meilleure connaissance réciproque de leurs terminologies et vocabulaires spécifiques, logiques d'actions, de leurs contraintes pour qu'un dialogue durable et plus efficace s'instaure. Six régions répondirent présentes.

Ainsi, tout en suivant mes rails principaux, j'ai pu aborder l'ÉSS sous différents angles et approches, l'associatif, la banque, les politiques publiques au niveau de l'État et au niveau d'une collectivité territoriale. Riche expérience qui m'a permis de vivre et d'observer plusieurs évolutions de l'ÉSS en France au cours de ces dernières décennies.

Or le périmètre de l'ÉSS a fluctué au gré du contexte politique et des priorités retenues pour les politiques publiques. Quand j'ai commencé cette aventure, le périmètre de l'économie sociale s'inscrivait dans le cadre du décret constitutif du 15 décembre 1981 qui précisait à l'article 3 :

« La Délégation interministérielle de l'économie sociale a pour mission d'aider au développement des mutuelles, des coopératives ainsi que des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes qui interviennent dans le domaine de l'économie sociale. Elle joue un rôle de concertation, de coordination et d'impulsion dans ces secteurs. Elle exerce ses activités en liaison avec les départements ministériels concernés. Elle assure le Secrétariat du conseil supérieur de la coopération.^{vi} »

Notre feuille de route était claire : aider les acteurs, les actrices à se fédérer, réduire les freins au développement économique de l'économie sociale par le dialogue interministériel, créer un plan de formation pour les Sociétés coopératives et participatives (SCOP)^{vii} et engager un travail pour légiférer conséquent. Tout cela aboutit à la loi du 20 juillet 1983 sur la modernisation des coopératives d'entreprises, première loi d'économie sociale. Il en résulte également la création de l'Institut de

développement de l'économie sociale et du titre participatif. Dès 1982, chargée de la politique d'animation territoriale, je mets sur pied un réseau de personnes correspondantes régionales auprès des préfets de région, entame la première « tournée » des personnes présidentes de groupements régionaux de la coopération, de la mutualité et des associations (GRCMA) pour les convaincre de passer du stade des échanges entre soi à une action de développement local et de les sensibiliser à l'idée de créer ultérieurement des agences de développement du secteur.

Cette politique territoriale de reconnaissance de l'économie sociale s'est concrétisée par la réalisation de 11 contrats de Plan État-régions puis, à partir de 2001, au moyen de conventions pluriannuelles d'objectifs étendues progressivement à l'ensemble des régions. Cette politique d'intégration territoriale de l'ÉSS s'est ensuite traduite concrètement dans certains chapitres des schémas de développement économique régional. Cette politique régionale menée par la Délégation ne sera jamais remise en cause, si ce n'est sur la forme. En effet, la formule des Appels à Projets sera privilégiée par la suite.

Nous pouvons dire que l'objet de la Délégation interministérielle de l'économie sociale n'a cessé de varier du fait des mutations idéologiques, sociologiques et économiques, passant ainsi de la démocratie économique à l'économie de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'innovation sociale, puis malgré la loi du 31 juillet 2014, à une économie « hybride » présentant toujours ses spécificités, mais associée à celles de l'économie classique dominante avec des garanties statutaires désormais plus limitées. Et c'est sans parler de son propre morcellement qui explique en partie la transformation sur les trente dernières années des modes de relation entre l'ESS et la puissance publique.

Néanmoins, les vicissitudes et les changements de périmètres de la Délégation à l'économie sociale ont entraîné sa marginalisation au sein de l'administration. En 1991, la Délégation cesse d'être interministérielle et est placée auprès du Premier ministre. Elle devint, par décret du 28 octobre 1991, une Délégation générale à l'Innovation sociale et à l'économie sociale, placée auprès du ministre des Affaires sociales et de l'intégration. En 1995, par décret du 5 octobre, elle reprit son caractère interministériel et fut créée auprès du ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre les exclusions. Un décret du 27 mai 1998 plaça la Délégation auprès de la ministre chargée de l'emploi et de la solidarité et sa compétence fut élargie à l'ensemble du champ associatif. Puis, un nouveau décret du 7 avril 2000, relatif aux attributions du Secrétaire d'État à l'économie solidaire, étendit la compétence de la Délégation interministérielle « aux nouvelles formes d'activité et de partenariat ainsi que l'innovation économique et sociale ». Le décret du 13 février 2006 institua une Délégation interministérielle à l'innovation sociale, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale. Aujourd'hui, elle n'existe plus en tant que telle, mais relève d'un bureau au ministère de l'Économie à Bercy. Après avoir fait partie en tant que « mission » du champ de la cohésion sociale, elle a été intégrée au portefeuille de la ministre chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Le 5 novembre 2025 dernier, l'un des membres du gouvernement Sébastien Lecornu II, Serge Papin, ancien dirigeant de « Système U », se voit confier l'économie sociale dans son portefeuille centré sur les PME. Au moins lui, connaît les coopératives !

Au final, de 1981 à 2010, la Délégation a connu 11 personnes déléguées (ce qui fait une moyenne de 2,6 années par personne déléguée) ; un déménagement tous les 24 mois selon le Ministère auquel elle était rattachée. Il y a eu de la « concurrence déloyale » d'agences créées par les gouvernements, pourtant plus « coûteuses » pour l'État, mais soi-disant plus efficaces. Je note la disparition de réseaux de fonctionnaires compétents en matière d'ÉSS et de vie associative au sein de l'administration centrale et de l'administration décentralisée qui assuraient un véritable dialogue interministériel et une transversalité. Il y a désormais un manque permanent de culture en matière d'ÉSS des hauts fonctionnaires qui se succèdent dans les cabinets ministériels et à la tête des principaux services dans les administrations. Je relève certains effets nocifs de la révision générale des politiques publiques (RGPP)^{viii} et à la difficulté de prise en compte globale de l'ÉSS par les pouvoirs publics. Il faudrait ajouter la difficulté pour l'ESS de se présenter et de s'affirmer comme ayant un projet politique commun avec des objectifs et des priorités communes^{ix}.

IE : Scarlett, votre parcours est marqué par un engagement au cœur des organes publics, qui ont façonné l'économie sociale et solidaire en France. Et vous, Nancy, quel est votre parcours ?

Nancy Neamtan : Quand j'ai commencé à militer et travailler, l'économie sociale n'était ni nommée, ni reconnue comme concept par les acteurs ou la loi, bien qu'il existât de nombreuses coopératives et associations ou organismes communautaires, comme on les appelle au Québec. Je suis arrivée en économie sociale au fil d'un chemin commencé quand j'avais 16 ans. J'ai toujours été une militante voulant changer le monde pour le mieux. C'est la ligne conductrice de mon parcours. J'ai essayé de changer le monde de plusieurs façons : par la révolution prolétarienne en passant par le comité de logement jusqu'aux manifestations. Jeune, j'ai milité dans les associations sur plusieurs enjeux, dont le logement et les droits sociaux. J'ai participé à quelques expériences de coopératives alimentaires au début des années 1970, mais on n'avait pas cette nomenclature de l'économie sociale. On avait la présence du mouvement Desjardins, la plus grande institution financière au Québec, mais son identité coopérative était complètement effacée.

Au début des années 80, j'ai été embauchée comme organisatrice communautaire dans un des quartiers urbains les plus pauvres au Canada, à Pointe-Saint-Charles, à Montréal, au moment de l'arrivée de Reagan, de Thatcher et avec eux, de la théorie néolibérale. C'était un ancien quartier industriel qui avait perdu des milliers d'emplois dans les usines déplacées vers l'ouest du continent. On s'est rendu compte que si on ne s'attaquait pas à la création d'emplois, au développement économique : on n'arriverait pas à répondre aux besoins de notre communauté. C'était vraiment ça le fond du problème. Il fallait s'attaquer à la question économique. C'était audacieux à l'époque parce que dans le milieu associatif, toucher à l'économie, c'était considéré vraiment comme sale. On a pris la position controversée de s'y atteler avec le milieu associatif, ce qui a généré des débats. On est vraiment parti d'une approche de développement local pour arriver à l'économie sociale. Soulignons que je parle de moi, mais je n'ai rien fait toute seule, j'ai joué un rôle de leadership dans un processus collectif.

Dans ce contexte, on a créé des liens avec la France autour de ces questions, et notamment avec l'Association nationale du développement local et des pays (ANDLP), et avec Jean Gatel, ex-secrétaire d'État à l'ÉSS dans le gouvernement Fabius.

En 1988, l'ANDLP nous a fait la proposition d'organiser une rencontre internationale à Montréal, avec la France. C'est là qu'on a commencé à se familiariser un peu avec cette terminologie d'économie sociale, à travers ce lien avec l'économie sociale à la française. Au Québec, on parlait du développement économique communautaire où on faisait travailler ensemble des gens du secteur privé, le mouvement syndical (très fort au Québec) et le mouvement associatif. Dans les années 80, ces mouvements sociaux se sont impliqués, particulièrement le mouvement associatif et le mouvement syndical, dans le développement économique communautaire (DÉC), dans la création d'emplois, le développement d'entreprises. En 1983, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a créé le premier fonds d'investissement des travailleurs et des travailleuses : le Fonds de solidarité. Les corporations de développement économique communautaire (CDÉC) ont été créées avec une approche territoriale de concertation pour la revitalisation socioéconomique des territoires.

J'étais alors directrice du Regroupement pour la relance économique et sociale sud-ouest de Montréal (RESO)^x que j'avais contribué à créer. On s'est rendu compte que les approches courantes du développement économique nous imposaient une certaine passivité. On créait des fonds pour investir dans les entreprises et ensuite on attendait que les entrepreneurs et les entrepreneuses arrivent dans notre milieu pour créer des emplois. On s'est alors dit : peut-être qu'on pourrait le faire nous-mêmes. Daniel Côté, professeur à HEC Montréal, m'avait parlé de l'économie sociale. J'avais dit : non, je n'aime pas ça ; on n'est pas social ; on est économique^{xi}. On ne connaissait pas vraiment ce vocable. Certes, on avait l'historique des coopératives en habitation, des associations, etc. Ce n'était pas complètement nouveau, mais ce n'est pas notre vocable.

En 1995, il y a eu un mouvement social important dans l'histoire du Québec porté par le mouvement des femmes : la Marche des femmes pour du pain et des roses. Parmi les revendications, l'une touchait celles des infrastructures sociales, puis le vocable a évolué vers l'économie sociale. On s'est retrouvé avec cette thématique, malheureusement interprétée par le gouvernement et par les mouvements des femmes, comme la gestion de programmes d'aide sociale, pour faire travailler des chômeurs, des chômeuses dans les associations et les groupes de femmes pour une courte durée. À mon avis, ce n'était pas notre vision de l'économie sociale. Notre démarche de développement local s'opposait aux programmes de courte durée pour les personnes au chômage. Nous voulions faire du « vrai développement ». C'est à ce moment que le vocable d'économie sociale commence à être utilisé avec déjà différentes lectures.

Mais en 1996, il y a eu un événement assez unique au Québec. Car, au Québec, il y a un historique du dialogue social très fort, lié au fait qu'on est une petite nation francophone dans une mer anglophone en Amérique du Nord. Mais pendant longtemps, ce dialogue était basé sur un tripartisme (gouvernement, secteur privé et mouvement syndical). Mais cette fois, ils se sont ouverts aux mouvements des femmes, aux organismes communautaires, aux municipalités et d'autres partenaires. Un sommet sur l'économie et l'emploi est organisé en octobre 1996 par le Premier ministre du Québec de l'époque, Lucien Bouchard.

En préparation de ce sommet, deux groupes de travail préparatoire ont été créés et présidés par des patrons & des patronnes de grandes entreprises et d'institutions bancaires pour proposer des stratégies et projets de création d'emploi. Ma théorie, c'est qu'ils ne savaient pas trop quoi faire avec du monde comme nous. Ils ont donc créé un troisième groupe de travail sur l'économie sociale. Pendant six mois, j'ai eu la responsabilité de travailler sur des propositions à soumettre au Sommet sur l'Économie et l'Emploi. Ça a vraiment été un moment important. On a décidé de saisir l'opportunité offerte aux acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire. En six mois, on a fait émerger beaucoup d'idées, de possibilités pour répondre à ce besoin de création d'emplois et aux aspirations des collectivités à travers le Québec. On a sorti un rapport « Osons la solidarité », avec une série de propositions dont plusieurs étaient très innovantes. On a alors démontré au secteur privé, comment, avec très peu de sous, mais beaucoup d'innovation, on pouvait faire des affaires extraordinaires que ni le privé, ni l'État ne pouvait faire, dans le logement, la récupération, le recyclage, l'aide à domicile, les crèches et j'en passe. Ça a mené à des politiques publiques, ça a mené au développement de réseaux qui existent encore aujourd'hui.

Pour nous, c'est surtout la première recommandation de notre rapport qui était importante : reconnaître l'économie sociale comme une composante de la structure socio-économique du Québec. Ce fut un moment charnière pour la reconnaissance et le développement du mouvement d'économie sociale, quand même assez fort au Québec. Ce groupe de travail, créé à l'origine de manière temporaire pour le sommet, est devenu, à la demande des parties prenantes, une structure permanente. Il existe encore aujourd'hui, c'est le Chantier de l'économie sociale^{xii}. Sa mission était, et est encore, de promouvoir l'économie sociale et d'aider le développement des entreprises et d'agir comme une composante de notre modèle de développement. L'enjeu était de voir l'économie sociale non comme un objectif en soi, mais un moyen, un outil, qui nous aidait à construire une alternative au modèle économique capitaliste. Pour cette raison, la composition, encore aujourd'hui, du mouvement, et la structure même de gouvernance du Chantier de l'économie sociale, repose non seulement sur les entreprises et des réseaux d'entreprises de différents secteurs, mais également sur des réseaux et organisations de développement territorial, des pôles régionaux et des mouvements sociaux (syndical, écologiste, communautaire, des femmes).

Cette opportunité a permis de mettre en place un écosystème de soutien à l'économie sociale, dont des outils d'investissement innovants (comme Cap Finance^{xiii}). On a également mis en place une Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) qui a évolué vers une organisation de transfert de connaissances : le Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)^{xiv}. On a créé un comité sectoriel de main-d'œuvre économie sociale et action communautaire (CSMO-ÉSAC)^{xv} pour le développement de la force de travail, etc. On a créé des liens à l'international pour apprendre et se renforcer mutuellement.

D'ailleurs, quelques mois après le fameux sommet en 1996, Lionel Jospin devenu Premier ministre en juin 1997 est en visite au Québec. L'une des thématiques de collaboration priorisées entre le Québec et la France était l'économie sociale et solidaire. Pendant 4-5 ans, on a tous et toutes fait des va-et-vient avec Hugues Sibille, alors Délégué interministériel à l'économie sociale depuis 1998, et d'autres acteurs

français de l'ESS. En France, c'était la guerre entre l'économie sociale et l'économie solidaire. Ils ne se battaient pas devant nous, mais ça a été assez spécial. Il faut dire que ce n'était pas différent au Québec dans le sens où le traditionnel mouvement coopératif Desjardins et le Conseil de la coopération du Québec (CCQ) se sont opposés fortement à la création du Chantier (on nous a dit, au tout début, qu'ils voulaient nous écraser !). Alors, pendant presque 20 ans, on a vécu avec une tension de la part des institutions coopératives. Sauf que sur le terrain, évidemment, ce n'est jamais la même chose qu'en haut. Sur le terrain, les gens travaillent ensemble. Mais malheureusement, en haut, il y a eu des empêchements institutionnels pour une meilleure harmonie entre les deux. L'une des raisons, c'est parce qu'on a tenu au niveau du mouvement d'économie sociale à cette vision de transformation du système économique, ce qui n'était pas nécessairement la grande priorité de Desjardins, ni le discours qu'il souhaitait mettre à l'avant.

Le Chantier a évolué et a pris de l'ampleur. On s'est beaucoup organisé, un peu comme en France, par région et par secteur. Une différence, c'est l'alliance au Québec avec le mouvement syndical, tandis qu'en France, les acteurs et les actrices de l'ÉSS n'arrivaient pas à créer des liens avec les syndicats. Les échanges entre la France et le Québec ont permis des apprentissages. On a été inspiré par la France, mais il y a des différences culturelles. On a eu l'occasion, avec la seule femme Première ministre du Québec, Pauline Marois, d'avoir une loi-cadre en 2013, qui a reconnu autant le Chantier de l'économie sociale que le Conseil de la coopération et de la mutualité (CQCM), comme des interlocuteurs privilégiés, qui, entre autres, exige du gouvernement un plan d'action quinquennal. Contrairement à la loi française, nous, notre loi est d'une ou deux pages et ça a été voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale^{xvi}. Ça oblige tout gouvernement à respecter la loi votée, peu importe la formation politique en place.

Sur le plan international, le Québec s'est beaucoup nourri de ce qui arrive ailleurs. En 2011, le Chantier a organisé le premier Forum International en ÉSS au Québec. Il y avait 1 600 personnes de 70 pays. C'était assez exceptionnel. Ça nous a mis en réseau. C'est à partir de là qu'on a beaucoup travaillé avec le Brésil pendant plusieurs années, même s'ils sont 180 millions, et nous 9 millions. Il y avait des ressemblances dans la vision de ce qu'était l'économie sociale et solidaire. Il y avait aussi des échanges multiples avec l'Argentine, le Mexique, etc.

En 2013, le Global Social Economy Forum (GSEF) ou Forum mondial de l'économie sociale est créé sous l'égide du maire de Séoul en Corée du Sud. Avec Marguerite Mendell notamment, j'ai fait partie de la Délégation québécoise. La deuxième rencontre internationale du GSEF a eu lieu en 2016 à Montréal, avec 1800 personnes de 90 pays. C'était vraiment assez spectaculaire. Cette année 2025, c'était à Bordeaux. Plus de 10 800 participants et participantes sont venus de 109 pays.

Dès son émergence et sa reconnaissance au Québec, l'économie sociale s'est toujours positionnée dans une vision politique plus large de transformation du modèle économique, en conflit avec la vieille économie sociale institutionnalisée, qui avait un malaise par rapport à ça. Je pense qu'on a expérimenté beaucoup de choses en termes d'approches, de financements, d'investissements, etc. Si aujourd'hui, on a un gouvernement québécois qui n'est pas très orienté économie sociale - quoiqu'il soit contraint de respecter la loi-cadre, c'est déjà ça - je pense que le mouvement est assez

fort pour continuer à se développer malgré ça. La preuve, c'est qu'au mois de mai 2025, le Chantier a organisé un grand sommet de l'économie sociale qui s'est préparé sur une période de deux ans, qui a rassemblé 1 300 personnes avec des délégués d'un peu partout, des régions, des secteurs, des mouvements sociaux. Ce grand événement a été très mobilisateur avec beaucoup de projets et de changements. On était vraiment dans le « méso », dans les stratégies sectorielles, en habitation ainsi que dans plusieurs autres secteurs de l'économie. Ce qui était le plus important pour moi, c'est la présence marquée des jeunes de l'Aile Jeunesse du Chantier de l'Économie sociale qui ont fait un appel à la fin pour inviter à une repolitisation du mouvement (cf. Encadré).

Encadré 2 : Extrait du Manifeste de l'Aile Jeunesse du Chantier de l'Économie sociale en mai 2025

« Il faut repolitiser l'économie sociale. L'économie sociale a le potentiel de bâtir des communautés politiques conscientes et autonomes, capables de subvenir à tous leurs besoins et qui vivent un quotidien plein de bon sens face à la dissonance et l'écoanxiété qui dominant à juste titre. [...] Alors notre projet politique ne devrait pas se cacher timidement en arrière, il est temps de l'assumer, de l'affirmer fort, fièrement, il fonctionne, il nourrit, loge et soigne des communautés entières, il sauve des vies... [...] Et il est prêt à remplacer le modèle économique actuel qui est à bout de souffle et qui nous tue chaque jour un peu plus pour nous assurer encore une longue et belle aventure collective ! »

Source : https://praxis.encommun.io/media/notes/note_24397/manifeste_jeunesse_sommet9227.pdf

Après avoir quitté la direction de Chantier en 2015, je me suis impliquée dans d'autres domaines, notamment dans le mouvement de transition socioécologique. Actuellement, l'économie sociale et le mouvement de transition socioécologique sont en train de se mailler d'une façon importante. C'est l'un des résultats importants de ce Sommet 2025.

02. Le projet et les enjeux de l'économie sociale et solidaire aujourd'hui

IE : Quel regard portez-vous sur le projet politique de l'ESS en France et au Québec, et en particulier sur l'évolution plus récente des relations entre économie sociale, économie solidaire et entrepreneuriat social ?

Scarlett Wilson-Courvoisier : La Délégation interministérielle a œuvré pour rapprocher l'économie solidaire de l'économie sociale et réciproquement. Avant la nomination de Guy Hascoët, comme Secrétaire d'État à l'économie solidaire, en 2000, la Délégation avait lancé un processus de consultations régionales dans chaque région pour faciliter le dialogue entre les responsables de l'économie sociale et ceux de l'économie solidaire, selon diverses thématiques. Un suivi était effectué par un comité national. J'ai largement participé à toute cette démarche. J'étais en charge de plusieurs régions. Dans certaines de ces régions, ce processus a fait avancer les choses et dans d'autres moins, mais c'était un point de départ. Pour Hugues Sibille, le

Délégué à la tête de la Délégation de l'époque, il s'agissait d'identifier et de construire une politique de développement de l'ÉSS à partir des thématiques proposées et des échanges obtenus. La nomination du Secrétaire d'État à l'économie solidaire Guy Hascoët, alors membre du parti Les Verts, change la donne. Il choisit de lancer des Appels à projets. L'un des Délégués qui suivra - Martin Hirsch - soutiendra lui aussi des politiques de financement « one shot » : les appels à projets. Cela modifie la logique d'action appliquée par les précédents acteurs. Les personnes représentant l'économie solidaire étaient plus « terrain » ; leurs activités davantage ancrées localement et souvent autour de l'utilité sociale. Certains militaient déjà dans les années 1975/1980. À partir de là, ces acteurs présentaient davantage de femmes et de jeunes. Par ailleurs, un budget nettement plus conséquent lui fut alloué. La Délégation a pu d'ailleurs en profiter.

Ainsi, mon collègue, Daniel Rault, a pu construire des équipes et des programmes de recherche. Grâce au financement de conventions pluriannuelles d'objectifs, j'ai pu contribuer à la transformation des anciens Groupements régionaux préexistants (GRCMA) en Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Des emplois salariés destinés à animer puis développer une politique de développement régional et d'insertion de l'ÉSS dans les dispositifs régionaux ou départementaux existants.

Si rapprocher l'économie sociale de l'économie solidaire - et réciproquement - me paraît avoir du sens, respecter une certaine logique d'action peut se révéler positif sur le long terme, « boostant » ainsi les uns et les autres. Mais je reste toujours dubitative quant à certaines formes d'entrepreneuriat social, ce que l'on a appelé « social business ». Jean-Marc Borello en est l'un des artisans et artisanes. Fondateur et président du Groupe SOS - une association française à but non lucratif, spécialisée dans l'entrepreneuriat social, qui regroupe 850 établissements, associations, entreprises sociales et établissements sociaux et médico-sociaux - il fut aussi le premier président du Mouvement des entrepreneurs sociaux. Plus encore de nos jours, la porosité des frontières de l'ÉSS en France entraîne des confusions avec les entreprises à mission, les entreprises à impact, etc., avec le risque de voir se réduire ses spécificités et ses actions propres^{xvii}. On voit certaines entreprises qui découvrent soudainement leur côté « entreprises à mission », des décennies après leur création. On observe aussi une fâcheuse et opportuniste manie d'emprunter certains statuts à l'ÉSS qu'ils font assouplir ensuite, ce qui ne les empêche nullement de critiquer et ringardiser l'économie sociale, ses statuts, ses conseils d'administration !

Dans la période sombre et chaotique dans laquelle nous sommes désormais plongés, les enjeux pour l'ESS française sont multiples : enjeux démographiques, sociaux, économiques, environnementaux et écologiques. Il y a aussi l'enjeu de durabilité et de l'existence sur terre, l'enjeu de trouver un autre modèle économique socioéconomique que celui de la financiarisation à outrance et de l'ultralibéralisme alliés à des politiques totalitaires et/ou populistes. Il y a la question de vie ou de mort de la démocratie économique et politique. Le modèle de l'ÉSS me semble plus que jamais un modèle à conforter et à consolider. Il conviendrait que ses dirigeants et ses dirigeantes se battent davantage qu'ils ne le font déjà aujourd'hui et qu'ils affirment davantage leur volonté politique de défendre dans l'avenir d'un tel modèle.

En 2025, du 29 au 31 octobre, à Bordeaux, le Forum mondial de l'ÉSS (Global Forum for Social and Solidarity Economy, GSEF) n'a-t-il pas vécu une mobilisation

exceptionnelle et historique avec 109 pays, 10 800 personnes participantes ? Si l'ESS est ainsi plébiscitée en rassemblant autant de personnes, d'échanges et d'exemplarités, si elle nous démontre sa capacité à transformer la société et le monde de manière pacifique et démocratique, c'est que ses pratiques peuvent convenir à toutes et à tous et que ses dirigeantes et ses dirigeants doivent donc se mobiliser plus fort, afin de coconstruire et coproduire des politiques véritablement transformatrices.

Il existe selon moi un autre sujet lié à la gouvernance et au fonctionnement démocratique des structures de l'ESS : le rôle et la place des femmes en leur sein. L'ESS est retardataire dans ce domaine à l'image de notre société d'ailleurs. On aurait pu s'attendre à plus de modernité, plus de démocratie réelle de sa part. L'ESS n'a commencé à s'intéresser à cette problématique que tardivement. Avant 2010, il s'est agi clairement d'un non-sujet, d'un impensé, d'un déni dans ses rangs. Pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes : aujourd'hui, 68 % des salariées en ESS sont des femmes, voire 96% dans certains secteurs, tel celui du *care*. En revanche, les dirigeantes élues ont longtemps stagné pour arriver à plus de 30 % au niveau des présidentes élues, alors que précédemment, et dans le meilleur des cas, elles étaient élues trésorières. Après avoir été sténos, secrétaires et assistantes, certaines sont devenues cadres, mais toujours à des postes en ressources humaines ou de communication. Aujourd'hui, si ce n'est plus le cas, et que les choses commencent à bouger, le plafond de verre existe toujours, ainsi que l'écart entre salaires masculins et féminins (de 23 à 25 %).

Lors des États généraux de l'ESS en 2011 à Paris au Palais Brongniart, devant les tribunes systématiquement monopolisées par les hommes, une quinzaine de femmes, jeunes et moins jeunes comme moi, ont décidé la création d'un Collectif de femmes pour porter cette thématique au niveau où elle devrait se situer. Ce Collectif, appelé FemmESS^{xviii}, a mené des actions pour que dans la loi Hamon sur l'ESS du 31 juillet 2014, la parité y soit introduite dans les grandes instances dirigeantes, tels le Conseil Supérieur de l'ESS^{xix} et le Conseil supérieur de la Coopération. Par ailleurs, désormais, les entreprises et les organismes de l'ESS ont l'obligation, non seulement de traiter du sujet, mais aussi d'établir un Rapport triennal sur les avancées obtenues. Une Commission sur l'Égalité Femmes/Hommes a ainsi été créée et présidée par Elisa Braley, qui a travaillé très régulièrement pendant huit ans et a produit ses deux premiers Rapports en 2017 et 2021. Je fus l'une des rédactrices analysant les obstacles et les freins rencontrés par les femmes en ESS et les pistes d'amélioration possibles. C'est dans ce cadre également que j'ai été encouragée à écrire l'ouvrage historique sur *Le Matrimoine* et qu'une idée personnelle s'est institutionnalisée avec le Projet Matrimoine d'ESS-France.

Nancy Neamtan : Au Québec, les leaders du mouvement féministe étaient réfractaires à l'économie sociale au départ, mais, dans la réalité, l'économie sociale, c'est une affaire de femmes. Elle compte une large majorité de femmes. Comme femme, j'ai dirigé le Chantier pendant 20 ans, et presque toutes nos structures, incluant les outils financiers, ont été dirigées par des femmes à un moment donné. J'ai d'ailleurs continué à parler avec des groupes féministes et des réseaux de femmes. Au-delà de la reconnaissance du travail des femmes, il s'agissait de démontrer que le milieu associatif peut constituer un acteur économique, qui a

quelque chose à dire sur l'économie en tant que telle. C'était le défi en général. Le mouvement d'économie sociale est principalement un mouvement de femmes.

Il faut dire aussi qu'au Québec, sur la question des femmes, on a fait des progrès énormes depuis des années 70. On a une loi sur l'équité salariale depuis 20 ans et d'autres lois importantes pour les femmes. Mais l'économie sociale a aussi contribué à l'amélioration de la condition des femmes. Par exemple, le projet politique de donner accès à des services de garde pour toutes les femmes, pour permettre aux femmes d'aller sur le marché du travail. Ce réseau s'est construit suivant un modèle d'économie sociale, avec un financement de l'État, permettant des frais très minimes pour les parents. C'était basé sur un modèle d'association. Il y a quelques coopératives, mais ce sont très majoritairement des associations contrôlées par les parents qui assurent ces services de garde à la petite enfance (on les appelle des Centres de la petite enfance), qui s'identifient clairement comme faisant partie du mouvement d'économie sociale. C'est la même chose chez vous. L'aide à domicile pour les personnes âgées, c'est l'un des volets de l'économie sociale. Il y a eu beaucoup d'initiatives pour les femmes en économie sociale. C'est ce qui fait en sorte qu'aujourd'hui, par exemple, au Québec, on a le taux de participation des femmes au marché du travail parmi les plus élevés au monde. L'économie sociale joue un rôle dans l'amélioration de la condition des femmes et les femmes y ont joué un rôle important.

Sur la question de l'entreprise sociale, on a suivi de près cette discussion-là en Europe et en France. Mais on a résisté. On a insisté dans la loi-cadre sur la propriété collective, la gestion démocratique, qui, pour nous, constituait le cœur même de l'économie sociale. On ne souhaitait pas défigurer l'économie sociale. Il y a pourtant eu de la pression des États-Unis, du Canada anglais. Mais, c'est l'avantage du Québec, d'être cette société qui se tient. Je suis assez fière de ça parce que je sais qu'il y a beaucoup de pays où il y a eu des tentatives d'éliminer l'importance du collectif et de la propriété collective.

IE : Pour poursuivre la discussion sur les enjeux contemporains au sein de l'ESS, quels autres enjeux vous semblent aujourd'hui importants ?

Nancy Neamtan : J'aimerais parler du rapport de l'économie sociale aux mouvements autochtones, parce que c'est très important ici au Québec. Après des années d'oppression, on vit l'expérience de la réconciliation, qui débute avec les Premières Nations et les Inuits. En lien avec les Premières Nations, et c'est quelque chose dont je suis assez fière, dès le début de l'émergence du concept d'économie sociale en 1996, j'ai été en contact avec les communautés et chefs autochtones et inuits. Je leur avais dit, à l'époque, que j'étais convaincue que l'économie sociale, c'est ce qui ressemblait le plus à leur modèle de développement. Mais, je leur ai dit, je sais que nous sommes des marginaux dans le dialogue social, et vous ne souhaitez peut-être pas vous associer à d'autres marginaux. Mais au Chantier de l'économie sociale, on a commencé un dialogue avec des femmes, qui étaient souvent à la tête des centres d'amitié autochtone en milieu urbain. Ces femmes ont rapidement adhéré à cette vision d'économie sociale. On a ainsi travaillé avec les Autochtones pendant une longue période. À un moment donné, c'est le grand chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) qui a demandé à ce qu'elle devienne membre du conseil d'administration de Chantier. Ils ont considéré que le mouvement d'économie sociale, c'était aussi leur mouvement et ils souhaitaient s'y impliquer.

Depuis, la collaboration avec les Premières Nations au Québec et les Inuits est très forte. On a des pôles régionaux d'économie sociale, et aussi des pôles autochtones, un dans le Grand Nord, un dans les Nations Cris, etc. Il y a toutes sortes de développements qui se font et des échanges avec l'ensemble des acteurs du mouvement. Ils sont toujours partie prenante, tout en maintenant leur autonomie. Aujourd'hui, c'est à la mode de parler de réconciliation, mais nous, nous avons commencé ça en 1997. Ça a pris du temps, mais ça a donné de beaux résultats.

Sur la question décoloniale, les enjeux de racisme, de discrimination, de populations marginalisées par leurs origines nous préoccupent depuis longtemps, mais on a eu des difficultés. Quand j'ai été à la tête du Chantier, on a essayé toutes sortes de choses, mais ça n'a pas été nécessairement de grandes réussites. Les jeunes reviennent aujourd'hui à l'attaque. Je pense qu'ils sont en train de réussir à y aller, mais cela demeure un défi de taille. On n'a pas encore réussi, mais il y a des gens qui travaillent fort autant dans les milieux de la diversité que dans les milieux d'économie sociale pour voir comment on peut avancer dans ce sens-là.

IE : Historiquement, l'économie sociale ne s'est pas positionnée très clairement par rapport à la crise écologique. Aujourd'hui, comment se positionne-t-elle ?

Nancy Neamtan : Je parlais de l'émergence du développement économique communautaire qui amène à l'économie sociale. Le gros enjeu à l'époque, c'était la création d'emplois, puis le développement social et le développement de l'emploi et des entreprises. L'enjeu écologique était plus secondaire. On avait un réseau d'entreprises qui faisaient de la récupération, des ressourceries. Mais, on manquait d'une vision à long terme. C'est évident maintenant, mais c'était une autre époque. Aujourd'hui, cette lacune, j'en assume une partie des responsabilités. On a retardé cette fusion entre la cause de l'économie sociale et solidaire et celle de l'avenir de la planète.

Je rappelle toujours aux gens que les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont dit qu'on ne réglerait pas la crise écologique si on ne change pas de logique économique. On parle toujours de l'économie sociale comme un mouvement porteur de changement de logique économique. Le lien entre ces deux-là, il se fait de manière très claire, mais on ne l'a pas fait suffisamment. Si on fait l'analyse des mouvements sociaux au Québec, il y avait le mouvement écologique, puis le mouvement de l'économie sociale, mais les interfaces étaient assez limitées.

Depuis quelques années, ça a commencé à évoluer. Premièrement, parce que le mouvement pour la transition s'est organisé. Deuxièmement, la question économique est vue comme une priorité, ce qui pose les conditions de changement. Aujourd'hui, le Chantier de l'économie sociale a intégré cette question de transition au cœur de leur action. Ce changement, de dire que l'économie sociale et solidaire est une composante essentielle de la transition socioécologique^{xx} pour penser l'avenir de la planète et l'avenir de nos enfants, est très récent. L'enjeu, c'est comment on arrive, dans nos entreprises, à incarner ce modèle et aller plus loin, à accélérer le rythme pour passer à des niveaux méso, macro. Les conditions sont là pour pouvoir faire évoluer les choses, mais on a encore beaucoup de travail. D'ailleurs, les liens entre la France et le Québec, autour de l'économie sociale, se reconstruisent autour de ça.

IE : Cette problématique vient d'être inscrite ces toutes dernières années dans les travaux d'ESS-France^{xxi}. C'est maintenant un sujet bien intégré et plus rapidement intégré que celui des femmes ! Il faudrait développer ici l'écoféminisme parce qu'on devrait retrouver partout sur toutes les thématiques cette dimension participative des femmes. Là aussi, l'urgence du sujet est réelle et les demandes en la matière, émanant de militants, des militantes et des citoyennes et des citoyens, de plus en plus nombreux et nombreuses, sont pressantes. Il faut encore une fois et, comme trop souvent par le passé que l'ÉSS prenne position, accepte de se poser les bonnes questions, et n'évacue pas celles qui fâchent. C'est ce que disait d'ailleurs la tribune puis le projet de la République de l'ESS. Ce plaidoyer visait à mobiliser les forces de l'ESS, afin d'arrêter d'être trop autocentré, et prendre en compte les vraies questions, les vrais problèmes, bref, s'ouvrir. Il faut qu'elle reste elle-même, tout en s'ouvrant. Mais comment, vers qui et vers quoi ? Ce n'est pas facile certes, mais ne tardons pas. En ESS, c'est ce que mon Matrimoine démontre, les femmes sont pourvoyeuses plus que les hommes des valeurs qui fondent l'économie sociale, elles sont créatrices de transformations sociales, économiques et citoyennes. Elles ont largement fait la preuve de leurs compétences. Dès lors, si déjà, au lieu d'attendre encore 200 ans, on pratiquait l'inclusion des femmes, pourtant déjà majoritaires en son sein, à leur juste place, avec de justes rémunérations et une juste reconnaissance, on arriverait à un résultat plus rapide, plus positif, et plus juste. En tous cas, le virage serait pris sans être pour autant une révolution.

03. Les liens avec le monde universitaire : recherche et enseignement

IE : Intéressons-nous à présent au lien entre l'économie sociale au monde de la recherche et de l'enseignement. Vous avez été amenées à travailler avec le monde universitaire, aujourd'hui, comment voyez-vous les liens entre recherche et action ?

Nancy Neamtan : J'ai eu le privilège de rencontrer Benoît Lévesque dans les années 80. À l'occasion d'un premier échange, il m'avait expliqué l'existence de deux visions pour s'attaquer à la chose économique : le socialisme utopique, beaucoup porté par le mouvement des femmes, et la nôtre. C'était un des points de rupture au début dans le développement local. Certaines prônaient une approche de 'pureté' : on va payer tout le monde exactement le même salaire. On va créer notre petite utopie entre de petite bourgeoisie pour nous sentir très bien, nous confirmer qu'on fait tout comme il faut, puis on va laisser les masses là où elles sont. Benoît Lévesque nous a dit : « Ce n'est pas ça que vous voulez faire. » Il nous a proposé d'apprendre des courants historiques, d'en tirer des leçons. C'était vraiment fondamental. L'autre personne qui est venue nous voir, c'est Marguerite Mendell, professeure à l'Université Concordia, et directrice de l'Institut Karl Polanyi, encore très impliquée aujourd'hui. Notre travail avec le monde de la recherche a été constant. Dès le début, quand l'économie sociale est devenue un enjeu politique en 1996, les chercheurs et chercheuses ont travaillé sur la définition de l'économie sociale, ses origines, etc. Il y avait beaucoup d'intérêt du monde de la recherche.

La création d'une Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) nous a beaucoup aidés. On a bénéficié de politiques publiques favorables que la France a longtemps enviées. Ces alliances finançaient un travail de

partenariat entre les acteurs et les actrices, la société civile et les milieux de recherche pour pouvoir produire la recherche utile. Cette alliance de dix ans a été extrêmement riche. Elle rassemblait de nombreux professeurs et professeures et d'acteurs et d'actrices. De nombreuses études ont été produites. Mais, ces études, personne sur le terrain n'avait le temps de les lire. Or, dans le secteur privé, ils financent le transfert des innovations technologiques pour la commercialisation, mais il n'y avait aucun soutien pour l'innovation sociale. On a discuté avec les pouvoirs publics, et notamment avec l'appui de Benoît Lévesque, pour faire débloquer des fonds afin de financer une organisation de transfert. C'est devenu notamment le Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS). C'est ce qu'on appelait une organisation de liaison et de transfert de connaissance en innovation sociale (OLTIS) qui permettait d'engager des démarches, notamment pour rendre accessibles des résultats de recherche au milieu de pratiques, sous forme d'outils, par exemple, accessibles pour les praticiens et praticiennes, partout dans les communautés.

Cette question-là était essentielle pour nous, pour comprendre ce qu'on faisait, pour apprendre de l'histoire et dans le développement de la politique publique. Un gouvernement ne va pas demander aux acteurs et actrices : que voulez-vous comme politique ? Ils vont voir des personnes expertes en prétendant que nous, les acteurs et actrices, nous n'avons pas l'objectivité de pouvoir dire des choses. Ces alliances, avec des chercheurs et des chercheuses, ont fait en sorte que toutes les politiques publiques et les plans d'action ont aussi été pensés avec nous en quelque sorte. Aujourd'hui, le gouvernement québécois n'est pas un ami de l'économie sociale, sans être un ennemi. Mais dans les municipalités, il y a toute une nouvelle vague de jeunes maires et mairesses - beaucoup de mairesses - qui poussent l'économie sociale, comme à Laval ou Longueuil. Le monde municipal développe des liens avec la société civile autour de la transition socioécologique et avec l'économie sociale, comme une composante de cette transition. C'est important de le souligner.

La recherche a été essentielle dans le développement de l'économie sociale. On a pu bénéficier plus rapidement de la crédibilité qui nous permettait d'avoir des politiques publiques coproduites systématiquement avec nous, les acteurs et les actrices, dans des groupes de travail associant les municipalités, l'économie sociale et la recherche. Depuis le début du mouvement, les liens forts avec la recherche ont été l'un des facteurs du succès extrêmement important de l'économie sociale, et notamment des politiques publiques au Québec.

Bien sûr, le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) a toujours été un partenaire essentiel dans la création de toutes ces alliances de recherche, du TIESS, etc. Récemment, un nouveau réseau de recherche en économie sociale et solidaire (RRÉSS)^{xxii} a été créé. Il est plus centré sur l'économie sociale et solidaire, alors que le CRISES est plutôt sur l'innovation sociale qui inclut l'économie sociale.

Scarlett Wilson-Courvoisier : La recherche est tout à fait essentielle pour l'ÉSS. On a besoin de la recherche, de chercheurs et de chercheuses. Malheureusement, il semblerait que ce n'est pas encore une priorité et que les moyens dont dispose l'ESS en la matière ne soient pas suffisants. Je ne sais pas s'il faut limiter l'explication au manque de ressources financières et/ou à un manque de compréhension de son intérêt. En tous cas, elle n'est pas très encouragée.

En 2000, lors de la nomination de Guy Hascoët, des moyens furent dégagés pour que mon collègue à la Délégation, Daniel Rault, lance et pilote un programme de recherches. Ce programme regroupait de nombreux laboratoires et centres de recherche, autour de 4 ou 5 grandes thématiques, dont l'utilité sociale. La France fut divisée alors en trois groupes régionaux où furent rassemblés les chercheurs et chercheuses sur les thématiques communes. Ce programme a abouti à la publication d'un livre en 2006, *Les Dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, coordonné par Jean-Noël Chopart, Guy Neyret et Daniel Rault. Puis, en 2007, paraît l'ouvrage *Les banques coopératives en France, le défi de la performance et de la solidarité*. Réalisé pour le compte de la Délégation interministérielle, il a été préfacé par le Délégué interministériel de l'époque, Frédéric Tiberghien. Il a été conçu sous la direction de Nadine Richez-Battesti, économiste et maîtresse de conférences à l'université Aix-Marseille, et Patrick Gianfaldoni, économiste et maître de conférences à l'université d'Avignon. À ma connaissance, il n'y a plus eu de nouveau programme de cet ordre. Aujourd'hui et depuis quelques années, le ministère de l'Économie et des Finances rabote de plus en plus lourdement les budgets dédiés à l'ÉSS. Ainsi, le Projet de Loi de Finances 2026 démontre que le gouvernement a choisi d'amputer de 54% le budget que Bercy destinait à l'ÉSS ! Sous prétexte que l'ÉSS reçoit beaucoup trop d'aides et de subventions de la part de l'État par rapport aux autres entreprises ! La Cour des comptes, elle, vient de publier un rapport qui, heureusement, démontre le contraire, chiffres à l'appui^{xxiii}.

IE : Pouvez-vous nous parler de vos expériences avec l'enseignement ?

Scarlett Wilson-Courvoisier : À la suite d'une recommandation de mon Délégué interministériel en 2000, Hugues Sibille, l'Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne m'a contacté pour donner des cours sur la coopération. Là encore, merveilleux hasard, non seulement je me suis mise à enseigner l'économie sociale, mais j'ai intégré à mon enseignement une large partie historique sur les coopératives, mutuelles et associations, l'économie solidaire et l'insertion par l'activité économique. J'ai enseigné avec bonheur cette matière qui m'a tenu tant à cœur pendant 16 ans. Je m'étais fixée comme objectif annuel de capter la curiosité et l'intérêt d'au moins 5 étudiants et étudiantes par an. Objectif atteint : « partie » en 2000 d'une dizaine d'étudiants et étudiantes, j'ai terminé avec 120 ! Au bout de 3 ans, à la place d'un questionnaire à choix multiples, j'ai mis en place une vraie étude sur la gouvernance de la structure d'économie sociale où les étudiants et étudiantes devaient accomplir un stage et dont la note fut intégrée dans la note générale de leurs examens en Master.

Nancy Neamtan : C'est sûr qu'à partir du moment où il y a eu des liens entre la recherche et l'économie sociale, ça fait le lien avec l'enseignement et avec les universités. L'enjeu, c'était de sortir des départements de sociologie pour aller en gestion, à HEC par exemple. Là où c'est le plus difficile de rentrer, c'est dans les départements d'économie, parce que les économistes hétérodoxes n'y trouvent pas de place. Il y a toujours eu cet enjeu d'attirer la jeunesse vers l'économie sociale.

On a fait une expérience, pendant un ou deux ans, pour laquelle on a été financé, avec des institutions d'enseignement supérieur (universités et collèges d'enseignement général et professionnel - Cégeps) qu'on a choisies. On a donné des bourses à des jeunes pour faire la promotion de l'économie sociale. Leur mission, c'était de faire la promotion de l'économie sociale à leur manière. Pour la première fois, dans les écoles

d'ingénieurs notamment, on parlait d'économie sociale. Ça a amené des jeunes à s'intéresser à cette forme d'entreprise. Aujourd'hui, on a des coopératives d'ingénieurs, d'architectes, etc. On faisait aussi de la formation en groupe aux cégeps, des interventions dans les universités, dont une grande partie travaille en économie sociale aujourd'hui.

Un autre exemple intéressant, c'est l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE)^{xxiv}. En 2012, il y a eu un grand mouvement étudiant, une grève qui a mobilisé tout le Québec. Dans ce contexte, des associations étudiantes voulaient développer du logement étudiant coopératif. Leur idée partait du constat : en développant du logement en économie sociale pour les étudiants, on enlève la pression sur la demande de logements, ça évite que les étudiants et les étudiantes prennent les logis de famille, etc. Ils ont donc créé l'UTILE. Aujourd'hui, on compte plus de 2000 unités de logement partout au Québec. Les associations étudiantes qui ont initié le projet sont financées via les frais d'inscriptions. Quand les étudiants et les étudiantes payent leurs frais d'université, un petit montant va aux associations étudiantes et elles ont choisi d'investir dans le logement coopératif pour les étudiants et les étudiantes. Ça a vraiment été très mobilisateur et ça continue. Il y a eu un colloque sur l'économie sociale et le rôle des associations étudiantes pour la promouvoir. Il y a eu beaucoup de travail qui a aidé à faire connaître l'économie sociale. Ça a commencé avec la recherche, l'enseignement et maintenant, les initiatives sont très diverses dans le milieu universitaire.

IE : Auriez-vous un dernier point à ajouter pour terminer l'entretien ?

Nancy Neamtan : Je trouve important ce concept de méso. On ne peut plus continuer dans les marges. Il faut que le projet politique de l'économie sociale contribue à transformer le modèle de développement, à changer la logique économique pour que nos sociétés évoluent. On ne peut plus rester petits. La preuve du concept, c'est fait. Quand on a commencé à travailler sur les outils financiers, j'avais réussi à récolter 10 millions de dollars canadiens auprès des institutions bancaires, qu'on a dirigés vers le financement d'entreprises collectives. Ils n'y croyaient pas. Ils voyaient ça comme des dons. Depuis 1996, cet argent roule encore. La preuve qu'on est capable d'être dans tous les secteurs, qu'on est capable de développer un modèle ! Il faut changer d'échelle. C'est le grand défi sur lequel tout le monde doit travailler, parce qu'il faut avoir un impact majeur sur le modèle de développement. Et c'est urgent. Ce sont des enjeux de politique publique. Évidemment, la contribution de la recherche va être importante là-dedans. Je suis contente de voir cette évolution. C'est important. Parce que j'ai des petits-enfants et je suis inquiète.

Scarlett Wilson-Courvoisier : Cette période de chaos que nous connaissons actuellement en France, mais pas que, doit être propice pour que les politiques publiques reconsidèrent, repensent et reconstruisent ce qu'elles ont construit il y a 40, 20 ou 10 ans, que ce soient les secteurs, les structures, les organisations créées autrefois et qui ne fonctionnent plus, et deviennent de plus en plus inadaptés. Un journaliste, Victor Castanet vient d'écrire deux livres-témoignages sur les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et sur les crèches^{xxv}, dénonçant ces scandales autour des pratiques utilisées pour faire du fric et du profit au détriment des destinataires des services, vieux ou jeunes ! L'ESS doit se positionner, se réinterroger également, dénoncer les abus et proposer son modèle. Là, seront sa place et son honneur.

- 4 **IE :** Merci beaucoup d'avoir pris ce temps d'échanger avec nous afin de nous partager vos différentes perspectives sur la construction de l'ÉSS comme un espace méso porteur de transformation sociale à poursuivre.

Penser l'ESS : de nouvelles perspectives meso ?

Un dialogue universitaire France-Quebec entre Nadine Richez-Battesti et Marie-Claire Malo

Thinking the Social and Solidarity Economy : New Meso Perspectives ? A France-Quebec Academic Dialogue Between Nadine Richez-Battesti and Marie-Claire Malo



Marie-Claire Malo

- 1 Marie-Claire Malo est professeure honoraire de HEC Montréal (département de management) et membre émérite du Centre de recherche sur les innovations sociales

(CRISES). Son approche de l'ÉSS tient à la combinaison de notions classiques, comme la force mobilisatrice d'un projet utopique, et d'outils pratiques tel le modèle de la cohérence stratégique appliqué aux associations, coopératives et mutuelles. Sa trajectoire, valorisant la coproduction, est documentée dans PortailCoop et dans un fonds d'archives.



Nadine Richez-Battesti

- 2 Nadine Richez-Battesti, docteure en sciences économiques, est enseignante-chercheure à Aix-Marseille Université où elle codirige un master en Économie sociale et solidaire. Elle est rattachée au Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST-Cnrs) et membre de deux réseaux de recherche internationaux (CIRIEC, EMES). Ses recherches actuelles portent sur les transformations des organisations de l'ÉSS et les tensions qui les caractérisent avec un intérêt particulier pour l'innovation sociale, les coopérations territoriales et les enjeux de gouvernance dans le cadre d'une approche néo-institutionnaliste en France et à l'échelle européenne.

<https://cv.hal.science/nadine-richez-battesti>

<https://lest.fr/fr/equipe/recherche/nadine-richez-battesti>

Cet entretien croisé, réalisé le 2 juillet 2025 par Justine Ballon (professeure, HEC Montréal) et Sylvain Celle (maître de conférences, université Lyon 2), prend la forme d'un dialogue France-Québec, entre Nadine Richez-Battesti (maîtresse de conférences, Aix-Marseille Université) et Marie-Claire Malo (professeure honoraire, HEC Montréal), autour de l'économie sociale et solidaire (ÉSS) comme champ de recherche. Depuis plusieurs décennies, Marie-Claire et Nadine participent à construire et consolider la recherche francophone en ÉSS. Revenir sur leurs trajectoires permet de comprendre l'ancrage de deux écosystèmes de recherche et d'économie sociale au Québec et en France au prisme de deux disciplines, la gestion et l'économie. Identifier la construction de leurs approches

théoriques met en lumière l'importance des dialogues scientifiques France-Québec dans la conceptualisation de l'ÉSS en France et au Québec. On voit aussi le rôle central qu'ont joué à la fois l'enseignement et les acteurs et actrices de terrain dans la recherche en ÉSS. Découvrir ces deux expériences donne à voir les origines plurielles de l'approche méso de l'ÉSS, ses apports analytiques et pratiques, ainsi que les enjeux qu'elle soulève aujourd'hui.

Interventions économiques : Ce numéro spécial propose une réflexion autour de l'approche théorique de la méso pour renouveler notre compréhension de l'économie sociale et solidaire (ÉSS) dans sa capacité à instituer une autre régulation porteuse de transformation sociale de l'économie capitaliste dominante. Pour commencer, afin que nous puissions comprendre d'où vous parlez et situer votre parcours intellectuel vers l'ÉSS et la méso : pourriez-vous nous raconter comment vous en êtes venu à travailler avec l'ÉSS ?

Nadine Richez-Battesti : Merci de nous donner cette occasion de dialoguer avec Marie-Claire. Ma première rencontre avec l'économie sociale, c'est à la fin de ma maîtrise (master 1 en France aujourd'hui). Je faisais un stage pour recenser des oliviers en Corse, pendant lequel j'ai créé une coopérative d'huile d'olive. Je découvre alors la coopération agricole et je continue mes études avec un diplôme d'études approfondi en économie internationale (ou DEA, équivalent actuel master 2) et un DESS (plus professionnalisé) en aménagement du territoire.

Ma deuxième rencontre intervient au début de mon doctorat (1985/1986) lorsque je commence à travailler avec l'un des trois collèges coopératifs, qui dispense des formations, tout au long de la vie, en travail social. Présidé par Maurice Parodi¹, le Collège Coopératif Provence-Alpes-Méditerranée s'inspire des travaux d'Henri Desroche² sur la recherche-action. À ce moment, Maurice s'intéresse à l'Université coopérative internationale (UCI). Il déploie des travaux sur l'économie sociale. Et il nous parle souvent du Québec³. J'ai cheminé pendant dix ans avec le Collège où je dirige des formations de travail social, enseigne et guide des mémoires : c'est principalement autour du travail social, mais avec une entrée d'économie sociale et une méthodologie de recherche-action pragmatique. À l'époque, je ne mesure pas encore combien ce parcours allait marquer à la fois ma trajectoire de recherche, ma manière d'enseigner, mon intérêt pour la formation continue, ma façon de concevoir les savoirs des individus que j'ai en face de moi -non uniquement à travers leurs diplômes- mais à travers ce qu'ils portent, ce qu'ils font, leurs pratiques.

Pendant tout ce temps, je suis membre d'un laboratoire d'économie internationale où je réalise une thèse sur l'Europe sociale⁴. Je m'intéresse particulièrement aux questions de protection sociale, et de fait aux mutuelles. Ce qui m'amène à développer des liens avec la mutualité en France et en Europe, notamment en Belgique. Et là, c'est ma troisième rencontre avec l'économie sociale, qui se fait par une entrée sur les questions sociales et de solidarité. Je mets en évidence que finalement - on retrouve quelque part ici les travaux de Karl Polanyi, moins connus à l'époque - la construction de la solidarité peut se faire par le marché, par l'État, mais aussi par les acteurs sociaux, la société civile, les mouvements sociaux, la réciprocité, etc., donc les syndicats, les mutuelles. Ce travail va être marquant pour la suite de mes propres recherches. Voilà les trois fils qui m'ont conduit à l'économie sociale.

Ensuite, quand j'obtiens un poste à Lille (1991), j'entretiens des liens avec des équipes de recherche de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi que des groupes de travail de la Commission européenne, dont les activités portent sur l'Europe sociale⁵, puis sur

l'économie sociale avec notamment l'Université de Liège et le CIRIEC international⁶ et ses partenariats avec le Québec. Ainsi, mes recherches vont s'orienter de façon croissante vers l'économie sociale. En France, j'intègre le comité de rédaction de la *RECMA*, seule revue francophone de l'économie sociale⁷. Je collabore avec différents groupes de travail me permettant d'échanger avec Claude Vienney⁸, Jean-François Draperi⁹, Edith Archambault¹⁰, Nicole Alix¹¹, Bernard Enjolras¹². Je développe aussi des collaborations très étroites avec la banque le Crédit Mutuel Méditerranéen dans le sud de la France, notamment avec son président de l'époque. Il nous sollicite avec Ariel Mendez¹³ pour mettre en perspective leurs 20 ans. Je travaille ensuite avec le Crédit Coopératif, le Crédit Agricole, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne. Une partie de mes recherches portent alors avec Patrick Gianfaldoni¹⁴ sur les banques coopératives et leur gouvernance¹⁵, ce qui m'amène à faire le lien avec le territoire. Au fond, cette orientation de mes recherches vers l'économie sociale n'est pas un processus construit. Il est le fruit de rencontres, d'opportunités et d'engagement.

Et puis, je reviens à Aix-Marseille en 1995 au sein du Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail¹⁶ (LEST) et de la faculté d'économie et de gestion au sein de laquelle je pilote une maîtrise en développement social. Dans le prolongement, je crée un master d'économie sociale en 2001. À l'époque, c'était un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisé (DESS). Et dans la foulée à l'initiative des collègues de Valenciennes, nous fondons en 2000 le Réseau Inter Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire (RIUESS)¹⁷. Parmi les rencontres marquantes, au-delà de Maurice Parodi, c'est celle de Danièle Demoustier¹⁸, qui m'a permis de rencontrer Marie-Claire¹⁹, mais aussi Benoît Lévesque²⁰, Marie Bouchard²¹, Jean-Marc Fontan²². Depuis Grenoble, Danièle Demoustier a été une figure marquante du réseau de l'économie sociale et tout particulièrement dans l'Est de la France où elle contribue à mettre en lien et soutenir les formations à l'ESS et à faire dialoguer les différentes recherches sur l'économie sociale. C'était dans un contexte du début des années 2000 où Daniel Rault à la Délégation interministérielle à l'économie sociale avait successivement organisé deux appels à projets qui ont contribué à donner un vrai élan à la recherche²³. Danièle déployait des pratiques de recherche-action, très en lien avec les savoirs expérientiels, en accompagnement des organisations. En même temps, elle s'appuyait sur une solide grille de lecture théorique, qui, inspirée de la théorie de la régulation, constituait une première approche de la méso, même si ce n'était pas encore formalisé, à l'instar de ce que fait aujourd'hui Thomas Lamarche²⁴.

IE : Et toi, Marie-Claire, comment en es-tu venue à travailler sur l'ESS ?

Marie-Claire Malo : Comme Nadine, je commence par m'intéresser aux coopératives. C'est à une époque marquée, au Québec, par le mouvement souverainiste et l'élan autogestionnaire²⁵. Je suis dans la dernière année du BAA (licence en France) à HEC Montréal quand je découvre la spécificité de l'organisation coopérative dans le cours « Coopération » de l'économiste François-Albert Angers²⁶. Je suis séduite par la propriété démocratique des coopératives et leur capacité à développer le Québec. Ayant milité dans les associations étudiantes dès le collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP), je suis déjà sensible à la dimension collective. Une dimension alors absente des cours de gestion où l'on étudie surtout de grandes entreprises étatsuniennes et quelques petites et moyennes entreprises.

À l'automne 1972, Denis et Georges Dionne, respectivement présidents de la Coop HEC et de l'association étudiante du BAA (AEHEC), promeuvent un projet de formation en

gestion des coopératives au premier cycle. Cela mène à l'organisation d'une semaine sur la coopération, un colloque en gestion des coopératives et une demande officielle à la direction de l'École des HEC pour créer une chaire en gestion des coopératives. Notons qu'une chaire de la coopération existe déjà à l'Université de Sherbrooke, en économie.

L'accueil favorable de l'École, amène la création du comité sur la formation en gestion des coopératives pour explorer la faisabilité du projet. Ses membres viennent de tous les départements et le sociologue Delmas Lévesque²⁷ le coordonne. Benoit Tremblay, alors stagiaire d'enseignement en sociologie, est très engagé dans le projet ; il jouera des rôles déterminants²⁸. En mai 1973, je suis recrutée au nouveau poste de stagiaire de recherche en gestion des coopératives²⁹, et je deviens secrétaire du comité. Par ailleurs, très tôt je collabore avec Michelle Rhéaume-Champagne, bibliothécaire professionnelle nommée responsable du développement de la collection sur les coopératives à la bibliothèque HEC.

Finalement, le comité sur la formation en gestion des coopératives propose la création d'un centre, vu comme plus collectif qu'une chaire. Delmas Lévesque dira que c'était une affaire d'humus³⁰, dans la tradition des penseurs québécois Minville³¹, Barbeau³² et Angers. En 1975, avec l'appui du Centre de perfectionnement en administration, se tient le Séminaire du directeur sur le thème « coopératives et développement ». Il marque la création du Centre de gestion des coopératives, aujourd'hui l'Institut international des coopératives Alphonse-et-Dorimène-Desjardins (IICADD)³³.

Successivement Benoit Tremblay et moi sommes invités à rejoindre les rangs du corps professoral, et ce, dès nos études de troisième cycle, grâce au programme de recrutement de l'époque. Encouragés par Angers, nous choisissons le Collège coopératif de Paris, fondé par le sociologue Henri Desroche. Benoit y arrive en 1974, et moi en 1976. L'économiste Claude Vienney fait partie de l'équipe d'enseignants au Collège.

En 1975, Desroche livre, à HEC Montréal, sa très pédagogique conférence sur la gestion des coopératives³⁴. Mais c'est surtout Vienney qui fréquente le Centre de gestion des coopératives. Son influence est déterminante sur nos thèses et nos travaux. Et le compagnonnage commence très tôt. Avant même la fin de nos thèses, Benoit et moi sommes impliqués dans la préparation du colloque *Stratégie et organisation de l'entreprise coopérative*³⁵ qui se tiendra à HEC, sous la responsabilité de Claude Vienney et Jean-Guy Desforges³⁶, alors directeur du Centre de gestion des coopératives. Nous faisons une tournée auprès de gestionnaires coopératifs et mutualistes en France, et aussi en Belgique.

Le Centre de gestion des coopératives se donne pour mission de documenter chaque secteur, écrire des cas, formuler des thématiques et capter l'expérience coopérative québécoise au travers des histoires de vie notamment (grâce aux entrevues réalisées par Jean-Louis Martel). Pendant plus de deux décennies j'y participe comme en témoignent les nombreux cahiers réalisés par mon équipe de recherche. Plusieurs membres de cette équipe sont actifs au sein du mouvement coopératif lui-même, comme Marie Bouchard et André Poulin, en habitation. Enfin, pour un mandat, celui de 1985-1988, j'assume la direction du Centre.

Au milieu des années 1990, je rejoins le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), à l'invitation de Benoît Lévesque. Né comme groupe, en 1986, à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), ce centre pionnier en innovation sociale, travaille dans une perspective de transformation sociale, par la démocratisation³⁷. Je participe à l'axe économie sociale, devenu l'axe des organisations sociales et collectives. Au début des années 2000, le CRISES devient un regroupement stratégique renforçant le lien avec ses différents pôles universitaires. C'est l'occasion de créer officiellement le CRISES-HEC qui fonctionne depuis quelques années sans reconnaissance interne. Je coordonne ce pôle d'abord seule, puis en duo jusqu'à mon départ à la retraite en 2008. Je reste associée au CRISES, maintenant comme membre émérite. Une partie de mes travaux se trouve dans ses cahiers, dont ceux réalisés par les étudiants et étudiantes membres du groupe de recherche sur le commerce équitable.

En parallèle à mon implication dans ces centres, je contribue au réseau du CIRIEC. Je participe au volet coopératives de consommation des recherches sectorielles du projet conjoint CIRIEC-Canada et Banque de travail interuniversitaire³⁸ (BTI) copiloté par Jean-Guy Desforges et Claude Vienney. Comme directrice de la revue *Coopératives et Développement*, j'amène la création du poste de rédacteur, et je fonctionne ensuite en duo avec Benoît Lévesque. Plus tard, j'obtiens de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)³⁹, la création de la section Études coopératives. Et, dans les années 1990, avec Louis Jolin⁴⁰, nous créons et coordonnons le groupe de travail sur l'évolution du statut juridique des associations.

Au CIRIEC-international, j'écris avec Benoît Lévesque, le chapitre « L'économie sociale au Québec, une notion importante, mais une réalité méconnue »⁴¹ dans le livre du groupe de travail sur *L'économie sociale/The Third Sector*, coordonné par les professeurs Jacques Defourny⁴² et José Luis Monzon⁴³, respectivement du CIRIEC-Belgique et du CIRIEC-Espagne. En 2000, je préside le comité organisateur du premier congrès du CIRIEC international hors Europe à Montréal⁴⁴. Je promeus la création de deux nouvelles sections : au Venezuela et au Brésil. Je contribue aussi à la revue du CIRIEC international, les *Annales de l'économie publique, sociale et coopératives*.

En France, la RECMA facilite aussi le rayonnement de travaux québécois. Grâce à Vienney, j'y publie un premier article, une synthèse de ma thèse sur la trajectoire des coopératives de consommation. Plus tard, avec André Chomel⁴⁵, je co-réalise un entretien avec Claude Vienney⁴⁶. Il faut dire que j'avais déjà interviewé Vienney sur sa socio-économie des organisations coopératives⁴⁷.

Devenue professeure honoraire, retraitée de HEC, je reste affiliée au CRISES et je rejoins aussi le comité scientifique du Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ), dont une partie des travaux portent sur l'ÉSS. Enfin, à l'occasion du 50^e anniversaire de la création du Centre de gestion des coopératives devenu l'IICADD, je m'y retrouve à nouveau, pour le développement de la Collection HEC et les coopératives, dans PortailCoop.

En terminant, c'est aussi par la pédagogie que je m'engage coopérativement. D'abord en développant avec mon équipe, des cas pour mes rares cours de spécialisation offerts à HEC. Puis en accompagnant nombre d'étudiants et étudiantes dans la réalisation de mémoires et de thèses. Mais aussi en enseignant en France, lors de séjours intensifs. D'abord à Le Mans, à l'Institut Charles-Gide, à l'invitation de Serge

Koulytchizky⁴⁸ puis de France Huntzinger⁴⁹. Ensuite à l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Grenoble dans le programme de Danièle Demoustier. C'est Danièle qui m'amène à former ses cohortes étudiantes au modèle stratégique classique, sachant que je connaissais l'ÉSS et que je pourrais l'adapter. Comme ses étudiants et étudiantes ont un fort ancrage dans le milieu associatif, coopératif ou mutualiste, je peux faire évoluer la classe, qui a une taille propice, vers une forme d'atelier productif en stratégie. C'est ainsi que je concilie ce qui avait trop longtemps été en dichotomie : mon champ de recherche, l'ÉSS, et mon champ d'enseignement, le management stratégique⁵⁰.

Nadine Richez-Battesti : Je suis impressionnée par ton parcours et ta contribution au développement de la recherche en ESS. J'identifie dans tes propos toute l'importance du croisement des idées entre la France et le Québec. J'ai aussi de mon côté participé à des travaux du CIRIEC international qui, avec les CIRIEC nationaux, ont contribué à opérer ce dialogue international sur l'économie sociale et notamment permis la réalisation de premiers travaux comparatifs. Ils ont joué un rôle extrêmement important dans les rencontres de chercheurs et de chercheuses à l'échelle internationale, et dans des collaborations internationales qui se sont progressivement mises en place. Je voudrais aussi rappeler le dispositif, qu'on avait utilisé un temps : les entretiens Jacques Cartier⁵¹. Ils permettaient des échanges franco-québécois, en finançant des déplacements. Comme c'était à Lyon à proximité de Grenoble, Danièle Demoustier y avait joué un rôle moteur en partenariat avec le CIRIEC. C'est comme ça que je t'ai rencontré Marie-Claire. Il y a eu au moins deux ou trois rencontres dédiées à des questions d'ÉSS. Ces dispositifs à l'échelle internationale - tant le CIRIEC, que les entretiens Jacques Cartier - ont été moteurs pour favoriser les rencontres franco-québécoises. Puis le réseau (EMergence de l'Entreprise Sociale en Europe (EMES)⁵² s'est développé, renouvelant ainsi les échanges à l'échelle internationale autour de l'entreprise sociale, tandis que l'Alliance coopérative internationale (ACI) privilégie une approche centrée sur les coopératives.

IE : Vos propos permettent de mieux comprendre comment on en vient à l'économie sociale individuellement, mais aussi comment s'est façonnée la construction d'une catégorie d'analyse - l'économie sociale - à travers différents réseaux scientifiques, nationaux et internationaux. On identifie des universités (Grenoble, HEC Montréal, UQAM, etc.) et des centres de recherches (CRISES, CIRIEC, etc.) qui ont (eu) un rôle clé, mais aussi des chercheuses et des chercheurs (Desroche, Vienney, Defourny, Demoustier notamment) qui ont contribué de façon significative à ces recherches. L'économie sociale s'est aussi construite autour d'amitiés, d'opportunités de financement, des questionnements et des enjeux similaires en France et au Québec notamment. Maintenant, quelles sont les approches théoriques, les cadres d'analyse que vous privilégiez pour étudier et comprendre l'ÉSS ?

Nadine Richez-Battesti : Je suis économiste et l'économie sociale n'a longtemps eu que peu de reconnaissance dans cette discipline. C'est à travers la théorie des organisations et particulièrement l'approche néo-institutionnaliste que je trouve des outils d'analyse et une première grille de lecture. À l'époque, mes travaux portent sur l'isomorphisme - concept déjà mobilisé par Bernard Enjolras⁵³ - en dialogue avec les sciences de gestion. Plus précisément j'ai cherché à articuler théorie néo-institutionnaliste et théorie de l'action collective. Les organisations de l'ÉSS seraient-elles vouées à disparaître en lien aux pressions de leur environnement ? Quels sont les ressorts de leur différenciation durable ? Quels dispositifs la soutiennent ? J'ai

particulièrement mis l'accent sur les processus d'innovation sociale⁵⁴ avec Delphine Vallade⁵⁵ et Éric Bidet⁵⁶, sur les enjeux d'une gouvernance partagée et des espaces dédiés aux controverses avec Francesca Petrella⁵⁷ et sur les outils de gestion du sens, ainsi que l'avait formulé François Rousseau⁵⁸, comme espace de mise en débat et de construction d'alternatives à l'isomorphisme⁵⁹.

Dans un second temps, j'ai mobilisé le cadre analytique des tensions et des paradoxes, pour montrer avec Francesca Petrella, Ariel Mendez et Mathilde Gouteux⁶⁰ que les tensions qui traversent les organisations de l'ESS sont au cœur de leur émergence et de leur développement⁶¹. Loin de tenter de les faire disparaître, il est au contraire central de les accepter et de les considérer comme une des spécificités de ces organisations et un levier de leur adaptation.

J'ai enfin analysé les formes d'encastrement des organisations dans leur territoire en croisant les approches en termes de proximité et la théorie de l'acteur réseau. J'ai notamment pointé l'importance de l'intermédiation territoriale déployée par des acteurs de l'ESS dans le cadre de travaux⁶² menés avec Xavier Itçaina⁶³, Danièle Demoustier, Céline Bourbousson⁶⁴, Julien Maisonnasse⁶⁵, ainsi que Romain Slitine⁶⁶ et Didier Chabaud⁶⁷.

En complément, j'ai enfin été amené à travailler sur la question des données chiffrées en ESS et des enjeux de périmètre et de mesure, m'inspirant des travaux de Marie Bouchard, dans le cadre de la coprésidence de l'Association pour le développement des données sur l'économie sociale (ADDES)⁶⁸ avec Éric Bidet. Ces travaux se sont déployés dans le cadre d'approches principalement qualitatives et pragmatistes.

En synthèse, j'opère ainsi progressivement un déplacement de mon cadre d'analyse de l'isomorphisme - observant le triptyque banalisation-institutionnalisation-innovation - vers l'analyse des tensions et des paradoxes d'une part, et vers les questions de territoire et de régulation en lien avec mes échanges avec Danièle Demoustier⁶⁹ d'autre part. Je tâtonne alors doucement autour des questions du méso sans en avoir vraiment conscience.

IE : Dans cette trajectoire-là, comment en es-tu venue à découvrir la théorie de la régulation ?

Nadine Richez-Battesti : Cela se fait en 2 temps. Premièrement, la théorie de la régulation, je la découvre étudiante en licence, en 1981-82. Dans le cadre du cours d'économie industrielle, Bernard Guillon nous présentait la Théorie de la Régulation au sens de Robert Boyer⁷⁰. C'est assez marquant pour moi. Ça mettait du sens à mes réflexions personnelles de jeune étudiante. Ça fait écho aussi ultérieurement à ce qui se faisait au Centre d'Economie et de Finances Internationales (mon laboratoire pour ma thèse) autour de la notion d'espace social du travail et au Laboratoire d'Économie et Sociologie du Travail (LEST), dont j'ai ensuite fait partie, autour de l'analyse sociétale. Mais la théorie de la régulation était très macro. J'avais du mal à transposer cette dimension macro à quelque chose qui correspond au secteur ou à des dynamiques d'action collective enchâssées dans les territoires, comme l'économie sociale. En plus, dans la théorie de la régulation, une des limites pour moi, c'est qu'il y a la forme institutionnelle de l'État, celle de la concurrence, mais il manque la forme qui correspondrait à l'économie sociale en tant que telle. Il manquait cette troisième voie entre l'État et le marché. À ce moment-là, je ne suis pas encore capable

d'intégrer cela dans une analyse, mais je perçois qu'il y a une grille de lecture intéressante.

Puis, je rencontre Thomas Lamarche, spécialiste de la théorie de la régulation, et Catherine Bodet⁷¹, dans un séminaire de Coopaname⁷², il y a une quinzaine d'années, qui va déboucher sur des coopérations ultérieures. À l'époque, seule Danièle Demoustier s'est emparée de la théorie de la régulation pour l'appliquer à l'histoire des dynamiques productives en ESS et pose les fondements d'une approche régulationniste de l'économie sociale⁷³. Ça, je le dis maintenant. Lorsque je lis son article, je me dis « waouh, c'est passionnant », mais je n'arrive pas à m'en saisir pleinement pour penser l'économie sociale. Il faut attendre quelques colloques, quelques projets de recherche non aboutis, pour finalement déboucher sur l'aventure au long cours de ce petit groupe de travail Théorie de la Régulation et Coopérative. À partir de 2016 s'y croisent universitaires, praticiens et praticiennes, jeunes chercheurs et chercheurs confirmés et particulièrement les discussions de vos travaux, Justine et Sylvain, puis ceux de Clotilde Grassart⁷⁴ pour nourrir cet engagement vers la théorie de la régulation et l'approche méso.

Finalement, c'est la théorie des organisations qui m'amène progressivement à ancrer mon analyse des coopératives, de secteurs et de territoires et ouvre une voie vers un cadre méso et régulationniste, au sein duquel la dialectique uniformisation-spécification joue un rôle central. Et ce sont ces rencontres inspirantes et les cheminements qu'elles favorisent, notamment avec les étudiants et les étudiantes et plus largement d'autres chercheurs et chercheuses, qui contribuent au renouvellement de mes perspectives analytiques.

IE : Il est intéressant de voir ton cheminement théorique vers une analyse méso de l'économie sociale, au fil d'enseignements, de rencontres avec des organisations, des chercheurs et des chercheuses ou encore de lectures. Ce cheminement intellectuel passe par des intuitions, ensuite approfondies, et une lecture théorique qui se construit sur un temps long. Et toi, Marie-Claire ? Quelle a été ta trajectoire sur le plan théorique pour étudier l'ÉSS ? Quelles sont les approches que tu mobilises pour étudier et comprendre l'ESS ?

Marie-Claire Malo : Ma trajectoire théorique reflète les différents milieux dans lesquels j'ai évolué et les influences qui ont marqué mon parcours. J'ai commencé avec l'approche de François-Albert Angers, décrite dans les tomes 1 et 2 de son livre *La coopération : de la réalité à la théorie économique*, qui prolongeait son cours « Coopération ». À sa demande, j'ai corédigé mon premier article, pour la revue *L'Action nationale*, sur le mouvement coopératif québécois et son avenir.

Ensuite, la multidisciplinarité caractérisait le diplôme en sciences sociales du développement coopératif, de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHES). Mon passage au Collège coopératif m'a donc permis d'explorer la sociologie de la coopération (*Le Projet coopératif*⁷⁵) et de l'utopie (*La Société festive*⁷⁶), deux ouvrages d'Henri Desroche. Puis de m'imprégner de la *Socio-économie des organisations coopératives*⁷⁷, et plus tard de *L'économie sociale*, deux livres de Claude Vienney. Sans compter l'œuvre de Fauquet⁷⁸. J'y ai ajouté Paul Ricoeur : *L'idéologie et l'utopie*⁷⁹.

Au CRISES, sous l'influence de ses fondateurs, Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, j'ai découvert l'importance des acteurs sociaux, des mouvements sociaux, des rapports sociaux, ainsi que des dimensions institutionnelle et organisationnelle. Avec Benoît, nous avons analysé le Mouvement Desjardins, notamment la dimension institutionnelle, tandis qu'avec Martine Vézina⁸⁰, nous nous sommes concentrées sur

la dimension organisationnelle⁸¹. J'ai également intégré la typologie État – Marché – Société civile, diffusée par Marguerite Mendell⁸² de l'Institut Polanyi, et Jean-Louis Laville du CRIDA, le Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie.

J'ai aussi mobilisé des approches en gestion. Au MBA, le cours de théorie des organisations de Francine Séguin⁸³ m'a introduit aux notions de système ouvert ou fermé, groupe, organisation et institution. À l'University of California, Los Angeles (UCLA), lors d'études libres, j'ai appris davantage sur le design organisationnel, la stratégie et la structure et j'ai découvert les *Non-profit Organizations*. Plus tard, je mobiliserai l'approche des configurations organisationnelles de Mintzberg, en distinguant cependant, celles de la gouvernance, ou gouverne, et de la gestion⁸⁴. Et j'adopterai de plus en plus le modèle de la cohérence stratégique, ayant d'ailleurs co-écrit un manuel sur celui-ci⁸⁵. Ma leçon inaugurale sur *La coopération et l'économie sociale*, en contient une adaptation⁸⁶. De même que le cahier sur la gestion stratégique des organisations de la société civile⁸⁷, réalisé avec Luc Audebrand⁸⁸ et Annie Camus⁸⁹. Notons que c'est grâce à Luc Audebrand qu'avec Martine Vézina, nous avons mis en lumière une « école de Montréal » de la gestion des coopératives autour des tensions⁹⁰.

Enfin, le champ et les notions ont évolué. Desroche avait proposé un catalogue des composantes certaines et incertaines de l'économie sociale, un travail inspirant sur les interfaces – toujours pertinent aujourd'hui avec la question des entreprises sociales. Vienney élargira sa socio-économie des organisations coopératives aux associations gestionnaires. Jacques Defourny, influencé par l'approche anglo-saxonne, ajoutera l'entreprise sociale. Jean-Louis Laville développera l'économie solidaire, en revalorisant tout ce qui était non institutionnel, en donnant une place encore trop marginalisée à l'associatif au sein de « l'autre économie ». Benoît Lévesque et moi parlerons d'ancienne économie sociale et de nouvelle économie sociale, une tension entre l'institué et l'instituant. Et Danièle Demoustier marquera un tournant avec la notion d'économie sociale et solidaire. En s'intéressant à toutes ses identités, à tous ses projets, on peut avancer qu'elle réussit alors une utile réconciliation entre le sociopolitique et le socioéconomique.

Nadine Richez-Battesti : Oui, je partage le rôle pivot qu'a joué Danièle quant à l'ESS et au-delà je considère que son héritage est sous-estimé en France. Peut-être parce qu'elle était moins grand public que ce que peut l'être Jean-Louis Laville ou même à l'époque Jean-François Draperi. Peut-être aussi parce que c'était une femme. Elle avait pourtant une vraie puissance analytique et une dimension visionnaire dans ses analyses étayée par une remarquable connaissance du terrain. Son rôle a effectivement été central dans sa capacité à articuler l'économie sociale et l'économie solidaire. Un élément complémentaire de ses recherches en ESS repose sur une conceptualisation ancrée dans les pratiques, dans l'enquête.

C'est aussi ce qui m'a fascinée quand j'ai découvert les premières recherches sur l'économie sociale au Québec : ces compagnonnages entre acteurs, actrices de terrain et théoriciens, théoriciennes, et ces fameux chantiers Alliance de Recherche Universités-Communautés (ARUC) autour de la recherche. Ça nous faisait rêver en France... Combien on en a parlé des chantiers ARUC... Combien on a essayé de s'en inspirer en France... Cet aller-retour théorie-pratique permanent me semble être une

exigence aussi de ce qu'on appelle en France les théories hétérodoxes, en économie et en gestion. Il y a cette interrogation permanente, d'une part, des praticiens et des praticiennes qui se demandent comment donner un sens plus grand d'une autre nature à ce qu'ils font, et d'autre part, des théoriciens et des théoriciennes, qui se demandent comment ancrer leurs recherches dans des pratiques. C'est pour ça qu'au début j'évoquais la référence à la recherche-action. Mais il me semble que ce qui a beaucoup marqué les recherches scientifiques dans le champ de l'économie sociale en France, c'est ce qu'on pouvait voir au Québec. C'est ce côté recherche appliquée avec l'importance du caractère empirique, que ce soit par la connaissance actuelle ou par le travail sur les archives, avec d'autres techniques, mais toujours dans des recherches très ancrées sur le terrain. Il y avait aussi une ambition utopique - c'est là où l'on retrouve Desroche - de transformation sociale, qui donnait envie de se dépasser aussi, qui, quelque part, était porteuse d'alternatives, mais pas d'alternatives complètement déconnectées des réalités, mais bien d'alternatives très ancrées dans les pratiques.

IE : D'ailleurs, c'est une tradition qui façonne l'économie sociale - la recherche-action - comme le montre Draperi⁹¹, par ailleurs, héritier de Desroche, en associant un mouvement de pensée à un mouvement d'action, car s'ils étaient séparés, le risque serait de perdre une dimension réflexive, analytique et critique nécessaire sur ses actions pour porter une transformation sociale, pour stabiliser - l'institué - tout en poursuivant les expérimentations - l'instituant - et ainsi tendre vers cette « utopie rêvée », nommée par Desroche. Il est intéressant qu'autant pour Nadine que Marie-Claire, c'est notamment au fil d'expériences ancrées auprès des acteurs et actrices de l'économie sociale, que vous en êtes venues à vous intéresser à l'approche méso pour concevoir l'économie sociale. Tu as dit, Nadine, que tu faisais finalement un peu de la méso sans la nommer, mais qu'est-ce que ça fait de la nommer ? Quels nouveaux enjeux l'approche méso donne-t-elle à voir ?

Nadine Richez-Battesti : D'une certaine manière, m'ancrer dans la méso m'a permis de me réancrer dans l'économie de façon plus explicite, tout en utilisant le bagage en gestion, que j'avais accumulé dans le temps. Ça me permet aussi de réarticuler - même si ce n'est pas complètement évident - du micro et du macro. De dépasser des approches purement sectorielles, d'entreprise, de secteur d'activité ou de territoire, pour aller vers des dimensions plus macro, pour chercher des régularités - un peu à la manière de la théorie de la régulation - qui pourraient être marquantes.

L'approche méso donne une cohérence à des études monographiques que j'avais pu faire. J'ai travaillé sur le tourisme social⁹², sur les banques coopératives⁹³, etc. Ce que disait Marie-Claire me faisait penser à ma tentative de trouver cette cohérence par le biais de l'innovation sociale⁹⁴. J'ai cherché à caractériser l'innovation sociale en m'inspirant beaucoup des travaux menés au Québec au sein du CRISES et en mobilisant cette articulation avec la transformation sociale. Mais ça ne m'a pas permis complètement de donner cette cohérence qu'offre l'approche méso.

L'approche méso permet de franchir une étape analytique et théorique, pour nombre d'entre nous qui sommes enfermés dans des études de cas - plus ou moins longitudinales - avec cette volonté d'exhiber les processus. Parce que finalement, ce qui nous intéresse, c'est de comprendre les transformations, les déformations, l'instabilité dans les temps longs de la transformation sociale, d'aller chercher des formes de cohérence, des régularités y compris dans la gestion des tensions. Avec l'analyse de l'hybridation, des tensions, on était parfois un peu coincé par des formes de rivalité entre des logiques. L'approche méso vient donner une cohérence de

moyen ou long terme. C'est une lecture plus globale, même si on voit bien, et le numéro va de mon point de vue pour partie l'illustrer, que le passage du micro au méso s'articule bien, tandis que le passage du méso au macro est plus turbulent, moins évident. Je pense que ça ouvre aussi des perspectives de recherche fabuleuses dont vous, Justine et Sylvain notamment, vous saisissez avec brio.

IE : Ton analyse Nadine montre comment l'approche méso vient enrichir la boîte à outils théoriques pour comprendre comment l'économie sociale peut être porteuse de transformation sociale (ou pas). Et pour toi, Marie-Claire, qu'apporte l'approche méso, notamment par rapport aux travaux précédents ? Ouvre-t-elle de nouvelles pistes ?

Marie-Claire Malo : Commençons par revisiter certains travaux en considérant le méso comme une dynamique de mouvement et d'organisation à envergure sectorielle, regroupant des unités micro et favorisant la reconnaissance mutuelle et l'entraide entre composantes.

Chez Desroche, il est question de développement inter-coopératif, ses modèles et ses combinaisons ; ce qui pourrait être revisité en termes méso. Chez Angers, le niveau méso de l'économie coopérative se construit du bas vers le haut, en deux ou trois paliers (coopératives, fédérations, confédération). L'organisation-méso résulte du regroupement volontaire des coopératives de base et réalise des intégrations coopératives (ou filiales) visant à englober l'ensemble de l'économie. Les besoins des consommateurs associés jouent un rôle, mais aussi l'aspiration – et la capacité – à couvrir toute l'économie⁹⁵.

Au Centre de gestion des coopératives, le méso apparaissait dans les études sectorielles et dans certaines études thématiques transversales. Mes premières recherches subventionnées portaient sur la structure d'association et d'entreprise, la fonction de relation avec les membres, puis les modes de regroupement volontaire, dans différents secteurs. Et le Centre s'est intéressé non seulement aux secteurs coopératifs ou mutualistes mais aussi aux secteurs d'activités plus larges dans lesquels ils évoluent. Par exemple, avec Gaétan Théberge⁹⁶, nous avons décrit le secteur de la distribution alimentaire, comme Claude Quin⁹⁷ le faisait à Dauphine. Et, avant cela, j'avais étudié la naissance du secteur coopératif de consommation dans mon mémoire⁹⁸, puis son évolution sur la période 1938-1978, dans ma thèse⁹⁹. Construire l'unité dans la diversité, par des regroupements volontaires, fédérateurs, est sans doute une question méso. Or ce secteur n'a pas réussi à s'unifier dans les années 1970, alors que sa diversité s'amplifiait : magasins Coop, magasins Cooprix, comptoirs alimentaires ou clubs coopératifs de consommation, coopératives d'alimentation naturelle. Plus tard, avec Albert Lejeune¹⁰⁰, nous avons analysé un siècle de gouvernance et de gestion dans le Mouvement Desjardins¹⁰¹, formant en quelque sorte à lui seul, un secteur coopératif. Et, les travaux des étudiants et des étudiantes du groupe de recherche sur le commerce équitable, au sein du CRISES HEC, ont permis de comprendre l'institutionnalisation de ce mouvement, sans le réduire à un segment de marché. Mais on ne connaissait pas l'approche méso d'après Thomas Lamarche et vos travaux¹⁰².

Si j'étais encore la jeune étudiante en train de rédiger sa thèse de doctorat sur l'évolution du secteur coopératif de la consommation, en s'inspirant de Desroche et Vienney, l'approche méso, de ce que j'en connais, me serait sans doute utile. Et si j'enseignais encore la cohérence stratégique des organisations de l'ÉSS, elle me serait utile aussi. En effet il y a des points de jonction, des enrichissements possibles. Le

canal « futurité », quelle belle notion, renforce la question du projet rêvé chère à Desroche, de même que celle de la perspective stratégique, condition nécessaire au positionnement. Le canal « gouvernance » rejoint la question du pouvoir sur les orientations stratégiques et celle des modes de raisonnement et des règles chez Vienney. Le canal « travail » n'est pas restreint au travail associé. Il permet de revisiter le pôle salarié du quadrilatère des pouvoirs de Desroche, et la capacité organisationnelle, en stratégie. Mais alors que le canal « environnement » renvoie à la dimension naturelle, l'environnement stratégique, englobe l'environnement concurrentiel et toutes les dimensions de l'environnement global, dont écologique. Et l'environnement comme système de règles dominantes est nécessaire à la compréhension du rôle d'agent d'adaptation chez Vienney, en tension avec le rôle d'agent de transformation. Mais il faut reconnaître que sans être un canal, ces questions de règles sont cependant considérées dans l'approche méso.

Par ailleurs, la gestion des avoirs (des membres et de l'entreprise) chez Desroche, la question du surplus (où va-t-il ?) chez Vienney, la concentration du capital (par fusions et acquisitions) en stratégie, me semblent incontournables. L'approche méso pourrait-elle ajouter un canal « capital » ? Un tel canal permettrait par exemple, de mieux revisiter les questions de mutation et d'hybridation. Jumelé aux autres canaux, ce serait sans doute porteur d'éclairages nouveaux.

Enfin, pour comprendre l'ÉSS en lien avec le méso, on ne peut probablement pas faire l'économie de comprendre la transformation de l'ÉSS, dans sa nouveauté instituante, à l'échelle des petits (nouvelles organisations comme innovation), mais aussi des grands (innovations dans les anciennes organisations). La jonction entre l'idéologie (force de cohésion) et l'utopie (force de mobilisation) je pense qu'elle passe par le méso. On n'a pas le choix.

Nadine Richez-Battesti : C'est une jolie conclusion, en écho à Ricoeur et une belle ouverture. J'y ajouterai combien l'économie sociale s'inscrit dans les utopies réelles d'Erik Olin Wright¹⁰³. Et pour moi, le Québec a été extrêmement inspirant de ce point de vue. À la fin des années 80, en France, il n'y avait plus beaucoup d'écrits sur l'économie sociale et solidaire après ceux de Desroche et Vienney. Il y en avait les travaux de Jean-François Draperi plutôt sur les coopératives, de Danièle Demoustier également très coopératives, mais aussi avec une vision plus large. Il y avait les premiers travaux de Bernard Eme et Jean-Louis Laville sur l'économie solidaire réintroduisant réciprocité et proximité, mais peu de travaux en gestion, par exemple.

On vous a beaucoup lu – Martine Vézina et toi – notamment sur les travaux en gestion des organisations coopératives, en stratégie, et puis sur les ressources. Vous nous avez beaucoup inspirés. Et vos travaux ont servi de terreau pour nos analyses. On a beaucoup regardé, évidemment, ce que faisaient Benoît Lévesque et Marie Bouchard aussi. On a toujours eu l'impression de vous suivre, en fait, de s'inspirer de ce que vous faisiez. Si je suis arrivée à l'innovation sociale, c'est grâce à vous. On s'est beaucoup enrichi de ce qui se faisait aux CRISES, à HEC ou à l'IRECUS (Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke), notamment parce que vous avez davantage gardé la dimension du mouvement social, que nous perdions parfois en France.

Pourtant l'aspiration à l'utopie et à la transformation sociale, elle vient de Desroche. Mais vous, vous la réinjectiez tout le temps et ça agissait comme une piqûre de rappel

extrêmement importante, une forme de légitimation de la question. Ainsi, voir dans des travaux, la réinjection à la fois des perspectives du syndicalisme, parce que vous aviez aussi ce dialogue syndicat-économie sociale¹⁰⁴, vous aviez un vrai travail entre le mouvement Desjardins et les organisations productives. Tout ça est venu nous inspirer sur les banques coopératives et nous nourrir de façon importante. Ensuite, votre loi sur l'économie sociale en 2013 nous a fait réfléchir aussi. Nous avons fait une loi beaucoup plus longue en 2014 ...

Le dialogue et les échanges permanents France-Québec empreints de respect mutuel et d'écoute bienveillante ont beaucoup nourri les travaux et le développement de la recherche en ESS en France. Vous avez rendu légitime un objet, parce que vous l'avez théorisé, plus que ce qu'on arrivait à le faire à une époque donnée en France, et nourri un dialogue et un débat féconds.

IE : C'est intéressant de voir comment l'approche méso semble permettre d'articuler plusieurs notions et concepts ensemble comme tu le nommes Marie-Claire. Pour lire autrement, les chemins de transformation sociale possibles pour l'ÉSS. Il y a sans doute quelque chose à étudier en ce sens à l'avenir. Ce que tu partages avec Nadine à propos de la richesse intellectuelle des échanges franco-québécois, c'est ce que cet entretien croisé cherche à entretenir. Ce rappel historique des voyages des cadres théoriques souligne l'importance de la circulation des idées et des rencontres, notamment de chercheurs et chercheuses, dans la construction d'un objet de recherche tel que l'économie sociale. Pour clôturer l'entretien, nous souhaiterions vous questionner sur le rôle du méso dans la capacité de transformation sociale de l'ESS aujourd'hui par rapport aux crises écologiques, démocratiques, sociales et économiques ?

Marie-Claire Malo : Du CRISES, j'ai retenu que : à chaque contexte de crise – qu'elle soit économique, sociale ou autre – émergent de nouveaux besoins et de nouvelles demandes sociales, autant d'occasions pour l'innovation sociale. Ces innovations apparaissent souvent en grappes comme celles issues de l'essaimage des coopératives de solidarité ou des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)¹⁰⁵ ou des coopératives d'activités et d'emploi (CAE). Cependant, ces grappes, à elles seules, ne suffisent pas à produire une transformation sociale. Les innovations peuvent prendre la forme de nouvelles organisations, mais pas nécessairement. Elles peuvent relever de l'ÉSS, mais ce n'est pas toujours le cas (pensons à l'entreprise sociale qui questionne son périmètre). L'ÉSS et l'innovation sociale ne sont donc pas équivalentes, même si l'ÉSS dispose d'atouts pour en générer. Il est ici utile de distinguer la dimension organisationnelle et la dimension institutionnelle des innovations. Et de considérer les acteurs et les mouvements sociaux qui jouent un rôle clé dans leur émergence et leur diffusion. Enfin, la transformation sociale implique des rapports sociaux : de travail, de consommation, et j'ajouterais de propriété et de citoyenneté.

Oui, l'ÉSS a des atouts et des défis. Certes, sa gouvernance démocratique lui confère une longueur d'avance, presque futuriste. Sa double mission sociale et économique a précédé l'entreprise sociale et la responsabilité sociale des entreprises. Aujourd'hui, on reconnaît même que l'économie circulaire, indispensable à la transition écologique, est enracinée dans la tradition coopérative. Cependant, face à l'intersectorialité de la crise actuelle (écologique, démocratique, sociale et économique), l'ÉSS ne peut pas tout faire, et seule, elle ne peut faire la différence. La capacité à s'associer et à associer devient stratégique dans le processus de transformation. Faire ensemble autrement est un important défi à relever. Nous

sommes en effet arrivés à une dynamique du « faire-ensemble » encore méconnue : travailler avec celles et ceux qui ne nous ressemblent pas. Historiquement, nos théories et pratiques ont été construites sur l'entre-nous comme l'intercoopération. Aujourd'hui, il faut apprendre à faire ensemble avec des acteurs différents, autour d'un enjeu commun, et cela suppose de gérer des tensions (ouverture-fermeture, intégration-séparation, stabilité-changement) et de rechercher la cohérence¹⁰⁶. La capacité à faire mouvement est donc à travailler.

Et, pour penser le rôle du méso dans la capacité de transformation sociale de l'ÉSS, on pourrait aussi envisager l'organisation-méso comme une organisation inspirée, suivant un processus stratégique en trois temps, comme montré avec Martine Vézina¹⁰⁷ : 1. *Une perspective*, inscrite dans un projet de transformation ; 2. *Une co-construction* du développement des ressources, compétences et capacités ; 3. *Un positionnement* sans viser la concurrence, car ce n'est pas sa spécificité. Cette organisation inspirée est ancrée dans un territoire, ce qui renforce sa capacité à mobiliser des ressources, y compris des micro-ressources, et à fédérer autour d'un projet commun.

Enfin j'aimerais rappeler le rôle méso joué en duo ou en trio d'individus, qui font une différence. Il y a eu au Québec, Berthe Chaurès-Louard¹⁰⁸ en duo ou trio avec Victor Barbeau et François-Albert Angers pour le développement du mouvement coopératif de consommation au Québec et de la théorie économique de la coopération¹⁰⁹. Plus récemment, Nancy Neamtam (RÉSO, Chantier de l'économie sociale), en duo ou trio avec Benoît Lévesque et Marguerite Mendell pour le développement et la conceptualisation de l'écosystème québécois de l'économie sociale¹¹⁰. Et j'ajouterais le duo André Chomel (Crédit Coopératif, RECMA) et Claude Vienney pour le développement du mouvement coopératif en France et de la socio-économie des organisations coopératives et de l'économie sociale.

Chaque duo ou trio a combiné les savoirs et les vœux indispensables à la transformation sociale. En somme, pour que les acteurs et les actrices de terrain se reconnaissent mutuellement et que l'État reconnaisse l'ÉSS, il faut que les universitaires continuent de travailler à la reconnaissance scientifique de ce champ. Signalons donc ici le travail exceptionnel de l'ADDÈS, ou celui de Marie J. Bouchard, sur le cadre conceptuel de l'ÉSS en amont des productions statistiques.

Nadine Richez-Battesti : Je trouve qu'il reste des défis importants à relever, à la fois concrets et conceptuels, pour asseoir théoriquement l'approche méso et la mobiliser pour aborder les transitions. Cela dit, le potentiel de l'approche méso, c'est de maintenir de façon permanente cet objectif de transformation sociale, qui est indispensable. C'est aussi de montrer comment s'émanciper de la domination de l'accumulation du capital. Cela amène à réfléchir à cet enfermement dans des logiques et des pratiques dominées par cette accumulation et à aller chercher d'autres leviers ou moteurs à activer, peut-être dans une perspective post-capitaliste. L'approche méso, en identifiant notamment le canal futurité et à travers lui l'importance accordée à la transformation sociale et à l'émancipation, nous aide à voir, s'il en était encore besoin, les limites de la domination intégrale de la logique de l'accumulation du capital et du capitalisme financiarisé et la nécessité de penser effectivement de nouvelles alliances, de nouveaux processus dans le cadre d'une approche substantive.

Pour moi, ça remet au centre la question de l'intercoopération comme vecteur clé. Mais une intercoopération dans un sens élargi. Alors si je reprends l'analyse de Marie-Claire, ça permet aussi de faire des alliances entre des contraires. Mais cette intercoopération est sans doute un moyen de sortir de ce qui va aussi de pair avec l'accumulation du capital, qui est la logique purement concurrentielle. L'idée, c'est bien de réinventer des formes de coopération et de mutualisation, qui permettent de se mettre à distance de cette logique purement concurrentielle et de la privatisation des ressources qui l'accompagne. Il s'agit de repenser l'univers dans lequel on vit comme un univers fait de rareté dont il importe de prendre soin, respecter le vivant avec des formes de sobriété dans l'usage des ressources. Le niveau méso peut venir exprimer cette nécessité. Il permet de rendre plus intelligible - pour les hommes et les femmes que nous sommes - une forme de proximité et de visibilité de l'action collective qu'on mène à l'intérieur. C'est ce qu'on perd à l'échelon macro et qui est parfois, à l'inverse, trop isolée à l'échelon micro. L'approche méso donne à voir le mouvement social en acte, une forme d'utopie, mais un mouvement social également capable de repenser des alliances pour le vivant, qui remette le capital à sa juste mesure, comme un moyen parmi d'autres de créer des richesses sur lesquelles nous devons discuter pour savoir ce qui est essentiel, ce qui l'est moins, comment on les partage, etc. Ça veut dire aussi que le niveau méso permet de voir le débat se construire entre des corps sociaux qui ne sont pas forcément d'accord, mais qui vont faire des alliances constructives à un moment donné, orienté vers un projet social de transformation, pouvant aller jusqu'à une émancipation du capitalisme. Mais quand je dois passer du discours à l'écrit, ça devient beaucoup plus compliqué. C'est plus une intuition que quelque chose de formalisé complètement.

IE : Merci beaucoup pour ce riche entretien croisé. Ce qui ressort de vos derniers mots, c'est l'idée que l'approche méso peut mieux donner à voir comment l'économie sociale peut se construire comme un mouvement porteur d'une critique en acte du système dominant, et ainsi mieux répondre aux enjeux contemporains de crises, et pour mieux comprendre le processus qui amène sa construction entre tensions, utopie, isomorphisme, rapport de domination, territoire, secteur, positionnement, ressources, alliances et compromis. Bref, des pistes de recherches que ce numéro spécial sur l'approche méso en ÉSS commencera à documenter, éclairer et approfondir.

NOTES

1. Économiste, professeur émérite de l'Université de la Méditerranée.
2. Sociologue (1914-1994), spécialiste des religions et de la coopération, il est reconnu comme un des principaux théoriciens de l'économie sociale dans la seconde moitié du XXe siècle en France.
3. Parodi, Maurice. (2018). De l'héritage d'Henri Desroche au savoir-faire des Collèges coopératifs. *RECMA*, vol. 348, n°2, pp. 98-111.
4. Richez-Battesti, Nadine (1991). *Espace social et intégration européenne*. Thèse en sciences économiques sous la direction de Jean-Louis Reiffers, Université d'Aix-Marseille II.
5. Désigne les politiques publiques en matière sociale au sein de la construction européenne.

6. Organisation scientifique internationale non gouvernementale qui vise à assurer et promouvoir la collecte d'informations, la recherche scientifique et la publication de travaux concernant les secteurs économiques et les activités orientés vers le service de l'intérêt général et collectif. Fondé en 1947, le CIRIEC international est structuré autour de 14 sections nationales, comme le CIRIEC-France et le CIRIEC-Canada.
7. Fondée en 1921 par Charles Gide et Bernard Lavergne, la *Revue des études coopératives* est devenue en 1986 *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, puis *Revue internationale de l'économie sociale*. Publiée trimestriellement et en langue française, cette revue publie des articles pluridisciplinaires autour de l'ESS.
8. Économiste (1929-2001), il est reconnu avec Desroche comme un des principaux théoriciens de la coopération et de l'économie sociale en France au cours de la deuxième moitié du XXe siècle.
9. Maître de conférences en sociologie, ancien directeur du Centre d'économie sociale Travail et société (CESTES) au Cnam, et ancien rédacteur en chef de la *RECMA*.
10. Professeure émérite en économie, Université Paris1.
11. Actrice de l'économie sociale en France (banque coopérative, action sociale et santé, etc.), aujourd'hui présidente de La Coop des Communs.
12. Professeur et directeur du Center for Research on Civil Society and Voluntary Sector (Norvège).
13. Professeure en sciences de gestion, Aix-Marseille Université.
14. Maître de conférences en sciences économiques, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.
15. Richez-Battesti, Nadine et Gianfaldoni, Patrick (dir.) (2007). *Les banques coopératives en France, le défi de la performance et de la solidarité*, Paris, L'Harmattan.
16. Le Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST), créé en 1969, a notamment été dirigé par Guy Roustang (1975-1979) qui a joué un rôle important dans la théorisation de l'économie solidaire en France dans les années 1990.
17. Le Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire (RIUESS) s'est constitué en 2000 et il regroupe aujourd'hui des membres issus d'une trentaine d'universités. Depuis 2001, le RIUESS tient des rencontres annuelles portées par des universités accueillantes, et depuis 2015 le RIUESS s'est doté d'une structuration juridique, sous format associatif, afin de promouvoir la formation et la recherche en économie sociale et solidaire (ESS) à l'université en France.
18. Économiste (1949-2023), Institut d'Études Politiques de Grenoble, fondatrice et directrice de l'Équipe de socio-économie associative et coopérative.
19. Richez-Battesti, Nadine et Malo, Marie-Claire (2012). ESS et mutations organisationnelles. *RECMA* vol. 32), pp. 36-47.
20. Professeur émérite en sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), co-fondateur et ancien directeur du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Sur son parcours, voir Bouchard, Marie J., (2021). *L'innovation et l'économie sociale au cœur du modèle québécois, Entretiens avec Benoît Lévesque*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
21. Professeure associée au département d'organisation et ressources humaines à l'UQAM.
22. Professeur associé au département de sociologie de l'UQAM.
23. Voir l'entretien croisé avec Scarlett Wilson et Nancy Neamtan dans ce même numéro.
24. Professeur d'économie, Université Paris Cité. Voir Lamarche, Thomas et Bastien, Jeremie (2025). *Méso-économie. Penser la pluralité des dynamiques économiques*. Paris, Dunod ; et l'article dans ce numéro avec Nadine Richez-Battesti et Catherine Bodet.
25. Les années 1970 verront l'avènement du Parti Québécois au pouvoir et la création de nouvelles coopératives plus axées sur la démocratie directe, et la contribution directe (un apport en travail bénévole), dans les secteurs alimentaires et de l'habitation.

26. « Professeur d'économie ayant exercé une grande influence sur le domaine, il est demeuré tout au long de sa vie un gardien de l'autonomie politique, un militant du coopératisme et un défenseur dans les luttes nationalistes et pour la survivance du fait francophone au Québec. », extrait du Fonds François-Albert Angers (1858-1995) : <https://www.hec.ca/archives/nos-archives/fonds-archives/privees/p027-fonds-francois-albert-angers.html>;
27. « Lorsque je pense à Delmas Lévesque comme sociologue et professeur à l'École des HEC, trois grandes figures reviennent à mon esprit [...] : celle d'un professeur passionné, celle d'un professeur enraciné et celle d'un intellectuel engagé dans le développement socioéconomique de son pays : le Québec. » Extrait de Chanlat, Jean-François (2023). En hommage à Delmas Lévesque (1933-2023). *Management international*, vol.27, n°5, 2023, pp. 111-115.
28. Directeur du Centre de gestion des coopératives (1988-1989) ; codirecteur (2001-2003) puis directeur (2003-2010) du Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers ; directeur de l'Institut international des coopératives Alphonse-et-Dorimène Desjardins (2010-2014) et fondateur de Portail Coop. Il sera aussi sous-ministre associé aux coopératives au gouvernement du Québec, conseiller municipal à la Ville de Montréal, député provincial et député fédéral.
29. Poste créé grâce à une subvention de l'Union régionale des caisses populaires de Montréal, obtenue par le professeur Marcel Côté pour le comité.
30. Voir Lévesque, Delmas (1980). *Un Centre de gestion des coopératives*, Cahier T-80-14, HEC Montréal Centre de gestion des coopératives.
31. « Nationaliste de l'école de Lionel Groulx et grand promoteur de la doctrine sociale de l'Église, économiste de la planification et du développement régional, sociologue tout particulièrement intéressé par l'influence de l'économie sur la vie des personnes et des nations, M. Minville s'est également mêlé aux mouvements et aux organisations qui lui permettaient de véhiculer ses idées. » Voir le Fonds Esdras Minville (1919-1963) : <https://www.hec.ca/archives/nos-archives/fonds-archives/privees/p035-fonds-esdras-minville.html>.
32. Victor Barbeau, instigateur de l'Académie canadienne française, à qui on doit nombre d'écrits dont *Mesure de notre taille* (1936), est professeur adjoint à l'École des HEC, quand il participe à la fondation de La Familiale ; il en sera président jusqu'en 1960. Il contribue aussi à la fondation de l'Alliance des coopératives de consommation dont il est le premier président (1938-1940). Voir le Fonds Victor Barbeau (1936-1972), <https://www.hec.ca/archives/nos-archives/fonds-archives/privees/p010-fonds-victor-barbeau.html>; et le Fonds Barbeau (1851-1999), <https://advitam.banq.qc.ca/notice/526434>
33. Voir le Fonds Centre de gestion des coopératives (1972-2001) : <https://www.hec.ca/archives/nos-archives/fonds-archives/enseignement-et-recherche/e004-fonds-centre-gestion-cooperatives.html>
34. Voir le cahier : <https://portailcoop.hec.ca/notice?id=h::bf81f8fd-9e6a-491c-9737-64dfd112fb55&queryId=cd3bd2e4-f59f-410f-a379-5d2beadd2f99&posInSet=2>
35. Voir le livre des actes. Desforges J-G., Vienney C., (1980), *Stratégie et organisation de l'entreprise coopérative*, Édition du Jour.
36. Ancien professeur agrégé à HEC Montréal, spécialisé dans les domaines de la gestion, de la stratégie et de l'organisation des coopératives, du design organisationnel et de la gestion de projet. Il a été directeur du Centre de gestion des coopératives (1977-1980) et président du CIRIEC-Canada dans les années 1970 et les années 1980. Voir le Fonds Jean-Guy Desforges (1962-1994) : <https://www.hec.ca/archives/nos-archives/fonds-archives/privees/p069-fonds-jean-guy-desforges.html>
37. Le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est un centre institutionnel qui relève aujourd'hui de la Faculté des sciences humaines (FSH) et de l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'UQAM. Organisation interuniversitaire et pluridisciplinaire, elle regroupe 50

chercheuses et chercheurs membres réguliers et une cinquantaine de membres associés provenant de diverses institutions québécoises.

38. Claude Vienney a fondé la Banque de travail interuniversitaire pour mutualiser la documentation sur les coopératives utile aux chercheurs et enseignants.

39. Organisme à but non lucratif consacré à l'avancement et à la promotion de la recherche, de l'innovation et de la culture scientifique en français. Fondée au Québec en 1923.

40. Professeur associé Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

41. Lévesque, Benoît et Malo, Marie-Claire (1992). L'économie sociale au Québec : une notion méconnue, une réalité économique importante. Dans Defourny, Jacques et Monzon, Jose Luis (Dir.), *Économie sociale – The Third Sector*, Bruxelles, De Boeck, pp. 349-403.

42. Professeur d'économie à HEC- Ecole de gestion de l'Université de Liège, cofondateur et directeur du Centre d'Économie Sociale, cofondateur du réseau de recherche EMES.

43. Professeur titulaire d'Économie Appliquée de l'Universitat de València (Espagne) et directeur du CIRIEC-Espagne.

44. Les actes du Congrès CIRIEC 2000 à Montréal ayant été retirés du site web du CIRIEC-Canada, on peut les retrouver sur : <https://web.archive.org/web/20021221194915/http://www.unites.uqam.ca/ciriec/actes/index.htm>

45. André Chomel (1924-2021) est une figure importante de l'économie sociale et coopérative en France. Il a notamment été président de la Fondation du Crédit coopératif, il a participé à la création de l'Association pour le développement des données sur l'économie sociale (ADDES), et a contribué à relancer la RECMA dont il a été directeur entre 1984 et 1994

46. Entretien publié dans Chomel, André, coord. (2002), *Coopération et économie sociale au second XXe siècle, Claude Vienney (1929-2001)*, Collection les Cahiers de l'économie de l'ESS, RECMA.

47. Malo, Marie-Claire (1981-1982), « Entretien avec Claude Vienney sur Socio-économie des organisations coopératives », *Revue du CIRIEC (Canada)*, vol. 14, n° 1.

48. Directeur-fondateur de l'IUP Charles-Gide de l'Université du Maine à Le Mans (aujourd'hui Le Mans Université).

49. Maîtresse de conférences en Gestion, Université du Maine, Le Mans ; elle prend le relais à la direction de l'IUP Charles-Gide.

50. Voir les entrevues (recherche, enseignement, rayonnement interne, rayonnement externe et documentation) dans le Fonds Marie-Claire Malo (1961-2012) : <https://www.hec.ca/archives/nos-archives/fonds-archives/privees/p007-fonds-marie-claire-malo.html>

51. Les premiers Entretiens Jacques Cartier ont eu lieu à Lyon (France) en 1987. L'idée était de rassembler les écosystèmes francophones scientifique, académique, culturel, économique et politique d'Auvergne-Rhône-Alpes (France) et du Québec.

52. Réseau international de recherche universitaire qui rassemble des chercheurs et des chercheuses, ainsi que des centres universitaires pour construire des connaissances sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social, en étudiant des thèmes comme les entreprises sociales, l'innovation sociale et l'économie solidaire, à travers une approche pluraliste de disciplines et de méthodologies.

53. Enjolras, Bernard (1998). Associations et isomorphisme institutionnel. *RECMA*, N° 261, p. 66-77.

54. Richez-Battesti, Nadine, Petrella, Francesca et Vallade, Delphine (2012). L'innovation sociale une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse. *Innovations*, n°38, vol. 2. pp. 15-36. Richez-Battesti, Nadine et Bidet, Eric (2024). *L'innovation sociale. Expérimenter et transformer à partir des territoires*. Paris, Les petits matins.

55. Maîtresse de conférences en sciences économiques, Université Paul Valéry, Montpellier

56. Maître de conférences en sciences de gestion, Université du Maine, Le Mans

57. Professeure en économie, Aix-Marseille

58. François Rousseau (1956-2011), militant de l'économie sociale, docteur et chercheur associé au Centre de recherche en gestion de l'École polytechnique.
59. Par exemple Maisonnasse, Julien, Petrella, Francesca et Richez-Battesti, Nadine (2019). Préserver le sens dans les organisations de l'économie sociale et solidaire : quels outils de gestion ? *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 34, vol. 8(1), pp. 3-29. <https://doi.org/10.3917/rimhe.034.0003>.
60. Docteur en sciences de gestion, Aix-Marseille Université
61. Notamment dans le cadre de la thèse en gestion de Mathilde Gouteux, soutenue le 28 novembre 2025 et intitulée *Composer l'organisation alternative par la dissonance. Étude des pratiques de commoning et de régénérescence coopérative au sein d'une friche culturelle constituée en SCIC*
62. Par exemple : Itçaina, Xavier and Richez-Battesti, Nadine (eds.) (2018). *Social and Solidarity-based Economy and Territory: From Embeddedness to Co-construction*. CIRIEC, Peter Lang.
63. Directeur de recherche en science politique au CNRS, Centre Émile Durkheim, Sciences Po Bordeaux
64. Maîtresse de conférences en sciences de gestion, Université Côte d'Azur
65. Maître de conférence en sciences de gestion, Aix-Marseille Université
66. Enseignant-chercheur à l'IAE de Paris-Sorbonne et maître de conférences à Sciences Po Paris
67. Professeur en sciences de gestion et directeur de la chaire eTi entrepreneuriat territoire innovation à l'IAE Paris-Sorbonne
68. Fondée en 1982, l'Association pour le Développement des Données sur l'Économie Sociale (ADDES) a la double vocation de développer la connaissance scientifique (notamment statistique), et d'agir en tant que groupe de pression pour faire reconnaître l'ESS dans les programmes universitaires et le système statistique en France.
69. Demoustier, Danièle et Richez-Battesti, Nadine (coord.) (2010). Les OESS : gouvernance régulation et territoire, *Géographie, Économie et Société*, vol12, n°1.
70. Boyer, Robert et Mistral, Jacques (1983). *Accumulation, inflation et crises*. Paris, Presses Universitaires de France (PUF).
71. Chercheuse en économie sociale et coopératrice à Coopaname et cofondatrice de la Manufacture coopérative.
72. Coopérative d'activités et d'emploi, basée en Ile-de-France. Ce type de coopérative rassemble des entrepreneuses-salariées-associées, qui développent en autonomie leur activité entrepreneuriale, tout en mutualisant les moyens nécessaires (comptabilité, assurance, etc.), dans un cadre propice aux coopérations et aux solidarités (le féminin est utilisé, les femmes y sont majoritaires).
73. Voir notamment Demoustier, Danièle (2001). *L'Économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros ; Demoustier, Danièle (2010). Économie sociale et solidaire et régulation territoriale Étude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes. *Géographie, économie, société*, 12(1), pp. 89-109 ; Demoustier, Danièle (2015). L'histoire de l'ESS à travers le prisme de la théorie de la régulation. Colloque Recherche et régulation, 10-12 juin 2015, Paris. URL : <https://theorie-regulation.org/colloques/colloque-rr-2015/programme-rr2015/> .
74. Docteure en sciences économiques. Université de Lille. Voir aussi deux articles qu'elle a coécrit dans ce numéro.
75. Desroche, Henri (1976). *Le projet coopératif*. Paris, Les Editions ouvrières.
76. Desroche, Henri (1975). *La Société festive. Du fouriérisme écrit aux fouriérismes pratiqués*. Paris, Le Seuil.
77. Vienney, Claude (1982). *Socio-économie des organisations coopératives* (Vol. 1). Paris, Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste.
78. Fauquet, George (1935). *Le secteur coopératif: Essai sur la place de l'homme dans les institutions coopératives et sur la place de celles-ci dans l'économie* (Réédition 1965). Institut des Études Coopératives.

79. Ricoeur, Paul (1997). *L'idéologie et l'utopie*. Paris, Le Seuil.
80. Professeure agrégée, département de management, HEC Montréal, membre du CRISES et du CIRIEC-Canada.
81. Malo, Marie-Claire et Vézina, Martine (2005). Gouvernance et gestion de l'entreprise collective d'usagers : Stratégies de création de valeur et configurations organisationnelles. *Économie et solidarité*, vol. 35, n°1-2, pp. 100-120.
82. Professeure émérite au Département d'affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia, membre du CRISES, et directrice de l'Institut Karl Polanyi.
83. Son nom de famille était alors Bernard. Aujourd'hui professeure émérite à HEC Montréal.
84. Malo, Marie-Claire (2003). La variété des configurations de gouverne et de gestion : le cas des organisations du tiers secteur. *Cahiers du CRISES*.
85. Côté, Marcel, Malo, Marie-Claire, Simard, Pierre et Messier, Marc (2008). *La gestion stratégique : une approche fondamentale*. 2^e édition (revue et augmentée). Montréal, Gaëtan Morin/La Chenelière Éducation, 368 p.
86. Malo, Marie-Claire (2001). La coopération et l'économie sociale. *Cahiers du CRISES*.
87. Malo, Marie-Claire, Audebrand, Luc K. et Camus, Annie (2009). La gestion stratégique des organisations de la société civile. *Cahiers du CRISES*.
88. Professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, titulaire de la Chaire de leadership en enseignement sur l'engagement social, membre du CRISES, cotitulaire du Réseau de recherche en économie sociale et solidaire au Québec.
89. Professeure titulaire au Département d'organisation et ressources humaines à l'UQAM, membre du CRISES et du CIRIEC-Canada. Elle est aussi présidente du Conseil québécois du loisir, acteur clé dans le monde associatif et bénévole.
90. Malo, Marie-Claire, Vézina, Martine et Audebrand, Luc (2012). Deciphering Tensions in the Development of Co-Operatives: Insights from the Montréal School on Co-Operative Management. *EKONOMIAZ. Revista Vasca de Economía*, vol. 79, n°01, pp. 265-96.
91. Draperi, Jean-François (2007). Fondements éthiques et posture épistémologique de la recherche en économie sociale. *RECMA*, vol.303, pp. 67-82.
92. Richez-Battesti, Nadine et Oswald, Philippe (2010). Vers un modèle hybride de gouvernance : la construction d'une stratégie institutionnelle du faire ensemble : une analyse à partir d'un groupe de tourisme social. *Politiques et Management Public*, vol. 27, n°1, pp. 31-54.
93. Richez-Battesti, Nadine (2019). La fabrique de la gouvernance dans les banques coopératives françaises : une approche centrée sociétaire, *Revue d'Économie Financière*, vol 2, n°134, p. 129-140.
94. Richez-Battesti, Nadine, Petrella, Francesca et Vallade, Delphine (2012). L'innovation sociale une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse. *Innovations*, n°38, vol. 2. pp. 15-36.
95. Angers, François-Albert (1974, 1976). La coopération : de la réalité à la théorie économique (tomes 1 et 2). Montréal, Fides.
96. A cette époque, assistant de recherche au Centre de gestion des coopératives.
97. Économiste, professeur associé à l'université Paris-Dauphine.
98. Malo, Marie-Claire (1976). *Naissance et croissance du secteur coopératif de consommation au Québec (1938-1953)*. Mémoire de recherche (M.B.A.), École des hautes études commerciales, Montréal.
99. Malo, Marie-Claire (1980). *Émergence, fonctionnement et transformation de l'organisation coopérative des consommateurs québécois (1938-1978)*. Thèse de 3^e cycle en sciences sociales du développement coopératif, Paris, ÉHÉSS.
100. Professeur au département de management à l'UQAM.
101. Malo, Marie-Claire et Lejeune, Albert, (1998). Un siècle de gouvernance et de gestion dans le Mouvement des Caisses Desjardins. *Gestion. Revue internationale de gestion*, vol. 23, num. 3, pp. 65-73.

- 102.** Ballon, Justine et Celle, Sylvain (2023). Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel. *Interventions économiques*, n°69.
- 103.** Wright, Erik Olin (2017). *Utopies réelles*. Paris, La Découverte.
- 104.** Voir l'entretien croisé avec Nancy Neamtan et Scarlett Wilson-Couvoisier dans ce même numéro.
- 105.** Voir les deux articles portant sur les coopératives de solidarité et les SCIC dans ce même numéro.
- 106.** Malo, Marie-Claire, Audebrand, Luc et Camus, Annie (2009). La gestion stratégique des organisations de la société civile. *Cahiers du CRISES*.
- 107.** Vézina, Martine et Malo, Marie-Claire (2022). 54. Inspiration et invention. Dans Tannery, Franck, Denis, Jean-Philippe, Hafsi, Taïeb et Martinet, Alain Charles, *Encyclopédie de la stratégie*. Les livrets de la stratégie, Caen, EMS Éditions, pp. 810-818.
- 108.** Ouvrière immigrante est une figure de proue de la coopération au Québec des années 1930 à 1960. Militante, gestionnaire et organisatrice de nombreuses œuvres sociales, elle est l'instigatrice et la cofondatrice et gérante de La Familiale, l'une des premières coopératives de consommation au Québec, et œuvre au développement d'un réseau de magasins coopératifs qui s'étend dans plusieurs régions du Québec, à une époque où une femme mariée ne peut occuper un poste à un conseil d'administration. Voir Malo, Marie-Claire (1994). Berthe Chaurès-Louard (1889-1968). Dans Darsigny, Maryse, Descarries, Francine et al. (éds.), *Ces femmes qui ont bâti Montréal*. Montréal, Les Éditions du remue-ménage, pp. 234-236
- 109.** En 1970, Victor Barbeau écrit son livre *Hommage à Berthe Chaurès-Louard, 1889-1968*, lors de son mérite au titre d'officier de l'Ordre du Canada. Et en 1976, François-Albert Angers dédie à Berthe Chaurès-Louard, le tome 2 (1976) de son œuvre *La coopération : de la réalité à la théorie économique*.
- 110.** Voir l'entretien croisé entre Nancy Neamtan et Scarlett Wilson-Courvoisier dans ce numéro.

Notes de lecture

Jérémie Bastien et Thomas Lamarche, *Mésoéconomie. Penser la pluralité des dynamiques économiques*, Paris, Dunod, 2025, 224 p.

Une théorie mésoéconomique en voie d'élaboration¹

Benoît Lévesque

RÉFÉRENCE

Jérémie Bastien et Thomas Lamarche, *Mésoéconomie. Penser la pluralité des dynamiques économiques*, Paris, Dunod, 2025, 224 p.

01. Introduction

- 1 En proposant de poser les fondements théoriques d'une approche de la mésoéconomie, l'ouvrage de Thomas Lamarche et de Jérémie Bastien s'impose comme incontournable. D'une part, en ajoutant la méso, l'ouvrage complète la théorie de la régulation qui était plutôt centrée sur la macro comme on peut le constater avec la parution de *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs* (Boyer, Chanteau, Labrousse et Lamarche 2023). D'autre part, il apporte un complément à l'ensemble de la théorie économique en proposant le premier manuel de mésoéconomie en langue française qui n'a apparemment pas d'équivalent en anglais². Même si le terme mésoéconomie a été utilisé pour la première fois en 1933, l'absence de manuel ne saurait nous surprendre: la théorie standard n'a jamais manifesté un grand intérêt pour la mésoéconomie (p.10).
- 2 Ce manuel est tributaire d'une démarche collective initiée à partir de la fin des années 1990³. Ainsi, les auteurs se disent redevables de plusieurs séminaires, dont l'animation a été assurée par divers chercheurs et chercheuses, et de plusieurs thèses de doctorat, à

commencer par leur propre thèse (Lamarche, 2011 et Bastien, 2017). Ils combinent à la fois des éléments théoriques et des études de cas sur des espaces méso, notamment les secteurs d'activités (et plus largement les systèmes productifs) pour mettre en lumière la pluralité des dynamiques économiques. Enfin, pour rendre compte de l'ouvrage, nous procéderons en deux temps: dans un premier, nous proposons un aperçu de l'ouvrage à partir de chacun des cinq chapitres (sans commentaires de notre part); dans un deuxième temps, nous formulons quelques commentaires et questions transversales.

02. Aperçu de l'ouvrage: « une théorie en cours d'élaboration »

2.1 L'introduction de l'ouvrage

- 3 L'introduction est courte, mais substantielle. En présentant leur ouvrage comme « un manuel qui est aussi un manifeste » (p.3), Thomas Lamarche et Jérémie Bastien circonscrivent leurs objectifs. Ainsi, le manuel est plus centré sur la méthodologie que sur la théorie avec comme objectif d'aller voir comment les espaces méso opèrent et comment ils façonnent l'accumulation non sans effet de retour. Ce manuel affirme ses distances par rapport à la théorie standard et propose d'introduire des formations en économie, du lycée à l'université, qui accorderaient une place importante à la mésoéconomie. De plus, il suggère de mieux prendre en considération l'action politique portée par les acteurs sociaux à la base des processus de construction des structures des espaces méso, de leur régulation et de leur évolution. Enfin, la mésoéconomie tend à « proposer un système de représentation de l'économie qui pourra être utile pour la transformation socio-écologique, car elle pourrait nous permettre de renouer avec les milieux » (p.1).
- 4 L'introduction accorde une grande attention au terme méso défini comme milieu ou entre-deux, voire intermédiaire. Comme entité analytique, la mésoéconomie réfère à une multitude d'espaces méso, sous-systèmes ou champs « dont le fonctionnement et l'évolution sont différenciés au sein du capitalisme dans lequel ils s'insèrent » (p.3). Concrètement, les espaces méso sont des systèmes productifs et des milieux de vie, et de ressources comprenant des relations marchandes et non marchandes, mais aussi de coopération et de concurrence. Pour toutes ces raisons, une grande partie des espaces méso se distingue de la dynamique capitaliste dominante comme le révèle entre autres l'ÉSS.
- 5 Le fil conducteur de la méso est donné par les systèmes productifs et les divers milieux qui, bien qu'en concurrence pour l'accumulation sous diverses formes, doivent résoudre collectivement des problèmes communs. La prise en considération de l'économie industrielle et l'économie territoriale se fait à partir d'une double entrée : celle de l'action des acteurs et actrices engagé.e.s pour la construction des structures et pour agir sur ces dernières; celle des espaces méso dans leurs interactions entre eux et avec le régime d'accumulation, certains espaces étant dominés, d'autres en montée de régime. Ainsi, les espaces méso sont construits par des acteurs aux intérêts différenciés, d'où des conflits et l'action politique pour les résoudre. À cette fin, la démarche de la mésoéconomie propose des canaux (dimensions d'analyse) qui permettent de circonscrire l'analyse sur les principaux rapports sociaux, inspirée pour cela par la

théorie de la régulation (TR) et en tenant compte des travaux qu'elle a suscités au cours des dernières décennies.

- 6 Enfin, l'ouvrage comprend cinq chapitres. Les deux premiers portent sur l'origine de la mésoéconomie: d'abord, à partir de l'économie industrielle et des systèmes productifs (chapitre 1); ensuite, à partir de l'économie de proximité et de l'économie territoriale (chapitre 2). Les deux chapitres suivants concernent la dialectique micro-méso en proposant une théorie de l'action (chapitre 3) et la dialectique méso-macro en relation au régime dominant laissant ainsi entrevoir la très grande diversité des espaces méso (chapitre 4). Le dernier chapitre est consacré aux méthodes et outils de la mésoéconomie.

2.2 Aux origines de la mésoéconomie: secteurs et filières

- 7 Ce premier chapitre porte sur l'origine de la mésoéconomie telle qu'elle a émergé dans le cadre d'une économie industrielle. Selon les deux auteurs de l'ouvrage, il s'agit d'une période dont l'histoire demeure implicite alors que la définition de la mésoéconomie n'était pas encore stabilisée. Dans ce chapitre comme dans le suivant, les deux auteurs mobilisent les apports théoriques de « grandes signatures », tels John Rogers Commons, Elinor Ostrom et Pierre Bourdieu (p.4). Le chapitre comprend deux parties: une première concernant l'émergence d'une économie industrielle et sa remise en cause; une seconde sur les fondements de la mésoéconomie, notamment la contribution de l'économie industrielle dite à la française des années 1970-1990.
- 8 Dans la première section, les auteurs montrent qu'il n'y a pas de liens théorique et empirique (*no bridge*) entre la macroéconomie, qui porte sur les dynamiques globales à partir d'agrégats, et la microéconomie qui s'intéresse aux décisions des individus (acteurs et entreprises). Le bornage micro-macro néoclassique rend invisible la variété et la diversité des activités économiques (p.10). Comme le suggère le paradigme SCP (structure des marchés, comportement stratégique des entreprises et performance), un autre niveau d'analyse s'impose. Ce paradigme devient controversé à partir des années 1970 : d'une part, les approches néoclassiques relèvent la faible théorisation de la proposition; d'autre part, la théorie des coûts de transaction, avec Oliver Williamson, remet en cause la loi « externe » des marchés. De plus, l'évolutionnisme et l'école française de l'économie industrielle remettent en question à la fois le structuralisme et la normativité de la SCP ainsi que son incapacité à rendre compte des systèmes productifs réels et leurs processus de différenciation.
- 9 La seconde partie, qui porte sur les fondements de la mésoéconomie, laisse voir les brèches réalisées par la nouvelle économie industrielle qui ont permis de s'éloigner de la théorie standard en adoptant une démarche d'économie positive (ex. élargissement des critères de concurrence et contribution de Michael Porter en rupture partielle avec le paradigme SCP). Dans le prolongement de François Perroux (qualifié de « préfondateur » de la méso), l'économie industrielle à la française s'inscrit dans la mésoéconomie, dans les années 1970 à 1990. Elle tente d'intégrer les phénomènes micro et macro comme deux moments qui peuvent être appréhendés simultanément selon une double dialectique pour rendre compte des systèmes productifs. Dès lors, les contraintes et les « externalités » résultent des processus productifs internes, d'où une endogénéisation qui n'est appréhendée ni par la micro, ni par la macro. Les travaux de l'économie industrielle à la française montrent que devant des besoins et des

contraintes communes, les protagonistes (individus et entreprises) construisent des règles communes qui disciplinent les rapports de concurrence pour en faire des rapports de coopération inscrits dans des institutions. Le système méso concret est inscrit dans la matérialité des tissus d'institutions, de règles et de politiques résultant de stratégie élaborée dans le cadre de relations de pouvoir. Ainsi, la notion de filière est plus adéquate que celle de secteur parce que c'est « au niveau des sous - ou méso - systèmes que la dynamique industrielle prend forme et joue » (De Brand 1989 cité :30).

- 10 Le chapitre se termine sur une question: comment expliquer l'abandon des analyses en termes de mésoéconomie au début des années 1990 ? La question mérite d'être posée d'autant plus que cette « école » avait mis en place un écosystème de recherche comprenant une revue scientifique, des groupes de recherches et une communauté de chercheurs et de chercheuses (p.25-26). Outre les critiques externes, les deux auteurs concluent que la discipline a échoué à fédérer les parties prenantes et qu'elle s'est éloignée de ce qui en avait fait l'originalité, soit sa capacité de rendre compte de la réalité des systèmes productifs (p.34). En revanche, ils considèrent que cette « école » a laissé des notions structurantes que l'approche méso reprend aujourd'hui pour définir ses fondements.

2.3. Une économie politique des milieux

- 11 Le deuxième chapitre complète le chapitre précédent quant aux origines de la mésoéconomie. Le rapport au territoire soulève la question de l'encastrement de l'économie et celle de la transition socio-écologique. L'autonomie relative des systèmes productifs diversifiés par rapport au régime dominant repose en grande partie sur le rapport au territoire, à commencer par leur variété. Ce chapitre comprend trois parties: la première porte sur les milieux de vie; la deuxième sur les différenciations des construits territoriaux; la troisième sur la contribution de l'économie de proximités et de l'économie territoriale.
- 12 La première partie de ce chapitre précise la conception des milieux pour les espaces méso économiques. La mésoéconomie apporte un éclairage sur « les constructions institutionnelles et politiques que les activités humaines productives engendrent », d'où une grande variabilité des milieux de vie (p.36). Cette acceptation enrichie du milieu peut être caractérisée par l'agentivité, la capacité et la puissance des humains à agir même en situation de sujets dominés, « au-delà de la dualité sujet-objet » (p.40). Sous cet angle, la notion de milieu de vie désigne des entités singulières, diversifiées et construites alors que la notion d'environnement est considérée comme universelle (non située).
- 13 La deuxième partie de ce chapitre présente les principales approches portant sur plusieurs territoires construits qui se différencient du régime capitaliste dominant même s'ils en font partie. Ces approches relèvent de la nouvelle économie géographique, de la science régionale et de l'économie politique. Thomas Lamarche et Jérémie Bastien critiquent la nouvelle économie géographique, notamment celle de Paul Krugman qui considère le spatial comme un coût lié à la distance et donc comme exogène à l'entreprise. En revanche, les deux auteurs sont plus réceptifs au « tournant culturel » qu'on retrouve dans les recherches portant entre autres sur la Troisième Italie, la Californie du Sud, les milieux innovateurs (Philippe Aydalot), les mondes de production (Salais et Storper), les espaces concrets et la filiation marxiste (Alain

Lipietz) et les clusters (Michael Porter) (p.42). Sans revenir sur chacune de ces approches, relevons que celles des districts industriels italiens et des milieux innovateurs permettent d'identifier la plupart des éléments constitutifs des espaces méso et préfigurent de telles analyses, sans utiliser le terme mésoéconomie.

- 14 La dernière section de ce chapitre porte sur la contribution méso de l'économie de proximités (au pluriel) et de l'économie territoriale. En ce qui concerne l'économie de proximités, la simple proximité géographique n'engendre pas de forme de coordination alors que c'est le cas de la proximité relationnelle. Toutefois, cette dernière est de deux types complémentaires: l'un interactionniste qui met l'accent sur le lien social, soit une proximité cognitive et une appartenance à une organisation ou un réseau, favorisant ainsi la coordination; l'autre institutionnel qui porte sur les conditions cognitives et politiques favorisant la coordination et sa stabilité à partir de règles résultant de « compromis toujours provisoires entre acteurs et intérêts divergents et parfois contradictoires » (p.55). En ce sens, la proximité institutionnelle est constitutive de l'espace méso.
- 15 En ce qui concerne l'économie territoriale, les auteurs s'inspirent des recherches de Bernard Pecqueur et de ses collègues pour lesquels le territoire est construit à partir de l'action collective venant d'en bas. Ainsi, « l'économie territoriale précise les contours des systèmes productifs localisés » où l'on peut observer deux modalités de coordination, celle du marché et celle de la réciprocité (p.56). Les territoires qui réussissent à se maintenir face à la concurrence le font non en raison d'avantages compétitifs, mais d'avantages différenciatifs en misant entre autres sur des solidarités prenant la forme de coalitions, de regroupements et de réseaux pour des solutions communes à des questions productives. Sous cet angle, le territoire résulte bien d'une construction sociale et historique, voire patrimoniale.
- 16 En conclusion, les deux auteurs se demandent si le territoire n'est pas la clé de la transformation et si le moment territoire n'est pas aussi celui de la mésoéconomie. Ils invitent à ne pas voir ce moment (momentum) du territoire et de la mésoéconomie comme résultant de la crise du fordisme, mais plutôt en référence à l'émergence du postfordisme qui a posé la question des singularités qui s'expriment à l'échelle méso (p. 59). Sous le fordisme, l'espace méso n'est jamais disparu complètement (ex. les secteurs et les territoires dominés), mais il a été invisibilisé à la marge de la production de masse qui prédomine. Avec le régime dominant actuel, l'espace méso devient plus visible: « la mésoéconomie éclaire conjointement l'émergence de nouveaux régimes et la résistance de formes anciennes » (p.60). La mésologie comme science des milieux au sens écologique amène les deux auteurs à « formuler l'idée que la méso n'est pas seulement entre micro et macro, mais qu'elle est la trame d'une économie politique des milieux » (ibid.).

2.4 Dialectique micro-méso: une théorie de l'action pour la méso

- 17 Le troisième chapitre porte sur la mésoéconomie en dialectique avec le niveau micro. Cette approche, qui remet en cause les frontières entre la micro et la macro, contribue à mixer « l'action et les structures et à intégrer invariants et régulations situées » (p. 63). L'argumentaire se déploie en trois étapes : une première centrée sur le pouvoir institutionnel de l'individu et du collectif; une seconde sur le changement à partir de

l'évolutionnisme; une troisième, sur les modèles productifs à partir de la théorie de la régulation.

- 18 Dans la première partie de ce chapitre, les conventions sont considérées comme la « clé de l'action méso » puisqu'elles permettent de saisir la façon dont les individus et les collectifs produisent des règles et comment ces dernières opèrent (p.65). On observe une dynamique double : les règles résultent de l'action (instituant), mais elles constituent par la suite le cadre de l'action (institué). Les règles, qui sont construites par essais-erreurs, s'imposent comme règles interprétatives. En ce sens, la création des règles dépasse le niveau micro pour penser l'action collective puisque cette dernière a besoin d'arènes de délibération et d'action. Cependant, « pour l'économie des conventions, [cela] se déroule dans un environnement social façonné par la société » et en référence à un bien commun à la base de la vie en société, conférant ainsi un statut central au travail politique (ibid.).
- 19 De leur relecture de John Rogers Commons, les deux auteurs retiennent deux concepts, soit celui de « *going concern* » et celui de futurité. Le concept « *going concern* » désigne un « groupe de personnes physiques rassemblées en vue d'une finalité commune » qui n'est pas nécessairement financière ou marchande (p.70). Il permet d'inclure les entreprises capitalistes, mais aussi d'autres formes d'organisations, telle l'ÉSS. De plus, il intègre une grande diversité d'éléments politiques, éthiques, juridiques pour l'engagement des personnes et des collectifs. Ce concept « *going concern* » ouvre ainsi un espace méso constitué de transactions et d'institutionnalisation pour la régulation et la coordination. Il est complété par un second concept, celui de futurité très pertinent pour comprendre l'action sur le plan de la méso. Le concept de futurité permet de rendre compte de l'activité humaine portée par une intention (volonté d'agir), une anticipation (une représentation du futur) et une planification. Cependant, l'engagement individuel et collectif s'inscrit dans un processus qui rencontre de grands défis dont l'inertie institutionnelle et surtout des rapports antagonistes fondés sur des intérêts et des perspectives différentes. La futurité constitue le canal (dimension ou forme institutionnelle) le plus structurant de l'espace méso en relation avec le travail politique.
- 20 Cette première partie se termine avec deux concepts associés, celui de travail politique et celui de gouvernement des industries. Le travail politique est défini à partir de deux dimensions, soit le travail discursif et le travail relationnel. La notion de gouvernement d'une industrie « définit à la fois la place de l'industrie dans l'économie et une forme de distribution des rôles et des places entre les firmes que l'industrie réunit » (Jullien et Smith cité p.79). En somme, pour se former, l'espace méso a besoin de représentations partagées pour la désignation, la définition et la délimitation d'une industrie donnée, ce qui suppose également la contribution d'institutions collectives tels, les syndicats, les associations et les regroupements professionnels, d'où un travail politique. Les dynamiques internes et les dynamiques externes font en sorte qu'une configuration donnée n'est jamais complètement figée d'autant plus que les espaces méso ont des contours mobiles.
- 21 La deuxième partie de ce chapitre porte sur le changement à partir des approches économiques évolutionnistes. Tout en reconnaissant le rôle précurseur de Schumpeter pour la méso, Thomas Lamarche et Jérémie Bastien considèrent que l'approche MLP (*Multi Level Perspective*) est trop centrée sur le secteur et l'innovation technologique. En revanche, ils reconnaissent l'importance des travaux de Kurt Dopfer et de ses collègues

qui relèvent de l'évolutionnisme: une « contribution importante » comprenant « un ensemble impressionnant de toutes sortes d'études sur la méso » (p.85). Ils ajoutent: « Dopfer opère un peu comme nous le faisons dans cet ouvrage, autrement dit sur la base d'une relecture au prisme du niveau méso ». En revanche, ils ne sont pas d'accord pour attribuer l'origine de la mésoéconomie à l'évolutionnisme, considérant que Dopfer et ses collègues ignorent les travaux de l'économie industrielle à la française qui remontent aux années 1970.

- 22 La dernière section porte sur les modèles productifs en référence à Robert Boyer et Michel Freyssenet (2000), soit la diversité synchronique des modèles productifs dans un même environnement institutionnel. La forme finale du modèle productif demeure partiellement intentionnelle en raison de forces adverses aux orientations stratégiques. L'approche régulationniste des modèles productifs « travaille l'articulation micro-méso en reliant les stratégies d'entreprise aux structures productives (micro-méso) dans lesquelles elles s'insèrent et par la même qu'elles transforment » (p.96). L'explication de la diversité des modèles productifs telle que proposée par Boyer et Freyssenet fournit un point de départ pour une théorie de l'action dans la mesure où elle prend en considération l'intentionnalité des acteurs à l'échelle micro, notamment pour les stratégies et les compromis qui expliquent la diversité des modèles productifs.

2.5 Dialectique méso-macro: les relations méso dans le régime d'ensemble

- 23 Le quatrième chapitre, le plus volumineux de l'ouvrage, porte sur les relations méso-macro, soit l'articulation de la mésoéconomie avec le régime d'accumulation. Il comprend quatre parties: une première sur l'hétérogénéité des espaces méso; une seconde sur la « mésoéconomie-régulationniste » tout en considérant les espaces méso fondés sur l'engagement collectif (ex. ÉSS); une troisième sur des espaces supranationaux en montée de régime (ex. les plateformes numériques); une quatrième sur l'articulation méso-macro.
- 24 La première partie de ce chapitre porte sur les travaux d'Elinor Ostrom qui apportent « une contribution indirecte », sans référence explicite à la mésoéconomie, mais « substantielle », car son objet d'étude est le même que celui de la mésoéconomie, soit « la pluralité de la pensée et des organisations économiques » (p.98). Trois concepts sont retenus par les deux auteurs. D'abord, celui « de polycentricité » qui apporte à la méso un regard étendu sur la diversité: modes de gouvernance, types de compromis sociaux et régulations politiques (p.104). Ensuite, des concepts complémentaires, ceux de « *self-organizing* » et de « *self-governing* » qui font référence à l'action collective avec la capacité non seulement de construire les règles (s'organiser), mais aussi d'agir sur les règles constituées (gouverner). Enfin, les deux auteurs retiennent également des concepts associés à l'écologie, soit celui de « *social-ecological system* » (SES) et celui de « *common pool resource* (CPR) pour une gestion durable des ressources.
- 25 La deuxième partie porte sur la « mésoéconomie-régulationniste » et la fertilisation croisée avec l'approche bourdieusienne. Alors que la théorie de la régulation a mis en lumière la diversité du capitalisme à travers le temps et l'espace, la mésoéconomie régulationniste révèle l'existence d'une variété de sous-systèmes économiques au sein d'un même régime d'accumulation, d'où le concept d'espace méso. Inspirés par la théorie de la régulation, les deux auteurs proposent trois nouveaux concepts pour la

méso, en écho à des notions similaires qui spécifient l'échelle macro, soit le « régime économique de fonctionnement », le « mode de régulation sectoriel » et celui de « dispositif institutionnel » et de canaux (en écho aux formes institutionnelles). Dans la dialectique méso-macro, les deux architectures, celle du régime d'accumulation d'ensemble au niveau macro et celle concernant le régime de fonctionnement économique au niveau méso, sont reliées entre elles (p.107). Ainsi, la régulation des espaces méso se révèle duale, à la fois économique (productive) et politique (institutionnelle). Ces deux niveaux de régulation peuvent être observés : celui interne des espaces méso assurant une différenciation au sein d'un régime d'accumulation à cette échelle et celui externe précisant la place et le rôle des espaces méso « dans l'évolution d'ensemble, dans l'accumulation et la différenciation des capitalismes » (p. 110). La prédominante sera économique ou politique selon la position de l'espace méso par rapport au régime d'ensemble

- 26 Les espaces méso ont été formalisés à partir de la théorie de la régulation, mais en s'inspirant du concept de champ problématisé par Pierre Bourdieu à partir des années 1970 pour des secteurs sociaux (arts, religions, biens symboliques, etc.) en liaison avec les notions d'habitus, de capital social et de ses variantes. La principale différence entre l'approche bourdieusienne et l'approche mésoéconomie régulationniste est celle de leur objet respectif: d'une part, le social et le symbolique, et d'autre part, l'économique. Il existe tout de même plusieurs similitudes entre les deux approches. Ainsi, dans les deux cas, on retrouve l'importance du travail politique en liaison avec les stratégies d'accumulation de capitaux divers, la délimitation du champ ou de l'espace méso, le positionnement des acteurs, le processus de clôture, la définition des règles et des dispositifs institutionnels.
- 27 La troisième partie de ce chapitre porte sur la diversité des espaces méso: les espaces méso infranationaux, dont certains reposent sur l'engagement collectif et la critique du régime d'accumulation (ex. les coopératives et l'ÉSS) et les espaces supranationaux, dont quelques-uns tendent à s'imposer comme régime dominant avec la capacité de contourner les régulations nationales (ex. les plateformes numériques). Ce faisant, la mésoéconomie-régulationniste s'intéresse à l'ensemble des espaces méso, dominés et dominantes.
- 28 Les coopératives et l'ÉSS comme espaces méso relèvent d'un engagement collectif fondé en grande partie sur la futurité, définie comme « représentations souhaitables du futur », et sur la polycentricité (p.115). Ainsi, leur importance repose moins sur leur poids économique que sur leur fonction politique. Leur complexité est schématisée par la mise en interaction de leurs composantes des coopératives, soit la dynamique productive (projet économique) et l'ensemble de dispositifs institutionnels (projet politique) concernant le sociétariat, la gouvernance démocratique, la propriété collective et le partage des bénéfices, et l'intercoopération (p.118). Ces espaces méso relèvent de marges critiques, mais les définir exclusivement comme « marge cache le fait qu'elles peuvent agir en profondeur » (p.125). Cependant, en raison de leur composante productive, les coopératives doivent se préserver de la concurrence pour se maintenir. Selon les deux auteurs, « c'est souvent le point faible ». Enfin, sous l'angle du vivre ensemble, l'ÉSS représente « un atout pour la transformation socio-écologique » en raison des caractéristiques de ses composantes.
- 29 Pour les espaces méso en montée de puissance, Thomas Lamarche et Jérémie Bastien retiennent la finance, les chaînes globales de valeur (CGV) et les plateformes

économiques numériques qu'ils analysent à partir des canaux qui les spécifient. Comme il n'est pas possible de rendre compte ici de ces trois espaces méso, nous nous en tenons aux plateformes numériques. En premier lieu, la futurité et le travail politique de ces plateformes s'exercent « sur les imaginaires et les représentations du futur pour le monde social, pour le monde du travail, pour le capital et pour le gouvernement » (p. 134). En raison d'un projet de modernisation supposément sans précédent à l'échelle mondiale, les plateformes réussissent à imposer la création de règles favorables à leurs activités. Ces représentations sur le plan de la modernité et de la technologie novatrice sont mystifiantes : l'ensemble de l'offre est présenté comme relevant du bien commun alors que les infrastructures sont privées. Cette finalité justifie un travail politique qui « procède par une contestation du droit et plus fondamentalement de l'État interventionniste, et dans le même temps par une action pour coproduire la loi, et cela aussi au moyen de l'emprise sur l'expertise » (p.134). La montée en puissance de tels espaces affecte les missions historiques de l'État et la redéfinition des services publics et leur administration.

- 30 En deuxième lieu, les plateformes numériques se sont donné une grande capacité pour clore le périmètre de la concurrence. Leur fonction en est une d'intermédiation centrale, soit d'échange et de transaction d'un produit fini qui provient d'une tierce partie à une échelle inférieure. Le monopole du numérique, c'est la captation et la rétention des données concernant les personnes, soit la récolte et l'analyse des données traitées par les algorithmes produisant une rente d'organisation. Les plateformes opèrent selon une structure de règles et de dispositifs relativement partagés alors que la concurrence se forme à un niveau inférieur, celui des produits. En troisième lieu, ces plateformes expérimentent un rapport post-salarial au travail. Elles n'assurent pas directement le service substantiel, mais contrôlent un service procédural de mise en relation et son suivi. De plus, la relation de travail est duale : une partie du travail plus qualifié est bien rémunéré et une autre partie externalisée pour la production matérielle du service, est un travail sans emploi. Cette représentation tend à imposer une norme post-salariale qu'assure un management d'algorithmes pour la surveillance, l'évaluation permanente des décisions sans contact humain. Cette transformation génère des tensions et des conflits comme on peut l'observer pour les règles du marché (ex. Uber vs taxi), le droit au travail, la fiscalité, le droit des États d'intervenir dans l'économie et plus largement encore le droit des États de définir le droit.
- 31 La quatrième partie de ce chapitre porte sur l'importance des espaces méso en dialectique avec le niveau macro. D'abord, les espaces méso apparaissent hétérogènes et relativement autonomes. Ils ne sont pas un pur reflet du régime d'ensemble en raison de leurs composantes et des arrangements. Ensuite, ils ne sont ni hermétiques, ni autarciques car en interaction avec plusieurs autres espaces et le régime d'ensemble dont elles font partie. Enfin, les espaces méso sont affectés différemment par les crises structurelles. Ainsi, la dérèglementation a signifié la disparition de la régulation de certains espaces méso (ex. télécommunications) et la montée en puissance de nouveaux espaces (ex. plateformes numériques) qui ont des effets sur les services publics (ex. éducation et santé).
- 32 Enfin, l'approche méso en dialectique avec la macro permet de montrer comment les espaces méso peuvent être stratégiques aussi bien pour ceux qui sont dominés que pour ceux qui sont dominants: dans le premier cas, ils peuvent agir en profondeur; dans le

deuxième cas, ils peuvent contourner les régulations nationales et s'imposer comme régime dominant.

2.6 Méthodes et outils de la mésoéconomie

- 33 L'objet de ce cinquième et dernier chapitre est de « présenter la méso-analyse, au plan de la méthode pour appréhender les espaces méso dans leur diversité » (p.181), soit de fournir les moyens pour l'observation et l'analyse méso à partir d'éléments méthodologiques (ex. étapes de la recherche) et d'éléments théoriques (ex. une grille conceptuelle d'analyse méso) (p.181). Le chapitre comprend quatre sections : une première sur les grilles d'analyse des dynamiques productives; une deuxième, sur les concepts élaborés à partir de travaux évolutionnistes (ex. barrières à l'entrée); une troisième, sur des éléments de méthode pour une méso-analyse d'inspiration régulationniste; une quatrième, sur une méthode mixte d'études. Comme il a été question de la séquence SCP et de l'évolutionnisme dans les chapitres précédents, nous nous en tenons ici aux deux dernières sections.
- 34 La méthodologie proposée comprend à la fois l'abduction, la démarche historique, l'étude de cas et les statistiques selon diverses étapes de la recherche. Comme le cadre d'analyse est continuellement rediscuté, l'accumulation des connaissances se fait à partir d'une multitude d'études de cas. Ainsi, la recherche vise surtout l'identification de facteurs qui permettent de mieux appréhender les objets étudiés. Comme l'écrivent les deux auteurs : « La montée en généralité se fait ensuite par l'ajout d'inférences déductives et inductives aux processus abductifs par l'identification de régularités analytiques, faisant alors émerger des cadres heuristiques qui permettent d'explorer le réel dans sa diversité » (p. 158). De plus, comme les structures productives et leurs institutions sont des constructions, le regard longitudinal s'impose pour prendre en compte des rapports conflictuels et de coopération qui expliquent leur fonctionnement et leur périmètre.
- 35 Pour une analyse mésoéconomie régulationniste, quatre étapes sont proposées. La première consiste à définir le périmètre de l'objet d'analyse, soit la construction sociohistorique et l'identification des acteurs. La deuxième vise à déterminer les dispositifs institutionnels, soit le rôle des institutions incluant les canaux de différenciation. La troisième étape identifie et périodise les régimes productifs, soit l'articulation avec le régime macro et la caractérisation de l'autonomie relative. La quatrième étape cherche à caractériser le régime méso, soit les facteurs de transformation de l'espace méso et l'interdépendance des régulations méso/macro (p. 159). Les deux premières étapes concernent la cohérence interne des espaces; les deux suivantes sont plus orientées vers les relations macro.
- 36 Des travaux récents sur des espaces méso ont contribué à la construction d' « une grille d'analyse relevant de quatre logiques qui ont été identifiées sous le nom de canaux de différenciation méso » (p.164). Ces canaux sont porteurs de rapports sociaux inhérents aux espaces méso. Le premier canal concerne le conflit à l'intérieur du capital pour atteindre le marché (produits-concurrence) et le second rend compte du conflit capital-travail (rapport de travail et division du travail). Ces deux premiers canaux sont orientés vers la cohésion interne de l'espace et sa fermeture. Les deux suivants, la futurité et le rapport à la nature, sont situés au cœur de l'analyse mésoéconomie régulationniste. Ainsi, la futurité, entendue comme représentation d'un futur

souhaitable est associée étroitement au travail politique⁴. Le canal concernant le rapport à la nature et aux vivants est devenu incontournable. Selon les espaces étudiés, il s'impose en relation aux milieux de vie pour le bien-vivre et à la nature pour des activités orientées vers la transition socio-écologique.

- 37 Finalement, rendre compte de la diversité et l'intensité des échanges et compléter ainsi l'approche des canaux, les deux auteurs identifient la sociologie des réseaux sociaux (Mark Granovetter et Harrison White) et la sociologie néo-structurale française (Emmanuel Lazega). Ces sociologies permettent de rendre compte des processus internes de construction des espaces méso en formalisant le système des relations sociales à l'origine de la structure sociale. La méthodologie retenue permet des représentations visuelles sous forme de cartographie ou de graphes. Ces recherches permettent de dégager des régularités de fonctionnement ou de rendre compte des processus de différenciation des structures à partir entre autres du travail politique et des asymétries de pouvoir. Comme l'écrivent les deux auteurs de l'ouvrage: « Pour résumer, l'analyse est donc multiniveau puisqu'il s'agit de caractériser simultanément trois niveaux : individuel, relationnel et structural » (p.174).
- 38 La dernière section a pour objectif de montrer que le système productif, comme espace méso, a besoin d'une méthode mixte comprenant des analyses qualitatives et quantitatives. Les données déjà constituées comme les statistiques publiques seront utiles pour la recherche exploratoire. Mais dans un processus plus systématique, il faut déconstruire les statistiques déjà constituées et mobiliser des méthodologies plus qualitatives. Les études de cas sont particulièrement pertinentes pour des objets tels les espaces méso qui sont à la fois construits et hétérogènes. Ainsi, le manuel de mésoéconomie présente les deux techniques d'enquête les plus utilisées sur le terrain: la première, l'observation qui peut prendre la forme de l'observation participative ou la recherche-action; la seconde, l'entretien, soit la discussion avec une personne impliquée, et le récit des personnes portant sur les processus et problèmes productifs. À la différence des monographies, la démarche narrative incite à avancer des hypothèses rivales à partir des récits et à les faire évoluer tout au long de l'enquête. Cette démarche facilite la compréhension de situations paradoxales avec les oppositions, les controverses et les conflits qu'on y retrouve (p.179). Dans la perspective d'une méthode mixte d'étude, les deux auteurs invitent à la prudence pour l'usage des statistiques existantes parce que ces dernières ont été constituées la plupart du temps pour rendre compte d'objets macro et non pour des espaces méso.

2.7 Conclusion de l'ouvrage

- 39 La conclusion de l'ouvrage est très brève. Elle demeure centrée sur la contribution de la mésoéconomie pour la compréhension de « la pluralité des dynamiques économiques » au sein d'un régime d'accumulation capitaliste dominant. Trois courtes conclusions.
- 40 La première, les espaces méso, nombreux et diversifiés, témoignent de la différenciation des dynamiques économiques. Ces espaces sont hétérogènes, certains dominants, d'autres dominés, mais souvent critiques en acte. Ils ne sont pas des « communautés candides » puisqu'ils comprennent non seulement des espaces dominants, mais aussi des milieux maléfiques en apparence invisibles, tels ceux de la mafia, de la drogue et la pornographie. Cependant, la pluralité et la diversité des espaces méso révèlent que la domination du régime d'ensemble n'est pas absolue. On

peut « mettre en avant les chemins possibles qui relèvent aussi de l'action située, et (d') éviter de conclure *there is no alternative* » (p. 183).

- 41 En deuxième lieu, la mésoéconomie n'est pas normative, mais elle met en lumière le travail politique des acteurs qui explique la configuration des espaces méso. Au sein des espaces méso, les capacités d'action sur les structures donnent lieu à « des luttes pour l'hégémonie qui correspondent à l'accumulation propre » (p.184). Ces conflits au sein des espaces méso ne sont pas de simples reflets de ceux observés à l'échelle macro. Les formes que prend le capitalisme se recomposent aussi bien pour le régime d'accumulation que pour les politiques émergentes. L'analyse de certains espaces méso dominés montre que plusieurs d'entre eux ne sont pas dépourvus d'influence, telle l'ÉSS dont le poids politique dépasse son importance économique.
- 42 En troisième lieu, la mésoéconomie contribue à appréhender les fondements de la macroéconomie et à libérer la théorie économique de la binarité micro-macro (avec son *no bridge*). Cela est facilité à la fois par la prise en considération de la dialectique micro-méso et de la dialectique méso-macro. La première fait appel à une théorie de l'action et à la réflexivité du travail politique rendant ainsi compte de l'intentionnalité et de la structuration par l'action. La seconde permet de comprendre « les liens entre montée en régime, stratégies d'acteurs puissants, et effets de domination structurale » (p.185). Enfin, la conclusion prend en considération les menaces que représente la capitalocène avec la montée actuelle des régimes autoritaires et une accumulation par prédation, exploitation du travail humain et appropriation des communautés (p. 170). Dans cette perspective, les auteurs souhaitent que la mésoéconomie comme économie politique des milieux nous aide à relever les défis que représentent les crises interreliées dont celle du rapport à la nature et à la planète.

03. Discussion: questions et commentaires

- 43 L'ouvrage de Thomas Lamarche et de Jérémie Bastien constitue un outil incontournable pour toute programmation de recherche portant sur les espaces méso non seulement pour l'ÉSS, mais aussi pour l'ensemble de ces espaces et leurs variantes, tels les écosystèmes socio-économiques. Ce manuel ouvre des perspectives prometteuses pour une nouvelle génération de travaux. Comme la présente note s'inscrit dans un numéro d'*Interventions économiques*, qui a pour titre, « Une approche méso de l'économie sociale et solidaire, comparaison franco-québécoise », nous proposons trois séries de commentaires transversaux. Pour le premier, nous soulevons la question de la nature de la contribution de l'ouvrage, une contribution théorique ou méthodologique? Les deux autres commentaires portent, dans un cas, sur l'éclairage qu'apporte l'approche méso pour la recherche sur l'ÉSS et, dans l'autre, sur son potentiel pour la comparaison internationale, à commencer par la comparaison franco-québécoise. Comme l'approche méso est présentée comme « une théorie en cours d'élaboration », des améliorations sont sans doute souhaitables.

3.1 La mésoéconomie: une théorie ou une méthodologie?

- 44 À plusieurs occasions, Thomas Lamarche et Jérémie Bastien suggèrent que la mésoéconomie régulationniste est plutôt une approche méthodologique qu'une théorie économique. Ils écrivent: « plutôt qu'une théorie, c'est une approche que nous

formulons, qui propose à ce titre une méthode pour aller voir et rendre compte des processus de différenciation qui opèrent en permanence » (p.5). De plus, le dernier chapitre a pour titre : « Méthodes et outils de la mésoéconomie ». Paradoxalement, les références aux approches théoriques sont très nombreuses dans l'ouvrage qui s'appuie sur plusieurs revues de littérature. Un des objectifs des auteurs est de contribuer aux fondements théoriques de la macroéconomie et de jeter des ponts entre la micro et la macro.

- 45 À première vue, il existe une ambivalence quant aux objectifs scientifiques de l'ouvrage qui affirme plus explicitement sa contribution méthodologique, mais qui vise aussi à poser les fondements théoriques de la méso. De plus, la mobilisation de nombreuses approches théoriques provenant de diverses disciplines ne constitue-t-elle pas un défi plus théorique que méthodologique? Les deux auteurs s'en inquiètent : « Peut-être notre approche et cet ouvrage pêchent-ils par éclectisme ». Mais ils ajoutent aussitôt : « Ce pourrait être le reflet d'une théorie en cours d'élaboration » (p.5). Cependant, une théorie en cours d'élaboration ne représente-t-elle pas un défi plutôt théorique que méthodologique?
- 46 Comment expliquer cette ambivalence, sinon que les auteurs donnent une signification différente aux termes de théorie et de méthodologie. Pour la théorie, l'approche méso est née au sein de la TR en lui empruntant une grande partie de ses concepts. Paradoxalement, la « théorie de la régulation » hésite elle-même à se définir comme théorie (Boyer, 2004). Dans l'introduction du « nouvel état des savoirs » de la TR, le mot théorie n'apparaît pas, mais il est question d'un « cadre d'analyse » qui doit être enrichi à la fois au regard d'autres approches et par la « confrontation au terrain », ce qui exige un effort « explicitement méthodologique » (Boyer et al. 2023). Pour la méthodologie, le choix de l'abduction avec « allers-retours entre terrains et théorie » fait en sorte que la théorie est plus un résultat qu'un point de départ (p.6). À la différence de la théorie standard qui se limite à la déduction, l'approche méso fait un choix différent. Ainsi, à partir du terrain, il a été possible d'observer un rapport social d'activité et d'identifier de nouveaux rapports sociaux, trop longtemps ignorés, tels le rapport de genre et le rapport social à l'environnement.
- 47 Que retenir de l'importance que la méso accorde à la méthodologie et à la théorie ? S'il y a ambivalence, elle est assumée. En premier lieu, le choix de l'abduction permet à la mésoéconomie régulationniste de se distinguer clairement de la théorie standard en rendant compte de la réalité plus adéquatement. En ce sens, cette mésoéconomie cherche moins à critiquer la théorie standard qu'à la dépasser à partir d'une méthodologie appropriée. En deuxième lieu, la mésoéconomie apporte une contribution théorique majeure en proposant un troisième niveau qui est en relation dialectique avec les deux autres faisant en sorte que ces derniers cessent d'être des silos et acquièrent une consistance nouvelle. En troisième lieu, la méso apporte une innovation conceptuelle, celle de canaux porteurs de rapports sociaux qui se retrouvent au cœur de son cadre heuristique. Cette proposition n'est pas encore complètement stabilisée en ce qui concerne le nombre de canaux et quant à leur imbrication (Lamarche et Richez-Battesti 2023; Ballon et Celle 2023). La dénomination canal ne semble pas la plus heureuse, d'autant plus que la TR utilise des termes moins rigides, tels ceux de formes, de modes et de régime. Quoiqu'il en soit, l'approche mésoéconomie régulationniste enrichit la TR et lui donne de nouveaux outils pour

proposer une théorie plus achevée qui répondrait à certaines critiques concernant son déficit théorique.

- 48 D'autres défis concernent la cohérence conceptuelle d'autant plus que les espaces méso sont d'une grande complexité en raison des nombreuses interdépendances internes et externes. Comme Bourdieu, Chamboredon et Passeron (2021; 1968) l'ont expliqué dans *Le métier de sociologue*, un cadre conceptuel suppose la mobilisation de concepts qui soient en relative cohérence et reliés entre eux de manière à définir un objet qui rend possible l'observation et l'enquête. Avec l'abduction, les allers-retours se font justement à partir de concepts d'origine différente. La cohérence et la compatibilité se posent aussi au sein des approches hétérodoxes comme le mentionnent les deux auteurs lorsqu'ils écartent les travaux évolutionnistes, parce que trop centrés sur les secteurs et la technologie, mais ils retiennent néanmoins ceux de Kurt Dopfer, telles les barrières à l'entrée et l'apprentissage (Dopfer, 2004). De même, les approches relevant des sciences sociales ne sont pas toutes compatibles comme c'est le cas de la sociologie néo-structurale (Steiner 1998). De plus, la reconnaissance d'une nouvelle théorie comme complément ne va pas de soi comme on a pu le constater avec la théorie des conventions qui a été fortement critiquée au départ par des chercheurs et chercheuses régulationnistes. Enfin, il faut relever l'absence de certaines théories sociologiques qui pourraient être éclairantes pour l'innovation sociale et l'ÉSS.

3.2 L'approche méso : quel éclairage pour l'économie sociale et solidaire ?

- 49 Le cadre heuristique proposé par la mésoéconomie régulationniste permet de mieux comprendre la différenciation des dynamiques économiques de l'ÉSS et son potentiel de transformation. Jusqu'à tout récemment, les travaux de la TR avaient ignoré les coopératives et l'ÉSS (Lamarche, 2011; Bodet et Lamarche, 2020; Boyer 2023; Lamarche et Richez-Battista, 2023). Cependant, les chercheurs et chercheuses au Québec et en France, qui s'intéressaient à l'ÉSS, ont mobilisé la TR pour mieux comprendre la crise du fordisme et du providentialisme et pour entrevoir les perspectives à venir (Bélanger et Lévesque 1991; Demoustier 2000; Laville 1994; Lévesque 1984; Lipietz 1989). Plus récemment, l'approche mésoéconomie régulationniste a donné une nouvelle impulsion à la recherche sur les coopératives et l'ÉSS, au moins en France. Outre l'ouvrage de Thomas Lamarche et de Jérémie Bastien (2025), relevons un numéro récent de la *Revue de la régulation* avec un dossier : « approche mésoéconomique des coopératives » (Lamarche et Richez-Battisti 2023) et la nouvelle synthèse encyclopédique, *Théorie de la régulation, un état des savoirs*, où l'on retrouve quelques chapitres portant sur l'ÉSS et les espaces méso (Boyer et al. 2023), sans oublier le présent numéro d'*Interventions économiques*. Ce nouvel intérêt pour l'ÉSS est aussi alimenté par les grands défis sociétaux, notamment la transition socio-écologique. En même temps, les acteurs et les actrices de l'ÉSS découvrent l'importance des écosystèmes d'innovation sociale qui correspondent concrètement à des espaces méso (Bouchard, Fontan et Lévesque 2025; Catala, Savall et Chaves-Avila 2025; Ballon et Celle 2023).
- 50 Nous ne reviendrons pas sur le cadre heuristique qui a été présenté dans la partie précédente, sinon pour relever quelques-uns des apports pour la recherche sur l'ÉSS. Le premier, c'est la reconnaissance de l'ÉSS comme constituée d'espaces méso relativement autonomes pour leur formation et pour leur capacité d'agir sur les

institutions englobantes. Le deuxième apport, ce sont les canaux porteurs de rapports sociaux qui permettent de mieux comprendre comment l'ÉSS et les coopératives peuvent exercer une double fonction, soit celle de critique en acte et celle de marges institutantes. Le troisième apport, c'est celui de la diversité du travail politique réalisé à deux moments. D'abord, le travail politique réalisé lors de la formation de l'espace méso qui représente un travail institutionnel avec ses dimensions cognitives (justification) axiologiques (valeurs) et régulateurs (règles et normes) (Lawrence et Suddaby 2006). Ensuite, le travail politique qui concerne le changement institutionnel et la transformation sociale en dialectique avec le niveau macro.

- 51 Ainsi, le potentiel de changement de l'ÉSS ne repose pas sur la seule capacité d'alliances (externes), mais résulte aussi de facteurs internes qui rendent possible la liaison d'un projet économique avec un projet politique. Dès lors, les règles et la structure de l'ÉSS sont moins des contraintes que des avantages. De plus, dans un texte synthèse récent, Justine Ballon et Sylvain Celle (2023) proposent trois ajouts moins explicités dans le manuel de mésoéconomie. Le premier est la proposition d'un cinquième canal, celui de la gouvernance (le manuel de mésoéconomie indique que d'autres canaux pourraient s'ajouter mais dans leur article dans ce numéro, Catherine Bodet, Thomas Lamarche et Nadine Richez-Batteti écartent le canal gouvernance). Avec le canal gouvernance, il devient possible de définir avec plus de précision le périmètre des écosystèmes coopératifs et de mieux apprécier « le rapport aux institutions et aux dynamiques de régulation macroéconomiques dominantes » (Ballon et Celle 2023 : paragraphe 11). Le deuxième montre que les canaux peuvent être non seulement des vecteurs de différenciation, mais aussi « des vecteurs d'innovations sociales potentiellement porteurs de changements institutionnels » (ibid. : paragraphe 17). Le cadre d'analyse ainsi enrichi permet de mieux saisir « le lien entre canaux de différenciation méso, dimension instituante et innovation sociale » (ibid.). Cette proposition rejoint notre tentative de mise en perspective des travaux sur les innovations sociales réalisés dans le cadre du CRISES (Longtin et al. 2025) avec ceux réalisés par des chercheurs et chercheuses s'inscrivant dans la mouvance évolutionniste (Callorda, Degraive et Lévesque 2018). Le troisième complément est la reconnaissance des écosystèmes coopératifs comme des espaces méso, ce qui incite à en faire l'analyse à partir des canaux mentionnés.
- 52 Pour terminer, deux commentaires concernant le modèle heuristique pour la recherche sur l'ÉSS. Le premier concerne la quasi-absence de théorie de l'action collective pour la méso en dialectique avec la macro alors que la méso en dialectique avec la micro peut s'appuyer sur plusieurs théories de l'action. Le canal futurité est suffisant pour la plupart des espaces méso, mais il ne réussit pas à rendre compte de la profondeur de l'engagement des espaces méso de l'ÉSS et de leur capacité d'influence qui combinent un projet économique et un projet politique en interaction et en interdépendance. Ainsi, les coopératives, par exemple, se sont souvent définies en termes de mouvement social ou en liaison avec un mouvement: historiquement, le mouvement ouvrier, le mouvement paysan, le mouvement nationaliste (ex. Pays Basque et Québec); aujourd'hui, les nouveaux mouvements sociaux, soit écologiques, féministes, communautaires, etc. Dans cette perspective, la mésoéconomie régulationniste ne devrait-elle entrer en dialogue avec la théorie des mouvements sociaux dont la dimension centrale est celle d'un projet de société, une futurité élargie et contrastée selon la diversité des mouvements (Touraine, 1973) ? Sans une relation dialectique avec la théorie des mouvements sociaux, les recherches sur l'ÉSS peuvent rendre compte des

changements institutionnels et de la capacité d'infléchir le régime macro, mais elles ne permettent pas de mettre en lumière son potentiel de grande transformation (Boyer 2004). Des tentatives ont déjà été tentées dans le passé (Lipietz 1989; Bélanger et Lévesque, 1991; Lévesque, Bourque et Forgues, 2001: 209), mais la mésoéconomie régulationniste fournit un cadre heuristique et une méthodologie qui permettent de faire un pas de plus.

- 53 Enfin, notre second commentaire résulte d'un constat. L'approche mésoéconomie régulationniste s'est intéressée jusqu'ici surtout aux coopératives de travailleurs et à ses variantes. Cela peut se justifier dans la mesure où ces dernières sont plus explicites pour la formulation des valeurs, principes et règles que les autres composantes de l'ÉSS. Mais on peut se demander si ce choix n'est pas encouragé par le fait que les coopératives ont des activités marchandes et qu'elles relèvent plus explicitement d'un système productif, à la différence des associations faisant partie de l'ÉSS. Si tel est le cas, ne faudrait-il pas s'inspirer davantage de l'approche bourdieusienne pour son analyse du « marché des biens symboliques » (Bourdieu 1972) ?

3.3 Quel potentiel de l'approche méso pour la comparaison internationale?

- 54 La première raison qui incite à la comparaison internationale pour les coopératives et l'ÉSS, c'est le fait que les relations internationales ont été, depuis très longtemps, au cœur du projet coopératif, avec la création de l'Alliance coopérative internationale (ACI) en 1895 à Manchester, et de l'économie sociale avec l'Exposition universelle de 1899 à Paris (Desroche 1982; Lévesque 2008). Les relations internationales s'imposent moins pour le projet économique que pour le projet politique (Richez-Battesti et Defourny 2017). Comme mouvement d'idée, l'économie sociale, notamment le projet coopératif, s'est diffusée avec le soutien d'intellectuels et d'acteurs qui ont proposé une première formalisation, voire un « cadre de référence » (Draperi 2007: 43-55). Comme mouvement de pratiques plutôt diversifiées et ancrées dans le territoire, les relations internationales favorisent le transfert des innovations sociales et soulèvent l'intérêt des acteurs de terrain. À cette fin, la formalisation est indispensable pour la comparaison internationale. Les commentaires qui suivent se déploient à partir de deux considérations. La première porte sur les défis méthodologiques que représente la comparaison internationale. La deuxième concerne des expériences de recherche portant à la fois sur le Québec et la France dans deux domaines, celui de l'ÉSS et celui de l'appropriation de la TR au Québec.

3.3.1 Les défis de la comparaison internationale

- 55 À la différence de la théorie standard, la TR s'est préoccupée dès le départ de la diversité des systèmes capitalistes à travers le temps et l'espace selon une approche macro et historique. Dans l'ouvrage de Thomas Lamarche et de Jérémie Bastien, la recherche comparative n'est pas abordée explicitement bien que le cadre heuristique s'y prête. Dans les années 1970, deux approches méthodologiques s'opposaient : celle dite fonctionnaliste (universaliste) pour laquelle tout est comparable à partir des statistiques et celle dite culturaliste qui insistait sur la singularité des sociétés et leur incomparabilité. Marc Maurice et ses collègues du Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST) proposeront de tenir compte de ces deux dimensions en

prenant en considération ce qu'ils appelleront « l'effet sociétal » ou l'approche sociétale (AS) (Maurice 1989; Maurice, Sellier et Silvestre 1982). Selon cette approche, on ne peut comparer terme à terme un élément de deux sociétés différentes (ex. la formation industrielle en France et en Allemagne) sans le situer dans l'ensemble systémique auquel il appartient dans chacune des sociétés. Sinon, l'une des deux sociétés sert de référence pour l'autre rendant ainsi impossible une véritable comparaison faute d'un espace commun de comparaison.

- 56 Considérant que l'AS et l'approche de la TR (ATR) proposent « des formes de cohérence sociétale » et qu'elles partagent le principe d'ensemble systémique et celui de la comparabilité, Bruno Théret adopte une double démarche, soit une démarche inductive et « une démarche déductive inspirée des approches françaises de l'effet sociétal et de la régulation par la méthode structuraliste » (Théret 1998: 221). La démarche structurale proposée invite à dépasser la cohérence sociétale de type fonctionnel pour une cohérence de type communicationnel assurée par le jeu des médiations régulatrices (ibid.:195). Paradoxalement, pour la comparaison à l'échelle nationale, il reproche à l'ATR un déficit de théorisation, notamment le fait que la régulation désigne moins un concept qu'un « ensemble d'observations situées historiquement » (ibid.: 192). Néanmoins, il affirme que les espaces méso sont plus appropriés pour la comparaison internationale, « à condition de fonder leur indépendance fonctionnelle a priori à l'égard de tous les autres au sein des sociétés nationales » (ibid.:194). À partir d'une analyse du débat entre Marc Maurice pour qui l'AS est plutôt globale et Jean-Daniel Reynaud qui priorise la régulation conjointe plutôt locale, Anne Labit et Jens Thoemmes (2003) concluent que l'opposition entre globale (macro) et local (micro) ne trouve de voie de résolution qu'à partir d'un intermédiaire, soit un espace méso, rejoignant ainsi la conclusion de Bruno Théret et confirmant l'importance des espaces méso pour la comparaison internationale.

3.3.2 Les expériences de comparaison internationale du Québec avec la France et au-delà

- 57 Pour notre part, nous avons été associés avec des collègues de notre génération à des expériences portant sur la comparaison internationale de l'ÉSS et des coopératives qui s'échelonnent sur un demi-siècle, sans être devenus comparatistes pour autant (Lévesque, 2008). Cependant, ces expériences sont suffisamment intéressantes et diversifiées pour en faire un objet de recherche sous l'angle de la mésoéconomie. Nous nous limiterons à identifier trois de ces expériences pour laisser entrevoir le potentiel et les défis de l'approche méso. Les deux premières portent sur les coopératives et l'ÉSS et la troisième sur les échanges à partir de la TR.
- 58 La première concerne surtout les relations Québec/France, d'abord sur les coopératives et ensuite sur l'ÉSS. Au départ, les expériences québécoises se sont faites en liaison avec deux chercheurs français qui se complétaient: Henri Desroche (1976), un sociologue intéressé surtout par le projet coopératif et les relations avec les acteurs; Claude Vienney (1981 et 1982), un économiste hétérodoxe tourné vers les acteurs, les activités et les règles qui les réunissent dans un ensemble combinant une entreprise et une association. Ces deux chercheurs se complétaient pour une insertion dans le milieu qui rendait possible des recherches tournées vers les acteurs et les actrices, voire la recherche-action (Lévesque 1995; Malo et Bouchard 2001; Lévesque 2008; Bouchard, 2021). Plusieurs des Québécois et Québécoises engagé.e.s dans ces échanges étaient

devenu.e.s professeur.e.s après avoir réalisé leur thèse de doctorat avec Henri Desroche comme directeur. De plus, ces échanges et les recherches qui devaient s'en suivre, ont pu bénéficier d'un support institutionnel important et diversifié bien que toujours fluctuant. Ainsi, à partir des séminaires, des conférences et des colloques, plusieurs projets de recherches sur les coopératives et l'économie sociale ont pu s'organiser en faisant place à des comparaisons plus ou moins systématiques. Outre l'IRECUS de l'Université de Sherbrooke et le Centre de gestion des coopératives de HEC Montréal et le réseau des Universités du Québec, il faut mentionner la création par Henri Desroche de l'Université coopérative internationale (UCI) qui a mobilisé non seulement les chercheurs et chercheuses, mais aussi leurs étudiant.e.s et des acteurs coopératifs et d'économie sociale sur deux décennies (Lago 2018). En plus des résultats de recherches concernant certains secteurs (ex. coopératives de travail), il en est advenu un langage et des notions partagées largement.

- 59 À partir des années 1990 et sur les deux décennies suivantes, les échanges franco-qubécoises se feront le plus souvent à partir de l'économie sociale (ÉS) et de l'économie sociale et solidaire (ÉSS). Les objets vont au-delà des coopératives et les questions portent de plus en plus sur la crise du providentialisme (Bélanger et Lévesque 1991). Jean-Louis Laville, qui était déjà en relation avec le Québec en ce qui concerne l'autogestion, devient de plus en plus présent avec l'économie solidaire. Il apporte un cadre théorique mettant en lumière la construction conjointe de l'offre et de la demande par les professionnel.les et les usagers et usagères dans les services de proximité et selon une diversité de logiques économiques, en référence à Karl Polanyi, qui s'hybrident révélant ainsi un travail politique (Laville 1994). Cette collaboration donnera lieu à plusieurs projets et surtout à de nombreuses publications que favorisent les compétences de Jean-Louis Laville dans le domaine de l'édition (Klein, Laville et Moulaert 2006; Laville et Lévesque 2000; Laville, Lévesque et Mendell 2007). À la même époque, des échanges s'organisent avec Danièle Demoustier qui partage avec nous une inspiration régulationniste et une approche méthodologique faisant place aux acteurs et actrices de terrain, sans oublier des invitations pour l'enseignement (Marie-Claire Malo et Martine Vézina). Enfin, les Entretiens Jacques-Cartier, qui ont pour mission de favoriser la rencontre de chercheur.e.s et de gestionnaires (« décideurs ») pour partager des expériences entre l'Auvergne-Rhône-Alpes et le Québec, favoriseront les communications et les réunions de travail dans la durée. Il faudrait ajouter ici plusieurs initiatives relativement fructueuses avec quelques pays d'Afrique et d'Amérique latine, dont le Brésil (Andion, Serva et Lévesque 2006).
- 60 La deuxième expérience s'inscrit dans le cadre des relations entre le CIRIEC-Canada et le CIRIEC international. Pour la recherche, le point de départ est la formation en 1989 d'un groupe international de recherche dans le cadre de la Commission internationale de recherche sur l'économie sociale et des coopératives (Lévesque 2008; Bouchard 2021). Ces groupes formés de chercheurs et de chercheuses d'au moins une dizaine de pays s'engageaient à travailler ensemble deux ou trois ans pour arriver à la publication d'un ouvrage portant sur une thématique avec quelques dimensions identifiées au départ. Chacune des thématiques donne lieu à la formation d'un groupe différent de recherche. Le premier ouvrage est paru en 1992 (Defourny et Monzon Campos 1992; Lévesque et Malo 1992) dans la collection économie de De Boeck - Université (Bruxelles) puis, à partir de 2008, dans la collection « Économie sociale et économie publique » de PIE-Peter Lang. Dans chacun de ces ouvrages collectifs, on retrouve une dizaine de chapitres portant sur des études de cas dans chacun des pays représentés. La

comparaison de ces cas est explicitée à la fois dans l'introduction (cadre heuristique) et dans la conclusion pour des éléments transversaux.

- 61 La troisième expérience concerne l'appropriation de la TR avec très peu de recherches conjointes. Du côté français, on retrouve surtout Robert Boyer, André Lipietz et Bruno Théret et du côté québécois quelques dizaines de chercheurs et chercheuses. Comme le mentionne Gérard Boismenu : « au cours des années 1980, l'approche de la régulation a été diffusée au Québec et accueillie avec intérêt, surtout par les politologues et des sociologues. Les notions de fordisme, de rapport salarial, de mode de régulation, d'accumulation intensive, etc. sont devenues familières » (Boismenu 2022: 20). En raison de sa perspective historique et de la prise en considération de plusieurs pays, à commencer par les États-Unis avec Michel Aglietta, la « conceptualisation va enrichir la comparaison internationale » (ibid.: 4). Au Québec, c'est d'abord l'Association d'économie politique (AEP) qui a fait la promotion de la TR à partir d'un colloque international à Montréal en septembre 1981 qui portait sur « la crise économique et sa gestion » avec la participation d'une douzaine de conférenciers dont Robert Boyer et Benjamin Coriat (Dostaler 1982). Par la suite, la diffusion se fera de manière diffuse à partir de quelques regroupements québécois, dont le Groupe de recherche sur les transformations sociales et économiques (GRETSÉ) et puis le CRISES. Ce dernier a identifié, lors de sa fondation en 1986, la théorie de la régulation comme l'une des deux principales inspirations théoriques, l'autre étant celle des mouvements sociaux (Lévesque dans Bouchard 2021: 81-90; Callorda Fossati et al. 2022). Les relations avec les régulationnistes français ont été plutôt personnalisées, mais l'absence de concertation pour la recherche a empêché la formation de groupes conjoints.
- 62 À partir des années 2000, on constate au Québec un certain « regard désenchanté » sur la théorie de la régulation, soit un « projet inachevé », et un « essoufflement de l'intuition initiale » (Fontan et Pineault 2008; Fontan 2008; Pineault 2008). Corinne Gendron relèvera pour sa part « l'imperméabilité » de la TR pour la question environnementale tout en suggérant l'ouverture aux mouvements sociaux économiques (Gendron 2008). De même, relevons la contribution sur le territoire de Juan-Luis Klein (2008) près de celle de Bernard Pecqueur. Éric Pineault considère que la TR « n'a pas suffisamment tenu compte de la transformation de certaines médiations intermédiaires ». Le questionnement de la TR porte sur la recherche d'un nouveau mode de régulation qui aurait des propriétés « aussi vertueuses que celles qu'on prête au fordisme » de sorte qu'elle « se maintient à l'intérieur des présupposés de l'idéologie économique du capitalisme que la sociologie critique tente de comprendre » (Pineault, 2008: 115). Cette conclusion rejoint celle de Gérard Boismenu qui avance l'idée d'une illusion: en pensant « qu'on pourrait dégager de grandes phases du capitalisme par des combinatoires et une mise en cohérence de diverses dimensions de la société » (Boismenu 2022: 22). Si la TR permet de dégager de grands agencements, il n'en demeure pas moins que ces derniers sont toujours provisoires. Néanmoins, la plupart considèrent que la TR n'est pas dépourvue pour autant de pertinence.
- 63 En conclusion, l'approche méso permet de dépasser certaines limites de la TR, notamment pour un espace de comparaison et rendre compte de la diversité des formes du travail politique. Les expériences de comparaison internationale pour les coopératives et l'ÉSS sont diverses et continues (ex. conférences, colloques internationaux, groupes de recherche). À la lumière de l'approche méso et du repositionnement du CRISES (Lefèvre 2020), nous retenons l'importance d'un cadre

heuristique pertinent combiné à une méthodologie qui permet de construire un espace de comparaison, la nécessité d'un soutien institutionnel pour des projets qui mobilisent diverses catégories d'acteurs et d'actrices dans la durée. De plus, la pertinence des thématiques doit être considérée à la fois au point de départ et aperçu d'un point d'arrivée, celui d'une transition socioécologique. Enfin, ceux et celles qui auront eu la possibilité de s'approprier le contenu du manuel de la mésoéconomie auront une longueur d'avance pour leur recherche.

BIBLIOGRAPHIE

Andion, Carolina, Serva, Mauricio et Benoît Lévesque (2006), « O debate sobre a economica plural e sua contrinuição para o estudo das dinâmicas de desenvolvimento territorial sustentável », *Eisforia*, n° 4 vol. 4, Desembros 2006, p. 190-201.

Ballon, Justine et Sylvain Celle (2023), « Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel », *Revue Interventions économiques*, n° 69.

<https://www.erudit.org/fr/revues/intereco/2023-n69-intereco09107/1109428ar.pdf>

Bastien, Jérémie (2017), *Le football professionnel européen dans un système capitaliste financiarisé en crise: une approche régulationniste des facteurs de changement institutionnel*, Université Reims Champagne Ardenne, Thèse de doctorat en sciences économiques, 600 p.

Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque (1991), « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, p. 17-52.

Bodet, Catherine et Thomas Lamarche (2020). « Des coopératives de travail du 19ème siècle aux CAE et Scic, les coopératives comme espace méso critique », *RECMA*, vol. 3, n° 358, pp. 72-86.

Boismenu, Gérard (2022), « La réception de l'approche de la régulation au Québec », Christian Deblock, Frédéric Guillaume Dufour et Michèle Rioux (dir.), (2022), « *Sociologie et histoire de la pensée économique du Québec* », *Revue Interventions économiques*, n° 67. <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/15649>

Bouchard, Marie J. (2021), *L'innovation et l'économie sociale au cœur du modèle québécois. Entretiens avec Benoît Lévesque*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection : Politeia, 408 p.

Bouchard, Marie J., Fontan, Jean-Marc et Benoît Lévesque (2025), « Écosystème de l'économie sociale et solidaire : éléments d'une recherche exploratoire », *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research / Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale CJNSER / ReCROES*, vol. 16, n° 1, p. 7-29.

Bouchard, Marie J. et Benoît Lévesque (2017). « Les innovations sociales et l'économie sociale : nouveaux enjeux de transformation sociale », Jacques Defourny et Marthe Nyssens, *Économie sociale et solidaire. Socio-économie du 3e secteur*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, p. 397-442.

Bourdieu, Pierre (1972), « Le marché des biens symboliques », *L'Année sociologique*, vol. 22, p. 49-126.

- Bourdieu, Pierre, Chamboredon, Jean-Claude et Jean-Claude Passeron (2021), *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, (1ère édition en 1968). 575 p.
- Boyer, Robert, 2023, *L'Économie sociale et solidaire Une utopie réaliste pour le XXI^e siècle*, Paris, Les Petits Matins, 130 p.
- Boyer, Robert (2004), *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?* Paris, Dunod, 250 p.
- Boyer, Robert et Michel Freyssenet (2000), *Les modèles productifs*, Paris, La Découverte, 121 p.
- Boyer, Robert, Chanteau, Jean-Pierre, Labrousse, Agnès et Thomas Lamarche (2023), « La théorie de la régulation: analyser un monde qui change », Boyer et al. (dir.), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod, p. 1-16.
- Callorda Fossati, Ela, Degavre, Florence et Benoît Lévesque (2022), « Innovations sociales et transitions soutenables. Regards sur deux approches complémentaires du changement social », De Schutter, Olivier et Tom Dedeurwaerde (dir.), *L'État partenaire. Transition écologique et sociale et innovation citoyenne* Louvain, Presses universitaires de Louvain, p. 169-196.
- Callorda Fossati, Ela, Degavre, Florence et Benoît Lévesque (Spring 2018), « L'Innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique. Entretien avec Benoît Lévesque », *Revue de la régulation*, n° 23.
- <https://journals.openedition.org/regulation/12980>
- Catala, Belen, Savall, Teresa et Chaves-Avila, Rafael (2025). « How to Promote Cooperative and Social Economy Ecosystems through Public Policies: The Valencian Case ». *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, vol. 16, n° 1, p.1-21.
- Defourny, Jacques et Jose Luis Monzon Campos (1992), *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, Bruxelles, De Boeck Université, 458 p.
- Demoustier, Danièle (2000), « Économie sociale et solidaire, acteurs de la régulation socio-économique », *RECMA*, n° 275-276, p. 137-148.
- Dopfer Kurt (2004), « Evolutionary economics – a theoretical framework », dans Dopfer, Kurt (dirs.), *The evolutionary foundations of economics*, Cambridge University Press, p. 3-56.
- Desroche, Henri (1982), *Pour un Traité d'économie sociale*, Paris Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 256 p.
- Desroche, Henri (1976),
- Le Projet coopératif. Son utopie et sa pratique. Ses appareils et ses réseaux. Ses espérances et ses déconvenues, Paris, Éditions Ouvrières, 464 p.
- Dostaler, Gilles (1982), *La crise économique et sa gestion*, Montréal, Boréal Express, 1982, 256 p.
- Drapéri, Jean-François (2007), *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*, Paris, Dunod, 264 p.
- Fontan, Jean-Marc (2008), « L'école de la régulation, un projet inachevé ». *Cahiers de recherche sociologique*, n°45, p. 11-25. <https://doi.org/10.7202/1002496ar>
- Fontan, Jean-Marc et Eric Pineault (dir.) (2008), « D'un regard désenchanté : la théorie de la régulation revisitée », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 45, 154 p.
- <https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2008-n45-crs1518250/>
- Gendron, Corinne (2008), « Théorie de la régulation, crise écologique et modernisation de l'économie ». *Cahiers de recherche sociologique*, n°45, p. 27-40.

<https://doi.org/10.7202/1002497ar>

Klein, Juan-Luis (2008). « Territoire et régulation : l'effet instituant de l'initiative locale ». *Cahiers de recherche sociologique*, n°45, p. 41-57. <https://doi.org/10.7202/1002498ar>

Klein, Juan-Luis, Laville, Jean-Louis et Frank Moulaert (2006), *L'innovation sociale*, Erès, 256 p.

Labit, Anne et Jens Thoemmes (2003), « Vingt ans de comparaison France-Allemagne : de l'effet sociétal à l'analyse de l'articulation des régulations globales et locales », Lallement, Michel et Jan Spurk (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, p. 23-38.

Lago, Davide (2018), « Un autre monde est possible: l'utopie pratiquée par l'Université coopérative internationale (1976-1992) », *RECMA*, n° 348, p. 112-126.

Lamarche, Thomas et Nadine Richez-Battesti (Spring 2023), « Produire est politique: les coopératives, levier de transformation », *Revue de la régulation*, n° 34.

<https://doi.org/10.4000/regulation.22341>

Lamarche, Thomas (2011), *Changements institutionnels sectoriels et territoriaux. Éléments d'analyse mésoéconomique*. Mémoire pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, Paris, Université Paris Diderot. <https://www.ladyss.com/soutenance-hdr-thomas-lamarche/>

Laville, Jean-Louis (1994), « Économie et solidarité: esquisse d'une problématique », Jean-Louis Laville (dir.), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 9-89.

Laville, Jean-Louis et Benoît Lévesque (2000), « Penser ensemble l'économie et la société : la sociologie économique », dans *Esprit*, Paris, no 264, juin 2000, p. 207-222.

Laville, Jean-Louis, Benoît Lévesque et Marguerite Mendell (2007), «The Social Economy: Diverse Approaches and Practices in Europe and Canada», dans Antonella NOYA et Emma CLARENCE (dir.), *The Social Economy. Building Inclusive Economies*, Paris, OECD, p. 155-188

Lawrence, Thomas B. et Roy Suddaby (2006), « Institutions and Institutional Work », Clegg, S. R., Hardy, C., Lawrence, T. B. et Nord, W.R. (dir.), *Handbook of Organization Studies*, Londres, Sage, p. 215-254.

Lefèvre, Sylvain A. (2020), *L'analyse de la contribution des innovations sociales à la justice sociale et environnementale. La programmation scientifique du CRISES 2020-2027*, Montréal, CRISES, Cahiers du CRISES, n° ET2003, 50 p.

Lévesque, Benoît (1984), « Le mouvement populaire du Québec : de la formule syndicale à la formule coopérative ? », *Coopératives et Développement*, vol. 16, no 2, p. 43-66.

Lévesque, Benoît (1994-1995), « Hommage à Henri Desroche, sociologue des religions et de la coopération » *Coopératives et Développement*, vol. 26, no 1, p. 1-7.

Lévesque, Benoît (2008), « Les relations internationales de l'économie sociale au Québec sur plus d'un siècle et demi (1840-2008) », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol. 12, n° 1, p. 67-94.

Lévesque, Benoît, Bourque, Gilles L. et Éric Forgues (2001), *La nouvelle sociologie économique. Originalité et tendances nouvelles*, Paris, Desclée de Brouwer, 268 p.

Lévesque, Benoît et Marie-Claire Malo (1992), « L'économie sociale au Québec: une notion méconnue, une réalité économique importante », Defourny, Jacques et Jose Luis Monzon Campos (dir.), *Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector. Cooperatives, Mutuals and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 215-276.

Lipietz, Alain (1989), *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 156 p.

- Longtin, David, Bouchard, Marie J., Klein, Juan-Luis et Benoit Lévesque (2025), « La Base de données sur les innovations sociales du CRISES : une innovation méthodologique et épistémologique », Paul-André Lapointe (dir.), *Étudier les innovations sociales. Théories, pratiques et recherches*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 185-204.
- Malo, Marie-Claire et Marie J. Bouchard (2001), « Hommage à Claude Vienney (1921-2001) », *RECMA*, n° 223, p. 5-14.
- Maurice, Marc (1989), « Méthode comparative et analyse sociétale. Les implications théoriques des comparaisons internationales », *Sociologie du travail*, vol. 31, n° 2, p. 175-191.
- Maurice, Marc, Sellier, François et Jean-Jacques Silvestre (1982), *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne; essai d'analyse sociétale*, Paris, PUF, 382 p.
- Pineault, Éric (2008), « Quelle théorie critique des structures sociales du capitalisme avancé ? », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 45, p. 113-132. <https://doi.org/10.7202/1002502ar>
- Richiez-Battesti, Nadine et Jacques Defourny (2017), « Les coopératives », Defourny, Jacques et Marthe Nyssens (dir.), *Économie sociale et solidaire. Socio-économie du 3^e secteur*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, coll. « Ouvertures Économiques », p. 73-115.
- Steiner, Philippe (1998), « La nouvelle sociologie économique, l'analyse structurale et la théorie économique », *Cahiers d'économie politique*, n° 33, p.107-136.
- Théret, Bruno (1998), « Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation : fondements pour une lecture structuraliste des systèmes nationaux de protection sociale », *L'Année de la régulation*, vol. 1, 1997, p. 163-228.
- Touraine, Alain (1973), *Production de la société*, Paris, Seuil, 672 p.
- Vienney, Claude (1980-1982), *Socio-économie des organisations coopératives*, tome 1 : *Formation et transformations des institutions du secteur coopératif*, tome 2 : *Analyse comparée des coopératives fonctionnant dans des systèmes socio-économiques*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste (CIEM), 386 p. et 333 p.

NOTES

1. Je remercie Justine Ballon et Sylvain Celle pour leurs commentaires qui ont amélioré ce texte, mais je n'en revendique pas moins l'entière responsabilité pour les erreurs et fautes qu'on pourra y déceler.
2. Relevons: Stefan Mann (dir.) (2011), *Sectors Matter!: Exploring Meso-economics*, Springer, 256 p. Cet ouvrage comprend 8 chapitres d'auteurs différents dont l'un de Kurt Dopfer présenté comme « a theoretical cornerstone of the book ».
3. Les deux auteurs écrivent que la démarche méso est devenue « plus explicite dès 1995, en particulier par une première contribution avec Catherine Bodet, qui reste sa coautrice privilégiée et première relectrice de cet ouvrage ; Jérémie Bastien en 2017 de façon très explicite » (p.VIII).
4. Relevons que la futurité n'a pas la même portée selon qu'elle s'inscrit en dialectique méso-macro ou encore en dialectique micro-méso (p.169 ; p.164, note 1).

AUTEURS

BENOÎT LÉVESQUE

Jean-Michel Servet, *L'institution monétaire de l'Humanité*, Paris, Classiques Garnier, 2025, 920 p.

Frédéric Hanin

RÉFÉRENCE

Jean-Michel Servet, *L'institution monétaire de l'Humanité*, Paris, Classiques Garnier, 2025, 920 p.

- 1 L'ouvrage de Jean-Michel Servet est une œuvre-synthèse de ses travaux¹ dont l'écriture relève autant de l'érudition que d'une longue expérience universitaire, dans la droite ligne éditoriale de la collection. C'est en effet un pari osé de vouloir faire la synthèse scientifique d'une question aussi transversale que celle de la monnaie, un objet universitaire avec autant de dimensions, et donc de disciplines différentes. Autant le dire d'emblée, le pari intellectuel est réussi. Pour qui veut effectuer un travail académique sur le sujet, l'ouvrage est destiné à devenir un incontournable. Il fourmille d'exemples et de commentaires sur des sujets aussi différents que la monnaie riz ou encore le Bitcoin. De nombreux encadrés apportent des connaissances complémentaires très utiles dans les sciences sociales².
- 2 La principale thèse de l'auteur est que la monnaie est un bien commun, au sens d'universel et de communautaire, et non pas un bien public contrôlé par les gouvernements ou une marchandise d'essence privée et à dominante essentiellement pratique (p. 754). Pour cela, il s'inspire des travaux de Karl Polanyi sur la monnaie (p. 208). La monnaie est vue comme un fait social total, un commun. Cette thèse est paradoxalement choquante à la première lecture, car l'universalité de la monnaie ne va pas de soi. La monnaie telle qu'on la connaît et qu'on l'enseigne généralement aujourd'hui est plutôt associée à la banque, à la finance, et au capitalisme moderne. Comment dépasser cette contradiction ? C'est là que l'argumentation de l'auteur est particulièrement riche et intéressante pour développer une analyse critique. À l'issue

de la lecture, chaque personne se fera sa propre opinion sur la qualité de la démonstration, mais on ne peut pas nier l'utilité de la question. Il suffit pour cela de rappeler que les désordres monétaires, dont les conséquences sont autant individuelles que collectives, sont loin d'avoir disparus de l'ensemble des problèmes sociaux et politiques. Or, l'approche multidisciplinaire qui est proposée conduit à remettre en question un certain nombre de dogmes bien établis, tout en proposant des voies alternatives à la représentation dominante en économie. En ce sens, le chapitre préliminaire est incontournable pour la suite de la lecture, car il présente les fondements épistémologiques du reste de l'ouvrage.

- 3 La structure de l'ouvrage est divisée en trois parties qui suivent une ligne historico-analytique en s'intéressant à la période archaïque, à la modernité, et à l'a-venir de la monnaie.
- 4 La première période, dite archaïque, est marquée par la fable du troc et surtout sa contestation³. La monnaie est reprise dans ses trois fonctions habituelles d'unité de compte, de moyen de paiement et de réserve de valeur, mais chaque fonction est remise dans un contexte sociologique et anthropologique qui « donne du sens » aux relations qui sous-tendent ce transfert réciproque qu'est l'échange monétaire. Que ce soit pour éteindre une dette, que ce soit pour affirmer un statut ou une position sociale, que ce soit pour établir de nouvelles relations⁴, la monnaie est vue comme indispensable à la vie en société. Pourtant, elle est généralement associée au concept de marché, basé sur la concurrence et la propriété privée, niant ainsi les dimensions de redistribution, de réciprocité et de solidarité, qui peuvent par ailleurs être autant imposées que décidées collectivement. La monnaie symbolise ainsi autant la transformation par le marché que la « Grande transformation » par les décisions politiques (p. 53), les deux logiques pouvant évidemment être présentes au même moment et dans la même organisation⁵.
- 5 La seconde période, dite moderne, qui correspond à un langage davantage emprunté à la sociologie, correspond largement à la période du capitalisme. La finance, notamment bancaire, correspond pour l'auteur à un nouveau mode d'exploitation⁶. La monnaie devient alors principalement un phénomène endogène alimenté par le besoin de liquidité⁷. On retrouve alors une analyse de la double circulation monétaire⁸, industrielle et financière, dont les interrelations sont multiples et rarement stables.
- 6 Le chapitre sur la création monétaire est à la frontière entre un manuel bancaire et un essai sur la réglementation monétaire dans les économies contemporaines. C'est très intéressant, très érudit, très illustré, pour comprendre la position actuelle de l'activité bancaire et les enjeux de sa réglementation. Il y a plusieurs incursions dans les conséquences pour l'activité réelle, mais sans malheureusement proposer une synthèse⁹. Les questions de surendettement des ménages en lien avec l'usage des cartes de crédit, des transferts monétaires familiaux, de la polarisation des revenus et de la « disparition » de la classe moyenne, des conséquences de la financiarisation sur les entreprises et le secteur public apparaissent davantage comme des commentaires que comme des faits stylisés, pour reprendre une « vieille » expression. On peine à évaluer en quoi toutes les nouvelles pratiques monétaires et financières de la part des acteurs bancaires font système autour du concept de départ de la liquidité. Pour reprendre le titre du chapitre, le nouveau mode d'exploitation demeure largement une référence intellectuelle, qui serait néanmoins fort utile comme point de départ pour de futurs travaux dans le domaine.

- 7 Le chapitre sur les sociétés sans cash pose la question de la démonétisation des économies contemporaines. Là encore les connaissances de l'auteur font merveilles pour relativiser un effet d'« éblouissement » social face à de nouvelles technologies de transactions, afin de ne pas oublier que la dématérialisation de l'argent n'est pas sans conséquences négatives, lorsqu'elle s'accompagne de difficultés financières, notamment pour les ménages les plus fragiles économiquement.
- 8 Le chapitre sur le bitcoin est là encore très bien présenté, même si comme le souligne l'auteur lui-même, il s'adresse vraiment à un public de spécialistes. On peut le lire comme une actualisation de l'idée d'économie de casino¹⁰, à la fois comme une activité de placement fortement spéculative, mais également comme micro-société dont il manque des connaissances permettant, comme le souligne l'auteur, une analyse plus ethnographique ou une enquête sociologique afin de mieux comprendre qui sont les groupes concernés et les acteurs de cette « industrie »¹¹.
- 9 La seconde partie de l'ouvrage propose donc avant tout une grille d'analyse des désordres monétaires et financiers contemporains, avec en sous-basement des débats sur la monnaie, un débat sur le fonctionnement de l'économie dans son ensemble. La dette et la monnaie « de placement » auraient remplacé le salariat et l'épargne comme symboles de la régulation (ou de la dérégulation) économique (p.622-623).
- 10 La troisième période, dite de l'à-venir, se présente autant comme un prolongement de l'analyse dans la lignée de la *Grande transformation*, que comme un programme normatif de changement social (et parfois moral), proche d'une tradition marxiste dans laquelle on recherche une forme d'alternative au capitalisme, forme de « socialisme communautaire » à-venir, afin de dépasser les contradictions du capitalisme, ici financier plutôt qu'industriel. Voici ce que propose l'auteur : « Il faut que le financier cesse de commander mais qu'il soit mis au service de l'ensemble » (p. 630-631). Cela peut apparaître comme une injonction paradoxale alors que l'on vient de montrer que la nature du lien social dans les sociétés contemporaines était justement fondée sur la liquidité produite par la finance. Ou alors, il faut considérer que la finance n'est qu'une activité qui parasite l'activité réelle, ou encore que l'on doit séparer la monnaie de la finance, ce qui avait été tenté par exemple à la suite de la crise de 1929 en séparant les banques commerciales et les banques d'investissement (voir p. 658). La troisième partie du livre a ainsi pour ambition de « contribuer à la construction d'un nouvel imaginaire » (p. 639).
- 11 Le chapitre 7 est construit autour de l'idée de monnaie « pleine », c'est-à-dire une monnaie dont la quantité serait déterminée par un processus politique, au sens large du terme, et dont les banques ne pourraient accorder des crédits sans avoir les ressources au préalable. Différentes versions de cette idée sont présentées et discutées par l'auteur qui a été lui-même impliqué dans une proposition similaire en Suisse. Le chapitre se termine par une nécessaire discussion sur le mandat des banques centrales, l'idée de monnaie pleine nécessitant de définir l'objectif de la politique monétaire au-delà de la stabilité des prix des biens de consommation.
- 12 Le chapitre 8 est consacré aux monnaies communautaires, vues comme des alternatives ou des compléments à la monnaie bancaire traditionnelle. Une typologie fort utile est proposée étant donnée la diversité des modes d'émission et les objectifs sociaux de ces approches monétaires (p.691). Le principal intérêt du chapitre, qui ne peut pas entrer dans tous les détails de chacune de ces monnaies, est d'offrir un répertoire¹² des alternatives possibles à la représentation dominante de l'argent comme mode

d'accumulation de la richesse, qui s'accompagne souvent d'un statut social. Sur le plan quantitatif, ces monnaies demeurent très marginales, en comparaison du microcrédit par exemple (p. 697). La principale force de ces monnaies provient du lien avec les besoins « réels » des agents économiques et de la gouvernance collective du système de paiement, incluant les très intéressantes relations avec les pouvoirs publics locaux (p. 722). La difficulté d'analyse des enjeux de ces monnaies vient souvent de l'absence de documentation des mécanismes d'exclusion de la monnaie bancaire traditionnelle en lien avec le développement des monnaies communautaires. On se demande si les exemples cités se situent majoritairement dans des zones économiques marginalisées ou pour des populations défavorisées. De plus, le développement de ces monnaies serait à replacer dans une réflexion plus large sur les besoins de financement. Un parallèle intéressant avec le crowdfunding est évoqué (p. 718), mais pas vraiment développé.

- 13 La troisième partie de l'ouvrage offre ainsi un large éventail d'innovations sociales dans le domaine de la gouvernance de la monnaie pour des personnes intéressées par le développement de systèmes monétaires alternatifs. On pourra regretter l'absence de liens manifestes avec une perspective théorique, comme celle de Polanyi par exemple¹³, ou encore une perspective plus politique pour des territoires avec des identités fortes au sein d'organisations fédérales par exemple (p. 736). Un travail d'articulation entre les deux perspectives reste à faire dans le contexte institutionnel actuel après trois décennies de financiarisation qui ont laissé des traces profondes dans les représentations sociales de la monnaie.
- 14 Au final, pour l'auteur, la monnaie doit être reconnue comme commun, entendu à la fois sous la forme d'invariant culturel (p. 765) dont la logique des relations est collective et non pas individuelle (même si elle sert aussi à s'enrichir personnellement), et à la fois sous des formes multiples qui changent à travers le temps et qui demandent pour chaque forme une réflexion spécifique sur les modalités de sa régulation, au sens donné à ce mot par Alain Supiot de réunion de principes institutionnels (la justice, la famille, l'emploi, etc.) et de développements technologiques (p. 766).
- 15 Tout au long de l'ouvrage, une préoccupation constante pour le rôle des acteurs est affirmée, en partant d'ailleurs d'une prémisse originale en économie qui reconnaît l'irréductible diversité des identités des personnes. Malheureusement, ce dernier point est largement sous-développé dans l'économie globale de l'ouvrage, à l'échelle des systèmes monétaires. Quelle est actuellement la place des acteurs dans la régulation des systèmes de paiement à chacune des échelles ? Qui devrait participer à la régulation ? Quelles sont les formes institutionnelles à promouvoir ? Par exemple, pourrait-on reprendre la forme bicamérale proposée pour la gouvernance des entreprises ? Faut-il encadrer différemment les conseils des banques centrales, en plus de repenser leur mandat ? Peut-être cette réflexion permettrait-elle de sortir de la vision de la politique monétaire exclusivement comme forme d'encadrement d'une inflation, définie en dehors de l'inflation financière et de la prise en compte des inégalités.
- 16 Nous suivons volontiers l'auteur dans son jugement à la fin de l'ouvrage que le système économique et social actuel, né avec la crise financière de 2008, demande encore à être nommé, au-delà du terme de post-capitalisme entendu comme relation d'exploitation qui dépasse la relation capital-travail. La critique de l'émission monétaire par les banques qui est proposée dans l'ouvrage ainsi que les alternatives décrites dans la troisième partie forment finalement un projet intellectuel cohérent qui vise à caractériser la liquidité monétaire au sens contemporain du terme, dans sa double

nature à la fois positive et négative. Si la dette peut être vue comme un fondement des relations sociales, entendue comme forme de don/contre-don et de « vivre ensemble » selon l'auteur (p. 778), elle peut également être vécue comme une forme d'esclavage, de dépendance dont la relation ne peut jamais être « soldée ». De nombreux exemples sont présents dans l'ouvrage qui suggèrent que la relation monétaire est une relation de dépendance, que ce soit comme surendettement aussi bien que comme forme de spéculation ou encore de flux de revenus qui s'apparentent à la représentation populaire du bourgeois-rentier du XIX^e siècle. Si l'auteur poursuit ses interrogations autour de questions morales, une réflexion sur les politiques publiques et les limites à poser aux relations d'endettement et à leur contrepartie demeure à faire, l'accumulation de créances et de dettes n'ayant pas de raison d'avoir une relation avec une quelconque valeur économique fondamentale. Si l'État n'a pas vocation à réguler toutes les relations économiques, on doit quand même reconnaître que la fiscalité demeure fondamentale pour la redistribution des revenus et la solidarité sociale, d'autant plus à une époque où les limites à l'endettement sont aussi faibles.

NOTES

1. Voir p. 809 dans les remerciements.
2. Voir par exemple la distinction entre *universitas* et *societas* (p.82-84) qui permet de comprendre la racine linguistique de la distinction entre l'institution et l'organisation.
3. Cette « fable » est loin d'avoir disparu comme logique « disciplinaire ».
4. Dans les mots de l'auteur, on oppose alors la « place de marché » au « lien de clientèle ». Voir p. 282. On pourrait d'ailleurs facilement reprendre cette distinction pour l'appliquer à plusieurs disciplines académiques dans les sciences sociales. Par exemple, la logique de l'économie du travail associée au marché du travail s'oppose à celle de la relation d'emploi que l'on retrouve en relations industrielles. Voir néanmoins sur cette question Gunderson, M. (2023). What Do Labour Economics and Industrial Relations Have to Say to Each Other?. *Relations industrielles/Industrial Relations*, 78(4). <https://doi.org/10.7202/1111500ar>
5. Au Québec, on peut citer comme exemples l'activité « bancaire » de Desjardins ou celle « financière » des fonds de travailleurs.
6. Voir notamment p.308.
7. On résume souvent cette approche par l'expression « les crédits font les dépôts » plutôt que l'inverse.
8. Symbolisée par le *Traité sur la Monnaie* de JM Keynes. Voir également Morin, F. (2006). *Le Nouveau Mur de l'argent. Essai sur la finance globalisée: Essai sur la finance globalisée*, Paris, Éditions du Seuil..
9. Comme c'était le cas des ouvrages cités par l'auteur et écrits par Keynes, Schumpeter ou encore Fisher des années 1930.
10. On peut y voir un parallèle évident avec la popularité des paris en ligne.
11. Les remarquables connaissances présentées par l'auteur font naître un appétit pour une synthèse institutionnaliste à la Veblen dans *Business Entreprise* ou une approche plus juridique à la *Institutional Economics* de Commons. Certes, le contexte académique et politique n'est plus le

même, mais pour reprendre une expression du film *La Haine*, réalisé par et avec Mathieu Kassovitz, sorti en 1995, et citée par l'auteur, l'important ce n'est pas la chute ... c'est l'atterrissage.

12. Voir Péchu, Cécile (2009). Répertoire d'action, dans Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 454-462.

13. Voir cependant p. 766.

AUTEURS

FRÉDÉRIC HANIN

 **IDREF** : <https://idref.fr/088442187>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/106595540>

 **ISNI** : <https://isni.org/isni/0000000076350710>

Département des relations industrielles, Université Laval, Frederic.Hanin@rlt.ulaval.ca